



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753177 2

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

Handwritten signature

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉE AU ROT.

NOVEMBRE. 1742.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER
rue S. Jacques.

Chés

La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

LADRESSE generale est à Monsieur MORREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. Sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE 1742.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

O D E,

L'Empire de la Beauté. A Elise.



Amables Enfans de Cithere,
Vous, à qui les foibles Mortels ;
Dans le Réduir le plus austere,
N'osent refuser des Autels ;

Volez, venez, Troupe charmante,
Accourez, c'est vous que je chante ;

Pardonnez ma témérité,

A ij Et

Et, touchés du feu qui m'inspire ,
 Vous-mêmes, m'aidez à décrire
 La puissance de la Beauté.



De cette fiere Souveraine
 Loin de fuir la douce rigueur ;
 Des liens dont elle l'enchaîne
 L'homme fait son plus cher bonheur ;
 Arbitres de nos destinées ,
 Sans eux , les plus belles journées
 N'offrent rien que de languissant ;
 Par eux le climât le plus rude ,
 Et la plus triste solitude
 Prennent un visage riant.



O vous , dont la vertu sévère
 N'a jamais déridé le front ;
 Que votre constance est légère !
 Que votre changement est prompt !
 Malgré les leçons du Lycée ,
 Votre prudence est terrassée ,
 Au seul aspect de deux beaux yeux ;
 Que pouvoit l'orgueilleux Cinique ,
 Si célèbre dans le Portique
 Contre leurs traits impérieux !

* *Diogene.*

Vous ,

Vous, dont le courroux homicide
 Inspire une juste terreur ;
 Chés qui l'innocence timide
 Ne trouve jamais de vengeur ;
 Tyrans , redoutez son empire ;
 La Beauté va bien-tôt réduire
 Ces cœurs de carnage affamés.
 Se montre-t-elle ? votre rage
 Ne présente plus que l'ouvrage
 Des traits qui vous ont désarmés.



En vain d'Holopherne en furie
 Les redoutables Etendarts ,
 De l'innocente Béthulie
 Entourent les tristes remparts ;
 Sans autre secours que ses charmes ;
 Une Belle arrête les armes
 De cet inflexible Vainqueur ;
 Et les tendres traits qu'elle lance ;
 Lui font respecter sa puissance ;
 Elle triomphe de son cœur.



Sous le fer du Grec redoutable
 Le Troyen accablé de maux ,
 Des cendres d'un objet aimable
 En vain attend-il son repos ;

2344 MERCURE DE FRANCE

Le Sacrifice se prépare ;
Déjà même l'Autel barbare
S'élève au gré de ses souhaits ;
Mais prêt d'immoler la Victime ,
Il n'envisage que le crime
Qui feroit périr tant d'attraits.



Et vous , qui n'aimez que la Gloire ;
Cédez à des charmes si doux ;
Au sein même de la Victoire ,
Elle sçait arrêter vos coups.
Celui que l'Univers admire ,
Le grand Alexandre , soupire
Pour cette aimable Déesse :
Dans sa fureur opiniâtre ,
Par les charmes de Cleopatre
Auguste se vit arrêté.



Bien des Rois lui sont redevables
De la gloire de leurs Etats.
Combien d'Empires immuables
Doivent leur lustre à ses apas !
Sous une faction puissante
Jadis la France chancelante ,
Perdoit sa première vigueur ;
Pour elle , une Beauté (a) s'empresse ;

(a) Agnès de Soreau , Maîtresse de Charles VII.
connue sous le nom de la Belle Agnès.

L'Ennemi

L'Ennemi fuit ; le trouble cesse ;
Le Trône reprend sa splendeur.



C'est peu de régner sur la Terre ;
Et de s'asservir tous les cœurs ,
Au séjour même du Tonnerre
Elle porte ses traits vainqueurs ;
Et déjà la Troupe immortelle
N'opose plus un cœur rebelle
A ses impétueux efforts.
Venus paroît : Jupiter même ,
De cette puissance suprême
Reslent les aimables transports.



Quelquefois , quand je considère
D'un beau tein la fragilité ,
Mon esprit traite de chimere
La puissance de la Beauté :
Mais bien-tôt je la réalise ,
Lorsque sur vous , charmante *Elise* ,
Mes regards osent s'arrêter ;
Et ne pouvant point m'en défendre ,
Je conçois comme on peut s'y rendre ,
Non , comme on peut y résister.

*Par M. R** d'Aix.*



*LETTRE d'un Religieux Bénédictin de la
Congrégation de Saint Maur, écrite à
M. D. L. R. au sujet de l'Avertissement
de M. l'Abbé Lenglet du Fresnoi, sur
l'excellence & l'Auteur du Livre de l'Imi-
tation de JESUS-CHRIST.*

Vous m'avez, Monsieur, extrêmement surpris, lorsque dans notre dernier entretien vous me fîtes l'honneur de me dire qu'il avoit paru à Paris il y a 10. ou 12. ans un Livre intitulé : *Imitation de J.C. traduite & revûë sur l'ancien Original François*, & qu'on trouvoit à la tête de ce Livre un Avertissement dans lequel M. l'Abbé Lenglet, après avoir rapporté les témoignages de S. Charles Borromée, de S. Philipe de Neri, de S. Ignace, & de plusieurs autres Personnages illustres, qui ont marqué une estime particulière de l'*Imitation de J. C.* après s'être éten du sur l'excellence & sur l'utilité de ce Livre, & après avoir parlé de l'ordre général & naturel qui se trouve dans tout le corps de l'Ouvrage, s'exprimoit ainsi au sujet de l'Auteur de l'*Imitation*.

» On cherche depuis long-temps qui est
» l'Auteur de ce Livre. Les uns disent que
c'est

» c'est *Jean Gerson*, célèbre Docteur, &
 » Chancelier de l'Université de Paris : les
 » autres, un certain Abbé *Gessen*, de l'Or-
 » dre de S. Benoît : d'autres enfin, qu'il est
 » de *Thomas à Kempis*, Chanoine Régulier
 » de l'Ordre de S. Augustin, dans le Dio-
 » cèse de Cologne, qui a fleuri au commen-
 » ment du xv. siècle, & qui a vécu & est
 » mort en odeur de sainteté. Il y a cepen-
 » dant des personnes habiles qui croient que
 » cet Ouvrage n'est pas de cet Auteur. Je
 » dirai donc ce que j'ai examiné par moi-
 » même : Le hazard m'a fait rencontrer qua-
 » tre Editions Françaises de cet excellent
 » Ouvrage, imprimées toutes en caractères
 » gothiques, sous le titre de *l'Internelle con-*
 » *solation*, c'est-à-dire, *de la Consolation in-*
 » *terieure*. Toutes ces Editions ont été faites
 » à Paris, l'une en 1531. la seconde en 1554.
 » la troisième & la quatrième sans date, mais
 » beaucoup plus anciennes. Il ne paroît ni
 » par le titre, ni par aucune autre marque,
 » que ce soit une traduction : circonstance
 » néanmoins que nos ancêtres étoient fort
 » jaloux de faire connoître, quand effective-
 » ment ils avoient traduit un Ouvrage. Ce-
 » lui ci même a l'air original dans ces an-
 » ciennes Editions : & tout ce qui, dans les
 » Imitations ordinaires, est restraint aux Re-
 » ligieux, se trouve dans ces Editions appli-

» qué aux Chrétiens en général. C'est peut-
 » être ce qui pourroit faire penser que le cé-
 » lebre *Gerson* auroit d'abord fait ce Livre en
 » François, & que depuis il aura été traduit
 » en Latin par *Thomas à Kempis*, mais avec
 » quelques changemens, surtout aux endroits
 » où il fait des applications particulières aux Re-
 » ligieux, ou aux personnes vivantes en Com-
 » munauté. C'est de ces anciennes Editions
 » que nous avons tiré le Chap. 16. du premier
 » Livre, qui manque dans les Editions ordi-
 » naires de *l'Imitation de J. C.* elles nous ont
 » même servi à déterminer le sens du Latin,
 » quand il nous a paru y avoir quelque am-
 » biguité. La seule Edition de 1554. conte-
 » noit le quatrième Livre, qui manque dans
 » les trois autres, &c.

Ainsi parle M. l'Abbé Lenglet dans son
 Avertissement; sur quoi je m'acquitte, M.
 de la promesse que je vous ai faite, en
 vous envoyant mes observations sur ce
 sujet.

La découverte qu'a faite ce sçavant Abbé,
 & sur laquelle il s'explique de la manière
 qu'on vient de le voir, mérite assurément
 l'attention de tous les Gens de Lettres, & il
 est surprenant que depuis plus de dix ans
 que cet Auteur a fait part au Public de
 son heureuse rencontre, il ne se soit trouvé
 personne qui ait voulu prendre la peine de
 travailler

travailler à éclaircir cette matière , qui me paroît en avoir besoin.

En effet , M. je vous avouë qu'après avoir lû fort attentivement l'Avertissement en question , je n'y ai rien trouvé qui pût satisfaire ma curiosité & contenter mon esprit , comme je m'en étois d'abord flaté. Toutes les réflexions que fait le nouveau Traducteur , & les preuves qu'il apporte pour soutenir que le texte François de l'*Imitation de J. C.* est le véritable Original , & que le Latin n'est qu'une traduction du François , ne m'ont pas paru suffisantes pour me déterminer à embrasser un sentiment si nouveau.

La principale raison sur laquelle se fonde M. l'Abbé L. & sur laquelle il apuye sa conjecture , est que le titre de ce Livre est différent dans l'Edition François : mais qui ne voit que cette raison est foible & peu solide ? Ne pourroit-il pas se faire que celui qui auroit traduit l'*Imitation de J. C.* de Latin en François , eût changé lui-même le titre ? Cette opinion est d'autant plus vraisemblable , que M. L. en attribuant au célèbre *Gerson* le texte François qu'il reconnoît pour l'Original , suppose que *Thomas à Kempis* , qu'il dit être le Traducteur de cet Original , a changé le titre de ce Livre. Je pourrois même rétorquer facilement cet argument contre M. L. de cette

A vj façon.

façon. Le titre de ce Livre , tel que nous l'avons en Latin , est différent de celui qui se trouve dans l'Édition Françoisë ; par conséquent il est probable que le texte Latin est le véritable Original. Il n'y a personne assurément qui ne sente l'absurdité de cette conséquence , que je tire du propre principe & de la raison dont se sert M. L. pour établir son sentiment.

Cette différence de titre est en effet une raison d'autant moins suffisante , que l'on trouve dans un Catalogue des Livres d'environ cent Bibliothèques d'Allemagne, ce titre : *De l'Internelle consolation* , qui se voit dans l'Édition Françoisë dont il est ici question ; on trouve , dis-je , ce titre joint indifféremment avec plusieurs autres dont on qualifie le Livre de l'*Imitation de J. C.* Ce même Livre est intitulé : *De internâ conversatione* , dans un ancien Manuscrit vû par Dom Martene , & dont il parle dans son premier Voyage Littéraire , page 146. Quoi donc , ce titre paroît-il nouveau à M. l'Abbé L. & prétend il nous faire illusion par sa prétendue nouveauté ? N'est-il pas aisé de remarquer que celui qui a traduit l'*Imitation de J. C.* en François , s'est servi du titre du troisième Livre , pour le mettre à la tête de tout l'Ouvrage , ainsi qu'en a usé le pieux & le sçavant *Louis de Grenade* , qui en tradui-

sant

Ant l'Imitation de J. C. de Latin en Espagnol , s'est servi du titre du premier Chapitre , pour intituler comme il a fait cet excellent Livre ; *Contemptus mundi, o Menosprecio del mundo?*

M. L. pour appuyer son sentiment tout nouveau , ajoute qu'il ne paroît par aucune marque que les Editions Françoises , dont il est parlé dans son Avertissement , soient une traduction ; circonstance néanmoins , continuë-t'il , que nos ancêtres étoient fort jaloux de faire connoître , quand effectivement ils avoient traduit un Ouvrage. Mais je lui demande à mon tour , s'il paroît par quelque marque que le texte Latin soit une traduction ? Je le prie de me dire, si *Thomas à Kempis* , à qui il attribué cette traduction , a fait connoître par quelque indice que le Latin n'est que la traduction du François ? La demande que je lui fais ici , est d'autant plus fondée , que la raison dont il se sert pour prouver que l'Edition Françoisé est le véritable Original , prouve également que le texte Latin l'est aussi. Car si nos ancêtres étoient si jaloux de faire connoître quand effectivement ils avoient traduit un Ouvrage , pourquoi donc *Thomas à Kempis* , qui s'est rendu si recommandable par sa profonde humilité , a-t'il négligé de nous marquer cette circonstance ? Pourquoi ne nous a-t'il pas

donné à connoître qu'il n'avoit fait que traduire le François en Latin ?

Je ne sçais si M. L. en disant qu'il ne paroît par aucune marque que le François soit une traduction , n'a pas prétendu tirer avantage du xxvi. Chapitre du premier Livre qui se trouve uniquement dans les quatre Editions Françaises , dont il est question dans son Avertissement. Je ne crois pourtant pas qu'on en puisse rien conclure en sa faveur. La raison est que ce Chapitre ne paroît pas avoir été composé par l'Auteur de l'*Imitation* , mais qu'il semble avoir été ajouté après coup. La simplicité que l'on remarque dans tout cet excellent Livre , me fait douter avec raison de l'authenticité de ce Chapitre , dans lequel on voit en effet certains tours qu'on n'aperçoit pas dans les autres ; il paroît au li plus travaillé & plus châtié ; on n'y sent pas enfin cette onction qu'on admire dans le reste de l'Ouvrage.

M. L. rapporte encore dans son Avertissement certaines choses qui , au lieu de me persuader & de me rapprocher de son sentiment , ne servent qu'à m'en éloigner davantage. Après avoir parlé de l'heureuse rencontre qu'il a faite de quatre Editions Françaises de cet excellent Ouvrage qui ont été faites à Paris , l'une en 1531. la seconde en 1554. la troisième & la quatrième sans date , mais plus

plus anciennes : il ajoute que la seule Edition de 1554. contenoit le quatrième Livre , qui manque dans les trois autres. Il est aisé de conclure de cet aveu de notre Traducteur , que la première, la troisième & la quatrième Editions Françoises ne scauroient passer pour le véritable Original ; car on seroit par là obligé de dire que le quatrième Livre de l'Imitation ne se trouve pas dans l'Original , mais que Thomas à Kempis , qui a traduit les trois premiers Livres de l'Original François en Latin , y a ajouté le quatrième Livre tel qu'il se trouve dans les Editions Latines de l'*Imitation de J. C.*

Il ne reste donc plus que la seconde Edition Françoisse de 1554. qui puisse souffrir quelque difficulté ; mais cette difficulté s'évanouît d'elle même : car est-il vrai-semblable que Thomas à Kempis, qui a fleuri au commencement du xv. siècle , soit comme le suppose M. L. le Traducteur d'une Pièce qui n'a paru qu'en 1554. c'est à dire , long-tems après l'impression du texte Latin , puisque l'Imitation de J. C. telle que nous l'avons en Latin , a été imprimée pour la première fois en 1485. Seroit-il donc possible que le François , qui est selon lui le véritable Original , n'eût été imprimé que plus de 60. ans après la traduction de cet Original ? L'Edition faite à Bresse en 1485. détruit entière-

ment

1554 MERCURE DE FRANCE.

ment cette idée chimérique ; car nous voyons que dès ce tems-là, qui n'étoit pas tout à fait si éloigné de celui auquel cet excellent Ouvrage a été composé, le texte Latin étoit regardé comme le véritable Original. Une autre Edition faite à Strasbourg l'an 1487. nous convainc pleinement de cette vérité, qui se trouve encore confirmée dans deux Editions Latines faites en 1489. l'une à Ingolstadt, & l'autre à Lyon. De plus, dans la première Edition Françoisse de l'*Imitation* faite à Paris chés Lambert l'an 1493. il est marqué que cette version a été faite sur l'Original Latin.

Il est donc clair & manifeste par les plus anciennes Editions de ce Livre, soit Latines, soit Françoises, que le texte Latin en est le véritable Original ; & je ne vois pas quelle preuve peut fournir à M. L. l'Edition Françoisse de 1554. beaucoup plus récente que celles dont je viens de parler, dans lesquelles les Editeurs témoignent que le texte Latin est l'Original, & que le François n'en est que la traduction.

M. L. dans la Préface qui se trouve à la tête d'une nouvelle Edition qu'il nous a donnée depuis du Livre de l'*Imitation* de J. C. qui m'est tombée depuis peu entre les mains, parle encore de deux Editions Françoises de cet Ouvrage qui sont entièrement semblables

aux quatre autres. Mais comme le quatrième Livre ne se trouve pas dans ces deux Editions , la raison que j'ai apportée pour faire voir que la première , la troisième & la quatrième Editions Françaises , dont il est fait mention dans l'Avertissement de M. L. ne sçauroient passer pour le véritable Original ; cette raison , dis-je , peut aussi servir à prouver que ces deux Editions ne doivent pas être regardées comme l'Original.

Supposons cependant pour un moment que non seulement les raisons que j'ai employées , pour combattre & pour rejeter les Editions Françaises dans lesquelles on ne trouve pas le quatrième Livre , mais même celles dont je me suis servi pour réfuter l'Edition de 1554. ne soient nullement concluantes : ce ne sont pas là les seules preuves que je puisse alléguer pour soutenir mon sentiment. Il est fortifié par un autre argument beaucoup plus fort , & auquel il est presque impossible de répondre.

La plus ancienne des six Editions Françaises que cite M. L. & qu'il veut faire passer pour l'Original , est celle de 1500. Les cinq autres Editions lui sont de beaucoup postérieures , & lui sont entièrement semblables , soit pour le titre , soit pour le langage ; en un mot , les six Editions Françaises dont il est question , sont toutes uniformes. Il est
hors

hors de doute que les cinq dernières ont été faites sur l'Édition de 1500. ou du moins sur un Manuscrit tout à fait conforme à cette Édition. Cela posé, si je démontre que l'Édition Françoisé de 1500. ne peut être regardée comme l'Original, mais seulement comme une traduction du texte Latin, il demeurera pour certain & constant que les cinq autres Éditions Françoises, qui sont en tout conformes à celle-ci, & qui sont moins anciennes, ne sont pas le véritable Original, comme le prétend M. L. mais une simple traduction. Or, rien de plus facile & de plus aisé que de prouver que l'Édition Françoisé de 1500. n'est qu'une traduction du texte Latin. Il suffit de jeter les yeux sur cette Édition, pour s'en convaincre : il y est marqué en termes exprès que ce Livre est une traduction du Latin en François, comme le font voir les paroles suivantes qui se trouvent dans cette Édition : *Le Livre de . . . attribué à S. Bernard ou à Jean Gerson, traduit du Latin en François.* Il résulte de ce dernier argument qu'aucune des Éditions Françoises que cite M. L. ne peut passer pour le véritable Original.

Je pourrois encore prouver cette vérité par le témoignage des Auteurs contemporains, ou qui ont écrit & vécu immédiatement, ou du moins peu de tems après ceux, aux-

quels

quels on attribué communément le Livre de l'Imitation. de J. C. Je pourrois citer ici *Jean Busch*, Chanoine Régulier de Windefsem, qui a achevé d'écrire la Chronique de son Monastere en 1464. Cet Auteur, parlant dans le 21. Chapitre du second Livre, de la mort de *Jéan de Huesden*, Prieur du Monastere de Windefsem, dit expressément que le Livre de l'Imitation de J. C. a été d'abord composé en Latin. Voici ses propres paroles : *Contigit ante paucos dies sui obitus, ut duo Fratres notabiles de Monte Sancta Agnetis, prope Zuvollis Ordinis nostri, dictum Priorum nostrum super certis rebus consulturi in Windefsem advenirent, quorum unus Frater Thomas à Kempis, vir probata vita, qui plures devotos Libros composuit, videlicet, Qui sequitur me de Imitatione Christi, cum aliis, nocte insensatâ somnium vidit presagium futurorum* Pierre Scoth, Chanoine de Strasbourg, qui vivoit en 1488. & Jean Kanne de Duestat, confirment cette même opinion. Tritheme dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, achevé l'an 1494. apuye aussi ce sentiment, qui a été suivi généralement de tous ceux qui ont écrit après lui.

Les Manuscrits de l'Imitation de J. C. le prouvent aussi d'une manière convaincante. Les plus anciens que nous ayons, sont ceux d'Arone, de Bobio, & un autre de l'Eglise

l'Eglise de S. Jean de Parme , que Dom Mabillon & Dom Michel apportèrent à Paris, au retour de leur voyage d'Italie en 1686. On peut aussi compter parmi les anciens , le Manuscrit de l'Abbaye de Ste Justine de Padouë de l'an 1436. celui du Monastere de S. Ulric d'Ausbourg , écrit en l'an 1437. du tems du Concile de Basle , ainsi qu'il est marqué à la fin de ce Livre : *Et est finis hujus Tractatus scripti in Concilio Basileensi anno Domini 1437.* & un autre de Melice , daté de 1421. Or , tous ces Manuscrits sont en Latin, & les Manuscrits François de ce même Livre , leur sont de beaucoup postérieurs , comme le témoigne un (a) Auteur célèbre, qui a fait une énumération fidelle & exacte de tous les plus anciens Manuscrits de l'*Imitation* , dont il a pû avoir quelque connoissance , après en avoir fait une diligente recherche.

Quels avantages ne procurent pas encore à notre cause deux Manuscrits Latins de l'Abbaye de Weingarten de l'Ordre de S. Benoist ? Ces Manuscrits finissent ainsi : *Explicit Liber interna consolationis finitus anno* L'un est daté de 1433. & l'autre de 1434. Vainement voudroit-on insinuer que ces Manuscrits ne servent de rien pour établir mon sentiment. Je suis d'autant plus

(a) M. Dupin.

fondé

fondé à dire que le texte Latin est l'Original, & que les Editions Françoises dont parle M. L. ont été faites sur ces deux Manuscrits Latins, que le titre se trouve le même, que les Livres sont rangés dans le même ordre, ou, p'our m'expliquer plus clairement, que l'ordre naturel de cet Ouvrage y est pareillement changé, & que M. L. ne peut nous fournir des Manuscrits François plus anciens que les deux Latins dont je viens de parler.

La découverte de M. L. n'est donc pas d'une aussi grande utilité qu'il se l'imagine. Il auroit beaucoup mieux prouvé sa thèse, s'il nous avoit démontré que ces Editions Françoises avoient été faites sur des Manuscrits authentiques & beaucoup plus anciens que ceux dans lesquels se trouve le texte Latin. Il ne fait cependant mention d'aucun Manuscrit. Il se contente de dire qu'il a trouvé six Editions Françoises imprimées à Paris, l'une en 1530. une autre en 1531. la troisième en 1537. la quatrième en 1554. la cinquième sans date, mais plus ancienne; la sixième en 1500. ce qui ne prouve rien en faveur de son sentiment, d'autant plus que nous avons des Editions Françoises de cet Ouvrage, beaucoup plus anciennes, qui néanmoins n'ont jamais été regardées, même dans le tems qu'elles ont été faites, que comme une traduction du Latin, & non comme le véritable Original. On

On sera peut-être surpris que M. L. ayant parlé dans l'Avertissement que j'ai rapporté au commencement, de deux Editions Françaises sans date, je ne fasse plus ici mention que d'une seule; mais cette contradiction vient de M. l'Abbé Lenglet lui-même, qui cite deux Editions sans date dans son Avertissement sur l'excellence & l'Auteur du Livre de l'Imitation de J. C. quoique dans la Préface qui se trouve au commencement d'une nouvelle Edition qu'il nous a donnée de ce Livre, il assigne une date à toutes les Editions Françaises de cet Ouvrage, excepté à la cinquième.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre davantage pour démontrer que le sentiment de M. l'Abbé Lenglet est tout à fait insoutenable. Les autorités & les preuves que j'ai apportées, me paroissent plus que suffisantes pour persuader & pour convaincre tout esprit raisonnable, éclairé & judicieux, que le texte François de l'*Imitation de JESUS-CHRIST* ne peut jamais être regardé comme le véritable Original de cet excellent Ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris le 23. Septembre 1742.

L'OMBRE



L'OMBRE DE BIBIS. *

Six jours s'étoient passés depuis qu'en l'Elysée
 Bibis goûtoit le fruit de ses rares vertus ,
 Et que Julie en pleurs de regrets épuisée
 Fatiguoit les Echos par des cris superflus.

Tout lui devenoit insipide :

Pour les cœurs accablés il n'est plus de bonheur
 La pâleur de son teint & sa paupière humide
 Nous annonçoient l'excès de sa juste douleur.

Bibis , à l'ame bienfaisante ,

En fut instruit de son heureux séjour ;

Pénétré jusqu'au vif des pleurs de son Amante ,
 Car son cœur pour Julie eut toujours de l'amour ,

Il s'éloigne de sa demeure ,

Va chés Minos briguer un passeport.

Il le montre à Caron , il passe , & dans une heure
 Il revoit les endroits où l'on pleuroit sa mort.

La nuit alors au milieu de sa course

Dans les bras du sommeil voïoit tous les humains
 La plaintive Julie insultant aux destins

Veilloit & de ses pleurs éternisoit la source.

Mourons , puisque Bibis est mort ,

* Bibis étoit un Chat fort aimé de sa Maîtresse ; il mourut , on l'enterra dans le Jardin de la Maison ; cinq ou six jours après sa Maîtresse crut l'apercevoir dans sa Chambre, voilà ce qui a donné occasion à cette Riée.

Disoit

Disoit-elle ; on perd tout quand on perd ce qu'on aime ;

Je veux à l'Amour même

Reprocher ses faveurs en terminant mon sort,

Elle parloit encor , quand d'un gros de lumière

L'éclat inattendu vint à fraper ses yeux ;

Elle croïoit toucher à son heure dernière ;

Elle jeta tremblante un coup d'œil vers les cieuz.

Qui pourroit exprimer l'excès de sa surprise ,

Lorsqu'elle vit Bibis brillant & radieux

La regarder en face , & que sa couleur grise

Changée en incarnat ébloüissoit les yeux ?

Ses griffes étoient d'or artistement taillées ,

Ses barbes du Soleil imiroient les rayons ,

Ses yeux étoient rubis , & ses dents émaillées ;

Mes paroles encor sont de foibles crayons.

Il miaula trois fois de ce ton plein de graces ,

Dont le Matois jadis enforcelloit un cœur ,

Et trois fois s'agitant , il fit voir sur ses traces

Dans des sillons de feu l'excès de son bonheur.

Faites cesser , Julie , un trouble qui m'offense ,

Dit l'Ombre avecque majesté ;

Sçachez que ma présence

Doit répandre la joye & la sérénité.

Je sçais ce que je dois à vos tendres allarmes ;

Mon cœur dans l'Elysée a pû le ressentir ;

Mais pleurer un bonheur pour moi si plein d charmes ,

Seule c'est vous aimer , Julie , & me haïr.

Il dit : & regardant tendrement son Amante
 Il s'approche , il la baise ; & d'un air langoureux
 Il mieu'e un adieu qui la rendit contente ,
 Et regagna soudain son séjour bienheureux.

• *Par M. d'Angers.*

*EXTRAIT d'une Lettre de M. sur
 tout ce qui regarde la Ville de Paris.*

J'Ai eu , Monsieur , une extrême satisfaction du plaisir que vous m'avez paru ressentir , en voyant la Collection que j'ai faite des anciens Plans de notre Ville ; j'ai encore à vous faire voir plusieurs Portefeuilles contenant les Eglises , Portails , Cérémonies , Entrées de Rois & Reines , Feux d'Artifices , Catafalques , Tombeaux , Fontaines , Hôtels , Maisons Royales & particulières , Portes & Vûes de la Ville de Paris.

Le goût & le zèle que j'ai pour tout ce qui la concerne , m'ont fait entreprendre beaucoup d'autres recherches pour l'accomplissement desquelles j'aurois besoin de votre secours & de celui des Sçavans avec qui vous êtes en relation par votre Journal ; il s'agiroit de les engager à vous communiquer ce qu'ils découvroient sur l'origine de notre Hôtel de Ville , & sur les Magistrats qui le composent.

B Vous

Vous sentez bien qu'il n'est pas nécessaire de répéter tout ce qui se trouve dans la sçavante & curieuse Dissertation de M. le Roy, & ce qui a été ci devant traité par differens Auteurs ; sçavoir , Gregoire de Tours , Rigord , Guillaume de Nangis , Gilles Corrozet , Bonefons , Dubreuil , Fauchet , Malingre , Colletet , François Duchesne , Belleforest , Chénu , Drouart , Claude Moulinet , Martin Lisber , Lemaire , la Mare , Germain Brice , Sauval , Felibien , Philibert , Bernard Moreau de Mautour , César Baudelot de Dairval , Liger , Saugrain , Antonini , la Barre , Piganiol de la Force ; & dans les Manuscrits de Mrs Seguiet , Colbert , d'Estrées & Boquillon.

S'ils pouvoient aussi vous indiquer des Plans de cette Ville , dont nous n'eussions pas de connoissance , c'est-à-dire , avant celui qui a été levé avec tant de soin par M. Petit , & qui parut sous le nom de Gomboust en 1652.

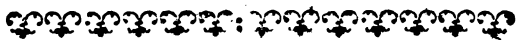
Toutes ces recherches , M. vous paroîtront peut-être de peu de conséquence , à vous qui êtes occupé de choses plus sérieuses. Mais vous ne devez pas blâmer la curiosité d'un Citoyen , qui n'a rien tant à cœur que l'honneur de sa Patrie , & qui craint que les choses qui paroissent les plus indifferentes , ne tombent enfin dans l'oubli , faute d'attention à les conserver.

Je

Je ne doute pas , M. que vos soins ne piquent d'émulation ceux qui auroient gardé le silence sans votre Avertissement , & qu'insensiblement nous ne soyons en état de recueillir jusqu'aux plus petites anecdotes.

J'ai l'honneur d'être , &c.

A Paris le 15. Mars 1742.



*STANCES irrégulières à la louange de
la Vie Champêtre de L. . .*

Charman Désert , séjour délicieux ,
Dont la Paix a fait son azile ;
Que ton sein heureux & tranquille
Présente d'attraits à mes yeux !

Chés toi , je trouve l'allégresse ;
Seul , tu rends le calme à mon cœur ;

Je vais enfin de ma chere paresse
Voluptueusement savourer la douceur.

Venez , Songes rians , inexplicables charmes ;
Tendres Jeux , Ris légers , occuper mes loisirs ,
C'est ici que , loin des alarmes ,
S'offrent les durables plaisirs.

Entre les fleurs & la verdure

B ij Je

Je vois avec transport s'écouler des Ruisseaux ;
Et de la plus vive peinture ,
Le Printems orner ces Côteaux.

Berceaux , que je me plais sous votre épais feuillage !

Qu'il m'est doux d'y couler mes jours !
Vous sçavez , de mon cœur volage
Fixer les désirs , les amours.

Que la foule insensible évite votre ombrage ;
On sçait qu'elle ignore toujours
Les vrais biens que connoît le Sage.

Que j'aime à voir , sous ces Ormeaux ;
Les Bergers aux pieds des Bergeres ,
Sur de rustiques Chalumeaux
Soupirer des ardeurs sinceres !

L'Amour , dans ces paisibles Bois ,
Ne connut jamais l'imposture ;
Ce Dieu n'y sçait dicter ses loix
Que par la voix de la Nature.

Viens , Philomele , en ces beaux lieux ,
Viens, par tes sons, enfans d'une douleur plaintive,
Charmer mon oreille attentive :
Est-il des Bords plus gracieux ?

A vos apas bruyans , tumultueuses Villes ,

Mes tranquilles esprits renoncent sans effort ;
 Dans ces Valons fleuris , dans ces Plaines fertiles ,
 Libre de soins fâcheux , j'attens l'arrêt du sort.

Fleuri Bordeaux , Trésorier de France



*LETTRE écrite au R. P. . . . de l'Ordre
 de S. Dominique , au sujet des Ouvrages
 imprimés de Dom Barthelemi des Martyrs ,
 Archevêque de Brague , en Portugal.*

Vous vous avisez un peu tard, M. R. P.
 de me demander ce que c'est que cette
 Edit on des Ouvrages de Dom Barthelemi
 des Martyrs , Archevêque de Brague , dont
 vous avez oûi parler récemment , puisqu'il y
 a deja plusieurs années que le Public en est
 possesseur , & la regarde comme un des plus
 riches présens qu'on lui ait fait depuis long-
 tems. Mais comme elle n'a point encore pé-
 nétré dans votre Province , il faut ; puisque
 vous l'ordonnez , vous mettre au fait , &
 satisfaire sur ce point votre curiosité.

C'est à Dom Malachie d'Inguimbert , au-
 jourd'hui Evêque de Carpentras , dans le
 Comtat , que nous sommes redevables de
 cette Edition ; l'Ouvrage entier forme deux
 volumes *in folio*, il est imprimé à Rome , &
 dédié au Roy de Portugal ; la plupart des Trai-

B iij tés ,

tes, qui composent cette Collection, avoient été écrits en Portugais par le S. Archevêque : mais notre P. Quétif du Convent de S. Honoré, si connu par son érudition, les avoit traduits en Latin; il s'étoit même proposé de les faire imprimer avec les autres Ouvrages de Dom Barthelemi, & d'y joindre une vie de ce grand Homme, beaucoup plus détaillée que toutes les précédentes, ce que la mort l'empêcha de mettre à exécution.

M. de Carpentras, plein d'estime & de zèle pour l'illustre Archevêque, a bien voulu se charger de ce soin & de ce travail : recueillant, comme il le dit dans sa Préface, tout ce qu'avoit mis en Latin ce célèbre Dominicain, & tout ce que nous avons déjà en la même Langue, il en a formé un corps entier, dont nos Bibliothèques se parent aujourd'hui, & dont il faut vous rendre compte conformément à vos desirs.

Le premier volume, outre les divers Eloges que les Sçavans ont donné à Dom Barthelemi des Martirs, & sa vie, une des plus instructives & des plus circonstanciées qui aient encore paru, divisé en quatre parties, contient :

I°. *ABREGE' des Maximes de la vie spirituelle, recueilli des sentimens des Peres.* Ce Traité est divisé en deux Parties, où l'on trouve

trouve tout ce qu'on peut désirer , pour s'animer à l'extinction des vices , & à la pratique de la vertu ; pour se former aux exercices de l'Oraison, de la Méditation, de la Contemplation , & pour devenir bientôt un parfait Chrétien. Cet Ouvrage composé d'abord en Latin, a été depuis traduit en François, & les personnes dévotes l'ont souvent entre les mains.

2°. *LES DEVOIRS & les vertus des Evêques.*

Ouvrage composé en Latin , & divisé comme le précédent , en deux Parties. Dans la première , l'Auteur expose ce que les Saints Peres , sur tout S. Grégoire, Pape, ont dit de plus beau au sujet de l'Episcopat. Dans la seconde il représente lui-même quelles doivent être les occupations & les vertus des Evêques , & il appuie encore ses propres sentimens des paroles & de l'autorité de ces mêmes Peres. Etant en Italie , il ne put se défendre de le communiquer à S. Charles Borromée, son ami particulier , qui usant des droits de l'amitié , le fit imprimer . & en envoya une copie au P. Louis de Grenade & celui-ci suivit l'exemple du S. Cardinal , & en fit faire une Edition à Lisbonne ; ce qu'il y a de singulier , est qu'ayant omis dans le Titre du Livre parmi les qualités de l'Archevêque de Brague , celle de Primat des Espagnes, Dom Barthelemi s'en plaignit au P. de

B iiii Gre-

Grenade , comme d'une espece d'injure faite à son Eglise ; & dans les Editions suivantes on a réparé cette faure. Nous avons une Traduction Françoisse de cet Ouvrage ; & l'Auteur qui nous a donné la vie Françoisse & inimitable de notre Pielat , en cite des endroits qui sont d'un grand prix.

3.^o. *ABREGE' de tous les Conciles, tant Généraux, que Provinciaux.* Dom Barthelemi n'avoit fait cet Ouvrage que pour son utilité particulière & pour soulager sa mémoire , sans avoir jamais eu dessein d'en faire part au Public. De là vient qu'il s'y rencontre quelques endroits défectueux , c'est à dire , non entierement exempts de la sévérité de la critique , & péchant contre l'exactitude de l'Histoire. Mais ces défauts sont plutôt ceux du Siècle que de l'esprit du S. Archevêque.

Le second volu ne renferme cinq autres Ouvrages , qui ne méritent pas une moindre attention.

1.^o *REMARQUES sur tous les Pseaumes de David , & sur le Cantique de Moÿse.* Le but de Dom Barthelemi , est d'en expliquer les endroits obscurs , ou difficiles , qui peuvent arrêter , & de chercher dans les Peres , surtout dans S. Augustin ; de quoi en faciliter une parfaite intelligence. Ces Notes sont courtes , & par conséquent moins embarrassées , & plus intelligibles.

2°. CATECHISME *ou la Doctrine Chrétienne* divisée en deux Livres. Dans le premier, on explique au long & en divers Traités, tous les points de la Religion, le Simbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, les Commandemens de Dieu, les Sept vices Capitaux, les Quatre fins de l'homme, les Sacramens &c. & on peut dire que notre S. Archevêque n'oublie rien de ce qui peut affermir la Foi & nourrir la Piété.

• Dans le second Livre, il donne à ses Curés & à ses Prêtres de petits Sermons ou de courtes exhortations pour les Dimanches de l'Avent & du Carême, pour les Mysteres & les principales Fêtes de l'Année, afin que les ayant sous les yeux, ils soient plus à portée d'instruire les peuples qui leur sont commis. On y trouve par tout un grand fond de Science, & d'érudition Ecclésiastique, & de quoi faire dans les âmes de vives & de salutaires impressions.

3°. DEMANDES *que devoit faire au Concile de Trente Dom Barthelemy des Martyrs*. Elles roulent toutes sur la réformation que ce grand Prélat avoit beaucoup à cœur. Il parcourt tous les degrés Ecclésiastiques, & marque avec une sainte liberté ce qu'il y trouve de repressible, ce qu'il y juge digne de correction. On trouve à la fin les Articles touchant la réforme, présentés au Concile par les Grands

B. v. Vicaires

Vicaires de Valence , en Espagne , le Siège vacant ; ceux des Evêques d'Italie ; ceux des Evêques d'Espagne : ceux qui furent présentés au nom de l'Empereur ; ceux qui le furent par l'Ambassadeur de Portugal , & tout cela est curieux & intéressant.

4°. RECUEIL *de ce qui s'est passé de plus considérable durant la tenue du Concile de Trente.* Dom Barthelemi marque le jour de chaque Session , la Matière qu'on y a traitée , les difficultés qui s'y sont rencontrées , les divers sentimens des Evêques & des Théologiens , les motifs qu'alléguoient les uns & les autres , les demandes ou les remontrances des Ambassadeurs des Princes ; & tout cela comme témoin oculaire , ce qui donne à sa relation un poids & une autorité particulière.

5°. ITINERAIRE *de Dom Barthelemi de Brague à Trente , de Trente à Rome , de Rome à Trente , & ensuite à Brague.* Il décrit exactement ce qui lui est arrivé chaque jour , le chemin qu'il a fait , les Convents où il a logé , le plus souvent de son Ordre , ou de celui de S. François , les choses rares & précieuses qu'il a vûes & rencontrées sur sa route , comme à Toulouse le corps de S. Thomas-d'Aquin , à Rome la Sainte Face , le Fer de la lance qui perça notre Sauveur &c. A Affise les Reliques de S. François , à S. Maximin

Maximin, celles de la Magdeleine ; & il marque quelque regret de n'avoir pû aller à la Sainte Beaume, la bienfiance ne lui permettant pas de quitter l'Ambassadeur de Portugal, qui étoit pressé, & qui partoît pour Avignon. Ce fut le 26. Fevrier de l'année 1563. après 64. jours de marche, depuis son départ du Concile, qu'il arriva à Brague, sur le déclin du jour, pour éviter, comme il l'avoüe lui même, les honneurs d'une réception éclatante, qu'on n'auroit pas manqué de lui rendre. Le lendemain, qui étoit un Dimanche, il parut dans son Eglise Cathédrale, il prêcha selon sa coutume, sans songer à prendre du repos, & reçût ensuite dans son Palais les complimens du Clergé & du Peuple. C'est par là qu'il finit la relation de son voyage. Cependant un des Auteurs de sa vie, raconte une circonstance qu'il n'a pas jugé à propos de rapporter, & qui marque bien le caractère de ce Grand homme ; en entrant dans Toledé, & traversant ce Diocèse, il fit toujours porter devant lui la Croix Primatiale, pour ne déroger en rien aux droits & aux prérogatives de son Eglise.

Voilà, mon R. P. tout ce que je puis vous dire des Ouvrages imprimés de Dom Barthelemi des Martirs. Cet Archevêque étoit déjà célèbre par ses vertus ; il ne le sera pas moins désormais par son esprit & par son

B. vj, fçat

ſçavoir , & on conviendra ſans peine que la
Piété & l'Erudition avoient fait en lui une
heureuſe & agréable alliance. Nous ne ſom-
mes pas peu obligés à l'illuſtriſſime Editeur ,
qui a mis au jour ces précieux tréſors : il ne
tient qu'à nous d'en tirer les richesses an-
ciennes & nouvelles, puisqu'en liſant ces Ou-
vrages , on y trouve autorisé par la plus pure
antiquité tout ce qu'enſeigne ſur chaque
matiere le S. Prélat dont je vous entretiens.
Je ſouhaite qu'ils parviennent bien-tôt juſ-
qu'à vous ; que leur lecture vous ſoit agréa-
ble , & que vous ne doutiez pas de l'eſtime
ſincere & du profond reſpect avec leſquels
je ſuis , M. R. P. &c.

A Paris le 12 Juin 1742.



REMERCIEMENT à M. P. T.

MUſe , dont je chéris la douceur ineffable ,
Par des accords harmonieux
Vi ns célébrer ce jour heureux
Où me fit aſſeoir à ſa Table
Des Mortels le plus gracieux.
Chante des doux plaiſirs la Troupe raviſſante
Qui parmi nous répandit l'agrément.
Chante les Dieux de l'enjouement

N O V E M B R E. 1742. 2375

Qui vinrent embellir cette Fête charmante ;
Bachus , dont les divins présens
Verserent dans nos cœurs la plus vive allégresse ;
Le jeune Dieu , Pere de la Tendresse ,
Accompagné des Ris & des Jeux séduisans.
Là , sur l'aîle de la saillie ,
Nos esprits enchantés folâtroient sans efforts ;
La délicate Raillerie
Nous livroit aux plus doux transports.
De mon Hôte charmant les manières polies
Mettoient le comble à mes souhaits.
Arrête , Muse ; il aime à verser des bienfaits ,
Mais il ne prétend pas qu'ici tu les publies.
Tel est , d'un cœur vraiment Royal
L'ineestimable caractère ;
Il veut bien être libéral ;
Mais l'en louer , c'est lui déplaire.
Fleuri Bordeaux, Trésorier de France.





*LETTRE de M. au sujet d'une
Dissertation inserée dans le 1. Vol. du Mer-
cure de Juin 1742. où l'on préfère la mé-
thode de ne faire faire que des Versions aux
Enfans qui commencent le Latin.*

DEpuis le tems , Monsieur , que je vois les Mercures , il est juste que j'y contribuë du moins d'un Article ; il ne sera pas fort curieux ; pourvû qu'il y tienne la place de quelque chose qui vaille encore moins , c'est tout ce que je puis souhaiter. Le titre que j'y ai mis vous en annonce le sujet ; ce n'est proprement ici , ni un Eloge , ni une Critique , encore moins une Réponse dans les formes. En parcourant le Mercure , je ne comptois pas seulement lire la Dissertation dont il s'agit : c'est une matière qui n'est point du tout de mon ressort : mais enfin , je l'ai lûe ; elle m'a occasionné quelques réflexions , & la fantaisie m'a pris de les écrire.

La Lettre qui précède cette Dissertation , & qui est d'un autre Auteur , me paroît écrite avec toute la confiance & la vivacité d'un homme , qui prend d'abord fait & cause en main ; il prononce , il décide , il fait tout de suite le procès à ceux qui ne recevroient pas.

pas ses décisions. Il va jusqu'à douter *s'ils sont encore capables de raison*. Je voudrois bien sçavoir de quoi tout cela avance , & si ce n'est pas là plutôt le moyen de nuire à la bonté de sa cause , que de la faire valoir. S'il avoit voulu l'établir sur des principes solides , & l'appuyer par de bonnes raisons , peut-être auroit-il converti ces gens qu'il regarde comme incorrigibles.

Quoiqu'il en soit , & , dût-il me mettre de ce nombre , je ne puis souscrire au principe qu'il pose : *Que tout le travail des Classes n'a pour but que de lire facilement tout Auteur Latin , & de pouvoir parler Latin au besoin*. C'est un principe trop borné , & qui iroit à convaincre d'extravagance & d'ineptie les trois quarts de ceux qui employent tant de soins & de dépenses , & tant de tems , plus précieux encore , pour faire apprendre à leurs enfans le Latin , dont l'intelligence , vrai-semblablement , ne leur fera jamais nécessaire.

J'avouë que *l'usage , & le plus grand usage , est l'unique mesure du progrès que l'on peut faire dans une Langue* ; mais je doute qu'il s'ensuive de là que les Versions apprennent mieux le Latin que les Thèmes ; si celles là en font plus voir , ceux-ci l'inculquent davantage. Quelques exemples particuliers , où les Versions seules ont d'abord fait faire

à des Enfans des progrès plus rapides , si on s'en tenoit là , ne prouveroient pas non plus , je crois , pour le général. Ecoutons M. Rollin (Traité des Etudes , T. 1. Chap. 3.) *On doit bien inculquer aux Enfans les principes & les regles. . . . Une méthode d'enseigner , rapide & superficielle , bien loin de les avancer , les retarde considérablement. . . . Il vaut mieux qu'ils sçachent peu de choses , pourvu qu'ils les sçachent à fonds & pour toujours. Ils apprendront assez vite , s'ils apprennent bien.*

Je viens à la *Dissertation : Ouvrage d'un homme qui a pratiqué long-tems , & professé toutes les Classes.* Ce n'est pas mon fait de le suivre dans le détail des difficultés dont on a surchargé les Rudimens , ni dans l'analyse qu'il fait du fatras dont il prétend qu'on a farci les Méthodes des Particules. Les preuves qu'il en apporte , sont très-circonstanciées , & m'ont l'air d'être de main de Maître ; j'en laisse le jugement aux Experts : je me contente de penser qu'on doit lui être fort obligé de son zèle à démêler & rendre sensibles des abus , qui , quoique minuties en apparence , ne sont dans le fond rien moins qu'indifferens.

C'est le défaut de ceux qui s'appliquent à des discussions épineuses , de ne pas toujours assez envisager les choses en général , plus soigneux d'entasser des règles ou des raisons , que de

poser

poser des principes , & d'en laisser voir partout la suite & la connexion. Notre Auteur reproche ce défaut aux faiseurs de Méthodes; peut être que sa Differtion n'en est pas exempte ; il se déclare en faveur des Versions : les Thèmes sont disgraciés & relegués , on ne voit pas clairement jusqu'où ; mais on voit , ou l'on croit voir , qu'il veut prouver trop , & que trop de raisons se nuisent les unes aux autres.

Ses *Preuves démonstratives* , qu'il développe , qu'il étend avec complaisance , lui dérobent , ce me semble , la vûe des conséquences qui en résultent. *On a* , dit-il , *multiplié les Regles sans nécessité* : on a défigurée la Syntaxe & la Grammaire de Port Royal : on les a entrelassées , herissées de mille difficultés inutiles : suivre les Rudimens & les Particules dans l'état où ils sont , *c'est s'engager presque nécessairement à contredire les vrais & uniques fondemens de toute Méthode d'enseigner* Donc , conclue t'il , laissons les Regles de la Syntaxe & de la Grammaire , pour ne nous attacher qu'à l'explication des Auteurs , & aux Versions. N'auroit-il donc pas été plus juste de conclure , qu'il falloit débarasser la Grammaire & la Syntaxe de ce qui leur est étranger , & débrouiller les Particules ? La Méthode , dit il , qui commence l'étude du Latin par les Versions , est plus natu-

naturelle , plus facile & plus avantageuse pour les Enfans. Donc , conclut-il , on doit continuer cette Méthode pendant plusieurs années. Donc on doit remettre la composition des Thèmes à un âge plus avancé. . . . & jusqu'à ce que leur imagination formée par l'explication des Auteurs, & remplie des bons modèles de l'Antiquité , soit devenue comme un moule correct , & incapable de donner aux matières qu'on y jette , une forme qui ne soit pas régulière & élégante. Pourquoi porter les choses si loin , tandis que M. Rollin , que l'Auteur cite en preuve, dit expressément que les mêmes règles reviennent , quoique d'une manière plus aisée , dans les Versions comme dans les Thèmes , & qu'il ne propose que six à neuf mois pour les Versions seules ?

C'est dommage que la plûpart de ceux qui sont à portée de remarquer les défauts des systèmes établis , se laissent ensuite tellement préoccuper par ceux qu'ils ont eux-mêmes conçûs , qu'ils les portent dans l'autre extrême , & privent par là le Public du fruit qu'il avoit droit d'attendre de leurs réflexions & de leur expérience.

Plein de ses idées , & du désir de les persuader aux autres , l'Auteur attribué tous les inconvéniens qui surviennent dans l'éducation des Enfans , à la Méthode qui tient la place de celle qu'il voudroit introduire.

Pour

Pour moi, si le dégagement de tout intérêt particulier dans la cause dont il s'agit, suffisoit seul pour en connoître, je croirois que la manière dont on les instruit, gâte infiniment plus d'Enfans, que la Méthode qu'on leur enseigne; & s'il y en a tant qui prennent des travers, en qui l'émulation, la docilité, la curiosité, paroissent éteintes, & qui soient comme hebêtés, par l'insensibilité, la lâcheté & le dégoût, je serois plus porté à l'imputer aux dégoûts que ressentent eux-mêmes, les Maîtres, à l'autorité dure, brusque & impérieuse qu'ils exercent, & à leur incapacité, ou à leur inaplication pour ce qui constituë, quant au Latin, leur premier devoir, qui est de faire goûter l'étude à leurs Disciples, qu'à la difficulté des Thèmes, ou à l'épouvantail des Rudimens.

J'aurois en effet beaucoup de peine à croire que la Méthode des Thèmes, en soi, ne fût bonne qu'à contraindre & à amortir le feu des uns & qu'à décourager & rebuter les autres. L'esprit des enfans est souple, maniable, prêt à recevoir toutes sortes d'impressions & de formes; l'instabilité, la mobilité sont de leur âge: mais en général les esprits sont bons, & la trempe en est peut être communément meilleure que dans la suite: une expérience journaliere nous étonne, en nous montrant de quelle sorte d'aplication ils

ils sont capables : & on remarque encore que ceux qui se démêlent le mieux de ce labyrinthe de Regles , que l'Auteur exagère , ne sont point proprement des esprits plus pénétrants que les autres , mais plus dociles , & mieux instruits.

Souhaitons donc , voudrois-je conclure , que dans l'état où sont les choses , & dans lequel à peu près on doit compter qu'elles seront toujours , tant que ce seront des hommes qui en instruiront d'autres : souhaitons qu'on n'aggrave point le joug imposé aux enfans : qu'on n'ajoute point à des inconvéniens , pour ainsi dire sans remède , des difficultés trop fortes , ou trop fréquentes , qu'il n'est pas impossible de leur épargner : souhaitons que ceux qui président à l'Education publique , veuillent condescendre à mettre la Méthode d'apprendre le Latin , plus à la portée des foibles , qui jusqu'ici ne sont que trop le plus grand nombre : fournissons même des ouvertures , donnons nos idées là-dessus , si nous avons sujet de croire qu'elles peuvent servir : rien n'est mieux , rien n'est plus louable ; mais donnons-les avec cette justesse , & cette modération nécessaire , quand on veut être utile : n'épuisons pas la sagacité de notre esprit à détailler les abus ; gardons-en pour y appliquer les remèdes les plus convenables ,

&

& ne cherchons pas à prolonger sans nécessité l'usage des Versions, aux dépens de la Grammaire & de la Syntaxe, & à l'exclusion des Thèmes, qui sont si propres à fixer, & à exercer l'esprit des Enfans, d'une manière qui n'est point au dessus de leurs forces.

S'il ne s'agissoit uniquement que de lever les difficultés, que d'aplanir les voyes, que d'affranchir l'Etude du Latin de toutes les peines que les Enfans y trouvent, en un mot, que de le leur apprendre ; notre Auteur ne seroit encore guère avancé par la Méthode qu'il prescrit. Il y auroit sans doute des moyens bien plus simples & plus courts.

Qui empêcheroit, par exemple, qu'on ne l'appriât, comme on apprend tant de Langues vivantes, l'Allemand, l'Italien, &c. ? Qui empêcheroit de mettre auprès de l'Enfant une personne qui ne lui parlât jamais que cette Langue : de le mettre dans des Pensions, dans des Colleges, de destiner une année ou deux pendant lesquelles l'Enfant n'entendrait & ne parleroit que Latin, puisqu'on veut absolument que les Garçons le sachent, si on ne vouloit que cela, seroit-il si impossible de mettre en usage ces moyens, ou quelques-autres que *Locke* propose dans son *Traité de l'Education*, & par lesquels une Mere pourroit apprendre & effectivement appris à son Fils le Latin, qu'elle ne sçavoit pas elle même ?

Ce Philosophe habile prouve fort au long l'utilité de ces moyens ; il ne peut revenir de son étonnement , en voyant qu'ils ne sont pas suivis. Il s'élève avec force contre la Méthode vulgaire ; quelle tyrannie , quelle absurdité ! ce n'est selon lui qu'imbécillité , & que folie ; il prétend bannir de l'éducation la peine & la contrainte , il veut faire de l'Étude un jeu , mais , s'il est permis de préférer le sentiment de tant de siècles & de peuples à celui de *Loke* , ce fameux Philosophe a pris le change. Un faiseur de systèmes s'imagine quelquefois surprendre tous les hommes endormis , & il ne s'aperçoit pas que c'est lui même qui rêve.

Car que seroit ce qu'une éducation de liberté , & de pur plaisir ? chimere , d'un côté ; erreur , abus , de l'autre. L'homme est né pour le travail ; & ne cherche qu'à s'y soustraire. Il ne peut parvenir à rien de grand , ni de bon , sans se vaincre , ni se vaincre sans peine. Rien donc de plus important que de se familiariser avec cette peine , en l'accoutumant de bonne heure au travail. C'est là en fait d'éducation , un principe , une loi , une vérité primitive qui ont retenti dans tous les siècles : le Paganisme est , sur ce point , d'accord avec la Religion , depuis la Cabanne du Pauvre , jusqu'au Palais des Rois ; tout reconnoît

reconnoît sa force , le Sexe même , ce Sexe qui demande tant de ménagemens , & qui mérite tant d'indulgence , n'en est pas exempt. Engager , encourager , accoutumer au travail , c'est , quant à la forme , donner une bonne éducation ; sçavoir surmonter ses pentes , & ses répugnances , avoir l'habitude de l'aplication , & le goût du travail , c'est l'avoir reçue : voilà ce que comprennent , ce que sentent des parens , lors qu'avec tant d'attirail & de bruit ils consomment les plus belles années de leurs Enfans dans l'étude d'une Langue , qui ne doit pas leur être nécessaire par la suite ; & voilà , si je ne me trompe , ce qui justifie suffisamment l'extravagance & l'absurdité prétendues.

Il ne s'agit donc point d'ôter , ni même de diminuer le travail & la peine de l'étude du Latin ; mais de les proportionner aux forces , & de les faire aimer. Quelle étude fournit plus spécialement tout ce qui peut développer , cultiver , orner l'esprit de la jeunesse ; & en même tems plus abondamment & plus éminemment tout ce qui peut la former à toutes les vertus morales ; en allumer le désir , & les graver dans leur cœur ? Quand on s'accorderoit à retrancher de cette étude l'affujétissement & le travail , qu'on y à joints , ne faudroit il pas les remplacer par quelque autre endroit ? Et croyez-

VOUS

vous , répondra *Loke* , qu'il n'en restât pas toujours assés dans l'éducation ? Ils se trouveroient sans doute remplacés & par des endroits incomparablement plus utiles.

Mais ceci me meneroit trop loin. Je reviens , ou plutôt je finis. Qu'il me soit seulement permis d'ajouter que les plus belles idées ne peuvent guère servir de règles générales ; que les plus hautes spéculations ont souvent besoin du concours de mille circonstances , dont le défaut d'une seule suffit pour les faire échoüer dans la pratique ; & que l'éducation est une chose trop précieuse pour y hasarder d'aussi grandes expériences,

Je ne sçais , M. si par mes réflexions je ne prête point aux Auteurs de l'article du *Mercur*e , un prétexte honnête de continuer l'étalage de leur science ; ce n'est pas assurément mon intention ; l'envie m'a pris d'écrire cette fois-ci : mais je puis bien répondre qu'elle ne me reprendra pas , & je renonce de la meilleure foi du monde à l'honneur d'une dispute Littéraire. Mais si quelque Génie supérieur , laissant là nos différends , vouloit répandre la lumière sur le sujet que je n'ai fait qu'effleurer ; & démontrer la vérité , ou la fausseté de mes principes , je m'imagine que je ne serois pas le seul qui le liroit avec plaisir. Et ce qui seroit plus d'usage , si ces Auteurs dont j'ai parlé , ou quel-

quelqu'autre , joignant une Théorie exacte à l'expérience , que donne la Pratique , vouloit rendre plausibles les raisons & les moyens d'écarter des premiers Elémens de la Langue Latine les difficultés qui ne sont point nécessaires , & préparer peut être par là un objet fixe à quelques délibérations de la célèbre Faculté des Arts : Quel objet seroit plus digne d'elle , & plus intéressant pour le Public : Quelle gloire plus solide & plus satisfaisante pour ces Auteurs : Et quel moyen de me repentir d'avoir écrit ?

Je suis &c.

A Paris ce 18. Juillet 1742.



LA LIBERTÉ,

O D E.

Traduction d'une Chanson Italienne

G Races à tes fausses douceurs,
Enfin donc, Nicé, je respire ;
Les Dieux touchés de mes malheurs
Ont daigné calmer mon martyre,
Guéri d'un amour rebuté,
Il n'est plus rien qui m'y replonge ;

C

Co

Ce changement n'est point un songe ;
J'ai recouvré ma liberté.



Libre d'un feu qui me surprit ,
Le repos dont joüit mon ante
Ne peut souffrir que le dépit
Cache même un reste de haine.
Je ne change plus de couleur ,
Quand ton nom m'offre ton image ;
Et quand j'aperçois ton visage ,
Il ne peut émouvoir mon cœur.



Je dors ; ta vue à mon sommeil
En songe n'est plus retracée ;
Tu ne fais plus à mon réveil
Naître ma première pensée ;
Tu n'es plus chère à mes desirs ,
Lorsque j'éprouve ton absence ;
Et quand je suis en ta présence ,
Je n'ai ni peines ni plaisirs.



Si je parle de tes apas ,
Je ne m'y trouve plus sensible ;
Tes rigueurs ne m'offensent pas ;
Je m'en souviens , & suis paisible ;
En vain tu t'approches de moi ,

Mon trouble ne dit plus que j'aime ;
Je puis, avec mon Rival même
Louer ce qui le charme en toi.



Que tes regards soient dédaigneux ,
Que ta voix soit douce engageante ,
A ton air fier ou gracieux
Mon ame est bien indifférente.
D'une impérieuse langueur
Ta bouche en moi n'est plus la source ;
Tes yeux ont perdu sans ressource
La route de mon tendre cœur,



Que je me livre à la gaieté ,
Que je succombe à la tristesse ,
Tes faveurs ou ta cruauté
Ne font plus agir ma faiblesse.
Les Prés , les Châteaux , les Forêts ,
Sans toi , plaisent à mon envie ;
Avec toi-même je m'ennuie
Où la Nature est sans attrait.



Vois quelle est ma sincérité ;
Tu me parois encore belle ,
Mais tu n'es plus de la Beauté ,
A mes yeux , l'unique modèle ;

2390 MERCURE DE FRANCE

Et , le vrai dût-il t'offenser ,
Je vois sur ton charmant visage
Des défauts qu'un aveugle hommage
S'apliquoit à me déguiser.



J'en ai honte , il est vrai , Nicé ,
Lorsque j'osai rompre ma chaîne
Je crus que mon cœur oppressé
Alloit expirer dans sa peine :
Mais pour éviter des rigueurs ,
Pour sortir d'un dur esclavage ,
Que ne met-on point en usage !
Est-il de trop vives douleurs ?



L'Oiseau qui se voit arrêté ,
Cedant aux gluaux qui l'enchaînent ,
Pour se remettre en liberté
Perd les plumes qui le retiennent ;
Mais rétabli d'un mal léger ,
Bien-tôt l'utile expérience ,
Faisant naître sa défiance ,
Le sauve d'un nouveau danger.



A force de te repeter
Qu'il n'est plus vrai que je t'adore ;
Je sçais que tu veux te flater

Que

Que ma flâme est la même encore ;
Crois plutôt qu'on aime à parler ,
Nicé , des périls qu'on évite ;
Un instinct naturel excite
Souvent à se les rapeller.



Le Guerrier aime à raconter
En quels dangers il vit sa tête ;
Des coups qu'il eut à supporter
Il fait un titre de conquête ;
Libre d'un état rigoureux ,
L'Esclave s'aplaudit lui-même ;
Et ressent un plaisir extrême
A montrer ses fers odieux.



Je parle donc , mais c'est pour moi ;
Je tâche de me satisfaire ;
Crois-moi donc , si tu veux , ta foi
Ne peut me fâcher ni me plaire ;
Je parle , mais sans m'informer
Si ton cœur s'est rendu facile ,
S'il m'approuve , s'il est tranquille.
Quand tu veux encor me nommer.



J'abandonne un cœur inconstant ;
Celui que tu perds est sincère ;

Et j'ajoute Je

2392 MERCURE DE FRANCE

Je ne sçais à qui le tourment
Rendra cette perte plus chère ;
Mais je sçais qu'on ne peut trouver
Pour Nicé d'Amant si fidèle ,
Et qu'une Amante aussi cruelle
Se fait tous les jours éprouver.

L' A M O U R ,

O D E.

Palinodie de l'Ode précédente de la Liberté.

GRACE à ta charmante douceur ,
C'en est fait , Nicé , je soupire ;
Les Dieux , chargés de mon bonheur ,
M'ont mis sous ton aimable Empire :
Dans un torrent de volupté
Je sens que mon amour me plonge ;
Ce sentiment n'est point un songe ,
Tu m'as ravi ma liberté.



Que la crainte ou que le dépit
Porte ailleurs le tourment dans l'amo ,
Sous un air pensif , interdit
Dois-je encore cacher ma flamme ?
On me voit changer de couleur ,
Quand ton nom m'offre ton image ;

Et

Et quand j'aperçois ton visage ,
Aussi-tôt il émeut mon cœur.



La nuit, ta vûë à mon sommeil
En songe est souvent retracée ;
Tu fais toujours à mon réveil
Naître ma première pensée :
Tu deviens chere à mes desirs ,
Lorsque j'éprouve ton absence ,
Mais , Nicé , suis-je en ta présence ?
Mon cœur nâge dans les plaisirs.



Si je parle de tes apas ,
On connoît que j'y suis sensible ;
Hélas ! si je ne t'aimois pas ,
On me trouveroit plus paisible :
Lorsque tu t'approches de moi ,
Mon trouble assure que je t'aime ;
Souvent avec mon ombre même
Je me plais à parler de toi.



Quand tes regards sont gracieux ,
Quand ta voix est tendre , engageante ,
Ma joye est peinte dans mes yeux ;
Ma flâme en devient plus ardente ;
Une impérieuse langueur

Fixe mes regards sur ta bouche ;
Ah ! si ma conquête te touche ,
Retiens la route de mon cœur.



Que je me livre à la gaité ,
Que je succombe à ma tristesse ,
C'est un hommage à ta beauté
Que chaque fois rend ma tendresse :
Les Prés , les Côteaux , les Forêts ,
Rien sans toi ne m'est agréable ,
Mais le lieu le plus effroyable
Avec toi m'offre mille attraits.



Dans la plus noire obscurité
Mon amour te voit toujours belle ;
Le jour te rend de la Beauté
A mes yeux l'unique modèle ;
Si donc je voulois refuser
De rendre un légitime hommage
Aux attraits qu'offre ton visage ,
Ne seroit-ce point t'offenser ?



J'en ai honte , il est vrai , Nicé ,
Quand je me soumis à tes charmes
Mon cœur frémit d'être blessé ;
Il en répandit quelques larmes ,
Mais

Mais doit-on craindre des rigueurs
Quand on aime son esclavage ?
Que ne met-on point en usage ,
Pour n'y trouver que des douceurs ?



L'Amant qui se sent arrêté ,
S'il ne peut supporter ses chaînes ,
Pour se remettre en liberté
Doit bien éprouver quelque peines ;
Mais délivré d'un mal léger ,
Bien-tôt l'utile expérience
Faisant naître la défiance ,
Le sauve d'un nouveau danger.



A force de te repeter
A quel point , Nicé , je t'adore ,
Peut-être voudras-tu douter
Que mon ardeur redouble encore ?
Crois plutôt qu'on gagne à parler
D'un feu que son objet excite ,
Un instinct naturel invite
Souvent à se le rappeler.



J'aime , en intrépide Guerrier ,
A poursuivre mon aventure ;
C'est changer un Myrthe en Laurier

Er Que

2398 MERCURE DE FRANCE

Que de faire voir sa blessure ;
D'être sous l'empire amoureux
Un Amant s'aplaudit lui-même ;
Dans ses fers à celle qu'il aime
Il se montre tout glorieux.



Je parle donc , & c'est pour toi ;
Mon esprit s'empresse à te plaire ;
Je cherche à mériter ta foi ;
Ce seul bien peut me satisfaire ;
Je parle & voudrois m'informer
Si ton cœur s'est rendu facile ,
S'il m'approuve , & s'il est tranquille
Lorsque tu daignes me nommer.



J'aime peut-être un cœur léger ,
Tandis que le mien est sincère ;
Je ne sçais s'il peut t'engager ,
En prouvant combien tu m'es chère ;
Mais je sçais qu'on doit réserver
Son cœur pour un Amant fidèle ,
Et qu'une Maîtresse aussi belle
Devoit bien en moi le trouver.



MONUMENT ANTIQUE,
*nouvellement découvert. Extrait d'une Lettre
 de M..... écrite le 25. Septembre 1742.*

MR le Cardinal Quirini, ci-devant Archevêque de Corfou, aujourd'hui Evêque de Bresse, & Bibliothécaire du Vatican, a dans son Cabinet des * Diptyques d'yvoire fort curieux, dont on a fait depuis peu la découverte.

Sur le côté gauche est représenté un jeune homme nud; car il faut compter pour rien sa chaussure, qui sont des brodequins, & la naissance d'un manteau, dont le bout seulement paroît sur l'épaule gauche. Ce jeune homme tient une Lance dans la main droite, & présente de la gauche un papier à une jeune Dame, habillée à la Romaine. Cette Dame paroît goûter ce qui est contenu dans ce papier, & y répond en panchant la tête, & en portant la main sur son sein en signe d'acquiescement. Du piédestal sur lequel est le jeune homme part un chien qui élève sa tête vers la Dame, & semble vouloir lui faire entendre quelque chose. Au dessus on

* *Diptyca Græcis διπτυχα, Tabellæ plicantes, geminas se pandentes ac porrigentes. Du Cange.*

Cvj, voir

voit en l'air un enfant ailé , qui retire de sa main gauche un Arc dont il s'est servi , & tient dans sa main droite un flambeau , avec lequel il veut enflâmer le cœur de la jeune Dame.

Le côté droit des Diptyques offre les mêmes figures , mais dans une autre attitude & avec des habits différens. Car , outre que le jeune homme & la jeune Dame portent une tunique entièrement semblable , ils semblent sortir tous deux de derrière un rideau. En effet la jeune Dame , qui est ici revêtuë d'une mante , prodigue ses caresses au jeune homme , jusqu'à lui prendre ses lèvres du bout de ses doigts. Un génie en l'air , pose une couronne de fleurs sur la tête de l'un & de l'autre. Ce qu'il y a de plus singulier , c'est que le jeune homme semble faire ses adieux à la Dame , puisqu'il tient une Lance d'une main , & prend de l'autre son bouclier ; il porte un bonnet Phrygien.

Mais que marque , dira-t'on , cette espece de bigarrure ? Quoi qu'il soit difficile de hazarder son sentiment sur un sujet aussi problématique , il paroît que l'ouvrier a voulu représenter sur la première face des Diptyques , un jeune homme qui n'est venu à bout de vaincre la résistance d'une Dame , qu'en lui promettant de l'épouser , & de lui être toujours fidele. La promesse de Mariage est

est assez clairement marquée par le papier que le jeune homme remet entre les mains de la Dame, & par le Dieu-Hymen, qui non seulement est présent aux sermens qu'il lui fait, mais qui encore triomphe du cœur de la Dame, en lui inspirant une ardeur réciproque. Pour la fidélité, elle est parfaitement bien exprimée par le chien, puisque cet animal est le symbole de cette vertu.

Dans la seconde face je crois voir le moment qui a suivi le Mariage. S'il étoit permis de deviner de quel mariage il s'agit ici, je dirois, à la vérité en tremblant, que c'est celui de Titus & de Bérénice. Cette Princesse est reconnoissable à sa mante & à sa tunique. Suétone fait foi que Titus avoit promis à Bérénice de l'épouser & l'on n'a jamais douté qu'il n'ait vécu avec elle comme avec sa femme. J'avoue que le bonnet Phrygien semble contraster avec Titus : mais il faut se souvenir que toute cette Scène s'est passée en Orient, & que Titus par complaisance pour son Amante peut fort bien avoir pris la première nuit de ses Noces un bonnet Phrygien, lui qui n'avoit pas fait difficulté de violer les Loix Romaines en sa faveur, en lui donnant sa parole de n'épouser jamais qu'elle. Une autre preuve que le trait d'Histoire, marqué sur les Diptyques, s'est passé en Orient, c'est

qu'on voit que Titus, immédiatement après avoir consommé son mariage, reprend sa Lance & son bouclier, c'est à dire part pour l'Armée, qui formoit alors le Siège de Jérusalem. Or c'est en Orient que Titus a connu Bérenice, c'est en Orient qu'il s'est lié à elle, c'est de l'Orient qu'il l'a fait venir à Rome, enfin c'est en Orient qu'il la renvoya, quand il fut parvenu à l'Empire.

Le Monument en question n'a que neuf poutres & demi de hauteur; & sa largeur totale, qui contient ensemble les deux côtés des Diptyques, est de treize pouces. La Gravûre qu'on en donne ici en petit, a été faite d'après celle envoyée de Rome, qui est précisément de la grandeur de l'Original..



PARAPHRASE sur le Pseaume L. *Miserere mei, Deus, &c.*

C'Est mon iniquité, sous le nom de misère,
Que je viens exposer aux regards de mon Pere.
Pere, en qui tout est grand, j'offre à votre douceur.
Pour objet de pitié le plus grand offenseur.

Il faut pour me guérir pardonner une injure,
Et pour la pardonner des bontés sans mesure.

A.

A vos pieds . . . (oserai-je encor les embrasser ?)
Je confesse mon mal : vous pouvez l'effacer.

N'épargnez pas mon cœur : faites couler mes larmes :

Choisissez , Dieu d'amour , vos plus perçantes armes.

Que par de saints progrès ma sincère douleur
Rende à ce cœur souillé sa première candeur.

Mes yeux se sont ouverts sur l'horreur de ma vie ;
Par elle nuit & jour mon ame est poursuivie.
La honte sur le front , dans le sein le remord ,
Je ne vois que mon crime & l'ombre de la mort.

J'ai péché sous vos yeux, seul avec mon complice.
Qui pourroit m'accuser ? Mais de votre justice
Mon peuple accuseroit peut-être le courroux ;
J'ai péché , je le dis ; qu'on adore vos coups.

Triste effet d'un poison , que donne la nature !
Le sang qui coule en moi vient d'une source impure ,

Et le sein malheureux dont je suis né mortel
D'un levain corrompu m'engendra criminel.

Mais si je fus dès-lors l'objet de votre haine ,
Digne du poids honteux d'une éternelle chaîne ;
Un rayon qui vous plaît , qui part de votre amour ;
Dans le sombre avenir me montre un heureux jour

2462 MERCURE DE FRANCE

Je vois tremper l'hyssope au sang d'une victime ;
J'en suis teint à l'instant , je me trouve sans
crime.

Ce n'est plus moi qui vis, ce n'est plus un pécheur ;
La neige a moins d'éclat que je n'ai de blancheur.

Qu'entends-je ? quelle voix intime & consolante
Ranime de mes sens la force chancelante ?
Dieu m'appelle son fils ! . . Je suis donc pardonné ,
Moi , qui ne méritois que d'être abandonné !

Dieu , qui sur le Demon remportez la victoire ,
David peut donc prétendre encore à votre gloire ?
Ah ! ne lui laissez rien qui puisse l'en bannir ,
Et de tous ses péchés perdez le souvenir.

A votre veix , Seigneur , le néant est docile ;
D'un corps que vous formez vous animez l'argile.
D'un limon animé purifiez l'amour :
Que mon cœur renaissant vous cherche sans dé-
tour.

N'éloignez de vos yeux, Seigneur, que ma malice :
Regardez ma foiblesse & sauvez-moi du vice.
Que toujours votre esprit soit mon guide & ma loi :
Qu'il vous fasse régner sur mon peuple & sur moi.

Le péché dans mon cœur a porté la tristesse ;
Avec la sainteté rendez-moi l'allégresse.

Un.

Un amour criminel m'a conduit au trépas ;
Contre un penchant fatal affermissiez mes pas.

Qui pourra mieux que moi , Seigneur , dire à l'im-
pie ,

Quel est l'heureux sentier qui ramene à la vie ? —

Quand il verra David revenir en faveur ,
Bien-tôt il osera vous offrir sa douleur.

O Dieu de mon salut , que votre amour se vange ;
Qu'il prenne pour du sang mes larmes en échange ;
Et la joye à mes pleurs upira ses accens ;
Ma langue à votre amour offrira son * encens.

Délicz-la , Seigneur ; par un trop long silence
Je paroîtrois ingrat envers votre clémence ;
Il faut que tout mon peuple apprenne par ma voix
A bénir l'équité du Souverain des Rois.

Déjà pour honorer cette douce justice ,
Qui d'un amour jaloux fait un vengeur propice ;
J'aurois , si vous l'aimiez , fait couler à ruisseaux
Sous le glaive sacré le sang des animaux.

Mais vous ne l'auriez vu qu'avec indifférence ;
Vous voulez de mon cœur une humble repentance ?
C'est lui qui fit le mal , & qui doit l'expier ;
C'est lui que la douleur doit vous sacrifier.

* *L'Encens de la Louange.*

Depuis

Depuis long-tems , Seigneur , occupé de batailles ;
 J'ai de Jérusalem négligé les murailles.
 Vous m'avez protégé dans les plus grands hazards ,
 Si vous aimez Sion achevez les remparts.

C'est-là qu'à vos bontés rendant un juste hom-
 mage

Israël chantera mes regrets d'âge en âge ,
 Et qu'un sang légitime offert sur votre Autel
 Servira de Symbole au sang d'un Eternel.



*LETTRE à M. C. sur la Méchanique de
 l'Esprit , par M. Boyer , le jeune.*

JE ne sçais si je me trompe , M. mais j'ai
 toujours crû qu'il y a une analogie & un
 rapport parfait entre les opérations du corps
 & celles de l'esprit. Quelqu'oposées qu'elles
 soient dans leur nature , elles me paroissent
 les unes & les autres être l'effet d'une espèce
 de Méchanique , dont elles sont également
 susceptibles Une idée si propre à humilier
 l'esprit ne doit pas au reste vous effrayer ;
 vous ne crierez point au paradoxe , dès que
 vous examinerez de près les réflexions dont
 je vais vous faire part.

L'esprit pour être d'une essence plus noble,
 &

& plus relevée que la matière, n'en est pas moins uni au corps, dont il ressent toutes les influences. Cette remarque toute sensible me suffiroit pour établir un point d'autant plus intéressant, qu'on est peu porté à y réfléchir. Mais je ne prétends pas l'examiner en Physicien, & je suis encore plus éloigné d'entamer une Dissertation, qui pourroit vous ennuyer. Je ne consulte & je ne prends pour garant de mes idées, que l'expérience, qui seule me fournira de quoi vous persuader.

Qu'entendez-vous donc, me direz vous ici, Mi par ce Méchanisme, que vous voulez introduire jusques dans la portion de nous-mêmes, la plus spirituelle? Voulez vous nous parler de ces efforts matériels que font certains esprits, pour nous donner lieu de croire qu'ils réussissent dans ce qui n'est nullement à leur portée? Mais vous ne l'ignorez pas; le célèbre Marthanafius, dans son *Chef-d'œuvre d'un Inconnu*, a déjà finement développé la Méchanique de ces faiseurs de remarques maussades, qui vous accablent dans leurs commentaires, de tant de puérités. Serez-vous l'écho de ces esprits subtils, ou pour mieux dire, de ces éplucheurs severes, qui prennent à tâche de relever dans les Auteurs tout ce qu'il y a de commun & de trivial? D'ailleurs ne craignez vous point d'outrer la matière, en confondant avec cer-

tains

tains esprits mécaniques ces génies si distingués par leurs talens ? Vous risquez , prenez-y garde , d'irriter mal à propos une foule d'Auteurs respectables , qui se croiront avilis dans ce qui fait leur plus grande gloire.

Ces objections que vous pourriez me faire , M. & que je dois prévenir , m'embarrasseroient , si je n'avois d'autre dessein que de critiquer. Heureusement ce n'est pas là mon goût , & vous serez bien-tôt convaincu que je ne me propose rien moins que de traiter de mécaniques toutes sortes d'esprits. Les uns le sont moins que les autres , & parmi ceux qui le sont également , de combien de différentes especes n'y en a-t-il pas ? Il faut sçavoir les distinguer pour mieux apprécier leur mérite.

Je dois pour cela les diviser en trois classes. Ceux que je place dans la première , sont ces génies heureux , qui ne pensent que par eux mêmes & d'une manière relevée , qu'ils doivent à leurs talens naturels. Il y a d'autres esprits à qui la seule force des talens , s'ils en avoient autant que les premiers , eût épargné bien du travail ; mais ils ont besoin de suppléer à ce qui leur manque. C'est en aidant & en fortifiant leur esprit qu'ils peuvent se flatter de réussir conformément au peu de talens qu'ils ont reçu de la Nature. Je mets enfin dans la troisième clas-

se ceux qu'on peut comparer à ces machines automates , qui ne se remuent que par le secours d'une main étrangère ; incapables de rien produire par eux-mêmes , ils ne pensent que par autrui , & leur esprit ne pourroit , quand même ils le voudroient , prendre une autre tournure. Le Méchanisme est trop frappant dans ces derniers esprits , pour que je doive m'y arrêter. S'il l'est moins dans les autres , & surtout dans ceux de la première classe , il est toujours certain , à mon avis , qu'on le découvre , pour peu qu'on y fasse attention.

Nous voyons de tems en tems quelques génies supérieurs , que nous pouvons dire être des Phénix dans la Nature. Maîtres de leurs talens , ils produisent , ils créent avec une facilité qui leur est propre & qui n'est presque jamais le fruit du travail. Ils disposent comme ils veulent de leurs pensées , & ils se servent de leur esprit , sans qu'il leur en coûte , bien differens de ces génies ordinaires , qui ne sont redevables de leur mérite qu'à des efforts réitérés & trop souvent empruntés.

Qu'ils ne se le cachent pourtant pas à eux-mêmes. C'est l'éducation qui a le plus contribué à entretenir leurs talens naturels dans cet éclat qui y est attaché. Il en est de l'esprit le plus brillant & le plus pénétrant, comme

me de ces pierres précieuses dont on ne connaît le prix que lorsqu'elles sont taillées , ou , si vous voulez , comme d'un bloc de marbre qui n'est estimé qu'après que le Sculpteur l'a dégrossi : & ne sommes nous pas témoins tous les jours des talens les plus merveilleux qui ne demandoient dans tant d'esprits incultes que de germer à la faveur de l'heureuse Méchanique qui les eût fait biller ?

L'éducation n'est en effet autre chose , à la bien considérer. N'en jugeons que par les impressions qu'elle fait sur les grands génies comme sur les moindres esprits. S'ils peuvent recevoir dans l'âge tendre de bons principes , ils ne sont pas plus exempts les uns & les autres des mauvais , dont ils risquent si souvent d'être la victime. Il n'est pas impossible , à la vérité , à un génie supérieur de se mettre au-dessus des impressions qu'il a reçues , quelles qu'elles soient. Mais convenez avec moi , M. qu'il est bien difficile de se mettre au-dessus de ses idées jusqu'à leur faire oublier des traces profondément gravées , & qui ont comme grandi avec nous. Ce n'est pas sans raison que le proverbe nous apprend que l'habitude est une seconde Nature.

Je veux cependant vous accorder , qu'on ne doit pas traiter de méchanique l'usage que l'éducation fait faire aux génies supérieurs de

de leurs talens. Elle n'ajoute rien , je le suppose , à leur mérite ; leurs esprits seront-ils donc moins sujets à cette espèce de Méchanique , qui paroît être notre principal mobile ? C'est ce qu'il faut décider , en examinant les différentes opérations qui leur sont communes avec tous les hommes. N'arrive-t'il jamais que leur mémoire , que je crois très-fidèle , soit ingrate dans quelque occasion ? Mais personne n'ignore comment , sans égard pour les plus beaux génies , elle leur refuse assés souvent son secours , malgré tous les efforts qu'ils font pour la fléchir & pour se la rendre favorable. C'est un magasin qui offre au premier coup d'œil toutes sortes de marchandises , mais où l'on est quelquefois en peine de rencontrer celle qu'on souhaite. Est-il rien de plus méchanique ?

L'imagination la plus vive & la plus féconde est aussi journaliere , & par conséquent aussi méchanique que la mémoire. Demandez à ce génie qui est né Poète , s'il peut la maîtriser à son gré ; il vous répondra qu'il tâche de la connoître , & qu'il épie le moment où elle sera moins en état de lui résister. Trouve-t'il l'heure où elle peut être exercée ? C'est alors que coulent sans effort , & comme de source, ces Vers nobles & majestueux , qui font l'effet de l'heureuse disposition où il s'est trouvé. Combien de fois le

Prince

Prince des Poètes Latins n'en a-t'il pas fait l'expérience ? Il faut en dire autant de ces génies supérieurs qui ont excellé en d'autres genres. Les Cicérons, les Bossuets, les Fénelons, les Bourdaloues & les Parrus étoient venus au monde avec les talens les plus propres à faire briller leur éloquence. Ces Grands Hommes avoient l'imagination la plus noble, la plus vive & la plus abondante ; ils n'en étoient pourtant pas toujours les maîtres, & ils sentoient fort bien qu'elle dépendoit des dispositions mécaniques où ils étoient. Le P. Malebranche lui même, cet Auteur célèbre, qui connoissoit si bien les effets de l'imagination, n'étoit-il pas exposé à ses caprices ?

Mais il est une troisième opération qui ne paroît pas sujette au mécanisme de la mémoire & de l'imagination. C'est le bon sens qui nous dirige dans nos actions & qui nous donne cette justesse de raisonnement, si peu commune. A envisager le jugement dans ce point de vue, il semble, quelque naturel qu'il soit, qu'il demande d'être entretenu & cultivé, de sorte qu'il ne me seroit pas difficile d'en tirer une conséquence favorable à mon système : mais pour nous en former une idée plus exacte, examinons un peu ce mouvement naturel, ce sentiment intérieur, qui, sans avoir rien de mécanique, rend le jugement sûr dans ses décisions. Ce

Ce sentiment n'est autre chose qu'une impression subite de l'ame , qui aperçoit & connoît , comme d'un coup d'œil , les plus grandes beautés qui la frappent. Celles que la discussion fait apercevoir, pour juger avec réflexion, sont subordonnées aux premières , & ce n'est qu'à la faveur d'un travail mécanique qu'on vient à bout de les découvrir. Si la discussion peut perfectionner le sentiment , qu'on ne s'imagine pas qu'elle puisse juger sainement sans lui : l'esprit refroidi & comme apésanti sous ce tas de regles qu'elle lui présente , ne sçauroit discerner ce qui rend un ouvrage sublime & merveilleux , s'il ne consulte le sentiment. Mais y ~~peut~~ fai-je bien ? Vous connoissez mieux que moi , M. de quelle façon l'Abbé du Bos , (*a*) & après lui le Chevalier d'Argens , (*b*) ont traité un sujet si délicat , sans effleurer davantage quelques-unes de leurs idées que je viens de me rapeller ; n'en puis-je pas cependant prendre occasion de distinguer ce qui est naturel aux grands génies & aux esprits inférieurs de ce qui n'est en eux que mécanique ? Que le sentiment soit plus délicat dans les uns que dans les autres ; il n'en

(*a*) *Réfl. critiques sur la Poësie & sur la Peinture. T. 2. Sect. 21.*

(*b*) *Discours : Qu'on juge mieux des Ouvrages d'esprit par sentiment que par discussion.*

D est

est pas moins vrai qu'il doit être excepté de la règle générale. C'est-là une opération de l'esprit bien différente de celle de la discussion ou de la critique. Celle-ci beaucoup plus lente , quoique plus compassée , si je puis m'exprimer de la sorte , tire tout son mérite d'une certaine combinaison d'idées artistement réunies , & qui ne sont le plus souvent que mécaniques. La plupart des esprits critiques sont éclairés , mais de quelle façon ? Ils ne le sont ordinairement que par le malin plaisir de trouver des défauts dans les ouvrages qu'ils croient dignes de leur censure. Je ne puis m'empêcher de rire , toutes les fois que je songe à la comparaison d'un Anglois qui disoit (a) qu'un Critique exerce publiquement la Justice comme un Bourreau. Il a encore , ajoûtoit-il , cette ressemblance avec lui qu'il est le plus souvent aussi digne du supplice que ceux qui le souffrent par ses mains. Si la comparaison n'est ni délicate ni juste à bien des égards , il faut avouer qu'elle est bien expressive dans la bouche d'un Critique de profession , qui en comparant son métier à celui d'un Bourreau , devoit en avoir une idée bien mécanique.

Le plus grand nombre des esprits que j'ai mis à la seconde classe , & sur lesquels je devrois m'étendre , si les bornes d'une Let-

(a) *Le Pour & le Contre*, T. 1. p. 89.

tre me le permettoient, ont un genre de mécanisme bien opposé à celui des grands génies. Si l'éducation n'est pas beaucoup utile à ceux-ci, elle est absolument nécessaire aux premiers, pour les aider à faire valoir le peu de talens qu'ils ont, ou même, s'ils n'en ont point, pour paroître en avoir reçu quelque'un de la nature. Ce n'est souvent qu'avec bien des peines & après de grands efforts qu'ils acquierent d'une manière toute artificielle quelque ombre de mémoire, ou d'imagination. Comme ils n'ont pas par eux-mêmes cette fécondité, qui n'exige presque pas d'être cultivée; ils sont forcés d'y suppléer par une étude assidue & qui n'est pas toujours aussi heureuse. Veulent-ils faire un bon usage de leur esprit? Il faut qu'ils sçachent en diriger la mécanique. Rien ne servira plus, par exemple, à perfectionner ce goût qu'ils laissent affadir faute d'entretien, que la lecture des bons Auteurs, & l'exercice en réformant leur style; ils pourront par-là se préserver de cette ignorance avec laquelle il est si facile de se familiariser.

Je crains, M. que vous n'ignoriez encore à quel dessein je vous entretiens aujourd'hui d'un sujet si particulier. Je vous avouerai même que je n'en sçais pas trop le résultat, & que j'ai laissé écrire à ma plume tout ce qu'elle a voulu. M'en croirez-vous cepen-

D j i dant

dant si je vous dis que mon but est uniquement de m'éclaircir sur les moyens les plus propres à tirer parti de ce mécanisme spirituel, que nous avons tous en partage, qui plus, qui moins ? Le mal est en ceci que l'esprit se révolte facilement contre une idée qui ne lui fait concevoir rien que de matériel. Cette idée de mécanique choque l'amour propre, qui ne peut s'accommoder d'une expression si contraire aux notions communes. Mais puisqu'une telle idée est si propre à effrayer, pourquoi ne pas lui substituer celle d'ordre, de méthode & de tout ce qu'il vous plaira, qui revienne au même & qui fasse moins rougir ?

Oùï, M. rien ne me paroît plus important, pour travailler avec goût (& c'est ce qu'il faut conclure de cet examen) que de donner à son esprit le plus de clarté qu'il se puisse. Ce sera l'arrangement & la méthode qui le rendront clair dans ses idées, & autant qu'il dépendra de nous, heureux dans ses productions. Aura-t'il quelque matière à approfondir ? Il y réussira, pourvû qu'il ne s'écarte pas des règles qu'il s'est prescrites. S'il paroît quelquefois les négliger, ce n'est pas qu'il les ignore, mais il a acquis après bien des peines le talent de paroître au-dehors des règles, lors même qu'il est plus scrupuleux à les suivre. Un esprit de cette trempe

ne

ne montrera rien de pesant ni de matériel; quoiqu'à la rigueur, tout ce qu'il fait ne soit qu'un pur mécanisme. A-t'il un certain goût? Il a soin de le cultiver, & il s'en trouve bien, ne fut-ce que pour discerner le vrai beau & le solide, de ce qui n'est que du clinquant, & qui n'a que de la fumée.

Il ne m'appartient pas de donner des règles de ce goût que tous les esprits n'ont pas. Je me contenterai seulement de remarquer qu'il arrive souvent que ceux qui possèdent d'autres qualités en perfection, n'ont pas la moindre teinture de celle-ci. Voici à ce sujet un trait que je lûs l'autre jour dans le *Socrate moderne*. Il est tout-à-fait plaisant. Après que l'Auteur a beaucoup raisonné sur le goût, il rapporte ce que lui dit un célèbre Mathématicien, que le plus grand plaisir qu'il eût en lisant Virgile, consistoit à examiner sur la Carte le Voyage d'Enée. » Je ne » doute pas, remarque-t'il à ce propos, qu'il » n'y ait bien de nos Compilateurs d'Histoire » moderne, qui n'admireroient presque autre » chose dans ce divin Auteur que les simples » faits. » N'est-ce pas là ce qui s'appelle goût raffiné, ou pour parler plus juste, n'est-ce pas le goût d'un esprit vraiment mécanique? Je vous en laisse le Juge, M. & je suis &c.

D'Aix en Provence, le 4. Août 1742.

D iij EPI



ÉPITAPHE du R. P. BRUMOY, Jéſuite,
Auteur de l'excellent Ouvrage intitulé :
Le Théâtre des Grecs.

Jette ſur ce Tombeau des fleurs à pleines mains,
Paſſant ; çy gît BRUMOY ; les Vers que tu vas lire,
Seront en peu de mots ſuffiſans pour t'inſtruire
Des mœurs & des talens du meilleur des Humains
Critique , Historien , Poète , Ami ſincere ,
Sans relâche appliqué dans le champ Littéraire ,
Sous le poids des travaux il mourut abattu ,
Ayant ſçu réunir l'amitié , la conſtance ,
L'humilité , la ſublime ſcience ,
De l'eſprit & du cœur la plus haute vertu.

Des Forges Maillard.



*AVERTISSEMENT au ſujet de
l'Ordre de S. Lazare.*

MR le Duc d'Orléans , Premier Prince
du Sang , ayant ordonné qu'il ſeroit
fait une Liſte nouvelle de Mrs les Cheva-
liers , Chapelains & Freres Servans de l'Or-
dre de S. Lazare , dont il eſt Grand Maître,



& voulant que les noms , qualités & demeures de tous les Chevaliers y soient mis , on prie tous ces Mrs , tant ceux qui sont à Paris , à l'Armée , sur Mer , & dans les Provinces , de vouloir bien les envoyer franches de port à *M. Dorat de Chaméulles, Chevalier, Commandeur, Greffier & Secrétaire Général dell'Ordre* , Conseiller du Roy, Auditeur Ordinaire en sa Chambre des Comptes, rue du Roy de Sicile, ou à *M. Pelletier, Contrôleur des Rentes, Commis au Greffe dudit Ordre, rue des Fourneurs* , ensemble les noms des Chevliers , Chapelains & Freres Servans , dont ils sçauront la mort , afin de les rayer de dessus la Liste. Ceux qui ont fait l'honneur d'écrire à M. Dorat lors de la convocation du dernier Chapitre Général, tenu au Palais Royal le 17. Juillet 1742. ne se donneront point la peine de récrire, à moins qu'ils n'ayent quelque chose de nouveau à mander, cet Avertissement n'étant mis ici que pour ceux à qui on n'a pû envoyer des Lettres circulaires , signées du Prince , ne sçachant point leurs demeures , ce qui est arrivé à beaucoup de Mrs , qui s'en sont plaints depuis , dans les Provinces , & même à plusieurs qui sont leurs demeures à Paris ; & afin que cela n'arrive plus, on les prie de vouloir bien les envoyer au plus juste & au plutôt ; & en cas de changement de Grades ou de demeures dans la suite ,

d'en avertir M. Pellerier , qui les enregistra , ainsi que des Morts , dont les Pères , Amis & Connoissances sont priés de faire part , comme aussi de renvoyer les Croix des Décédés à M. de Lorme , Chevalier , Commandeur & Trésorier Général de cet Ordre , Secrétaire Ordinaire de M. le Duc d'Orleans , & Substitut de M. le Procureur Général , demeurant au Palais Royal , au lieu & place de M. de Breget , Chevalier , Comandeur du même Ordre , Conseiller au Grand Conseil , maintenant Prevôt & Maître des Cérémonies.



BOUQUET envoyé par un *Enfant de sept ans* , à *M. L. M. D. S. P.* le jour de *S. François*.

Quel doux ravissement s'empare de mon cœur !
 C'est François que l'on solemnise ;
 François de Sales ou d'Assise ,
 Le Pontife ou le Fondateur ,
 Me sont aussi chers qu'à l'Eglise ;
 J'y trouve également le nom d'un Bienfaiteur :
 Que dis-je ? Il me permet de l'appeler mon Pere ?
 Du nom de Fils il daigne m'appeler.
 O noms remplis d'apas , & que mon cœur préfère
 Aux titres les plus beaux , que l'on peut étaler

Aux

Aux yeux à qui la gloire est chere !
De quel amour pour lui ne dois-je pas brûler ?
Pour mon bonheur , & pour sa gloire
Aux sentimens du cœur , sa main joint les effets ;
Et pour en mieux graver les traits dans ma mé-
moire ,
Il marque tous mes jours par de nouveaux bien-
faits.



EX P L I C A T I O N du Proverbe
Pour un point Martin perdit son Asne.

Nicot dans son Essai sur les Proverbes ,
au mot *Asne* , dit que pour un poil
Martin perdit son Asne , *pili grana Martinus*
Aselli fecit jacturam ; que cela se dit de quel-
qu'un qui entre en grande contestation pour
peu de chose , comme fit celui qui gagea
que son Asne avoit le poil entierement gris ,
& qu'on lui en montrât un noir , au moyen de
quoi il perdit sa Bête. D'autres disent , ajoute
Nicot , que pour un point Martin perdit
son Asne , *propter unum punctum Martinus*
perdidit Asellum ; mais il n'explique pas l'o-
rigine de cette dernière façon de parler ; &
d'autres rapportent encore ce Proverbe en
des termes un peu differens , disant que faute
d'un point , Martin perdit son Asne ; en-
forte qu'on n'a pas encore bien éclairci si ce

fut pour un point de trop , ou pour un point mal placé , ou enfin si ce fut faute d'un point que Martin perdit son Asne , & si le mot Asne & celui d'*Asellus* , par lequel il est rendu en Latin , doivent être pris à la lettre , & signifient réellement un Asne , ou quelque autre chose exprimée d'une manière allégorique.

Il y a déjà long-tems que l'on se sert de cette façon de parler , *ab Asino delapsus* , pour signifier quelqu'un qui agit inconsidérément , ou qui commet quelque impétie. Platon , *Lib. 3. de Legibus* , Plutarque , *in Gryllo* , & Aristophanes en sa Comédie de *Nubibus* , se servent de cette expression dans le sens que l'on vient de dire , ce qui a beaucoup de rapport avec le Vers Latin , par lequel on rend communément le Proverbe dont nous parlons.

Una pro puncto cecidit Martinus Asello.

Mais on prétend que ce Vers a été altéré ; qu'originellement , au lieu du mot *cecidit* , il y avoit *caruit* ; qu'au lieu de *Martinus* , que l'on a mis pour faire allusion au mot *Asello* , il y a voit *Robertus* , & qu'*Asello* ne signifie point en cet endroit un Asne.

Alberic de Rosate , Jurisconsulte de Bergame , dans le Milanois , qui vivoit au commencement du xiv. siècle , *Can. de Judais* ,

verbo

verbo *Punctus*, dit qu'un nommé Robert Abbé d'*Asello*, ayant fait mettre sur la porte de son Abbaye ce Vers :

Porta putens esto nulli. Claudaris honesto,

où le point, au lieu d'être après *esto*, se trouve après *nulli*, ce qui change totalement le sens du Vers, & le rend absurde. Cet Abbé fut, dit-on, privé de son Abbaye d'*Asello*, à cause de son ignorance, ce qui donna lieu à cet autre Vers :

Uno pro puncto caruit Robertus Asello.

Ce fait & les deux Vers sont rapportés de même par Everard, Jurisconsulte, dans la Préface de son Traité intitulé : *Logi argumentorum legales*, Edition de 1579.

Le Dictionnaire de Trévoux, Edit. de 1704 v. *Martin*, rapporte la même chose d'après Cardan, si ce n'est qu'il appelle l'Abbé *Martin*, & il dit que le Pape passant devant l'Abbaye d'Aselle, fut indigné de l'incertitude de cette ponctuation, & priva l'Abbé de son Abbaye ; que le successeur fit réformer ce point mal placé, & ajouter le second Vers ; & qu'à cause que le mot Italien *Asello* signifie en François un Asne, on a traduit ainsi ce Vers : *Pour un point Martin perdit son Asne*, au lieu de dire *son Abbaye*.

Mais ce Dictionnaire ne cite point en quel lieu des Ouvrages de Cardan cela est rapporté , ce qui n'est pas facile à découvrir , les Ouvrages de Cardan étant en 10. Volumes *in-fol.* On ne dit pas non plus où étoit située l'Abbaye d'*Asello* ; on pourroit présumer qu'elle étoit dans le Milanez , parce qu'Alberic de Rosate & Cardan , qui rapportent les Vers en question , étoient l'un & l'autre du Milanez ; mais quelque recherche que j'aye faite , je n'ai pû découvrir le Lieu où étoit cette Abbaye , ni quel fut le Pape qui déposa l'Abbé *Martin*.

M. Etienne Pasquier , *Tome 2.* dans ses Lettres , *Liv. 8. Lett. 12.* à M. Tabourot , Procureur du Roy az Bailliage de Dijon , connu sous le nom du Sr des Accords , & qui est Auteur de l'Ouvrage intitulé : *Les Bigarures* , rapporte le même fait , & dit qu'il croit l'avoir lû dans Alciat ; mais il ne dit pas non plus en quel endroit , & je ne l'ai point trouvé dans les Emblèmes de cet Auteur , qui est celui de tous ses Ouvrages où ce trait pourroit le mieux trouver place.

Nous avons en France beaucoup de Lieux nommés *Asnieres* , dont le nom a beaucoup de rapport avec celui d'*Asello* ; ce qui vient de ce qu'autrefois *Asinaria* signifioit un Lieu où on élevoit des Asnes. Il y a même une Abbaye Réguliere de l'Ordre de S. Benoît , dans

dans le Diocèse d'Angers, nommée *Asnieres-Belay*, *Beata Maria de Asineriis - Bellay*, que l'on pourroit prendre pour l'Abbaye d'*Asello*.

Peut être aussi que l'Abbé Martin étoit de l'Ordre des Trinitaires ou Mathurins, que l'on apelloit anciennement *les Freres des Asnes*, parce que, suivant leur institution, ils ne devoient, par principe d'humilité, monter en voyage que sur des Asnes, & non sur des Chevaux.

Quoiqu'il en soit, du sens dans lequel doit être pris le mot *Asello*, il est plus probable que ce fut faute d'un point que Martin perdit son Abbaye, plutôt que pour un point de trop, non plus pour un point mal placé; & que le mot *carnit* ou *cecidit*, veut dire que faute d'un point, il manqua d'être élu Abbé. En effet, il a été long-tems d'usage de marquer les suffrages par des points, au lieu de recueillir les voix hautement, afin que les Elections fussent plus libres. C'est ce qui fut ordonné par *Lucius Cassius Longinus*, Tribun du Peuple, vers l'an de Rome 653. dans la Loi apellée *Tabellaria*, qui fut long-tems observée. On sçait qu'anciennement les Abbayes étoient électives, ainsi que sont les Bénéfices, & il pouvoit y avoir alors quelques Endroits où les suffrages se marquoient avec des points; ce qui me fait croire

croire que les deux Vers ci-devant rapportés ,
ne font qu'un jeu de mots , & ne doivent
pas être pris à la lettre ; qu'ils doivent s'en-
tendre d'une élection manquée , & non pas
d'une mauvaise ponctuation.



E P I T R E

*A Mad.... A.... en lui renvoyant les
Mémoires de S. Evremont.*

Les coups qui partent d'une Belle ,
Sont toujours mis au nombre des faveurs ;
L'empire qu'elle a sur les cœurs ,
Doit à tout ce qui nous vient d'elle ,
Donner des apas enchanteurs :
Sa malice la plus cruelle
Demande des Adorateurs ,
Et je veux désormais en être le modèle.
Aimable A. . . dont les attraits puissans
En traits de feu sont gravés dans mon ame ,
J'ai vû du Pere du bon sens *
La tendre & malheureuse flâme.
J'ai pleuré ses ennuis , ses revers , ses dangers :
Mais , dites moi , pourrois-je croire
Que vous ne prétendiez , en m'offrant son Histo
* S. Evremond.

Ne

Ne m'offrir seulement que des maux étrangers ?

Maîtresse de mon sort , Maîtresse de ma vie ,

Etoit-ce peu pour vos rigueurs ,

D'avoir scû du lien des plus vives ardeurs

Enchaîner ma Philosophie ?

Pourquoi par ce cruel détour

Venir apprendre à mon Amour

De quels malheurs cuisans elle sera suivie.

Ah ! ne dussai-je à vos genoux

Baiser jamais la * Menotte candide

Dont j'idolâtre jusqu'aux coups ;

Je viens , dans l'ardeur qui me guide ,

Sincèrement sur vos Autels ,

Vous jurer des feux immortels

M'envieriez-vous la douceur de le dire ?

Oùi , malgré votre cruauté ,

A jamais , belle A. . . . soumis à votre empire ;

Vous serez la Divinité

Pour qui je veux monter ma Lyre. .

Par M. B. D. C.

* Expression de l'Abbé Chaulieu dans une de ses Lettres à Madame la Duchesse de B.





QUESTION IMPORTANTE

Jugée au Parlement de Paris.

» **S**çavoir, si la perte de l'Office qui
 » survient, avant que l'Acquéreur ait fait
 » sceller ses Provisions, tombe sur lui, ou
 » si c'est sur le Vendeur.

F A I T.

Le Sr de la Combe, pourvû d'un Office de Contrôleur du Barrage & Entretienement du Pavé de Paris, se détermina en 1738. à le vendre. Il se présenta plusieurs Acquéreurs, entr'autres le Sr de Goullade, qui fit ses premières propositions dès le mois d'Octobre de la même année ; mais les conditions n'ayant pû être réglées dans les premières entrevûes, l'affaire ne fut conclue qu'au commencement de 1739.

Le 12. Janvier, les Parties étant entièrement d'accord, le Contrat de vente fut passé devant Notaires à Paris; les 21000 liv. prix de la vente, furent comptées & délivrées aux Sr & Dame de la Combe, Vendeurs, qui reconnurent les avoir reçues, & en donnèrent quittance par le Contrat. Ils remirent au Sr Goullade l'Original en parchemin des

Pro-

Provisions, & tous leurs Titres de propriété, avec le Brevet, portant présentation & nomination de sa personne, & généralement toutes les Pièces qui concernoient la Charge, & qui pouvoient lui être nécessaires pour s'y faire recevoir; on en fit mention dans le Contrat, & l'Acquéreur en donna décharge aux Vendeurs; & il fut stipulé, suivant l'usage, qu'au cas qu'il se trouvât quelques oppositions au Sceau, provenant du fait des Vendeurs, ceux-ci s'obligeoient solidairement d'en fournir main-levée dans quinzaine de la dénonciation qui leur en seroit faite, & que les deniers du prix resteroient en dépôt chés le Notaire, qui en donna sa reconnoissance aux Vendeurs, pour les leur remettre après l'obtention des Provisions, scellées sans opposition, ou main-levée donnée des oppositions; s'il en survenoit.

L'Acquéreur fit dresser ses Provisions; elles furent présentées au Sceau le 30. Janvier 1739. mais elles ne furent point scellées, ce qui surprit beaucoup le Secrétaire du Roy qui les avoit dressées & présentées. Il en écrivit au Secrétaire de M. le Chancelier, qui lui répondit en ces termes le 3. Février suivant.

La raison, M. qui a empêché M. le Chancelier de sceller au dernier Sceau les Provisions que vous y avez présentées de Contrôleur
du

du Barrage & Pavé de Paris, c'est que quatre jours auparavant il avoit scellé un Edit qui supprime ces sortes de Charges. Comme je ne doute pas que présentement cet Edit n'ait été envoyé aux Cours pour être enregistré, je ne crois pas être obligé de garder le secret plus long-tems. Je suis fâché qu'on vous ait engagé de faire des avances pour une Charge qui devoit durer si peu. J'ai l'honneur d'être, &c.

Suivant cette Lettre, l'Edit de suppression avoit été scellé le 26. Janvier, 14. jours après le Contrat de vente, & 4. jours avant le dernier Sceau, dont parle cette Lettre, qui avoit été tenu le 30. du même mois; mais cet Edit ne fut enregistré que le 13. Février, plus d'un mois après la vente parfaite.

L'Acquéreur se pourvût au Châtelet contre ses Vendeurs, pour répéter le prix de son acquisition, prétendant que la perte de l'Office étant survenue avant que les Provisions fussent scellées, elle devoit être supportée par les Vendeurs.

Les premiers Juges ordonnerent que le Notaire, dépositaire des deniers, les remettroit à l'Acquéreur, ce qui seroit exécuté par provision, & nonobstant tout appel.

Les Vendeurs interjetterent appel de cette Sentence; mais comme elle étoit exécutoire par provision, le Notaire, au premier com-

man-

mandement que lui fit l'Acquéreur, lui remit les deniers.

L'Apel porté en la Grand'-Chambre, y fut appointé, au Rapport de M. Lambelin, Conseiller.

L'Acquéreur prétendoit tirer une fin de non-recevoir contre les Vendeurs, de ce qu'ils ne s'étoient pas opposés à la délivrance des deniers; mais les Vendeurs répondoient que cet Acte fait par un tiers, & en leur absence, ne pouvoit leur préjudicier; qu'il n'y avoit par conséquent point de fin de non-recevoir à leur opposer. Il n'étoit donc question que de sçavoir sur qui devoit tomber la perte de l'Office.

De la part des Vendeurs, on disoit que le risque & la perte de la chose vendue regardent l'Acheteur seul, aussi-tôt que le Contrat de vente est passé. *Periculum rei venditæ statim ad emptorem pertinet*, disent les Institutes, §. 3. de *empt. & vend.* & la Loi ajoute : *Tamen si adhuc ea res emptori tradita non sit*, quoique chés les Romains la propriété des choses ne fût pas acquise par la seule convention, & qu'il fallût que la tradition fût intervenüe.

La même Loi décide que si les Parties sont seulement convenües du prix, sans qu'il ait été payé au Vendeur, ni la chose délivrée à l'Acquéreur, lors de la passation du Contrat, celui-ci est toujours tenu de payer

payer le prix , encore que la chose vendue soit totalement perie dans l'intervalle. *Cui (emptori) necesse est, licet rem non fuerit nactus, pretium solvere* ; & la raison qu'en rend la Loi , est que *venditor est debitor speciei , cuius interitu liberatur* ; & que *quidquid sine dolo & culpa venditoris accidit , in eo venditor securus est* : ce qui est d'autant plus juste , que si l'effet vendu recevoit des augmentations , s'il devenoit d'un plus grand prix , le Vendeur ne pourroit pas en profiter ; la Loi décide que ces augmentations *ad emptoris commodum pertinent*. Il faut donc dire avec la Loi , que la perte qui survient est à sa charge , *emptoris damnum est*.

Le même principe est établi dans les Loix 8. au Digeste de *pericul. & comm. rei vend.* & la Loi 2. ff. de *rescind. vendit.*

La Loi 2. au Digeste de *eviction. & dupl. stipul.* décide pareillement que la perte de la chose vendue , est à la charge de l'Acquéreur , dans le cas d'une perte arrivée par le fait du Prince , survenue depuis le Contrat , & y ayant encore une partie du prix non payée par l'Acquéreur. Godefroy dans sa Note, dit que *evictio quæ à Principis pendet plenitudine & potestate , venditori non nocet*.

Suivant la Loi 1. au Code de *peric. & commod. rei vendita* , le péril de la chose vendue

Venduë tombe sur l'Acheteur; le Vendeur n'est tenu de l'éviction que quand elle procede de causes antérieures au Contrat.

Toutes ces Loix suposoient cependant que l'Acheteur n'étoit pas encore Propriétaire, & qu'il n'avoit qu'une simple action pour exiger la délivrance de la chose achetée; que n'auroient-elles pas dit, si les Contrats avoient été alors vraiment translatifs de propriété, comme les nôtres?

Ce n'est pas seulement pour la vente des choses corporelles que ces principes sont faits; les Loix décident la même chose pour la vente des droits incorporels. *l. 74. ff. de evict. & dupl. stipul. l. 2. ff. de hered. vel act. vendit.*

Parmi nous, un simple transport ne faisoit point; il faut qu'il soit signifié, cependant il n'est pas douteux que si le débiteur fait faillite entre le transport & la signification, la perte tombe sur le Cessionnaire ou Acheteur de la créance, parce que le Cédant n'a transporté que tel droit qu'il avoit à la chose; il suffit qu'elle subsistât, lorsqu'il l'a cédée, *l. alienatio. de contrah. empt.*

Le Droit, il est vrai, ne décide pas la question, nommément par rapport aux Offices; il n'en connoissoit point le commerce & défendoit même de les regarder comme venaux; mais nos mœurs en ayant fait un bien patrimonial

monial & de commerce, ce genre d'effets a été nécessairement assujetti à tous les principes qui régissent les autres biens.

Du tems de *Loyseau*, la patrimonialité des Offices n'étoit pas encore assurée; il les croyoit plus meubles qu'immeubles, il les compare partout aux Bénéfices, & ne connoissoit point cette distinction, aujourd'hui si familière, entre le corps de l'Office & son titre. L'article 95. de la Coutume ne leur donnoit une espèce d'immobilisation que dans un certain cas; mais suivant l'Edit de 1683. les Offices sont réputés de vrais immeubles à tous égards, & il n'y a plus de différence entre ces sortes d'immeubles & les autres biens; dans tout ce qui fait l'objet du commerce; il faut par conséquent y appliquer les mêmes Loix qu'aux autres biens.

Au contraire, de la part de l'Acquereur, on disoit que c'étoit faire parler un langage ridicule aux Loix que de supposer qu'elles chargent l'Acquereur de la perte de la chose vendue sans reconnoître en lui une propriété parfaite; les Loix Romaines supposoient routes la tradition pour la perfection du Contrat.

Au surplus, celles que les Vendeurs opposent ne regardent que la vente des choses corporelles, & il faut raisonner autrement

ca

En matière de vente de droits incorporels ; tels que sont les Offices. Les Loix Romaines ne peuvent s'appliquer à ce genre de biens , qui leur étoit inconnu.

L'art. 95, de la Coutume ne les immobilise que par fiction dans un certain cas ; & *Loyseau* qui en a fait un Traité les regarde comme étant plus meubles qu'immeubles ; il ne voit dans la vente d'un Office qu'une procuration pour résigner , & dans l'Acquereur qu'un Résignataire , qui a bien un droit pour se procurer la chose , mais non pas un droit formé dans la chose même.

Celui qui achete un Office n'entend pas acheter un droit imaginaire ou un morceau de parchemin ; il ne l'achete que dans l'espérance d'en jouir & de s'y faire pourvoir.

Comme les Offices sont émanés du Prince ; & que c'est lui qui en donne les provisions , la propriété de l'Office ne s'acquérant que par les provisions , l'Acheteur ne peut être tenu de la perte de l'Office avant que d'en être pourvu , puisqu'il n'est point encore propriétaire.

L'Acquereur convenoit néanmoins qu'il auroit seul profité de l'augmentation qui seroit survenue à l'Office entre le contrat de vente & les provisions ; mais, disoit-il , c'est parce que la vente d'un Office est toujours conditionnelle , & qu'il faut y appliquer les principes ;

cipes, qui conviennent à ces sortes de ventes. Le Contrat de vente d'un Office ne peut jamais être pur & simple ; il emporte toujours la condition que l'Acheteur pourra se faire pourvoir & jouir de l'Office vendu : de sorte que la vente n'est parfaite que lorsque l'Acquereur est pourvû , & tant qu'il ne l'est pas la vente demeure en suspens , faute d'une condition essentielle , dont l'événement seul peut donner à l'Office une véritable existence.

En effet , aux termes du Contrat , le prix de la vente devoit rester en dépôt entre les mains du Notaire jusqu'à ce que l'Acquereur eût obtenu ses provisions ; les Vendeurs devoient jouir jusqu'à la reception de l'Acquereur des gages & émolumens de l'Office ; ils étoient tenus d'exercer l'Office jusqu'à la reception de l'Acquereur : or les fruits appartiennent au Propriétaire.

L'Edit de suppression de l'Office ne nomme que le sieur de la Combe comme Titulaire , & non le sieur de Gourlade , en sorte que le premier a toujours été regardé comme Propriétaire , le Roy ne connoissant point l'Acquereur , jusqu'à ce qu'il ait obtenu des provisions.

Le sieur de Gourlade citoit plusieurs Arrêts qui ont jugé que l'Officier qui a vendu , peut être admis à exercer le *Regrès* , & à de-
mander

mander de rentrer dans sa charge , d'où il concluoit que l'Acquereur n'est pas Propriétaire incommutable jusqu'à ce qu'il ait obtenu des provisions.

Les Vendeurs raportoient de leur part un Arrêt du 19. Decembre 1669. dont Basiage fait mention sur l'article 514. de la Coutume de Normandie , qui a jugé précisément que l'Acquereur qui ne peut pas obtenir de provisions , pourvû que l'empêchement ne vienne pas du fait du Résignant , doit toujours payer le prix du Traité.

Par l'Arrêt qui est intervenu le 26. Mai 1742. la Cour a infirmé la Sentence dont étoit apel, & ordonné que l'Acquereur seroit tenu de payer le prix de l'Office aux Vendeurs , ce qui juge que la perte de l'Office survenuë entre le Contrat de vente & les provisions tombe sur l'Acquereur.

✧ *****✧

A U R A N I E.

ENVOI de la Pièce suivante.

R Eçois , adorable Uranie ,
Ces Vers , où mon foible génie
De la fidèle Laure a dépeint les transports ;
Trop heureuse si , pour te plaire ,

E Et

Et célébrer les Loix du Maître de Cythère ;
Ma Muse n'a pas fait d'inutiles efforts !

Pour avoir le talent aimable

Qui donne l'immortalité ,

J'importune les Dieux , sans en être écouté ;

Mais , s'ils m'ont refusé cette Lyre admirable

Sur laquelle Pétrarque a chanté ses amours ,

J'ai reçu d'eux un cœur , fait pour aimer toujours ,

Un cœur qui t'admire & t'adore ,

Un cœur qui dans tes fers verra finir ses jours ,

Un cœur qui t'aime enfin , mille fois plus encore

Que ce Poète n'aima Laure.

LAURE , *Cantate.*

Sur les bords émaillés d'une Fontaine pure ,

Où l'on court admirer les jeux de la Nature :

Dans des lieux embellis par mille objets charmans ,

Laure toujours tendre & fidelle ,

Se plaignoit , par ces mots , de l'absence cruelle

Du plus sensible des Amans.

Amour , amour , mon cœur t'implore ,

Entends ma voix & mes soupirs ;

Ramene l'objet que j'adore

Au gré de mes ardens desirs.

Si mon cher Amant m'aime encore ,

Qui peut hélas ! le retenir ?

A

A-t'il perdu le souvenir
De la flâme qui me devore ?

Amour , amour , mon cœur t'implore ;
Entends ma voix & mes soupirs ;
Ravene l'objet que j'adore
Au gré de mes ardens desirs.

Mais tandis que dans ces aziles
Laure deplore ses malheurs ,
Quels concerts tout-à-coup ont suspendu ses pleurs !
Quels chants font retentir ces retraites tranquilles !
Tout annonce Pétrarque. il revient dans ces lieux ;
Que tout cede aux sons de sa Lyre ;
C'est le tendre Amour qui l'inspire ;
Ciel ! quels accords harmonieux !

Jeune Beauté , le ciel seconde
Les vœux ardens de ton amour ;
Que le plaisir dans ce beau jour
Succède à ta douleur profonde ;
Et jouis de l'heureux retour
Du plus fidèle Amant du monde.
Jeune Beauté , le ciel seconde
Les vœux ardens de ton amour.

Déjà sur cette rive , où son cœur le rapelle ;
Et dont le sort jaloux l'éloigna si long-tems ,
E ij L'heu-

2438 MERCURE DE FRANCE

L'heureux Pétrarque à cette Belle

Offre les Lauriers éclatans

Qu'il a reçûs dans Rome , & que la gloire donne
Aux Enfans d'Apollon , comme à ceux de Bellone,
Grands Dieux ! de ces Amants quelles sont les
ardeurs !

Ils se jurent tous deux un amour mutuelle ,
Et d'une constance éternelle
Ils goûtent toutes les douceurs.

Amant , qu'un doux penchant engage
A suivre l'empire amoureux ,
Bien loin de te rendre volage ,
Que l'absence anime tes feux.

Quand un destin cruel sépare
Deux cœurs fidèles à l'Amour ,
Par-là souvent il leur prépare
Les plus doux plaisirs au retour.

Amant , qu'un doux penchant engage
A suivre l'empire amoureux ,
Bien loin de te rendre volage ,
Que l'absence anime tes feux.

*Par M. B * * d'Aix,*

PLS



DISCOURS SUR LA RELIGION.

LA Religion est le fondement de toutes les vertus, & (pour ainsi parler) la ruine de tous les vices.

En effet, quelle entreprise plus inutile que de vouloir trouver de véritables vertus dans celui qui a secoué le joug de la Religion ? Un tel homme (quelque distingué qu'il soit d'ailleurs) ne peut se suffire à lui-même ; il manque de tout dès le moment qu'il manque de Religion.

Toutes les excellentes qualités qui concourent à former le véritable mérite, lors que la Religion les mit en usage, deviennent sans elle, toujours fatales ; souvent même plus dangereuses que les défauts qui leur sont opposés, les héros du libertinage s'approchent de la Religion à mesure qu'ils s'approchent de la mort ; leur foi augmente à mesure que leur vie diminue ; quelquefois même ils passent de l'impiété à la superstition.

La Religion est nécessaire pour soutenir & perfectionner les qualités brillantes & solides qui forment le mérite des hommes.

Les belles connoissances de l'esprit, la droiture du cœur, & la dénomination de

E iij l'hon-

l'honnête homme recherchée avec tant d'ardeur , ne sont dignes de notre estime & de nos éloges qu'autant que la Religion les soutient.

Quel autre fondement les beaux talens pourroient ils avoir ? seroit-ce la raison ? foible apui ; car comment soutiendrait-elle tant de vertus , elle qui toujours aveugle , incertaine , assiégée par tant d'ennemis , peut à peine se soutenir elle-même dans les assauts qu'on lui livre ?

Comment pourroit-elle nous conduire sûrement dans nos actions , elle qui se laisse tromper tous les jours par les sens , après les avoir éprouvés si souvent infidèles ?

Lors même qu'à la faveur des lumières de la raison l'esprit découvre le bon chemin , le cœur refuse souvent de le suivre ; ce qui est bon ne nous paroît pas toujours beau ; & nous ne voudrions point séparer l'un de l'autre.

La Religion seule , sçait rendre compatibles le devoir & l'inclination ; elle seule nous donne la force de faire ce que nous devons , & même de le faire avec plaisir ; & l'esprit ne sçauroit régler le cœur sans un secours supérieur.

La Science est par elle-même orgueilleuse , mais la Religion lui ôte ce défaut , & la rend douce , modeste , humble , toujours prête à borner ses vûes & à les soumettre à la foi.

Il n'est pas même jusqu'à la Valeur qui ne doive son mérite à la Religion, quoi qu'elle lui semble opposée, car si le prix des actions éclatantes se règle par le motif qui les fait entreprendre, quel avantage n'a pas un Guerrier animé de la Religion, sur celui qui n'en n'a point, ou qui s'en fait une fausse ? Le premier agit par raison, le second n'agit que par caprice, & souvent il doit son courage à une stupidité naturelle, ou à la bien-séance humaine; le Héros chrétien & religieux au contraire, ne méprise le danger que parce qu'il le connoît parfaitement, & qu'il est convaincu qu'en exposant un corps mortel, il est sur du moins que son ame ne peut mourir.

On ne voit point en lui cette fureur impétueuse qui aveugle; une force de génie & un motif de Religion lui font connoître le péril & le lui font braver en même tems; une grandeur d'ame encore plus étendue lui fait généreusement surmonter tous les obstacles, & la vie lui devient indifférente, dès qu'il s'agit des intérêts de son Dieu & de son Souverain.

Tels sont les glorieux effets de la Religion dans le cœur de l'homme; la justice humaine, établie pour terminer les Guerres domestiques, ne fait souvent que les entretenir & même les augmenter; par la multitude, l'obs-

E iij curité,

curité & la contradiction aparente des loix ; il n'y a que la Religion qui puisse donner des règles sûres & infaillibles, soit à ceux qui rendent la justice, soit à ceux qui la demandent ; elle condamne les airs insultans du vainqueur, & les plaintes insolentes du vaincu, en un mot elle enseigne que les procès doivent être commencés par la justice, soutenus par la bonne foi, & terminés par la charité.

Elle fait comprendre aux Juges la nécessité de s'instruire à fond de leur devoir, par l'engagement où ils sont de répondre du destin des hommes, dont ils ont le pouvoir de décider.

Elle les rend inaccessibles aux pièges de l'amitié, de la beauté & de la grandeur, qui plaident, ou qui sollicitent.

Comment rendre aux hommes ce qui leur appartient, si l'on manque à ce qu'on doit à Dieu ? Ces deux devoirs sont inséparables ; on ne s'acquitte point parfaitement de l'un, dès qu'on se néglige sur l'autre.

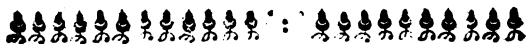
Sans la Religion, tout est renversé dans le monde ; la confiance cesse ; la fidélité disparaît ; l'ami est tout prêt à trahir son ami ; le citoyen à livrer sa patrie, le fils à rougir ses mains du sang de son pere, le sujet à fomenter une révolte contre son Prince, enfin il n'est point de désordres auxquels l'homme
impie

impie & irréligieux ne se livre , point de malheurs auxquels par un effet de la justice divine il ne soit exposé dans cette vie ou dans l'autre.

Le grand Constantin, avant sa conversion ; voulant éprouver la fidélité de ses Sujets , ordonna à tous les Catholiques qui étoient de sa Cour , de changer de Religion ; plusieurs obéirent par ambition & par d'autres motifs purement temporels ; quelques-uns résistèrent par Religion : Quel fut le Jugement de l'Empereur ?

Il retint près de lui ceux qui avoient été constans dans leur foi , & chassa les autres honteusement , persuadé que s'ils avoient été infidèles à leur Dieu , ils pourroient l'être encore plus facilement à leur Roy. Bel exemple, qui montre que l'amour de la Religion est universellement estimé , & qu'il trouve accès chés tous ceux qui ont quelque discernement & quelques lumières de la raison , quand même il ne seroient pas dans la bonne voye.

D. D. Auteur du Discours sur la Justice.



A LA PARESSE.

C'est pour vous , ma chere Paresse ,
 Que je prends en main le pinceau ;
 Je veux faire un portrait nouveau
 De la Fille de la Mollesse.

Nymph-s , q i côtoyez les rives du Permesse ;
 Mettez la main à mon Tableau ;
 Conduisez-moi vite au ruisseau ,

Dont l'eau vive produit une agréable yvresse ;
 Ne perdez point de tems en discours superflus ;
 Inspirez moi d'abord , ou je n'y pense plus.

*PORTRAIT de Mlle sous le
 nom de la Paresse.*

Quelle est cette Nymphé tranquille ;
 Que j'aperçois dans un fauteuil ,
 Indolente & presque immobile ;
 Comme une morte en son cercueil ?
 Vers un lit fort molet & fait exprès pour elle
 Le Dieu du sommeil la conduit ;
 Entre les bras de cet Amant fidele
 Elle se couche & dort toute la nuit ;
 Des assauts du Démon du bruit
 Vingt songes gracieux défendent la ruelle.

On

On ne peut pas dormir toujours...
 Morphée & sa troupe vermeille
 Laisent pour quelque tems l'objet de ses amours ;
 Sans avoir la puce à l'oreille ,
 La Paresse enfin se réveille ,
 Lorsque Phœbus a fait la moitié de son cours.
 Vers une table avec beaucoup de peine
 Nonchalamment elle se traîne ,
 Sans penser au présent non plus qu'au lendemain ,
 Ou plutôt, rêvant à la Suisse ,
 Elle met à trois tems le coude sur sa cuisse,
 Et son menton dessus sa main.
 Elle demeure une heure entière
 Les yeux demi fermés, vis-à-vis d'un miroir ;
 Pendant qu'elle cherche à s'y voir
 Elle tire sa tabatiere ,
 L'ouvre , prend du tabac , & du fond d'un tiroir ,
 Tire gravement un mouchoir.
 Elle éternuë , elle se mouche ,
 Elle leve une main pour placer une mouche ;
 Qu'elle met à côté de l'œil ;
 Immobile comme une foughe ;
 Sa main tombe aussi-tôt sur le bras du fauteuil ;
 Elle apelle son cher Morphée ;
 Pour le trouver elle ferme les yeux ;
 Les Songes cependant peignent ses beaux cheveux ;
 Elle est par eux bien-tôt négligemment coiffée.
 Mais quel funeste contretems !

Une Servante qui s'ennuie ,
 Voyant son dîner froid ; part comme une furie ;
 Vient lui dire en grondant que la soupe est servie ;
 Et qu'on l'attend depuis long-tems.
 Loin de l'esprit de la Paresse
 Les soucis , les soins dévorans ;
 Morphée & ses pavots , les Songes , la Mollesse ;
 Le plus assidu des Amans ,
 Sa tendre Mere & ses plus chers Parens ,
 De son fauteuil les écartent sans cesse.
 Comme elle est toujours sans desirs
 Les ennuis , les dégoûts sont ses menus plaisirs ;
 La langueur , & la nonchalance
 Les bâillemens , l'insensibilité ,
 L'assoupissement , le silence ,
 L'étonnement & l'ignorance ,
 Vrais Enfans de l'oisiveté ,
 Occupent du fauteuil l'un & l'autre côté.
 Il en coûte pour être vaine ,
 Il faut tout au moins s'arranger ;
 La haine cause de la peine ,
 Pour peu qu'on veuille se venger ;
 Vous n'approchez jamais du fauteuil immobile ;
 Ridicule attirail des folles vanités ,
 Et la Paresse est trop tranquille
 Pour avoir des desirs par la haine enfantés.
 L'Amour a des attraits capable de séduire
 La plus scrupuleuse beauté ;

Mais

Mais au fauteuil de ma Divinité

Quel mortel téméraire oseroit le conduire ?

Morphée est son Amant & n'a point de Rivaux ;

Souvent l'Amour prépare bien des maux ,

Au moment même qu'il caresse ;

C'est ce qu'évite la Paresse ;

Si l'on pouvoit aimer sans s'en apercevoir ;

Sans que le cœur tendre & fidele

Fût obligé de s'émouvoir ,

La Paresse aimeroit , j'en jurerois , pour elle.

Mais l'amitié ne pourroit-elle pas

Aprocher du fauteuil où la Paresse regne ?

Si tranquille & pleine d'apas ,

Que faudra-t'il donc qu'elle craigne ?

Elle a trop de devoirs gênans ,

Qui n'accommodent point la Paresse endormie ;

Si l'amitié n'est pas son ennemie ,

Elle est au moins au rang des gens indifferens.

Voilà , mon aimable Thémire ,

L'état tranquille où vous coulez vos jours ;

Vous ne connoissez point de tyrannique Empire ;

Jamais votre cœur ne soupire

Que pour un Dieu , qui fût toujours

L'ennemi juré des amours.

Mais dans cet état d'indolence

Rien ne sçauroit vous égayer ;

Les plaisirs de l'indifference

Sont des plaisirs qui doivent ennuyer.

Morphée

Morphée est un Amant plein de délicatesse ;
 Son absence il est vrai , peut causer de l'ennui ,
 Mais il faut être la Paresse
 Pour ne soupirer que pour lui.
 Souffrez qu'un autre Dieu vous guide ;
 Donnez vous quelques petits soins ;
 Laissez de tems en tems ce fauteur homicide ;
 Ayez un peu d'amour , & dormez beaucoup moins.



*LETTRE de M. Joyeuse , Médecin des
 Hôpitaux des Galères du Roy , à M.
 Docteur en Médecine.*

EN m'envoyant les deux derniers (a)
 Ouvrages de feu M. Hecquet , vous
 exigez , Monsieur , que je vous en marque
 mon sentiment. Je les ai lus avec cet em-
 pressement , que vous m'avez connu pour
 tous ceux qui avoient précédé. Dans ceux
 ci , comme dans les autres , brille par tout
 cette imagination vive & féconde , qui déve-
 lope sous les plus beaux jours , & d'une in-
 finité de manières , ce qu'il y a de plus ca-
 ché & de moins connu dans la Profession.
 En vain est il bien des Maladies qui ont

(a.) *La Médecine naturelle & la Médecine , la
 Chirurgie & la Pharmacie des Pauvres.*

toujours

toujours passé pour incurables ; à mesure qu'on lit cet Auteur , la Théorie lumineuse qu'il nous présente , dévoile les causes de leur résistance aux remèdes , & semble fournir des voyes sûres pour en triompher. En parcourant ces differens Ouvrages , on sent qu'on y puise toujours des lumières , qu'on n'aperçoit guères ailleurs.

Mais puisque vous l'exigez de moi , M. en convenant des Eloges qui leur sont dûs , me permettez-vous de vous avouer ma surprise ? Cet Auteur , dont les talens feront long-tems vivre la memoire , semble n'avoir voulu les employer bien souvent , que pour soutenir les Paradoxes les plus outrés. J'avoue qu'il a sçu les défendre avec une érudition si vaste , que le nombre de ses Partisans n'a rien qui surprenne. Mais quelque habileté qu'il ait sçu répandre dans ses Ecrits , ont-ils moins été une occasion de triomphe pour les *Andry* , les *Astruc* , les *Silva* ? Je sçais qu'à bien des égards la Faculté de Paris devra le regarder comme un de ses ornemens , mais qu'elle auroit lieu de s'en applaudir , si , moins jaloux de tracer des routes nouvelles , il n'eut souvent pris à tâche de combattre les vérités les mieux reçues ? A Dieu ne plaise que pour vous en faire convenir , je parcoure tous ses Ouvrages & ceux que d'Illustres Adversaires lui ont opposés. S'il ne s'agissoit que

que de Théorie , l'effor qu'il a sçu prendre & qu'il a si bien soutenu , nous fourniroit une haute idée , sans mélange d'aucun regret de la grandeur de son Génie : mais cette Théorie singulière qu'il a sçu si bien manier , peu fidelle dans ses promesses , s'accorde rarement avec l'expérience , & non contente d'en imposer , elle conduiroit souvent à une pratique bien dangereuse tout Médecin , qui , novice dans l'Art de guérir , prendroit cet Auteur pour modèle. Depuis plus de vingt ans que je fais ma Profession , l'usage que j'acquiers dans la lecture des Auteurs , me convainc tous les jours du discernement qu'il faut apporter , en étudiant leurs Ouvrages. Que de preuves viennent en foule par lesquelles je pourrois vous en faire convenir ! Mais sans m'écarter de mon sujet , quel Auteur plus propre que M. H. pour nous en convaincre ?

Vous sçavez M. le bruit que firent ses Observations sur la saignée : c'est à cet Ouvrage que nous devons celui de M. Silva. Si chacun de ceux qu'a donnés M. H. eût produit un effet semblable , le Public ne sçauroit trop chérir sa mémoire. Mais ce qu'avance cet Auteur dans cet Ouvrage & dans la plûpart des autres , n'est-il reprehensible que dans ce qu'il prescrit sur le choix des saignées ? L'usage outré qu'il fait de

cc.

ce remède , offre-t'il un objet moins frappant au Lecteur ? A Dieu ne plaise que nous ne reconnoissions avec M. H. que la saignée est un des plus puissans secours que la Médecine puisse fournir ; mais ce secours fut-il encore plus grand , convient-il dans tous les cas , & n'est-il point de règles à suivre pour le placer à propos ? Il est peu de remèdes , je l'avoie , aussi universellement approuvés que la saignée , peu qui ayent eu de tout tems un si grand nombre de défenseurs , peu qui les ayent mieux mérités : mais quelque éloge qu'on en ait toujours fait , on n'a voit jamais douté qu'il ne fût bien des cas où ce remède seroit inutile , beaucoup où il seroit dangereux , & un grand nombre où il deviendroit funeste. Que ne prétend pourtant point cet Auteur , quand il s'explique sur cette matiere ? A l'entendre , c'est le remède de tous les maux (a) » le Calmans » universel , la Panacée véritable de toutes les » Maladies ; jetez les yeux sur les premières pages de la Médecine naturelle. » Un enfant , » dit-il , n'entre pas plutôt dans l'âge adulte , » qu'il devient sujet à seigner du nez ; qu'en » infere cet Auteur ? Saignée naturelle qui s'opere dans le corps vivant , & remède de telle importance , ou observation si utile pour la Médecine , que de ce point de vuë partons

(a) *La Médecine naturelle. T. 1. p. 226.*

„ toutes les attentions qu'un Médecin a à apor-
 „ ter à la cure des Maladies qui ariveront
 „ dans *tous* les âges jusques dans la vieillesse ,
 „ ou, ce qui revient au même , la saignée est
 „ démontrée aussi tôt l'unique remède de
 „ toutes les Maladies ; l'observation là-dessus
 „ est à la portée de tout le monde ; la ré-
 „ flexion toute seule , les yeux & les sens ,
 „ apprennent cette Médecine.

De bonne foi , l'auriez-vous cru , M. ?
 Une preuve qui passe par des mains habiles ,
 acquiert une force bien singulière. Mais
 avant que d'aller plus loin , la Diarrhée étant
 sans doute bien plus familière aux enfans
 de tout âge que les saignemens du nez , ne
 m'avouerez vous pas qu'un partisan de la
 purgation pourroit abuser de cette preuve ,
 & s'en prévaloir à son tour , pour établir ce
 dernier remède ? Il le pourroit , Monsieur ,
 avec d'autant plus de justice , que du propre
 aveu de M. H. les saignemens du nez n'ont
 lieu qu'au commencement de l'âge adulte ,
 tandis qu'une Diarrhée peut survenir dès les
 premiers jours qu'un enfant est au monde.
 Quel regret pour M. H. s'il eût crû que les
 moïens qu'il mettoit si bien en œuvre en faveur
 de la saignée, son remède favori , pourroient
 également servir à établir la purgation , celui
 de tous les remèdes qu'il a toujours le plus
 combattu ! Oüi , M. un enfant , ne fit-il que
 de

de naître , effuye-t'il une Diarrhée des plus légères ? Purgation naturelle , (pourra-t-on dire) » qui s'opere dans le corps vivant , & » remède de telle importance , ou observation si utile pour la Médecine , que de ce » point de vûë partent *toutes* les attentions » qu'un Médecin a à apporter à la cure des » maladies qui arriveront dans *tous* les âges , » jusques dans la vieillesse L'observation » là-dessus est à la portée de tout le monde ; » la réflexion toute seule , les yeux & les » sens, aprennent cette Médecine

Je ne vous arrêterai point sur une supposition fausse qu'on lit p. 13. au sujet de la structure de l'Artere : » c'est un Cône , dit » M. H. qui a sa base dans le cœur & sa » pointe dans les Capillaires. Il y a déjà bien long tems qu'un fameux Médecin de Montpellier (*M. Montagne.*) aussi grand Anatomiste que Praticien célèbre , a démontré le contraire. La somme des calibres des différentes ramifications d'un tronc artériel, est toujours beaucoup plus grande que le calibre de ce tronc. Ainsi , c'est à tort que pour multiplier les résistances que le sang , artériel souffre dans sa route ; M. H. prétend que ce sang a à passer de larges espaces en de plus étroits ; puisque c'est précisément tout le contraire. Mais parcourons les nouvelles preuves de cet Auteur en faveur de la saignée.

• Un

« Un enfant qui aura souvent saigné du
 » nez, avance-t'il en âge ? Les Hémorroïdes
 » le prennent . . . Ne doutez point , M.
 que cet Auteur autant jaloux de faire valoir
 la saignée , qu'habile à l'appuyer par tout ce
 qui se présente , ne trouve ici matière à la
 faire triompher. Dispensez-moi de vous ra-
 porter les sept à huit pages qu'il y consacre ;
 vous pouvez les lire dans l'Ouvrage même ,
 & l'art qu'elles renferment ne vous fera sû-
 rement pas regretter votre peine. Vous y
 trouverez , comme partout ailleurs , ce ta-
 lent si propre de M. H. à embellir tout ce
 qu'il manie. Voici seulement comme il con-
 clut : » On ne peut guères concevoir rien
 » de plus convainquant pour la nécessité de
 » saigner les Malades , puisque la saignée ou
 » l'évacuation du sang est le remède capital
 » entre les mains de la Nature , pour préve-
 » nir les maux ou pour les guérir. Le titre de
 » souveraineté en fait de remède peut-il être
 » plus mérité à la saignée ? Aussi l'ancienne
 » Médecine le désignoit elle par le mot d'*E-*
 » *gemonicum* , qui veut dire le remède capi-
 » tal ou le remède par excellence.

Qu'il est dommage , M. que tant de bel-
 les choses & tout ce qui les précède , dites
 en faveur de la saignée , puissent également
 convenir à la purgation ! Il ne faut pour cela
 qu'attribuer à une digestion viciée , qui pro-
 duit

duira une Diarrhée, ce que M. H. raporte à la *Pléthore* qui cause un flux hémorroïdal.

J'en aurois garde, M. de suivre M. H. dans tout ce qu'il ajoûte; les bornes d'une Lettre ne sçauroient le permettre: je ne veux que vous faire bien remarquer le caractère outré de cet Auteur. Quand il a pris parti sur quelque matière, (& je vous prie d'observer qu'il se décide rarement comme un autre,) tout lui sert pour l'y confirmer. Rapellez - vous, M. les excellens Ouvrages que d'illustres Médecins ont fait paroître, pour la défense de quelques vérités de la Médecine les mieux établies, auxquelles vous sçavez qu'il a voulu donner atteinte; l'avez-vous jamais vû revenir sur ses pas? Quelque frapans qu'ayent été les Paradoxes contenus dans le *Traité des Dispenses*, la réfutation victorieuse qu'en fit M. Andry dans son *Traité des alimens du Carême*, pour avoir été hors de toute réplique, fût-elle capable de le ramener? Les excès que cet illustre Médecin releva d'une manière si triomphante dans ses *Remarques sur la saignée*, ont-ils disparu dans les Ouvrages postérieurs de cet Auteur? Trop prévenu pour ce remède, il ne se contente pas de le décorer des plus beaux titres, de *sédatif des esprits*, d'*anodin des nerfs*, de *calmant du sang & des humeurs*;

il ne met point de bornes à la quantité du sang qu'il faut laisser couler. A l'en croire , » on est certain que jamais on ne s'expose à » épuiser ce trésor de la vie ; les Anciens n'é- » toient contens , que quand le Malade tom- » boit en foiblesse. Il applaudit à cet usage , & nul moyen , selon lui , plus convenable pour terminer heureusement une maladie.

Mais les épuisemens , les bouffissures , les hidropisies , la perte de la vûë & tant d'autres suites funestes des saignées trop fortes , ou trop souvent répétées , nont-ils pas été de tout tems des raisons assez légitimes , pour prendre garde à ne point excéder dans l'usage de ce remède ? N'est il pas une infinité d'exemples où l'on a vû les Malades périr sous la lancette ? N'importe ; si le sang est le trésor de la vie , il est aussi le trésor de la mort , c'est-à-dire , le fond des plus cruelles Maladies. » C'est dans le sang que se » trouve la source des humeurs , qui font ou » qui entretiennent les maux ; tout ce qui s'a- » perçoit de fluides par tout le corps , ne sont » que des ruisseaux qui coulent de la source » originaire qui est dans la masse du sang. » C'est donc de là qu'il faut les ôter , c'est là » qu'il faut les tarir , & ainsi c'est en vidant » du sang , que l'on guérit les Maladies. *La Médecine des pauvres T. 1, p. 98.*

Convenez , M. que les loix qu'observent
les

Les Médecins prudens dans l'usage de ce remède , sont bien différentes de celles de M. H. A la vérité ils accordent tous que c'est un des plus puissans secours , pour calmer le mouvement du sang , pour peu qu'il soit trop agité , ou pour en diminuer le volume , quand les vaisseaux sont trop remplis ; mais les voit-on penser de même , quand ce mouvement est ralenti , & quand les forces sont épuisées ? » les Médecins Méthodiques » qui de l'aveu de M. H. (*Médecine naturelle* , T. I. p. 94.) » ont tenu une si belle » place dans l'Antiquité , pratiquoient-ils » d'une autre manière ? Le *Strictum* & le » *Laxum* qui servoient de fondement à la » Pratique de ces Médecins , ne leur présentoient-ils pas des indications entièrement opposées ? Et si la saignée convenoit dans l'un de ces cas , n'étoit-elle pas funeste dans l'autre ?

» Est-ce supposition systématique , dit M. » H. lui-même , inventée par une Physique » plus ancienne que réelle , que les fibres » étant plus resserrées font de cruelles maladies , & que les mêmes fibres étant relâchées en font d'aussi fâcheuses ? N'eût-il donc pas été de l'équité de ce Médecin , qu'en déclarant les bons effets de la saignée , toutes les fois qu'il y a » des raréfactions à » rabatre , des dilatations à amollir , & des ra-
» rescences

» rescences à éteindre , pour faire cesser les
 » spasmes & les strictures ou crispations des
 » fibres , il eût averti en même tems de
 prendre une route opposée , quand les
 fibres seroient relâchées ?

Vous le sçavez , Monsieur : les Ecrits des
 Anciens font foi par tout des Crises , qui
 terminoient heureusement la plûpart des
 Maladies : Hippocrate ne tarit point la-
 dessus. » Si ce Prince de la Médecine , dit
 » M. le Clerc , (*Hist. de la Médecine. p.*
 » 196.) avoit fait de bonnes saignées à
 » ses Fébricitans , il n'auroit peut-être pas
 » eu occasion de voir tant de fièvres se ter-
 » miner par des Crises. . Cet ancien Médecin
 » comptoit d'une telle façon , poursuit cet
 » Auteur, sur le secours de la Nature & sur le
 » régime , qui étoit son remède favori , qu'il
 » croyoit qu'en ayant soin de nourrir les Ma-
 » lades selon le règles qu'il donne , on de-
 » voit , pour le reste , les laisser le plus sou-
 » vent en repos.

Est-ce en saignant aussi souvent que le
 conseille M. H. & que le pratiquent quel-
 ques Médecins , que la Nature aura la force
 de dégager un Malade , comme elle le fai-
 soit du tems d'Hippocrate , & comme elle
 le fait encore entre les mains de tous ceux ,
 qui , jaloux de ne pas la troubler dans ses
 opérations , se contentent de l'étudier dans
 ses

ses marches , & de l'aider , s'il en est besoin , en suivant la route qu'elle leur indique ? * N'est-ce pas souvent par des sueurs abondantes , quelquefois par un vomissement ou un cours de ventre , par un flux d'urine , ou par quelque éruption qu'elle se déclare , & qu'une maladie se termine ? Aura-t'elle le tems & la force d'en venir là , si l'on a déjà épuisé un Malade , & l'humeur qui devoit sortir par une de ces routes , pourra t'elle s'y porter , si à force de saignées on la bride & on la détourne ? D'ailleurs si , comme il arrive dans la plupart des maladies aiguës , on a lieu de soupçonner beaucoup d'impuretés dans les premières voyes , sera-ce en insistant à saigner un Malade , qu'on peut espérer de le soulager ? Ne doit-on pas craindre de les attirer dans le sang , à mesure qu'on désemplit les vaisseaux , & d'augmenter les embarras qui menacent les différens viscères , & qui font tout le danger d'une maladie ? Cette crainte est-elle aussi peu fondée que le prétend M. H. ? Si cela est , les Médecins de tous les siècles se sont trompés bien lourdement , en recourant aux purgatifs. Sans faire ici un étalage d'autorités , il en est une , M. trop respectable & trop connue , pour ne

* *Qua ducere oportet quò maximè vergant , ed ducenda per loca convenientia.. Hipp. Aphor.. 21. sect. 1.*

F. m'e

m'en pas prévaloir en faveur de la vérité qu'attaque ici cet Auteur. C'est celle de M. le premier Médecin, qui traite cette matière dans un de ses Ouvrages, * & la met dans un si beau jour, qu'elle y est portée jusqu'à l'évidence.

En vain M. H. fait-il tous ses efforts pour s'associer Hippocrate. A juger de la peine qu'il prend de traduire son *Traité De Flatibus*, & de le commenter à sa manière, on croiroit que cet ancien Médecin pensoit comme lui sur les purgatifs, & qu'il ne les employoit presque jamais. Il est vrai (& je n'aurois garde de le dissimuler) que ce Prince de la Médecine prenoit bien de sages mesures, pour ne les placer qu'à propos. Elles étoient d'autant plus nécessaires alors, que les Purgatifs connus de son tems étoient presque tous d'une extrême violence. Le *Tymalea*, par exemple, l'Ellebore blanc, & le Tytimale, sont des corrosifs dignes plutôt du nom de poisons que de celui de remèdes. L'*Elaterium*, la Coloquinte, la Scamonée, agissent d'une manière si forte, qu'il est bien peu de cas où l'on ose aujourd'hui

* *Quaestio Medica. An febris, malignis sive purpuratis, sive non purpuratis, statim post vena sectionem in Malleolo, Emetica seu Cathartico-Emetica, etiam non expectata morbi remissione sint praescribenda. &c.*

d'hui

d'hui les mettre en usage. C'étoient pourtant les Purgatifs de ces premiers tems de la Médecine , & on peut voir dans Hippocrate combien ces remèdes lui paroissoient nécessaires. Qu'eût-il pensé , s'il eût connu ceux de nos jours , qui agissent avec de si heureux succès & d'une manière si douce ? Mais je m'engage , sans le vouloir , dans les réflexions que pourroit me fournir tout ce qu'on lit d'outré dans les Ouvrages de M. H. sur les Purgatifs. Qu'il y auroit lieu d'en faire sur les Calmans , & que j'aurois à en ajouter sur la saignée ! C'est assez , pour le coup , de les avoir ébauchées , prêt à les continuer , pour peu qu'elles soient de votre goût.

J'ai l'honneur d'être &c.



*ELOGE DU THE'. Imitation de la
Troisième Elegie de M. Huet, qui commence
par ce Vers :*

I Puer , I Theam confestim in Pocula misce.

DE Thé , vite fais-moi , Picard , une ample
Tasse ;

je ne sçais quel malheur aujourd'hui me menace ;
Mais je me sens atteint d'une morne langueur ,
Dont le poison mortel vient me glacer le cœur.

Malgré moi , le sommeil me ferme la paupière . . .

F ij Ah !

Ah ! Picard , hâte-toi d'emplir ma Caffetière.

Par ses soins empressés , déjà sur le fourneau
 Dans l'airain échauffé , j'aperçois bouillir l'eau ;
 J'y jette de mon Thé la feuille aromatique ;
 Sa vertu , qui bien-tôt à l'eau se communique ,
 Me prépare un Nectar , vraiment digne des
 Dieux.

Quelle agréable odeur ! Quel goût délicieux !
 O Liqueur ! de mes maux efficace Remède ,
 Viens chasser pour jamais le chagrin qui m'obléde ,
 Viens rendre à mon esprit sa première vigueur ,
 Et ramène avec toi les plaisirs de mon cœur.

Mes vœux sont accomplis : une ardeur inconnue
 Dans mes sens réveillés tout-à-coup s'insinué ;
 Tu flates mon cerveau par tes douces vapeurs ,
 Et tu livres ma verve à d'aimables fureurs.
 C'est Apollon lui-même aujourd'hui qui m'ins-
 pire ;

Je vais joindre ma voix aux accords de la Lyre .
 Ou sur mon Clavecin imiter les doux sons
 Que Lully scût donner à ses tendres Chansons.

Des Mortels & des Dieux plante toujours
 chérie ,

Thé précieux , qui fais la douceur de ma vie ,
 Sous quel Astre propice as-tu reçu le jour ?
 En quel heureux Climat fixes-tu ton séjour ?
 Sortant du sein des Mers , le Dieu de la Lumière
 Vient t'offrir son hommage , en ouvrant sa Car-
 rière.

Sur

Sur les Rives du Gange on voit briller tes fleurs ,
 Et l'Aurore en ces lieux , l'enfanta de ses pleurs .
 Oûi, ton nom, tes vertus, marquant ton origine ,
 Prouvent à l'Univers ta naissance divine.

Le Ciel , pour te produire, a fait d'heureux efforts ,
 Et les Dieux , à l'envi t'ont ouvert leurs trésors .
 C'est peu, que ta liqueur ait au goût de quoi plaire ,
 Coronis l'a renduë à nos maux salutaire .
 Comme la jeune Hébë , tu conserves toujours
 Dans la plus belle fleur le printems de nos jours ;
 Et Mercure , attentif à voler sur ses traces ,
 Rassemble auprès de toi les Muses & les Graces .

Jamais de l'Hélicon le fleuve si vanté
 Fit-il tant de Sçavans , qu'en a formés le Thé ?
 Parmi les beaux Esprits, si je tiens * quelque place ,
 C'est le Thé qui m'ouvrit les routes du Parnasse :
 Si-tôt que ce Nectar se glisse dans mon cœur ,
 Je cède, Dieu du Pinde , à ta céleste ardeur ;
 Tu me dictes des Vers , où le goût , l'élégance ,
 Sont avec la raison toujours d'intelligence :
 Tout y plaît , tout y charme , & par un sort heureux ,

On les verra passer à nos derniers neveux ;
 Pour les chanter en chœur , aux plus beaux jours
 de Fête ,
 De Myrthe & de Lauriers ils orneront leur tête ;

* On ne fait ici que suivre la pensée de M. Huet.

F iiij Les

2464 MERCURE DE FRANCE

Les Nymphes , en dansant au son de leur Haur-
bois ,

En suivront la cadence , & rediront cent fois :

C'est dans ces antres frais , que le divin Alcandre

Chantoit ces airs si doux , que nous venons d'en-
tendre ;

C'est lui qui fit couler au pied de cet Ormeau ,
sous mille tendres fleurs ce tranquille Ruisseau.

Je me ris de tes coups , impitoyable Envie ;

Rien ne pourra ternir la gloire de ma vie ;

De tes noires fureurs mes Ecrits préservés ,

Seront par Apollon sur le Cedre gravés :

Je ne me flatte point d'une espérance vaine ,

La France adoptera les Enfants de ma veine ;

Et tant que dans Paris on aimera le Thé ,

Partout avec honneur mon nom sera chanté.

*Par le R. P. . . . Chanoine Régulier de
Sainte Geneviève.*

On a dû expliquer l'Enigme & les Logo-
gryphes du Mercure d'Octobre par *Epin-
gle* , *Balustre* & *Folio*. On trouve dans le
premier Logogryphe : *Bal* , *Lustre* , *Alte* ,
Astre , *Arbuste* , *Aube* , *Bât* , *Rable* , *Sable* ,
Bar , *Arles* , *Tarbes* , *Ablet* , *Table* , *Basle* ,
Ut , *La* , *Re*. Et dans le second : *Fiote* , *Fi* ,
Fil , *Fiel* , *Leo* , *If* , *Oeil* , *Oie* , *Foie* , *Ile* ,
& *Lie*.

ENIGME.



E N I G M E.

JE suis certain je ne sçais quoi
 Dont le beau sexe fait usage.
 A la Ville on se sert de moi ;
 Je parois à la Cour dans les Palais du Roy ,
 Et je brille au Théâtre en superbe équipage ;
 Mais au Cloître j'ai peu d'emploi ,
 Aussi-bien que dans le Village.
 Souvent je puis cacher quelques légers défauts
 (Et peut-être c'est-là ce qui fait mon mérite :)
 Je suis noire , je suis petite ,
 Et malgré le peu que je vauz ,
 L'argent , l'agate & l'or sont des lieux que j'habite.
 Pour me placer avantageusement ,
 Avec la langue on me baise , on m'humecte ;
 Je suis l'ouvrage d'un moment ;
 Mon nom est celui d'un Insecte ;
 Devinez moi présentement.

Le Maire.



LOGOGYPHE.

DAns le cœur des Mortels, Lecteur, je prends
 naissance ;
 Tout fléchit sous mes Loix, tout cède à ma puis-
 sance ;
 Je fonde, je soutiens & détruis les Etats ;
 J'anime les Guerriers, & livrant des combats
 Toujours de mon côté je fixe la victoire :
 Pour mettre le comble à ma gloire,
 Je rétablis les Rois, je chasse les Tyrans.
 Alexandre, Cesar, illustres Conquérans,
 Dans leurs chaînes sans moi n'auroient mis tant de
 Princes,
 Ravagé des Pays, subjugué des Provinces,
 Par leurs exploits enfin, acquis un grand renom.
 Sept lettres composent mon nom :
 Je renferme en mon sein un élément bizarre ;
 Métal favori de l'Avare ;
 Des Rois le cortège pompeux ;
 Chés les Parthes jadis arme fort en usage ;
 Prison qui d'un Oiseau fait le doux esclavage.
 En moi rien n'est mystérieux ;
 Courage, cher Lecteur, je suis devant tes yeux.

L'Abbé Gandet.

NOU-



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

L'ART DE GUERIR LES PLAYES, traduit du Latin des Préleçons de Chirurgie, dictées dans l'Université de Montpellier, par M. *Guisar*, Docteur en Médecine. Nouvelle Edition, considérablement augmentée par l'Auteur, enrichie de quelques Observations, & mise dans un plus bel ordre que dans l'Edition Latine, qui parut en 1735. vol. in-12. de 450. pages. *A Amsterdam*, & se vend à *Paris*, chés *Durand*, Libraire, rue S. Jacques, à S. Landry, & au Griffon. M. DCC. XLII.

L'Auteur commence par quelques généralités, qui servent d'introduction, & après avoir donné une idée des différentes espèces de solution de continuité, & des causes qui peuvent y donner lieu, il divise son *Traité* en quatre parties. Voici quel en est le plan.

La première partie renferme tout ce qui concerne les Playes, & comme cette Matière est assez vaste, on a jugé à propos pour éviter la confusion, de la distribuer en cinq Chapitres, dont nous allons donner le précis.

Le sujet du premier Chapitre est la description

F v c r i p t i o n

cription des playes considérées dans un état général

Les principales differences, & les causes des playes font la Matière du second, dans l'ordre qui suit. 1°. Les playes different entre-elles par rapport au lieu qu'elles occupent. 2°. Les playes sont tantôt simples, & tantôt composées. 3°. Il en est qui se trouvent compliquées avec des corps étrangers. 4°. Les unes sont dangereuses, & les autres ne menacent d'aucun danger : il s'en présente aussi dont l'événement est douteux : on en voit qui sont mortelles de leur nature, & on en rencontre quelquefois, qui, paroissant très-simples, peuvent cependant devenir funestes par la mauvaise conduite du malade, par une constitution délabrée ou infectée de quelque levain ; ou par l'impéritie de celui qui est chargé de les panser. 5°. Les différentes causes, qui peuvent produire les playes, terminent ce second Chapitre.

On expose dans le Chapitre suivant le diagnostic des playes ; au moyen duquel il est aisé de les distinguer les unes des autres, avec toute la précision qu'on peut espérer d'un Auteur exact.

Le pronostic des playes est détaillé fort au long dans le quatrième Chapitre ; & comme ceci regarde les rapports qu'on est quelquefois obligé de faire en Justice, l'Auteur n'oublie rien

rien pour établir des règles sûres , à l'abri desquelles on puisse se conduire , & porter des jugemens convenables , dans les différents cas qui se présentent.

Le cinquième Chapitre roule sur la manière de traiter les playes. On y distingue exactement ce qui appartient à la Nature , d'avec ce qu'on doit attendre des remèdes , & de la main du Chirurgien. Il ne faut , dit notre Auteur , s'entêter jamais d'un remède , & quoiqu'il y en ait sans doute qui ont leur prix , on prendroit le change , si on s'avisait de croire que c'est à la vertu des médicamens que la guérison d'une playe est dûë.

On comprend aisément que l'Auteur est praticien ; & l'attention avec laquelle il entre dans les plus petits détails , lorsqu'il s'agit de la conduite des playes , en est une bonne preuve. La Théorie n'est juste , dit-il , qu'autant quelle est fondée sur une pratique longue & sérieuse dans les meilleurs Hôpitaux.

La seconde partie est une histoire des playes des trois cavités , sçavoir de la tête , de la poitrine , & du bas ventre : ce qui produit trois chapitres , dont chacun est subdivisé en trois articles particuliers. Tel est l'arrangement qui regne dans tout le reste de l'Ouvrage , & telle est la distribution que l'Auteur observe par tout , où il est ques-

tion des playes en particulier , ou des principaux symptômes qu'il faut considérer séparément.

Sur ce plan , les signes des playes , tant de celles qui pénètrent dans les cavités , que de celles qui ne pénètrent point , sont exposés avec un ordre qui ne permet point de s'i méprendre , ce qui forme un diagnostic toujours assuré. Le pronostic de chaque playe , & de ses suites n'est pas moins clair ; & les précautions qu'il faut prendre dans les rapports , son marquées de façon qu'elles ne laissent rien à désirer. Le traitement est enfin réduit à la simplicité que les Maîtres de l'Art demandent ; & comme l'Auteur juge avec raison que c'est à la Nature qu'on doit tout rapporter dans la guérison des playes , il s'attache à faire voir par-tout , que l'habileté du Chirurgien consiste uniquement à connoître les cas où elle a besoin de secours , & où elle ne pourroit se relever toute seule.

Il blâme généralement l'usage des tentes ; & si on excepte le tems du premier appareil , ou le premier moment auquel on se trouve obligé de tamponner une playe , dont il importe de couvrir le fond ; & la nécessité où on est quelquefois d'empêcher que les chairs n'avancent trop vite , comme dans le cas du trépan, il prescrit cette Méthode , comme inutile & pernicieuse. Parmi les observations que

que l'Auteur a eu occasion de faire , il en est qui, quoique très-simples en apparence, ont cependant cela de particulier qu'elles représentent comme dans un miroir fidèle la manière dont la Nature se conduit dans ses marches les plus secrètes , & qui prouvent que c'est effectivement la Nature qui fait tout. Il y en a d'autres en même tems , qui sont fort curieuses , & telles qu'on en voit peu d'exemples.

Quoiqu'il y ait plusieurs cas, sur lesquels il n'est pas possible de donner du nouveau , les causes , les signes & les accidens des playes étant toujours les mêmes dans tous les tems & dans tous les lieux , l'Ouvrage en question ne laisse pas d'avoir un air de nouveauté , qui réunit avec art l'agréable & l'utile. Il n'y a pas jusqu'aux choses les plus communes , que l'Auteur n'a pû éviter de rapporter , qui n'aient un certain agrément , qu'on ne trouve point ailleurs. On peut même ajouter , que la sécheresse qui ne régné que trop pour l'ordinaire dans les livres de cette nature , en est absolument bannie , pour faire place à un style simple , amusant , & mis à la portée de ceux-là même , qui sont les moins initiés dans la profession.

La troisième Partie traite de quelques playes particulières , qui sont le sujet de dix Chapitres. Ce sont 1^o. les playes faites par des
instrumens

2472 MERCURE DE FRANCE

trumens tranchans. 2°. les playes contuses; 3°. les playes compliquées avec des corps étrangers. 4°. les playes d'armes à feu; 5°. les brûlures; 6°. les playes empoisonnées; 7°. les morsures des animaux; 8°. les morsures des chiens enragés; 9°. les playes des nerfs; 10°. les playes des tendons.

Comme l'ordre des Matières est par tout le même, chaque chapitre est toujours subdivisé en trois articles particuliers, dont le premier est destiné à donner une idée de l'espece de playe qui en fait le sujet; le second établit le jugement qu'on est obligé d'en porter; & le troisième comprend les règles qui doivent en diriger le traitement.

Ces règles sont fort simples & fort courtes, puisqu'il n'est question que d'écouter la Nature, & de la laisser agir. N'est-ce pas la Nature, dit notre Auteur, qui résout ou qui tourne les humeurs en supuration? C'est donc la Nature qui réunit les os, qui régénere les chairs, & qui produit la cicatrice. Mais que restera-t-il donc à faire pour le Chirurgien? Demeurera-t-il oisif? Non sans doute, son devoir est d'éloigner les obstacles qui s'oposent à la réunion des bords d'une playe, de faire un juste choix des remedes qui tendent au but de la Nature, d'entretenir une certaine propreté dans les playes, sans pourtant se piquer de les panser trop souvent,

souvent, ou de les nétoyer avec une attention trop scrupuleuse, & pour tout dire en un mot, de démêler autant qu'il est possible, ce que la Nature s'est réservé à elle-même; d'avec la part qu'elle veut bien laisser prendre à son Ouvrage, & de ne jamais empiéter mal à propos sur ses droits.

Cette troisième Partie est fort étendue. Il suffira d'avertir qu'il régné par tout la même exactitude, & le même esprit de précision. Toujours rempli de son objet, l'Auteur ne perd jamais de vuë cette sage maxime, que le raisonnement doit toujours naître de la pratique, que celle-ci consiste à suivre les pas de la Nature; dont il n'est absolument point permis de, s'écarter pour courir après les systêmes. &c.

La quatrième Partie destinée au détail des principaux simptômes, que les grandes playes traînent à leur suite, est remarquable par le soin que l'Auteur a pris d'en faire comme un Traité à part. Elle comprend huit chapitres, dont ces mêmes simptômes sont le sujet.

Ces simptômes qu'on n'auroit pu traiter sans confusion dans le corps de l'Ouvrage, sont 1°. l'hémorragie; 2°. la douleur; 3°. les veilles, le délire, les convulsions & les mouvemens convulsifs; 4°. la fièvre, & les tumeurs différentes qui paroissent quelque-
fois

fois à la suite des playes ; phlogose , inflammation , erysipele , phlegmon ; oedeme , & schirre ; 5°. la syncope ; 6°. la demangeaison ; 7°. la suppuration ; 8°. la gangrene.

Quoique la pratique soit le but principal , que l'Auteur se propose toujours , il ne laisse pas d'expliquer certains accidens , dont la Nature est fort cachée , & qu'il avouë qu'on ne peut guere définir que par conjecture. Telle est la douleur en général , au sujet de laquelle il entreprend de donner une idée de l'union de l'ame avec le corps , tels sont les mouvemens convulsifs , dont l'explication demande qu'on rende compte de ce qu'on entend par les mouvemens sympathiques. Telle est enfin la nature de la fièvre en général , de ses principales espèces , & du rapport que quelques-unes semblent avoir avec l'inflammation.

L'Auteur de cet Ouvrage est déjà connu par un Essai qu'il a donné il y a deux ans sur les Maladies Vénériennes , dans lequel il expose les signes qui les caractérisent , les jugemens qu'on doit porter sur les differens accidens qui se présentent , & la manière dont on s'y prend à Montpellier pour les guérir. C'est une Brochure in 8° de 120 pag. dont il a été parlé dans son tems.

TRADUCTION EN VERS du Poëme Héroïque-
CO-

comique de *la Boucle de Cheveux enlevée*, en cinq Chants, ainsi que M. Pope l'a donné en Vers Anglois. *A Paris*, chés *Thiboust*, Imprimeur du Roy, Place de Cambray, à la Renommée.

Ce Poëme, de l'aveu des Connoisseurs, va de pair avec le *Lutrin* de M. Boileau, & méritoit bien d'être rendu ainsi en françois; il est rempli de saillies d'une grande vivacité. Cette Traduction doit faire l'éloge du Traducteur, qui a exactement pris l'esprit de l'Auteur, en suivant le texte à la lettre; ainsi que les Compatriotes de M. Pope le reconnoissent. Ce que la Langue Angloise a de plus expressif, s'y trouve rendu avec toute la délicatesse de la nôtre; ce Poëme contient environ dix-sept cent Vers. Il se trouve dans la même Brochure une Histoire Persanne, intitulée *Balsora, ou la Sultane posthume*, qui forme un Poëme d'environ mille Vers, dont le Poëte dit avoir trouvé un extrait dans le *Mentor moderne* ou le *Guardian Anglois*, sous le titre d'*Alnaveschim*, Caliphe de Perse. Cette Brochure est in 8° de 109. pages. Prix 1. liv. 10. sols. Le Poëte Traducteur ne se désigne que sous la lettre D* * de l'Académie Royale d'Angers, de qui nous avons eu de tems en tems quelques Pièces fugitives, & des Traductions d'Horace. On auroit peine à rapporter ici autant de traits qu'il se trouve.

trouve de pensées intéressantes dans ce Poëme de la Boucle ; il faut le lire pour être convaincu du goût , & de la légèreté du célèbre Pope , que le Traducteur n'a point démenti, & qu'il a même rendu avec toutes les graces de notre Langue.

Pour donner une idée de ce qui constitue ce Poëme , on dira qu'il contient le récit d'une Avanture arrivée à une Dame Angloise, à qui un aimable Cavalier , fort épris de ses charmes , trouva moyen de couper une des Boucles de ses cheveux , qui faisoit sa parure ordinaire , & qu'après bien des événemens sur cette catastrophe , M. Pope place cette Boucle au rang des Constellations.

M. Pope fait intervenir dans ce Poëme les Silphes & les Gnomes , habitans de l'Air & de la Terre.

Il fait dans son premier Chant , la Description de tous les Peuples élémentaires , Silphes , Gnomes , Nymphes & Salamandres , dont parle le Comte de Gabalis dans son Livre de la Cabale ; mais il n'emploie dans son Poëme , que les *Silphes* pour protéger *Belinde* , & les *Gnomes* pour la désoler ; en parlant des Silphes , il fait dire par *Ariel* leur Chef à la belle *Belinde* dans un songe qui l'agite , page 10.

Si ton esprit fut ému dès l'enfance

Par ces sçavans & profonds entretiens

SUR

Sur la Cabale & les Aériens ,
 Prête à ma voix un attentif silence ;
 Connois d'abord quelle est ton excellence ;
 C'est pour cela qu'auprès de toi je viens.
 A des objets de céleste substance
 Porte tes vœux , donne la préférence ;
 Tous les objets d'ici-bas sont des riens ;
 Mais pour Belinde il faut de plus grands biens ;
 Il est chés nous des vérités secrètes
 Qu'ont ignoré les orgueilleux Sçavans , &c.

Plus bas , page 11 , en parlant encore des
 Silphes , qui sont ces Esprits Aériens , il dit :

L'Antiquité de notre Hyerarchie
 Est au-delà de toute Monarchie ;
 Le Tout-Puissant , dès la création ;
 Fit de nous tous la destination.
 Aux premiers tems , les plus beaux corps des fem-
 mes
 Nous renfermoient ; ensuite nous passâmes
 Des corps mortels aux corps aériens ,
 D'où nous serons à jamais vos soutiens :

Ensuite le Silphe instruit Belinde de la
 nature de tous ces Peuples élémentaires , &
 lui apprend , comme le dit le Comte de Ga-
 balis , que les femmes fières & hautaines
 sont métamorphosées en Salamandres , &
 vont habiter la région du feu ; les complai-
 santes

1478 MERCURE DE FRANCE

santes & douces , en Nymphes qui habitent
les eaux ; les prudes , en Gnomes qui habi-
tent les entrailles de la terre ; & enfin les
légeres & coquettes , en Silphes qui habi-
tent l'espace des airs ; en parlant de ces der-
niers , il dit à la fin de la page 12.

Sçache à présent quels sont nos privilèges ;
Bien dégagés de nos liens mortels ,
Nous avons l'art de garantir des pièges
Qu'Amour grossier vous tend sous les autels ;
A notre gré nous choisissons un sexe ,
Et le changeons de même à notre gré ;
De notre état c'est le plus doux annexe ;
Aux Silphes seuls ce droit est consacré.
Par ce moyen nous caressons les Belles ,
Chastes surtout , qui défendent leurs jours ,
De feux grossiers , de terrestres amours.

.....
Nous les sauvons de l'ardeur dévorante
D'un emporté , d'un téméraire Amant ;
Nous avons l'art de rendre indifférente
Celle qui touche au séducteur instant ;

.....
Ainsi nos soins , attentifs , favorables ,
Conduisent tout avec habileté ;
Nous employons pour les femmes aimables
Tout ce qui met l'honneur en sûreté.

Ensuite

Ensuite pour prévenir Belinde sur l'accident qui lui doit arriver de la perte de sa Boucle de cheveux , il fait parler ainsi Ariel , page 16.

Mais faut-il donc hélas ! que je t'apprenne ,
 Qu'en parcourant des airs la vaste plaine
 Ces jours passés, ton Astre dominant
 Me découvrit qu'un funeste accident
 Va t'arriver ? Juge quelle est ma peine ;
 Puisque je n'ai qu'une puissance vaine ,
 Pour te sauver de ce fatal moment.
 Vieille sur toi , suis l'homme , fille sage ,
 Garde-toi bien de son trompeur hommage.

Belinde , en se reveillant , est troublée de ce qu'elle vient d'entendre , elle reçoit une lettre qui lui annonce la partie de plaisirs qu'il faut faire au Château Royal d'Amptoucourt. Cette partie de plaisir la flatte , & le songe s'oublie. Elle se leve , & va se mettre à sa toilette ; dont Pope fait ainsi la description , page 17.

A demi nuë , elle se leve enfin ;
 Que de beautés pour le Silphe voisin !
 Ses premiers pas l'aprochent d'une table
 Où se trouvoient dans une ordre admirable
 Cent vases d'or & d'argent ciselés ,
 Du dernier goût , & des mieux travaillés.

2480 MERCURE DE FRANCE

Là s'arrêtant toute de blanc vêtue ,
 Ses cheveux seuls paroient sa tête nue ;
 Son tendre cœur avec dévotion *
 Offre ses vœux aux Puissances du Monde ;
 Mais quel objet fait son attention ?
 Une Venus sortant du sein de l'onde ,
 Dans son miroir se présente à ses yeux ;
 Unique objet de ses regards pieux ,
 Sur elle il grave une empreinte profonde ;
 Rien de plus beau ne parut sous les cieux.
 Une Prêtresse * inférieure arrive ,
 Près de l'autel humblement attentive
 A ce qui peut animer la beauté ;
 Sur cet autel régne la vanité.

Ici l'on voit s'assembler à la hâte
 Mouches , Pomade , Essence , poudre , pâte ;
 Fables , Romans , Gasettes , Billets doux ,
 Sur cet autel , sont pêle mêle tous.
 Déjà l'on voit couverte de ses armes
 Briller partout l'orgueilleuse Beauté ;
 A chaque instant ce sont de nouveaux charmes ,
 Dont tout Mortel doit rester enchanté.

Pope fait mettre la main à toute sa parure
 par les Silphes , qu'il suppose autour d'elle .

* Par Prêtresse inférieure , il entend la femme de
 Chambre.

pour

pour seconder sa femme de Chambre , & ainsi finit le premier Chant.

Au second, M. Pope fait le Portrait de Belinde, lorsqu'elle sort de chés elle, pour s'embarquer sur la Tamise , & aller à Ampton-court, lieu de la Catastrophe. Au commencement de ce second Chant , page 20 , il dit :

L'Astre du jour succédant à l'Aurore ,
 Charme les yeux par l'éclat de ses traits ;
 Belinde étoit plus éclatante encore ,
 Lorsqu'on la vit sortir de son Palais ;
 Tout Londres court aux bords de la Tamise ;
 Elle s'embarque ; ô Dieux ! quelle surprise !
 On voit près d'elle un essain de beautés ,
 Que l'on eût pris pour des Divinités , &c.

Et plus bas :

Elle portoit pour parure ordinaire ,
 Négligemment, deux Boucles de cheveux ;
 Fatals liens de plus de malheureux ,
 Que n'en eût fait la Reine de Cythere.
 Sur cette gorge , où la Rose & les Lys
 Formoient un Trône à l'enfant de Cypris ;
 On voit tomber ces deux Boucles en onde , &c,

Un des Cavaliers de cette brillante Compagnie forme le dessein de lui ravir ces Boucles de cheveux , & Pope dit , page 22.

l'Amour

242. MERCURE DE FRANCE

L'Amour l'avengle ; il roule dans sa tête •
Tous les moyens de faire la conquête
De ces cheveux , dont son cœur est épris ;
Par ruse ou force , il n'importe à quel prix.

42 • Ce Cavalier , dit Pope , invoque tous les Dieux ; mais il prie surtout l'Amour de lui être favorable. Il lui dresse un Autel , sur lequel il va sacrifier en l'honneur de la Belle , premièrement , 12. Romans françois , *in folio* , des Gands , des Mouchoirs , des Jaretieres , enfin tous les Bijoux qu'il peut avoir eûs de ses Maîtresses , & par l'ardeur des soupirs qu'exale son ame , il y porte le feu ; en ce moment , il prie encore avec plus d'ardeur pour être bien - tôt le maître de ses beaux cheveux ; mais pour faire entendre qu'il n'en peut ravir qu'une Boucle , il dit , page 22.

L'Amour l'entend ; mais il n'obtient qu'à peine
Une moitié de ses ardens desirs ;
L'autre moitié s'envole avec l'haleine
Des inconstans & folâtres Zéphirs.

Ariel , Chef des Silphes , prévoyant les dangers qu'elle alloit courir , sans en sçavoir la nature , ordonne à tous les Silphes de la bien garder. Il commet les uns à la garde de sa belle Croix & de tous ses Diamans , les autres , à sa Montre , à sa Coëffure , à son Eventail,

Eventail , à ses Boucles de cheveux , & se réserve, quoique le Chef, la garde de sa petite Chiennne , qu'il aimoit fort. Mais surtout , il recommande bien la garde de ses Jupes & Jupons , & voici ce qu'il lui fait dire , page 30. sur cet article.

Mais sur le tout , de Silphes bien choisis
 J'en veux cinquante ; ils seront tous commis
 Pour bien garder son Jupon d'avanture ,
 Car les Jupons ne semblent pas clôture
 A résister aux assauts violens ;
 Quoique couverts de Jupes respectables
 Dont tous les plis & falbalas galans
 Semblent former des remparts redoutables ,
 Soutiennent-ils l'effort des assaillans ?

Ariel , après leur avoir donné à tous ses ordres , il les menace de punitions les plus singulières & originales , s'ils ne s'en acquittent pas comme ils le doivent, & ce burlesque est des plus ingénieux , & rendu avec toute la légèreté de notre Langue.

Au troisième Chant , Pope fait arriver Belinde avec sa Compagnie à Amptoncourt, Maison Royale auprès de Londres , dont il peint très - poétiquement la situation au milieu d'une Plaine charmante arrosée par la Tamise , dont le Canal sert de miroir , dit-il , à la Ville de Londres ; là cette brillante Compagnie étant arrivée , commence par

G s'en-

s'entretenir de ce qu'elle sçait de plus agréable ; surquoi Pope badine avec tout le goût qu'il a sur le ton sérieux & comique ; ensuite il décrit une reprise d'Ombre qu'il fait faire à Belinde avec deux Cavaliers, de façon qu'on la joueroit , & qu'on en conçoit tous les incidens , ce qui est arrangé à merveilles en Vers & sembloit très-difficile ; ensuite il fait servir le Caffé , qui occasionne à l'Amant de Belinde le moment favorable de faire son coup : car , dit-il , le Baron armé de Ciseaux qu'il avoit pris à une Dame de ceste Compagnie , s'aproche de Belinde , à plusieurs reprises , & enfin , dans le moment qu'elle baisse la tête pour respirer la vapeur de son Caffé , l'instant favorable pour le ravisseur arrive ; & Pope dit à la fin de la page 43.

Le moment vient ; le Baron le découvre ;
 Il le saisit , prend ses Ciseaux , les rouvre ;
 Renferme entr'eux avec habileté
 La belle Boucle , & fort précipité
 En resserrant les deux pointes fatales ,
 Se voit enfin vainqueur de la Toison.
 Quel accident ! quelles douleurs égales !
 Un Silphe en deux ; quelle est sa guérison ?
 Le pauvre Silphe emporté par son zèle
 S'étoit jeté brusquement à travers ,

Pour

Pour empêcher de resserrer ces fers ;
La Boucle saute , on le coupe avec elle.

Pope fait cette réflexion.

Cœur tendre hélas ! ne vous affligez point ;
Au même instant le Silphe se rejoint ,
Etant formé des subtiles parties
Du plus pur air ; elles sont réunies
Dans le moment ; on n'en sçauroit douter.
Braves Guerriers , qui pourriez vous flater
Dans les Combats d'un pareil avantage ,
Que ne pourroit tenter votre Courage ?
On se battrait sans être retranché ,
Et la valeur seroit à bon marché.

Ces cinq derniers Vers sont une petite addition du Traducteur , qui a quelquefois pris la liberté d'étendre les pensées de Pope sans y rien changer , & les a renduës avec les mêmes exprellions badines. M. Pope continuë & parle ainsi de la désolation & de l'emportement de Belinde , page 44.

Ces beaux cheveux ont donc quitté leur tête ?
Ils en seront séparés pour jamais ?
Dieux , quels éclairs ! quelle horrible tempête ;
Sortent des yeux de Belinde ? quels traits ?
Quels cris affreux de tous côtés répondent ?
Le Ciel , la Terre & les Mers se confondent ;

G ij Tout

Tout va périr , jamais de tels éclats
 N'ont agité , ni troublé la Nature ,
 Hors que ce soit dans la triste tracture
 D'un Pot chinois , tombant de haut en bas ;
 D'un petit Chien ; d'un Epoux au trépas ,

A la fin de ce Chant , il moralise sur la destruction de tous les plus solides Monumens causée par le fer.

Au quatrième Chant , M. Pope fait intervenir *Ombriel* , Gnome mal-faisant , qui pour augmenter les regrets & la douleur de Belinde , se précipite au centre de la terre , & va à la Caverne de l'Hypocondre , pour l'engager à redoubler la rage de la pauvre Belinde ; il fait ainsi la description de cette Caverne & de sa Dèité , page 47.

C'est dans ces Lieux qu'une obscure Caverne
 Sur les confins de l'effroyable Averse ,
 De l'Hypocondre a fixé le manoir ,
 Idole au tein livide , jaune & noir ,

On ne connoît dans ce séjour funeste
 Ni les Zéphirs , ni la saison des fleurs ;
 On n'entend là que soupirs & que pleurs ;
 Vents d'Orient n'y soufflent que la peste ;
 Jamais rayon de l'Astre qui nous luit ,
 Ne pénétra son éternelle nuit ;

La

La Deïté de ses lieux de ténèbres ;
 A la lueur d'un brandon de Cypres ,
 Reçoit sa Cour dans un lieu fait exprès
 Pour l'entretien de ses soucis funèbres ;

Plus bas , page 50. en parlant de ce que
 ce Gnome obtient de l'Hypocondre , il dit :

Le Gnome , enfin, pour abrégér l'Histoire ,
 Ayant en main le rameau de salut ,
 Est introduit , comme vous pouvez croire ,
 En sûreté ; voici son beau début.
 Je vous salue , ô lunatique Reine ,
 Grande Déesse , en qui tout plein pouvoir
 Sur le beau Sexe en tous Lieux se fait voir ;
 Vous , qui sçavez le gouverner sans peine ,
 Vous , dont'il suit les phanatiques Loix ,
 Depuis l'instant qu'il a la connoissance
 Jusqu'au moment qu'il retombe en enfance , &c.

Le Gnome , après avoir fait sa harangue à
 l'Hypocondre , obtient d'elle un Outre tel ,
 dit Pope, que celui qu'Ulysse avoit rempli de
 vents ; cet Outre est rempli de tout ce qui
 peut irriter les passions de fureur , de déses-
 poir & de rage ; & il décrit ainsi l'usage
 qu'Ombriel en fait contre Belinde. Page 53.

Le Gnome alors , aussi content que presté ,
 Fuyant, chargé de ce présent funeste ,

G iij Court

Court vers Belinde ; elle étoit dans les bras

De Talestris , exalant cent hélas ;

Les yeux baissés , la chevelure éparée ;

Maître Ombriel jouë à l'instant sa farce ,

Tenant en main son Outre suspendu

Sur elles deux , & vite il le déchire

A belles dents ; voilà tout répandu ;

Le scelerat qu'il est , n'en fait que rire ;

Et craignant bien que rien n'en soit perdu

L'Outre maudit est mille fois tordu . . .

Les passions de fureur & de rage

Dans le moment enflâment leurs esprits ;

Pour animer Belinde davantage ,

Que fait alors le fier Talestris ?

Les mains au ciel la folle crie encore ,

Huit tons plus haut qu'elle n'avoit crié &c.

Pope fait faire à Talestris les plus folles & les plus originales imprécations du monde contre le Baron. Entr'autres choses , voici ce qu'elle dit , page 95. du Baron.

Sera-t'il donc de ce Rapt triomphant ?

Laisserons-nous son audace impunie ?

Non ; que plutôt l'Air , la Terre & les Mers ,

Que les Bichons , les Singes & les Hommes ,

Les Perroquets , deviennent des Atômes ,

Et que plutôt périsse l'Univers !

Et plus bas , page 57. il fait répondre par Belinde à Talestris.

O Talestris , dit-elle , chere amie ,
 Quel jour fatal ! quel moment détesté !
 Voir Amptoncourt , ô ciel , quelle folie !

Plus bas , page 58. Belinde continuant toujours d'exprimer sa douleur , dit :

Je me souviens que trois fois ce matin ,
 sur ma Pomade a chancelé ma main ;
 J'ai vu trois fois trembler mes Porcelaines ;
 Sans qu'on sentît une haleine de vent ;
 Je prenois tout pour des chimeres vaines.
 Je te croirai , Silphe , dorénavant ,
 Mirinne * encor , ma petite Mirinne ,
 Seule avec moi s'est montrée en fureur ;
 Mon Perroquet , toujours assés jaseur ,
 N'a pas dit mot , & m'a fait grise mine ;
 O Talestris , tout marquoit mon malheur.
 Vois , chere amie , en moi ces tristes restes ,
 Vaine parure , ornemens trop funestes ,
 Cent fois encor , ô restes malheureux !
 Arrachons-les ces restes de cheveux ;
 Que faire enfin de cette Boucle unique ?
 De sa Compagne attend-r'elle le sort ?

* *La petite Chienné de Belinde.*

G iij Viens ,

Viens , traître , viens , la gloire étoit publique
De ces Cheveux ; viens les ravir encor ,
Comble ton crime , en me donnant la mort.

Le cinquième & dernier Chant continuë d'exprimer la désolation de Belinde , les conseils que Clarice , une de ses amies , lui donne pour la consoler , un combat entre tous les Auditeurs , excité par la vivacité de Talestris , & enfin la Métamorphose de la Boucle de cheveu en Constellation, semblable à la Chevelure de Berenice. Ce cinquième Chant commence ainsi, page 60.

Belinde ainsi de tristesse accablée
Parçoit les cœurs de toute l'Assemblée.
Le Baron seul étoit sourd à ses cris ;

Clarice alors ; oui , la grave Clarice
Parle à son tour , & son air précieux ,
En pareil cas , peut être , fera mieux ;
Écoutons-la, faisons ce sacrifice.

Tout l'Auditoire a sur elle les yeux ;
Son Eventail avec art se compasse ,
S'ouvre & se ferme avec précaution ;
A son Discours ce jeu sert de Préface :
Chacun l'écoute avec attention.

Voici comme Pope la fait moraliser , ce
qui ne plaît pas à d'autres , & occasionne
une

une dispute & même un combat que Pope décrit avec toute la plaisanterie qu'ait jamais employé Scaron dans son Roman Comique ; page 61. Clarice dit :

A la Beauté que servent ces honneurs ,
 Ces doux encens , ces séduisans hommages ;
 Dont le Vulgaire aussi-bien que les Sages ,
 A chaque instant viennent flater nos cœurs ?
 Dites-moi donc quels sont les avantages
 Qu'on peut tirer des terrestres Grandeurs ;
 Tous les présens de la Terre & de l'Onde ,
 En nous rendant plus vaines en ce monde ,
 Peuvent-ils bien nous sauver des revers
 Auxquels le sort a soumis l'Univers ?
 A quoi nous sert de paroître brillantes ,
 Aux Jeux , aux Bals , aux Festins , aux Tournois ,
 De capiver le cœur même des Rois ?
 Que deviendront ces Beautés éclatantes ?
 Du fier Destin il faut suivre les Loix &c.

Plus bas , page 62.

Croyez-moi donc , consolez-vous , ma chère ;
 Lorsque les pleurs & les soupirs sont vains ,
 Il faut sçavoir plaisanter la première
 Des mauvais tours que nous font les Destins.

Ensuite une dispute s'élevant , occasionne
 le combat , page 63. & commence ainsi :

G v

L 072

Lors d'Evantails le cliquetis terrible ,
 Les frottemens de Jupes , de Paniers ,
 En élevant une poussière horrible ,
 La font voler jusqu'aux plus hauts Greniers.

Pope , en cet endroit , fait une Description du Combat des Dieux , dont parle Homere.

C'étoit ainsi que le divin Homere
 De ses Héros peignoit l'humeur altière ;
 Il nous apprend que les célestes cœurs ,
 Tous enflâmés d'une colere humaine ,
 Courent partout où son feu les entraîne ,
 Ne craignant pas la mort ni les horreurs ;
 Jupiter tonne ; il fait trembler le Monde ;
 Tout courroucé Neptune sort de l'Onde ;
 Les sifflemens & des Vents & des Fots
 Vont pénétrer jusqu'aux demeures sombres ;
 Pluton lui-même & ses craintives Ombres
 Pensent qu'ils vont rentrer dans le Cahos.

Enfin Pope , pour finir son Poëme par une fiction merveilleuse ; après avoir bien fait chercher dans toute l'Assemblée cette Bouc de cheveux coupée , annonce qu'elle s'est élevée au rang des Constellations , qu'elle est là bien placée & bien gardée par des Silphes , & voici ce qu'il dit , page 70 & 71.

Ma Muse est vraie & vous la devez croire ;
Elle m'a dit qu'au Temple de Mémoire
La Boucle étoit conduite en sûreté &c.

Déjà la Boucle à la voûte azurée
Est suspendue , & si bien assurée ,
Qu'on la verra jusqu'à la fin des tems
Lancer ici ses rayons éclatans ,
Même plus vifs que ceux de Berenice &c.

Il fait à la fin une Apostrophe à la belle
Belinde , pour lui dire que la perte qu'elle a
faite de cette Boucle est une juste punition ,
pour venger tous les malheureux que ses yeux
ont blessés ; que leurs feux enfin s'éteindront ,
mais que ceux que lancera éternellement la
Boucle , l'immortaliseront.

Le Poème de *Balsora* , *Sultanne Possédante* ;
contient l'Histoire d'*Alnarschim* , Calife
de Perse , d'un de ses fils , & de la Fille
d'*Helim* , son premier Médecin , son Con-
fident ; & Gouverneur du Palais Noir ,
magnifique Souterrain , qui étoit le lieu
de la Sépulture de tous les Princes de
l'Empire.

Alnarschim est dépeint comme un Tyran-
fier & sanguinaire , qui faisoit mourir toutes
les Sultanes favorites , dès qu'il en étoit las ;

& qui s'étoit défait de tous ses premiers Fils, pour se consacrer le Trône.

Il paroît cependant enfin touché de remords, & attendri sur le compte des deux derniers Princes qui lui restoient en bas âge ; mais pour se délivrier de ses soupçons, il les veut éloigner de la Cour & leur cacher leur naissance ; pour cela, il les donna à élever à Helim qui n'avoit qu'une jeune fille de même âge, nommée Balfora, qui promettoit une grande beauté & l'esprit le plus parfait. Le cadet de ces deux Princes, nommé Abdallab, devient amoureux de cette charmante fille. Le Roy, après un certain tems, ayant entendu parler des charmes de Balfora, prétexte une visite chez Helim, pour voir ces enfans ; il devient lui-même épris des charmes de la belle Balfora, & veut l'épouser ; il force Helim à la lui amener. Elle est troublée, & tombe évanouïe à l'aspect du Trône d'où descend *Alnarefchim*, pour se déclarer à elle. Son état fait craindre sa mort : on l'enleve, & on la croit morte ; Helim le laisse croire au Roy, & trouve le moyen de la sauver. Le jeune Abdallab, son Amant, qui croit avoir perdu sa Maîtresse, tombe dans le même état, dont Helim & tout la Cour se désespèrent, & enfin le bruit de sa mort se répand, comme de celle de Balfora.

Alnarefchim, par reconnaissance & par ten-

tendresse pour Helim ; veut qu'on rende les derniers devoirs à sa fille comme à la Reine ; il ordonne qu'on la reconnoisse pour Sultane , & qu'on la transporte au Palais Noir ; elle y est portée sans connoissance . Helim lui ayant fait prendre une potion qui avoit la vertu de jeter dans une léthargie pour un tems assés considérable , sans aucun danger ; dont il se servit aussi pour le Prince Abdallab. Helim , qui avoit seul la permission d'entrer dans ce Souûterrain, qui étoit cependant gardé par ses ordres , trouve le moyen de les faire sortir de cet endroit comme des Bienheureux qui ressuscitent , pour aller au Paradis de Mahomet.

Dix années se passent sans qu'Alnareschim, ni Ibrahim son fils aîné . non plus que toute la Cour, découvrirent rien du sort d'Abdallab & de Balsora. Alnareschim meurt ; Ibrahim lui succede , & enfin par les moyens dont se sert Helim , Ibrahim retrouve son frere & Balsora.

Ibrahim veut partager l'Empire avec eux ; ils le refusent ; Ibrahim meurt à son tour sans heritiers ; Abdallab & la belle Balsora lui survivent ; mais c'est un Prince , leur fils , qui succede au Trône de Perse , & qui fait de la Maison d'Helim sur le Mont Cacam un Palais superbe , qui est devenu le séjour ordinaire & le plus agréable des Sophis.

On

On ne rapportera ici de toute cette Histoire , que la Description du Palais Noir ; il y auroit trop à extraire s'il falloit exposer tous les traits intéressans.

Voici cette Description .

Ce Souterrain , voûté superbement
 N'étoit bâti que de Marbre d'élite ;
 Dix mille Esclaves noirs gardoient ce Monument ;
 Dès qu'Helim paroïssoit pour faire sa visite ,
 Leurs Chefs se rendant à sa suite ,
 Se prosternoient à son commandement
 Ce Palais entouré de cent portes d'Ebene,
 Etoit sans cesse illuminé ;
 A ces Esclaves noirs il étoit ordonné
 Sous la plus rigoureuse peine ,
 De ne jamais quitter le Poste assigné.
 Le silence profond de ces lambris funebres ,
 Inspiroit une sainte horreur ;
 Mille Lampes d'argent, dissipant les ténèbres,
 En faisoit respecter la brillante noirceur.
 Et l'air qu'on respiroit dans ce Palais lugubre,
 Embaumé par l'odeur de précieux Encens,
 Agréable autant que salubre ,
 Sembloit ranimer tous les sens.
 Là, repositoient les Corps de la Maison Royale ,
 Qui , par les soins d'Helim étoient tous embaumés.
 Une richesse sans égale

Paroît

Paroît tous les Tombeaux, où ces Corps inhumés

Attendoient en paix du Prophète ,

Chacun selon son rang , le son de la Trompette ;

Qui devoit leur marquer leur destination.

Dans la suite on verra quelle cérémonie

Doit les conduire à l'éternelle vie ;

Quelle est enfin leur résurrection.

Cette Brochure se vend chés *Thibouft* ;
Place de Cambray ; *Brunet* , Grande Salle
du Palais , au Mercure Galant ; la Veuve *Ma-*
Zuel , au pied de l'Escalier de la Sainte-
Chapelle , & chés *Pouilly* , à la Descente du
Pont-Neuf , au coin de la rue Guénégaud.

DISSERTATION sur l'incertitude des signes
de la mort , & l'abus des enterremens & em-
baumemens précipités , par M. Jacques Beni-
gne *Winflow* , Docteur Régent de la Fa-
culté de Médecine de Paris , de l'Académie
Royale des Sciences , &c. traduite , &
commentée par M. Jacques-Jean *Brubier* ,
Docteur en Médecine. A Paris , chés Clau-
de-François *Simon* fils , rue de la Parchemi-
nerie , *Morel* , le jeune , grande Salle du
Palais , au Grand Cyrus , *Prault* pere , Quai
de Gèvres , au Paradis , & *Prault* , fils ,
à la Charité , Quai de Conty , 1742. Volum-
e in-12 de 360. pages , sans l'Epître Dédi-
catoire à Mrs de l'Académie Royale des
Sciences.

Il n'y a guères d'Ouvrage qui intéresse le Public plus que celui-ci ; aussi croirions-nous manquer à ce que nous lui devons , si nous négligions de le lui faire connoître dans le moment qu'il paroît. Le but des deux Auteurs est de prouver que tous les signes qu'on regarde communément comme caractéristiques de la mort, sont entièrement fautifs, non seulement pris en détail, mais quand même ils concourent dans le même sujet ; d'où il suit évidemment que la précipitation avec laquelle on enterre en France & dans bien d'autres Païs , ne peut manquer d'être plus souvent meurtrière , qu'on ne le croit communément ; ou , pour parler net , qu'on enterre , peut être très-souvent , des personnes pleines de vie , & qui , pour me servir des termes de M. Winslow , *trouvent dans le tombeau une mort dont les horreurs surpassent de beaucoup celle de la corde , & de la rouë.*

Cette effrayante vérité est prouvée dans la Dissertation par des exemples récents, attestés à M. Winslow par des personnes au dessus du soupçon , & par quelques autres plus anciens , mais qui ne remontent pas au delà du treizième siècle. Comme M. Bruhier n'étoit point obligé de se retenir autant que M. Winslow , il s'est donné carrière ; les recherches remontent jusqu'au tems d'Empédocle.

docte , qui vivoit quatre cent quarante ans avant J. C. & il en résulte évidemment qu'il n'y a presque point de siècle depuis cette époque qui ne fournisse des exemples constans , & averés , de personnes vivantes à qui l'on a donné la sépulture ; nous ne disons point que l'on a enterrées ; parce que pour peu qu'on soit au fait de l'antiquité , on fait que l'on brûloit très souvent les corps. Aussi M. Bruhier remarque t-il d'après Plinè , & Valere-Maxime , que Lucius Lamia qui avoit été Preteur , & Acilius Aviola , qui avoit été Cónsul , ont été brulés vifs , n'ayant pû être secourus à cause des progrès que la flamme avoit faits dans le bucher ; & cependant les Romains , comme l'a l'observé M. Bruhier d'après Kirchmann , & d'autres Auteurs , conservoient les corps pendant sept jours avant que de leur rendre les derniers devoirs. C'est un morceau très curieux à lire dans le Commentaire de M. Bruhier , qui est imprimé séparément de la Dissertation , & qu'on peut lire de suite , que ce qu'il a ramassé sur les usages des Romains au sujet des sépultures , & sur les précautions que prenoient ces peuples pour s'assurer de la mort de ceux à qui ils rendoient les derniers devoirs. A voir l'exactitude avec laquelle l'Auteur a rassemblé tout ce qu'il y a de plus intéressant sur cette Matière , sans s'é-

carter

carter de son point de vuë, il semble avoir pris à tâche de faire contraster la prudence de ces célèbres Républicains avec la précipitation cruelle, dont nous avons tous les jours des exemples; & l'on ne peut que lui sçavoir gré de n'avoir rien épargné de ce qui peut faire ouvrir les yeux tant à chaque particulier, qu'à ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté publique. Nous sçavons même de bonne part qu'un des premiers Magistrats lui a témoigné la satisfaction qu'il avoit de voir cette vérité éclaircie par ses soins.

Il n'auroit point été difficile à M. Bruhier d'approfondir beaucoup de Questions physiques qui ont rapport à son sujet. Mais il a eu tous les hommes en vuë, & non pas simplement les Sçavans. C'est ce qui a fait qu'il n'a presque traité que la partie historique. La seule Question physique qu'il discute, est de sçavoir comment la vie d'un homme peut subsister, sans être sensible par aucun des signes extérieurs qui la caractérisent, & cela pendant un assez grand nombre de jours. En effet il rapporte des exemples de noïés, tirés de l'eau vivans, l'un après seize jours, l'autre après quarante-deux au moins; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le plus incroyable de ces traits d'Histoire est le mieux constaté; c'est ce
dont

dont on se convaincra par la lecture de l'Ouvrage.

On y trouvera aussi une énumération fort détaillée des cérémonies funébres de presque tous les Peuples connus dans l'Antiquité, & dans le tems présent, en ce qui concerne les sépultures. L'Auteur passe ces cérémonies en revûe, non pour faire parade de beaucoup de lecture, mais pour discuter si elle renferment des marques que ces Peuples ont connu la vérité qui fait l'objet de ses recherches.

Le but de M. Winslow dans sa Dissertation, est de faire voir que les épreuves de Chirurgie qu'on peut faire sur un corps réputé mort pour tâcher de lui faire donner des signes de vie, épreuves dont les plus efficaces, consistent à couper, piquer, brûler, & qu'elles peuvent être insuffisantes pour constater la mort. C'est ce qui est prouvé avec évidence dans la Dissertation. Delà M. Bruhier conclut qu'il est inutile de les tenter. Mais sur quoi il insiste beaucoup, c'est qu'on ne doit pas risquer celles qui pourroient être funestes au sujet, au cas qu'il ne fût pas effectivement mort.

Jusques à présent, Mrs Winslow & Bruhier n'ont rempli que les deux tiers du titre de l'Ouvrage. A moins d'avoir approfondi la Matière comme ce dernier, on croiroit

roit que les principes qui y sont établis ne s'étendent point à une certaine classe de personnes, c'est-à-dire à ceux qu'on embaume, puisqu'il est évident qu'ils ne courent point risque d'être enterrés vivans. C'est ce dont l'Auteur convient; mais en approfondissant l'accident arrivé à Vesale, il fait voir démonstrativement, que si l'on procède à l'embaumement avant que la mort soit prouvée incontestablement, on met les personnes qu'on embaume dans l'impossibilité de survivre à l'opération avancée jusqu'à un certain point. En effet Vesale ne s'aperçût qu'une personne qu'il dissequoit vivoit encore, qu'après lui avoir mis le cœur à découvert. Il faut voir dans l'Ouvrage l'Analyse que l'Auteur fait de cet événement tragique. Nous nous contenterons de rapporter ici les conséquences qu'il en tire, & qui nous paroissent extrêmement justes. *Il est donc démontré que l'embaumement est une opération qui peut être inefficace pour faire donner des signes de vie assés à tems pour qu'il reste de l'espérance au malade. Il est donc démontré que dans le cas même où l'on requiert le Chirurgien de procéder à cette opération, il ne peut, sans s'exposer à être homicide, la commencer avant que d'être sûr de la mort. Il est donc aussi démontré qu'on ne doit procéder à cette operation que quand il y a des signes de putrefaction, c'est-à-dire*

à-dire , quand le corps exhale une odeur cadaverense. En effet Messieurs Winslow & Bruhier prouvent invinciblement que la putrefaction est le seul signe certain de la mort.

Nous en avons assez dit pour mettre le Lecteur en goût. Nous ne parlerons point du stile de M. Bruhier. Il est assez connu par des Ouvrages de longue haleine composés dans notre Langue , & par d'autres répandus dans notre Collection , & autres Ouvrages périodiques. Nous ne trouvons point que celui-ci lui doive faire craindre davantage la Censure du Public.

Nous observerons en finissant que l'Ouvrage est exécuté avec goût & propreté ; & que le caractère même prouve que M. Bruhier a eu dessein d'écrire pour tout le monde , puisqu'il est proportionné à toutes sortes de vûes ; & nous sommes persuadés , comme il le dit à la fin de l'Avertissement , *que tous ceux qui sont susceptibles de tendresse & d'amitié , lui sçauront gré du présent qu'il leur fait.*

ETRENNES HISTORIQUES , ou Mélange curieux pour l'année 1743. *A Paris* , chés Giffey , rue de la Vieille Bouclerie , contenant plusieurs Remarques de Chronologie & d'Histoire , ensemble les Naissances & Morts des Rois , Reines , Princes & Princesses de l'Europe , accompagnées d'Epoques & de Remarques que l'on ne trouve pas dans les autres

2504 MERCURE DE FRANCE

autres Calendriers , avec un Recueil de diverses matières variées , utiles , curieuses & amusantes ; & un *Almanach de la Fortune* , pour la même année.

Papillon , Graveur en Bois , & de la Société des Arts , demeurant rue S. Jacques , au Papillon à côté de l'Olivier , donne avis que son petit *Almanach* pour l'année 1743. est actuellement en vente & qu'il est augmenté de plusieurs choses curieuses.

PROGRAMME.

L'Académie des Belles Lettres , Sciences & Arts , établie à Bordeaux , distribue chaque année un Prix de Physique , fondé par feu M. de Duc DE LA FORCE. C'est une Médaille d'or de la valeur de trois cent livres.

Elle propose chaque Sujet deux ans d'avance ; afin que les Auteurs ayant plus de tems pour travailler leurs Ouvrages.

Elle avoit proposé pour cette année 1742. la matière de l'*Electricité*. Le Prix a été remporté par M. Desaguliers , Chapelain de M. le Prince de Galles , & Membre de la Société Royale de Londres.

Elle a proposé deux Sujets pour l'année 1743. Le premier , la cause de l'*élévation des Vapeurs & des Exhalaisons dans l'Air* : Et le second , l'*Origine & la Formation des Pierres Figurées*.

Elle propose aujourd'hui pour sujet du Prix de l'année 1744. les fonctions & l'utilité des Feuilles , soit par rapport aux Plantes , soit par rapport aux Fruits

L'Académie a préféré ce Sujet à beaucoup d'autres , parce qu'il est susceptible de plusieurs expériences , & qu'étant une fois éclairci , on pourra mieux sçavoir , s'il est utile ou pernicieux , pour la
qualité

qualité & la quantité des fruits , d'éfeuiller les Arbres fruitiers , les Vignes , &c. en quelle quantité, dans quel cas , en quelle saison , &c.

Tous ces faits de pratique sont aussi importants qu'incertains , parmi ceux qui cultivent la Terre.

Les Dissertations sur ce Sujet , ne seront reçues que jusqu'au premier Mai de l'année 1744. Elles peuvent être en François , ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caractères bien lisibles.

Au bas des Dissertations , il y aura une Sentence , & l'Auteur mettra dans un biller séparé & cacheté la même Sentence , avec son nom , son adresse & ses qualités , d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque,

Les Paquets seront affranchis de Port , & adressés à M. le Président BARBOT , Secrétaire de l'Académie , sur les Fossés du Chapeau Rouge ; ou au Sr BRUN , Imprimeur Aggrégé de l'Académie , rue S. James.

A Bordeaux , ce 25. Août 1742.

OUVERTURE du Collège Royal.

Les Professeurs du Collège Royal de France , fondé à Paris par le Roy FRANÇOIS I. le Pere & le Restaurateur des Lettres , reprirent leurs Exercices interrompus par les vacances ordinaires , le Lundi 19. Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent aujourd'hui les Chaires de ce fameux Collège , sous l'inspection de M. Vatry , de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , & Professeur Royal en Langue Grecque .

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs Sallier & Henri.

Pour

2506 MERCURE DE FRANCE

Pour la Langue Grecque.

Mrs Capperonnier & Vatry.

Pour les Mathématiques.

Mrs de Cury & de Montcaville.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson &

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Souchay & Piat.

*Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie,
& la Botanique.*

Mrs Burette, Astruc, du Bois &

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Fiennes, Secrétaire & premier Interprete
du Roy, & Fourmont.

Le premier expliquera un Manuscrit Arabe de la
Bibliothèque du Roy, dont le titre traduit en
Latin, est, *Historiarum Fontes*. &c.

Pour le Droit Canon.

Mrs Cappon & le Merre.

Pour la Langue Syriaque.

M. l'Abbé Fourmont.

ESTAMPES NOUVELLES.

LA POURVOYEUSE, Estampe en hauteur, ex-
cellemment gravée par M. Lepicié, d'après le Ta-
bleau Original de M. J. B. Simeon Chardin; c'est
une Cuisiniere qui arrive du Marché dans la Cui-
sine, & qui apporte du pain & de la viande. Cette
Estampe se vend à Paris, chés l'Auteur, au coin
de l'Abieuvor du Quai des Orfèvres, & chés M.
Surugue, Graveur du Roy, rue des Noyers. vis-à-
vis S. Yves. On lit ces Vers au bas, du même M.
Lépicié.

A votre

NOVEMBRE. 1742. 2507.

A votre air j'estime & je pense
Que vous prenez sur la dépense,
Ma chere Enfant, sans calculer,
Ce qu'il faut pour vous habiller.

Autre Estampe, moins grande de moitié que la précédente, des mêmes Auteurs, qui se vend aux mêmes adresses, elle est intitulée le *Toton*. C'est en effet un jeune garçon appliqué à faire tourner un *Toton*; on lit ces Vers au bas:

Dans les mains du caprice, auquel il s'abandonne,
L'homme est un vrai *Toton* qui tourne incessamment,
Et souvent son destin dépend du mouvement
Qu'en le faisant tourner la Fortune lui donne.

Ces deux Estampes sont parfaitement au gré du Public, & on ne peut pas douter que les Curieux ne les recherchent avec empressement.

La Suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès, chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou; il vient de mettre en vente ceux de

PHILIPPE V. DIT LE LONG, XLVII. Roy de France, mort à Vincennes après 5. ans, 6. mois de Regne, dessiné par A. Boixot, & gravé par *Pinssio*.

HENRI DE BOURBON, DUC DE MONTPENSIER, né à Mezieres, en Touraine, le 12. Mai 1573. mort à Paris le 27. Février 1608. peint par V. L. & gravé par A. L.

H En

En rapportant dans le *Mercur* du mois de Septembre dernier , la suite des Portraits des Personnes Illustres , qui continuë de paroître chës le Sr Odieuvre , &c. nous avons imprimé , d'après ce qui est gravé au bas du Portrait de D. BARTHELEMY DES MARTYRS , Archevêque de Brague en Portugal, de l'Ordre de S. Dominique , que ce Grand Homme né à Lisbonne , &c. est mort à *Vienne*. Sur quoi nous sommes priés d'avertir qu'il falloit écrire & graver *Viane*, Ville de Portugal, où mourut le pieux Prélat , dans un Convent de son Ordre, &c.

Les Tableaux imprimés , de nouvelle invention , continuënt d'être goûtés du Public. Le Sr *Gautier* , seul Graveur privilégié du Roy dans ce genre , a été obligé de graver une seconde fois le *Diogene* d'après *Salvator Rosa* , & le *Démasthene* ; ces deux Morceaux ayant été enlevés en peu de tems.

Pour la commodité du Public , outre son Bureau vis-à-vis les Prêtres de l'Oratoire , rue S. Honoré, où est son Enseigne , & celui de Versailles , rue Satory , au Caffé Dauphin , chës Mlle *Danville* , il a depuis établi un Bureau à Marseille , chës le sieur *Gautier* , son frere , au Cours , proche l'Annenerie , un à Roijen , chës M. *Quesnet* , Négociant , & chës le sieur *Després* , dans la Cour des Quinze-Vingt. On pourra néanmoins s'adresser directement à lui ; il fera tenir aux Particuliers les Estampes toutes collées sur toile , vernissées & roulées dans une boîte , avec peu d'embarras , & se fera un plaisir de les envoyer choisies & bien conditionnées , en affranchissant les lettres & en indiquant l'endroit où il pourra en recevoir le payement. Les frais de l'emballage & de la boîte ne monteront qu'à deux sols pour livre , quand il y aura pour plus de six livres de Marchandises.

Tout

Tout le monde connoît le Parnasse en Bronze de M. Tiron du Tillet, & on en admire l'exécution. M. *Raux*, le fils, Emailliste, frappé de la beauté de ce Parnasse, l'a depuis peu executé en Email. Ce jeune Artiste est déjà connu par plusieurs Ouvrages de goût & par les jolies Etrennes en Email, qu'il vend toutes les années, mais l'idée & l'exécution de ce dernier Ouvrage, prouve encore plus que les autres, son génie & ses talens; on trouve sur son Parnasse en Email toutes les figures du Parnasse en Bronze; il représente de-meme une Montagne; toutes les figures sont placées sur des élévations; Apollon les Graces, les Poètes, les Génies, ont tous les attributs qui leur sont propres; les Graces tiennent des guirlandes d'un travail fort délicat. Les objets, en assés grand nombre, qui se rencontrent dans le Parnasse, qui n'a guère qu'un pied de hauteur, sur une largeur proportionnée, n'y causent point de confusion, & les différentes couleurs des arbres & des draperies des figures, forment une agréable variété. M. *Raux* ne refuse point de montrer son Parnasse aux Curieux; il travaille en leur présence; c'est un travail amusant & singulier par sa simplicité; il fait actuellement ses Etrennes, & s'applique à les rendre dignes de l'approbation des Connoisseurs. Il demeure *ruë du Petit Lion, proche La ruë S. Denis.*

La belle Carte de Pople, publiée à Londres, en vingt grandes feuilles, contenant toute l'Amérique Septentrionale, vient d'être donnée à Paris, réduite en une feuille, par le sieur *le Rouge*, Ingénieur-Géographe du Roy, ruë des Augustins, vis-à-vis le Panier fleuri, avec tout le succès possible, & on peut dire que c'est une des meilleures & des plus curieuses Pièces de sa composition.

H ij Le

Le même Auteur vient de donner un nouveau Plan de la Ville de Prague , beaucoup plus détaillé que le premier , avec les attaques & les ouvrages faits pour la défense de la Place , accompagné d'un Journal exact du Siège , &c.

On trouve aussi chés lui une nouvelle Carte d'Allemagne , divisée par Cercles , d'après la meilleure qui ait été faite dans le Pays. L'Allemagne Ecclésiastique, par Archevêchés, Evêchés, enluminée, &c. & l'Allemagne divisée par Religions, où l'on distingue par les différentes couleurs les Provinces Catholiques , Luthériennes & Calvinistes.

Enfin un Recueil des différens habillemens des Troupes qui composent l'Armée de la Reine de Hongrie , sur les frontières de ce Royaume , &c.

M. l'Abbé *Madin* , Prêtre , Chanoine de l'Eglise Royale de Saint Quentin , & Maître de la Musique de la Chapelle du Roy , vient de donner au Public un *Traité du Contrepoint simple ou du Chant sur le Livre*. Ce Traité est très-utile à tous les Musiciens de tous les Chapitres du Royaume, où l'on est dans l'usage de chanter sur le Livre. Le prix est de 3. livres 12. sols , broché. On trouve cet Ouvrage à *Paris* , chés *Ballard* , le fils , à sainte Cecille , rue S. Jean de Beauvais ; chés M. *Boivin* , rue S. Honoré , à la Regle d'or ; chés le sieur *le Cler* , rue du Roule , à la Croix d'or , & chés le sieur *le Maire* , au bas du Pont S. Michel , au coin de la rue de la Huchette , chés M. *Chauvin* , Chirurgien.

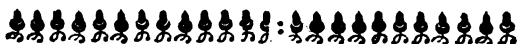
Le même sieur *le Maire* , Maître de Musique , doit donner au Public au commencement de Janvier prochain , quatre Cantatilles nouvelles , sous le titre, *le jour, la nuit, la voix de Climene, Orphée*, le tout avec accompagnement de Flûte , Violon , &c. On trouve chés le même Auteur trente-neuf autres

autres Cantatilles, dont trois pour les Basses tailles, avec accompagnement & sans accompagnement. Il donnera aussi dans le courant du mois de Mars prochain, un Livre de *nouvelles Fanfares* pour les Violons, Flutes, Hautbois, Trompettes, Timbales, Bassons & Violoncelles, exécutées au Concert Spirituel du Château des Tuilleries. Le prix sera de 3. livres 12. sols, Parties séparées, qu'on vendra à Paris, chés l'Auteur & aux trois adresses qu'on vient d'indiquer ci-dessus.

M. *Chycoineau*, Conseiller d'Etat, Premier Médecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prélat, des Rougeurs, Dartres & Boutons qu'il avoit sur le visage depuis plus de huit ans, lequel a fait à la Dame de Lestrade une pension sa vie durant, & ayant appris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables, & qu'elle traitoit ces Maladies depuis plus de 40. ans avec succès & aplaudissement, a bien voulu donner son Aprobation pour débiter ses Remèdes, pour l'utilité & le soulagement du Public; sçavoir, une Eau qui guérit les Dartres vives & farineuses, Boutons, Rougeurs; Taches de rousseur & autres Maladies de la Peau; & un Baume blanc, en consistance de Pomade, qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole; les taches jaunes & le hâle, unit & blanchit le teint. Ces Remèdes se gardent tant que l'on veut, & peuvent se transporter partout.

Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. & 6. livres & au-dessus, selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3. livres 10. sols, & les demi Pots d'une livre 15. sols.

Mad. de *Lestrade*, demeure à Paris, rue de la Comédie Française, chés un Grainetier, au premier Etage. Il y a une Affiche au-dessus de la porte.



ENIGME à mettre en Musique.

JE fais les délices des filles ;
 Je leur prête de l'agrément ,
 Et quelquefois je plais infiniment
 Dans la bouche des moins gentilles ;
 Et de l'Amant & du Bâveur
 J'exprime à mon gré la victoire ;
 Mais aujourd'hui quelle sera ma gloire ,
 Si je puis plaire à mon Lecteur !

Laffichard.

VAUDEVILLE.

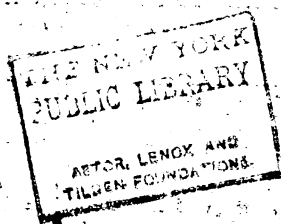
EN vain la fortune ennemie
 Me préparoit un triste sort ;
 J'ai trouvé le bonheur au Port.
 Tout est caprice dans la vie. *bis.*

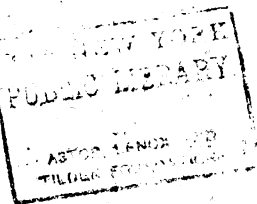


L'Amour à mon ame attendrie
 N'offroit qu'un rigoureux tourment :
 Mais le sort change en un moment.
 Tout est caprice dans la vie. *bis.*



A deux





NOVEMBRE. 1742. 2513

A deux beaux yeux l'un sacrifice
Et la fortune & la grandeur :
L'autre en chérit l'éclat flatteur.
Tout est caprice dans la vie. *bis.*



En aimant heureux qui s'oublie !
Pour moi , je veux que les plaisirs
Soient amenés par les désirs.
Tout est caprice dans la vie. *bis.*



L'amour n'est point une folie ,
Mais il faut n'aimer qu'en courant :
Plaire à chacun , changer souvent.
Tout est caprice dans la vie. *bis.*



Semble-t'on négliger Silvie ?
D'un pas léger elle vous suit :
La suit-on ? d'abord elle fuit.
Tout est caprice dans la vie, *bis.*



Des cœurs autrefois l'harmonie
Formoit d'Hymen le nœud charmant :
Ce n'est aujourd'hui que l'argent,
Tout est caprice dans la vie. *bis.*



H iiii. Quel

Quel charme ! quelle sympathie
 Que deux cœurs qu'Amour assortit ?
 L'Hymen bien-tôt les désunit.
 Tout est caprice dans la vie. *bis.*



Chés nous , une femme jolie
 Donne six mois à son mari :
 Il part : survient un Favori.
 Tout est caprice dans la vie. *bis.*



Je perds une femme aguerrie ;
 Pour ma bourse , c'est un malheur ;
 Pour mon front peut-être un bonheur ?
 Tout est caprice dans la vie. *bis.*



L'Hymen est une Loterie ;
 Pour un bon Billot , cent mauvais :
 Qu'y faire ? on en est pour les frais.
 Tout est caprice dans la vie. *bis.*



Suivant le besoin ou l'envie ,
 On fait des Contrats à tout prix :
 L'un prend l'argent , & l'autre est pris.
 Tout est caprice dans la vie. *bis.*



Puisque

Puisque l'Amour me congédie ,
Je veux chercher dans le bon vin
Un prompt remède à mon chagrin.
Tout est caprice dans la vie. *bis.*



SPECTACLES.

EXTRAIT de la Comédie des Dieux travestis , ou l'Exil d'Apollon ; Pièce en Vers & en un Acte , par M. G. de Mer-ville , représentée sur le Théâtre Italien le 2. Août dernier , annoncée dans le Mercure du même mois.

A C T E U R S.

Apollon , en Berger , *le Sieur Rochart*
Minerve , en Dame de Cour , *la Dlle Riccoboni*.

Diane , en Amazone , *la Dlle des Hayes.*
 Flore , en Habit très-galant , *la Dlle Silvia.*
 Momus , en Poëte & en Acteur , *le Sieur Riccoboni.*

Comus, en Financier, *le Sieur des Hayes.*
Mercure, en Petit-Maître, *le Sieur Balleti.*

La Scène est à Paris , dans une Salle du Louvre.

H y Cette

Cette Pièce a été très bien reçûe du Public. L'Auteur s'y est proposé pour objet, ce qui doit l'être de la véritable Comédie; c'est à-dire, la correction des Mœurs, en les tournant en ridicule. Voici quelle est la fiction. Il suppose que Minerve, dans le dessein de réformer la Terre, croit ne pouvoir s'y prendre mieux qu'en commençant par Paris, qu'elle regarde comme la Capitale du monde. Les progrès qu'Apollon a faits dans la Thessalie pendant son exil, l'engagent à le choisir pour ce grand Ouvrage; quelques autres Dieux, tels que Mercure, Comus, Momus & Flore, ne trouvant pas cette entreprise de leur goût, & craignant que les hommes ne deviennent des Dieux à force d'être vertueux, se liguent pour traverser ce projet, & mettent Jupiter même dans une si injuste conspiration; c'est ce qu'on a trouvé de repréhensible dans cette ingénieuse Fable; on a encore reproché à l'Auteur d'avoir choisi les Tuilleries pour lieu de la Scène, puisqu'elles n'ont existé qu'un nombre infini de siècles après l'exil d'Apollon. Passons aux Scènes dont cette Comédie est composée.

Minerve & Diane ouvrent le Théâtre; Minerve expose le sujet en répondant à Diane qui lui demande ce qui peut l'appeler de la Cour à Paris. C'est, lui dit la sage Minerve,

L'intérêt

L'interêt du Public, les mœurs & les talens ;
 Ne croyez pas pourtant que l'ardeur d'être utile ;
 Me faisant préférer, dans les soins que je prends,
 Les Sujets au Monarque & les Petits aux Grands ,
 Je laisse la Cour pour la Ville ;
 Un autre que Minerve , un Dieu qu'ont éprouvé
 Les rigueurs d'un destin contraire ,
 Remplira cet emploi qui m'étoit réservé ,
 Et j'ai jetté les yeux sur votre Frere.

Apollon vient ; Minerve l'engage à se-
 conder le dessein qu'elle a formé de corriger
 les défauts qui regnent à Paris. Voici le por-
 trait qu'elle lui en fait.

L'humanité s'éteint ; la nature périt ;
 Le vice est dans le cœur , & l'erreur dans l'esprit.
 La vertu méprisée , est en butte à l'outrage ;
 On déteste la vérité ;
 On chérit le liberrinage ,
 Et le mensonge avec impunité
 Regne jusques sur le visage.
 C'est sur de tels esprits , c'est sur de pareils cœurs
 Qu'à travailler je vous engage ;
 Corriger à Paris les esprits & les cœurs ,
 Mon Frere , voilà votre ouvrage..

Apollon n'est pas rebuté par la difficulté ;
 il se livre tout entier à un projet si digne de
 Minerve.

El vj Met-

2518 MERCURE DE FRANCE

Mercury , travesti en Petit-Maître , commence la quatrième Scène : Apollon ne le reconnoît pas ; c'est un privilège que le Destin a accordé à tous les Dieux , qui doivent devenir les interlocuteurs des différentes Scènes dont cette Pièce est composée. Ce Messager des Dieux & surtout de Jupiter , lui vient annoncer une Belle qu'il a charmée , & lui dit , qu'elle l'attend aux Tuilleries ; Apollon se prête au rendez-vous & quitte Mercury pour y aller :

Momus & Comus , l'un avec ses attributs ordinaires , & l'autre en gros & gras Financier , apprennent à Mercury , que de tous les Dieux ligués contre Apollon , aucun ne viendra hors Flore & eux ; voici ce qui en dispense les autres ,

Ils sont trop affairés. Alteré de carnage ,
 Mars aux sanglans combats traîne tous les Vivans ;
 Neptune sur plus d'un rivage
 Prête aux mêmes fureurs & les flot & les vents ;
 Dans les gouffres d'Etna , Vulcain forge des armes ;
 Bacchus de l'Aquilon tâche à parer les coups ;
 Et Cupidon sèche les larmes
 De tant d'Epouses dont les charmes
 sont enterrés si loin des yeux de leurs Epoux ;
 Mais sur ces Dieux absens soyez exempt d'alarmes ,
 Comus & moi , nous les doublerons tous.

Mer-

Mercurc dit à Comus & à Momus que cela fuffit , & qu'il va faire raport de l'entreprife à Jupiter.

Comus attend le retour d'Apollon , pour apprendre le fuccès du rendez-vous où Mercurc l'a invité dans une des Scènes précédentes ; Apollon revient. Voici le portrait qu'il fait à Comus de la Belle qu'il vient de voir.

Comptez que fi le Ciel avoit à fes apas

Joint les vertus qu'elle n'a pas ,

Elle feroit une femme accomplie.

Le refte de cette Scène roule fur la Poëfie & fur la Muſique ; Comus donne la préférence à la Muſique & fur-tout à la moderne ; voici comme il en parle :

Ah ! fi , Monsieur , fi ! paffe encor ,

Pour la Muſique elle me pique ,

Lorsque dans le goſier d'un moderne Medor ,

Ou d'une moderne Angélique ,

Et par ſauts & par bonds , on lui donne l'eſſor ;

Mais pour la Poëſie

Apollon ſe faiſant connoître à Comus pour Poëte & pour Muſicien , lui répond au ſujet de la Comédie :

Je vous aſſûre

Que depuis quelque tems qu'on y voit établi

Un

2520 MERCURE DE FRANCE

Un Enfant d'Apollon , un Acteur accompli ,
Qui joint, plein de noblesse , ainsi que de droiture,
Au ton du sentiment , la voix de la nature ,

Je vois le Théâtre annobli ,
Et je m'y plairois , je vous jure.

Comus invite Apollon à se faire Comédien. Momus succède à Comus & vient travesti en Poète. Cette Scène a paru une des plus instructives. On y blâme sur-tout l'abus que quelques Auteurs font de l'esprit. Voici comme Momus en parle.

Examinez la Comédie ,
Par qui , de notre tems le Théâtre fleurit ,
Qu'y trouverez-vous ? de l'esprit.

Examinez la Tragédie ,
Ce Spectacle pompeux , que la France chérit ,
Que remarquerez-vous dans la plus applaudie ?
De l'esprit , de l'esprit , de cet esprit charmant ,
Qui , de sons & de mots heureux assortiment ,
Porte comme un éclair dans la tête engourdie
Et d'admiration & de ravissement ,

• Une céleste mélodie ,
Que sans réflexion , on entend clairement ,
Et que l'on n'entend plus , si-tôt qu'on l'étudie ;
Enfin de cet esprit fait pour l'en-hantement ,
Dont le plus faible trait & la moindre peinture
Remplacent libéralement ,

Sans.

Sans le secours de la nature ,

L'intrigue , l'intérêt , le nœud , le dénouement.

Cette belle Scène est suivie d'une autre ; qui n'est pas trop liée à l'objet que l'Auteur s'est proposé , mais qui n'a pas laissé que de faire beaucoup de plaisir , par les Acteurs qui l'ont jouée. Ces Acteurs sont le Sieur Rochard & la Dlle Silvia. Dans cette Scène , Apollon rend au beau Sexe l'honneur qu'il lui a ôté dans la huitième , & comme Flore dont les charmes l'ont extrêmement touché & dans le chant & dans la danse , lui dit fièrement en la quittant :

Demain , je vous attends , Monsieur , à mes genoux ;

Oùi ; demain dans la matinée ,

A mes genoux .. entendez vous ?

Pour y languir toute l'année.

Apollon répond , après que Flore est sortie ,

Je brave la menace & je garantirai

Mon esprit & mon cœur d'une fatale ivresse ,

Par le soin dont j'éviterai

D'un Sexe trop charmant l'approche enchanteresse.

Memus , travesti en Comédien , vient jouer la quatorzième Scène. Apollon le voyant marcher & gesticuler tragi-comiquement , devine qu'il est Comédien ; Memus lui dit qu'il l'est en effet , & lui déclame quelques Vers

2522 MERCURE DE FRANCE

Vers d'une manière tout-à-fait contraire à la belle Nature ; voici la réponse d'Apollon :

Je vais vous parler franchement ;
Ecoutez ; que ceci dans votre esprit s'imprime ;
Ce n'est que par un hurlement
Qu'en vous la nature s'exprime ,
Et vous braillez le sentiment.

Apollon renonce à l'envie d'être Comédien. Minerve vient avec Diane lui annoncer que cette dernière le place à la Cour dans un Office de Chasse , créé exprès pour lui. Des Bergers que Pan lui envoie , viennent former un Divertissement en son honneur , mais Mercure vient lui annoncer son rappel au Ciel par ces Vers :

Alte là , s'il vous plaît , tous vos projets sont vains ,
Décèses , Jupiter aprouve votre zèle ;
Quant à vous , Apollon , vous gâtez les Humains ,
Et son ordre aux Cieux vous rappelle.

Apollon est ravi de cet heureux rappel ; cependant Minerve & Diane ne consentent à son départ qu'après qu'il aura vû la Fête qu'on a préparée pour lui. En voici un Air , & deux Couplets du Vaudeville.

Quand le cœur à l'esprit se lie ,
Ils peuvent combler nos desirs.

On

NOVEMBRE. 1742. 2523

On doit au sentiment le bonheur de la vie ;
Les talens en font les plaisirs ,
Mais il faut que du cœur la Raison soit maîtresse ;
La nature à l'esprit doit imposer des Loix.
Ah ! quelle sage & douce yvresse ,
Lorsque pour l'inspirer elles n'ont qu'une voix !

VAUDEVILLE.

On semble heureux aux yeux de tous ;
On fait grand nombre de jaloux
D'un bien qui sur rien ne se fonde ;
Mais on se sent ronger le cœur
Par les remords ou par la peur ;
Voilà le Monde.

AU PARTERRE.

Notre dernière nouveauté ,
Quoiqu'elle ait plu , n'a pas été
En Spectateurs beaucoup féconde ;
A celle-ci , que votre voix
Nous fasse dire maintes fois ;
Voilà du Monde.

Le 11. Novembre , l'Académie Royale de
Musique donna la dernière représentation
d'Hippolite & Aricie. La Dlle Gondrée ,
jeune personne qui a la voix fort belle &
beaucoup de talens , avoit chanté le 6. le
Rôle de *Diane* , dans le même Opera , avec
beaucoup

beaucoup d'applaudissement. Cette nouvelle Actrice est niece de la Dlle Antier, dont les sublimes talens son connus à la Cour & à la Ville. Il y a d'autant plus lieu d'espérer que la jeune personne, qui donne lieu à cet Article, fera de grands progrès, que son Illustre Tante prend soin de son éducation & lui montre l'Art du chant & de la déclamation.

Le 13. la même Académie remit au Théâtre l'Opera de *Phaëton*, qui n'avoit pas été repris depuis le mois de Decembre 1730. Cette Pièce, qui vient d'être remise d'une maniere très-brillante, par des habits magnifiques fort bien caractérisés, & par de superbes Décorations, a été reçûe favorablement du Public; les Balets, composés par le sieur Dupré, sont aussi ingénieux, que variés. Tous les Rôles sont parfaitement bien remplis; ceux du Prologue d'*Astrée* & de *Saturne*, le sont par la Dlle Fel, & par le sieur Chassé. Ceux de la Tragédie, de *Climene*, de *Lybie*, & de *Theons*, par les Dilles Erremens, Chevalier, & le Maure. Ceux de *Merops*, de *Phaëton*, d'*Epaphus*, & du *Soleil*, par les Srs le Page, Jelyot, Chassé, & la Tour. Nous avons parlé fort au long de cet Opera, quand il fut remis au Théâtre en Novembre 1721. du Poëme, de la Musique, des Balets, des habits & des Décorations de ce tems là, avec

une

une Description particuliere de celle du Palais du Soleil. On en a encore parlé dans la dernière reprise du mois de Decembre 1730. que le Roy honora de sa présence après la troisième représentation, dont S. M. parut très satisfaite, ce qui dispense d'entrer dans aucun détail là dessus. On peut voir ce qui en a été dit dans le Mercure de Novembre 1721. & dans le second Volume de Decembre 1730. On parlera dans le prochain Journal de ce qui peut avoir été omis à la reprise d'aujourd'hui.

Le 22. on reprit le Ballet des *Elemens*, qui avoit été remis au Théâtre au mois de Mai dernier; on doit le jouer tous les Jedis.

Le 30. du mois dernier, les Comédiens François remirent au Théâtre, la Comédie du *Médisant*, en vers & en cinq Actes, de M. Nericault Destouches, de l'Académie Française, que le Public a revûe avec beaucoup de plaisir. Cette Piece a été donnée dans sa nouveauté au mois de Fevrier 1715. & reprise plusieurs fois; elle n'avoit pas été jouée depuis le mois de Septembre 1732.

Le 28. de ce mois, les mêmes Comédiens donnerent la première représentation d'une Tragédie nouvelle, qui a pour titre, *le Comte de Warvic*, de la composition de M. Cahuzat, Auteur de la Tragédie de *Pharamond*, représentée

2526 MERCURE DE FRANCE

sentée sur le même Théâtre le 14. Août 1736.

Cette nouvelle Tragédie a été retirée par l'Auteur, après la première représentation.

On mande de Berlin du 16. Octobre, que le Roy de Prusse avoit vû représenter le soir sur le nouveau Théâtre du Palais, la Seconde des Comédies Françoises, intitulée *la Surprise de l'Amour* de M. de Marivaux, & que la Sale que le Roy fait bâtir pour les représentations de l'Opera, sera achevée vers la fin de cette année, laquelle sera un des plus magnifiques Bâtimens qu'on ait encore vû en ce genre, de même que les habits de Théâtre, destinés pour les Acteurs & les Danseurs, qui ont été choisis entre les plus renommés de divers Pays de l'Europe.

✽:✽✽✽✽✽✽✽✽:✽✽✽✽✽✽✽✽:✽✽

NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

ON a appris de Moskow du 14. du mois de Septembre dernier, que le Colonel Stuart, Gendre du Feldt-Maréchal Lescy, y arriva de l'armée, d'où ce Général l'a dépêché, pour apporter à la Czarine les articles de la Convention signée le 4. à Lille Hoplalis, près d'Helsingfors, par les Ministres Plénipotentiaires de S. M. Cz. & du Roy de Suede.

Il a été réglé par cette Convention que les troupes Suedoises sortiroient d'Helsingfors avec les honneurs de la guerre, & qu'en abandonnant la Finlande elles emporteroient non-seulement leurs armes & leurs bagages, mais encore une certaine quantité de munitions de guerre; qu'elles s'embarqueroient à bord des Vaisseaux, des Galeres & des autres Bâtimens qui étoient dans le Port d'Helsingfors, & que celles qui ne trouveroient point place sur ces Bâtimens, pourroient se retirer par Terre, ou attendre qu'il vint d'autres Vaisseaux pour les transporter, à condition cependant que cela ne retardât point trop leur sortie de la Province; que l'armée Russe ne les inquiéteroit en aucune façon dans leur retraite, & qu'on ne mettroit point d'obstacle au transport de leurs bagages & de leurs provisions; que toutes les personnes qui étoient à la suite de l'armée du Roy de Suede & qui n'étoient point militaires, auroient la liberté de retourner en Suede, ou de demeurer en Finlande; que la même liberté seroit accordée aux habitans d'Helsingfors, & que ceux qui prendroient le dernier parti pouvoient compter sur la protection de la Czarine; que les Suedois remettroient au Feldt-Maréchal Leszy tous les canons, les mortiers, les attirails de guerre, & les munitions destinées pour l'artillerie, qui se trouveroient dans Helsingfors; que les magasins de vivres & de fourrages, établis par les Suedois dans les environs de cette Place, seroient aussi remis aux Commissaires Russiens; qu'à l'égard des provisions & des autres choses que le Général des troupes du Roy de Suede avoit déjà fait embarquer, elles demeureroient à bord des Bâtimens pour l'usage de ces troupes, & pour leur subsistance pendant leur navigation; que si les Régimens Finlandois, qui étoient

étoient dans l'armée Suedoise , témoignoient quelque répugnance à passer en Suede , le Général Suedois ne pourroit les retenir , & qu'il leur accorderoit la permission de se rendre au camp des Russiens , le lendemain de la signature de la présente Convention ; que dans ce cas , le Feldt-Maréchal Lescy renverroit chés eux les Officiers & les Soldats de ces Régimens avec leurs chevaux , leurs équipages & leurs autres effets , & qu'ils jouïroient des mêmes avantages qui avoient été accordés à la garnison de Nischlot ; mais qu'ils seroient obligés de laisser leurs drapeaux & leurs armes ; qu'on commenceroit à exécuter la Capitulation , aussi-tôt qu'elle auroit été signée par les Ministres Plénipotentiaires des deux Puissances , & que l'armée de la Czarine prendroit poste sur les hauteurs , où les Suedois avoient établi leurs batteries ; mais que le Feldt-Maréchal Lescy auroit attention qu'on ne troublât point leur embarquement ; que ce Général donneroit des Passeports , tant pour la Flote entière des Suedois , que pour chacun de leurs Vaisseaux en particulier , & que si quelques-uns de leurs Bâtimens venoient à être jettés par la tempête sur une des Côtes de la Russie , on leur y fourniroit toute l'assistance dont ils auroient besoin , pour continuer leur route vers la Suede.

La copie que le Feldt-Maréchal Lescy a envoyée de cette Convention à la Czarine , étoit accompagnée d'une lettre par laquelle il mande à S. M. Cz. qu'il l'avoit déjà informée que l'armée Rusienne ayant enfermé les troupes Suedoises dans Helsingfors , & toute communication leur ayant été coupée du côté de la Terre , il leur avoit fait offrir une Capitulation honorable ; mais que le Comte de Lewénhaupt , qui pour lors étoit encore à

à la tête de ses troupes , avoit fait réponse qu'il ne pouvoit prendre aucune résolution , sans sçavoir les intentions du Roy son Maître , & que pour en être instruit , il alloit dépêcher un courier à S. M. Sued. que le Comte de Lewenhaupt avoit demandé qu'en attendant le retour de ce courier , on convint d'une suspension d'armes , mais que cela lui avoit été refusé.

Le Feldt-Maréchal Lescy ajoute que le Comte de Lewenhaupt & le Baron de Boddenbroëk s'étant embarqués pour retourner à Stokolm , & le Major Général Bousquet ayant donné avis aux Feldt-Maréchal Lescy , que depuis leur départ il avoit pris le commandement de l'armée du Roy de Suede , le Feldt-Maréchal Lescy lui avoit envoyé M. de Bestuchef , Aide de Camp Général , pour lui faire la même proposition qu'il avoit faite au Comte de Lewenhaupt ; que le Major Général Bousquet avoit fait prier le Feldt-Maréchal Lescy de mettre par écrit les conditions qu'il vouloit accorder aux troupes Suedoises , & que ces conditions ayant été portées au Général Suedois par le même Adjudant Général , il avoit répondu que les troupes du Roy , son Maître , n'étoient point encore réduites à se soumettre à de pareilles conditions , & qu'ainsi il ne pouvoit les accepter , mais que le Feldt-Maréchal Lescy l'ayant fait assurer qu'il ne changeroit rien aux conditions proposées , & que si elles n'étoient promptement acceptées , il alloit faire ses dispositions pour une attaque générale , le Major Général Bousquet avoit envoyé trois Officiers , avec lesquels le Feldt-Maréchal Lescy étoit convenu des articles de la Capitulation qui avoit été signée ensuite par le Major Général Bousquet , & en conséquence de laquelle les Ministres des deux Puissances avoient dressé la Con-

vention

vention que le Colonel Stuart a remise à la Czarine.

Le Feldt-Maréchal Lescy félicite dans sa lettre S. M. Cz. sur les heureux succès de ses armées, qu'il assure n'avoir presque point coûté d'effusion de sang aux Moscovites, & il promet d'envoyer à la Czarine une liste exacte des Drapeaux, des Etendarts, des Armes & de l'Artillerie, des Munitions de guerre & des vivres, dont les troupes de S. M. Cz. se sont emparées.

Il ajoute à la fin de sa lettre que la Capitulation a déjà été exécutée; que l'Infanterie de l'Armée Suédoise s'est embarquée; que la Cavalerie s'est retirée par Terre, & qu'elle est escortée par un Corps de Hussards; que les Régimens Finlandois, qui étoient dans cette armée, & qui composoient un Corps de 7000. hommes, s'étant déterminés à ne point sortir de la Finlande, ils s'étoient soumis à la Czarine, & qu'ils lui avoient prêté le serment de fidélité, après avoir remis leurs Drapeaux & leurs armes, que le Feldt-Maréchal Lescy a envoyés à S. M. Cz. lesquels furent portés le 30. Septembre dernier au Palais de la Czarine, étant accompagnés par une Compagnie de Grenadiers & par deux autres Compagnies des Régimens des Gardes. Il y a quarante Drapeaux & seize Etendarts, & on les a mis dans une Salle du Palais,

On a transporté de Moscow à Jaroslaw une grande quantité de meubles pour l'usage des Comtes Ernest, Charles & Gustave Biron, & du Général Bismarck.

ALLEMAGNE.

ON a appris de Hambourg du 20. du mois dernier, que suivant les derniers avis reçus de Bohême, le Maréchal de Maillebois qui avoit fait

Fait marcher le Comte de Saxe, pour s'emparer de Saatz, & qui s'étoit avancé avec l'armée qu'il commande, pour soutenir ce Lieutenant Général, a rapellé le Comte de Saxe, & est retourné du côté d'Egra, sur l'avis qu'il a reçu que Saatz avoit été occupé par les Autrichiens.

Ces avis ajoutent, que le Comte de Kevenhuller avoit été détaché par le Prince Charles de Lorraine avec un Corps considérable d'Infanterie & de Cavalerie, pour retourner en Baviere, & que le Baron de Trenck devoit aussi se rendre dans cet Electorat avec un Corps de 5000. hommes.

On mande de Dusseldorp, que le 16, les troupes de la garnison s'étant rangées en bataille dans les postes qui leur avoient été assignés, & la Bourgeoisie étant sous les armes, le Marquis d'Ittre, en vertu de la procuration dont il avoit été chargé par le Prince de Sultzbach avoit reçu au nom de ce Prince le serment de fidélité des Etats des Duchés de Bergue & de Juliers, & celui des Grands Officiers de ces deux Provinces. qu'ensuite il étoit allé à l'Eglise des Jesuites, & qu'il y avoit assisté au *Te Deum*, qui avoit été chanté au bruit d'une triple salve de la mousqueterie de la garnison & de la Bourgeoisie, & de toute l'artillerie des remparts de la Ville.

On apprend de Vienne du 20. du mois dernier, que le grand Duc a dépêché un courier à la Reine de Hongrie, pour l'informer que les mouvemens de l'armée Françoisse commandée par le Maréchal de Maillebois, ayant donné lieu de conjecturer que le dessein de ce Général étoit de pénétrer dans le Cercle de Saatz, pour aller joindre le Maréchal de Broglie à Leutmeritz ou dans quelque autre poste sur l'Elbe, un Corps considérable des troupes de S. M. H. étoit allé occuper les défilés de
I Carls-

Carelsbad , de Vatezi , de Drahinitz & d'Andelskakora , que l'armée Autrichienne avoit marché en même tems à Saatz , où elle étoit postée très-avantageusement , & à peu près à une égale distance de Lentmeritz & d'Ellenbogen , & que quelques jours après l'arrivée de l'armée à Saatz , le Baron de S. Ignon , Lieutenant Feldt-Maréchal , avoit été détaché avec deux Régimens d'Infanterie , deux de Cuirassiers & trois de Dragons , pour aller prendre poste à Rauditz sur l'Elbe , où il sera en état de s'opposer au passage des Convois qui remontent cette rivière pour aller à Prague.

Depuis que le Grand Duc est entré dans le Cercle de Saatz , le Comte de Saxe , qui après la prise d'Ellenbogen s'étoit avancé jusqu'à Harenstein & à Klosteritz à la tête de l'avant-garde de l'armée Françoisse , s'est replié vers Ellenbogen , & le Maréchal de Maillebois , qui a suivi ce Lieutenant Général pour le soutenir , fit halte le 14. près de Liechtenstadt.

La Reine a reçu un courier de Baviere par lequel le Baron de Berenklaw lui a mandé qu'ayant été obligé d'abandonner tous les postes situés entre Manich & Schardingen , il s'étoit retranché sous cette dernière Place , pour attendre les renforts que le Grand Duc de Toscane lui envoyoit.

Les mêmes avis portent que le Comte de Seckendorff continuoit de marcher vers Passlaw avec les troupes Impériales qui sont sous ses ordres.

Un Corps de 500. Gentilshommes Hongrois ayant quitté l'armée que commande le Grand Duc , après que le tems , pendant lequel ils s'étoient engagés à servir , étoit expiré , 400. de ces Gentilshommes se sont rendus à Vienne , & les Gardes , qui étoient aux portes & aux ponts , leur ayant fermé les passages , lorsqu'ils ont voulu sortir , pour retourner

retourner en Hongrie, ces Gentilshommes ont entrepris de se faire jour le sabre à la main. Il y a eu en cette occasion plusieurs personnes blessées de part & d'autre, & l'on a été obligé de faire marcher le Régiment de Cuirassiers de Palty, pour faire cesser le désordre. Quelques-uns des plus mutins ont été arrêtés, mais la Reine, après leur avoir fait témoigner son mécontentement de leur conduite, les a fait remettre en liberté, & comme ils persévèrent dans la résolution de ne point aller rejoindre l'armée, on croit que S. M. leur permettra de se retirer chez eux.

Le Baron de Berenclaw a mandé à la Reine qu'il avoit été joint par les troupes que le Grand Duc de Toscane lui avoit envoyées, & qu'il s'étoit fortifié si avantageusement entre Schaidingen & Passaw, qu'il n'y avoit point d'apparence que l'armée Impériale, commandée par le Comte de Seckendorf, entreprit de l'attaquer, avant que d'avoir été renforcée par les troupes qu'attendoit ce Général.

Les Commissaires nommés par la Reine, pour séparer des Archives de la Maison d'Autriche celles de l'Empire, y travaillent conjointement avec ceux qui se sont rendus à Vienne pour cet effet par ordre de l'Electeur de Mayence.

FRANCFORT.

ON mande de Francfort du 14. du mois dernier qu'il y est arrivé de Munich un courier par lequel l'Empereur a appris que les ennemis avoient évacué cette Place, ainsi que tous les postes qu'ils occupoient dans les environs, & que les dépêches de ce courier contiennent les particularités suivantes.

Le 5. du mois dernier à midi, le Baron de Berenclaw

renklaw , Général des troupes Autrichiennes , qui sont restées en Baviere , fit assembler les Bourguemestres de la Ville de Munich , & leur donna ordre de faire préparer une certaine quantité de chariots. Il ordonna en même tems que tous les Charpentiers & les Charrons de la Ville se rendissent au principal Corps de Garde. Quelques heures après il fit élever plusieurs potences dans la Place vis-à-vis l'Eglise de Notre-Dame , & on publia une défense aux Bourgeois de se trouver dans les rues , sous peine de mort , après l'heure de la retraite.

Cent trente chariots , qui avoient été commandés pour le service des troupes Autrichiennes , furent conduits à l'Arsenal ; on abattit toutes les clôtures des Jardins situés près de la porte de l'Isar , & le soir le Baron de Berenklaw fit enlever tous les chevaux qui se trouverent dans la Ville. Le lendemain au matin , les Autrichiens chargerent sur les chariots leurs munitions de guerre & de bouche , & n'ayant point assés de voitures pour les emporter toutes , ils vendirent 500. mesures de bled à un prix fort modique. A midi , le Baron de Berenklaw envoya arrêter chés eux le Baron d'Unertel , Chancelier de l'Electorat de Baviere ; le Baron de Witman & M. de Meyer , & il les fit partir sous une nombreuse escorte , pour qu'ils lui servissent d'otages jusqu'à l'entier payement des contributions que le Comte de Kevenhuller a exigées de la Baviere. Il se fit livrer en même tems 33. autres otages , du nombre desquels sont un Jesuite , un Augustin & un Carme.

Vers quatre heures du soir , les troupes Autrichiennes firent sauter les mines que le Baron de Berenklaw avoit fait pratiquer sous le Convent des Capucins , & qui ont détruit la plus grande partie de cette maison ; ces troupes commencerent ensui-

te

te à évacuer Munich , & elles sortirent dans l'ordre suivant.

460. Pandoures , suivis de 120. hommes de recrues ; les bagages escortés par 300. hommes de Cavalerie , le Régiment Hongrois de Forgatsch , composé de 718. hommes , avec quatre pièces de campagne , onze chariots chargés de munitions de guerre ; le Régiment de Traun de 634. hommes , ayant à sa tête quatre pièces de canon ; 7. autres chariots sur lesquels il y avoit aussi des munitions ; le Régiment d'Andreaß de 770. hommes ; celui de Bareith de 619. les chariots qui portoient les vivres ; les bestiaux que le Baron de Berenklaw avoit fait conduire à Munich de tous les endroits voisins , les prisonniers de guerre sous la garde de 44. Dragons. 100. Hussards & Dragons , & 350. Pandoures , formoient l'arrière-garde.

Le Baron de Berenklaw en se retirant de Munich , a promis qu'il renverroit tous les chevaux qu'il a pris tant chés les habitans que dans les Ecuries & dans les Harras de l'Empereur , lorsque les vivres & les munitions de guerre , qu'il étoit obligé de faire transporter , seroient en lieu sûr.

Aussi tôt que le Comte de Seckendorf , qui commande les troupes de l'Empereur , fut averti de la retraite des Autrichiens , il détacha 4000. hommes des troupes Impériales , lesquels arrivèrent le 7. à Munich , & en reprirent possession au nom de l'Empereur.

Les habitans de la Ville , malgré l'extrême misère à laquelle le long séjour des Autrichiens les a réduits , ont distribué de leur propre mouvement une grande quantité de viande , de bière & d'autres rafraîchissemens aux troupes que le Comte de Seckendorf y a envoyées.

Le Baron de Berenklaw ayant repassé l'Inn le 9.

I iij avec

avec toutes les troupes qui sont sous ses ordres, le Général Minutzi, le suivit avec un Corps de troupes Impériales; pour tâcher de l'inquiéter dans sa retraite.

M. de la Rosée, Major d'un Régiment de l'Empereur, ayant marché du côté de Dorsten avec 150. Grenadiers à cheval, pour s'emparer d'un Convoi des Autrichiens, il a non-seulement réussi dans cette expédition, mais il a fait aussi 120. prisonniers, entre le quels sont quelques Officiers & deux Commissaires des Guerres.

Le 12, on chanta à Munich le *Te Deum*, en action de grâces de ce que les troupes de l'Reine de Hongrie se sont retirées de la Ville de Munich.

On mande de Francfort que le 13. du mois dernier le College des Electeurs, celui des Princes & celui des autres Etats de l'Empire, avoient remis à la Diette le résultat de leurs Délibérations sur le Décret de Commission, par lequel l'Empereur leur a demandé un subside; que le College Electoral, la plupart des Princes de l'Empire, & toutes les Villes Impériales, avoient résolu d'accorder à S. M. I. 50. mois Romains, mais que quelques Princes & autres Etats de l'Empire avoient déclaré qu'ils ne pouvoient fournir que les trois cinquièmes de cette somme. Ce subside sera payé en deux termes; le premier dans le courant du mois prochain, & le second au commencement du mois de Janvier de l'année prochaine.

Le 16, l'Empereur & l'Impératrice reçurent les complimens des Seigneurs & Dames de leur Cour, à l'occasion de la Fête de Saint Thérèse, dont la Princesse, leur seconde Fille, porte le nom. Leurs Majestés Impériales dînèrent en public, & il y eut le soir un magnifique Bal dans l'appartement de l'Impératrice.

On

On a appris de Baviere que le 19. du mois dernier , un détachement des troupes Impériales , commandé par le Comte Fabretti , étoit entré dans la Ville de Braunau , qui avoit été abandonnée la veille par les Autrichiens , & que les Impériaux y avoient trouvé une grande quantité de munitions de guerre & de bouche , que les Autrichiens n'avoient pu emporter.

On mande de Hambourg du 3. de ce mois que les lettres de Boheme marquent que le Maréchal de Maillebois , en décampant des environs d'Egra , avoit laissé un Corps de troupes pour la garde de cette Place , sous les ordres du Marquis d'Hierouville , Maréchal de Camp.

Ces lettres ajoutent que l'armée Françoisse devoit arriver à Ratisbonne , & que depuis qu'elle avoit quitté la Boheme , elle avoit en abondance toutes les choses nécessaires ; la Régence du Haut-Palatinat a envoyé ordre dans tous les Baillages , où cette armée devoit passer , de lui fournir les vivres & les fourrages dont elle auroit besoin.

Le Maréchal de Broglie , qui partit de Prague le 27. du mois dernier , pour aller prendre le commandement de cette armée , passa le 4. de ce mois par Hubertzbourg , où il a été reçu par le Roy de Pologne Electeur de Saxe , avec de très grandes marques de distinction.

On a appris que le Grand Duc de Toscane , sur la nouvelle de la marche du Maréchal de Maillebois vers le Danube , s'étoit avancé le 27. du mois dernier à Weidhausen , pour tâcher de couper le passage aux François du côté de Passau.

Il est resté un Corps de troupes Autrichiennes dans le Cercle de Saatz , & deux autres Corps des mêmes troupes , commandés par le Prince de Lobckowitz & par le Général Fostetitz , se sont rappro-

chés de Prague , pour empêcher qu'il n'entre de nouveaux Convois dans cette Place , laquelle a été abondamment pourvûe de vivres depuis la levée du Siège.

S A V O Y E.

ON a appris de Chambery du 17. du mois dernier , que le Roy de Sardaigne ayant fait assembler de l'autre côté des Alpes deux Corps de troupes qui composent ensemble 20000. hommes , un de ces Corps , commandé par le Comte de Schulembourg , entra le premier du même mois en Savoye par le Mont-Cenis , & que l'autre à la tête duquel étoit Sa Majesté , se rendit le 4. dans ce Duché par le Mont S. Bernard.

Sur l'avis de la marche de ces troupes , l'armée du Roy d'Espagne , laquelle s'étoit avancée à Moustiers , se replia sous S. Jean de Maurienne , & elle commença à s'y retrancher. Les mouvemens que les troupes Piémontoises firent les jours suivans , donnerent lieu aux Espagnols de reconnoître qu'elles parviendroient également à éviter une bataille & à leur rendre difficile la communication avec le Dauphiné , & ils prirent le parti d'abandonner S. Jean de Maurienne , & d'aller former deux camps , l'un près de Chambery , & l'autre à Montmélian. Le Roy de Sardaigne marcha alors à Conflans avec le Corps de troupes qu'il commande , pendant que le Comte de Schulembourg , avec celui qui est sous ses ordres , s'aprocha d'Aiguebelle , & les Espagnols ne jugeant pas qu'ils pûssent s'assurer dans ce Duché les subsistances nécessaires , prirent le parti de s'en retirer le 15.

On assure que le Roy de Sardaigne a résolu de tenir en Savoye , pendant l'hyver , jusqu'à 25000. hommes.

ITALIE.

ITALIE.

ON mande de Florence du 10. du mois dernier, que le Théâtre de Sienne, qui passoit pour être le plus beau de toute l'Italie, a été entièrement consumé par un incendie.

ESPAGNE.

ON a appris de Madrid du 16. du mois dernier, que les avis reçus de Galice, portent que Don Louis Olivier, Commandant le Vaisseau *la Notre-Dame de l'Esclavage*, armé en course, avoit conduit à Vigo le Pacquebot Anglois *le Pulteney*, dont il s'étoit emparé le 11. Septembre dernier.

L'Armateur Joseph Torres a enlevé sous le canon de Gibraltar le Vaisseau Anglois *la Marguerite*, de 140. tonneaux, & après l'avoir conduit à Estepona, il a fait voile vers la Baye de Tanger, où il s'est emparé d'un Bâtiment de la même Nation, avec lequel il est entré dans le Port de Cadix.

Le 7. du mois dernier, Don Joseph Velez Moro revint dans le même Port avec une autre prise Angloise, qu'il a faite à 30. lieues de Lisbonne, & dont la charge consiste en Moruë.

On mande de Galice, que Don Louis Olivier & Don Juan Fernandez de Villar, en croisant sur les Côtes de Portugal, s'étoient rendus maîtres des Vaisseaux *la Nymphe* & *le Devoir*, à bord desquels il y avoit une grande quantité de grains, & qu'un Vaisseau Anglois, chargé de bois de Cédre, de Godron, & de Toile, propre à faire de voiles de Vaisseaux, avoit été pris à la hauteur de Gijon par l'Armateur Don Pedre de Valparda.

Un Armateur de S. Sébastien y a conduit un Vaisseau Anglois, qui alloit de Cork à Lisbonne, & le

L v Vaisseau

Vaifseau *la Notre Dame de la Garde* a été pris par un autre Armateur.

Les Armateurs François *Barrera* & *Pierre Rubier*, entrèrent, l'un le 6. du mois dernier dans le Port de Bayone, & l'autre le 11 dans celui de Muros, avec les Brigantins Anglois *la Concorde* & *le Phénix*, le premier de 120. tonneaux, & le second de 70. chargés de bled & de poisson falé, dont ils fe font emparés fur la Côte de Portugal.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON apprend de Genes du 24. du mois dernier, qu'il est arrivé dans ce Port un Vaifseau de guerre Anglois, à bord duquel étoit un Commiffaire, envoyé par l'Amiral *Matthews*, pour s'affûrer fi les Efpagnols n'ont aucun intérêt dans la charge de quelques Bâtimens que des Vaiffeaux de fon Escadre ont arrêtés depuis peu dans le Golfe de Lyon & dont quelques uns apartiennent à des Negocians de cette Ville.

On mande de Parme, que les troupes de la Reine de Hongrie, commandées par le Comte de Traun, s' étoient avancées à Imola, & que par differens mouvemens qu'elles avoient faits, elles avoient donné lieu de croire qu'elles étoient dans le deffein d'aller à Kimini traquer l'armée du Roy d'Efpagne, mais qu'à l'ap proche de cette armée elles s'étoient retirées avec précipitation, & qu'elles s'étoient contentées d'enlever tous les fourages qu'elles avoient trouvés dans le Bolonois.

On apprend de Genes du 31. du mois dernier que la République s'étant plainte au Roy de la Grande Bretagne de ce que les Vaiffeaux de guerre Anglois ne vouloient fe foudre à aucune quarantaine dans les Ports où ils abordoient, & de ce que les équipages

équipages de quelques-uns de ces Vaisseaux , étant descendus à terre en différens endroits de la Côte de cet Etat , avoient enlevé à main armée les provisions amassées dans plusieurs magasins , sous prétexte qu'elles appartenoient aux Espagnols , S. M. Britannique a fait réponse à la lettre que la République lui avoit écrite à ce sujet, & qu'elle a déclaré qu'elle désapprouvoit fort la conduite des Officiers & des Equipages de ses Vaisseaux , & qu'ils avoient agi contre ses ordres , s'ils avoient commis quelques violences contre les Sujets de la République.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 18. du mois dernier , qu'aussi-tôt après l'arrivée d'un courrier que le Roy reçût de la Haye le 12. on en dépêcha un à Gravesend, pour faire débarquer les Equipages de S. M. & que les Commissaires de l'Amirauté envoyèrent ordre que tous les Vaisseaux de guerre qui étoient en rade prêts à faire voile vers les Côtes de Flandres , rentrassent dans leurs Ports.

Le 14. le vent fut si violent , que la plupart des Vaisseaux qui étoient dans la Tamise chasserent sur leurs ancres , & plusieurs s'étant heurtés les uns contre les autres , ils furent considérablement endommagés.

250. prisonniers Espagnols , du nombre desquels sont Don Paul Augustin d'Aguirra , Commandant du Vaisseau de guerre *la Princesse* , & M. Ordan , Commandant du Vaisseau de guerre *la Galice* , doivent être transportés par le Vaisseau le *Drake* à S. Sébastien , pour y être échangés contre un pareil nombre de prisonniers Anglois.

On a appris qu'il regnoit beaucoup de maladies parmi les troupes Angloises qui ont passé la Mer ,

& que des 4500. hommes qui étoient à Bruges , il en étoit mort 900.

Les dernières lettres de la Virginie , marquent que les Espagnols , qui avoient fait une descente dans la nouvelle Géorgie , s'étoient rembarqués sur la nouvelle de l'arrivée de plusieurs Vaisseaux Anglois à la Barre de S. Simon.

Le Port Mahon , commandé par le Capitaine Aylmer , s'est emparé d'un Vaisseau Portugais , qui portoit des provisions à la Flotte Espagnole.

La nouvelle des prétendus avantages , remportés dans la nouvelle Georgie par le Général Oglethorpe sur les Espagnols & dont la Famille de ce Général avoit fait insérer une Relation dans quelques Gazettes , ne s'est pas confirmée , & l'on a appris au contraire , que les Espagnols avoient obligé le Général Oglethorpe de se retirer dans les bois où il a demeuré jusqu'à ce qu'ils se soient rembarqués.

Avant que de remettre à la voile , ils ont démoli le Fort de S. Simon , ruiné la plus grande partie des habitations , & causé à la Colonie un dommage difficile à réparer.

Le Baron de Haffing , Envoyé de l'Empereur , a acheté dans le Royaume de la Grande Bretagne , pour S. M. I. un grand nombre de chevaux de selle.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON a appris de Bruxelles du 20. du mois dernier que les troupes Angloises sont actuellement cantonnées dans les Bourgs & Villages le long de la Lis , & qu'elles demeureront dans leurs quartiers , jusqu'à ce que les troupes tant Allemandes que Nationales , & celles de Hanover & de Hesse , soient entièrement assemblées.

On

On mande de la Haye du 26. du mois dernier que le 21. le Comte de Chavannes, Envoyé Extraordinaire du Roy de Sardaigne, informa les Etats Généraux, que ce Prince avoit passé les Alpes avec une armée de 20000. hommes, pour obliger les Espagnols d'abandonner la Savoye, & qu'il étoit arrivé le 10. à Conflans avec la plus grande partie de ses troupes.

On apprend de Bruxelles du 27. du mois dernier, que toutes les troupes Hanovériennes sont arrivées dans les environs de cette Ville, qu'elles campent de l'autre côté du Canal dans la Plaine de Dighem entre Vilvode & Lake, & qu'elles doivent se joindre aux troupes de Hesse, & continuer leur marche.

Le 19 le Comte de Stairs fit la revûe des unes & des autres, & le lendemain il fit conduire au camp de celles de Hanover 6. canons de batterie & un pareil nombre de pièces de campagne.

Les Régimens de la garnison de Mons, qui sont destinés à faire la campagne, sortirent le 26. de cette Place, pour se rendre sur la frontiere de la Flandres.

Le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de la Reine de Hongrie a reçu un courier de Bohême par lequel il a appris que le Grand Duc de Toscane ayant fait occuper par les troupes Autrichiennes tous les défilés qui conduisent du Cercle d'Ellenbogen à celui de Saatz, l'armée Française, commandée par le Maréchal de Maillebois étoit retournée sur trois colonnes vers Egra, où elle étoit arrivée le 20. & que le 24. elle s'étoit remise en marche, prenant la route d'Amberg.

On a été informé par d'autres lettres, venues aussi de Bohême, que le Chevalier d'Apcher, à la tête d'un détachement des troupes commandées
par

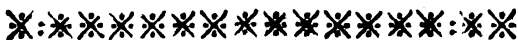
par le Maréchal de Broglie, avait enlevée aux Autrichiens un convoi de 54. Chariots chargés de grains.

On Mande de Bruxelles, que suivant les derniers avis reçûs de Flandres, 8000. hommes de troupes réglées arriverent de Lille à Dunquerque le 21. du mois dernier, & que le Roy de France avoit fait ajouter plusieurs ouvrages aux fortifications de Maubeuge.



MORT DES PAYS ETRANGERS.

ON mande de Bruxelles que la Comtesse Douairière de *Chanclos*, mourut en son Château de Leve le 19. Octobre dernier, âgée de 102. ans accomplis.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 31. du mois dernier, veille de la Fête de tous les Saints, la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le même jour, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Madame, assistèrent dans la Chapelle du Château de Versailles aux premières Vêpres de la Fête, qui furent chantées par la Musique.

que, & auxquelles l'Evêque d'Uzès officia pontificalement.

Le 1. de ce mois, jour de la Fête, leurs Majestés accompagnées comme la-veille, entendirent la grande Messe, célébrée pontificalement par le même Prélat.

L'après midi, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Madame, assistèrent au Sermon de l'Abbé Adam, Curé de la Paroisse de S. Barthélemi & ensuite aux Vêpres auxquelles l'Evêque d'Uzès officia. Leurs Majestés entendent ensuite les Vêpres des Morts.

Le 2. pendant la Messe du Roy, le Cardinal de Tencin, Archevêque de Lyon, prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 6. le Bailly de Froulay, Ambassadeur de la République de Malte, eut une audience particulière du Roy, & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le 9. pendant la Messe du Roy, l'Evêque de Digne, qui avoit été sacré le 21. du mois dernier dans l'Eglise Cathédrale de Meaux, prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 12. l'ouverture du Parlement se fit avec les cérémonies accoutumées par une Messe Solemnelle, célébrée dans la Chapelle de

de la grande Salle du Palais par l'Abbé de Sailly, Chantre de la Sainte Chapelle & à laquelle M. le Peletier, Premier Président, & les Chambres, assisterent.

Le Prince de Condé, le Comte de la Marche, Princes du Sang, & Mademoiselle de Conty, Sœur du Prince de ce nom, ont reçu le 29 de ce mois les Cérémonies du Baptême dans la Chapelle du Château de Versailles ; le Prince de Condé, & le Comte de la Marche, ont eû pour Parain & Maraine le Roy & la Reine : le premier a été nommé *Louis - Joseph*, & le second *Louis - François - Joseph*. Mademoiselle de Conty a eu pour Parain & Maraine Monseigneur le Dauphin & Madame, & elle a été nommée *Louise-Henriete*. Cette Cérémonie a été faite après la Messe du Roy par l'Evêque de Soissons, Premier Aumônier de S. M. en présence du Curé de la Paroisse du Château.

BENEFICES DONNÉS.

Le Roy a nommé à l'Evêché de Clermont, l'Abbé de la Garlaye, son Aumônier.

S. M. a donné l'Abbaye Régulière du Ronceray, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Angers, à la Dame de Raffetot, Religieuse de cette Abbaye.

Le

Le premier Novembre ; Fête de la Toussaint, on exécuta au Concert spirituel du Château des Tuilleries, le *De profundis*, Motet à grand Chœur de M. l'Abbé Blanchard, Maître de Musique de la Chapelle du Roy, lequel fut suivi d'un *Concerto* sur la Flute traversiere, joué par le sieur Blavet, & d'un autre sur le Violon, exécuté par le sieur de Mondonville; le *Concert* fut terminé par un autre grand Motet de la composition de l'Auteur du premier Motet; le sieur Poirier de la Musique du Roy, chanta differens recits dans les deux Motets avec l'applaudissement d'une très nombreuse assemblée.

Le 29. Octobre & le 2. Novembre, il y eut Concert chez la Reine; M. de Blâmont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter deux Actes du Ballet des *Fêtes Vénitiennes*, intitulés le *Bal* & l'*Amour Saltinbanque*. Les principaux Rôles furent très bien remplis par les Dlls Lalande & Romainville, & par les sieurs Dubourg, Poirier, Benoît, Jelyot & Richer.

Le 10. le 12. & le 14. la Reine entendit l'Opera de *Perfée*, dont les Rôles furent chantés par les mêmes sujets, & par les sieurs d'Angerville & Tavernier.

Le 19. le 24. & le 26. on concerta l'Opera de *Thésée*; les mêmes Acteurs & le sieur Godonesche exécuterent les principaux Rôles de la Piece.

Mars 1720. & fille de feu François de Verthamon, Seigneur de la Ville aux Clercs, Comte de Villermenon, Conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, & d'Anne de Gouty, sa première femme.

On nous a adressé à l'occasion de cette mort un Mémoire, qui porte que le défunt étoit d'une ancienne & illustre Famille, originaire de Transilvanie, d'où elle sortit en 1320. & que son Bisaïeul Gacho de Balthazard, ayant suivi la fortune de Frederic V. Roy de Bohême, Electeur, & Comte Palatin du Rhin; dont il étoit Capitaine des Gardes du Corps, fut tué à la Bataille de Prague en 1620. & qu'il laissa de son mariage avec Marguerite de Rahire, Jean de Balthazard de Simeren, qui vint en France au service du Roy Louis XIII. après la première Bataille de Northlingue sous le Duc de Weimar en 1634. y ayant été attiré par la réputation que s'y étoit acquise le Colonel de Balthazard, son grand oncle, qui étoit Maréchal de Camp sous le Roy Henry IV. & qui fut tué en 1590.

Jean de Balthazard se rendit fameux dans plusieurs Combats dans la guerre de Guyenne sous le Prince de Condé. Il fut envoyé en Catalogne pour y servir en qualité de Lieutenent Général sous le Prince de Conti, & en Chef en son absence pendant la Campagne de 1654. Il fut aussi Colonel d'un Régiment d'Infanterie, à présent Perche, & d'un de Cavalerie, à présent Royal Cravates.

Il fut Envoyé Extraordinaire du Roy dans les Cours de Brunswick & Lunebourg, pour y négocier la paix, laquelle étant faite, Charles Louis, Electeur, Comte Palatin du Rhin, l'engagea avec la permission du Roy d'entrer à son service & le fit Généralissime de ses troupes, & son Ministre d'Etat, en 1657. Depuis il se retira en Suisse dans le

Canton

Canton de Bern , où il acheta des Terres. Il laissa de son mariage avec Marguerite de Brignac de Monramont deux fils , dont l'aîné Genève de Balthasard , Vicomte d'Altzey , fut Colonel d'un Régiment de Dragons au Service de Guillaume III. Roy d'Angleterre , & laissa deux fils , dont le cadet fut tué à la Bataille de Malplaquet en 1709. & l'aîné qui étoit Capitaine au Régiment Suisse de Diesbach , a été tué à l'affaire de Clausen en Allemagne en 1735. Commandant les Grenadiers de ce Régiment.

Le second Armand de Balthasard , ne put continuer le Service à cause de sa mauvaise santé. Il a eu de son mariage avec Louïse de Roset de S. Samuel quatre fils , qui sont :

Le premier , Etienne Gacho de Balthasard , Capitaine Commandant les Grenadiers du Régiment de Hossy , Suisse , tué à l'âge de vingt-quatre ans en 1712. au Siège du Quesnoy , où il s'étoit jetté par ordre du Maréchal de Villars , ayant passé à travers l'armée , qui en faisoit le Siège.

Le second , Marc-Louis Isaach de Balthasard , qui a donné lieu à cet article.

Le troisième , Jean-Alexandre , Chevalier de Balthasard , Lieutenant - Colonel du Régiment Suisse de Wigier , dont la réputation est connue.

Et le quatrième , Armand-Louis de Balthasard de Lorny , premier Capitaine & Commandant les Carabiniers du Régiment Royal Allemand Cavalerie , qui a été tué le 20. Septembre dernier , étant sorti de Prague en détachement à la tête de 50. Maîtres , pour donner la chasse à des Hussards , qui commettoient des hostilités aux environs de la Ville de Prague. Il n'avoit que 36. ans. Il a été généralement estimé & regretté Il étoit marié avec

2552. MERCURE DE FRANCE

avec Marie-Thérèse le Vayer. Il en laisse deux fils, & une fille.

Ces quatre freres ont donné en toute occasion des marques de leur valeur à l'exemple de leurs ancêtres.

On donnera deux Volumes du Mercure le mois prochain, pour pouvoir employer les Pièces qui n'ont pu trouver place dans le courant de l'année.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Ode l'Empire de la Beauté,	2341
Lettre sur le Livre de l'Imitation de J. C.	2346
L'Ombre de Bibis,	2361
Lettre sur tout ce qui regarde la Ville de Paris,	2363
Stances sur la Vie Champêtre,	2365
Lettre sur les Ouvrages de D. B. des Martyrs,	2367
Remerciement à M. P. T.	2374
Lettre sur la préférence de ne faire que des Versions aux Enfans qui commencent le Latin,	2376
La Liberté, Ode,	2387
L'Amour, Ode, Palinodie de la précédente,	2392
Monument antique, découvert à Rome,	2397
Paraphrase du Pseaume, <i>Misereere mei, &c.</i>	2400
Lettre sur la Mécanique de l'Esprit,	2404
Epitaphe du R. P. Brumoy, Jésuite,	2416
Avertissement au sujet de l'Ordre de S. Lazare, <i>ibid.</i>	
Bouquet envoyé par un Enfant de 7. ans à M.	2418
Explication d'un ancien Proverbe,	2419
Epit	re

Epître à Mad. A. en lui envoyant les Œuvres de S. Evremont ,	2424
Question importante , jugée au Parl. de Paris,	2426
Envoi de la Pièce suivante à Uranie ,	2435
Laure , Cantate ,	2436
Discours sur la Religion ,	2439
A la Paresse , & Portrait de Mlle H. . . .	2444
Lettre de M. Joyeuse , Médecin , à M. . . Docteur en Médecine ,	2445
Eloge du Thé ,	2461
Enigme , Logogryphe ,	2465
NOUVELLES LITTÉRAIRES , DES BEAUX ARTS, &c.	
l'Art de guérir les Playes ,	2467
Traduction en Vers de la Boucle de cheveux enle- vée ,	2474
Dissert. sur l'incertitude des signes de la mort,	2497
Etrennes Historiques pour l'année 1743.	2503
Almanach pour la même année chés Papillon.	2504
Programme de l'Académie de Bordeaux ,	<i>ibid.</i>
Ouverture du College Royal ,	2505
Estampes, nouvelles, Portraits , &c.	2506
Tableaux imprimés , Cartes nouvelles , &c.	2508
Differens Ouvrages de Musique ,	2510
Guérison de Dartres, &c. de Mad. de Lestrade,	2511
Chanton notée ,	2512
Spectacles. Extrait des Dieux travestis, Th. Ital.	2415
Phaëton remis au Théâtre ,	2524
Théâtre François , le Comte de Warvic , Tragédie nouvelle ,	2525
Nouvelles Etrangères, Russie, Allemagne, &c.	2526
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2544
Ouverture du Parlement ,	2545
Baptême du Prince de Condé, du Comte de la Marche , & de Mademoiselle de Conty ,	2446
Bénéfices donnés ,	<i>ibid.</i>
Concerts chés la Reine ,	2447
	Comédie

Comédies jouées à la Cour ;
Morts ,

2458

2549

Errata d'Octobre.

P Age 2309. ligne 21. un ôtez ce mot. P. 2321.
l. 11. des Îles d'Hieres, lisez, de la Ville
d'Hieres. P. 2328. l. 21. du Troncy l. du Troncq.
Ibid. l. 28. Avau, l. Ruau.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2379. ligne 22. conclue-t'il, lisez, con-
clut-il.

P. 2397. l. 6. dont on a fait depuis peu la décou-
verte, l. dont on a fait autrefois la découverte.

P. 2439. & 2440. de l'honnête homme, l. d'hon-
nête homme.

P. 2441. l. 7. n'en n'a, l. n'en a.

P. 2445. l. 11. à trois tems, l. en trois tems.

P. 2588. l. 14. le fier, l. la fiere.

Neuvième ligne de la Table, faire, lisez faire faire.

La Médaille gravée doit regarder les pages 2398. 2399.
La Chanson notée, la page

2512.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
DECEMBRE. 1742.
PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER
ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

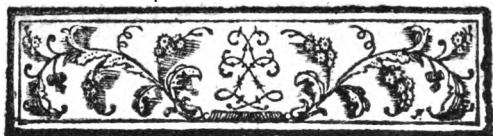
A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Prix XXX. Sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROT.

DECEMBRE 1742.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ODE A CLIMENE.



Es Myrthes que dans Cythere
Vénus vous a fait cueillir,
D'une beauté passagere
Pourquoi vous enorgueillir?

Hélas ! c'est un bien, Climene,
Que le Tems, qui vous l'amène,
Se plaît à vous enlever :

Voyez l'Amour qui s'envole,

I. Vol.

A ij Prêt

Prêt à détruire l'Idole

Qu'il a pris soin d'élever.



On voit-les Graces écloses

Sur ce teint semé d'apas ,

Parmi les Lys & les Roses

Livrer d'aimables combats :

Mais , de ces couleurs fleuries ,

Bien-tôt pour toujours flétries ,

Passera la nouveauté ,

Et succéderont les rides

A des instans trop rapides

D'une fragile beauté,



Connoissez mieux la contrée

Des plaisirs & des beaux jours ;

Les uns sont beaux , sans durée ,

Les autres doux , mais trop courts,

Si dans cette terre ingrate .

L'on goûte un plaisir qui flatte ,

Les chagrins que la raison

Bien-tôt après y moissonne ,

Du Printems & de l'Automne

Font une même saison.



Ainsi pour sa récompense ,

La

La Beauté fait les regrets
De qui met sa confiance
En ses fragiles attraits :
Semblable à ces heureux songes,
Ou plutôt à ces mensonges
Formés au sein du sommeil,
Dont l'agréable imposture
Ne plaît, qu'autant qu'elle dure ;
Et ne déplaît qu'au réveil.



Vous me direz que les charmes,
Du Temps superbes vainqueurs,
Loin de lui rendre les armes
Attaquent encor les cœurs :
Que ses coups les plus funestes
Sçavent respecter les restes
De son éclat triomphant ;
Qu'en attraits du moins fertile ;
Telle que le Parthe agile,
La Beauté blesse en fuyant.



Je sçais qu'à ces coups barbares,
Dont le Temps les vient fraper,
On voit des Beautés plus rares
Heureusement échaper.
Au labyrinthe des Graces

Elles confondent leurs traces ,
 Sans sortir de ses détours ,
 Et par une heureuse adresse ,
 Elles s'y perdent sans cesse ,
 Et s'y retrouvent toujours.



Mais , si d'un tel privilège
 Le Temps se sent outragé ,
 Par la Mort , qui les assiege ,
 Il n'est que trop tôt vengé.
 Victimes infortunées ,
 A ses traits abandonnées ,
 La Mort leur vient arracher
 Un bien hélas ! trop nuisible ,
 Mais dont la perte insensible
 Les auroit pu détacher.



Ce n'est pas qu'on vous défende
 De jouir de vos attraits ,
 Ni que le Ciel vous commande
 De mépriser ses bienfaits :
 Pour les dons qu'il nous dispense ,
 D'une sage jouissance
 Il exige les tributs :
 Des biens , qu'il donne en partage ,
 Il autorise l'usage ;
 Il n'en défend que l'abus.

Mais

Mais , loin de vous ces maximes

Que dicte la volupté ,

Source féconde de crimes ,

Compagne de la Beauté.

» Qu'il ne faut songer qu'à plaire ,

» Qu'on doit en tout satisfaire

» Ses penchans & ses desirs ;

» Et qu'exempte de sagesse ,

» La saison de la jeunesse

» Est la saison des plaisirs.



A la vertu plus fidelle

Ecoutez plutôt ses cris ;

La Beauté, foible sans elle ,

Perd son véritable prix ;

Qu'elle ait une destinée.

Ou plus longue ou plus bornée ;

N'en cherchez point le secret ;

Possédez la sans attache ,

Alors le coup, qui l'arrache ,

La fait perdre sans regret.

Le Miere.





*EXTRAIT d'une Lettre de M. le Sage ;
écrite de Genève le 3. Août 1742. sur un
Article de la Bibliothèque de Bourgogne
&c.*

J'AI lu, M. ce qui me regarde dans la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, à Dijon, chés *Philippe Marteret* 1742. Cet Article a besoin de quelques éclaircissements. Mon pere *François le Sage de la Colombiere*, étoit le troisiéme fils de *Jacques le Sage, Seigneur de S. Martin de Comunes & de Vilars*. Nous avons eu dans notre Famille plusieurs Conseillers au Présidial d'Autun ; Madame *Languet de Sivry*, née le Sage, est fille d'un Avocat, & petite-fille & niece de Conseillers d'Autun ; elle a deux cousins germains *le Sage de Fontenai* à Copenhague, qui font grosse figure. Un cousin germain *le Sage*, au Service des Etats, dont le pere, mort à Breda, étoit Colonel de Dragons. Un neveu *le Sage de la Creuse* à Magdebourg. J'ai aussi un cousin *le Sage de Vilars* à Berlin.

Mon pere mourut le 15. Août 1687. dans sa Métairie de la *Molierie*, & fut enterré dans l'Eglise de *Saint Berain sur la Dabune*. La Justice de *Mont-Cenis*, animée d'un zèle
outré

outré pour l'observation des Ordres du Roy , se transporta en Corps sur les Lieux , condamna le corps du défunt à être exhumé & jetté à la voirie ; la Veuve aux dépens & à 600. livres d'amende. La Sentence fut prononcée devant le lit de la Veuve , qui étoit malade , laquelle par Apel fit casser cette Sentence au Parlement de Dijon , qui s'est toujours distingué par sa droiture & par sa modération , comme notre famille l'a souvent éprouvé, & tout récemment depuis cinq ou six semaines , dont nous conserverons toujours les sentimens d'une reconnoissance respectueuse.

Ma mere *Anne d'Aubigné* de Genève, étoit fille de *Nathan d'Aubigné de la Fosse* , Médecin & Mathématicien , Membre des deux Cent, lequel ayant épousé la fille du Conseiller *Crepin* , fut gratifié de la Bourgeoisie. Voyez les *Memoires de Theodore Agripa d'Aubigné*, à *Amsterdam*, 1731. p. 200. Les Descendans en ligne masculine de *Nathan d'Aubigné*, sont un Major du Château de Sedan. Un Major du Château de . . dans le Roussillon. Un Capitaine & un Lieutenant dans le Régiment de la Marine , du fils de M. le Comte *d'Aubigné* , Lieutenant Général & Inspecteur Général des Armées du Roy. Il y a aussi une Dame d'Aubigné dans l'Abbaye Royale de *Terrascon* , & une autre à Paris dans le Con-

A. V. VENT.

vent de la *Présentation* , Fauxbourg Saint Marceau , rue des Postes : J'ai la minute du Testament de Théodore Agripa d'Aubigné , plusieurs lettres de M. de *Villette* , son Gendre , adressées à M. Nathan d'Aubigné ; & plusieurs lettres de feu M. le Maréchal-Duc de Noailles à M. *George - Louis d'Aubigné* à Genève. En 1737. je satisfis pleinement la curiosité de M. le Comte d'Aubigné sur cette matière.

Le premier Septembre 1721 , j'épousai *Marie-Anne Camp* , fille de *Christian Camp* , de Cologne , admis à la Bourgeoisie de Genève , le 11. Decembre 1683. Le 13. Juin 1724. il me nâquit un fils, que je nommai, *George-Louis*. Il est assés avancé dans ses études, & ne perd rien à être connu.

Comme le Monde est à présent inondé de nouveaux systêmes de Physique , je n'oserois proposer une nouvelle Edition de ma Philosophie corrigée & augmentée. Mon fils qui s'aplique plus à cette sorte d'étude qu'il ne convient à son état , le fera peut-être un jour. L'amour de la Philosophie a beaucoup nui à mon Etablissement. Je suis &c.



ELOGE



*ELOGE FUNEBRE de M. Bori,
Curé de S. Pierre de Chemillé, décédé le
22. Avril 1741. par M. de la Soriniere
en Anjou.*

Fidèle à ses devoirs , tranquile , pacifique ,
Il gouverna seize ans , & se fit regretter.
Vous , Veuves , Orphelins , que j'entends lamenter ,

Vous reclamez en pleurs ce zèle séraphique
Dont les tendres effets vous firent subsister.
Mais , pourquoi vainement au milieu des allarmes
Prodiguer vos sanglots & répandre des larmes ?
Ce Pere , ce Pasteur , brûlant de charité ,

Libre de toute inquiétude ,
Habite avec son Dieu la céleste Cité ;
Il ne fera plus d'autre étude :
Que celle de la vérité.

Si , répandant partout les biens & l'allégresse ,
Vous eûtes tant de part à sa vive tendresse ;
Ne vous figurez pas , qu'amollissant son cœur
Quelque motif humain engagea ce Pasteur..
L'ardente charité , cet amour ineffable ,
Scût allumer pour vous son zèle secourable ;

Où ; vous en fûtes le sujet ::

Mais JESUS-CHRIST en fut l'objet.

A vj. DIEU

DISCOURS *sur la Gloire.*

NOUS naissons tous avec un penchant secret pour la Gloire ; ce penchant , fortifié par l'âge & par l'émulation , est dans les grands cœurs la source féconde des actions héroïques , & dans les ames vulgaires la cause principale de l'industrie & du travail.

La Gloire est la récompense la plus ordinaire & la plus précieuse du mérite dans tous les états ; mais s'il n'est rien de plus naturel que de rechercher cette récompense (qui est une fin permise & louable) il n'est rien en même tems de plus ordinaire que de se tromper dans le choix des moyens.

Divers chemins s'offrent à nous pour nous y conduire ; on y va même quelquefois par le mépris que l'on en fait , témoins les Philosophes orgueilleux qui affectoient de s'abaisser aux yeux des hommes , pour s'élever plus sûrement dans leur esprit.

C'est particulièrement à la valeur & aux nobles travaux qu'elle inspire , qu'est attachée la première & la plus éclatante idée de la Gloire , cependant il faut convenir que dans les bonnes regles , les exploits militaires les plus brillants , ne produisent une véritable

table Gloire , que quand ils sont eux-mêmes produits par la Justice.

C'est la Justice qui annoblit & qui perfectionne toutes les actions de la vie ; c'est de ses mains pures que les Rois doivent tenir leur Couronne , les Conquerans leurs Lauriers , tous les hommes leurs avantages & leurs honneurs.

Si le plus digne emploi de la Justice est de distribuer ces honneurs , refusera-t-elle d'en faire part à ses Ministres , qui tout dévoués à son culte , écoutent religieusement ses Oracles & les prononcent aux peuples ? Cette aimable Fille du Ciel forme dans leur esprit la vaste idée qu'ils doivent avoir de leur ministère , & met dans la bouche de la renommée les Eloges que mérite leur application à le remplir fidèlement.

La Gloire que tous les hommes désirent sans la connoître , que plusieurs usurpent , au lieu de l'acquérir , que peu possèdent sans la perdre , fait avec justice l'empressement & la perfection des Princes ; Grands par la naissance , ils ne sont heureux que par la Gloire ; c'est-elle qui affermit leurs Etats , qui intimide leurs ennemis , qui charme leurs sujets.

S'ils sont les images vivantes de la Divinité & les sacrés dépositaires de sa Puissance , la Gloire perfectionne cette ressemblance &

ajoute

ajoute un nouvel éclat à cette autorité ; elle leur acquiert une espèce d'immensité par leur nom qui se répand par tout ; une manière d'immortalité par leurs actions qui ne périssent point , un certain genre d'infinité par leur pouvoir que rien ne borne , elle leur communique même jusqu'au souverain domaine de Dieu , en leur gagnant les esprits & les cœurs , dont le rang & l'illustration de la naissance ne sçauroient les rendre maîtres.

Sans la Gloire , le Trône des Rois est un Sanctuaire souillé , c'est un Théâtre qui les expose aux yeux de tout le monde , & qui met leurs imperfections dans un plus grand jour. De-là ce penchant naturel , cette noble passion des Princes pour la Gloire. Il est vrai que plusieurs se trompent dans l'idée qu'ils s'en forment ; tel s'imagine courir à la Gloire , qui s'en éloigne souvent par autant d'actions , qu'il croît faire de pas pour y arriver , & il est assés mal aisé d'en découvrir les véritables routes ; heureux ceux qui peuvent y parvenir !

Tous les hommes désirent de s'élever , & cette malheureuse conformité de desirs les divise ; ils agissent en rivaux , qui ne peuvent se satisfaire sans se détruire , parcequ'ils ne peuvent posséder ensemble les mêmes avantages ; la criminelle révolte du premier
homme

l'homme est la source funeste de ce malheur.

Avant le péché les passions étoient inconnues ou dociles ; la joye , l'union , la paix , formoient cette heureuse innocence dont on aime encore le nom , & dont on regrette tous les jours la perte , quelque peu de soin que l'on prenne de la réparer.

Mais , depuis que l'homme a osé s'élever contre son légitime Souverain , on a vû par une juste punition toutes les créatures s'armer les unes contres les autres ; l'homme ayant tout perdu , s'est mis en état de tout chercher , comme s'il pouvoit tout acquérir ; l'éclat même du Diadème n'a pû mettre les Souverains à couvert de cette corruption générale , & souvent on les voit renoncer volontairement au plaisir réel de posséder , pour la vaine espérance d'acquérir , & préférer les avantages douteux de la guerre au bonheur assuré de la paix.

L'élévation de leur rang ne sert souvent qu'à les faire gémir sous le poids de l'indigence au milieu même de l'abondance & de la grandeur ; en vain pour éloigner de leur esprit cette idée trop humiliante , regardent-ils toutes les créatures comme des instrumens de leur Gloire ? on peut toujours dire qu'ils sont foibles par eux-mêmes , & qu'ils ne sont puissans que par les autres.

L'ambition qui regne en Souveraine dans
l'ame

l'ame des Grands , semble étendre son empire sur eux , à mesure qu'ils étendent le leur sur ceux qui leur sont soumis ; jamais contente de ce qu'elle possède , elle aspire par toutes sortes de voyes à ce quelle n'a pas encore acquis ; elle arrête , elle chasse toutes les autres passions , & en triomphe sans peine ; le tems qui diminue tout , lui donne de nouvelles forces , & bien loin d'être découragée par les obstacles qu'elle rencontre , ils ne font qu'irriter son avidité pour une fausse gloire.

De cet orgueil injuste , mais naturel à l'homme , naît une ardeur immodérée de paroître avec éclat ; elle s'augmente de jour en jour par le soin qu'il prend de la satisfaire , semblable au feu qui prend de nouvelles forces à mesure qu'il s'élève : ce superbe s' imagine que la véritable Gloire consiste en une fierté hautaine , & dans une continuelle élévation , qui le sépare pour ainsi dire du reste des hommes , ou qui ne le porte à se communiquer avec eux , que pour recevoir leurs soumissions & leurs honnimages.

Mais , à juger des choses selon les principes d'une raison éclairée , les plus fameuses , les plus éclatantes actions sont inutiles pour la vraie Gloire , si la clémence , la modération , & la modestie ne les accompagnent

pagnent pas ; tel est le prix de ces vertus rassemblées , qu'elles surpassent le mérite de toutes les autres : la puissance , la grandeur , la force , le courage , sont des qualités assés brillantes , pour surprendre l'estime des hommes , mais trop peu solides pour la mériter.

D. D. Segusianus.



*A Madlle L : qui avoit brodé des
Manchettes pour l'Auteur.*

O H ! que je vais faire le brave ,
Et me promener d'un air grave
Les bras tendus , le nez en haut ,
Tout comme feroit un badaut !
Je les ai , mes belles Manchettes ,
Ce ne sont pas là des sornettes ;
Un vieux barbon , porte lunettes ,
Les couferoit à ses gougettes.
J'en vais orner ma chemifette ,
Et non les mettre en ma pochette.
Il me faut pour ce , faire emplette
D'un bout de toille bien finette ,
Car un ouvrage de Lifette
Vaut mieux qu'un présent de Nonette.
Si par fois elle étoit coquette ,

Je

Je pourrois sur mon Epinette ,
 Sur ma Vielle ou ma Musette ,
 La régaler d'une ariette ,
 Ou bien de quelque Chanfounette ;
 Fût-elle même un peu solette .
 Mais non ; ne contez point fleurette ;
 Muse , soyez plutôt discrète ;
 Car reconnoissance secrète
 Vaut bien mieux chez moi que Trompette ;
 Ainsi demain dans ma chambrette ,
 Que je tiendrai bien propre & nette ;
 Si vous voulez venir seulette
 Avec votre Sœur non cadette ,
 Je vous enverrai ma Roulette ,
 Aussi close qu'une Cassette ,
 Et moins rude qu'une Broüette .
 N'attendez pas chère complète ;
 Nous mangerons la Côtelette ;
 Chacun aura son Aloüette ,
 Sans oublier la Tartelette .
 Puis tenant en main la pincette ,
 Faisant du feu lever blüette ,
 Nous conterons historiette ,
 Qui nous servira d'amusette ,
 Et vous n'y resterez muette ,
 Si mieux n'aimez joüer , Sisette ,
 Réversi , Quadrille , ou Bassette ;

Je vous attends , c'est chose faite ,
Ainsi vous dis , adieu , Brunette.

Par M. P à Lille en Flandres.



II. LETTRE sur le Bureau Musical.

J' Ai vû avec plaisir , Monsieur , dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire , les dispositions favorables où sont MM. vos Maîtres de Musique , touchant l'usage & la pratique du Bureau Musical : j'espère qu'après y avoir bien pensé , ils ne feront plus les mêmes difficultés qui ont été faites inutilement par quelques critiques, prévenus contre le Bureau Typographique. Vous sçavez, M. que j'ai mis des gens, presque sans étude, au fait de la Typographie, & en état de la montrer. Le cœur & l'esprit tiennent souvent lieu de sçavoir & de disposition ; j'éprouve cette vérité , même à l'égard du Bureau Musical , & je forme un sujet qui va dans peu être au fait de ce Bureau : il n'a besoin que de sçavoir lire & chanter les intervalles ; avec cela seul, il mettra dans peu un enfant en état de passer entre les mains d'un vrai Musicien, quand les parens le jugeront à propos.

Le

Le Bureau Typographique de la tringle en pupitre , qui n'a que les lettres & non les sons composés , précède les Bureaux de 4. & de 6. rangs , sans induire les enfans en erreur.

Dans les Ecoles ou dans les Colleges on fait la septième & la sixième classes, sans se mêler de la Rétorique ; tous les Musiciens induisent-ils en erreur, lorsqu'ils montrent une seule clé , par exemple , celle de *sol* sur la seconde ligne , & ensuite celle d'*ut* sur la première ?

Le même signe sur la même ligne peut recevoir sept noms par le moyen de sept positions de clés. Est-ce induire les enfans en erreur ? Le tems viendra qu'on leur fera voir la marche des clés sur l'échelle dont les autres font partie.

Dans la Musique comme dans la lecture, on doit suivre un ordre ; il y a des notes indéterminées & d'autres déterminées. Celles qui n'ont point de clé sur les cartes, sont indéterminées, & celles qui ont une clé sur la carte, sont déterminées. Dans le magasin du petit & du grand Bureau, il y a des cartes contenant une ou deux mesures de notes indéterminées; on les détermine ensuite par différentes clés ; les cartes de ce magasin commencent toutes dans la leçon du Dimanche par *ut* , le Lundi par *re* , le Mardi par *mi* , le Mercredi par *fa* , le Jeudi par *sol* , le Vendredi

credi par *la*, le Samedi par *fi*; ces notes initiales remettent facilement les enfans dans la voye de la lecture & de l'intonation.

Quand je ne conseille qu'une clé & celle d'*ut*, sur la première ligne avec l'usage des seules noires, je vous ai déjà dit pourquoi, c'est par l'*a*, *b*, *c*, musical contenu dans cette clé que l'on doit commencer; chaque Musicien ne commence-t-il pas par une clé? Seroit-on fondé à lui dire qu'il induit en erreur? Il est vrai que par ma supposition l'indéterminée sur la première ligne s'appelle *ut*, c'est-à-dire qu'elle doit être mise dans la loggette étiquetée *ut*, quoiqu'elle puisse être nommée *sol*, ou de sept manières.

Mais ces difficultés regardent les Musiciens qui n'ont pas encore eu l'adresse ou le bonheur de réduire la Musique à une seule marche, à une seule clé, ou sur une même ligne, comme Mrs Sauveur, Demos, &c. l'avoient proposé. Dans le grand Bureau Musical & à la traverse du milieu, au lieu de mettre le nom déterminé de la note, on pourroit y mettre la note indéterminée sans nom, & sans clé sur la portée des cinq lignes, au lieu de l'étiquette *ut*, & l'enfant, d'un coup d'œil, verroit le signe & la note; on pourroit aussi étiqueter selon la game tout au long *C*, *sol*, *ut*, &c. Mais le plus simple est toujours préférable.

La

Le Bureau Musical de la première classe ne doit pas contenir le Bureau des autres classes ; vos Mrs n'ont pas bien saisi l'esprit d'ordre & systématique ; ils sont un peu dans le préjugé , pourquoi commencent-ils pas les rondes & par les blanches composées de plusieurs notes ou de plusieurs tems ? Pourquoi ne font-ils pas battre la mesure le premier jour ? Pourquoi n'apprend-on pas à danser avant que d'apprendre à marcher ? Le Bureau Musical est élémentaire, & pour les enfans plutôt que pour les hommes faits ; tant qu'on ne partira pas de-là , on restera dans le préjugé des Méthodes vulgaires.

Tout l'élémentaire est dans le Bureau Musical , mais il ne s'ensuit pas que dès le commencement , il faille montrer tout. Dans le Bureau Typographique, la logete étiquetée *eau* contient bien des combinaisons différentes : la lettre X de la même logete peut être employée pour les cinq manières, *s, z, cs, gz, k*, dans les mots *Bruxelles, dixième, axe, exil, excès* ; pourquoi le Bureau Musical n'auroit-il pas des logetes à divers usages ?

Vous m'apprenez par votre lettre, M. ce que je vous ai écrit il y a long-tems sur la variété des Bureaux, soit pour étiqueter des logetes, soit pour mettre l'Octave avec la même queue ou avec une queue différente que le chant détermine ,

Détermine , sur la même ou sur une différente marge.

Si vous étiez un peu plus au fait de la Musique , vous verriez la vérité de ce que je vous ai écrit touchant les différentes espèces de Bureau Musical ; dont l'une met la clé après la note , & toutes les clés servant d'étiquettes à la carte se cachent en composant. Je n'ai rien de secret pour vous , M. J'ajoute qu'on peut montrer à lire la parole & la Musique en même tems.

J'ai l'honneur d'être , &c.



SONNET.

*A Mlle R. . . . qui , en tirant l'Horoscope
de l'Auteur , lui avoit prédit &c.*

Souffrez qu'à vos genoux , Sybille incomparable ,

J'abjure un sentiment , que l'incrédulité

Toujours du merveilleux Juge peu favorable ,

M'avoit , contre votre art , injustement dicté.

D'un avenir heureux , par votre organe aimable ,

L'amour flatoit en vain ma curiosité ;

Je traitois follement de chimere & de fable

Le principe certain de ma félicité.

Mais

Mais tandis que ce Dieu prononçoit son
oracle ,
Vos charmes , de concert opérant leur miracle ,
De mon esprit bien-tôt se rendirent vainqueurs ,
Et j'éprouvai du Sort l'infailible puissance ;
Quand pour exécuter les Arrêts sur les cœurs ,
Il semble avec vos yeux être d'intelligence.

L. M. . . .



DISCOURS prononcés au Parlement
de Provence , par un de Messieurs les
Avocats Généraux. TOME SECOND. I.
vol. in 8°. de 575. pages. A Paris , chés
Quillau , rue Galande , à l'Annonciation.
M. DCC. XLI.

Nous avons déjà fait connoître le mé-
rite de ce Recueil , à l'occasion du
premier Volume , dont nous avons rendu
compte dans le tems : ainsi nous nous con-
tenterons de rapporter en entier un de ces
Discours , à cause de la singularité de la
Question qui en fait le sujet ; on le trouve
à la page 527. de ce II. Volume.

XVII. DISCOURS. Si l'Enfant né un an
et douze jours après l'embarquement de son
Pere pour un voyage de long cours , est
légitime.

MESSIEURS ,

MESSIEURS , l'incontinence est liée avec tous les vices ; ils marchent presque tous devant-elle , ou viennent à sa suite. La cause que vous avez à juger , en fournit un exemple. Un homme se livre à un amour déréglé ; cette folle passion le rend infidèle , le rend injuste , lui fait oublier son propre sang , pour adopter un sang que toutes les Loix reprouvent. Le désordre de sa complice va plus loin. Pour elle , c'est peu de violer la Foi conjugale ; elle veut se donner deux maris à la fois. Elle change & fait changer de domicile à celui qu'elle tient dans ses fers ; elle forge de faux Actes , & ne pouvant venir à ses fins , elle veut au moins que tant de crimes ne soient pas perdus. A force d'insinuations & de caresses , elle fait tant , qu'enfin elle se trouve maîtresse d'une succession considérable.

Ce sont les reproches que les héritiers du sang font à *Delphine Barriere* , principale Actrice dans ce procès. Mais les héritiers du sang sont-ils croyables ? Leur intérêt blessé ne les aveugle-t-il point ? Qui est en droit de relever les irrégularités d'une femme dont le mari ne se plaint pas ? Et qui jamais s'est avisé de contester l'état d'un Enfant né sous la foi du Mariage , que le pere avoué & qu'il reconnoît ? Parce que les parens de feu *Chaulan* se trouvent dépouil-

lés d'un héritage, qu'ils s'étoient déjà partagé dans la pensée, faut il que tous ceux qui ont eû quelque part à ses libéralités, soient perdus d'honneur? Ils seroient encore sans reproche, si le premier Testament avoit subsisté; parce qu'il a été changé, seront-ils noircis des plus grandes infamies? Vous démêlerez la vérité à travers les fausses couleurs dont on a tâché de l'obscurcir, quand nous vous aurons mis à portée d'en juger par le précis du fait & des défenses respectives.

Charles Chaulan fit son Testament le 8. Mars 1726. Il institue son heritier *Joseph Chaulan*, son neveu. Il lègue à *Delphine Barriere*, sa servante, veuve; c'est ainsi qu'il la qualifie, de *Jean Baptiste Gras*, en récompense de ses services; tous les meubles de sa maison à Marseille & à la Campagne pour en disposer à sa volonté. Il lui lègue de plus la jouissance de ces deux maisons pendant sa vie, à condition qu'elle gardera viduité, sous le nom de *Gras*, son mari, & la prive de ce legs, si elle se remarie.

Deux ans après, *Chaulan* révoque ce testament par un autre du 23. Février 1728, où il institue son heritier *Charles Gras*, son fil'eul, fils de *Jean Baptiste Gras* & de *Delphine Barriere*, à laquelle il lègue
cent

cent livres de pension viagère : & prévoyant le cas où son héritier ne pourra recueillir sa Succession, il lui substitue l'Hôpital Général de Marseille.

Charles Chaulan ne survéquit pas long-tems à cette disposition. A peine fut-il mort, que Joseph Chaulan, son neveu, fit mettre le scellé sur tous les effets de son oncle. Jean Baptiste Gras, en qualité de pere & de légitime administrateur de Charles Gras, héritier institué, présente requête au Lieutenant de Marseille, pour être maintenu en la possession de l'héritage de feu Chaulan, en vertu de son Testament de 1728. qu'il communique, & en conséquence, il demande des dommages & intérêts contre ceux qui avoient fait mettre le scellé.

Joseph Chaulan prend la même route ; il poursuit devant le Lieutenant la cassation de ce second Testament, & du Legs contenu dans le premier, en faveur de Delphine Barriere. Il fonde sa prétention sur l'incapacité de l'héritier & de la légataire, & sur plusieurs faits de suggestion.

L'Éconôme de l'Hôpital intervient en l'Instance, pour réquerir que si l'institution de Charles Gras est cassée, la succession lui soit adjugée, en conséquence de la substitution mise en sa faveur.

Toutes ces différentes questions ayant été

B ij plai-

plaidées , le Lieutenant de Marseille a rendu sa Sentence , par laquelle l'institution d'héritier de Charles Gras dans le Testament de 1728. est déclarée nulle , & le Jugement des autres questions est suspendu jusqu'après l'examen des pièces du Procès , qui seront remises à un Rapporteur.

Jean-Baptiste Gras a relevé apel à la Cour de cette Sentence , & l'a fait signifier à l'Oeconome de l'Hôtel-Dieu, & à Joseph Chaulan. Celui-ci de son côté appelle de la même Sentence , au Chef qui suspend le jugement des Questions concernant l'Hôpital & la Légataire ; & vous supplie de les juger définitivement en cette Audience. En même tems , il fait assister à l'Instance l'Oeconome de l'Hôtel-Dieu , pour faire rejeter sa demande en ouverture de Substitution , & Delphine Barriere , pour faire prononcer la cassation du Legs à elle fait en 1726. conformément aux Conclusions qu'il avoit déjà prises contr'elle devant le Lieutenant.

Les Questions que vous avez à juger , se réduisent donc à trois ; à la cassation du Testament de 1728. à la substitution qu'il contient en faveur de l'Hôpital , & à la cassation du Legs fait à Delphine Barriere dans le Testament de 1726.

1 Chaulan fonde la nullité du Testament sur deux moyens , & , selon lui , tous les deux

deux également décisifs , établissent la nullité du Testament ; incapacité de l'héritier écrit ; suggestion pratiquée par sa mere.

L'incapacité n'est-elle pas manifeste ? Delphine Barriere , mere de Charles Gras , héritier institué , accouche de cet enfant dans la maison de feu Chaulan , dont elle étoit servante ; elle en accouche douze mois & quelques jours après le départ de son mari pour les Isles de l'Amérique. Il est donc illégitime , adultérin ; il est le malheureux fruit de la débauche de Charles Chaulan , qui voulut en être le Parrain , ne pouvant s'en dire le pere ; il est donc , suivant toutes les Loix , incapable de recueillir ses libéralités.

Pour constater ce fait, qui forme tout le nœud de l'affaire ; il n'y a qu'à rapeller quelques dates. Delphine Barriere & Jean-Baptiste Gras se marient le 5. Janvier 1712. Deux mois & 19. jours après , c'est-à-dire le 24. Mars de la même année , le nouveau marié s'embarque , en qualité de matelot , sur les Vaisseaux du Roy. C'est ce que nous trouvons attesté par le Commissaire de la Marine de Toulon en ces termes : *Nous Commissaires de la Marine , ayant la direction du Bureau des Armemens de ce Port , certifions que le nommé Jean-Baptiste Gras, de Marseille, a fait campagne sur le Vaisseau le Téméraire , commandé par M. de Bandeville, de l'Escadre de*
Bij M.

M. Cassard , à compter du 24. Mars 1712 jusques & compris le 6. Octobre 1713. qu'il a été débarqué malade au Cap François , ainsi qu'il apert par l'apostille marquée sur le rôle de l'équipage dudit Vaisseau , déposé en ce Bureau : en foi de quoi nous avons signé le présent certificat. Fait à Toulon le 1. Août 1732.

Un an & douze jours après cet embarquement de Jean-Baptiste Gras , Delphine Barriere , son épouse , accouche d'un Garçon le 5. Avril 1713. Son état peut-il être douteux ? Les Loix ne reconnoissent point pour légitime , l'enfant qui est né après le dixième mois de la mort de celui qu'on veut en faire le pere. Ce n'est donc ici que l'effet du libertinage & de la débauche , à qui toute succession est rigoureusement refusée.

Mais cette conséquence , dont les suites seroient si funestes à cet enfant , n'est-elle pas trop légèrement tirée ? On sçait que la nature n'est pas toujours régulière dans ses opérations.

Elle se plaît à se mettre au dessus d'elle-même , & à franchir ses propres loix. Pour montrer , dit un Auteur , combien elle est libre & souveraine dans ses actions , quelquefois elle devance le terme ordinaire , & prévient les vœux ; quelquefois aussi , pour irriter nos desirs , & réhausser le prix de ses dons , elle affecte plus de lenteur.

Mais

Mais pourquoi recourir aux irrégularités de la nature ? Il n'est besoin que d'exposer les stratagèmes d'un amour innocent. Jean-Baptiste Gras étoit encore dans les premières ardeurs du mariage. Quelques jours d'absence lui parurent des siècles. Il s'échape ; il quitte le Navire qui étoit encore à la rade, & vient passer près de deux mois auprès de son épouse. La fortune qui avoit favorisé sa fuite , favorise aussi son retour. A peine arrive-t'il à Toulon , qu'une Barque Américaine nommée *la Marianne* , sous le Commandement d'un nommé Barban , le transporte à la Martinique , où ayant rencontré le Capitaine qu'il avoit quitté au Port de Toulon , il regagne son bord, & avec lui va descendre au Cap François , où bientôt après il est laissé malade le 6. Octobre 1713.

De semblables aventures pourroient peut-être trouver place dans un Roman , où l'on ne cherche que le merveilleux. Mais dans un lieu, où la vérité seule est en droit de se faire écouter , nous croirions la blesser , & manquer à la décence de ce Tribunal , de balancer seulement des énonciations hazardées sans preuve & sans autorité , avec un certificat d'autant plus authentique , qu'il est donné par une personne publique , qui atteste ce qu'elle a sous ses yeux , & qui dépend de ses fonctions. Et véritablement il n'y auroit

B iiij. plus

plus rien de certain ; tout iroit à l'avanture ; si on pouvoit par des fables ébranler les faits les mieux constatés. Les bizarreries de la nature , que l'on se plaît à exagérer , ne doivent pas faire plus d'impression. Quelquefois plus prompte , si on le veut , & quelquefois plus tardive dans ses opérations , elle a des bornes qu'elle n'outrepasse jamais , & dans ses lenteurs les plus poussées , Delphine Barriere ne peut trouver de ressource , ni couvrir sous les desordres prétendus de la nature , ses véritables desordres.

Mais qu'ils soient tels qu'on les représente ; qui est en droit de les relever ? La Loi ne confie qu'au mari le soin de venger l'honneur de sa couche souillée. Jean-Baptiste Gras ne se plaint point de son épouse ; sa foi ne lui est pas suspecte ; il embrasse son fils. Des étrangers seront-ils reçûs à venir semer la discorde , à rompre des liens qui doivent être indissolubles , à couvrir la mere d'opprobre , & à rendre le mari la fable & la risée du Public ? Le mariage est de l'ordre public ; il est sous la protection des Loix pour tout ce qui le concerne au dehors , mais tout ce qui s'y passe dans le secret , ne relève que du mari , qui en est le chef. Et c'est une témérité punissable de troubler la paix domestique , sous quelque prétexte que ce soit , & d'oser révéler des mystères , qui devraient être

être ensevelis dans l'oubli , quand même ils seroient véritables.

Nous ne sommes pas surpris que Jean-Baptiste Gras & son épouse applaudissent à ces judicieuses réflexions. Qu'est-ce que l'intérêt ne couvre , n'adoucit & ne persuade pas ? Ce qui nous surprend , c'est que sérieusement & devant des Juges si sages , on ose débiter des principes si contraires aux bonnes mœurs. Puisque toutes nos Loix proscrivent les dispositions en faveur des enfans adultérins, il faut bien nécessairement qu'en cas d'infraction , on puisse leur opposer cet état.

Sans doute que l'union conjugale mérite toute sorte d'égards , & que tout autre que le mari n'est recevable à poursuivre une injure qui ne regarde que lui. Mais , quand cette union n'est qu'une collusion honteuse ; quand le mari favorise la mauvaise conduite de sa femme , qu'il en est le voile & le protecteur , & que l'un & l'autre , foulant aux pieds toute considération , & toute bienfaisance , ne songent qu'à assouvir une infame avarice par un moyen encore plus infame , ceux qui se trouvent lésés , seront-ils muets ? Non sans doute. Chacun pour la conservation de son droit a une action civile. Quoi donc ! Un sang étranger , un sang impur , viendra se mêler dans les familles.

B 7

se substituer au bon sang , au sang légitime ; & il ne sera pas permis de le rejeter ? Des parens verront l'héritage de leurs peres , le prix de leurs travaux , devenir la proie d'un vil fruit de la débauche , & il leur sera défendu de se plaindre ? Et ce désordre s'établira à l'abri des Loix , & sous le voile sacré du mariage ?

Ce que les Loix se proposent en proscrivant toute disposition en faveur des adultères , & de toutes ces malheureuses productions de conjonctions illégitimes , c'est d'empêcher que la corruption ne gagne ; c'est d'opposer des digues au torrent du vice , en éloignant tout ce qui peut lui servir d'aliment ou d'amorce ; c'est aussi de conserver le patrimoine des familles contre la séduction des passions. La sagesse des Loix , que seroit-elle qu'une belle idée , & l'incapacité des enfans illégitimes qu'un vain nom , si personne n'avoir ni l'action , ni le droit d'attaquer leur institution ? Ils trouveroient dans la qualité d'héritier , dont toutefois ils sont incapables , un moyen de l'être impunément. Rien sans doute n'est si absurde ; donc il est plus que certain qu'on peut relever les vices de la naissance pour la conservation de ses droits , & réclamer une succession que la nature nous défère , & qu'une collusion infame veut nous enlever.

Mais ,

Mais , avec ce pouvoir d'attaquer l'état de Charles Gras , Chaulan ne fait pas sa cause meilleure. Gras est né sous la foi d'un légitime mariage , justifié par les titres les plus authentiques , les plus solennels , les moins suspects. C'est là un mur d'airain contre lequel tous les efforts de Chaulan ne font que blanchir.

Car, comme dans l'ordre politique, le pere est toujours incertain , & qu'il n'est pas en la puissance d'un enfant de prouver qui lui a donné l'être , les Loix ne s'arrêtent qu'à ce qui frappe les sens ; elles déclarent que celui-là est tenu pour le vrai pere , qui paroît l'être par son mariage : *Pater est quem nuptiae demonstrant*. Elles ne considerent que la naissance , dont on ne peut douter , & jamais la conception, dont on ne peut avoir de certitude. Elles présument pour l'innocence d'une femme légitime, & au lieu de combattre ce qui est visible , par ce qu'on ne peut voir , elles veulent que par ce qui est visible , on explique ce qui est impénétrable : *Iustus occulta de manifestis præjudicare , quàm manifestæ de oculis prædammare*

Ces Loix, plus fortes que les plus violentes conjectures, font présumer que Jean Baptiste Gras est le véritable pere de celui qui porte son nom. Cette présumption est du nombre de celles , contre lesquelles nulle preuve &

B.vj. null

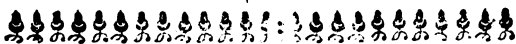
nul raisonnement ne peuvent être proposés. C'est ce qui assure le repos des familles, l'honneur des maris , & l'état des enfans.

Eh ! comment des enfans seroient-ils reçus à former des doutes sur ce point , puisque les peres mêmes ne sont pas écoutés ? Les enfans ne sont pas seulement à ceux qui leur donnent naissance ; ils sont à la République ; c'est elle qui les fait citoyens ; qui fait leur état & leur fortune. Que le pere & la mere concertent , pour rendre leurs enfans légitimes & capables de leur succéder ; tout ce qu'ils peuvent n'est rien, s'ils ne les font naître sous la foi du mariage. Mais aussi , les enfans sont-ils nés sous ce sceau sacré , rien ne les peut dépouiller du droit d'enfans légitimes, pas même ceux qui leur ont donné l'être. Leur état est de droit public & sous la protection des Loix , & par conséquent aussi invariable que les Loix mêmes. Aussi voyons-nous que les Loix Romaines , qui permettoient aux peres de deshérer leurs enfans , & même de les tuer , ne leur permettoient pas de les rejeter comme étrangers. Ils étoient maîtres de leur vie , mais non pas du titre de leur naissance.

D'où il suit évidemment que quand même Delphine Barriere auroit vécu dans un mauvais commerce avec Chaulan ; son crime ne pourroit pas nuire à son fils , ni lui être opposé, puisqu'elle

Puisqu'elle pourroit être en même tems adultère , & son fils être né de son pere légitime. Que les maris observent , dit un ancien Rêtheur ; qu'ils discutent les mœurs de leurs femmes ; qu'ils exigent d'elles non-seulement de la retenue & de la pudeur , mais une chasteté sévère ; pour les enfans , c'en est assés qu'ils soient nés d'une femme légitime. C'est pour constater leur naissance , qu'un de nos plus sages Rois a introduit l'usage des Régistres. Ce sont des dépôts sacrés de la foi publique , & qui acquièrent un droit public & irrévocable aux enfans. Or , par l'autorité de ces Actes , Charles Gras se trouve légitime. Il n'est personne qui puisse produire un témoignage plus fidèle de son état & de son origine.

La suite pour un autre Mercure.



*COUPLETS adressés à Mlle le Maure ,
représentant le rôle d'Aricie. Sur la seconde
Gavotte du Prologue.*

CE n'est point une Mortelle ,
Qui forme de si doux chants :
C'est Venus ; elle rapelle

E

Et rassemble ses enfans.

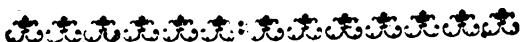
Je les vois voler près d'elle ,
Pour mieux entendre ses chants.

De Rameau , belle le Maure ,
Vous partagez tout l'honneur.
On l'admire , on vous adore :
De l'esprit l'art est vainqueur ;
Un pouvoir plus doux encore
Vous fait triompher du cœur.

M A D R I G A L

Sur le même Sujet.

J'Admirois Rameau par lui-même ;
Quand son art ne m'offroit que lui :
Mais , belle le Maure , aujourd'hui ,
C'est par toi seule que je l'aime.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Genève
le premier Septembre 1741. au sujet d'une
Inscription Romaine.*

Cette • Inscription , capable d'exercer
Messieurs les Antiquaires , est à *Talvire* ,
Bourg situé sur le bord du Lac d'*Anecy* , en
Savoie , à deux lieuës environ de distance
de

de cette Ville. Il y a là un ancien Monastère de Bénédictins, fondé par Emengarde, épouse de Rodolphe III. Roy de Bourgogne.

L'Inscription est gravée sur une Pierre, encastrée dans le mur de l'Eglise de ce Monastère, immédiatement au-dessus du Portail. *Guichenon* la rapporte dans son *Histoire de Savoie*, mais si défigurée, qu'elle est presque inintelligible. L'Abbé, qu'on a prié de vouloir l'examiner de nouveau, en a envoyé une copie fort fidèle. C'est un Religieux des plus obligeans, & toujours prêt, suivant l'esprit de son Ordre, à favoriser l'étude de l'Antiquité & les Belles Lettres. Après ce témoignage, qu'exigeoit la reconnoissance, voici l'Inscription dont il s'agit, garantie parfaitement conforme à l'original.

HOROLOGIUM CUM SUO
ÆDIFICIO. ET
SIGNIS OMNIBUS ET CLATRIS.
C. BLÆSIUS. C FIL. VOLTINIA
GRATUS EX. H - S. N
ET EO AMPLIUS AD ID.
HOROLOGIUM ADMINIS.
TRANDUM. SERAM. H-S. N III.
D. S. R.

Il me semble que cette Inscription nous apprend que *Caius Blasius Gratus*, fils de *Caius*, de la Tribu *Volinienne*, a fait construire

struire à ses dépens , pour l'usage du Public ; un Edifice où il a mis une *Horloge* , & qu'il l'a garantie par une grille , ou une balustrade (*Clatris*) ; qu'il a donné pour cela un certain nombre de Sesterces , (H. S.) ; qu'il a établi un Esclave pour avoir soin de cette Horloge , (*Serum* pour *Servum*) & qu'il donne pour ce dernier article N. IIII. *Nummos quatuor*. Les trois dernières lettres D.S.R. signifient , si je ne me trompe , *de sua re* , ou *de suo restituit*.

L'Inscription paroît ancienne. J'ai oui dire aux Experts que dès le III. Siècle , on ne marquoit plus guères la Tribu dont on étoit. Ce Monument pourroit donc bien être d u II. Siècle.

On voudroit encore sçavoir de quelle nature pouvoit être cette Horloge. Si j'ose hasarder mes conjectures , il me semble allés vrai sensible qu'il s'agit ici d'une Horloge d'Eau , ou d'une *Clepsydre*. On l'appelloit improprement *Horloge d'hiver* , ou *Horloge de nuit* , par opposition aux Cadrans solaires , qui n'étoient d'aucun usage la nuit , & qui servoient très peu pendant le froid , parce qu'alors les rayons du soleil sont ordinairement cachés par des nuages.

Pline nous apprend celui qui fut l'Inventeur de cette espèce d'Horloge. *Scipio Nasica* , dit-il , *primus aquâ divisit horas aquè noctium ac dierum*.

*dierum. Idque Horologium sub tecto dicavit
anno urbis 595. L. VII. C.60.*

Nasica, l'Inventeur de ces *Horloges d'Eau*, ou d'*Hyver*, plaça la sienne dans un Edifice destiné à cet usage, *sub tecto*. Le *Tectum* répond à l'*Ædificium* de *Blasius*. Il est clair que ce Bâtiment étoit destiné à mettre l'Horloge à couvert, & en même tems à loger la personne qui devoit en avoir soin.

Une Machine de cette nature regardoit ordinairement le Public, aussi-bien que la dépense que demandoit son entretien. LE *TEMPLUM HOROLOGIARE* de *Gruter. P. VI. N. 6.* semble être de ce genre. Il étoit dédié *Jovi. O. M. & Junoni Reginae*. Apparemment ce Temple avoit une semblable Machine sous son couvert, comme nous avons ordinairement des Horloges aux Clochers de nos Eglises.

Les mots de l'Inscription, qui me paroissent les plus difficiles à entendre, & sur quoi on souhaiteroit sur tout le sentiment des Habiles en ce genre, sont ceux-ci. *Horologium CUM SIGNIS OMNIBUS*. *Signa* désigne quelquefois chez les Romains les marques des heures. D. Calmet dit dans sa Préface sur la Genèse, que dès qu'on eût trouvé les Horloges, les heures ne s'appelleroient pas *hora*, mais *signa*. *Cum signis omnibus*, pourroit donc signifier que *Blasius* a fait construire une Horloge complete & qui marque toutes
les

les heures, c'est-à-dire celles de la nuit comme celles du jour, &c.

Il paroît, au reste, qu'une Horloge d'Eau, fermée par une balustrade ou par une grille, qui lui servoit de barrière, ne pouvoit que geler en hyver dans le Pays des *Allobroges*. Difficulté qu'on pourroit résoudre, en répondant, qu'il est à supposer que l'Esclave, qui régloit cette Horloge, & qui la conduisoit, étoit attentif à entretenir la fluidité de l'eau par le moyen du feu, &c.

Il ne faut pas oublier d'avertir qu'on ne sçait guère ce que c'étoit que *Talvire*, avant la fondation du Monastère en question. La Charte originale d'*Ermengarde*, femme du Roy *Raoul*, en parle comme d'un simple Village.

Il est assés surprenant de trouver dans un semblable Lieu une Inscription pour conserver la mémoire d'une Horloge publique. On ne fait guères cette dépense que dans une Ville, du moins dans un bon Bourg, &c.

Ceux qui voudront lire toute la lettre dont nous ne donnons ici qu'un extrait la trouveront entière dans le Journal de Trevoux du mois de Janvier dernier p. 149. surquoi on ne sçauroit trop remercier au nom du Public les sçavans Auteurs de ce Journal de leur obligeante attention, &c.

EPI-



E P I T R E

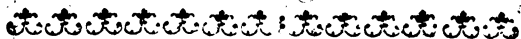
*A Madame la Comtesse de M*****

DAns l'instant , votre Page arrive ,
 Qui me rend , la belle missive ,
 Dont il vous a plu m'honorer.
 Je n'y sçaurois trop admirer
 Le bon goût , la délicatesse ,
 Le sentiment , la politesse ,
 Et je puis bien vous assurer
 Que jamais le joyeux Voiture
 Ne puisa mieux dans la Nature
 Ce qui peut charoüiller le cœur.
 D'où vous vient ce charme vainqueur ,
 Qui, répandu dans chaque Epitre ,
 Que votre main trace en courant ,
 Nous séduit à si juste titre ?
 Vous n'écrivez qu'en badinant ;
 Mais toujours la raison vous guide ;
 La justesse par tout préside
 Et vous fournit un tour galant ,
 Vous évitez un air sçavant ;
 Et vous gardez dans l'Écriture
 Ce ton simple de la Nature ,
 Que vous prenez en conversant.

Si sur le sort de quelque Ouvrage
 On consulte la vérité ,
 On la trouve en votre suffrage ;
 Et, qui peut l'avoir mérité
 S'assûre le précieux gage ,
 Qui fonde l'Immortalité.
 Oûi, votre Critique, Belise ;
 Délicate, solide, exquise ;
 Prévaut sur celle d'un Rhéteur ,
 Qui pédantesquement Auteur ,
 Esclave de son Aristote ,
 Ne connut jamais d'autre note ,
 D'autre guide, d'autre leçon ,
 Que son Longin ou son Platon.
 En vain dans ses Phrases forcées
 Ses expressions compassées ,
 Il voudroit tyranniquement
 Asservir notre entendement :
 Le bon goût, la simple Nature ,
 Dévoilent bien-tôt l'imposture ;
 Ils revendiquent le vrai beau ,
 Qu'il immole & met au tombeau.
 Malgré tout ce que l'art étale ,
 Au fond du tortueux Dédale ,
 Oû s'enferme notre Pédant ,
 Vous portez un œil pénétrant .
 „ Tel est l'apanage du Sexe ;
 „ Que tout ce que le goût annexe

- » De plus fin , de plus délicat ,
- » Il le possède par état.

Par M. de la Soriniere.



QUESTION IMPORTANTE

*Jugée au Parlement de Paris les 27. Août
& 3. Septembre 1742.*

S*I un Testament nuncupatif , fait depuis la
nouvelle Ordonnance des Testamens , doit
être écrit de la main du Notaire qui le reçoit.*

Le Fait & les Moyens de cette affaire ont été rapportés dans le Mercure du mois de Février 1741. p. 226. à l'occasion d'un Arrêt interlocutoire qui intervint à ce sujet ; ce Testament avoit été fait à Condrieux le 16. Février 1737. par Marie Bayard , veuve de Louis Boucher ; elle avoit institué pour héritier son fils puîné ; l'aîné soutenoit que le Testament étoit nul ; n'étant pas écrit de la main du Notaire ; mais de celle de son Clerc, contre l'article V. de l'Ordonnance des Testamens , qui porte que le Notaire *écrira*.

L'exécution de ce Testament avoit été ordonnée par Sentence, de la Sénéchaussée de Lyon. Sur l'appel de cette Sentence, interjetté
par

par Marc Boucher, fils aîné de la Testatrice ; il étoit d'abord intervenu un Arrêt interlocutoire le 9. Decembre 1740. qui avoit ordonné la vérification de l'écriture ; ce qui préjugeoit déjà la nullité du Testament. Depuis , l'Intimé avoit déclaré qu'il convenoit que le Testament n'étoit pas écrit de la main du Notaire , mais de celle de son Clerc. Il soutenoit néanmoins que le Testament étoit valable , & que le Notaire pouvoit faire écrire par son Clerc ; que le Testament en question étoit d'autant plus favorable , que c'étoit un Testament d'une mere entre ses enfans ; qu'il contenoit la clause codicillaire ; on faisoit encore valoir plusieurs autres considérations de cette nature.

Mais par Arrêt du 27. Août 1742. rendu en la Grand'Chambre , au rapport de M. Servet, Conseiller, le Testament a été déclaré nul. M. Boucher d'Argis avoit écrit pour l'Apellant, & M. de Beaubois pour l'Intimé.

La même chose vient d'être jugée en la troisième Chambre des Enquêtes au rapport de M. l'Abbé Chauvelin le 3. Septembre suivant , entre les Sieur & Dame Maupetit , heritiers de la Dame de Leullion , & M^e de Leullion Procureur ès Cours de Lyon, mari de la défunte, au profit duquel elle avoit fait un Testament nuncupatif , écrit de la main du Clerc du Notaire ; les premiers Juges avoient déclaré

déclaré le Testament valable & avoient déchargé le Notaire de la demande en garantie formée contre lui par M^e de Leullion ; sur l'appel , les Notaires de Lyon étoient d'abord intervenus & avoient pris le fait & cause de leur Confrere ; depuis ils s'étoient désistés de leur intervention.

Par l'Arrêt la Sentence a été confirmée , avec amende & dépens , par rapport au Notaire assigné en garantie ; mais elle a été infirmée à l'égard des heritiers de la Dame de Leullion , & le Testament a été déclaré nul , & faisant droit sur le réquisitoire du Procureur Général du Roy , il a été enjoint aux Notaires de Lyon de se conformer à l'Ordonnance des Testamens & d'écrire de leur main les Testamens qu'ils recevront , & ordonné que l'Arrêt sera lû & publié en la Sénéchaussée de Lyon.

M. Duchateau avoit écrit au Procès pour les Sieur & Dame Maupetit ; M. Cailleau pour M^e de Leullion , & M. Graviere du Rauloy pour M^e Aubernon, Notaire à Lyon , assigné en garentie.

Le 5. Mai , on plaida en la Chambre du Domaine une Cause singulière , au sujet d'un Diamant qu'un Pêcheur trouva il y a quelque tems , en puisant du Sable dans la Rivière de S.ine entre le Pont-Neuf & le Pont
S. Mi-

S. Michel. Ce Diamant paroissoit avoir été monté, & a été estimé environ 800 livres. Le Pêcheur l'ayant présenté pour le vendre à un Jouaillier ; celui-ci a retenu le Diamant & en a donné avis au Fermier du Domaine, lequel a réclamé le Diamant, comme une *Epave* appartenante au Roy ; la Communauté des Orfèvres étoit aussi intervenüe, sans néanmoins expliquer ses prétentions sur le Diamant.

Par Sentence contradictoire renduë en la Chambre du Domaine le 5. Mai 1742. la Chambre a adjugé au Fermier du Domaine à titre d'*Epave* la moitié de la valeur du Diamant dont étoit question, qui avoit été pêché dans la Rivière en puisant du Sable ; l'autre moitié adjugée à celui qui avoit trouvé le Diamant ; la Communauté des Orfèvres-Jouailliers, qui en avoit donné avis au Fermier du Domaine, & qui reclamoit le tiers de cette *Epave*, prétendant en avoir le droit, suivant d'anciennes concessions, a été déboutée de sa demande & condamnée aux dépens.



EXTRAIT



*EXTRAIT d'une Lettre sur le Style
Marotique.*

JE m'attache, volontiers, M. & toujours avec un agrément nouveau, à la lecture des Pièces que vous inserez tous les mois dans le Mercure. Les Réflexions que je viens de lire dans celui du mois de Juin dernier, 1. volume, sur l'abus & le mauvais usage que l'on fait du Style Marotique, ont rappelé dans ma mémoire quelques Vers que je fis dans ce style, il y a quelques années.

Quoique je n'aye lû que fort peu Marot, l'occasion me porta à en imiter *l'élégant badinage*, pour me servir des termes du célèbre Despreaux Ce fut une espece de jeu, entre un Cavalier, qui se déguisa sous le nom de Berger & une Bergere

Le Berger commença par un envoi de quelques vers dans ce style Marotique, & la Bergere répondit par le même nombre de vers, & sur les mêmes rimes de l'envoi qu'elle avoit reçu.

● *Réponse de la Bergere.*

Quite Marot, & prens la Prose,
Si tu veux, Damon, qu'on n'en glose
En Cité d'Aix.

I. Vol.

C D'Amour

D'amour n'a pas fait grande chose ,
 Qui rimer de sa verve n'ose ,
 Et pille rime ailleurs enclose ;
 N'est crû rimeur qui ne compose
 En cité d'Aix ;

Mais ta bouche auroit été close ,
 Car seroit grand métamorphose ,
 Si ton amour duroit plus que la rose
 En Cité d'Aix.

Second Envoi du Berger.

Mutine , qui toujours me glose ,
 Qui critique vers retournés ,
 Et qui sur deux rimes repose ,
 Pour détruire ces nouveaux nés ;
 C'est-à-dire tons passionnés ,
 Que gente femelle me cause ,
 Qu'avec raison tous ont nommés
 Mutine.

Me diriez-vous en vérité
 Combien il vous en a coûté
 Pour ce Rondelet riposté ?
 Je devine . . . vous promettez
 Mutine.

Vous Docteur , qui si bien trouvez
 Dans *Clement* ma rimaille enclose ,
 Seroit moult métamorphose ,

Si ne piquiez comme la rose,
Dont l'odeur & couleur n'avez;
Croyez-moi, la dupe ferez

De Mutine.

Mutine, qui voulez me retrancher la dose
De mon amour, Vénus me vengera;
Traits enflammés son fils vous dardera:
Alors ne direz plus je n'ose;
Et très-long-tems vous en cuira,
Mutine.

Réponse de la Bergere à ce second Envoi.

Rimeur nouveau, d'humeur un peu badin,
Riposté par rime badine,
Est devenu d'abord Mutin,
Et m'a traité, moi, de Mutine.

Pillant Marot, il est badin,
Et moi, sans le piller, badine;
Quittant Marot, il est Mutin;
Mais je ne veux être Mutine.

Style d'amour l'a fait badin,
Et moi, sans le prendre, badine;
Pourquoi changer & devenir Mutin;
Afin de m'appeller Mutine?

Point ne connois d'autre Docteur badin;
Mais ma Muse est assez badine;

C ij Qu'il

Qu'il quitte ces airs de Mutin ,
Sinon je deviendrai Mutine.

Qu'un feint amour me paroisse badin ,
J'en ris à mon tour & badine ;
Car point ne veux d'amour Mutin ,
Qui vient de m'appeller Mutine.

Ici finit le badinage. Si le style & le goût
Marotique y sont bien ou mal imités ,
vous en déciderez , Monsieur , &c.

De la Broderie,

A Aix le 31. Juillet 1742.



SEANCE tenue par Messieurs les Ma-
réchaux de France , en leur Siège Général
de la Connétablie & Maréchaussée de France
à la Table de Marbre du Palais , à Paris
le Lundi 25. Juin 1742.

C E jour , MM. de Noailles , de Mont-
morency , de Brancas , d'Isenghien , &
de Duras , Maréchaux de France , s'étant
rendus sur les dix heures du matin à l'Hôtel
de M. le Maréchal de Biron , Premier , en
partirent sur les dix heures un quart dans
l'ordre qui suit.

Un Officier de la Compagnie de la Pré-
vôté

vôté Générale de la Connétablie & Maré-
chaussée de France , Camps & Armées de
S. M. à cheval deux trompettes & un dé-
tachement des Gardes à cheval de la même
Compagnie.

Après , marchoit à pied sur deux lignes la
livrée de M. le Maréchal de Biron , Premier,
qui précédoit le carosse dans lequel il étoit
avec M. le Maréchal de Noailles , & sur le
devant M. Poulllet de la Tour , Prevôt Gé-
néral de la Connétablie.

Suivoit le carosse de M. le Maréchal de
Noailles , dans lequel étoient le Secrétaire
Général du Point d'Honneur avec les Ecuyers
de MM. de Biron & de Noailles.

De suite marchoit celui de M. le Maréchal
de Montmorency , qui y étoit avec M. le
Maréchal de Brancas ; celui de ce dernier étoit
occupé par leurs Ecuyers.

Après , suivoit celui de M. le Maréchal
d'Isenghien occupé par MM. d'Isenghien &
de Duras ; le carosse de M. de Duras , dans
lequel étoient pareillement leurs Ecuyers ,
fermoit la marche.

Aux côtés des carosses , marchoit à pied la
Livrée de ces Messieurs. La marche étoit ter-
minée par un pareil détachement des Gardes
à cheval de la Connétablie.

Ils arrivèrent en cet ordre au Palais , où
ils descendirent de leur carosse à l'escalier

de la sainte Chapelle ; il s'y trouva un détachement des Gardes à pied de la même Compagnie, ayant leurs casques & hocco-rons sur l'épaule , & les Trompettes à leur tête. M. le Maréchal de Biron précédé de sa livrée , & ces MM. marchant deux à deux , ayant devant eux le Prevôt de la Connétablie , traversèrent les Salles du Palais , & se rendirent en cet ordre au Siège Général de la Connétablie. Les portes étoient gardées par des Gardes de la Connétablie, qui y avoient été postés avec un Officier, depuis neuf heures du matin.

Comme ils aprochoient , MM. de Baulas , Lieutenant Général , Châtelain de Monroval , Lieutenant Particulier Honoraire , & Dherain, Procureur du Roy , précédés du Greffier en Chef & des Huissiers du Siège , se rendirent à la porte extérieure de la Salle d'Audience , pour les recevoir.

A mesure que MM. les Maréchaux de France entrèrent , il leur fut présenté un bouquet de fleurs naturelles ainsi qu'à MM. les Lieutenant Général , Lieutenant Particulier Honoraire , & Procureur du Roy.

De-là ils allèrent prendre leur place sur le banc ordinaire de l'Audience suivant leur rang d'ancienneté , & après eux sur le même banc se placèrent MM. les Lieutenant Général , Lieutenant Particulier Honoraire , & le

le Prevôt Général de la Connétablie.

M. le Procureur du Roy s'assit pareillement sur son banc , à la droite de MM. les Maréchaux de France , ainsi que le Greffier en chef à sa place ordinaire.

Sur un banc destiné pour les Prevôts , en face de MM. les Maréchaux de France , étoient le Prevôt Général de l'Isle de France , & après lui M. Jeannelle Douville , Prevôt Général de la Généralité de Paris.

Sur une banquette placée devant ce banc pour les Lieutenans , étoit M. Dumefnil , Lieutenant de la Compagnie du Prevôt Général de la Connétablie.

Entre le Siège de M. le Procureur du Roy & la place du Greffier en chef , étoit M. le Prêtre, Trésorier Général de l'Ordinaire des Guerres , sur un banc destiné à cet effet.

Tout le monde ayant pris séance , & MM. les Maréchaux de France s'étant couverts , ainsi que MM. les Lieutenant Général , Lieutenant Particulier Honoraire , & Procureur du Roy , M. le Lieutenant Général assis , prononça le Discours qui suit :

MESSIEURS ,

„ Le jour si cher à nos desirs , est donc
 „ arrivé , & nous jouissons enfin du plaisir
 „ flateur de voir à notre tête les illustres Chefs
 C iij „ de

» de ce Siège. Vertu , gloire , splendeur ;
 » que d'objets divers présente à mon esprit ,
 » la vûe d'une Assemblée si auguste ? Et dans
 » quel tems ? Jamais , la vérité eût-elle plus
 » besoin du secours de l'Eloquence ?

» Qui pourroit en effet décrire, comme il
 » convient , les éminentes qualités qui vous
 » distinguent, & ces faits mémorables , dont
 » le haut rang que vous occupez est moins
 » la récompense , qu'une grade vers l'immor-
 » talité , qui peut seule en être le juste prix ?

» Dignes dépositaires des droits sacrés de
 » l'honneur , la sagesse des oracles qui éma-
 » nent de votre Tribunal, n'est elle pas une
 » suite nécessaire de la pureté de vos maxi-
 » mes ? Et quel éloge plus parfait feroit-il
 » possible d'en faire , que de vous en annon-
 » cer à la fois & la source & l'exemple ?

» Raison , prudence ; tout me prescrit
 » donc de garder le silence sur des sujets si
 » relevés , dans la crainte que j'aurois que la
 » foiblesse de mes expressions , n'en dimi-
 » nuât le mérite.

» Pour la reconnoissance , comme son vé-
 » ritable lustre se tire plus du naturel & de
 » la sincérité, que des graces du Discours , si
 » la première de ces deux qualités fait le
 » seul ornement de l'hommage que je me
 » dispose aujourd'hui de vous en offrir , du
 » moins , la seconde en étant le fondement,
 » j'ose

» j'ose me flater que vous voudrez bien l'a-
» gréer.

» Votre présence & l'état actuel de cette
» Jurisdiction, ornée de vos bienfaits, fra-
» pent trop maintenant les yeux du Public,
» pour qu'il soit besoin de lui en apprendre le
» double motif.

» Autant dans ces traits récents de munifi-
» cence, votre Grandeur y dispute à votre
» Noblesse la gloire de se signaler, plus no-
» tre reconnoissance les surpasse. Constatés
» qu'ils seront par nos Registres, notre am-
» bition seroit que nos Successeurs pûssent y
» trouver l'étendue de notre gratitude; mais,
» dans l'impossibilité où nous sommes de le
» faire, nous ne pouvons trop maintenant
» vous en convaincre.

» Recevez-en donc en ce moment, MM.
» les assurances publiques & les plus sincé-
» res, & si ce monument de votre géné-
» rosité, nous est un augure favorable de
» votre affection pour ce Siège, que cette
» partie si précieuse de votre Domaine vous
» soit toujours chere, & daignez lui confér-
» ver ces sentimens, que notre attachement
» respectueux pour vos personnes, & notre
» zèle à concourir avec vous à son soutien
» & à sa splendeur, ne cesseront jamais de
» lui mériter.

Le Discours fini, M. le Maréchal de Biron;

C v Pre-

Premier , y répondit au nom de MM. les Maréchaux de France par un compliment digne de sa politesse ordinaire.

Ensuite , sur les Conclusions de M. le Procureur du Roy , & après qu'il eut fait pareillement un Discours à MM. les Maréchaux de France , auquel M. le Maréchal de Biron répondit aussi , on reçut un Lieutenant du Prevôt Général du Département du Soissonnois à la résidence de Soissons , dont le Jugement de reception fut prononcé au nom de MM. les Maréchaux de France , par M. le Lieutenant Général, assis & couvert , après le serment prêté par le Récipiendaire, & qu'il eut été interrogé par M. le Lieutenant Particulier Honoraire , comme il l'avoit déjà été précédemment par M. le Lieutenant Général , qui alla prendre les avis de MM. les Maréchaux de France , qui le lui donnerent assis en s'inclinant & découverts , ainsi que ceux de M. le Lieutenant Particulier Honoraire , & du Prevôt Général de la Connétablie , qui se leverent pour le donner.

Il fut ensuite présenté des Lettres de grace obtenues par un Brigadier & deux Cavaliers de Maréchaussée , lesquelles lûes & après les Interpellations de l'Ordonnance , eux retirés ; il fut appelé une Cause sur Placet entre les Sieur & Damoiselles Borthon & le sieur Delaunay , Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres.

Cette

Cette Cause fut d'abord plaidée par Me Regnard , Avocat des Dames Borthon, & ensuite par Me Brousse , Avocat du sieur Delaunay.

Ces deux Avocats firent précéder leur Plaidoyer , chacun d'un compliment à MM. les Maréchaux de France , dans lesquels le Public n'a pû que reconnoître la Justice des applaudissemens journaliers , qu'il donne à leurs talens , mais comme il étoit tard , & qu'outre un troisiéme Avocat qui étoit dans la Cause , M. le Procureur du Roy avoit encore à parler , MM. les Maréchaux de France se leverent , & étant venus aux opinions avec MM. les Lieutenans Général , Particulier Honoraire , & le Prevôt Général de la Connétablie , les avis ayant été recueillis par M. le Lieutenant Général , tout le monde qui étoit alors debout & découvert s'assit , & M. le Lieutenant Général assis & couvert , prononça au nom de MM. les Maréchaux de France la remise de la Cause au premier jour.

Ensuite , M. le Lieutenant Général a fit retirer l'Audience, & MM. les Maréchaux de France s'étant levés , après avoir signé conjointement avec MM. les Lieutenans Général , Lieutenant Particulier Honoraire , & le Prevôt Général de la Connétablie , le Procès-verbal qui fut dressé de cette Séan-

C vj. c c

ce par le Greffier en chef du Siège , sortirent après avoir été reconduits par MM. les Officiers de la Jurisdiction jusqu'à l'endroit où ils avoient été les recevoir, & se retirèrent dans le même ordre qu'ils étoient venus.



E P I T R E

A Rosalie pour le jour de sa Fête.

ENfin , voici ce jour heureux

Que mon cœur attendoit avec impatience ;

Ce jour , où d'un trop long silence

Va finir le tems rigoureux :

Ce jour , où tu permets à ma reconnoissance

De t'offrir des fleurs , & mes vœux ;

Daigne , en les acceptant , daigne écouter ma Muse ;

Elle veut te chanter ; pour un projet si beau

Que n'a-t'elle la voix d'Horace, ou de Rousseau !

Ah ! si son orgueil ne m'abuse ,

Je vais de ta Vertu crayonner le Tableau ;

L'aimable Vérité guidera mon pinceau.

Mais tu lances sur moi des regards de colère ;

Perd-on en te louant la douceur de te plaire ?

Arrête tous ces mouvemens ,

Et

Et pardonne à mon cœur , qui ne sçauroit se taire.

Il sent , en ces heureux momens ,
Les transports d'Apollon , inconnus au vulgaire ;
Je vais te dévoiler ses secrets sentimens.

Jeune & charmante Rosalie ,

J'abhorre un mortel qui s'oublie ,
Et qui , loin du sentier de l'honneur , du bon sens
Présente à toute Idole un ennuyeux encens ;

Et dans une manie étrange ,
D'un ton toujours lâche & flatteur ;

Ose donner une louange ,

Qu'il désavoue au fond du cœur.

Fatal usage , odieux crime ,

Trop suivi , trop peu combattu !

On profane l'encens , ce tribut légitime ,

Qui ne doit être offert qu'aux Dieux , qu'à la vertu.

Ma Muse , en te louant ne se voit point livrée

A cette folle erreur qui séduit les Mortels.

Encenser tes vertus , dignes du tems d'Astrée ,

C'est de Minerve même encenser les Autels.

Que j'admire ton caractère !

La Sagesse regne en ton cœur.

Tu sçais allier l'art de plaire

A la plus aimable douceur.

Des graces la Troupe enjouée

Vole sans cesse autour de toi.

La Beauté , dont tu fus douée ,

Soa-

Soumet tous les cœurs à ta Loi.

Des dons , que te fit la Nature ,

Que les apas sont séduifans !

Tu sçais charmer par la figure ,

Autant que par les sentimens ;

De ton ame égale & sincere ,

Ah ! que j'aime à voir la candeur !

De ta bonté , que rien n'altère ,

L'attrait n'est-il pas enchanteur ?

Le Ciel , en te formant , fit un rare assemblage

Et de Beautés & de Vertus.

Tu sçais , au printems de ton âge ,

Etre tout à la fois & Minerve & Venus.

Tes belles qualités , ton esprit , où sans cesse

La raison fait briller son flambeau radieux ,

Nous montrent un cœur sans foiblesse ;

Un cœur le chef-d'œuvre des Dieux.

Qu'il m'est doux de te rendre hommage !

Ce plaisir est pour moi le plus grand des plaisirs.

Je satisfais aux Loix où mon devoir m'engage ;

Je contente mes vœux & mes plus chers desirs.

Reçois mes fleurs , mes vers , d'un regard favorable ;

Puisse le Destin équitable

Faire couler tes jours dans les Jeux , dans les Ris ;

Et jusqu'à ton vingtième Lustre ,

Du Mortel qu'Apollon , Themis , rendent illustre ,

Du

Du tendre Epoux que tu chéris ,
Puisse-tu n'être désunié !

Eh ! ne devoit-on pas vivre éternellement

Quand , de son heureuse Patrie
On est , comme vous deux , les plaisirs , l'orne-
ment ?

*Par M. B** d'Aix.*

*LETTRE de M. C à Messieurs
Boyer , freres , en leur envoyant la Dis-
sertation suivante , écrite d'Aix le 4. Juil-
let 1742.*

C'Est à mon inclination que je satisfais ,
MM. en vous adressant cette espee de
Dissertation. Un pareil Ouvrage, proposé dans
nos Conférences, & exécuté d'après une ex-
périence commune, vous appartient à juste
titre. Tout Auteur peut trouver auprès de
vous des amis judicieux, des critiques polis,
des censeurs impartiaux: il n'est point aussi
de jour, que je ne me glorifie en particu-
lier de l'amitié dont vous m'honorez. Je me
flète, MM. que ce petit Ouvrage pourra vous
délasser un moment à la Campagne; mais
je ne doute pas que, s'il est examiné de
près, il ne risque d'être réduit à quelques
lignes. Je n'hésite point aussi de vous dire
(ainsi

(ainsi que Voiture disoit au Maréchal de Schomberg, Lettre 163. en lui envoyant des vers de la façon) que *si vous aviez été ici, vous en auriez retranché une partie, & vous m'auriez fait corriger l'autre.* J'ai l'honneur d'être &c.

DISSERTATION sur ces deux Vers.

Où trouver un Censeur, dont le juste suffrage
Soit un garant certain du prix de votre Ouvrage ?

Pope, Essai sur la Critique, Traduction de M^r l'Abbé du Resnel, Chant 4. Vers 105. & 106.

La difficulté de trouver un tel Censeur, est généralement reconnüe par tous les Auteurs. Il est aussi rare de trouver un homme, qui corrige solidement les Ouvrages, qu'il l'est peu d'en trouver plusieurs, qui les critiquent amèrement. On comprend sans peine que ce n'est pas de ceux-ci, dont je veux parler ; leur genre de critique n'en a que l'apparence, & ce n'est au fond qu'une satire, dont leur esprit veut se faire honneur.

Un ami sçavant & judicieux est un trésor pour tout homme qui compose. Mais qu'on le trouve difficilement ! Le goût de la vraie discussion dans les Ouvrages d'esprit, du moins avant qu'ils soient rendus publics, est le goût le moins répandu. Les Ci-
toyens

toyens de la République des Lettres, devroient tous être freres ; ils travaillent tous dans la même intention, ils courent la même carrière ; d'où vient donc qu'ils ne s'y donnent pas des secours réciproques ?

Qu'on ne s'en étonne point. La question n'est pas facile à résoudre, & le dénouement dépend de tant d'objets differens, qu'il est toujours difficile de les réunir. Il ne faut pas de moindres talens, de moindres qualités au Censeur qu'à l'Auteur. Si les uns & les autres ne leur sont communs, si le même esprit ne les anime, si les mêmes sentimens ne les unissent, il n'est pas possible qu'ils se fréquentent, comment le sera-t-il qu'ils se corrigent ?

Les qualités du cœur & les talens de l'esprit sont aussi nécessaires à l'un qu'à l'autre. Ce n'est point assés qu'une amitié sincère leur rende leurs Ouvrages communs ; il faut encore de la docilité dans l'Auteur, de la politesse dans le Censeur. Un fonds égal de science ne leur suffit point encore, & on exige autant de capacité & d'érudition dans le premier, que de goût & de justesse dans le dernier.

C'est à ce concours de talens & de qualités, que je pense qu'on doit rapporter la difficulté de trouver des Censeurs. Un Auteur n'est pas toujours embarrassé dans son

son choix ; il distingue aisément un homme d'esprit ; un sçavant ne reste point inconnu : mais sera-t-il accessible , si on s'adresse à lui ? Lira-t-il attentivement les Ouvrages ? Voudra-t-il s'en donner la peine ? Vous voulez que son jugement décide de leur sort , mais sera-t-il assés officieux , assés vrai pour le prononcer ?

L'amitié doit servir de base à la confiance réciproque de l'Auteur & du Censeur. L'un & l'autre sont les partisans des Lettres : cependant que de devoirs à remplir , que de difficultés à vaincre , avant que de pouvoir former entre-eux cette union !

L'amitié n'est pas un effet du hasard. C'est un bien qu'on n'acquiert qu'à force de soins. Une conformité d'humeur & d'inclination peut la produire parmi les hommes en général ; mais entre Auteurs , il faut y joindre celle des talens & des goûts. Cette dernière qualité , excitée ordinairement par l'envie ou l'amour propre , n'est que trop souvent incompatible avec la première ; & c'est de-là qu'on les rencontre plus difficilement.

D'ailleurs combien d'autres obstacles ? Une différence d'état ou de condition , une disproportion dans l'âge , un accès qu'on se plaît à rendre difficile , un tems qu'on se vante d'employer plus utilement , une
incapacité

incapacité affectée, trop souvent produite par l'amour propre, qui recherche des applaudissemens, sont autant de raisons, qui font rebuter un Auteur qui se présente, & auquel un Censeur refuse la justice, qu'il vient demander à son Tribunal.

Que tout sçavant réfléchisse sur ces excès. Qu'il les évite; l'esprit est de tous les états. La confiance du Pauvre d'Ithaque, mérite celle du Roy de Lydie. L'amitié se paye par l'amitié; celle des Cotins mérite celle des Despreaux. Le moindre Auteur doit être écouté avec affection par celui qu'il consulte; s'il vient lui proposer ses doutes, c'est un témoignage qu'il rend à sa capacité, & la seule reconnoissance doit l'engager à les éclaircir.

Si l'amitié réunit une fois l'Auteur & le Censeur entre eux, les autres qualités semblent leur devenir naturelles. Rien ne coûte quand le cœur agit. C'est cette union, l'ame de toutes les sociétés, qui partage les plaisirs & les peines; c'est elle qui prévient nos besoins; c'est elle encore qui y satisfait.

De là, le Censeur, dépouillé de cet air de supériorité qui impose, ranime par ses manières la confiance de l'Auteur. Sincère, sans partialité, sévère, sans rigidité, exact, sans pointillerie, véridique, sans flatterie, il corrige avec politesse, il reprend avec douceur, il efface avec connoissance, & les décisions

cisions qu'il porte, sont autant d'Arrêts dont le sceau de l'amitié garantit l'exécution.

De-là encore, l'Auteur lui-même, moins prévenu de la bonté de ses Ouvrages, les soumet volontiers à la censure. La gloire d'en être l'Auteur, n'est point ce qui l'amène; avide d'une louange recherchée, il cesseroit par là de la mériter. C'est un examen qu'il sollicite, & il ne peut que devenir suspect, s'il l'obtient par des souplesses. Son Censeur devient à la vérité son Juge par son choix; mais il ne doit plus l'être, il ne mérite plus de l'être, s'il ne le juge à la rigueur.

La docilité doit être la première preuve de la confiance d'un Auteur. S'il en fait sa qualité favorite, la critique la plus sévère cesse bien-tôt de l'affliger. S'il veut véritablement se corriger, il s'estime encore heureux de trouver qu'on lui en fournisse les moyens. Il doit cet hommage à la vérité qu'il cherche; mais il a deux excès à éviter; une déférence trop servile qui dégénère en aveuglement; une prévention opiniâtre qui se ressent de l'entêtement & de l'obstination.

Si l'Auteur songe encore qu'il s'adresse à un homme plus clair-voyant que lui; s'il reconnoît que le Jugement qu'il sollicite, doit prévenir & fixer, pour ainsi-dire, celui du Public; c'est par-là qu'il mettra heureusement à profit les leçons du premier & qu'il méritera justement les suffrages du dernier.

De nouvelles difficultés se présentent dans le choix d'un Censeur. L'Auteur a besoin de toute sa pénétration pour en distinguer les caractères. Le Critique differe du Satyrique , l'ami du Flateur , le Sçavant du Pédant. Le premier objet de l'Auteur , avant que de s'adresser à eux , doit être celui de les reconnoître.

Autant jaloux de sa propre gloire , que de celle de l'Auteur , les loix de la vérité & de la pudeur dirigent les démarches du Critique. Tout sens obscur ou problématique , toute comparaison hasardée , toute antithèse éloignée , tout ornement déplacé , sont autant de défauts qu'il ne pardonne point. Une pensée libre ou équivoque , est une atteinte à la pureté des mœurs , & porte avec elle le titre de sa proscription. Le vrai & l'honnête sont les seuls Citoyens que le Critique admet dans sa République.

Plus sévère en aparence , mais réellement moins exact ; le Satyrique cherche moins à corriger qu'à mordre. Attentif à faire des applications injurieuses , à grossir ou à diminuer les objets , à trouver des personalités , ordinairement chimériques , l'envie de satisfaire au penchant auquel il sacrifie , le met hors d'état de juger sans passion & sans prévention.

Il y a une difference encore plus grande
entre

entre le flatteur & l'ami. La candeur, l'affabilité, la sincérité, sont les qualités qui forment leurs caractères; mais elles sont réelles & naturelles dans l'un; fausses & affectées dans l'autre.

Rien n'échape à la pénétration de l'ami. Il pèse tout au poid du sanctuaire; également intéressé pour l'Auteur & pour l'Ouvrage, il lit & relit mille fois. Son travail porte avec lui sa récompense; il satisfait au cœur & à l'esprit. Aussi éloigné d'une servile complaisance, que d'une austère sévérité, il n'ajoute ou ne diminue, il ne retranche ou ne proscriit que ce qui s'écarte du point de perfection auquel il se fixe. Le sujet, l'ordre, les preuves, le style, fondent la justesse de ses décisions; elles influent sur la bonté & la beauté de l'Ouvrage. Combien d'Auteurs doivent la plus grande partie de leur réputation à leurs amis! Mais qu'il est rare d'en trouver de véritables! Tout Cicéron ne trouve point un Atticus; tout Despreaux n'a pas un Arnaud ou un Racine pour conseil.

Si l'ami n'examine que pour corriger, le flatteur ne semble lire que pour admirer. L'un est aussi utile que l'autre est dangereux. L'amour propre trouve un écueil chés l'ami, un asile chés le flatteur. Plus prompt à applaudir qu'à méditer, tout paroît également bon au flatteur. Que cela est beau? que cela est bien dit!

Ces

Ces mots sont les sons qu'il articule à peine dans ses extases. Moins soucieux de la bonté de l'Ouvrage ou de la gloire de l'Auteur, qu'attentif à lui donner des éloges ou à gagner sa bienveillance, les plus grands défauts lui paroissent de petites imperfections. Peu s'en faut que des omissions ou des négligences impardonnables ne lui fournissent encore matière à exalter l'esprit de l'Auteur, ne fut-ce que parce qu'il laisse à penser à ses Lecteurs, ou parce qu'il ne prend que la fleur des choses.

Qu'un Auteur doit se méfier d'un homme de ce caractère ! Tout occupé des moyens de plaire, le flatteur n'a rien à rabattre sur ce qu'il lit. En vain je lui montre quelque endroit foible ou négligé ; en vain je découvre mes fautes ; rien ne mérite sa censure ; tous ses jugemens me sont favorables : ce n'est ni son esprit, ni son goût qui les forment, c'est la foiblesse qui les produit. Obstiné à ne pas me contredire, le flatteur ne mérite que mon indignation, & fatigué moi-même de ses applaudissemens éternels, je lui dirois volontiers avec un Romain, *qu'il me conteste au moins quelque chose, ne fût-ce que pour faire voir que nous sommes deux.*

Le goût du Sçavant est plus difficile à satisfaire ; il veut se retrouver & se soutenir partout. Profond dans toutes les matières,

une

une diction noble ne lui suffit pas ; ce n'est point par des figures hardies , c'est par des raisons solides & éloquemment amenées , qu'il faut rapporter son suffrage.

De grands mots , des phrases emphatiques & empoulées , quelques traits subtils ou alambiqués , deviennent auprès du Pédañt des garans certains de son aprobation. Peu fait au langage ordinaire , le style précieux & affecté , est le style qui enleve sa détermination.

A consulter ces especes diverses de Censeurs , on diroit pourtant qu'ils vont tous au même but. C'est selon eux , la vérité qui les dirige & qu'ils recherchent : mais les routes qu'ils prennent , sont si différentes & si éloignées , qu'il est rare qu'ils ne s'égarent , & que , guidés par l'Auteur , qui l'a manquée , ils ne la laissent dans le puits , d'où il n'a scû la retirer.

Si les complaisances des Censeurs sont toujours dangereuses pour les Auteurs , pourquoi ceux-ci sont-ils aussi avides de les rechercher ? On ne peut le dissimuler ; les Auteurs ont de la prévention pour leurs Ouvrages. On ne scait , disoit Ronsard , ce qu'il en coûte à un pere , obligé de couper les membres à ses enfans. Despreaux lui-même disoit à Racine , de n'avoir point pour lui la sévérité de Patru. Les Auteurs ne manquent ja-

mais

mais d'excuses pour désarmer la rigueur des Critiques.

Quelquefois , ils ne se bornent point à demander grace. Epris de leurs propres idées , entêtés dans leur façon de les exprimer , tout changement leur paroît inutile. Bientôt leur prétendue docilité s'évanouit , & semblables au *Trissotin* de Moliere , l'Ouvrage est bon , parce qu'ils l'ont fait. Si le Censeur étoit alors aussi jaloux de sa critique , que l'Auteur est infatué de la bonté de son Ouvrage , de vives disputes , des Satyres , des brouilleries seroient le fruit de leur confiance reciproque.

Si le choix d'un bon Censeur peut être difficile à un Auteur , s'il est rare qu'ils conviennent toujours entre eux , ce même choix n'en est pas moins nécessaire. La nécessité prévaut sur la difficulté , & les choses qui coûtent le plus de soins à acquérir , sont ordinairement les plus utiles.

On peut ici s'en rapporter à l'expérience. L'Auteur le plus fameux a besoin d'un conseil. De quelque esprit , de quelque érudition dont il soit pourvû , quelque heureuses , quelque étudiées que paroissent ses productions , il n'est pas possible qu'elles soient partout égales. L'esprit est tantôt prodigue & tantôt avare. Ici, c'est une Eau tranquille , qui se cache sous l'herbe & dont le

I. Vol.

D. murmure

murmure à peine se fait entendre ; là , c'est un Torrent qui déborde & qui erre dans les campagnes ; l'un est aussi dangereux , que l'autre paroît inutile. Si l'Auteur n'a pas sçu en faire un bon usage , c'est à son Censeur à l'y ramener : cette Eau ramassée , peut lui faire une belle représentation ; ce Torrent retenu dans de justes bornes , lui assure un engrais considérable.

Le zèle d'un Censeur judicieux ne se borne point à la perfection de l'Ouvrage ; il tourne encore ses vûes sur l'Auteur. Loin de le rebuter par des corrections ameres , il l'excite par tous les attraits que les Belles-Lettres procurent à leurs Partisans. Il sçait par une heureuse invitation , l'animer au travail ; il en adoucit les peines par des leçons aussi polies que sçavantes ; il le dirige dans ses recherches , il le soutient par ses instructions , il l'engage par les sujets qu'il propose , & dépositaire des Lauriers qu'Apollon donne à ses Héros , il le couronne enfin toutes les fois qu'il le mérite.

Le choix d'un Censeur n'est pas avantageux à l'Auteur seulement , il l'est encore au Public en général , & à la République des Lettres en particulier. Combien de Livres , mûrement examinés , ne seroient point jugés dignes de leur être présentés ! Combien d'Ouvrages , qui réduits à leur juste valeur , pourroient

roient être bornés à quelques pages ! En veroit on de licencieux ? Combien d'Historiettes , de Romans inutiles ou dangereux , seroient proscrits ! On auroit, à la vérité, moins de Volumes , mais ils seroient meilleurs. Si la fureur d'écrire n'étoit point diminuée , au moins la censure y mettroit-elle un frein , souvent même n'épargneroit-elle pas des regrets ou des gémissemens à l'Auteur , & le Public , dispensé de recevoir des excuses , le seroit encore de recevoir des rétractations.

Il n'est point d'Auteur qui ne reconnoisse les avantages qu'il peut retirer des lumières d'un Censeur judicieux ; mais le choix en est moins difficile que l'acquisition. On ne manque pas de connoisseurs : un Auteur ne s'y méprend point , mais il voit ordinairement de trop loin ceux auxquels il voudroit donner sa confiance. Souvent il tente en vain de s'en aprocher , en vain il demande du secours , des éclaircissmens ; soit paresse , soit indifférence , un Censeur les lui refuse injustement , & méprise ainsi un commerce Littéraire , dont la correspondance est aussi instructive qu'honorable.

Si la République des Lettres pouvoit se donner des loix , leur premier objet seroit , sans doute , de remédier à cet abus. Ce ne seroit point assés pour elle de faire un Corps & d'y associer tous ses Membres ; elle de-

D ij vroit

vroit encore les engager, non seulement à se communiquer & à s'instruire réciproquement, mais encore à se soutenir & à s'entre-aider dans les travaux Litteraires. Pareil reglement ne seroit point nouveau, & on sçait avec quelle exactitude il est suivi par les Membres de l'Académie Royale des Sciences.

Au défaut d'un établissement aussi utile, d'une loi de police aussi nécessaire, l'amitié, la politesse, l'amour de la Litterature, ne devroient-ils pas y suppléer ? Quel Censeur, au mépris de ces qualités & de ces talens, pourra donc désormais s'y refuser ? Quel Auteur, (l'indocilité & la prévention mise à part,) n'embrassera point avec joye les moyens sûrs de se corriger, de se perfectionner & de satisfaire au goût du Public par ses Ouvrages ?





LE SERIN, LA LINOTE,

ET LE MOINEAU,

F A B L E.

L'Honneur dans tous les tems eut de puissantes
armes ;

Nous sommes tous forcés de céder à ses charmes.
Jeune Serin , dit-on , brûloit d'un tendre amour ;
Souvent à la Linote il vient faire sa Cour.

La Belle qui n'avoit le cœur guère moins tendre ,
De l'aimer à son tour ne sçauroit se défendre ;
Enfin nos deux Amans épris de même ardeur ,
Sous les loix de l'Hymen goûtoient même dou-
ceur ,

Lorsqu'un Moineau jaloux, par un excès de rage ,
Ne cherche qu'à troubler la paix de leur menage
Jour & nuit , comme on dit , par voye & par che-
min ,

Son cœur n'est occupé que de ce noir dessein.

La Linote ne fût jamais d'humeur coquette ;
Cessez , dit-elle un jour , d'avoir martel en tête ,

Fidelle à mon mari je me fais une loi ,
De mourir mille fois avant trahir ma foi.

Notre Moineau surpris d'une telle morale ,
De sa témérité se reconnoît coupable ,

D iij Admire

Admire la vertu , reconnoît son erreur ;
Ajoûte qu'il n'est rien de si beau que l'honneur.

*L'Abbé de M******



DISSERTATION de M. W....

*Prieur de Moulins en Puisaye , sur la Pierre
gravée , Antique , dont il est parlé dans le
Mercure du mois d'Août dernier , adressée
à M. le C. D. L. R.*

DEpuis que j'ai lû , Monsieur , l'explication de l'Antique , insérée dans le Mercure du mois d'Août dernier , je hazarde plus volontiers de vous marquer ce que je pense sur le sujet que la Pierre gravée représente ; mais avant que d'entrer en matière , il est nécessaire que je vous fasse observer , que le Graveur , tout habile qu'il me paroît être , n'a pas saisi exactement le système de la Gravûre Antique , ni suivi par conséquent en entier le Modèle en cire , qui lui a été fourni.

Il a méconnu , 1°. le Casque , qui coëffe la Figure militaire , pendant qu'il en donne un à la Divinité , qui ne paroît cependant pas si bien marqué que l'autre , & il lui substitué une Chevelure ornée d'une Couronne.

2°.

2°. Il a pris pour une guaine à Coûteaux
 & Timaires, l'extrémité de la ceinture ou de
 l'agraffe, qui serre l'habillement à la Ro-
 maine de la même Figure.

3°. Il lui a fait la main droite élevée vers
 les pieds de derriere de la Victime, comme
 pour la décrocher, quoique cette main,
 aussi bien que l'autre, soit enfoncée direc-
 tement devant la Figure, presque jusqu'au
 poignet, dans le corps de la Victime.

4°. Il a omis de graver cinq grains d'En-
 cens, qui tombent de la main gauche de la
 Figure de Femme, ce qui a donné occasion
 à l'Antiquaire, Auteur de l'Explication qui
 est dans le même Mercure, de penser *qu'el-
 le montre simplement de cette main le Feu
 sacré*; ce qui ne signifieroit rien, à propre-
 ment parler, dans une action où tout doit
 être parlant. Deux de ces grains, qui sont sur
 la partie antérieure & à fleur, pour ainsi
 dire, des tourbillons de fumée, qui s'éle-
 vent de dessus le petit Foyer de figure ronde,
 ont donné lieu d'un autre côté au Graveur
 d'exprimer un feu brillant de flâmes, en
 prenant pour la pointe, ou l'extrémité de
 ces prétendues flâmes, ces deux grains.

5°. Il met une Patere dans la main de la
 Figure de Femme, au lieu d'un Rameau de
 l'Arbrisseau, portant Encens en grains,
 comme le Génévrier, d'où elle a arraché les

D iiij grains

grains qui se voyent distinctement (même sans le secours d'une loupe) au nombre de cinq , dont trois paroissent sur l'étendue des tourbillons , la plus proche de la Couronne.

Toutes ces Observations , M. sont requises , pour l'aplication exacte de ma Dissertation à l'Antique , & pour prouver démonstrativement , qu'elle représente un Sacrifice domestique offert par un Maître & une Maîtresse de Maison à un Dieu Lare , ou autre Divinité révérée particulièrement de l'un & de l'autre.

J'ai encore intérêt pour la même raison de prouver que le feu représenté sur la Cornaline , n'est point un feu composé de matières propres à produire les flâmes exprimées par le Graveur ; mais un feu de charbons ardents , contenu dans un Vase , ou une espèce de chaufferette , ustensile propre à un Sacrifice domestique , offert dans un lieu de la Maison , consacré à une Divinité , à peu près comme les Chapelles domestiques le sont chez nous au vrai Dieu , sous l'invocation de quelque Saint , feu produisant le même effet que celui d'un Encensoir , sans être sujet aux inconvéniens d'une fumée incommode , ni à causer d'incendie.

Ces Remarques faites , M. je vois d'abord sur la Cornaline Antique , une Femme , Maîtresse de Maison , sans doute , qui se présente

présente respectueusement devant une Divinité , élevée sur une petite Colonne ou Cippes ; elle tient de la droite un Rameau de l'Arbrisseau , portant l'Encens en grains , lequel croît en Arabie , qu'*Hemclarius* , Chanoine de la Cathédrale d'Anvers , dénomme *Virgultum Thuris* , dans son Explication Latine d'une Médaille de Trajan (de la quinzième Planche des Médailles de cet Empereur , page 47.) faisant partie de celles qui composent le Cabinet de Médailles d'or , qui ont appartenu au Duc d'Arscot.

De la main gauche elle répand ces grains d'Encens sur un petit Vase rond , servant de foyer , & rempli de charbons ardens , ce que trois tourbillons de fumée , qui s'élèvent au-dessus , suposent nécessairement. Les grains sont exprimés au nombre de cinq , tombant immédiatement de la main de la Figure de Femme , & se remarquant sur la surface des tourbillons ; j'appelle cette action , prémice du Sacrifice domestique , qui va se continuer par le ministère du Chef de la Maison (action imitée dans le Christianisme dans la célébration de nos augustes Mystères.) Il est en effet représenté vêtu à la Romaine , un Casque simple en tête , c'est-à-dire , qui n'est point surmonté de figures de Bêtes , ni d'Aigrettes ou Plumages , Casque d'usage ordinaire aux Gens de Guerre. Il a les

D v. deux

deux mains enfoncées directement devant lui presque jusqu'au poignet , dans le corps d'une Victime , pour en retirer les entrailles & en faire l'emploi usité dans les Sacrifices. La Bête immolée est suspendue par les pieds de derriere à un des crochets dont est garni un long pieu , fiché en terre derriere la Colonne.

L'Idole est ornée d'une branche d'Arbre , qu'elle semble tenir à la main , comme on le voit de nos jours pratiquer à l'égard des Statuës des Saints , que l'Eglise Catholique révere , & que l'on pare de Bouquets & de Couronnes , principalement aux jours de leurs Fêtes. Toutes circonstances qui me déterminent à avancer que l'action représentée sur l'Antique , est un Sacrifice à un Dieu Pénate , ou autre Divinité honorée spécialement par le couple d'Epoux qui sacrifie.

Deux difficultés m'empêchent , M. de décider avec une sorte de certitude à quelle Divinité est offert ce Sacrifice. 1°. On ne peut pas assez distinguer l'espèce d'Animal qui y est employé & qui est déjà immolé. 2°. On ne peut dénommer sûrement la branche que tient la Divinité ; l'un & l'autre sont cependant symboliques dans le système antique & bien connus , ils désigneroient clairement quelle est la Divinité représentée.

Le

Le sentiment de l'Antiquaire à ces deux égards , me paroît plausible. Il pense que la Victime est un petit Verat ou Cochoa de lait , & la branche un Laurier , & en conséquence que la Divinité représentée est Mars ; cela paroît d'autant plus vraisemblable , que les têtes de l'Idole , & de la Figure Militaire , surtout , paroissent coëffées d'un Casque. Je tire en même tems une preuve en faveur de mon idée de Sacrifice domestique , de ce qu'il dit *qu'il ne peut être regardé que comme un Sacrifice particulier de piété.* Mais il me semble insoutenable , que ce Sacrifice soit offert par deux Femmes. La différence seule de la Draperie des deux Figures , décide au contraire que c'est un Homme & une Femme qui sacrifient , & la gravûre même de l'Antique , insérée dans le Mercure , présente une Figure d'Homme , à laquelle on n'auroit pas dû se méprendre. Il n'est pas moins insoutenable , ce me semble , que des Femmes offrent seules un Sacrifice , où il y a immolation de Victime , & je doute très-fort que l'on puisse en trouver quelque exemple sur aucune espèce d'Antique. En effet , M. peut-il convenir, en aucune façon , à l'une de ces Femmes , que l'on suppose Femmes distinguées , d'être armée d'une Guaine garnie de Couteaux victimaires , & d'habiller & éventrer de ses propres mains une Victime ?

D. vi. Je

Je pense enfin , M. que la Figure virile , qui dispose la Victime pour le Sacrifice , peut bien en avoir une autre à son côté sans aucune implication. Je vois en effet dans l'Odyssée , que dans un Sacrifice offert par Nestor , Roy de Pilos , les assistans les plus distingués , prêtent leur ministère à l'action : un Thrasymene abat à ses pieds d'un coup de hache la Genisse, & Pisistrate tire son poignard & l'égorge ; d'où je conclus , qu'un Chef de Maison sacrifiant, quelque distingué qu'il pût être , pouvoit sans indécence avoir à son côté un Etui à Couteaux victimaires , pour immoler la Victime , ce que je ne dirois pas d'une femme, dont aucune ne paroît avoir exercé un pareil ministère dans les Sacrifices.

Je souhaite , M. que quelque Sçavant puisse concilier les deux systèmes , & trouver le dénouement des difficultés. Pour moi , je soumets avec plaisir ce que je viens de dire au jugement des Experts. Je suis &c.

Ce 26. Septembre 1742.



P O R T R A I T de Made D'...

ELle a d'Hébé la brillante jeunesse ,
Elle en a tout , la grace , l'enjouement ;
Ce doux regard , plein de finesse ,

Où

Où se niche si joliment ,
Sous les traits de la gentillesse ,
L'expression du sentiment.

Ce je ne sçais quoi qui nous touche ;
Plus séduisant que la beauté ;

Le sourire enfantin , des lèvres , une bouche-

Où réside la volupté ;

Un teint que le Lys & la Rose

Tour à tour ont soin d'embellir ;

Un sein qui jamais ne repose ,

Doux labyrinthe du desir.

D'autres apas mais non ; il faut se taire ;

Il n'appartient qu'au doux mystère

De contempler des trésors si parfaits.

Muse , contente-toi du Tableau que tu traces ;

S'il y manque encor quelques traits ,

L'aimable Iris a tant d'attraits ,

Que d'une seule de ses graces

On peut faire mille Portraits.

Par M. G. D. B.



DIS-



DISSERTATION sur le Grand Pontificat des Empereurs Romains , avec une Lettre sur le même sujet , & sur quelques autres , concernant les Antiquités Romaines , par M. Bouhier , Président à Mortier au Parlement de Dijon , & de l'Académie Françoisè , 1742. in 4°. de 39. pages.

LE premier Article de cette Dissertation roule sur la Question , *Si avant Balbin & Pupien quand il y a eû ensemble plusieurs Empereurs Romains , il n'y en a eû qu'un , qui ait été Grand Pontife.*

Ploin , Panvin , & Bulenger ont soutenu l'affirmative , sans aucune exception , & ont prétendu que tout Empereur a été Grand Pontife. Guherius a soutenu au contraire , que quand il y avoit plusieurs Empereurs ensemble , il n'y en avoit jamais qu'un qui eût le Souverain Pontificat. Selden a crû que cette réserve du Grand Pontificat , à un seul Empereur , n'a duré que jusqu'au Grand Constantin. Enfin Bosius , Noris , Pagi & Tillemont sont d'avis que le titre de Grand Pontife n'a commencé à être pris par plusieurs Empereurs ensemble , que sous Balbin & Pupien. Le sçavant Auteur de la Dissertation

tation déclare que les deux premiers sentimens ne sont pas soutenables , après quoi il expose ce qu'on peut opposer contre le quatrième sentiment , & qui est fourni par les Médailles , où l'on voit Tite également qualifié de *Pontifex Maximus* , comme Vespasien , son pere , depuis qu'il lui fut associé à l'Empire , & il répond aux raisons que Bofius avoit apportées pour infirmer l'autorité de ces Médailles.

Il fait ensuite l'examen d'une Inscription , où Luce Vere est qualifié pareillement de Grand Pontife , depuis que Marc Aurele se le fut associé ; Bofius a crû en éluder la force , en disant que c'est par erreur que Luce Vere a été qualifié de *Pontifex Maximus*. Bofius n'a rien pû répondre à l'autorité d'une Inscription de même genre , laquelle n'a été trouvée à Narbonne qu'en 1729. Cette Inscription paroît décisive. C'est aussi depuis la mort de Bofius qu'on a trouvé plusieurs Médailles d'autres Empereurs , plus anciens que Balbin & Pupien , où les lettres P. M. se trouvent , pour désigner leur Grand Pontificat , même dans le tems qu'ils étoient associés à un autre Empereur.

L'Auteur de cette docte Dissertation y fait un détail des Contestations Littéraires qu'il a eues avec M. le Baron de la Batie , Correspondant Honoraire de l'Académie Royale
des

des Belles-Lettres , décedé depuis à Carpentras. Nous ne le suivrons point dans ce détail , qui excéderoit nos bornes ; nous nous contenterons de remarquer que ce qui donna lieu à ces Contestations , est une Inscription trouvée autrefois à *Albigny* , près de Lyon ; & l'explication de ce Monument , que M. de la Batie dans une de ses Lettres à M. le Marquis Maffei , soutint avoir été supposé par quelque Faussaire , & à laquelle il joignit plusieurs autres Inscriptions , qu'il jugeoit également fausses. On sent bien dans quelle sorte de discussion ces deux Sçavans ont dû entrer , pour combattre ou pour défendre l'authenticité de ces Monumens. C'est ce qui remplit une partie de la Lettre que M. le Président Bouhier a adressée au R. P. *Oudin* , Jésuite de Dijon , laquelle est datée du 16. Mai 1742.



*DEPIT Misanthropique , par M. L... ,
Chanoine de l'Eglise de Tours.*

J Usques à quand , Monde perfide ,
Abuseras-tu les Mortels ?
Ton faux-brillant , tes riens réels.
Rempliront-ils toujours le vuide.

De

De leurs cœurs vains & criminels ?

Ah ! de tes attraits chimériques

Que je sçais bien sentir le faux !

Mille expériences critiques

M'ont déjà dit ce que tu vaux.

En vain par de nouveaux prestiges

Tu prétends encor me charmer ;

Le vrai bonheur ne suit point tes vertiges ,

Et ma raison me défend de t'aimer.

Des ressorts de ta politique

Qu'un autre paroisse enchanté ;

Ton art n'est que duplicité ,

Et la vertu chés toi n'est qu'un nom magnifique.

Vante-nous tes attachemens ,

Toujours vains , toujours éphémères ;

Offusques-en des yeux vulgaires ,

Ou des ames sans sentimens :

Aveuglé par ton impudence ,

Exalte-nous tes plaisirs suborneurs ;

Préconise ton opulence ,

Tes droits , ton pouvoir , ton aisance ;

Que d'épines pour quelques fleurs !

Penses-tu par cette fumée ,

Que tu nous nommes Renommée ,

Flater mon goût , ravir mes sens ?

Tu t'abuses ; pendant la vie

Est-on connu par les talens ?

On sert de plastron à l'Envie ;
 Après a-t-on besoin d'encens ?
 Heureux dont la Philosophie ,
 Monde , ne tend qu'à te trahir ;
 Si j'en crois ma Misantropie ,
 C'est s'aimer que de se haïr.



*OBSERVATIONS générales sur le
 Sentiment & l'Interêt , qui doivent entrer
 dans nos Tragédies. Par M. Tart.*

LE plus noble & le plus utile de tous les
 Ouvrages de Poësie ; celui qui fait le
 plus d'honneur à l'esprit & au cœur de l'hom-
 me & qui est le plus propre à inspirer des
 sentimens aux Princes , en leur présentant
 des exemples, dignes d'eux, c'est la Tragédie.
 Il est à craindre cependant qu'après avoir été
 portée à sa perfection par nos grands Poètes,
 elle ne dégénere bien-tôt & ne devienne
 plus qu'un Art brillant & frivole. Ce ne sont
 ni les grandes idées , ni les Vers harmonieux
 qui manquent dans la plûpart de nos Tragé-
 dies , mais il me semble qu'il en est peu où
 l'on rencontre ces deux qualités essentielles,
 le Sentiment & l'Interêt.

Nous n'allons point au Théâtre , pour y
 entendre

entendre des Poètes , mais des hommes comme nous , pour nous orner l'esprit de belles pensées , mais pour nous attendre sur les malheurs de nos semblables ; pour admirer de beaux Vers , mais pour verser des larmes. Le devoir des Poètes est de les faire répandre au profit de la Vertu. Voilà la fin que se sont proposées plusieurs Maisons Religieuses, & le Public , en faisant représenter des Spectacles sacrés & profanes. Les grands Poètes anciens & modernes, n'ont point eû d'autre dessein, si vous en exceptez Sénèque & quelques uns de nos Auteurs , pour n'avoir pas eû autant de Sentimens qu'ils avoient d'idées.

Ce n'est pas assés pour un Poète Tragique, de connoître les passions ; il doit les sentir véritablement pour les bien exprimer. Je veux dire que son imagination doit se les peindre si vivement , que son cœur sente les mêmes transports, que si elles étoient réelles. Amé de tous ses Héros , il doit prendre tour à tour leurs passions différentes. S'irriter, s'attendrir, s'allarmer pour bien représenter la colere , la tendresse , la terreur ; il doit avoir au fonds de son cœur tout ce qu'il fait dire à ses Héros. Voilà l'heureux don du Sentiment ; il est plus nécessaire au Poète Tragique que l'esprit , parce que l'esprit, quelques efforts qu'il fasse , ne peut imiter la Nature que très-faiblement , & que le Sentiment ,

au

au contraire, est la Nature même. Un esprit élevé, un génie fécond, le talent de versifier élégamment, peuvent suffire aux autres Poëtes, mais une ame sensible est particulièrement nécessaire aux Poëtes Tragiques.

Il n'est donné à personne d'être également animé de tous les Sentimens qui peuvent entrer dans les passions tragiques; les uns se laisseront aisément aller aux transports de la colère & de la vengeance, d'autres s'attendriront d'amour & de commisération; celui-ci aura dans l'ame la douceur & le courage d'Esther, celui-là se prêtera, pour ainsi dire aux fureurs & à l'impiété d'Athalie. Heureux ceux qui mettront sur la Scène des Sujets, où ils pourront faire entrer les mouvemens naturels de leurs ames! Corneille étoit indépendant & fier; de-là ces Sentimens forts & grands qui soutiennent les expressions de ses Héros. Racine avoit un doux penchant pour l'Amour; ses Vers en sont le plus aimable & le plus séduisant langage. Outre ces Sentimens, qui leur étoient naturels, leur ame extrêmement vive, les rendoit capables de tous ceux que demandoient les différentes situations de leurs Héros. On les surprenoit quelquefois dans la chaleur de la composition, l'œil égaré, l'air menaçant, le maintien terrible, & un moment après ils adoucissoient leurs regards, ils entroient dans une autre

émotion

émotion, & ils laissoient échaper des soupirs. Ils préparoient à leur Nation des transports qui devoient être immortels, parce qu'ils les avoient sentis les premiers.

Il faut imiter nos grands Maîtres dans le soin qu'ils prennent de faire parler encore plus le cœur que l'esprit dans leurs Ouvrages, & dans l'art qu'ils ont d'exciter l'intérêt. Cet art est bien simple chés les Anciens & les Modernes, qui ont eû un grand nom; il consiste, à ce qu'il me semble, à faire parler & agir leurs Héros comme leurs premiers Concitoyens parloient & agissoient, & à représenter aussi naturellement les passions de la Tragédie, que les Poètes Comiques représentent les mœurs, qui sont l'objet de la Comédie. La terreur & la pitié, tristes effets des maux dont la tyrannie & la superstition affligèrent long-tems les Athéniens, faisoient sur eux les impressions les plus fortes & les plus touchantes. Ils trouvoient, je ne sçais quel plaisir, à se rapeller le triste souvenir de leurs malheurs publics & particuliers, à s'effrayer & à verser des larmes.

Voilà pourquoi Eschile, Sophocle, Euripide, pour intéresser leurs Compatriotes, fondoient presque toujours leurs Tragédies sur ces deux passions. Corneille a suivi en partie le goût de sa Nation, mais il l'a voulu aussi assujettir au sien. Il plût d'abord par l'Amour

&

& la Vengeance dont-il anima le Cid ; Passions naturelles qu'il exprima avec force. Il se soutint encore par les maximes de politique dont ses Pièces sont remplies ; les troubles du Royaume tournoient assés alors les esprits des François de ce côté-là. La variété presque infinie des Scènes , des intrigues , & des caractères que ce Grand homme fit voir sur le Théâtre dont il étoit le pere , l'élévation de son Genie , l'énergie de ses vers , tout cela étonna long tems les François , mais on se lasse aisément d'admirer. Les Héros de Corneille étoient trop au-dessus des hommes. On laissa là Cornélie & Sophonisbe avec leurs grands sentimens & leurs vertus presque idéales. On se rapprocha de la Nature , & on courut pleurer les malheurs d'Andromaque , & les foiblesses de Phœdre ; Corneille , & plusieurs autres Scavans avec lui se plainquirent de leur siècle ; en appelèrent à la Postérité de la meilleure foi du monde , comme si toute une Nation eût dû nécessairement soumettre son goût & son plaisir au génie d'un Poète. N'étoit-il pas plus naturel qu'un Poète conformât son génie à celui de sa Nation ? Les beaux Vers de Racine qui expriment avec délicatesse les douceurs & les peines de l'Amour , telles que les François les sentent , lui gagnèrent à jamais leurs suffrages. Cependant ses Pièces

ont

ont un défaut que je ne puis dissimuler, c'est que tandis que celles de Corneille, représentent les Anciens, tels qu'ils étoient ou qu'ils pouvoient être, celles de Racine les représentent toujours, à peu, près tels que nous sommes. Ce défaut fait beaucoup de peine à nos Sçavans, en faisant beaucoup de plaisir aux jeunes gens & aux femmes.

Seroit-il impossible de contenter tout le monde à cet égard, & de s'ouvrir après Corneille & Racine une route nouvelle? Ne pourroit on point introduire sur nos Théâtres des caractères, qui nous interessassent par eux-mêmes, des passions qui nous fissent sentir les nôtres, des exemples de Vertu que nous puissions imiter, en un mot, des François comme nous?

On nous représente tous les jours des Grecs, des Romains, des Américains & des Turcs, dont les vertus & les malheurs ont je ne sçais quoi d'étranger pour nous, bien plus propres à exciter notre curiosité dans une Histoire, qu'à émouvoir notre ame dans une Tragédie. Nous ne sommes point au-dessous des Italiens, des Espagnols, & même des Anglois, qui tirent de leur Patrie presque tous les Héros de leurs Théâtres. Leur Histoire n'est pas beaucoup plus féconde que la nôtre en Evenemens tragiques; nous avons eû, comme eux, de Grands Hommes,

mes , des Révolutions & des Guerres de toutes les espèces ; en un mot, il y a eû dans les vertus & dans les vices des François d'af-fés grands contrastes pour en faire des coups de Théâtre.

On en conviendra si l'on remarque que nos François n'oublient jamais les foibleſſes de l'Amour ; les deſirs de la gloire qui s'ac-quiert par les armes ; qu'ils ont paſſé ſouvent d'une Religion vraie & ſolide à des ſuperſ-titions cruelles & barbares ; que tout diſtin-gués qu'ils ſont par leur attachement à leur Roy , un grand nombre d'entre eux a man-qué à cette fidélité par de faux principes de Religion. Voilà des contrastes.

Ces vertus & ces paſſions & pluſieurs au-tres qui nous ſont communes avec les autres Peuples, portent un caractère particulier, qu'il eſt digne d'un François d'apercevoir , & que nous reverrions ſur le Théâtre avec un plaſiſr toujours nouveau. Qu'un Poète, comme Mrs Crebillon & Voltaire , liſe attentivement no-tre Hiſtoire , aprofondiſſe le génie ſingulier de notre Nation , obſerve l'objet précis de ſa haine & de ſon amour , de ſon mépris & de ſon admiration , il ſera sûr de ſe ſoutenir ſur notre Théâtre après ces quatre Poètes.

Quoi de plus utile , de plus flateur & de plus intéreſſant pour nous que de voir pré-ciſément les vices que nous déteſtons, punis,
les

les vertus que nous estimons, récompensées;
 les maximes que nous aimons à suivre, van-
 tées; les Rois qui nous ont fait du bien, re-
 naître; nos Héros & nos Héroïnes, nous ser-
 vir d'exemples par leurs vertus & leurs foi-
 bles, leur gloire & leurs malheurs? Charle-
 magne, Saint Louis, Charles V.
 & VII. Louis XII. François Premier, Henri
 le Grand, Richelieu, Colbert, &c. pour ne
 pas parler des Femmes Illustres dont l'Histoire
 de France est remplie, nous feroient bien
 plus de plaisir que ces Héros fabuleux de
 l'Antiquité, que ceux qui vont aux Specta-
 cles connoissent très-peu pour la plûpart.
 J'avoüe qu'il y aura de grandes difficultés à
 surmonter pour marcher par ce nouveau che-
 min à l'immortalité; mais elles ne sont point
 au-dessus des François; on a crû qu'il étoit
 impossible d'avoir un Poëme Epique; la Hen-
 riade a prouvé le contraire. L'admiration &
 les applaudissemens d'un Peuple, tel que le
 nôtre, composé de tant de personnes si aim-
 ables, si sensibles, si raisonnables, ne doi-
 vent-ils point coûter quelques efforts à ceux
 qui cherchent la gloire? Pour moi, j'ose pré-
 sumer sur l'inconstance de notre Nation sur
 le peu de goût qu'elle a pour se guinder dans
 des Sentimens héroïques, qu'elle se lassera
 bien-tôt des Grecs, des Romains, des Amé-
 riquains & des Turcs; que les Comédies se-

I. Vol.

E rie uses

rieuses, qui deviennent à la mode, lui tiendront lieu des Tragédies, à moins qu'on ne prenne ce moyen unique de fixer son goût; on l'a déjà tenté avec succès. Nous avons plusieurs Tragédies de cette espèce, auxquelles il ne manque que des Héros plus intéressans, & des Vers assés élégans & naturels, pour se faire lire plusieurs fois dans les Tragédies, & même après qu'on en a connu l'intrigue,



LE SOUVERAIN BIEN,

O D E.

Ambitieux desirs, flatueuses espérances,
De qui l'apas trompeur nous charme & nous séduit,
J'ai trop idolâtré vos fausses apparences;
J'abhorre les sentiers où vous m'avez conduit.
Mon ame, qui recherche un bien plus estimable,
Ne veut plus s'attacher qu'au Monarque adorable,
Qui me donna le jour, & créa l'Univers;
C'est lui que je choisis pour Seigneur & pour Maître,
Et comme il n'en est point de plus digne de l'être,
Je consacre à lui seul mon encens & mes Vers.



Enivré des douceurs que le Monde présente.

Dans

Dans ses rians sentiers je me croyois content ;
 Je suivois des plaisirs la dangereuse pente ;
 Rien ne pouvoit fixer mon esprit inconstant.
 Etoient-ce de vrais biens qu'ils offroient à ma vûe ?
 Non , je n'y rencontrois qu'une funeste issue ,
 Un précipice affreux qu'ils creusent sous mes pas ;
 Toi seul, Seigneur, toi seul, par ta main secourable,
 Peux nous faire trouver ce bonheur véritable ,
 Que le monde promet & qu'il ne donne pas.



Quand j'aurois de Crésus les trésors, l'opulence,
 Et les vastes Etats qu'Alexandre conquît ,
 La valeur de César , sa gloire , sa puissance ,
 Les honneurs qu'il reçût, les Peuples qu'il vainquit,
 Quand j'aurois les Beautés au Serrail renfermées ,
 Ces grandeurs, ces plaisirs sont de vaines fumées ;
 Des biens qui sont soumis au caprice du sort ;
 Mais supposant encor qu'ils eussent de vrais charmes,
 Que l'on pût les garder sans crainte, sans allarmes,
 De quoi nous servent-ils à l'heure de la mort ?



Vous, qui, pour avoir place au Temple de Mémoire,
 Ne cherchez qu'à cueillir de stériles Lauriers ,
 Héros ambitieux d'une fatale gloire ,
 Vous rassasiez-vous de vos exploits guerriers ?
 Plus ils content de sang, plus on verse de larmes ;

Et plus vous desirez de matiere à vos armes ;
 Vous triomphez en vain des Peuples & des Rois ;
 Vainqueurs de l'Univers sur la Terre & sur l'Onde,
 Vous voudriez encor qu'il fût quelque'autre Monde,
 Que vous pussiez dompter & soumettre à vos loix.



Esclaves malheureux de ce métal funeste ;
 Qui cause tant de trouble & de confusion ;
 Vous , qui par une erreur sensible & manifeste ,
 Attachez le vrai bien à sa possession ;
 Si vous voulez guérir vos ames insensées ,
 Elevez jusqu'au Ciel vos cœurs & vos pensées ;
 Méditez sur la mort & sur l'Eternité ;
 Renoncez à des biens fragiles , méprisables ,
 Et songez qu'il n'est point de trésors véritables ,
 Qu'au céleste séjour de l'Immortalité.



Et vous, pour qui le Ciel est sans ombre & sans
 voiles,
 Philosophes fameux , Astronomes experts ,
 Qui pénétrez le cours des Astres , des Etoiles ,
 Et tous les mouvemens de ce vaste Univers ,
 Vous voulez vainement tout voir & tout connoître ;
 Si vous ne remontez jusqu'au souverain Etre ,
 Rien ne pourra fixer votre Esprit agité ;
 Le plus profond sçavoir, sans lui, n'est qu'ignorance

S'il n'éclaire vos cœurs par sa toute-puissance ,
 Vous ne trouverez rien qu'erreurs, qu'obscurité.



Affervis sous les loix d'une jeune volage ,
 Vous , qui lui consacrez vos jours , vos libertés ,
 Amans, qui consommez le plus beau de votre âge ,
 A présenter des vœux si souvent rebutés ,
 Songez qu'un jour la Mort par sa faux redoutable
 Détruisant votre Iris, doit la rendre semblable
 A l'objet qui charma Ménélas & Pâris ;
 A celle dont les yeux enchantoient Démosthènes ;
 Non , il ne reste rien de ces Beautés si vaines ,
 Que les frivoles noms d'Helene & de Lays.



Spéctacles si chéris, qu'on étale au Théâtre ,
 Où jadis Augustin trouvoit tant de douceurs ,
 Ris outrés & plaisans d'une Scène folâtre ,
 Récit ingénieux qui fait couler nos pleurs ;
 Art trompeur & fatal, tu sçais charmer notre ame,
 En nous peignant l'effet d'une funeste flâme ,
 Qui ne fait sur nos sens que trop d'impression ;
 Mais on reconnoît bien l'erreur où tu nous plonges ,
 Et l'on fuit avec soin tes dangereux mensonges ,
 Lorsque l'on réfléchit sur sa Religion.



Oùï, c'est en toi, Grand Dieu, que le vrai bien se
 trouve ;

E iij Mais

Mais un bien immuable & rempli de douceur,
 C'est une vérité que reconnoît, qu'éprouve
 Celui dont ton esprit daigne toucher le cœur.
 Ne permets pas, Seigneur, que mon ame troublée
 Retourne à ces erreurs qui l'avoient aveuglée,
 Et me faisant sentir ton amour paternel,
 A mes justes desirs, Seigneur, rends-toi propice,
 Afin qu'après ma mort à jamais je jouisse
 De ces plaisirs si purs qu'on goûte dans le Ciel.

Le Maire.

*SUR LA QUESTION proposée dans
 le Mercure du mois de Juin dernier, page
 1395. sçavoir, s'il est plus avantageux à
 un homme d'être utile qu'agréable, en suppo-
 sant que l'une de ces qualités donne l'exclu-
 sion à l'autre.*

Cette Question n'est pas nouvelle. Si on ne la trouve pas expressément traitée dans les Auteurs, il n'en est point qui ne la suppose tacitement résoluë. N'est-elle pas même décidée par celle, qu'a proposé cette année l'Académie des Belles Lettres de Marseille, dont le sujet est, que *les qualités du cœur sont préférables aux talens de l'esprit* ?

N'y aura-t-il donc pas de la témérité, si
 en

en attendant que cette Académie donne au Public les Discours qui auront concouru , je hazarde quelques réflexions sur cette Question ? Ma plus grande peine est celle de les réduire. Aussi ne ferai-je qu'ébaucher les caractères de l'homme utile & de l'homme agréable , pour conclure la préférence de l'un sur l'autre.

Un homme qui se prête au besoin & qui a la capacité d'y pourvoir , est un homme utile. Celui qui sçait plaire & qui plaît , est un homme agréable. Donnons du jour à ces définitions , pour en reconnoître les avantages.

L'homme utile doit réunir les qualités du cœur aux talens de l'esprit : ceux-ci peuvent suffire à l'homme agréable. Un air aisé , l'humeur joviale , de l'agrément dans la personne , une conversation enjouée , de la politesse , un heureux naturel , rendent un homme agréable. Il faut un plus grand concours de qualités & de talens , pour faire un homme utile.

Le zèle & la capacité ne sont pas les seules vertus , qui le caractérisent. Le zèle suppose dans l'homme utile , l'affabilité , la bonté , la générosité , la patience : s'il n'étoit laborieux , sçavant , discret , juste , sincère , vertueux , il n'auroit point la capacité.

E iiij L'hom.

L'homme agréable a quelque chose de plus brillant & de plus recherché. Un Esprit vif & badin , enleve aisément les suffrages d'une Compagnie. Un ton railleur , une complaisance habituelle , des manières douces & polies , des soins officieux sont les cautions de l'homme qui sçait plaire. Elles préviennent en leur faveur ; comment pourroient-elles n'être pas reçues ? On les admet d'autant plus volontiers , qu'elles divertissent & qu'elles amusent.

Les vertus morales , les sciences n'ont point cet éclat. La modestie fait leur plus bel ornement. L'homme utile , qui doit les réunir , pour être tel , ne cherche point à le paroître ? C'est dans l'occasion qu'il se montre. Ce n'est ni l'intérêt , ni la reconnoissance , qu'il envisage dans les services qu'il rend. Sa satisfaction intérieure est la première récompense de ses bienfaits. Il n'est jamais plus heureux , qu'au moment où il se voit en état de les prodiguer.

Peut-on méconnoître les avantages de l'homme utile sur l'homme agréable , par rapport à la société civile ? Des besoins réitérés demandent des secours continuels. Est il du ressort de l'homme agréable , d'y pourvoir ? La science de plaire n'est pas la science d'être utile. La première n'a qu'une apparence , qu'un dehors , qui surprend & qui

ré-

réjouit ; la seconde est si réelle , si nécessaire , qu'elle touche d'autant plus qu'elle profite.

On peut comparer l'homme utile & l'homme agréable à deux champs , appartenans au même maître , dont l'un est destiné pour un Parterre , & l'autre pour des Plantations. Celui-ci ne présente rien d'extraordinaire à la vûë ; des vignobles , des arbres , des riches moissons en font tout l'ornement. Un spectacle plus charmant fixe nos regards sur celui là : la proportion dans les allées , la symétrie dans les compartimens , l'arrangement des plantes & des fleurs différentes , leur diversité dans l'odeur , leur variété dans les couleurs , tout y flatte plus agréablement les sens ; tout y concourt à nous réjouir & à nous charmer.

Ce Maître n'est autre que la société ; de laquelle l'homme utile & l'homme agréable sont les membres. Lun , tel que le champ mis en Parterre , ne lui donne que des amusemens passagers , des plaisirs accidentels , des plantes qui ne vivent que peu de tems , des fleurs qui se fanent : tout y brille , tout y plaît ; mais ce n'est qu'un clinquant , que le tems efface : il ne fournit rien de solide ; c'est à l'autre seul , à produire des biens réels. L'homme utile , comme le champ bien complanté , fournit à tous ses besoins : ses services ne sont point bornés à des promesses

E v incer-

incertaines , à des esperances frivoles ; il ne donne que des fruits salutaires ; tout est avantageux chés lui. Attentions , conseils , secours , bienfaits ; tels sont les avantages , que la société tire de l'homme utile. Ceux-ci peuvent-ils , sans injustice , être mis en parallele avec les agrémens de ceux-là ? Préférer ces derniers aux autres , ce seroit prendre l'or de billon pour de l'or pur.

Plaçons l'homme utile & l'homme agréable dans un conseil. Quelle différence de l'un à l'autre ! L'un parle indifferemment & superficiellement des matières qu'on y traite ; l'autre les discute avec application , & les décide avec connoissance : l'un est aussi prompt à résoudre , que foible à exécuter ; l'autre est aussi retenu dans ses entreprises , que ferme dans leur exécution. L'homme utile fait toutes choses avec poids & mesure ; l'homme agréable n'en prend que la fleur. Ce dernier est brillant & subtil , le premier est solide & profond. Un Politique a dit , que l'un étoit fait pour la beauté , & l'autre pour l'usage.

Placez ces hommes dans la conversation ; ils y jouiront des rôles encore plus différens. Si elle est sérieuse , l'homme utile en imposera à l'homme agréable : c'est un Censeur qui parle préceptes , & devant lequel on n'oseroit avancer des fadeurs étrangères ,

ou

où des puérilités déplacées. Est-elle badine ? l'homme utile sçait encore la mettre à profit ; il tire d'un innocent badinage une naïve moralité : ce n'est pas qu'il bannisse la raillerie , c'est qu'il veut la réduire dans ses justes bornes. Ecartez l'homme utile de l'homme agréable : ce dernier reprend sa première forme ; son esprit rentre dans ses faillies réitérées : fertile en bons mots , en historiottes , en minauderies , il reprend son petit empire sur les Spectateurs ; c'est là , qu'il joue le premier rôle. De petits soins , un certain empressement ; des sentimens affectueux , des équivoques , des mensonges ou des médisances légères , tout jusqu'aux actions les plus indifférentes , lui sert efficacement à le remplir.

La politesse seule peut rendre un homme agréable. *C'est* , dit la Bruyere , *une certaine attention à faire, que par nos paroles & par nos manières , les autres soient contents de nous & d'eux-mêmes.* Qu'un tel caractère est aimable ! Qu'il est à rechercher ! Il a tous les dehors de celui d'un homme utile ; & si des biens réels , des secours certains , des bienfaits journaliers ne m'attachoient à celui-ci , je donnerois volontiers la préférence à celui là : mais l'homme agréable n'est extérieurement , que ce que l'homme utile est intérieurement.

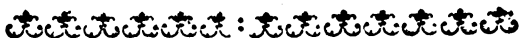
E vj L'utile

L'utile & l'agréable dans l'homme , forment ses deux plus belles qualités par rapport à ses semblables. Heureux celui qui les rassemble ! Si les Auteurs les ont de tout tems recherchés dans leurs Ouvrages, c'est en consultant , en suivant leur propre nature. Ils ont distingué l'homme sage de l'homme badin , l'homme vertueux de l'homme enjoué ; ils ont fait de généreux efforts pour en réunir les caractères. Si cette union leur a paru difficile , s'ils ne l'ont point assortie , l'utile l'a toujours emporté sur l'agréable. Ils auroient crû prostituer leurs talens , s'ils avoient tenté d'y mettre du doute.

Le beau Sexe adoptera-t-il cette décision ? Un homme agréable est pour les Dames , ce qu'est pour la société un homme utile. Quelle peut être la cause de cette préférence ? Est-ce le défaut de solidité dans leurs caractères ? Est-ce qu'elles ne veulent point se donner la peine d'étudier les hommes ? Est-ce enfin , qu'elles se laissent surprendre par des dehors extérieurs , qui les séduisent & ne les laissent plus libres dans leur choix ?

Par M. C... d'Aix

POR-



*PORTRAIT DE CLORIS. Pièce
faite dans les Jardins de Versailles.*

DAns des Jardins où l'Art , corrigeant la
Nature ,
Par le brillant éclat d'une riche parure ,
D'un désert écarté fit le séjour des Dieux ;
Dans ces Jardins délicieux ,
Le cœur percé des traits de celle qui m'engage ,
Je cherchois avec soin , entre cent Déeses ,
Une juste & parfaite image
Des Graces de Cloris , de ses rares Beautés :
J'examinai partout , ma recherche fut vaine ;
L'objet le plus charmant l'aprochoit avec peine
Et mon cœur amoureux sentoît avec plaisir ,
Qu'entre ces Beautés immortelles ,
Chefs-d'œuvres accomplis d'Apelles ,
Pour la représenter , il me falloit choisir
Tout ce que je voyois de plus parfait en elles.
Mais , cedons au transport dont je suis agité ,
Consacrons son Portrait à l'Immortalité.
L'Epouse du Dieu du Tonnerre ,
A sa taille élevée , avec sa majesté :
Dans la Déesse de la Guerre ,
On trouve son air vif , & sa noble fierté :
Venus , de tous ses traits nous montre la finesse ;

L'a-

L'agrément , la délicatesse ,
 Et la juste proportion ;
 Ce souris enchanteur , cet air doux , cet air tendre ,
 De graces & d'attraits cette aimable union ,
 Qui force les cœurs à se rendre.
 Berger , juge & témoin des secrettes Beautés
 Des trois rivales Dées ;
 Si cette dispute fameuse ,
 Que fit naître autrefois la Discorde envieuse ,
 Où ton choix décida pour la Mere d'Amour ,
 Se fût excitée en ce jour ;
 Tu pouvois aisément terminer la querelle ;
 Tu pouvois prévenir la Fortune cruelle ,
 De tant de Princes & de Rois ;
 En faisant pour la Pomme un choix plus équitable ,
 La donnant à Cloris , comme la plus aimable ,
 Tu la donnois à chacune des trois.

*De M. B******

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe
 du Mercure de Novembre , sont *une Mon-*
che , dont se servent les Dames , & Courage.
 On trouve dans le Logogryphe , *Eau , Or ,*
Cour , Arc , & Cage.

On a dû expliquer l'Enigme en Musique ,
 par *Chanson.*

ENIGME.



ENIGME.

M Inerve prit naissance au front de Jupiter ,
 Je dois aussi la mienne à celui de mon pere ;
 Cinq jumeaux dans mon sein , par un double mystère ,
 Tiennent de moi leur être & me font exister :
 Je fais plus , je nourris en de nobles entraves
 Un grand nombre d'Enfans & qui sont mes Esclaves.
 Amour , rage , pitié , chés moi , tout est fureur ;
 Je nage dans le sang , le carnage & l'horreur :
 Si d'un souffle malin la terrible influence ,
 Quand je vomis mon feu , préside à ma naissance,
 J'entre dans le néant : Lecteur, le croirois-tu
 Dans mes égaremens , mon but est la vertu.

A Roëen, par M. Gueroult de Fecamp.



LOGOGYPHE.

D Ans le déguisement réside ma puissance ;
 Dès le moment de ma naissance ,
 Pour vivre , on me contraint d'emprunter son secours :
 Je n'existe qu'autant qu'il existe lui-même ,

Et

Et s'il vient à périr , dans ce malheur extrême ,
 La Parque avec les siens tranche aussi-tôt mes jours .
 Mon nom , sage Lecteur , est facile à connoître ;
 D'y rêver maintenant tu ne peux t'empêcher ,
 Et lorsqu'avec grand soin je devrois me cacher ,
 Sous dix piés je me vois obligé de paroître .

Je t'offre un grain, dont par nécessité

On tente quelquefois l'usage ;

Ce qu'un Acteur apprend avec activité ;
 Instrument, d'Apollon l'ordinaire apanage ;
 Petit vase de verre où l'on met les liqueurs ;

Fluve célèbre dans la France ;

Métal , qui de tout tems sçût captiver les cœurs ,

Organe de grande aparence ;

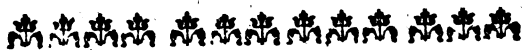
Note , fruit , pronom substantif.

De combiner , pour toi seroit chose inutile ;
 A qui veut me trouver , un moyen très-facile
 Est de jeter , Lecteur , un coup d'œil attentif.

L'Abbé Gaudes.



NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

LES AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ES-
PRIT. *Ouvrage Périodique, Tome XIII.*
1742. *A Paris*, chés la Veuve PISSOT,
Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf;
à la Croix d'or, au coin de la rue de Nevers;
& chés *Ant. Urbain COUSTELIER*, Quai des
Augustins, près la rue Gist-le-Cœur. *In-12.*
d'environ 600. pages d'Impression. Le prix est
de cinquante sols en blanc, & de 3. liv. relié.

Nous dirons, sans autre préambule, que
c'est toujours à peu près le même goût de
compilation dans ce nouveau Tome, à l'ex-
ception que le choix des Pièces paroît fait
avec discernement, & que les nouveautés
de differens genres y abondent davantage.
Poësies, Littérature, Critique, *Amusemens*
du Cœur en particulier; l'Epigramme suivan-
te est d'un fils à son pere, qui avoit crû
peut être lui laisser de grands biens, en lui
procurant une bonne éducation.

De mes jours malheureux Auteur trop respectable,
Grace à ta vanité, qui me rend misérable,
Instruit chés L * * * par des Maîtres fameux,

Je

2666 MERCURE DE FRANCE

Je sçais parler le Grec & le Latin comme eux.

Mais n'ayant de ta part d'autres biens à prétendre,
De quoi me serviront ces jargons étrangers ?

Dans l'école des Boulangers

Que n'ai-je étudié dès l'âge le plus tendre !

Helas ! j'aurois du pain. Il vaut bien mieux en
vendre

Que de n'en pouvoir acheter.

On a réimprimé dans ce Tome une Lettre
d'un Savoyard à un de ses Amis , au sujet de
la Tragédie de Pyrrhus & de sa Critique.
L'Auteur s'est déguisé sous un nom plaisant ;
& son écrit est plein de sel. Le premier repro-
che , dit-il page 21. & celui sur lequel on
appuye le plus fréquemment , est l'obscurité.
Je vous prie d'envoyer à M. de Crébillon
pour première Pièce justificative , le Certificat
suivant.

Je soussigné , Martin Caboché , Savoyard
de Nation , certifie m'être senti l'esprit élevé
& le cœur attendri à la lecture de Pyrrhus.
A * * * ce * * Septembre 1726.

C A B O C H É.

Et pour valider ce Certificat, j'y joins l'autre
ci inclus des Notables du Lieu , qui témoignent
que je suis dans mon bon sens, afin qu'on ne
me croye pas un fou capable de me récrier sur
les onzième & douzième Chapitres du Livre
de Pantagruel.

Voici

Voici une Elégie de M. Cocquard qui nous a paru estimable.

C'en est fait , cher Ami , prens pitié de ma peine ,
C'en est fait , je perds tout puisque je perds Ismene ,
Un Epoux dont le nom me fait frémir d'horreur ,
Oronte , dans ses bras jouit de ma fureur.
Sans cesse je me peins le triomphe d'Oronte :
Où cacher désormais mon suplice & ma honte ?
Importun à tout autre , à moi-même odieux ,
La mort est le seul bien que je demande aux Dieux.
Mais que dis je ? Ces Dieux peu touchés de mes
larmes ,

Semblent avec mes jours augmenter mes allarmes ,
Et dans mon sort affreux désirer le trépas ,
C'en est sans doute assés pour ne l'obtenir pas.
Du moins si la douleur où mon ame est plongée ,
Par un récit exact peut être soulagée ,
Aprends par quels ressorts , de bizarres Parens
Sont d'Ismene & de moi devenus les tyrans.
Les traîtres ! En un jour ils ont eü la foiblesse
De violer la foi d'une sainte promesse ;
L'Amour associant l'Hymen à mes plaisirs ,
Devoit bien-tôt combler mes plus tendres desirs ,
Oronte , qui toujours en proie à ses caprices ,
Par aucune vertu ne rachette ses vices ,
Oronte , sur Ismene ose lever les yeux.
Indignée , elle fuit son aspect odieux ;

Mais

Mais lui, sans s'étonner, sans chercher à lui plaire ;
 Il poursuit en secret son dessein téméraire ;
 Il s'explique aux Parens dont elle tient le jour ,
 Ne croi pas que son cœur leur vante son amour ;
 Hélas ! si l'amour seul avoit pû les séduire ,
 Qui jamais auprès d'eux, eût tenté de me nuire ?
 A de plus sûrs moyens son adresse a recours :
 Il appelle d'abord Plutus à son secours.
 Au seul éclat des biens ils se laissent surprendre ;
 Avec mille transports ils l'acceptent pour gendre :
 Ismene en vain gémit & reclame mes droits ;
 Il faut craindre leur haine ou souscrire à leur choix.
 Pour accomplir l'Arrêt du Destin qui l'opprime ,
 On entraîne à l'Autel cette triste victime.
 Tantôt levant au Ciel ses yeux mouillés de pleurs,
 Elle croit l'attendrir sur ses vives douleurs ;
 Tantôt baissant la vûe & gardant le silence ,
 Elle suit d'un pas lent le Rival qui m'offense ,
 Et craignant un Hymen qui doit nous séparer ,
 Son cœur fidèle encor, cherche à le différer :
 Ils arrivent au Temple au milieu des ténèbres ;
 Erynnis l'éclaire de ses torches funèbres :
 Détestant ce lien , source de mille maux ,
 L'Hymen avoit lui-même éteint tous ses flam-
 beaux.

Au ministre du Temple Ismene est présentée.
 Grands Dieux, qu'à son aspect elle est épouvantée !

Que

Que dit-elle ? . . . Écoutez . . . *Je vous prends pour
époux ,*

Oronte . . . Juste Ciel ! quel nom prononcez vous ,

Ismene , cher objet qui m'aimez , que j'adore !

Vous épouser Oronte ! Oronte qu'on abhorre !

Non , je ne puis penser qu'en ce triste moment

• Votre perfide cœur parle sincèrement :

• Et vous , des Immortels redoutable Ministre ,

• Autoriserez-vous cette union sinistre ?

Ismene à mon Rival porte à regret sa foi ;

• Ses véritables vœux sont de n'être qu'à moi ;

• Vous pouvez empêcher qu'aux miens on ne l'enleve ;

• Arrêtez . . . mais , hélas ! l'Hymen fatal s'acheve ,

• Et je vois réunis , pour me confondre mieux ,

• Prêtres, Parents, Oronte, Ismene, tous les Dieux, &c.

Voici l'Extrait d'une Lettre écrite à l'Au-
teur des Amusemens : elle renferme un Fait
extrêmement singulier.

» Quand on observe de près la Nature ;
» M, quand on la suit dans ses opérations ,
» elle n'offre à chaque pas que prodiges : ses
» productions les plus simples sont des écueils
» où se perd notre foible entendement. Ce-
» pendant nous en raisonnons bien ou mal ;
» & à force d'en réitérer l'examen, nous nous
» familiarisons avec ce qu'elles ont de plus
» admirable , & nous n'en sommes plus
» étonnés. Mais arrive-t'il quelque évène-
» ment

„ ment contre le cours ordinaire des choses
 „ que nous connoissons? Notre esprit est
 „ tenté de le révoquer en doute par la seule
 „ raison qu'il ne quadre pas avec nos idées.
 „ La nouveauté est regardée comme incroya-
 „ ble par ceux qui comptent sur leurs lu-
 „ mières, & jette dans une admiration su-
 „ perstitieuse ceux qui ne se piquent pas d'a-
 „ profondir. Pour remédier à ces deux excès,
 „ également vicieux, rien n'est si utile que de
 „ conserver la mémoire de certains Phéno-
 „ menes de tous les genres qui semblent
 „ contraires aux Loix de la Nature, & d'en
 „ rechercher mûrement les causes.

„ On parviendra par-là au point d'y ac-
 „ coûtumer les sçavans & les ignorans, &
 „ par conséquent de détruire l'admiration
 „ outrée de ceux-ci, & l'incrédulité des au-
 „ tres. D'ailleurs, un second effet de ce soin
 „ seroit d'enrichir l'Histoire naturelle & d'y
 „ répandre une clarté qu'elle n'a point eüe
 „ jusqu'à présent. C'est ce louable motif qui
 „ a engagé l'Auteur d'un Livre Italien, que je
 „ lis actuellement, à rapporter un Fait très sin-
 „ gulier qui me paroît mériter l'attention des
 „ Curieux; & vû la profession que vous fai-
 „ tes, M. d'*amuser* utilement le Public, j'ai
 „ crû que vous ne seriez pas fâché que je
 „ vous en fisse part.

„ Un certain *François Severino*, Greffier
 „ du

» du Conseil de Naples, le plus scélérat de
 » tous les hommes, & qui, affectant avec
 » art les dehors de la probité, sçavoit en im-
 » poser au Public, avoit une Sœur veuve, &
 » de cette Sœur un neveu & une nièce. Le
 » neveu fut mis de bonne heure dans un de
 » ces lieux où l'on prend soin de l'éduca-
 » tion de la jeunesse : la nièce restoit avec sa
 » mere dans la maison de *Severino*. Cette
 » femme jouissoit de beaucoup de bien, &
 » l'hypocrite desiroit passionément se l'apro-
 » prier. Ne trouvant pas de moyens ordinai-
 » res pour satisfaire son avidité, il eut re-
 » cours au plus barbare expédient dont on
 » puisse s'aviser ; ce fut d'enfermer sa sœur
 » & sa nièce dans un caveau où il ne leur
 » donnoit, pour toute nourriture, qu'un
 » peu de pain & d'eau ; & pour tout habille-
 » ment, qu'une simple couverture de laine.
 » Il espéroit par là s'en débarrasser, comptant
 » qu'elles ne suporteroient pas long tems
 » une vie si dure, mais le Ciel en ordonna
 » autrement ; elles résisterent à toute l'hor-
 » reur de ce traitement, & y vécurent pen-
 » dant seize ans entiers. Enfin, la Providence
 » ne permettant pas que le crime triomphât
 » plus long-tems, fit naître l'occasion de
 » leur délivrance, dans le moment qu'elles
 » n'osoient plus l'espérer. Le fils de cette
 » femme, commençant à être en état de
 » penser

» penser à ses affaires, demanda à son oncle
 » des nouvelles de sa mere qu'il ne voyoit
 » point, & en même-tems compte de son
 » bien. L'oncle éluda le plus qu'il put la
 » difficulté, & paya son neveu de mauvaises
 » raisons. Mais enfin celui-ci las d'être traité
 » en dupe, vint chez Severino au mois
 » d'Août 1647. & lui parla d'un ton à lui faire
 » comprendre que pour cette fois il n'aban-
 » donneroit pas prise, qu'on ne lui eût donné
 » les éclaircissemens qu'il demandoit.

» Le scélérat, ne sçachant plus que répondre
 » aux questions qui regardoient sa sœur, dit
 » qu'elle étoit morte: le neveu lui demanda
 » où elle étoit enterrée, & par cette question
 » l'embarassa si fort, que pour se tirer d'affaire
 » il eut recours aux invectives. La querelle
 » s'échauffa de part & d'autre, & on parla si
 » haut que les pauvres prisonnières l'enten-
 » dirent. La mere reconnut la voix de son
 » fils: elles se mirent toutes deux à crier autant
 » que leurs forces le leur permirent. Le fils
 » étoit trop occupé de ce qui se passoit entre
 » son oncle & lui pour entendre leurs cris:
 » mais quelqu'un qui passa dans ce moment
 » auprès de la maison du côté du souterrain,
 » les entendit. Le peuple s'amassa; on se
 » douta de ce que ce pouvoit être, on démo-
 » lit le mur; on se fit entrée dans le caveau,
 » & on y descendit pour les secourir. Figu-
 » rez-

» rez-vous, M. l'étonnement de ceux qui dé-
 » couvrirent les premiers ces deux misérables
 » femmes. A peine avoient-elles ombre
 » de figure humaine: jamais on n'a vû de
 » spectacle plus hideux: ce n'étoit plus que
 » des squeletes informes. Et remarquez
 » ceci, s'il vous plaît, leur corps étoit cou-
 » vert d'un bout à l'autre d'un poil rude &
 » hérissé: elles avoient au menton une lon-
 » gue barbe qui leur descendoit jusques sur la
 » poitrine, & leurs ongles, tant des pieds
 » que des mains, étoient longs & recourbés,
 » comme les serres des Oiseaux de proie.

L'Allégorie suivante, sous le titre d'*Horos-*
copes, paroît sortir d'une plume ingénieuse.

Je n'avois garde, Iris, de ne vous aimer pas;
 Je ne m'étonne plus de ma persévérance;
 Le Ciel avoit promis mon cœur à vos pas
 Dès le moment de ma naissance.

Un Astrologue, dont les yeux
 Perçoient dans les choses futures,
 Employa tout son art à lire dans les Cieux
 Quelles seroient mes aventures.

Des Planetes alors les aspects étoient doux;
 Et les conjonctions heureuses;
 Mon petit corps étoit le rendez-vous
 Des influences amoureuses.

Les Astres, qui jadis, en vivant ici-bas,

(Ont eu des intrigues galantes,

Car avant que d'avoir ces figures brillantes,

Les Astres, comme nous, ne coquettoient-ils pas ?)

Sur moi dans cet instant on les voyoit répandre

De la quintessence d'amour;

De leurs impressions pouvois-je me défendre ?

Helas ! je ne faisois que de venir au jour.

Qu'ils prennent bien leur tems pour nous faire un
cœur tendre !

Le sort, dans une Etoile a soin de figurer

Chaque Beauté, pour qui l'Enfant doit soupirer :

Elle est, selon qu'il faut, plus ou moins éclatante ;

L'Etoile est fixe ou bien errante,

Selon que l'amour doit durer.

Elles étoient de la dernière espèce,

Celles qu'à ma naissance on observa d'abord ;

On les voyoit jeter un éclat assez fort,

Et puis passer avec vitesse.

Elles ne gardoient pas long-tems

Ni mouvemens certains, ni courses régulières ;

Celles qui survenoient, effaçoient les premières,

Et ne paroissent plus après quelques instans.

Alors l'Astrologue s'écrie,

Le joli garçon qui naît là !

Par une Etoile fixe encore dans sa vie !

Je n'en vis jamais tant d'errantes qu'en voila.

A la fin cependant une Etoile inconnüe

Parut & s'avança jusqu'au point le plus haut ;

Elle s'enveloppoit d'une petite nue

Que son éclat perça bien-tôt &c.

Il a paru au commencement de cette année chez la Veuve Piffot un Ouvrage sur la Cuisine intitulé , *Suite des Dans de Comus* , en 3. Volumes in 12. L'Editeur des Amusemens nous donne , page 309. à l'occasion de ce Livre, un Ecrit sous le Titre d'*Entretien aux Champs Elisées entre Louis Cornaro & le Comte du B * **. Louis Cornaro , étoit Noble Vénitien , célèbre par sa sobriété , & par le régime extraordinaire qui le fit parvenir à une extreme vieillesse. On a de lui un Ouvrage Italien sur les avantages de la vie sobre. René. B * *. Comte du B * *. étoit un homme de bonne chere , dont *Brossette* parle dans ses Notes sur les Satyres de Boileau. Cet entretien ingénieux est égayé d'une Critique fine & délicate des mœurs Françoises , en ce qui regarde la table , & nous a paru digne d'être recherché. L'Auteur de la *Lettre d'un Persan* (page 452.) au sujet des nouveaux Automates de M. de Vaucanson , a beaucoup d'esprit , mais il cherche peut-être à le faire trop paroître.

On a réimprimé, page 287. une belle Ode de M. *Faret*, de l'Académie Française, imprimée en 1635. dans le *Sacrifice des Muses au Grand Cardinal de Richelieu*.

Le Sonnet suivant sur la mort de ce Cardinal est aussi fort beau & dans le même goût.

Vous que le Ciel consacre aux plus Grands de la
Terre,
Pour affranchir leurs noms du tems impérieux,
Qui, par des Monumens superbes & pieux
Déclarez à la mort une immortelle guerre,

Puisque l'injuste sort détruit comme un tonnerre;
En un seul demi Dieu cent chefs-d'œuvres des
Cieux,
Pour faire vivre encor ce Heros glorieux,
Faites parler de lui le Métal & la Pierre.

Dans vos divers écrits tracez ses faits divers;
Epuisez pour sa gloire & la Prose & les Vers,
Juste & dernier espoir où l'honneur vous convie,

Moi, qui pour ce grand faix ne suis point allés
fort,
Pendant que vous direz les actes de sa vie,
J'acheverai la mienne en soupirant sa mort.

Peu de gens ont quelque opinion avant-
gense

geuse de d'*Affoucy*. Ses Vers ne sont pas recherchés. Ceux qu'il composa *sur la Convalescence du Pape Alexandre & de la Reine Mere*, tous deux guéris en même tems, peuvent être regardés comme assez bons.

Le Saint Pere & la Reine Mere ,
Tous deux très saints & très-pieux ,
Par l'Arrêt inique & severe
De quatre Médecins d'Asniere ,
Devoient bien-tôt aller tous deux
Au Royaume des Bienheureux.
Déjà tout couverts de lumière,
Pour ce voyage glorieux ,
Ces deux Malades précieux
S'en alloient monter en Litier.
Cette Reine bonne & sincere
Avoit déjà fait ses adieux ,
Mais voyant que notre Saint Pere,
Prince très-cérémonieux ,
Pour ne la pas laisser derriere
S'est dispensé d'aller aux Cieux ,
Par un respect dévotieux ,
Pour n'y pas aller la premiere ;
A fait quatre pas en arriere.
Dans ce conteste gracieux
Ils ne pouvoient pas faire mieux ,
Ni ne pourront jamais mieux faire ,

Que de contester cette affaire,
Encor cent ans en ces bas lieux.

Nous pourrions entretenir nos Lecteurs de plusieurs morceaux intéressans & bien écrits. Nous indiquerons seulement une *Lettre* au sujet de *Malanide* ; une autre de *Madame la Présidente de la B * ** en Réponse à l'Auteur de l'Histoire des *deux Sœurs Rivaies*, dont on trouve, dans ce nouveau Volume, une *cinquième Suite* qui est dans le même genre à peu près que les précédentes. L'intérêt y regne à la vérité, mais la singularité de quelques expressions qui ne sont pas encore reçues dans le Public, donne de tems en tems des distractions.

*La Rencontre imprévue, Nouvelle, par Madame A * * ** est d'un style plus simple & plus à la portée de tout le monde. Cette Histoire, de 72. pages, est extrêmement jolie, & plaira aux Amateurs des choses purement frivoles.

Les Bouquets aux Iris sont décriés ; celui qui est adressé à *Made D * * ** *Abbesse de . . .* & qui a été récité par douze Pensionnaires, le jour de *Sainte Clotilde*, sa Fête, est d'un mérite particulier. En voici un Couplet :

Quoique votre vertu rigide,
A qui tout Eloge fait peur,

Nous

Nous arrête & nous intimide ,
 Nous ferons parler notre cœur :
 Il veut enfin se satisfaire ,
 Même aux risques de vous déplaire ,
 Mais profitez de ce malheur :
 Pour entrer au séjour des Anges ,
 Il faut passer par les tourmens ;
 Ainsi , pendant quelques momens ,
 Pour mériter le Ciel , écoutez vos loüanges.

Par où finirions nous mieux cet Extrait ,
 que par quelques strophes d'une Ode excel-
 lente sur *le Jugement dernier* , qu'un des plus
 beaux Génies de ce siècle a peint avec des
 couleurs frappantes & capables de toucher les
 cœurs les plus endurcis ?

Loin de moi le Démon lyrique
 Au vain mensonge accoutumé,
 D'un feu prophane & chimérique
 Je ne me sens point animé.
 La vérité brillante & claire
 M'inspire , me frappe , m'éclaire.
 Peuples , Rois , Terre , écoutez moi.
 Que le juste se réjouisse ;
 Que l'impie étonné frémissse ,
 Je porte l'espoir & l'effroi.

V. Strophe.

Que vois je ! La Mort interdite

Ne retient plus rien dans ses fers.
 Il a dit que tout ressuscite ,
 Et les sépulchres sont ouverts !
 Spectacle digne de la vûe
 Des Anges assis sur la nuë :
 D'un côté , tout le genre humain ,
 De l'autre , un Dieu doux & terrible ,
 Tendre Pere & Juge inflexible ,
 Le Glaive & la Couronne en main.

VI.

Des rangs la vanité foulée
 Voit confondre dans ce grand jour
 La dépouille de Mausolée ,
 Et la pâture du Vautour.
 Le Très-Haut ne voit de distance
 Qu'entre le crime & l'innocence.
 Enfin sa justice a vaincu.
 L'homme de tout rang , de tout âge ;
 L'ame peinte sur le visage ,
 Montre à tous comme il a vécu.

XIII.

Pourquoi , malheureux Incrédule ,
 Avant le jour vangeur qui luit ,
 D'un aveuglement ridicule
 N'avoir pas dissipé la nuit ?
 Tu l'as pû ; mais par indolence ;
 Contre une commode ignorance

Tu

Tu n'as jamais bien combattu ;
Des passions folle victime ,
Qui , de peur de haïr le crime ,
N'osoit connoître la vertu.

On nous assure que le quarorzième volume de la Compilation périodique dont il est ici question , s'imprime actuellement. Les deux Libraires indiqués prient de continuer de donner avis au Public qu'ils font une diminution honnête pour leurs Confreres de Province , & des Pays Etrangers. Ils n'ont plus chés eux que deux cent Exemplaires complets ; comme ils ne réimprimeront plus le total des *Amusemens* , à cause de la quantité des Tomes , & de la suite qu'ils donneront exactement , il est peut-être important pour les Curieux , qui ne sont pas encore pourvûs de cet Ouvrage , d'apprendre que cette Compilation pourroit devenir rare , & qu'elle mérite d'être recherchée.

CONTINUATION du Traité de la Police.
Tome IV. de la Voirie , & de tout ce qui en dépend , ou qui y a quelque raport , par M. *Le Cler du Brillet* , in-folio 1738. A Paris. Ce Livre ne se vend plus chez *Herissant* , mais chez *de Bure* l'aîné , à l'entrée du Quai des Augustins , à l'Image S. Paul ; les Amateurs & les Libraires des Provinces peuvent

vent s'adresser à lui. Il les traitera aussi favorablement qu'il a toujours fait. On avertit qu'il y a beaucoup d'exemplaires de cette Edition, qui ont passé en des mains étrangères par abus de confiance. Ces exemplaires sont pour la plûpart dénués des véritables Plans, qui font partie de ce Volume. Le *Sr de Bure*, est le seul qui tient l'Ouvrage des mains de l'Auteur, & qui puisse le fournir complet.

NOUVEAU TRAITE* DE PHYSIQUE, sur toute la Nature, ou Méditations & Songes sur tous les corps, dont la Médecine tire les plus grands avantages, pour guérir le corps humain, où l'on verra plusieurs curiosités qui n'ont point paru, *A Paris* chés *Didot*, Quai des Augustins, 1742. Deux Volumes *in* 12.

DETAILS MILITAIRES, dont la connoissance est nécessaire à tous les Officiers, & principalement aux Commissaires des Guerres, par *M. de Cheneviere*, Commissaire des Guerres à Landau. *A Paris*, chés *Pierre-Jean Mariette*, rue S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule, 1742. Deux Volumes *in* 12. Tome 1. de 405. pages, sans compter l'Epître Dédicatoire, la Préface & la Table des Articles. Tome 2. de 396. pages, sans compter la Table des Articles & la Table générale

générale des Matieres pour les deux Volumes.

TRAITE' DES OPERATIONS DE CHIRURGIE, avec les Figures, & la Description des Instrumens qu'on y employe, & une Introduction sur la nature & le traitement des Playes, des Abscès, & des Ulcères, traduit en François sur la troisiéme Edition Angloise de M. *Sharp*, Chiturgien de l'Hôpital de Guy à Londres, par M. A. F. *Jault*, Docteur en Médecine. A Paris, chés H. L. *Guerin*, & Jacques *Guerin*, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1741. Volume in-12.

ESSAI sur l'Histoire Naturelle de la France Equinoctiale, ou Dénombrement des Plantes, des Animaux & des Minéraux qui se trouvent dans l'Isle de Cayenne, les Isles de Remire, sur les Côtes de la Mer & dans le Continent de la Guyane, avec leurs noms differens, Latins, François, & Indiens, & quelques Observations sur leur usage dans la Médecine & dans les Arts, par Pierre *Barrere*, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, Docteur & Professeur Royal en Médecine dans l'Université de Perpignan, &c. A Paris, chés *Piger*, Quai des Augustins, 1741. Volume in-12. de 214. pages.

Fvj. TRAITE'

TRAITE' DES SENS, par M. *le Cat*, Docteur en Médecine & Maître Chirurgien en Chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Démonstrateur Royal en Anatomie & Chirurgie, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences à Paris, Associé de celle de Chirurgie, Membre de la Société Royale de Londres & de l'Académie Royale de Madrid. *A Rouen*, & se vend à Paris, chés *G. Cavelier*, pere, rue S. Jacques au Lyⁿ d'Or, 1742. Volume in-8°. de 523. pages, avec quelques Planches Anatomiques, Physiques, & deux Vignettes Allégoriques.

CONSTRUCTION de la Fortification régulière & irrégulière, ou manière d'en tracer toutes les Pièces sur le Papier en Plan & en Profil, par M. *Dupain l'aîné*, Maître de Mathématiques. *A Paris*, chés *Mesnier*, 1742. in-12. de 275. pages.

HISTOIRE CRITIQUE de l'Etablissement de la Monarchie Françoisé dans les Gaules, par M. l'Abbé *du Bos*, l'un des Quarante & Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoisé. Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée. *A Paris*, chés *Pierre-François Giffart*, rue S. Jacques, à Ste Thérèse. Deux volumes in-4°.

Les changemens, les additions & les
corrections

corrections de cette nouvelle Edition , sont répandus dans tout l'ouvrage ; il y en a qui regardent l'Histoire & les faits , qui y sont un peu plus développés , & qui y reçoivent quelques éclaircissemens ; les autres sont pour le Style , que l'Auteur a retouché en divers endroits.

L'addition la plus considérable , est une Lettre de M. l'Abbé *du Bos* à M. *Jordan*, au sujet de deux Dissertations de M. *Hoffmann* , Professeur dans l'Université de Wittemberg, qui avoit attaqué plusieurs endroits de l'Histoire Critique de l'Etablissement de la Monarchie Françoisé dans les Gaules.

TRAITE' des Maladies de la Peau , traduit de l'Anglois. *A Paris* , chés *Barois* , Libraire , Quai des Augustins , à la Ville de Nevers.

PAMELA , ou *la Vertu récompensée* , traduite de l'Anglois. IV. Volumes in-12. Le premier de 273 pages. Le second de 324. Le troisième de 298. & le quatrième de 302. sans les Préfaces & une lettre à l'Editeur. *A Londres* , chés Jean *Osborne* , à la Boule d'Or , dans Pater-Noster Row , près S. Paul , 1742. se trouve à *Paris* , chés *Prault* , Fils , Quai de Conty.

ANTIPAMELA , ou *Mémoires de M. D****.
traduit

2686 MERCURE DE FRANCE

traduit de l'Anglois , à Londres 1742. & à Paris , chés *Conſtelier* , Libraire , Quai des Auguſtins. Brochure de 152. pages.

Le ſieur *Durand* , Libraire à Paris , rue S. Jacques à S. Landry & au Griffon , Poſſeſſeur du Privilege des *Etrennes mignonnes* , qu'avoit le feu ſieur Jouenne , Libraire , ſon oncle , avertit qu'outre ſon nom & paraphe qu'il a mis au bas des *Etrennes mignonnes* pour l'année prochaine 1743. il a ajouté une figure , qui représente le paſſage de Mercure ſur le Diſque du Soleil , afin que le Public ne ſoit pas trompé par un faux titre d'*Etrennes mignonnes* , qui n'auront précifément que le Calendrier de ſemblable aux ſiennes & ne contiendront , par exemple , pour l'année 1743. que les Curioſités employées dans les ſiennes pour l'année 1742. comme il eſt déjà arrivé.

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres tint ſon Aſſemblée publique le 13. Novembre , à laquelle M. le Comte de Maurepas, Miniſtre & Secrétaire d'État, préſida. M. de Boze, Secrétaire perpétuel , ouvrit la Séance par la lecture du Programme qui annonce le Sujet donné pour le concours au Prix que l'Académie diſtribuera à Pâques 1744. Le Programme contient ce qui ſuit.

PRIX

PRIX LITTERAIRE, fondé dans
l'Académie Royale des Inscriptions &
Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, désirant que les Auteurs qui composent pour le Prix, ayent tout le tems d'aprofondir les matieres, & de travailler les Sujets qu'elle leur donne à traiter, a résolu de les publier beaucoup plutôt, & elle annonce dès à présent, que le Sujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle distribuera à Pâques 1744. consiste à examiner & à déterminer *quels étoient dans la Grece les Sacerdotes attachés à certaines Familles; ce qui comprend surtout l'origine de ces Sacerdotes; l'ordre dans lequel ils étoient transmis, leurs fonctions & leurs prérogatives.*

Le Prix sera toujours une Médaille d'or de la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes, de quelque Pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, & leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages, mais pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie, avant le premier Decembre 1743.

Après cette lecture, M. de Boze communiqua ses réflexions sur une Médaille Grecque de grand Bronze,

ze, frappée par les Habitans de la Ville & du Territoire de Smyrne. Reflexions qui font la matiere d'une belle & sçavante Dissertation, mais sur laquelle nous ne sçaurions nous étendre, sans excéder nos bornes & sans blesser la modestie de l'Auteur en lui rendant justice. Contentons-nous de la description de cette belle Médaille & d'ajouter quelques lignes sur ce qu'il y a de plus important dans les reflexions auxquelles elle a donné lieu.

On y voit d'un côté le Buste d'une Princesse, qui est vrai-semblablement une Impératrice Romaine, représentée sous la figure & avec les attributs de Cérès, tenant d'une main des Epics, & de l'autre une Corne d'abondance. On lit autour de ce Portrait : *CMTPNAION NΠOTON ACIAC.*

Au Revers est une femme debout, le pied droit appuyé contre une Prouë de Vaisseau, la tête couronnée de Tours, & les cheveux noués & soutenus par derriere avec une espee de ruban. Son habillement, qui est relevé, & plissé à la maniere de nos anciennes Cottes d'Armes, finit de-même au-dessous du genou; elle tient de la main droite une Patere, & de la gauche cette sorte de Bouclier contourné, qui étoit particulier aux Amazones & qu'on nommoit *PELTA.*

A ces differens symboles il est aisé, dit le sçavant Académicien, de reconnoître l'Amazone à qui les Habitans de Smyrne raportoient le nom, l'origine & la fondation de leur Ville, selon Strabon, Liv. XII. pag 550. & Erienne de Byzance, *ΣΜΤΡΝΑ.* La Couronne de Tours auroit peut-être suffi pour l'indiquer, mais ces Habitans ont, sans doute, été bien aises d'exprimer encore par la Patere, que les Cérémonies Religieuses, les Sacrifices, sur tout, qu'on avoit coûtume de faire en ces occasions, n'avoient pas été oubliées; & quant à la Prouë de Vaisseau,

Vaifseau, qui est l'attribut ordinaire des Villes Maritimes, on fçait que Smyrne a toujours passé pour un des meilleurs Ports de l'ancienne Ionie, comme il l'est encore aujourd'hui de la Natolie.

Autour de ce Type ingénieux regne une Inscription, dont la plupart des mots sont abrégés. C'est ainsi qu'elle doit être lûë, ΕΠΙ ΚΡΕΑΤΗΥΟΥ ΜΑΡΚΟΥ ΑΥΡΗΑΙΟΝ ΤΕΡΤΙΟΥ ΑΣΙΑΡΧΟΥ : & les deux Legendes réunies, disent que la Médaille ou Monnoye dont il s'agit, a été frappée par les Smyrnéens, qui sont les premiers de l'Asie, sous la Préture de Marcus Aurelius Tertius Asiarque.

Les Romains & les Grecs, qui leur étoient soumis n'entendoient par le mot général d'Asie, que l'Asie Mineure, qui étoit une Province Proconsulaire.

Quand les Villes de la Grece & de cette Asie Mineure passeront sous la domination des Romains, elles furent, ce semble, encore plus jalouses qu'auparavant des titres d'honneur dont elles jouissoient, & plus attentives à se maintenir dans les droits qu'elles croyoient avoir acquis les unes sur les autres. Les Historiens ont négligé ce detail, mais les Monumens antiques en ont conlervé des preuves sensibles, & telle est entre autres celle qui se tire du titre de premiere Ville de l'Asie, que Smyrne se donne sur la Médaille, dont on vient de voir la description.

L'Auteur de la Dissertation croit qu'elle a été frappée dans l'intervalle du Regne de Septime Sévere à celui de Gallien, surquoi il observe que dans cet intervalle, qui n'est que d'environ soixante ans, il y a eû au moins quinze Princefles qui ont eû le titre d'Augustes, & pour lesquelles on a frappé des Médailles. Le peu de ressemblance des Portraits dans tous les Monumens de ce siècle là augmente la difficulté du choix, & le rend si arbitraire, que j'ai

J'ai vu, dit-il, des Antiquaires, habiles d'ailleurs, même respectables se décider pour ANNIA FAUSTINA, troisième femme d'Elagabale, par la seule envie de remplacer ainsi dans le Cabinet des Curieux la tête d'une Impératrice, dont les Médailles sont extrêmement rares en tous Métaux. Il est cependant vrai, ajoute-t'il, qu'Elagabale est peut-être celui de tous les Empereurs Romains pour qui les Habitans de Smyrne ont moins frappé de Médailles. Nous n'en trouvons qu'une seule dans nos Recueils, & point du tout pour aucune de ses trois Femmes *Julia Paula, Aquilia Severa, & Annia Faustina.*

C'est sur un fondement plus solide, conclut l'Auteur, que j'ose assurer que la Médaille des Smyrnéens a été frappée en faveur de SABINIA TRANQUILLINA, femme de Gordien Pie.

De fortes & solides raisons viennent encore appuyer cette conclusion, & la Dissertation finit par ce qu'on peut dire de plus précis ou plutôt de plus décisif en faveur du sentiment de M. D. B. c'est que le Préteur *Marcus Aurelius Tullius Asiarque*, sous qui a été frappée cette Médaille de Smyrne, a de-même fait frapper en l'honneur de Gordien Pie le Médaillon décrit par l'Auteur, & où il prend aussi le titre d'*Asiarque*, qui étoit une Dignité annuelle & unique, comme il a été déjà expliqué dans les *Reflexions* que nous sommes forcés d'abréger.

Ainsi la Princesse en question ne peut être que SABINIA TRANQUILLINA, puisqu'il n'y avoit dans cette année-là, & même pendant tout le Règne de Gordien, que cette seule Princesse, qui eût le titre d'Auguste, & qui peut être représentée sur les Monnoyes.

La seconde lecture qui fut faite à l'Assemblée publique, est celle d'une curieuse Dissertation de M.

Ereret

Freret, dont voici le titre & l'objet en peu de mots. De l'accroissement, ou élévation du Sol de l'Égypte, attribuée par la plupart des Anciens & des Modernes, aux inondations annuelles du Nil, où l'on examine quelle est la quantité du limon que le Nil peut déposer sur les Terres qu'il inonde & où l'on montre que le rapport entre la quantité des crues annuelles du Nil & la bonté des récoltes, ayant toujours été le même depuis le temps d'Hérodote jusqu'au XVI. siècle, pendant plus de deux mille ans, il en faut conclure que dans les crues semblables, il y a une même quantité de terrain arrosé, & que par conséquent la hauteur de ce terrain au-dessus de celle du lit du Fleuve, est encore la même qu'elle étoit autrefois. On fit voir encore que le *Delta* n'a reçu aucun accroissement du côté de la Mer; que les Villes de Damiette & de Rosette, sont à la même distance de l'embouchure des deux bras qui portent leur nom; on montra enfin, par l'exemple de ce qui arrive aux Fleuves limoneux, dont les débordemens produisent des assèrissèmens sensibles, que si le Nil produisoit un semblable effet, le fonds de son lit se seroit haussé, & que ses débordemens seroient devenus plus fréquens & plus considérables d'année en année, ce qui est précisément le contraire de ce que suppose l'opinion de laquelle on examinoit la vérité.

M. Duclos termina la Séance par un Mémoire sur les Jeux Scéniques, qui ont précédé en France la naissance du Poème Dramatique.

L'objet de ce Mémoire, est de faire voir que nos premiers Jeux Scéniques, n'ont point été une imitation du Poème Dramatique des Romains. La première idée qui se présente, dit d'abord l'Auteur, est de penser qu'une Nation a dû emprunter ses usages de celle à qui elle a succédé; non
seulement

seulement par la pente naturelle que les hommes ont à l'imitation , mais encore lorsqu'ils reconnoissent quelque supériorité dans leurs Prédecesseurs. Cependant les François ne tirèrent pas le moindre avantage des progrès que les Romains avoient fait dans le genre Dramatique , parce qu'ils n'étoient pas en état de les sentir. Les Arts qui sont fondés sur des Réflexions & des Observations suivies , ne sont adoptés que par ceux qui ont déjà l'esprit cultivé. Les Peuples policés ne sont guères pris pour modèles que par ceux qui ont déjà commencé à se polir.

Les Sciences exactes & les Arts utiles s'établissent plus facilement ; un petit nombre d'hommes qui s'y appliquent ayant plus besoin de travail que de génie , guidés d'ailleurs par des Méthodes sûres qu'ils trouvent établies , peuvent y réussir , & en répandre les fruits sur toute une Nation , au lieu que le Poëme Dramatique , quoique très inférieur en utilité , exige un goût exercé dans ceux même à l'amusement desquels on le destine. La Nature se prête avec plus de facilité aux besoins qu'elle nous donne , qu'à ceux que nous nous formons nous-mêmes.

Bien loin que les François eussent pû imiter le Drame des Romains , ils n'ont pas même été à portée de le connoître. M. Duclos entre ici dans le détail Historique des Guerres sanglantes , dont l'Occident fut long-tems le Théâtre , & qui firent cesser des Jeux consacrés à la paix , qui se donnoient chés les Romains aux dépens de l'Empire & au nom de l'Empereur. Rien ne marque plus , ajouta-t'il , sinon le bonheur , du moins la puissance d'une Nation , que lorsque les plaisirs y sont un des objets du Gouvernement ; mais des Peuples comme les Francs , toujours occupés du soin d'attaquer & de

se défendre, ne devoient guères songer à des amusemens frivoles, qui conviennent à une Nation puissante & affermie, qui sont même justifiés par sa politique, & qui seroient la perte d'un Peuple naissant. Selon les Peuples, les tems & les circonstances, le luxe est utile ou dangereux.

M. Duclos, après une exacte discussion des faits, examina les premiers Essais du Poème Dramatique en France, & fit voir qu'ils ont commencé précisément comme à Rome, ce qui prouve encore qu'ils n'ont pas été une imitation de ceux qui subsistoient alors.

Il n'y a pas toujours, dit l'Auteur, de peuple à peuple dans les Arts & dans les Sciences, la tradition que l'on suppose. Des Nations inconnues les unes des autres, ont des usages pareils. La faculté d'acquérir les connoissances est commune à tous les hommes : les mêmes besoins, les mêmes goûts, les mêmes caprices, font naître les mêmes idées ; les mêmes idées fournissent les mêmes moyens. L'imitation n'est peut être qu'un développement plus prompt de ce que les imitateurs auroient imaginé sans secours étranger, mais qu'ils n'auroient perfectionné que dans un tems plus long.

Si les Francs adopterent quelques Jeux des Romains, ce furent sans doute ceux du Cirque ; tout ce qui naît de la force & de l'adresse est toujours du goût d'un peuple naissant, & par conséquent guerrier ; mais plus le Poème Dramatique eût été perfectionné, plus il eût dû être étranger pour les Francs.

M. Duclos suivit les progrès des Jeux Scéniques en France : la licence étoit ce qui les distinguoit d'abord ; les Evêques déclamoient contre ces Jeux avec autant de force que d'inutilité. On prêchoit, & les Farceurs jouoient.

La véritable époque de notre Théâtre , dit l'Auteur , seroit l'établissement des Confreres de la Passion. L'Histoire du Poëme Dramatique est d'autant plus curieuse que c'est la partie la plus parfaite de la Littérature Française. Tous les peuples de l'Europe, du moins ceux qui méritent d'être jaloux, ne peuvent se dispenser de nous regarder comme supérieurs. Les plus zelés Partisans de l'Antiquité ne craignent point de nous égaler aux Grecs , & c'est autant qu'ils le peuvent, nous donner la supériorité.

L'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique le lendemain 14. Novembre , à laquelle M. le Comte de S. Florentin Secrétaire d'Etat , présida.

M. de Mairan ouvrit la Séance par la lecture de l'Eloge de M. Halley , célèbre Astronome Anglois Associé Etranger de cette Académie , mort dans l'année. Il lut ensuite l'Eloge de M. Boulduc, Associé Chimiste , mort aussi dans l'année.

Après ces Eloges, M. Bernard de Jussieu, Médecin de la Faculté de Paris. Démonstrateur des Plantes au Jardin du Roy , lut un Mémoire , qu'il donna comme un Echantillon de l'utilité qu'il y auroit à s'appliquer autant à la connoissance des Plantes Marines, qu'on a fait à l'étude des Plantes terrestres, dans ce Mémoire , l'Auteur desabusa le Public de l'idée qu'on s'est formée après les Botanistes , même les plus célèbres , que diverses Productions de Mer , qu'on a fait passer jusqu'ici pour Plantes , en soient effectivement , & il démontra qu'elles ne sont que des amas de tuyaux , ou cellules , rangées les unes contre les autres & formées par de petits Animaux, ou Insectes, qu'elles contiennent , comme les Coquillages renferment des Poissons. M. Peyssonel Médecin de Marseille , avoit déjà proposé ce sentiment,

ment, & on douteroit encore de son Observation, tant elle paroît extraordinaire, si M. de Jussieu n'avoit dans le cours de deux années fait exprès trois voyages sur les Côtes de Normandie, pour éclaircir ce fait. Dans le détail qu'il a donné de ses Observations, il a surtout choisi quatre différentes de ces Productions Marines, réputées jusqu'ici Plantes.

La première, nommée *la Main de Mer*, qui a passé pour un *Algium*, La seconde, un prétendu *Eucus*, qu'on appelle vermicule. La troisième, une espèce d'*Alga*, que l'on nomme *Poreuse*; & la quatrième, celle à laquelle on donnoit le nom de *Millepore*.

Quoique M. de Jussieu eût des Loupes & des Microscopes, ce n'est pas seulement de ces secours dont il s'est servi pour faire sa découverte; mais plutôt de ses propres yeux. Il prenoit un rameau de chacune de ces prétendues Plantes, le plongeait dans un bocal de verre, plein d'eau de la Mer; bien-tôt après il voyoit clairement des Animaux sortir de leurs loges, & y rentrer, selon qu'on touchoit un peu une de ces Productions, ou qu'on tiroit l'eau qui les enfermoit.

L'Auteur qualifie de *Polype* tous les Animaux qu'il y a observés, à cause de la quantité de cornes, ou espèces de pieds, dont ils sont entourés, & il en donne exactement la figure & les dimensions. Il promet par un second Mémoire une plus grande quantité de ces sortes de productions, qu'il continuera de tirer de la classe des Plantes, pour les rapporter à celle des Animaux.

M. de Reaumur termina la Séance par la lecture de la Préface du VI. Volume de son Histoire des Insectes, qu'il va donner au Public.

Le 19. Novembre M. Cochu, Docteur Régent
de

de la Faculté de Médecine, fit l'ouverture des Ecoles par un fort beau Discours, dont le sujet étoit *les Préjugés du Public sur la Médecine*. Il parla devant une nombreuse Assemblée, qui parut fort contente de la maniere dont il traita ce sujet.

SÉANCE PUBLIQUE de l'Académie Royale de Chirurgie, établie sous la protection du Roy, à laquelle présida M. de Malaval, Directeur, en l'absence de M. de la Peyronie, Premier Médecin de S. M. le 22. Mai 1742.

Mr Herin, en l'absence de M. Quesnay, Secrétaire, ouvrit la Séance par le Discours suivant.

L'Académie avoit proposé pour Sujet du prix de l'année 1740. de déterminer ce que c'est que Remedes Répercussifs, d'expliquer leur maniere d'agir, de distinguer leurs especes, de marquer leur usage dans les maladies Chirurgicales. Ce Sujet contenoit plusieurs points intéressans, mais difficiles à éclaircir & à décider; l'Académie pouvoit cependant espérer que les efforts que l'on feroit pour répondre aux Questions qu'elle proposoit, pourroient ouvrir une voye qui auroit conduit à des connoissances très-avantageuses, par lesquelles on auroit pû résoudre beaucoup de difficultés. Elle reçut plusieurs Mémoires, où la Matière étoit exposée & détaillée avec assez d'étendue, mais on s'y étoit si peu attaché à l'aprofondir & à y répandre de nouvelles lumières, que l'Académie ne crut pas devoir adjuger le prix; elle se détermina à proposer une seconde fois le même Sujet, & elle a eû lieu cette année d'être plus satisfaite des Mémoires qu'elle a reçus; néanmoins

néanmoins elle n'a regardé les meilleurs , & même ceux à qui elle a accordé le Prix , que comme des Ebauches ou Essais , qui méritent que leurs Auteurs travaillent à les porter à un plus haut degré de perfection.

Les Anciens avoient découvert deux genres de Remedes pour la guérison des inflammations qui se terminent par résolution , c'est-à-dire qui se terminent parfaitement , sans dégénérer en abcès ou en gangrene. Ces Remedes différoient beaucoup entre eux ; les uns ne s'appliquoient que vers la fin de la maladie ; ils ne combattoient point l'inflammation ; ils n'en arrêtoient point le progrès ; c'étoient au contraire des Remedes chauds ou actifs , qui auroient augmenté le mal , si on les avoit employés avant le déclin de l'inflammation ; tout l'usage de ces Remedes se réduisoit à faciliter la terminaison que la maladie prenoit naturellement , lorsqu'elle avoit passé par tous ses degrés d'augmentation , & qu'elle arrivoit à sa fin. On a donné à ces Remedes le nom de Résolutifs , parce qu'ils ne convenoient que lorsque l'inflammation commençoit à se dissiper , & qu'ils terminoient la maladie.

L'autre genre de Remedes que les Anciens employoient dans la Cure des inflammations , s'appliquoit dès le commencement de la maladie ; ces Remedes attaquoient l'inflammation ; ils l'affoiblissoient ; ils en abregioient la durée & ils étoient les seuls Remedes topiques qu'on osât oposer directement à ce genre de tumeur ; les Remedes purement relâchans , que nous employons quelquefois avec succès , étoient suspects aux Anciens ; l'inflammation , selon eux , arrivoit par fluxion , & ils attribuoient la fluxion à deux causes ; sçavoir , à la force qui envoyoit le sang sur la partie malade , & à la débilité de la faculté expultrice de cette partie.

ou , pour parler le langage des Modernes , qui paroît plus intelligible , mais qui n'est pas plus juste, on pourroit dire que ce dont les Anciens faisoient dépendre la fluxion , n'étoit autre chose que la foiblesse du ressort des vaisseaux de la partie où le sang s'arrête. Dans cette idée, les Anciens préféroient les Remedes rafraîchissans capables de fortifier la partie malade , tels que sont la plupart des astringens , à ceux qui rafraîchissent & qui relâchent ; les premiers paroissoient satisfaire mieux à leurs intentions , qui étoient de modérer l'intempérie chaude du sang & de chasser l'humeur qui engorgeoit la partie enflammée , & ces Praticiens avoient donné le nom de Répercussifs aux Remedes qui réprimoient l'inflammation & qui sembloient repousser l'humeur.

La propriété que l'on attribuoit aux Répercussifs , de repousser le sang d'une partie enflammée sur les parties voisines , fit étendre l'usage de ces Remedes à d'autres maladies qu'aux inflammations ; ils sembloient convenir dans tous les cas où la foiblesse des vaisseaux paroissoit être la cause du séjour de quelque humeur dans une partie ; plusieurs genres de Remedes très-différens des Répercussifs , dont nous venons de parler , parurent propres à produire dans ces derniers cas un effet semblable à celui que l'on attribuoit aux Répercussifs froids & astringens , & par cette raison tous ces Remedes ont été confondus sous un même nom. *Des Astringens & des Desensifs chauds & froids , des Résolutifs , des Dessiccatifs , des Narcotiques , des Stryptiques , des Nervins , des Incrassans , des Rafraîchissans , & même des Relâchans* , ont été rangés dans la classe des Répercussifs. Tant de Remedes opposés , auxquels il sembleroit qu'on attribuoit une même vertu ou un même effet , portent dans la pratique une confusion très-embarrassante

embarrassante & très-pernicieuse. C'étoit ce cahos sur tout qu'il falloit envisager & qu'il falloit débrouiller avec précision.

Mais l'entreprise étoit difficile; elle exigeoit beaucoup de connoissances dans la matiere médicale, de profondes recherches sur les causes des maladies contre lesquelles on prescrit les Répercussifs, une grande attention à rassembler tout ce que les Praticiens les plus recommandables ont remarqué sur l'usage de ces Remedes dans tous les differens cas où ils les ont employés, beaucoup d'intelligence & de discernement pour saisir la véritable cause des succès que les Observateurs rapportent, & pour ne les pas attribuer dans beaucoup de cas à des Remedes qui n'ont pû y contribuer.

Il falloit distinguer dans les Auteurs les conjectures, les opinions hazardées, & les autres productions de l'imagination, d'avec les connoissances & d'avec les faits; éviter particulièrement toutes théories ingénieuses & tous raisonnemens éblouissans, fondés sur de pures suppositions, sur un Mécanisme imaginaire, sur des comparaisons séduisantes, & sur une expérience équivoque. Il étoit surtout nécessaire, pour distinguer les Répercussifs d'avec les autres Remedes qu'on employe dans la Cure des tumeurs que l'on veut dissiper, de déterminer quelle est l'action particulière des Répercussifs, de remarquer en quoi la façon d'agir de ces Remedes differe de celle des autres.

Les Anciens qui avoient reconnu que le principal effet des Répercussifs étoit de rafraîchir, avoient borné ce genre de topiques aux Remedes froids, mais comme il y a des Remedes, par exemple, une partie des Narcotiques ou Stupescians, qu'ils ont regardé comme froids & qui ne le sont pas, ou qui ne le sont tout au plus que lorsqu'ils sont employés avec ex-

G ij cès.

cès, & qu'ils tendent à éteindre le principe de l'action organique des parties, ils ont admis, sans le sçavoir, des Remedes chauds au rang des Répercussifs.

Cet écart n'est pas le seul défaut qu'on peut remarquer dans la doctrine des Anciens sur les Répercussifs. Ils pensoient que ces Remedes, qui par leur qualité rafraîchissante, diminuoient la rarefaction des humeurs enflammés, & qui par conséquent diminuoient aussi le volume de la tumeur, repoussent par leur température froide les suc qui forment la maladie.

Leur préjugé ne se bornoit pas à la cause par laquelle ils prétendoient que les Répercussifs repoussent les humeurs, il s'étendoit jusqu'à l'effet même, car la découverte de la circulation ne permet plus de croire que ces Remedes repoussent les humeurs sur les parties mêmes qui les envoient à la partie malade.

Mais cette decouverte qui nous a fait apercevoir l'erreur des Anciens, ne nous a point éclairé sur l'opération des Répercussifs : il semble qu'elle n'ait servi au contraire qu'à nous jeter dans de nouvelles ténèbres ; aussi tôt que nous avons été convaincus que ces Remedes ne produisent point l'effet que les Anciens leur avoient attribué, nous n'avons plus compté sur leur vertu répercussive, & nous les avons presque entièrement bannis de la Cure des inflammations : non-seulement nous les avons cru inutiles, ils nous ont même paru fort suspects : leur qualité rafraîchissante ne nous les a plus fait envisager, que comme des Remedes capables d'épaissir ou de coaguler les humeurs, de les fixer dans la partie malade, & de s'opposer directement à la résolution de la tumeur.

L'Expérience des plus grands Maîtres qui nous ont

ont devancé , n'a pû nous rassûrer sur l'usage de ces Remèdes ; nous avons cru que les Anciens , trompés par leur théorie , devoient l'avoir été aussi par leur Expérience : cependant quelques Auteurs ont pensé que le sentiment des Anciens sur l'action des Répercussifs n'étoit pas absolument incompatible avec les loix de la circulation. Pour concilier en quelque sorte des idées qui paroissent si opposées , ils ont recours à la vertu astringente que plusieurs de ces Remèdes possèdent à un degré éminent. Par cette vertu les Répercussifs resserrent les vaisseaux ; ils repoussent de tous côtés le sang qui y est arrêté ; ils l'obligent de remonter jusqu'aux branches collatérales qui sont libres , ou qui peuvent lui fournir un passage pour rentrer dans les voyes de la circulation ; mais plusieurs Expériences , qui semblent prouver que la force avec laquelle le sang est poussé dans les vaisseaux où il peut pénétrer , doit l'empêcher de rétrograder , ne favorisent pas cette explication.

Les Répercussifs , qui ne sont que simplement rafraîchissans , & qui ne sont pas moins efficaces que les Répercussifs astringens , présentent d'autres difficultés ; ces deux genres de Répercussifs paroissent produire les mêmes effets ; peut-on les employer indifferemment dans tous les cas ? Leur vertu rafraîchissante ne doit-elle pas véritablement nous inquiéter ? Ces Remèdes qui diminuent l'action des vaisseaux , & qui condensent le sang , peuvent-ils procurer le déplacement de l'humeur arrêtée ? En effet. nous lisons dans les Auteurs beaucoup d'Observations où nous voyons que l'application des Répercussifs a été suivie d'un mauvais succès : il est vrai que nous y trouvons aussi un très-grand nombre de guérisons que l'on attribue à ces Remèdes ; or l'expérience qui varie ,

G ii) ne

ne peut pas nous conduire exactement ; il faut qu'une théorie solide concoure avec elle pour établir des règles sûres & précises , & lorsque la théorie ne peut pas éclairer les faits de pratique , on doit au moins s'appliquer à déterminer , autant qu'il est possible , l'expérience par l'expérience même , entrer dans le détail des faits , les examiner rigoureusement , démêler les circonstances , discerner les véritables causes auxquelles les guérisons doivent être attribuées , rassembler toutes les observations qui peuvent concourir à établir & à limiter chaque point de pratique. Les Anciens , je l'avoue , ont marqué les cas où l'on doit employer les Répercussifs , & ceux où il faut s'en abstenir ; mais lorsque nous examinons ces règles , nous appercevons qu'elles ne sont pas toutes établies sur une expérience bien appréciée , ni sur une théorie bornée à des connoissances solides. Il y en a beaucoup qui ne sont que le produit d'un Empyrisme séduisant , ou d'idées fausses qui semblent se concilier avec les vérités connues , & former avec elles une doctrine suivie. Il est visible que ces préceptes , quoique dictés par la raison & par l'expérience , doivent être pour la plupart peu fideles , parce que des raisonnemens fondés sur l'erreur , & une expérience qui n'est pas assez déterminée , ou qui est mal interprétée , ne peuvent conduire sûrement.

Il falloit donc examiner sur quelle espece de théorie & sur quelle espece d'expérience , les Anciens ont établi les règles qu'ils ont données sur l'usage des Répercussifs. Il falloit encore consulter les observations des Praticiens de nos jours , & profiter des lumières que les nouvelles découvertes peuvent répandre sur la cure des maladies que l'on doit combattre avec ces Remedes.

Ce

Ce sont toutes ces recherches , & tous ces éclaircissemens que l'Académie a envisagés , lorsqu'elle a proposé pour le sujet du Prix , de déterminer , ce que c'est que Remedes Répercussifs , d'expliquer leur maniere d'agir , de distinguer leurs especes , de marquer leur usage dans les maladies chirurgicales.

Les Mémoires qui lui ont paru entrer le plus dans ses vûes , & à qui elle a cru devoir partager le Prix qui est double , sont le Mémoire N^o 7. qui se termine par ces mots , *Lex est quodcumque notabis.* Ce Mémoire est de M. Alaric Maître Chirurgien , & Chirurgien Major de l'Hôpital de la Charité de Versailles ; & le Mémoire N^o 2. qui a pour devise , *Plus conspicua sit prudentia Chirurgi in operando quàm Medici in medendo.* Celui-ci est de M. J. A. Kulbel , Docteur en l'une & l'autre Médecine , & Médecin du Roy de Pologne en son Château de Königstein près de Dresde en Saxe : & elle a trouvé que de tous les autres Ouvrages qui ont mérité d'être admis au concours , le Mémoire N^o 3. de M. Hugon fils , Maître Chirurgien à Arles en Provence , a le plus approché de ceux qui ont remporté le Prix.

M. Petit lut ensuite plusieurs réflexions sur les playes & contusions qui n'affectent que les régu-mens de la tête. La premiere partie de son Mé-moite parle des contusions nommées communément *bosses* ; il les divise en deux especes , les unes qui sont dures , & qui peuvent pour l'ordinaire se guérir par la seule compression ; les autres qui sont molles , & qu'il faut nécessairement ouvrir , surtout lorsqu'elles sont grosses , pour donner issue au sang qui y est épanché. M. Petit fait voir par divers exemples qu'il rapporte que l'on peut quelquefois se tromper dans le jugement que l'on porte de ces

G iij bosses

bosses molles que l'on prendroit souvent au toucher pour des enfoncemens du crâne ou pour des écartemens de sutures , parce que le centre de ces bosses est mol , qu'il semble obéir à la pression des doigts , que l'on y sent une pulsation qu'on croiroit être le mouvement pulsatif de la dure-mere , & parce que les bords en sont fermes , & qu'ils résistent comme feroient les bords d'une enfonçure du crâne.

M. Petit détaille ensuite les cas où l'on peut se servir de la simple compression , & ceux où il est absolument nécessaire d'ouvrir la tumeur : il démontre clairement par plusieurs observations qu'il ne faut cependant pas pousser trop loin l'esperance de résoudre par la seule compression le sang épanché dans les bosses , par rapport au grand désordre que cause quelquefois le séjour trop long de ce fluide , que l'on aura différé d'évacuer par une incision à la tumeur.

M. Petit fait en passant quelques réflexions sur la nature des chairs polypeuses qui se rencontrent quelquefois dans les anciennes contusions , dont on a différé long-tems l'ouverture : il ne pense pas que les chairs , qu'il croit formées par le caillot du sang qui a fait la tumeur , soient différentes des polypes que l'on trouve adhérens à l'intérieur des ventricules du cœur , ni de la chair qui se forme au-dedans des anévrysmes vrais , ni enfin des caillots des anévrysmes faux. M. Petit avance plus ; il dit que ces Corps polypeux peuvent prendre nourriture , accroître plus ou moins , & même se rendre adhérens à toute la surface du lieu qui les renferme.

Dans la seconde partie de ce Mémoire , il est question des bosses ou contusions qui sont accompagnées de playes aux tégumens. Il y a , dit M. Petit ,

Petit, deux cas où il y a des bosses, quoiqu'il y ait une grande solution de continuité à l'extérieur; le premier est lorsque l'épanchement du sang se fait entre le péricrâne & le périoste, & le second, lorsqu'il se fait entre le périoste & l'os. M. Petit propose les mêmes moyens pour la cure de ces playes contuses, que ceux qu'on emploie pour la cure des bosses; c'est-à-dire, la compression, & l'ouverture de la tumeur; il expose en particulier les cas qui n'exigent que la compression, & ceux qui indiquent nécessairement l'ouverture de la tumeur ou la dilatation de la playe des régumens. Les cas, dit-il, où la compression seule peut suffire, sont, lorsque la contusion est légère, & que les playes arrivent au front ou au visage, parce qu'il faut éviter, autant qu'on peut, la difformité.

M. Petit fait voir que les playes contuses même où il y a un déchirement considérable, peuvent quelquefois se guérir en rapprochant les parties divisées, & en les contenant par la suture; mais qu'il faut pour y réussir que la contusion soit légère; car, selon lui, ce n'est pas le déchirement, quelque grand qu'il soit, qui fait un obstacle à la réunion, c'est la contusion. M. Petit rapporte, pour confirmer ce qu'il avance, plusieurs exemples de blessés qui avoient une grande partie de la calotte enlevée, & presque entièrement séparée du crâne, & qui ont été guéris en vingt quatre heures, parce que la contusion n'étoit pas considérable. A la vérité, la facilité avec laquelle les playes se réunissent fait voir que le déchirement détruit moins le tissu des parties que la contusion, parce que celle-ci les écrase, & les anéantit pour ainsi dire, au lieu que le déchirement ne fait qu'éloigner leurs fibres plus ou moins les unes des autres.

M. Petit termine cette seconde partie de son

G v Mémoire

Mémoire par quelques exemples de ces mêmes grandes playes à lambeaux qui n'ont cependant pas été réunies si aisément que les premières ; il ne doute point , dit-il sans en approfondir les raisons , que cela ne vienne de ce que dans celles-ci les tégumens étoient déchirés & poussés de bas en haut , & que dans celles-là au contraire ces mêmes tégumens étoient poussés de haut en bas , & dans ce dernier cas , M. Petit propose de faire une incision à l'endroit où le lambeau reste attaché , pour faciliter sans doute l'issuë du sang qui peut être arrêté sous le lambeau & qui s'oposeroit à la réunion de ce même lambeau déchiré.

Le second Mémoire qui fut lu dans cette assemblée fut de M. Simon. Ce Mémoire roule sur l'examen des differens moyens dont on s'est servi depuis Hippocrate jusqu'à présent pour faire l'opération de la Paracenthese. M. Simon fait voir les inconvéniens qu'il y a de se servir de la methode des Anciens ; il donne la préférence à celle des Modernes , & il prouve que la perfection de cette opération est entierement dûë aux Chirurgiens , & principalement aux Chirurgiens de Paris.

M. Petit montra un Instrument auquel on a donné le nom de Tire-tête , parce qu'il est destiné à dégager la tête d'un enfant arrêté au passage. L'invention de cet instrument a été attribuée à plusieurs personnes ; mais M. Petit prouva évidemment qu'il appartient à M. Gilles le Doux , Chirurgien à Ipres.

Il est formé par deux especes de cuilleres que l'on introduit l'une après l'autre dans la matrice aux deux côtés de la tête de l'enfant. M. Ledoux en rapprochoit les manches ; il les assujettissoit avec un ruban , pour embrasser la tête & tirer l'enfant.

Quoique cet instrument eût d'abord beaucoup de

de défauts , M. Ledoux s'en servoît avec succès. M. Dussé , Chirurgien de Paris, y fit quelques corrections; il redressa un peu les manches des cuillères qui étoient trop courbes , il les croisa & les assujettit ensemble par le moyen d'une entablure qui permettoit qu'on pût les separer quand il étoit nécessaire. Il s'aperçut que l'extrémité des cuillères s'aprochoit trop , & que laissant trop peu d'espace entr'elles , elles serroient trop le col de l'enfant ; ce qui l'engagea à donner à ces cuillères moins de courbure , & à terminer leurs extrémités en croissant , afin qu'elles formassent, en s'aprochant, une espece de collier assés large pour ne pas gêner le col de l'enfant.

L'usage fit voir dans la suite que M. Dussé n'avoit pas encore porté cet instrument à sa perfection : on trouva que l'assemblage des deux cuillères étoit difficile ; car souvent après l'introduction des branches , leurs entablemens respectifs ne se rencontroient pas exactement , parce que le clou qui n'étoit pas rivé , n'assujettissoit pas les branches assés sûrement. Pour remédier au premier inconvénient , on a fait plusieurs entablemens plus étendus & percés de plusieurs trous pour passer le clou dans celui qui se trouveroit le plus proche , & on crut qu'il suffisoit pour assujettir plus sûrement les branches , de rendre le clou plus long , mais ce moyen ne réussit pas : on se détermina à faire de ce clou une vis que l'on attachoit à une des branches de l'instrument avec une petite chaîne : on a ensuite abandonné cette vis , parce que le tems qu'on employoit à la placer , allongeoit l'operation , les uns lui ont substitué un petit crochet , les autres ont trouvé le moyen d'assujettir les branches avec le clou aussi solidement que s'il étoit rivé. Il restoit encore un autre inconvénient fort considérable :

on ne pouvoit empêcher les cuilleres de trop serrer la tête de l'enfant , lorsqu'on fait effort pour la tirer avec cet instrument. M. Petit a , pour remédier à ce défaut , inventé une espece de cremaillere qui ne permet à ces cuilleres de s'approcher l'une de l'autre, qu'autant qu'il est nécessaire pour embrasser sûrement la tête de l'enfant & le tirer.

M. Soumain termina la Séance par la lecture d'un Mémoire sur l'extraction de l'arrierefaix après l'accouchement. Il tâche dans ce Mémoire de détruire plusieurs préjugés établis depuis long-tems dans les accouchemens , & deux entr'autres qui concernent l'extraction de l'arrierefaix ; le premier est qu'il faut délivrer les femmes de l'arrierefaix , dès que l'enfant est sorti du ventre , l'autre que s'il reste dans la matrice la plus petite portion de l'arrierefaix , la femme court risque de perdre la vie. M. Soumain fait voir par plusieurs Observations qu'il détaille , que ces regles sont fausses , & qu'elles ne doivent pas être suivies à la lettre dans tous les cas.

Pour ce qui est du premier préjugé , dit M. Soumain , l'expérience a appris que l'extraction des arrierefaix dans les differens termes de la grossesse , doit être pratiquée ou plutôt ou plus tard , & quelquefois même abandonnée à la nature , aidée seulement des secours de la Chirurgie medicamentuse M. Soumain pose pour principe qu'en general on ne doit jamais se trop presser de faire l'extraction de l'arrierefaix , à moins qu'il n'y eût une perte de sang considérable. Il confirme ces propositions par plusieurs exemples qu'il rapporte des accidens survenus à des femmes que l'on a voit voulu délivrer prématurément de leur arrierefaix , qui se trouvant ou d'un gros volume , ou fort adhérent aux parois de la matrice , étoit déchiré

ferret
 sur la
 emé-
 illere
 ne de
 asier
 ure
 près
 dé-
 ems
 qui
 mier
 ix ,
 s'il
 l'ar-
 vie.
 ons
 l'el-
 ous
 M.
 ion
 la
 lus
 tu-
 gie
 pe-
 de
 l'il
 ne

Digitized by Google



chiré dans l'extraction , ou du moins séparé du cordon ombilical , & quelquefois suivie de la chute , ou même du renversement total de la matrice.

M. Soumain établit la fausseté du second préjugé par plusieurs faits qui prouvent que des portions très considérables de l'arrière-faix qu'on n'avoit pû tirer , ont été avec succès abandonnées aux soins de la nature qui en a procuré la sortie aux unes plutôt & aux autres plus tard. L'expulsion des faux germes , & celle des petits arrière-faix aux fausses couches faites jusqu'au troisième mois de la grossesse , qu'on abandonne prudemment au secours de la nature , qui les chasse pour l'ordinaire sans qu'il en arrive d'accidens , doit encore , suivant M. Soumain , confirmer la seconde proposition.

MEDAILLE du Maréchal Duc de Villars , Gouverneur de Provence, Fondateur du Prix de l'Académie de Marseille. Extrait d'une Lettre de M. Dulard , de la même Académie.

L'année même de l'Etablissement de notre Académie par Lettres Patentes , c'est-à-dire en 1726. M. le Maréchal Duc de Villars , son Protecteur , forma la noble résolution de donner la somme de trois cent livres , pour être employée à une Médaille d'or qui seroit adjugée tous les ans alternativement à un Ouvrage en Prose , & à une Pièce de Poesie , Ode , ou autre Poème sur un Sujet proposé par l'Académie. Cette Médaille , gravée d'abord à Marseille , portoit d'un côté les Armes de l'Illustre Protecteur , & au Revers l'Emblème de l'Académie,

l'Académie, sçavoir, un Phénix sur un Bucher, regardant le Soleil, avec ces mots, PRIMIS RENASCOR RADII.

Ce fut en l'année 1733. qu'il fonda le Prix à perpétuité, par un Acte solennel, qui assigne à l'Académie une rente annuelle de trois cent livres, à prendre sur la Principauté de Martigues, sur laquelle cette rente est particulièrement affectée. Il est dit dans cet Acte qu'à l'avenir la Médaille portera d'un côté le Buste de M. le Maréchal de Villars, & au Revers cette Inscription, PRÆMIUM ACADEMIÆ MASSILIENSIS. C'est en l'année 1740. que la Médaille a été frappée pour la première fois à ce nouveau & magnifique Coin, qui la rend d'une beauté si parfaite & qui fait tant d'honneur à l'habilité de M. du Vivier.

A Marseille le 7. Septembre 1742.

ESTAMPES NOUVELLES.

L'HEUREUX LOISIR. Estampe en large, nouvellement gravée d'après Watteau par le sieur B. Audran, chés lequel elle se vend, rue S. Jacques, à l'Enseigne de la Ville de Paris, vis-à-vis S. Yves, où il s'est établi depuis peu avec son frere Gabriel Audran, tous deux fils de Jean Audran, Graveur du Roy & Pensionnaire de S. M. On trouve chés eux toutes sortes d'estampes, anciennes & modernes, particulièrement les Ouvrages de feus Gerard. & Benoît Audran, leurs oncles, & de Jean Audran, leur pere.

Deux Estampes en large sur des Sujets galants & champêtres; très-heureusement gravés par le sieur Laurens, d'après M. Boucher; elles sont intitulées

ritulées le *Pasteur Complaisant*, & le *Pasteur Ga-*
land Ces Estampes se vendent chés le sieur *Huquier*,
rué S. Jacques.

Le même Graveur vient de donner au Public
un Livre composé de douze Cartouches, de l'in-
vention de F. Boucher, Peintre du Roy, ornés de
figures élégantes & allégoriques sur differens Su-
jets, & deux jolis Sujets de Pastorales d'après les
Dessains du même Peintre. Il a aussi mis au jour
un Livre de six feuilles, de figures d'Enfans,
qui servira à la suite des deux grands Livres d'A-
cadémies d'hommes & de femmes, & du Livre
d'Anatomie, nécessaire à l'usage du Dessain; le-
tout d'après M. Bouchardon, Sculpteur du Roy, ce
qui rend ce Livre complet & interessant pour tous
ceux qui veulent élever la jeunesse dans les bons
principes du Dessain.

Il débite toujours avec succès des Ecrans à main
& à Guéridon, remplis de jolis Sujets; il en a un
grand nombre, très-variés par leurs divers Des-
seins, pour satisfaire les differens goûts.

On trouve aussi chés lui plusieurs Livres d'après
Jean de la Joüe, Peintre du Roy, ornés de diffe-
rentes & belles formes de Rocaïlles, des petits fonds
d'Architectures, Vases, &c. d'un goût nouveau.

La suite des Portraits des Rois de France, des
Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans
les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître
avec succès, chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes,
rué d'Anjou; il vient de mettre en vente ceux de

CHARLES IV. DIT LE BEL, XLVIII. Roy de
France, mort à Vincennes, le premier Février
1328. dessiné par A. Boizot, & gravé par *Pinssio*.

ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER DE RANCE,

Abbé de la Trappe , né à Paris le 9. Janvier 1626. mort à la Trappe le 26. Octobre 1700. peint par H. Rigaud , & gravé par Fillent.

Le même sieur Odieuvre vient de donner séparément de sa grande suite , le Portrait de M. DE LA FONTAINE , d'après M. Rigaud , en forme de petit in-12. pour être mis à la tête de toutes les Editions in-12. de ce fameux Poète.

LIVRE NOUVEAU; Etrennes très-utiles. Le Sr Robinot l'aîné , Libraire , Quai des Augustins , attenant l'Eglise , vend présentement un Livre qui contient , *l'Abregé d'une Grammaire Françoisse raisonnée , ou l'Art d'apprendre à parler & à écrire le François correctement, précédé d'une Méthode pour apprendre à lire le François & le Latin, par un Système si facile, qu'on y fait plus de progrès en trois mois , qu'en trois ans par l'ancienne Méthode , &c.*

Tous les Sçavans & les Auteurs publics en ont parlé avec beaucoup d'éloge , ce qui est prouvé par la Lettre de M. l'Abbé de la Serre , inserée dans le Mercure de Janvier de cette année.

Ce Livre a été contrefait en plusieurs Provinces , mais comme il est plein de fautes, l'Auteur ne reconnoît pour son Ouvrage que les Exemplaires signés de lui , qui se vendent actuellement chés Robinot , l'aîné. Nous croyons faire plaisir au Public en lui annonçant de nouveau un Livre qui est extrêmement utile , principalement aux petits Enfans , qui ont tant de peine & qui sont si long-tems à apprendre à lire par la maniere ordinaire. *C'est un in-12. qui se vend 40. sols relié & 30. sols broché.* On trouve aussi chés le même Libraire la *Méthode pour apprendre à lire seulement , dont le prix est de 10. sols reliée , & 6. sols brochée.*

Les Vins de Cerise , dont on a déjà parlé avec éloge ,

Éloge, sont meilleurs cette année qu'ils n'ont encore été. Cette Liqueur, qui est fort agréable, est à la mode, & on en fait un grand débit en gros & en détail, sur le pied de 24. sols la pinte, dans la Cour Abbariale de S. Germain des Prés, chés le sieur *Deffarges*.

Il paroît depuis peu deux Cartes sous le Privilege de l'Académie Royale des Sciences. La première contient *la Partie Méridionale des Côtes de l'Isle de Terre Neuve*, dressée par le Sieur *Philippe Buache* sur la Carte Manuscrite du même Auteur, présentée à l'Académie le 28. Juillet 1736. & comparée avec le Plan de ces mêmes Côtes de la Carte Angloise de M. Pople, de l'an 1733. C'est une des premières Cartes que l'on connoisse, imprimées de deux couleurs.

L'Avertissement est conçu en ces termes : La comparaison de ces deux Plans, qui sont distingués l'un de l'autre par deux couleurs différentes, montre que la Carte Angloise publiée en 1733. met entre ces Pays & les Côtes d'Europe, une différence en longitude de beaucoup plus grande, que celle qui est supposée par toutes les autres Cartes, suivant la longitude de la Carte Angloise ; le Cap de Raz, situé à la pointe Orientale de la Partie Méridionale de Terre-Neuve, se trouve 120. lieues à l'Ouest du Lieu où il est placé sur les Cartes Holandoises, & seulement 60. lieues à l'Ouest, du Lieu où il est placé, sur la Carte présentée en 1736. à l'Académie des Sciences.

La seconde est *la Coupe ou Profil de la Ville de Paris*, prise depuis la Porte S. Martin jusqu'à l'Observatoire, en passant par l'Isle du Palais, avec le Plan des ruës, comprises dans la direction de cette Coupe, le tout dressé par le même Auteur sur les nivellemens qu'il a pris les 25. & 29. Août 1741.

Par

Par l'Avertissement l'Auteur fait connoître qu'il a entrepris un travail sur le Cours des Eaux de la Seine dans Paris, dont il expose une idée générale. Le Plan de son ouvrage contient 1°. le Cours & l'étendue de la Rivière, considérée comme dans trois points fixes, sçavoir, celui où elle se renferme dans son lit ordinaire, le lit qu'elle a occupé dans les rues & places de la Ville, lors de l'inondation de 1740. avec tout ce qui regarde le Commerce de la Rivière. 2°. Il comprend toutes les Fontaines, Regards, & leurs conduites, &c. 3°. Il donne une connoissance très-circonscanciée de l'écoulement des Eaux de cette Ville par les ruisseaux des rues, soit directement à la Rivière, soit par le moyen des Egouts. 4°. Il comprend divers autres détails, differens de ceux qui sont renfermés dans les Coupes dont il est ici question, lesquelles donnent la connoissance de la hauteur de l'ancien Sol de l'Isle du Palais comparé avec son état actuel; l'élévation de plusieurs Edifices publics, la profondeur des Puits, laquelle par la seule inspection de la hauteur des Eaux, a fait conjecturer à l'Auteur qu'il y a une Nape souterraine, descendant des hauteurs pour se rendre à la Rivière; & enfin la hauteur de l'inondation de 1740. comparée avec la basse des Eaux de 1741.

Le Sieur *Baradelle*, Ingénieur pour les Instrumens de Mathématique, donne avis au Public qu'il vient de construire des Globes Célestes & Terrestres de différentes grandeurs, dédiés à Monseigneur le Dauphin, dressés sur les nouvelles Observations de Mrs de l'Académie Royale des Sciences.

Les Globes Célestes sont calculés jusqu'à l'année 1750. Ils sont augmentés de plusieurs Constel-

Constellations nouvelles ; on y a tracé les Poles du Soleil , son Equateur , & les Collares , ce qui n'a point encore paru sur aucuns Globes ; ces nouveaux Cercles sont distingués par des Lignes ponctuées ; ils ne forment aucune confusion par rapport aux autres Cercles , qui sont tracés , comme sur les anciens. Les Etoiles ont été posées par rapport à leurs distances du Pole , & à leurs ascensions droites , avec tout le soin & toute la justesse possible. Le Sieur Roy a dessiné & gravé d'un goût nouveau les figures des Constellations , avec autant de propreté que de précision.

A l'égard des Globes Terrestres , la Géographie en a été gravée par les meilleurs Graveurs , principalement par le Sieur Aubin. Il y a des Globes de l'une & de l'autre espèce de trois grosseurs différentes , sçavoir de 9. pouces , de 6. pouces , & de 4. pouces & demi de diamètre ; il a aussi construit des Sphères de pareille grosseur , suivant les Systèmes de Ptolomée & de Copernic.

Le Sieur Baradelle s'est appliqué à former un Ouvrier , lequel ne travaillant uniquement qu'à ces sortes d'ouvrages , les fait dans la dernière propreté , ce qui est de grande conséquence par rapport à l'exactitude que demande la forme & le collage des Globes : & pour la justesse des Sphères , il a fait fabriquer des cartes à Rouën , qui sont telles par leurs égalités d'épaisseur , que les Méridiens tourneront librement dans les entailles des Horifons.

Sa demeure est toujours à Paris , Quai de l'Horloge du Palais , vis à-vis le Grand Degré de la Rivière , à l'enseigne de l'Observatoire.

Le Public intéressé à connoître toutes les personnes qui excellent dans les differens Arts , & particulièrement dans ceux qui contribuent au soulage-
ment

ment des infirmités de la nature , & à leur parfaite guérison , ne sera pas fâché d'apprendre à cette occasion que le Sieur Roy , Dessinateur & Graveur , duquel il vient d'être parlé ci-devant , a l'obligation du recouvrement de sa vûë , dont il a été totalement privé pendant six mois en 1739. à M. l'Abbé *Candide* , distingué par une étude particulière , & une grande expérience dans toutes les Opérations qui regardent les yeux , &c. Il demeure à Paris au College de Cluny , Place de Sorbonne :

Le Roy sur la nomination & présentation de M. Chycoineau , Conseiller d'Etat , son Premier Médecin , vient d'accorder des Lettres de Provisions de son Conseiller - Médecin Ordinaire de S. M. & Intendant des *Eaux Minérales & Médicinales de Pougues , en Nivernois* , à M. de la Ruë , Médecin de la Ville de Nevers.

Ce Médecin sçait fort bien sa Profession ; il est connu & estimé de plusieurs des plus fameux Médecins de Paris. Les Eaux Minérales de Pougues sont bien entre ses mains ; il sçaura leur faire rendre l'estime qu'elles ont mérité dans tous les tems , & les rétablir dans la grande réputation qu'elles ont eû , lorsque des Têtes couronnées & un nombre infini de malades ont éprouvé leur efficacité avec des succès inespérés. Ces Eaux operent encore tous les jours des Cures surprenantes , lorsqu'elles sont ordonnées à propos & prises avec méthode. Elles sont , comme tous les autres Remedes de la Médecine en général , leur succès dépend de la façon d'en user , des dispositions de la Maladie & du Malade , & enfin du Régime convenable aux maux & au tempérament. M. de la Ruë est en état de pourvoir à tout , & il ne les conseillera qu'à ceux qui en ayant essentiellement

besoin

Besoin, pourront espérer d'en être guéris, ou tout au moins considérablement soulagés. Ce Médecin s'est étudié depuis dix ou douze ans à bien développer la nature de ces Eaux, & à connoître leurs effets; il a trouvé par ses recherches le moyen de composer un Sel analogue aux principes de ces Eaux Minérales, qu'il fait à l'aide de ces mêmes Eaux. Ce Sel étant dissous à la quantité de deux ou trois gros sur chaque Bouteille de pinte d'Eau Minérale de Pougues, donne à une seule Bouteille de cette Eau l'efficacité de plusieurs Bouteilles d'Eau simple de la Fontaine, & en favorise le transport aux extrémités du Royaume, sans aucune altération.

Une Bouteille de cette Eau, devenuë ainsi plus active par ces Sels Minéraux qui ne donnent aucun goût désagréable à l'Eau, procure au Malade huit à neuf selles, le fait uriner autant de fois, & excite la sueur, quand, ayant besoin de suer, on a la précaution de prendre dans son lit ces Eaux échauffées au bain mari, & après l'effet de ces trois opérations, le Malade éprouve plus de forces qu'auparavant. Il y a dans ces Eaux un Stiptique, qui, en rafermissant la fibre, lui donne du ressort & de l'élasticité.

Les Eaux Minérales de Pougues sont propres à combattre toutes les Maladies d'obstructions; les Leucophlegmaties, ou Hidropisies générales; les Ictérites ou Jaunisses; les Vapeurs Histeriques, & Hypochondriaques; les pâles couleurs; les suppressions de Regles; les Fleurs blanches; les Pertes, la Stérilité des femmes, les Tumeurs scirrheuses du Foye, de la Rate & du Mésentère; les Coliques néphrétiques, & toutes les Maladies des reins & de la vessie, produites par le gravier, les sables & les glaires sont presque toujours radicalement guéries par l'usage

l'usage de ces Eaux ; elles sont encore admirables pour guérir les Gonorrhées invétérées , les pertes de semence involontaires, triste suite des Maladies vénériennes qui n'ont pû être parfaitement guéries, &c.

Le Bourg de Pougues est situé entre la Ville de Nevers & celle de la Charité , sur le grand chemin de Paris à Lyon ; c'est un Lieu fort agréable & il y a de belles & de grandes Maisons très-commodes pour les Bûveurs , les habitans y sont polis & prévenans ; on y respire un air sain , & les alimens y sont fort bons.

La Veuve *Bailly* renouvelle au Public ses assurances , qu'elle n'a point quitté son commerce , & que les véritables Savonnettes de pure crème de Savon , dont elle seule a le Secret , se distribuent toujours chés elle , rue du petit Lion , à l'Image S. Nicolas , proche la rue Françoisé , Quartier de la Comédie Italienne.

Le véritable Suc de Réglisse & de Guimauve blanc sans sucre , si estimé pour toutes les maladies du Poulmon , inflammations , enrouemens , toux , rhumes , asthme , pulmonie & pituite , continue à se débiter depuis plus de trente ans , de l'aveu & approbation de M. le Premier Médecin du Roy , chés la Demoiselle Desmoulins , qui en a le Secret de défunte Mademoiselle Guy , quoique depuis quelques années des Particuliers aient voulu le contrefaire.

On peut s'en servir en tout tems , se transporter par tout & le garder si long-tems que l'on veut , sans jamais se gâter , ni rien perdre de sa qualité. La Demoiselle Desmoulins demeure rue Guene-gaud , Fauxbourg S. Germain , du côté de la rue Mazarine , chez M. Guillaume , Marchand de Vin ,

Vin, aux Armes de France, au second appartement.

Le Sieur Jean-François *Fache* annonce au Public, après plusieurs Expériences & guérisons faites depuis plusieurs années sur differens Sujets attaqués d'Humeurs-Froides, sous les yeux des Médecins & Chirurgiens, tant de la Cour que de la Ville, sans qu'il ait employé aucun Caustique, ni fait aucune Incision; que ce Remede ayant été examiné par la Commission le 13. Septembre 1742. il a obtenu de M. le Premier Médecin un Brevet qui lui permet d'en faire le débit. L'usage de ce Remede est facile, & on peut l'appliquer à toutes sortes de Tempéramens, puisque la baze de ce Remede est un Baume & une Emplâtre qui s'appliquent facilement.

Il demeure rue S. Martin, à la Croix de Fer; On le trouve chez lui depuis six heures du matin jusqu'à deux heures. Il va en Ville pour les personnes qui le demandent.

Le Sieur *Durand*, Expert pour la conservation des Gencives & des Dents, les tire quand il le faut, raffermir les plus chancelantes & fait croître les Gencives rongées par le tarte, & cela par les Opérations de ses mains & de ses Remedes. Son Opiat raffermir les Dents chancelantes, fait croître les Gencives, & les rend plus charnues, nettoye & blanchit les Dents sans offenser le lustre de l'émail; les Pots de son opiat sont de 2. livres, de 3. livres & de 6. livres. L'Elixir est pour les douleurs de Dents, & pour tous les maux de bouche causés par la corruption; il corrige les humeurs âcres, & détache le tarte qui mange l'émail. C'est un excellent

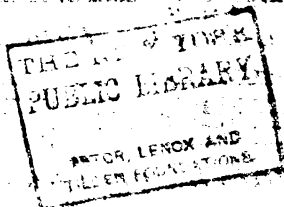
lent préservatif contre les maux de la bouche & pour ceux qui tiennent ou paroissent tenir de la nature du Scorbut dont l'usage prévient ces accidens. Les bouteilles sont de 3. liv. 10. sols & de 6. liv.

L'Eau d'or de Coclaria guérit les Fluxions, & les Gonflemens des Gensives les plus considérables. Les Bouteilles sont de 2. liv. & de 4. liv. Il donne des Imprimés pour se servir de chacun de ces Remedes. Ils sont cachetés de la même empreinte qui est en tête de ces Imprimés, il avertit aussi que l'on trouve chés lui des Dents artificielles, & des racines très-douces depuis 8. sols jusqu'à 12. sols; il va le matin où on le demande, & l'après-midi on le trouve chés lui. Sa demeure est, avec son tableau, rue S. Honoré, vis-à-vis la Croix du Trahoir, entre la *Coupe d'or* & le *Bas de Chamois*, au premier appartement sur le devant.

Le Sieur Claude *Burtin* avertit le Public qu'il est possesseur d'un Remede spécifique pour l'Astme, lequel est composé de Simples, de Cordiaux, de Pectoraux, & de Purgatifs choisis; son usage ne gêne en aucune manière, puisqu'il n'oblige point à garder la chambre après l'avoir pris & on peut le transporter par-tout sans qu'il perde de sa qualité. Ce Sirop pectoral fortifie les organes de la respiration, il divise & dissoud les phlegmes épais qui embarrassent leurs bouches; il évacue doucement par les voyes naturelles, il redonne enfin à la poitrine & aux autres organes qui y ont rapport leur première vigueur, leur élasticité, & leur oscillation naturelle. La manière de s'en servir est d'en prendre deux cuillerées le matin à jeun, & on peut manger deux heures après; la guérison peut être

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Être plus ou moins prompt, selon que la maladie sera plus ou moins invétérée; on peut en donner aux personnes de tout sexe & de tout âge, même aux enfans les plus foibles & les plus délicats.

M. Chicoyneau, premier Médecin du Roy, a permis au Sieur Buttin de composer & de distribuer ce Remède, par un écrit daté de Versailles le 29. Septembre dernier.

Sa demeure est à Paris, Quai de l'Ecole, à la Fleur de Lys, auprès du Garde-Meuble de la Couronne; son tableau est au-dessus de la Porte. Les Personnes de Province qui souhaiteront se servir de ce Remède, peuvent écrire au Sieur Buttin, en affranchissant leurs lettres, lequel le leur fera tenir par les voyes qu'on indiquera.



CHANSON.

*BOUQUET pour Madame * * * * **

A Imable Babet, en ce jour
Je viens vous rendre mon hommage;
Puissent les Ris, les Jeux, l'Amour,
Pour vous plaire, mettre en usage
Tout ce qu'ils ont de plus charmant!
Puissent tous vos jours sans orage
S'écouler agréablement.

2722 MERCURE DE FRANCE
TENDRESSE BACHIQUE.

ET comment ne pas me rendre !
Comment sauver ma raison en ce jour !

Le Dieu du vin, pour la surprendre,
A fait ligue avec l'Amour.



Accordons dans cette Fête
Deux vainqueurs , m'engageant tour à tour ,
Au Dieu du vin livrons ma tête ,
Et mon cœur au tendre Amour.



Cher Bacchus , si je soupire ,
Si je néglige ton jus précieux ,
Pardonne-moi, c'est pour Thémire ;
Mon excuse est dans ses yeux.



SPEC-



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue toujours l'Opera de *Phaëton* ; le Public ne se lasse point d'en voir les représentations exécutées dans la plus grande perfection.

Le 18. les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragédie d'*Athalie*, de M. de Racine, qu'on voit toujours avec plaisir ; cette Pièce avoit été représentée au mois de Mars dernier à la clôture du Théâtre.

Le 10. les Comédiens Italiens donnerent une petite Pièce nouvelle Italienne, d'un Acte, qui a pour titre, *Arlequin Baron Suisse* ; laquelle fut goûtée ; le sieur Carlin joue le principal personnage d'une manière très comique & fort divertissante.



NOUVELLES ETRANGERES,

TURQUIE.

ON mande de Constantinople du 6. du mois d'Octobre dernier, que Saïd Pacha Begler Beg de Romelie, & ci devant Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur à la Cour de France, arriva le 2. à Pontepiccolo ; & que les deux Vaisseaux de guerre François, qui l'ont ramené, ayant été obligés de s'y arrêter, à cause des vents contraires, il se rendit à cheval à Constantinople. Les magnifiques présens

H ij

sens que S. M. T. C. envoie à Sa Hauteſſe ont dû être expoſés en public pendant quelques jours dans le Palais du Comte de Caſtellane , Ambaſſadeur de France, qui devoit les préſenter au Grand Seigneur.

Thomas Kouli-Kan renouvelle ſes inſtances auprès de S. H. pour en obtenir la paix, & il continué d'offrir qu'une ligne, qui ſera tirée depuis Ardebil juſqu'au Chufitan, ſerve de Limites aux Etats des deux Puiffances.

ALLEMAGNE.

ON apprend de Vienne du 3. du mois dernier que le 29. du précédent, la Reine reçut de Bohème un couriet, dont les dépêches portoient que le Grand Duc de Toſcane ſe diſpoſoit à quitter le Camp de Weidhaufen, pour ſuivre l'armée Françoisé, commandée par le Maréchal de Maillebois, laquelle continuoit ſa marche vers le Danube.

On mande de Munich du 2. du mois dernier, qu'un train conſidérable d'artillerie étoit parti d'Ingolſtadt, pour aller joindre l'armée Impériale que commande le Comte de Seckendorf, & qui eſt toujours campé ſur le bord de l'Inn dans les environs de Braunau.

Le Comte de Seckendorf ayant appris qu'un Corps de 2000. Huffards Autrichiens, étoit allé ſe poſter à Altheim, il détacha 2000. hommes avec les Huffards Bavaſois ſous les ordres du Baron de Preyſing, Lieutenant Feldt-Maréchal, pour tâcher de les enveloper, & ce Baron s'étant mis en marche le 27. Octobre dernier, à minuit, il arriva le 28. au matin à une demie lieuë de leur camp avec ſa Cavalerie légère, mais le reſte des troupes du détachement n'ayant pû faire aſſés de diligence à cauſe des mauvais chemins, les

ennemi

ennemis furent avertis de l'approche du Baron de Preysing, & ils eurent le tems de se retirer. On les a poursuivis, & on a fait prisonniers un Major, un Lieutenant & 30. Hussards.

L'Empereur a fait publier dans l'Electorat de Baviere & dans le Haut Palatinat un Décret, par lequel il est ordonné aux Officiers de tous les Baillages, de fournir une Liste exacte des habitans de leurs Districts, qui sont en état de porter les armes. On en formera des Compagnies, dont une partie sera employée à la garde de divers postes, & le reste sera distribué le long de quelques rivières, pour en défendre le passage. Le Gouvernement a levé aussi plusieurs Compagnies de chasseurs qui se sont enrôlés volontairement.

On a pris de Ratisbonne du 8, du mois dernier, que l'armée Française, commandée par le Maréchal de Maillebois, s'étant rassemblée le 27. & le 28. du mois précédent entre Neubourg, & Schwandorf, qu'ayant continué les jours suivans sa marche pour s'approcher du Danube, la première Colonne de cette armée arriva le 3. Novembre sur le bord de ce Fleuve près de Statthoff, & qu'elle fut jointe le 6. par la seconde Colonne, & le 7. par la troisième, à la tête de laquelle est le Comte de Saxe.

Le Marquis de Balincourt, Lieutenant Général, a déjà passé le Danube sur des Radeaux avec trois Brigades d'Infanterie & deux Régimens de Cavalerie, pour aller en Baviere renforcer les troupes Impériales que commande le Comte de Seckendorf. Le reste de l'armée Française se préparoit aussi à passer ce Fleuve, & on travailloit avec toute la diligence possible à y jeter un Pont pour cet effet. Le Maréchal de Maillebois a laissé en arriere le Marquis de Pontchartrain, Maréchal de Camp,

H iij avec

avec un Corps de troupes , pour assurer la marche des Convois.

Le Maréchal de Broglie , qui est sorti de Prague pour aller prendre le commandement de l'armée Françoisse dans le Haut Palatinat , étoit attendu le 12. à Nuremberg , & le Maréchal de Maillebois en ayant reçu avis , il a envoyé ordre au Marquis de Pontchartrain de détacher 600. chevaux pour aller prendre le Maréchal de Broglie en cette Ville, lorsqu'il y seroit arrivé , & pour l'escorter jusqu'à l'armée.

Le 17. Octobre dernier , les troupes de la Reine de Hongrie , sous les ordres du Grand Duc de Toscane , décamperent de Weidhausen , & le 30. elles arriverent sur deux colonnes à Fietach & à Windklarn. Elles continuerent le lendemain leur marche , pour passer la Schwarth , & depuis ce tems elles ont presque toujours côtoyé l'armée Françoisse.

Un détachement de Hongrois ayant sommé inutilement 200. François , qui étoient en garnison à Neubourg , de se rendre , ce détachement a mis le feu aux Fauxbourgs de la Ville.

Selon les lettres de Braunaw , le Comte de Seckendorf a envoyé plusieurs détachemens des troupes Impériales dans la Haute Autriche , pour y lever des contributions , & un grand nombre de Payfans , auxquels il a fait donner des armes , font aussi des courses dans la même Province.

On a appris de Vienne du 20. du mois dernier , qu'il s'y tint le 8. une nouvelle Conference entre le Baron d'Erthal, Ministre de l'Electeur de Mayence , & les Commissaires nommés par la Reine de Hongrie, pour travailler avec ce Ministre à séparer des Archives de la Maison d'Autriche celles de l'Empire.

On a appris depuis que le Grand Duc de Toscane

avait

avoit envoyé ordre au Prince de Lobckowitz, qu'il a détaché avec un Corps considerable de troupes, pour aller resserrer les troupes Françoises qui sont dans Prague, de ne point encore s'éloigner de la Frontiere du Royaume de Boheme, afin d'être à portée de faire marcher, s'il étoit nécessaire, quelques-uns des Régimens des troupes qu'il commande, pour renforcer l'armée de la Reine, & pour la mettre en état de s'opposer aux entreprises du Maréchal de Maillebois.

Ces avis ajoutoient que par ordre du Grand Duc, le Comte de Kevenhuller s'étoit mis en marche avec quelques Régimens d'Infanterie & de Cavalerie, afin de couvrir la Ville de Passau, & de garantir la Haute Autriche des courses des troupes Impériales.

La Reine a été informée de ce qui s'est passé à l'occasion de la marche de l'armée Françoisse depuis Egra jusqu'à Naubourg & Schwarzenndorf.

Les Payfans du Cercle de Leutmeritz ayant pris les armes, pour empêcher le Corps de troupes, commandé par le Baron de S. Ignon, d'entrer dans ce Cercle, ce Corps de troupes les a attaqués, & les ayant bien-tôt dispersés, il a exigé de fortes contributions de ce Cercle.

On mande de Ratisbonne du 15. du mois dernier, que le pont que le Maréchal de Maillebois avoit fait construire sur le Danube, ayant été achevé le 9. l'avant-garde de l'armée Françoisse commandée par ce Général, commença le 7. à passer ce Fleuve; qu'elle fut suivie le lendemain par plusieurs Régimens, & que les jours suivans le reste de l'armée passa ce Fleuve, à l'exception d'un Corps de 4000. hommes que le Maréchal de Maillebois a laissé près de Ratisbonne sous les ordres du Marquis de Pontchartrain, Maréchal de Camp, pour y

H. iijj atten-

attendre le Maréchal de Broglie , qui arriva le 12.^e à Nuremberg , & qui étoit attendu à Ratisbonne le 16.

Il y eut il y a quelque tems près de Donaufstoff un combat très-vif entre quelques troupes de l'avant-garde des troupes Françaises & un détachement de Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie , & la perte a été à-peu-près égale de part & d'autre.

Un autre détachement de Hussards des troupes Autrichiennes s'est avancé près de Regentauf , mais il s'est retiré avec précipitation , ayant été averti qu'un Régiment de Dragons de l'armée Française marchoit pour l'attaquer , & ce Régiment , en le poursuivant , a fait un Officier & quelques Hussards prisonniers.

Le Marquis de Crillon , Colonel du Régiment de Bretagne dans les troupes du Roy de France , étant allé prendre poste à Landau , sur l'Isar dans la Basse Baviere , avec quatre Compagnies de Grenadiers , il y a été investi par la plus grande partie de l'armée Autrichienne que commande le Grand Duc de Toscane , & il a été obligé de se rendre prisonnier de guerre avec le détachement qui étoit sous ses ordres. Le Grand Duc lui a accordé , ainsi qu'aux Capitaines des quatre Compagnies de Grenadiers , la permission de retourner en France sur leur parole.

L'armée de la Reine de Hongrie , commandée par le Grand Duc , étant arrivée le 6. du mois dernier à Nieder Altaig , ce Prince a fait jeter un pont sur le Danube , à quelque distance de Straubingen , & le 9. une partie de l'armée passa ce Fleuve.

On mande de Hambourg du 20. du mois dernier qu'on y a reçu avis de Stokolm , que le 1. de ce mois , tous les Députés qui composent la Diète générale du Royau-

Royaume de Suede , ayant reçu ordre de se trouver à l'assemblée, on avoit commencé à y délibérer sur l'affaire de la succession à la Couronne ; qu'on y avoit fait la lecture d'un Mémoire présenté le 27. Octobre dernier par le Colonel Wrede , Commissaire Général des Guerres , & dans lequel cet Officier s'étendoit beaucoup sur la nécessité de donner au Roy pour successeur, un Prince né & élevé dans la Religion Lutherienne ; qu'il y avoit eu de grands débats entre les Députés dans cette Séance ; que la Diète avoit continué le 5. & le 6. ses délibérations sur la même affaire, & que le 6. le Duc de Holstein-Gottorp avoit été élu successeur à la Couronne de Suede.

Suivant des avis reçus de Ratisbonne , le Maréchal de Broglie s'y rendit de Nuremberg le 16. du mois dernier, & il en partit le 18. pour joindre l'armée Françoisè , dont le Maréchal de Maillebois devoit lui remettre le Commandement.

Le 11. du mois dernier on aprit par un courrier arrivé de l'armée commandée par le Grand Duc de Toscane , qu'une partie de cette armée avoit passé le Danube , & que le Comte de Kevenhuller , qui avoit été détaché par le Grand Duc, pour aller couvrir la Ville de Passaw , avoit reçu un contre-ordre, & qu'il avoit marché du côté de l'Iser , pour tâcher de s'assurer des bords de cette riviere.

On a appris depuis que le Comte de Kevenhuller s'étant avancé à Landaw , il s'étoit emparé de ce poste , & que la garnison avoit été faite prisonnière de guerre.

La Reine a été informée par un autre courrier que le 4. du mois dernier, le Baron de Trenck s'étoit rendu maître de Deckendorf ; que la garnison Bavaroisè , qui gardoit ce poste , & qui étoit composée de 400. hommes , avoit fait la même capi-

H y tulation

tulation que les troupes qui étoient à Landaw , & que le Commandant avoit obtenu , ainsi que les principaux Officiers , qui étoient sous ses ordres , la liberté de se retirer sur leur parole où ils jugeroient à propos.

On mande de Bohême que le Grand Duc de Toscane , qui avoit ordonné au Prince de Lobckowitz de se tenir à portée de pouvoir rejoindre l'armée de la Reine , si elle avoit besoin d'être renforcée, pour s'opposer à la jonction des troupes Françoises avec celles de l'Empereur , a fait sçavoir à ce Général , qu'il pouvoit s'approcher de Prague , afin de resserrer cette Place , & d'empêcher , qu'il ne continuât d'y entrer des Convois , qu'en conséquence des nouveaux ordres du Grand Duc , le Prince de Lobckowitz étoit entré dans le Cercle de Rakonitz avec les troupes dont il a le commandement , qu'il y avoit été joint par celles à la tête desquelles sont le Baron de S. Ignon & le Général Festetitz , & qu'il faisoit les dispositions nécessaires , pour obliger les François , qui occupent encore divers postes dans les environs de Prague , d'abandonner ces postes , & de se retirer dans la Place.

Le Prince de Lobckowitz a envoyé un Corps de troupes , pour couvrir les travailleurs qui ajoutent de nouveaux ouvrages aux Fortifications de Pilsen.

Le Grand Duc de Toscane décampa le 31. Octobre dernier de Windklarn , pour s'approcher de Rietz ; les troupes s'étant reposées le premier du mois dernier , elles se remirent le lendemain en marche , & elles s'avancèrent à Rotink , le trois , elles allèrent camper à Michel Neukirch , & le jour suivant , elles arrivèrent à Ascha , qui n'est qu'à une petite distance de Straubingen , & où elles sont demeurées pendant trois jours , tant pour

pour se remettre des fatigues qu'elles avoient essuyées , & pour attendre les gros Bagages qui n'avoient pû les suivre , que pour observer les mouvemens de l'armée Françoisse, dont la plus grande partie étoit déjà sur le bord du Danube. Le Grand Duc continua le 3. sa marche , & l'armée s'étant rendue à Lohheim, ce Prince apuya l'aîle gauche à ce Bourg , & fit étendre l'aîle droite jusqu'à Deckendorf.

On mande de Bohême , que sur l'avis de la marche des trois Corps de troupes Autrichiennes , commandés par le Prince de Lobekowitz , par le Baron de S. Ignon & par le Général Festetitz , qui se sont réunis dans le Cercle de Rakonitz, le Maréchal de Belle-Isle avoit envoyé ordre aux divers détachemens des troupes Françoises , qui avoient été distribués par le Maréchal de Broglie le long de l'Elbe & de la Moldaw , d'abandonner les postes qu'ils occupoient , & de se retirer dans Prague , où le Marquis de la Fare , Lieutenant Général est entré le 6. avec les troupes qui étoient à Brandeiss , à Melnik & à Liben. Tous les autres détachemens , qui étoient postés dans les environs de Prague , sont aussi retournés dans cette Place.

On a appris de Ratisbonne du 22. du mois dernier qu'il y a passé un courier qui a rapporté que le Comte de S. Germain , Colonel au service de l'Empereur , ayant été détaché avec quelques troupes par le Comte de Seckendorf , pour s'emparer de Brameck , où il y avoit son Hussards Autrichiens , que commandoit le Colonel Bartholdi , il en avoit taillé en pièces près de 300. qu'il en avoit fait 70. prisonniers , & qu'il avoit enlevé presque tous les chevaux de ce détachement. Les Impériaux n'ont perdu que sept hommes en cette occasion , & ils n'ont eû qu'un très petit nombre de blessés.

H. vj. Le

Le même courier a rapporté que le 12. du mois dernier , le Comte de S. Germain s'étoit aussi rendu maître d'Oberperg , de S. Martin & de Riedberg , & qu'il n'avoit trouvé dans le dernier de ces trois postes qu'environ 40. Hussards , dont douze avoient été tués & dix huit faits prisonniers.

Il a ajouté que le même jour , le Baron de Berenklaue à la tête d'un Corps de 600. hommes avoit attaqué le Comte de S. Germain à quelque distance de Riedberg , mais qu'il avoit été repoussé par les Bavares avec une perte assez considérable ; & que le Comte de Saint Germain avoit fait quarante prisonniers, en poursuivant les Autrichiens.

Selon les avis reçus de Braunau , le Marquis Minntzi par ordre du Comte de Seckendorf , s'est avancé du côté d'Altheim avec 4000. hommes des troupes Impériales , & il a fait occuper par divers détachemens les postes de Lied , de Katzenberg , de Maurkirch , de Malkoffen & de Frisbourg , le long de la rivière de Matich.

L'armée Impériale , commandée par le Comte de Seckendorf , ne s'est point repliée sous Wasserbourg , comme le bruit en avoit couru , & elle est toujours restée campée dans les environs de Braunau.

Le Marquis de Balincourt , Lieutenant Général des armées de S. M. T. C. arriva le 12. du mois dernier à Dingelsing avec la Division des troupes Françaises , qui est sous ses ordres , & qui est composée de 15. Bataillons & de 1000. hommes de Cavalerie , & le 15 , il envoya un détachement de cette Division prendre poste à Tann , qui est sur la gauche de la rivière d'Inn , & qui n'est éloignée de Braunau que de trois lieues.

*EXTRAIT de Lettre écrite du Camp de
Dingelsing le 15. Novembre.*

Le Marquis de Balincourt partit du Camp de Sunching
le

Le 11. de ce mois pour venit à celui de Mengkouen avec les Brigades de Lyonois & de Montmorin , Infanterie , & celles de la Reine, Dragons ; comme il s'agissoit de s'emparer de Landau & de Dingelsing , 2. postes de l'autre côté de l'Iser , pour nous assurer du passage de cette riviere , M. de Balincourt détacha M. de Beaupreau , Brigadier & Colonel de Lyonois avec six Compagnies de Dragons qui marcherent à Menghouen , & prirent poste le même jour à Dingelsing , où ils trouverent le Pont achevé. Le 15. au matin, les campemens d'Infanterie & de Dragons , qui étoient en marche à sept heures , pour aller reconnoître le terrain pour un camp pour la division du Comte de la Motte , & la Brigade de Bretagne , avoient passé le Pont de Dingelsing lorsqu'ils ont fait avertir M. de Balincourt à huit heures , que les ennemis qui avoient marché toute la nuit paroissoient à trois quarts de lieuë de Dingelsing. Ce Général y courut sur le champ & découvrit cinq à six mille hommes en bataille dans une Plaine , de l'autre côté d'un Ravin , qui partage les hauteurs de Dingelsing avec la Plaine où étoient les ennemis. M. de Balincourt fit occuper promptement le Ravin & un Village scis sur la droite dans le fonds , & fit filer des Grenadiers sur un plateau où étoit une redoute qui commandoit le terrain où nous étions & pouvoit empêcher le débouché d'un bois qui étoit devant nous , & nous masquoit un Corps d'ennemis qui étoit dedans. Nos Dragons se mirent en bataille par petites troupes à mi côte de la hauteur que nous occupions , & prenoient beaucoup de terrain pour paroître plus nombreux qu'ils n'étoient effectivement , n'y en ayant que quatre cent.

Pendant ce mouvement, ce reste de notre division

flon a passé le Pont & est venu avec toute l'ardeur & la légèreté possible se former sur la hauteur pendant que la Brigade de Bretagne est allée occuper un défilé par le bas des hauteurs, par où il paroïsoit que les ennemis vouloient aller gagner le Fauxbourg & s'emparer de notre Pont. Cet ordre donné si promptement & exécuté avec tant de vivacité, en a tellement imposé à l'ennemi qui nous a crû plus forts, qu'il s'est arrêté tout court & s'est borné à nous saluer coup à coup de seize pièces de canon pour nous faire compter ce qu'il avoit d'artillerie, & nous leur en avons si bien imposé, & par notre prompte & sage disposition, & par la hardiesse de notre contenance, qu'après avoir resté en présence jusqu'à trois heures après midi ils se sont mis en mouvement, ont filé par leur gauche derrière le bois qui étoit devant nous, & la plaine où ils étoient s'est trouvée entièrement vuide sur les quatre heures. M. le Maréchal de Maillebois qui est venu le lendemain 16. à Dingelsing a fort aplaudi à la belle manœuvre de M. de Balincourt.

On a appris que la nuit du 15 au 16, le Comte de Kevenhuller avoit abandonné le poste de Landaw sur l'Isar, & qu'ayant repassé la Wils à Euthendorf, il étoit retourné joindre le Grand Duc de Toscane à Allesspach.

Le Maréchal de Broglie qui étoit arrivé à Ratibonne de Nuremberg le 16. du mois dernier, en partit le 18, pour se rendre à Dingelsing, d'où l'on a appris qu'il y avoit pris le 21. le Commandement de l'armée Française.

On a appris depuis de Bohême que le Prince de Lobckowitz, après avoir fait rétablir le pont de Konigshall, y avoit passé la Moldaw avec le Corps de troupes qu'il commande, & qu'ayant
mar.

marché à Alt-Bunzelaw , où la rivière de Gifara se jette dans celle de l'Elbe , il avoit envoyé des détachemens occuper les postes de Kastelétz , de Brandeiff , de Bomischtodt & de Melrok , qui ont été abandonnés par les François.

Le Baron de S. Ignon s'est avancé le 13. du mois dernier à Budin , & il y a fait passer l'Elbe à 400. Cuirassiers & à 150. Hussards.

On mande de l'armée commandée par le Grand Duc de Toscane , qu'elle étoit encore campée à Allerspach ; & qu'elle avoit été rejointe par le Comte de Kevenhuller , qui avoit été obligé d'abandonner les bords de l'Isar , & de repasser la Wils.

On a appris de Vienne du 24. du mois dernier , que la Reine a été informée que sur l'avis des mouvemens de l'armée Françoisé , qui s'avançoit sur deux colonnes vers Braunaw , afin d'être à portée d'agir conjointement avec les troupes Impériales que commande le Comte de Seckendorf , les Autrichiens avoient abandonné divers postes qu'ils occupoient encore sur le Danube & sur l'Isar , & que le Prince Charles de Lorraine & le Comte de Kevenhuller se préparoient à faire replier toutes les troupes de S. M. sous Vilshoven & sous Bassaw , pour pouvoir secourir le Baron de Berenkaw s'il étoit attaqué.

Quelques jours avant que le Prince Charles de Lorraine & le Comte de Kevenhuller eussent pris la résolution de se retirer vers les Frontières de la Haute-Autriche , le Corps de Hussards , qui gardoit le poste de Deckendorf , l'a évacué à l'approche du Corps de troupes Françoises , commandé par le Comte de Saxe , & ce Lieutenant Général des armées de S. M. T. C. a fait occuper ce poste par un détachement considérable.

On

On mande de Hambourg du premier de ce mois , que suivant les derniers avis reçus de l'armée Françoisse , qui est en Baviere sous les ordres du Maréchal de Broglie , les Autrichiens , en abandonnant le poste de Deckendorf , n'ont pas eû le tems de retirer les provisions qu'ils y avoient amassées , & que le Comte de Saxe y a trouvé 44000 rations de pain & une grande quantité de sacs de farine. Ces lettres ajoutent que le Maréchal de Broglie avoit passé l'Isar , pour suivre les troupes Autrichiennes qui se replioient du côté de Passaw.

On a appris de Coppenhague , que le Roy de Dannemarck avoit conclu un nouveau Traité de Commerce avec S. M. T. C.

Les avis de Stockolm confirment que la Diette générale du Royaume de Suede demeurera assemblée , jusqu'à ce qu'elle soit informée si le Duc de Holstein-Gottorp acceptera la disposition faite en sa faveur par les Etats , & la Capitulation qu'ils ont dressée , pour la lui faire signer.

ITALIE.

ON mande de Venise du 4. du mois dernier , qu'on a appris par l'équipage d'un Vaisseau venu d'Afrique , que le Dey d'Alger étant mort , son fils , qui s'étoit réfugié au Caire à cause de leur mesintelligence , s'étoit rendu à Tripoli avec un Corps de troupes de 4000. hommes , pour aller prendre possession de la dignité de son pere , esperant d'être aidé dans cette entreprise par un puissant Parti , qui devoit se déclarer en sa faveur , mais que la Régence de Tripoli , après l'avoir reçu d'abord avec beaucoup de marques de distinction , lui avoit fait couper la tête , ainsi qu'aux principa-
les

les personnes de sa suite , à la réquisition du nouveau Dey d'Alger , & qu'elle avoit fait saisir tous les effets de ce jeune Prince , parmi lesquels s'étoit trouvée une cassette remplie de 200000. Sequins.

Le Comte de Spada , Ministre du Grand Duc de Toscane à la Cour de Rome , sollicite un Indult , en vertu duquel ce Prince puisse lever une Taxe sur les revenus des Ecclésiastiques de son Grand Duché.

ESPAGNE.

ON apprend de Madrid du 6. du mois dernier , que Don Carlos Reggio , Capitaine de Frégate étoit arrivé de la Havanne , d'où il avoit été dépêché au Roy par le Gouverneur de cette Place , pour informer S. M. que les troupes Espagnoles qui ont fait une descente dans la Nouvelle Géorgie , avoient démoli les Forts , brûlé la principale Ville , & ruiné la plûpart des habitations de cette Colonie , & qu'elles s'étoient emparées de beaucoup d'artillerie & de munitions de guerre que les Anglois avoient abandonnées.

On mande de Ceuta , que trois Armateurs y avoient conduit le Vaisseau Anglois l'*Aigle* , chargé de 3000. quintaux de moruë , dont ils se sont rendus maîtres dans le Détroit de Gibraltar.

Les avis reçûs d'Andalousie , portent , que l'Armateur Sebastien de Morales étoit rentré le 30. Octobre dernier dans le Port de Malaga avec le Brigantin Anglois *le Saint Jean & Sainte Luce* , dont il s'est emparé le 21. du même mois dans les environs d'Alvacemas , après un Combat de trois heures , dans lequel il n'a eû que six Soldats de blessés & un Matelot de tué.

On mande de Galice , que deux autres Brigantins de la même Nation , nommés *la Nouvelle Capone*

Cayenne & les trois Freres, avoient été pris & conduits à Vigo par les Armateurs Jean Fernandez & Salvador de Barros.

On a appris de Madrid du 20. du mois dernier qu'un courier arrivé de Lombardie a rapporté que le Comte de Gage ayant été informé qu'un détachement de 500. hommes de Cavalerie des ennemis avoit passé le Panaro, & s'étoit avancé à Crespolano, il avoit fait marcher le Comte de Jaüche, Maréchal de camp avec 600. Grenadiers & 250. tant Carabiniers que Dragons, pour tâcher de les surprendre & de les enveloper, mais que les Autrichiens, sur l'avis de l'approche de ce Corps de troupes, s'étoient retirés précipitamment, & qu'en les poursuivant on leur avoit fait vingt prisonniers.

L'Armateur Don Santiago de Benito a pris sur les Côtes de Portugal trois Bâtimens Anglois; à bord desquels il y avoit une grande quantité de grains & de cuirs.

Un autre Vaisseau de la même Nation, nommé *les deux Freres*, & commandé par le Capitaine Henri Scot, a été conduit à Malaga par l'Armateur Nicolas Rodriguez, qui s'en est emparé dans les environs d'Alhucemas.

D'autres Armateurs se sont rendus maîtres de Vaisseaux *l'Expérience & la Marie - Marguerite*, commandés par les Capitaines Johnson & Boon, dont l'un revenoit de la Caroline Septentrionale en Angleterre, & l'autre alloit de Falmouth à Genes.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON a appris de cette Isle, que la plus grande partie des habitans de la Balagna avoient pris les armes, pour défendre l'entrée de leur Province.

Vince au détachement que le Marquis Spinola, Commissaire Général de la République de Genes avoit résolu d'y envoyer, & que même ils avoient tué quelques soldats des troupes de la République, qui emportés par l'ardeur de la chasse, s'étoient avancés sur le territoire d'une Piève de cette Province.

On soupçonne que les habitans de la Balagna sont d'intelligence avec ceux de quelques autres Provinces, qui sont prêtes à se joindre à eux au premier signal.

On a appris à Genes que le 2. du mois dernier, un Corps de 7. à 800. Autrichiens s'étant avancé à Crespolano, il fut surpris par un détachement des Espagnols, qui tua beaucoup de monde aux Autrichiens, & qui fit un grand nombre de prisonniers.

Une troupe de Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie est aussi tombée dans une embuscade des Espagnols; les premiers ont eû en cette occasion 3. hommes de tués & 2. de blessés, & on leur a fait 16. prisonniers.

On mande de Genes du 21. du mois dernier, que le nouveau Règlement qui a été publié le 5. du même mois dans l'Isle de Corse, est à peu près conforme à celui qui y fut publié en 1738. sous la garantie du feu Empereur & du Roy de France. On y a inséré seulement une Liste des privilèges que la République a consenti d'accorder aux Corfes; on a ajouté aussi des explications à quelques articles, particulièrement à ceux qui regardent l'Amnistie générale en faveur des Rebelles, & les Loix contre les homicides, & on a fait imprimer à la fin un Tarif des droits que les Officiers de la République pourront exiger. Il est dit par ce Règlement qu'on commencera le mois prochain à lever ces droits, & on est fort impatient.

tient de ſçavoir ſi leur perception ne ſouffrira point de difficulté.

L'Equipage d'un Vaiſſeau Anglois arrivé à Genes a aſſuré que l'Amiral Matthews avoit reçu de Londres des dépêches , par leſquelles S. M. Br. lui mandoit qu'elle le laiſſoit maître de faire tout ce qu'il jugeroit à propos , pour favoriſer la Reine de Hongrie & le Roy de Sardaigne , & qu'aſſi-tôt cet Amiral avoit envoyé offrir au Gouverneur de Ville-Franche un Corps de troupes de débarquement avec de l'artillerie & des munitions de guerre.

On a appris de Lombardie , que le Comte de Traun à la tête d'un Corps d'Infanterie & de Cavalerie des troupes Autrichiennes & Piémontoïſes avoit paſſé le Panaro , & qu'il s'étoit avancé juſqu'à une lieuë de Bologne , comme s'il avoit eû deſſein de faire quelque entrepriſe de ce côté-là, mais depuis on a ſçu que l'objet de ce mouvement n'étoit que de favoriſer la marche de 3000. hommes de l'armée Autrichienne , qui ſont entrés dans le Grand Duché de Toſcane , & d'empêcher le Comte de Gage de ſ'y oſoſer , en l'obligeant de tenir réunies toutes les troupes qui ſont ſous ſes ordres.

On a appris depuis , que les Eſpagnols continuoient de ſe retrancher près de Bologne , & que les Autrichiens & les Piémontois ſe diſpoſoient de leurs côtés à prendre des quartiers le long du Panaro. La Cavalerie de ces derniers a beaucoup ſouffert dans le mouvement qu'elle a fait pour favoriſer l'entrée d'un détachement des troupes de la Reine de Hongrie dans le Grand Duché de Toſcane.

GRANDE-

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 29. du mois dernier que le 27. après midi, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées, & que S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit le Discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS, je suis persuadé que l'importance de la conjoncture présente des affaires sera jugée une raison suffisante, pour vous assembler de si bonne heure. Conformément aux avis réitérés de mon Parlement, j'ai pris le parti qui m'a paru devoir le plus contribuer à soutenir la Maison d'Autriche, aussi-bien qu'à rétablir & à assurer la Balance du Pouvoir. Dans cette vûe, j'ai ordonné, qu'un Corps considérable de troupes passât d'ici en Flandres, & à la fin de la dernière Séance du Parlement, je vous insinuai que je pourrois être obligé d'avoir encore recours à de nouveaux moyens, pour parvenir à des objets si désirables. L'augmentation de mes forces dans les Pays-Bas, est devenue une démarche nécessaire pour cet effet. J'y ai envoyé, de concert avec mes Alliés, 16000. hommes de mes troupes Electorales, avec les Hessois qui sont à la solde de la Grande-Bretagne, afin de former avec les Autrichiens un corps de troupes, assés fort pour pouvoir dans tous les événemens servir à la cause commune, & je ne doute point que je n'aye votre assistance dans l'exécution des mesures nécessaires que j'ai prises. La fermeté & la magnanimité que la Reine de Hongrie a montrées, malgré tant de nombreuses armées envoyées contre elle; la conduite tenue par le Roy de Sardaigne & l'étroit attachement qu'il conserve pour ses engagements, quoiqu'il soit attaqué dans ses propres Etats; l'obstacle que j'ai

mis

mis jusqu'à présent aux desseins ambitieux de l'Espagne, par les opérations de ma Flote dans la Méditerranée ; le changement qui paroît dans les affaires du Nord, par la demande que la Suède a faite publiquement de mes bons offices, pour procurer son accommodement avec la Russie, & l'Alliance défensive que j'ai conclue non seulement avec la Czarine, mais encore avec le Roy de Prusse, sont des événemens qu'on n'auroit jamais pu attendre, si la Grande-Bretagne n'avoit témoigné la fermeté & la vigueur convenables pour la défense de ses anciens Alliés, & pour le maintien de la liberté de l'Europe, aussi-bien que pour ses vrais & solides intérêts.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, J'ai ordonné qu'on préparât & qu'on remit devant vous les états des dépenses nécessaires pour le service de l'année prochaine, & un état des sommes employées pour les usages particuliers dont j'ai fait mention ; vous trouverez qu'elles ont été dispensées avec autant d'économie, que la nature des besoins pouvoit le permettre. Je suis persuadé que vous m'accorderiez promptement les subsides qu'exigeront le bonheur & la sûreté du Royaume, & qui sont nécessaires pour l'avantage de la cause commune, & convenables aux besoins présents.

MY LORDS ET MESSIEURS, les objets sur lesquels vous avez à délibérer, sont d'une importance si évidente, que je ne m'arrêterai point à vous la faire remarquer. L'honneur & l'intérêt de ma Couronne & de mes Royaumes, le succès de la guerre dans laquelle je suis engagé contre l'Espagne, & le rétablissement de la Balance & de la tranquillité de l'Europe, dépendront beaucoup de votre prudence & de la vigueur de vos résolutions. Ayez donc soin d'éviter tout ce qui pourroit les retarder ou les affaiblir, & de convaincre tout le monde, que vous êtes

des déterminés à faire un bon usage de l'occasion présente.

Les Vaisseaux *la Fournaise* & *la Découverte*, que le Gouvernement avoit envoyés pour tâcher de découvrir si l'on pouvoit aller au Japon & à la Chine par les Mers du Nord, sont revenus en Angleterre, après une navigation de dix-huit mois. Ils n'ont point trouvé ce qu'ils cherchoient, & plusieurs personnes de leurs équipages ont perdu l'usage de leurs membres par le froid excessif, auquel elles ont été exposées.

Le 28. du mois dernier, les Seigneurs présentèrent au Roy leur Adresse, laquelle porte qu'ils sont si convaincus de la nécessité de soutenir la Maison d'Autriche, & de procurer le rétablissement & la sûreté de la Balance du Pouvoir, & qu'ils regardent ces deux objets comme étant d'une telle importance, soit pour les véritables intérêts de la Nation Angloise en particulier, soit pour la liberté de l'Europe en général, qu'ils ne peuvent assés se féliciter d'avoir sur le trône un Prince, qui non-seulement montre les plus grands égards pour les avis de son Parlement sur l'un & l'autre de ces articles, mais encore veut bien ne négliger aucune occasion de le consulter; qu'ils voyent avec la plus parfaite reconnaissance les mesures sages & efficaces que le Roy a prises pour l'accomplissement de ce grand ouvrage, & que S. M. ne pouvoit donner une preuve plus éclatante de sa prudence, qu'en envoyant un Corps considérable de troupes Angloises dans les Pays Bas, & qu'en ayant l'attention de le renforcer par ses troupes Electorales & par les troupes Hessoises qui sont à la solde de la Grande-Bretagne; que par cette démarche, qui fait tant d'honneur au Roy, & qui

est si avantageuse à ses Alliés , S. M. fait voir avec évidence , qu'elle préfère la cause commune à toute autre considération , ayant assemblé une armée capable d'encourager & de défendre les Puissances bien intentionnées & de secourir la Reine de Hongrie ; qu'ils supplient le Roy d'être persuadé , qu'ils concoureront avec plaisir & avec zèle aux moyens de le seconder dans toutes les démarches qu'il jugera nécessaires ; que la vigueur avec laquelle la Grande Bretagne, sous l'autorité & l'influence de S. M. a assisté ses anciens Alliés , & a travaillé à maintenir la liberté de l'Europe , a produit , tant par rapport aux intérêts de la Reine de Hongrie , que pour ce qui regarde la conduite de diverses Puissances , des effets qui sont visibles à tout l'Univers ; qu'ils les remarquent avec une extrême satisfaction , & qu'ils ne doutent point que l'amour du Roy pour le bien public , & ses soins , sur lesquels ils se reposent , ne procurent la continuation de ces bons effets , & n'y en ajoutent encore plusieurs autres ; qu'un si grand exemple , & la ferme persévérance du Roy dans ses résolutions , leur donnent des espérances bien fondées , que les Puissances , qui par les Traités & par l'intérêt commun , ont les mêmes engagements que S. M. seront animées du même esprit , & se détermineront enfin à entrer dans les mêmes vûes ; que les réflexions du Roy , au sujet de l'importance des affaires sur lesquelles les deux Chambres ont à délibérer , sont si justes , qu'elles doivent faire , dans tous les esprits de ceux qui aiment véritablement leur Patrie , une impression proportionnée à la dignité d'objets si respectables ; qu'ils demandent à S. M. la permission de lui donner les plus fortes assurances , qu'ils n'ont rien tant à cœur que l'honneur & la

la sûreté de sa Personne, l'intérêt & la prospérité de ses Royaumes, les progrès du Commerce de la Nation, le succès de la guerre contre l'Espagne, & le rétablissement de la Balance du Pouvoir, & de la tranquillité de l'Europe; qu'ils ne perdront point de vûe ces objets dans leurs délibérations, qu'ils s'empresseront toujours à soutenir le Roy dans l'exécution de toutes les résolutions qu'il jugera à propos de prendre, & qu'ils assisteront & défendront S.M. & son Gouvernement contre quelques ennemis que ce puisse être.

Le Roy répondit à cette Adresse, MYLORDS, l'affection & la soumission que vous témoignez pour ma Personne & pour mon Gouvernement, sont accompagnées de tant de zèle pour la cause commune & pour le véritable intérêt de mes Royaumes, que j'en ressens la plus grande satisfaction. Je vous en remercie très-sincèrement, & je ne fais aucun doute, que l'unanimité qui régnera dans vos délibérations, ne produise, aussi-bien que l'ardeur & la promptitude avec lesquelles vous m'assisterez, les meilleurs effets tant au dedans qu'au dehors.

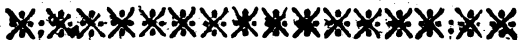
La Chambre des Communes, par l'Adresse qu'elle présenta le 29. au Roy, a assuré S. M. qu'elle étoit dans la résolution de contribuer de tout son pouvoir à la mettre en état de soutenir les mesures qu'elle a prises pour la défense de la Reine de Hongrie, & pour le maintien de la liberté de l'Europe. Cette Chambre félicite le Roy dans la même Adresse sur les changemens heureux & inattendus qui sont arrivés dans les affaires du Nord, & elle ajoute qu'elle est convaincue que c'est l'ardeur que S. M. a montrée pour l'avantage de la cause commune, qui a le plus encouragé la Reine de Hongrie à surmonter d'extrêmes difficultés & à ne point céder à tant de nombreuses

I. Vol.

I armées

armées envoyées contr'elle , & qui a engagé le Roy de Sardaigne à tenir une conduite si utile aux intérêts de S. M. M. Elle promet en même tems au Roy, qu'elle accordera avec la plus grande joye & avec toute la diligence possible les subfides qui seront nécessaires pour perfectionner le grand ouvrage que S. M. a commencé , ainsi que pour continuer la guerre contre l'Espagne , & pour maintenir l'honneur & la sûreté du Roy & de ses Royaumes.

Le 26. du mois dernier , il arriva à Londres de Berlin un courier qui a apporté la Ratification du nouveau Traité d'Alliance défensive , que le Roy a conclu avec le Roy de Prusse, signée par S. M. P. & le 29. M. Andrie , Ministre Plénipotentiaire du Roy de Prusse , ayant remis cette Ratification aux Ministres Plénipotentiaires du Roy , ils lui donnerent la Ratification du même Traité , signée par S. M.



F R A N C E ,

NOUVELLES DE LA COUR , DE PARIS , &c.

LE 20. du mois dernier , le Prince Cantimir , Ambassadeur Extraordinaire de la Czarine , eut une audience particulière du Roy , & il prit congé de S. M. Il eut aussi audience de la Reine , de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames.

M. Cornaro , Ambassadeur ordinaire de la République de Venise , lequel est arrivé à Paris

Paris depuis quelques jours , se rendit à Versailles le 20. avec M. de Lezze , auquel il succède , & il eut une audience particulière du Roy. Il eut ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames.

Le même jour , M. de Lezze eut une audience particulière du Roy , dans laquelle il prit congé de S. M. & il eut ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames.

Ces trois Ambassadeurs furent conduits à toutes ces audiences par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 2. de ce mois , premier Dimanche de l'Avent , le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe qui fut chantée par la Musique , & l'après-midi leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Madame , assisterent au Sermon de l'Abbé Adam , Curé de la Paroisse de S. Barthelemi.

La Statuë Equestre en Bronze du Roy , par M. le Moine, Sculpteur ordinaire de S.M. & Professeur de l'Académie Royale, laquelle fait depuis quelque tems l'admiration d'une foule de Spectateurs dans son Atelier au Fauxbourg du Roulle , vient d'être finie &

entièrement terminée au gré des plus grands Connoisseurs & des plus habiles Artistes.

Le 4 de ce mois, le Roy alla voir pour la troisième fois ce magnifique ouvrage. S.M. en parut fort satisfaite & l'examina avec beaucoup d'attention ; elle en fit plusieurs fois le tour, témoigna son contentement à l'Auteur avec beaucoup de bonté, & pour l'en convaincre par quelque chose de plus solide, S. M. toujours prête à favoriser les beaux Arts, & à encourager les talens des habiles Artistes, lui accorda une pension de 800. livres.

Le 4. Decembre, on célébra dans l'Eglise de Sorbonne le Service anniversaire du Cardinal de Richelieu, Restaurateur de la Maison & Société de Sorbonne ; l'Office fut fait avec plus de pompe & de solennité qu'à l'ordinaire, à cause de la centième année de sa mort, arrivée le 4. Decembre 1642. M. Bauyn, Evêque d'Uzès, de la Maison & Société, célébra la Messe pontificalement. M. le Duc de Richelieu y assista avec le Duc de Fronzac son fils, ainsi que Mad. la Duchesse d'Aiguillon, & Mad. la Duchesse d'Agenois. Le Duc de Richelieu & le Duc de Fronzac dînèrent dans la Maison avec tous les Docteurs de la Société. M. le Cardinal de Tencin assista aussi à l'Office avec Mrs les Evê-

Evêques de S. Brioux , de Nitrie & de Mef-
fene. Le Cardinal de Tencin ne put re-
ster au dîné , ayant été auparavant invité
par M. l'Ambassadeur du Roy des deux Si-
ciles. L'Office fut chanté par les Basses-con-
tres de la Musique de Notre-Dame.

Le 8. Fête de la Conception de la Sainte
Vierge, le Roy & la Reine entendirent dans
la même Chapelle la Messe chantée par la
Musique.

L'après midi, leurs Majestés accompagnées
de Madame , assisterent au Sermon de l'Ab-
bé Adam , Curé de S. Barthelemi, & ensuite
aux Vêpres.

Le même jour , la Reine communia par
les mains de l'Archevêque de Rouen , son
Premier Aumônier.

Le 16. troisième Dimanche de l'Avent , le
Roy & la Reine entendirent dans la même
Chapelle la Messe chantée par la Musique ,
& l'après midi , leurs Majestés accompa-
gnées de Monseigneur le Dauphin & de Ma-
dame , assisterent au Sermon du même Pré-
dicateur.

Le 19. M. Mirabaud , l'un des Quarante
de l'Académie Française , fut élu pour suc-
ceder au feu Abbé Houtteville, dans la place
de Secrétaire Perpétuel de cette Académie.

On a reçu avis de Stokolm , que le 6. du mois dernier , le Duc de Holstein avoit été élu & proclamé Successeur à la Couronne de Suede.

Le 20, le Pere de Baudory , l'un des Professeurs de Rhéorique au College de Louis le Grand , y prononça un Discours Latin très-éloquent, en présence du Cardinal d'Augvergne , du Nonce du Pape , de plusieurs Archevêques & Evêques , & d'un grand nombre de personnes de distinction. Le sujet de ce Discours étoit : *Les avantages que les Provinces tirent de la Ville de Paris , & ceux dont cette Ville est redevable aux Provinces.*

Le 24. veille de la Fête de la Nativité de N. S. la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin , entendit dans la Chapelle du Château les premieres Vêpres chantées par la Musique , & auxquelles l'Evêque de Laon officia.

Le jour de la Fête , le Roy & la Reine qui avoient entendu trois Messes à minuit , assisterent à la Grande Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Laon. Leurs Majestés étoient accompagnées de Monseigneur le Dauphin.

Après midi , le Roy & la Reine assisterent aux Vêpres , auxquelles le même Prélat officia.

La

La Reine entendit le Sermon de l'Abbé Adam, Curé de la Paroisse de S. Bartholemi.

BENEFICES DONNES.

Le Roy a nommé à l'Evêché du Puy, l'Abbé de Pompignan, & à celui de Boulogne, l'Abbé de Pressy, Vicaire Général de cet Evêché.

S. M. a donné l'Abbaye de Valloire ; Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Amiens, à l'Evêque d'Amiens.

Celle de Chasteliers, même Ordre, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé de Chataigner de Rouvres.

Celle de Marillac, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Cahors, à l'Abbé Quesnel.

Celle de Bonnefonds, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Cominges, à l'Abbé de Rochechoüart Faudoas.

Celle de Sellieres, même Ordre, Diocèse de Troyes, à l'Abbé des Ruaux de Rouffiac.

Le premier, le 3. & le 10. Décembre, il y eut Concert chés la Reine. M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter l'Opera des *Caractères de l'Amour*, dont les principaux Rôles furent remplis par les Dles de la Lande, Mathieu & Romainville, & par les sieurs du Bourg, Jelliot & Benoît ; le sieur Poigier chanta une Ariette.

du même Opera ; le tout fut très-applaudi.

Le 15. & le 17. on exécuta la Pastorale Heroïque de *Diane & d'Endimion* ; les mêmes personnes chanterent les premiers Rôles de la Piece.

Le 22. & le 29, on concerta les *Fêtes Grecques & Romaines*, lesquelles furent très-goûtées & exécutées au mieux. Les Dlls Lalande & Deschamps, & les sieurs de la Garde, Poirier, Benoît & Tavernier en remplirent les principaux Rôles. Ces trois différens Opera sont de la composition de M. de Blamont.

La Dlle Chappe, ancienne Musicienne du Roy, mourut vers la fin de ce mois, âgée de 69. ans. Elle s'étoit renduë célèbre par la beauté de sa voix & la perfection de son chant. Elle laisse un nièce, qui est aussi de la Musique du Roy, & dont la voix est fort belle.

Le même jour, Fête de la Conception de la Vierge, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, qui commença par un Motet nouveau, *Laudate nomen Domini*, du sieur de Mondonville, lequel fut suivi d'un *Concerto* du sieur le Clair, exécuté par le sieur Mangean ; on chanta ensuite un petit Motet à voix seule, *Alma Dei genitrix*, du sieur le Maire. Le Concert fut terminé par le

le Motet *Venite exultemus*, du sieur de Mondonville, lequel fut précédé d'un autre *Concerto* joué par l'Auteur de ces deux Motets.

Le 25. Fête de Noël, on exécuta au même Concert un Motet à grand Chœur mêlé de *Noëls*, du Sr de Boismortier, lequel fut suivi d'un *Concerto* joué par le Sr Blavet, & d'un autre Motet à grand Chœur de l'Abbé Blanchard, Maître de Musique de la Chapelle du Roy. Le Sr de Mondonville exécuta ensuite un second *Concerto* sur le Violon, qui fut suivi d'un dernier Motet de sa composition, pour la clôture du Concert.

Le 4. Décembre les Comédiens François représenterent à la Cour la Comédie de *l'Homme à bonnes fortunes*, & celle d'*Amour pour Amour*.

Le 6. la Tragédie de *Radamisse & Zenobie*, & *l'Aveugle clair-voyant*.

Le 11. le *Préjugé à la mode*, & *la Pupille*.

Le 13. la Tragédie de *Cinna*, & *la Foire S. Laurent*.

Le 18. la *Fête d'Auteuil*, & *les Bourgeoises de Qualité*.

Le 20. *Alzire*, & *Crispin bel'Esprit*.

Le 5. Décembre, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour la Tragi-Comédie de *la Vie est un Songe*, & la petite Co-

I.v. médie

médie Italienne d'*Arlequin Baron Suisse*.

Le 12. la Comédie des *Fées*, & le *Portrait*.

Le 19. l'*Amant Auteur & Valet*, le *Baron Suisse*, & *Arlequin toujours Arlequin*. La *Dlle Campioni*, dont nous avons eu occasion de parler avec éloge, dans deux différens Divertissemens, deux Entrées qui firent beaucoup de plaisir à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, à Mesdames de France & à toute la Cour.

Le Maréchal de Maillebois ayant été informé le 7. du mois dernier au camp de Thonaustauff, que l'armée commandée par le Grand Duc de Toscane, marchoit à grandes journées, pour s'avancer sur le Bas-Danube, il fit passer ce fleuve à la plus grande partie des troupes qu'il avoit sous ses ordres, pour tâcher de prévenir les ennemis sur l'Iser. Il partagea les troupes qu'il commande, en plusieurs Divisions, lesquelles ont passé le Danube depuis le 8. jusqu'au 14. & il fit marcher en même tems le Comte de Saxe, avec le Corps de réserve, sur la rive gauche de l'Iser, que ce Lieutenant Général nettoya jusqu'à Pogen.

Le Marquis de Balincourt arriva le 12. à Dingelsing avec la Division qui étoit sous ses ordres, & les autres qui s'étoient portées sur Straubingen, n'ayant pû gagner Landau, dont

dont le Comte de Kevenhuller s'étoit emparé , elles se rejetterent sur Dingelsing. Le Comte de Kevenhuller s'aprocha de ce poste le 15. au matin , mais il fut obligé de se retirer , & pendant la nuit il abandonna Landaw ; il repassa la Wils à Euthendorff , & il alla rejoindre à Allerspach l'armée commandée par le Grand Duc.

Le Maréchal de Broglie arriva le 21. à Dingelsing , & le lendemain il fit avancer le Marquis de Balincourt à Ruspach ; sur la Wils. Le Comte de Seckendorf , qui étoit campé à Raushoffen , près de Braunaw , se dispoisoit à marcher sur Tann , pour se joindre aux troupes Françoises.

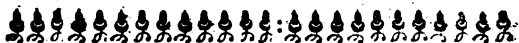
Dans l'audience que le Prince Cantimir , Ambassadeur Extraordinaire de la Czarine a eüe du Roy le 20. du mois dernier , & dans laquelle il prit congé en qualité d'Ambassadeur , il présenta les nouvelles Lettres de Créance , par lesquelles la Czarine le nomme son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roy.

Les dernieres nouvelles de l'armée commandée par le Maréchal de Broglie , portent que le 3. de ce mois il étoit parti de Dingelsing , pour marcher à Frontenhausen sur la Wils ; que le Corps de troupes , lequel étoit campé à Landaw sous les ordres du Marquis de Montal , s'étoit réuni le même jour à ce-

lui du Marquis de Balincourt près de Reispack , & que toute l'armée étoit arrivée le 6. à Egenfelden ; que le Maréchal de Broglie y ayant appris que le Prince Charles de Lorraine avoit investi Braunaw , & qu'il se disposoit à en faire le Siège , il avoit détaché le Comte de Coigny , qui y avoit fait entrer 400. Dragons & les deux Compagnies Franches que commande M. de la Croix ; qu'après l'entrée de ce secours , les Autrichiens avoient repris leurs postes autour de la Placemaïs que le 9. le Maréchal de Broglie s'étoit avancé avec un Détachement considérable d'Infanterie , la Gendarmerie , une Brigade de Cavalerie , & tous les Dragons , & que dès que l'avant-garde de ces troupes avoit parti , les Autrichiens qui étoient dans le Fauxbourg de la Ville & dans le Village de Lindorf , s'étoient retirés ; qu'ils avoient regagné leur pont entre Ering & Braunaw , & qu'ils l'avoient replié pendant la nuit. On a en même tems reçu avis le 10. que le Prince Charles de Lorraine étoit recourné du côté de Schar-
dingen.



MORTS



MORTS ET MARIAGE.

LE 9. Cétobre, Jacques de Chabannes, Marquis de Curtor, Comte de Rochefort, Baron d'Aurière, de Madic, Seigneur de S. Angeau, du Palais &c. Lieutenant Général des armées du Roy, mourut de maladie à Prague, en Bohême dans la 59. année de son âge. Il étoit en 1701. Mousquetaire du Roy; il fit la Campagne de 1702. & se trouva à la Journée de Nimegue en qualité d'Aide de Camp du Duc de Bourgogne; il se trouva en 1703. en la même qualité au Siège de Brisac, après lequel le Duc de Bourgogne lui donna une Compagnie de Cavalerie dans le Régiment de Vaillac. Il acheta depuis le Régiment d'Anjou de Cavalerie dont il fut fait Mestre de Camp par Commission du 11. Mai 1704. Il servit à la tête de ce Régiment en Italie, & se trouva aux Sièges de Vercell, d'Ivrey & de Verruë en 1705. Il obtint en 1707. le Régiment Royal Cravattes, qu'il commanda au Combat d'Oudenarde en 1708. à la Bataille de Malplaquet en 1709. à l'affaire de Denin en 1712. & aux Sièges de Fribourg & de Landau en 1713. Il fut fait Brigadier le premier Février 1719. & servit en cette qualité la même année en Roussillon, ayant eû le Commandement de la Cavalerie aux Sièges de Fontarabie & de S. Sebastien. Il fut fait Maréchal de Camp le 20. Février 1734. & fut employé en cette qualité dans l'armée du Roy en Allemagne pendant les Campagnes de 1734. & 1735. Il fut fait enfin Lieutenant Général à la Promotion du 24. Février 1738. & il avoit été nommé l'année dernière pour aller servir en cette qualité dans l'armée du Roy en Bohême. Il étoit fils aîné

de Henri de Chabannes, Marquis de Curton, Comte de Rochefort, Baron de Riom, d'Aurière & de Madic, Seigneur de S. Angeau, mort le 16. Mai 1714. âgé de 60. ans, & de Gabrielle de Monlezun de Besmaux, sa première femme. Il avoit épousé en 1705. Marie-Charlotte Glucq, veuve de Jacques de Vassan, Seigneur de la Tournelle, Avocat Général en la Chambre des Comptes de Paris, & fille de Jean-Baptiste Glucq de S. Port, & de Boissise-la-Bertrand, Conseiller-Secrétaire du Roy & de ses Finances, & de Charlotte Julienhe; elle mourut le 15. Janvier 1724. âgée de 46. ans, sans laisser d'enfans. Le Marquis de Curton étoit l'aîné de la Maison de Chabannes, qui est assez connue, pour que nous nous dispensions d'en relever l'ancienneté & les illustrations. La Généalogie en est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

Le 11. , Augustin-César *d'Hervilly de Devise*, (d'une Maison noble de Picardie, dont l'ancien nom étoit le Cat) Evêque de Boulogne, & Abbé Commandataire de Valloire, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Amiens, mourut à Diéval, près de Bethune, âgé d'environ 40. ans. Il avoit été d'abord Chanoine, & Archidiacre de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai, & ensuite nommé par le Roy au mois de Juillet 1731. à la Dignité de Prévôt de l'Eglise Collégiale de S. Pierre de Lille en Flandres. Diocèse de Tournay. Il fut nommé à l'Evêché de Boulogne le 4. Mars 1738. & sacré le 14. Septembre de la même année à Laon, par l'Evêque du Lieu, assisté des Evêques de Noyon, & d'Amiens. Le 12. Octobre suivant il prêta le serment de fidélité accoutumé entre les mains du Roy dans la Chapelle du Château de Fontainebleau. L'Abbaye de Valloire lui fut donnée au mois de Mars 1739.

Le 17. François-Charles *de Beringhen*, Seigneur, Comte d'Armainvilliers en Brie, Evêque, & Seigneur du Puy, Comte du Velay, Abbé Commandataire des Abbayes de Sainte Croix de Bourdeaux, & de S. Gilles, Diocèse de Nîmes, mourut dans son Diocèse, dans la cinquante-unième année de son âge. L'Abbaye de Sainte Croix de Bourdeaux, Ordre de S. Benoît lui avoit été conférée le 14. Mai 1712. & la Prevôté de l'Eglise Collégiale de N. D. de Pignans, Diocèse de Frejus, le 12. Mars 1717. Il fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, le 21. Juillet 1718. nommé Archidiaque de Melun en l'Eglise Métropolitaine de Sens, au mois d'Avril 1721. & fait en même temps Vicaire Général de ce Diocèse. Il assista en qualité de Député de la Province de Sens, à l'Assemblée Générale du Clergé de France tenue à Paris en 1723. & il fut nommé le 31. Mars 1725. à l'Evêché du Puy, Suffragant Immédiat de l'Eglise de Rome, qui fut préconisé & proposé pour lui les 11. Juin 1725. & 20. Février 1726. Il fut sacré le 24. Mars suivant dans l'Eglise des Théatins, à Paris, par l'Archevêque de Sens, assisté des Evêques de Mende, & de Châlons sur Marne, & le 7. Avril de la même année, il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy dans la Chapelle du Château de Versailles. Etant Député de la Province de Languedoc pour le Clergé, il harangua S. M. à Versailles à la tête des Députés de cette Province le 4. Mai 1732. Il fut un des Députés du premier ordre de la Province de Bourges à l'Assemblée Générale du Clergé de France de 1735. L'Abbaye de S. Gilles, Ordre de S. Benoît, lui ayant été donnée le 4. Mars 1738. il se démit de la Prevôté de Pignans. Il étoit second fils de Jacques-Louis de Beringhen, Chevalier des Ordres du Roy.

& son premier Ecuyer, Gouverneur des Citadelles & Fort de S. Jean de Marseille, Marquis de Châteauneuf, Comte du Pleffis Bertrand, & d'Armainvilliers, Seigneur d'Assé, le Boifne, &c. mort le 1. May 1713, & de Dame Marie-Magdeleine-Elizabeth-Fare d'Aumont, morte le 18 Octobre 1728.

Le 2. Novembre, D. Marie Françoisse-Charlotte de Benoife, épouse de Louis-Marie Caillebot, Marquis de la Sale, Mestre de Camp de Cavalerie, Premier Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 3. Mars 1734. mourut à Paris, âgée de 30. ans & sept jours, étant née le 26. Octobre 1712. Elle ne laisse qu'une fille. Elle étoit fille unique de Charles Auguste de Benoife, Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, & de Marie-Anne Berthelot de Pleneuf.

Le 4. Jean-Jacques Chevalier d'Erlach, Lieutenant Général des armées du Roy, Colonel du Régiment des Gardes Suisses de S. M. & Grand Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, mourut à Paris, âgé d'environ 62. ans. Il avoit été reçu Capitaine dans ce Régiment le 15. Novembre 1697. & en étant le Premier Capitaine Commandant, il fut nommé Colonel le 16. Mars 1736. Il avoit été fait Brigadier le premier Février 1719. Maréchal de Camp le 20. Février 1734. & enfin Lieutenant Général le 24. Février 1738. Il fut nommé le 5. Février 1739. Commandeur de l'Ordre de S. Louis avec 4000. livres de Pension, dont il obtint depuis la Grand Croix. Il étoit fils puîné de Jean-Jacques d'Erlach, Seigneur & Baron de Spiets, Premier Capitaine au Régiment des Gardes Suisses, Colonel d'un Régiment de la même Nation, & Lieutenant Général des armées du Roy, mort le 30. Octobre 1694. & de Marie-Catherine

Catherine Auzou-Salary , morte le 4. Mai 1692.

Le 7. Jean-Charles *Bournel de Namps, Marquis de Monchy*, Lieutenant Général des armées du Roy, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, mourut à Aire en Artois, âgé d'environ 76. ans, étant né en 1666. Il avoit été reçu Page du Roy en sa grande Ecurie au mois de Janvier 1683. depuis étant Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Solre, il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, de nouvelle Création, au mois de Novembre 1695. Après la Paix de Riswick, son Régiment ayant été licencié, il obtint sa Réforme dans le Régiment d'Isenghien. Il servoit en Baviere, lorsque le Régiment de Lorraine lui fut donné le 16. Décembre 1703. Il avoit été fait Chevalier de l'Ordre de S. Louis la même année. Il fut fait Brigadier le 10. Février 1704. Maréchal de Camp le 29. Mars 1710. Maître de la Garderobe du Duc de Berry le 13. Janvier 1711. Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, au mois de Mai 1716. & enfin Lieutenant Général des armées du Roy à la Promotion du 20. Février 1734. Il étoit fils de Jean-Paul Bournel, Seigneur de Namps, Baron de Monchy-Cayeux, & de Marguerite Bochard de Champigny, morte veuve le 19. Octobre 1724. âgée de 85. ans. Il avoit épousé au mois de Décembre 1712, Catherine Forcadet, qui fut nommée Dame d'Atours de la Duchesse de Berry au mois d'Août 1717. & qui étoit fille unique d'Enverte Forcadet, Contrôleur Général de la Maison du Duc d'Orléans, & de Catherine Tancrede, Sous-Gouvernante des Enfans du Duc d'Orléans, Régent en France. Il ne paroît pas qu'il y ait des enfans de ce Mariage.

Le 8. Claude-François *Houtteville*, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Vincent du Bourg sur Mer,

Mer , Diocèse de Bordeaux , depuis le 27. Octobre 1723. l'un des Quarante de l'Académie Française , en laquelle il fut reçu le 25. Février 1723 & Secrétaire Perpétuel de cette Académie , mourut à Paris âgé d'environ 54. ans.

La nuit du 19. au 20. D. Marguerite-Françoise de Reims , épouse de Charles-Claude-Ange Duplex , Seigneur de Bacquencourt , Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances , Ancien Directeur de la Compagnie des Indes , & l'un des Fermiers Généraux des Fermes de S. M. avec lequel elle avoit été mariée le 4. Juin 1739. mourut à Paris âgée de 43. ans , laissant un enfant. Elle étoit fille d'Antoine Bernard de Reims , Baron du S. Empire , Seigneur de Lotry & de Barisey , Chambellan de feu Léopold Duc de Lorraine & de Bar , & Lieutenant des Cheval-Legers de sa Garde , & de D. Marthe Elizabeth-Charlotte de Lenoncourt.

Le 26. D. Marie-Marthe-Françoise-Marguerite le Monnier , épouse de Jean-Baptiste Racine du Jonquoy , Ecuier , ci-devant Trésorier Général des Ponts & Chaussées de France , & Receveur Général des Finances de la Généralité d'Alençon , & auparavant Maître d'Hôtel ordinaire du feu Duc de Berri , avec lequel elle avoit été mariée le 9. Février 1724. mourut à Paris , âgée de 34. ans. Elle étoit fille de Nicolas le Monnier , l'un des Fermiers Généraux du Roy , & de Françoise Martorey.

Le 2. Decembre , François de Loupinc de la Devaise , Gentilhomme de la Province de Quercy , d'une ancienne Noblesse , Maréchal des camps & armées du Roy , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , & Lieutenant pour S. M. en la Province de Quercy , mourut à Paris , âgé d'environ 90. ans.

Le

Le 7. *Cleriadus de Pra de Balay-Saulx* (que l'on écrit vulgairement Balaisseau ,) appelé *le Vicomte de Pezeux* , Lieutenant Général des armées du Roy, & Gouverneur de la Citadelle de Lille en Flandres, mourut à Paris âgé de 68. ans. Il avoit été d'abord Capitaine de Dragons dans le Régiment de Grandmont Comtois , & ensuite Colonel d'un des cinquante nouveaux Régimens d'Infanterie , qui furent mis sur pié en 1695. & qui furent réformés après la Paix en 1697. Il leva au mois de Decembre 1701. un autre Régiment d'Infanterie dont il se défit , lorsqu'il fut fait par commission du 3. Octobre 1702. Mestre de camp d'un Régiment de Dragons, qu'il leva à ses dépens. Il fut fait Brigadier le 10. Fevrier 1704. Maréchal de camp le 29. Mars 1709. Lieutenant Général le 8. Mars 1718. & Gouverneur de la Citadelle de Lille au mois de Mars 1724. Il étoit fils puîné de Charles-Emanuel de Pra de Balay-Saulx , Seigneur de Pezeux , de Geré, Argillieres, &c. & Gouverneur & Grand Bailli de Langres , & de D. Gabrielle de Choiseul , sœur de Claude de Choiseul , Marquis de Francieres , Seigneur d'Irouer & de Fontainebeton , Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur de Valenciennes, Gouverneur & Grand Bailli de Langres, mort le 11. Mars 1711. Il avoit épousé une veuve de laquelle il ne laisse point d'enfans. Il avois pris en se mariant le titre de Vicomte , ayant porté jusques-là celui de Chevalier de Pezeux.

Le 17. François-Joseph *de Beauvoir* , Marquis de Saint Anlaire , Seigneur de Ternat, Mansat , la Grenerie , la Pourcherie , &c. ci-devant Lieutenant Général au Gouvernement du Haut & Bas Limosin , l'un des Quarante de l'Académie Française , en laquelle il fut reçu le 23. Septembre 1706. & dont il étoit Directeur en 1738. mourut

à Paris , âgé au plus de 98. ans, Daniel de Beaupoil, Baron de Saint Aulaire , Seigneur de Ternat , la Grenerie , &c. & Guyonne dite Angelique de Chovigny de Blot de S. Agolin , ses pere & mere, n'ayant été mariés qu'au mois de Juillet 1643. Il laisse pour heritiers les enfans d'Anne - Pierre d'Harcourt de Beuvron , Seigneur de Tourneville , Lieutenant Général pour le Roy au Gouvernement de Normandie , Gouverneur du vieux Palais de Rouen , Brigadier des armées du Roy , & Mestre de Camp du Régiment Royal Cavalerie , & de D. Therese-Eulalie de Beaupoil de Saint Aulaire sa petite fille , morte à l'âge de 34. ans le 4. Novembre 1739.

La nommée Claude *Chaillot* , veuve de Denis Ridart , est morte à Rozoy , Diocèse de Soissons , dans la 112. année de son âge.

Le 27. Novembre , Louis *Scorion* , *Ecuyer-Seigneur d'Haunevin & Bodelet* , âgé d'environ 51. ans, ci-devant Ecuyer du Comte de la Marck , Chevalier des Ordres du Roy , & Ambassadeur Extraordinaire en Espagne, fils de défunts Pierre-Antoine Scorion , Seigneur d'Haunevin , Tresorier des troupes à Douay , & de D. Catherine-Gabrielle-Anne de Ponts , fut marié avec D. Magdeleine-Marguerite Forestier , veuve sans enfans depuis le 18 Février 1721. de Jean-Baptiste de Faverolles d'Arras , Conseiller du Roy , Correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , avec lequel elle avoit été mariée au mois de Septembre 1685. Le marié est frere de Charlotte-Françoise Scorion de Fortelle , épouse de Jean-Baptiste de Faucon de Ris de Charleval , ci-devant Officier au Régiment des Gardes Françoises.

Le second Volume du Mercure est actuellement sous presse , & paroîtra incessamment.

A P P R O B A T I O N.

J' Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier Volume du *Mercure de France* du mois de Décembre , & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Decembre 1742.

HARDION.

T A B L E.

P I E C E S F U G I T I V E S. Ode à Climene	2555
Extrait d'une Lettre sur la Bibliothèque de Bourgogne,	2560
Eloge funebre de feu M. Bori ,	2563
Discours sur la Gloire ,	2564
A Mlle sur des Manchettes brodées ,	2569
Lettre sur le Buteau Musical ,	2571
Sonnet à Mlle R . . . sur un Horoscope ,	2575
Discours prononcé au Parlement de Provence ,	2576
Couplets de Chanson, adressés à la Dlle le Maure ,	2589
Lettre écrite de Geneve, sur une Inscription Romaine ,	2590
Epître à Mad. la Comtesse de M. . . .	2595
Question Importante , jugée au Parlement de Paris ,	2597
	Extrait

Extrait d'une Lettre sur le Style Marotique,	2601
Séance tenue par Mrs les Maréchaux de France,	2604
Epître à Rosalie, pour le jour de sa Fête,	2612
Lettre de M. C. à Mrs Boyer, suivie d'une Dissertation,	2615
Le Serin, la Linote & le Moineau, <i>Fable</i> ,	2625
Dissertation sur une Pierre gravée,	2630
Portrait de Mad. D.	2636
Dissertation sur le Grand Pontificat des Empereurs Romains,	2638
Dépit Misantropique,	2640
Observations générales sur le Sentiment & l'Inter- rêt des Tragédies,	2642
Le Souverain Bien, <i>Ode</i> ,	2650
Question proposée sur l'utile ou l'agréable,	2654
Portrait de Cloris,	2661
Enigme, Logogryphe,	2662
NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.	
Les Amusemens du Cœur & de l'Esprit,	2665
Continuation du Traité de la Police, Tome IV.	2681
Nouveau Traité de Physique,	2682
Détails Militaires,	<i>ibid.</i>
Traité des Opérations de Chirurgie, avec figures,	2683
Essai sur l'Histoire de la France Equinoxiale,	<i>ibid.</i>
Traité des Sens, par M. le Cat,	2684
Construction de la Fortification régulière & irrè- gulière,	<i>ibid.</i>
Histoire Critique de l'Etablissement de la Monar- chie Française,	<i>ibid.</i>
Traité de la Maladie de la Peau,	2685
Pamela, ou la Vertu récompensée,	<i>ibid.</i>
Anti-	

Antipamela, Mémoires de M. D. * * *	<i>Ibid</i>
Etrennes Mignonnes, chés M. Durand,	266
Académie des Inscriptions & Belles - Lettres,	<i>ibid.</i>
Assemblée de l'Académie des Sciences,	2694
Séance publique de l'Académie de Chirurgie,	2696
Médaille du Maréchal de Villars,	2709
Eftampes nouvelles, Portraits, &c.	2711
Etrennes très-utiles, chés Robinot,	2712
Vins de Cerite des plus parfaits,	<i>ibid.</i>
Cartes nouvelles,	2713
Globes Célestes & Terrestres,	2714
Eaux Minérales & Médicinales,	2716
Savonnettes chés la veuve Bailly,	2718
Véritable Suc de Réglisse, chés la Dlle Desmou-	<i>ibid.</i>
lins,	
Remede pour les Humeurs froides,	2719
Pour la conservation des Dents,	<i>ibid.</i>
Remede spécifique pour l'Astme,	2720
Chanson notée,	2721
Spectacles,	2723
Nouvelles Etrangères, Turquie,	2723
Allemagne,	2724
Italie,	2736
Espagne,	2737
Gennes & Isle de Corse,	2738
Grande Bretagne,	2741
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2746
Service en Sorbonne pour le Cardinal de Richelieu,	2748
Bénéfices donnés,	2751
Concerts chés la Reine,	<i>ibid.</i>
Concerts Spirituels aux Tuilleries,	2752
Comédies à la Cour,	2753
Armée d'Allemagne,	2754
Morts & Mariage,	2757
	Errata

Errata de Novembre.

P Age 2357. ligne 21. Jean Kunne de Dudestat,
lisez, Jean Kunne de Duderstat.
P. 2358. l. 11. Melice, *l.* Melek.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2579. ligne 5. survéquit, *lisez*, survécut.
P. 2608. l. 10. une, *l.* un.
P. 2610. l. 24. il fut ensuite présenté, *l.* on présente
ensuite.
Ibid. l. 26. il fut apellé, *l.* on apella.
P. 2611. l. 24. a, *ôtez ce mot.*
P. 2612. l. 7. poid, *l.* poids.
P. 2631. l. 2. du bas, Encens, *l.* de l'Encens.
P. 2713. l. 4. deitail, *l.* détail.

<i>La Médaille gravée doit regarder la page</i>	2909
<i>La Chanson notée, la page</i>	2728

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1742.
SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER
 ruë S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Contry,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU , Commis au Mercure , vis - à - vis la Comédie Française , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure , à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. Sols.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROT.
DECEMBRE 1742.



PIECES FUGITIVES;
en Vers et en Prose.

IMITATION de la VI. Epitre du I.
Livre d'Horace : *Nil admirari propè*, &c.



E tout ce que l'on voit n'admirer
presque rien,

C'est, cher *Numicius*, l'unique & sûr
moyen

De goûter ici bas, malgré le sort perfide,
Une félicité véritable & solide.

Si plusieurs des Mortels regardent froidement
II. Vol.

A ij

Co

2768 MERCURE DE FRANCE

Ce Spectacle si beau qu'offre le Firmament ,
 Ces Astres , ce Soleil , ces Planettes errantes ,
 Ce Jeu si varié des saisons différentes ,
 Que l'une à l'autre on voit réglément succéder ;
 De quel œil , dites-moi , devons-nous regarder
 Les plus riches trésors de la Terre & de l'Onde ,
 Les Spectacles, les Jeux, le brillant train du Monde
 Les applaudissemens , les éloges flatteurs ,
 Et du Peuple Romain l'amour & les faveurs ?
 Celui , qui de ces biens redoute le contraire ,
 Les admire à peu près de la même manière
 Que celui dont le cœur les souhaite ardemment ;
 L'un & l'autre d'effroi pâlit également ,
 Et l'aspect imprévu de la moindre aventure
 Les met en même-tems tous deux à la torture .
 Eh ! qu'importe , après tout , qu'on éprouve en son
 cœur

La crainte ou le desir , la joye ou la douleur ,
 Si le pis ou le mieux qu'en plus d'une occurrence
 On a vû survenir contre son espérance ,
 Donnant occasion à d'insensés transports ,
 Fait tomber en extase & l'esprit & le corps ?
 Le sage est pris pour fou, le juste pour inique ,
 Si de la vertu même ils outrent la pratique .
 Allez donc maintenant , plein d'admiration ,
 Vous livrer aux excès de cette passion .
 Admirez cet Airain , ce Marbre , ces Images ,
 Où l'art des Ouvriers anima leurs Ouvrages .

Admirez

Admirez ces Métaux , ces Bijoux , ces Rubis ,
Ces fastueux Palais , ces superbes habits ;
Cette Pourpre dont Tyr fait un si grand commerce ;
Et ces raffinemens du Luxe de la Perse.

Par un secret plaisir laissez-vous aveugler
En songeant que tant d'yeux vous regardent parler.
Du matin jusqu'au soir exercez votre adresse ;
Mettez la main à l'œuvre ; agitez-vous sans cesse ;
De peur que *Mucius* , ce trop heureux Epoux ,
N'entasse en ses Greniers plus de froment que vous ,
Quand les Champs, qu'eut en dot son Epouse opu-
lente ,

Auront quitté pour lui leur dépouille abondante ,
Chose indigne en effet , si ce nouveau venu ,
Si cet homme sorti d'un sang fort peu connu ,
Etoit , par sa richesse , assez considerable

Pour paroître à vos yeux beaucoup plus admirable ,
Que vous n'auriez le droit de le paroître aux
siens ,

Quelque connus que soient vos Titres anciens !
Mais lorsqu'à ces excès votre erreur vous entraîne ;
Pour qui , de bonne foi , voulez-vous qu'on vous
prenne ?

Le Temps découvrira ce qui presentement
Sous la Terre est caché le plus profondément ,
Et , sans aucun égard ; couvrira de poussière
Ce qui jette aujourd'hui la plus vive lumière.

Après que , dans le Cirque & dans le Champ de
Mars ,

A sij Vous

2770 MERCURE DE FRANCE

Vous vous ferez du Peuple attiré les regards ,
Et que , d'un faste insigne employant l'imposture ,
Vous aurez fait dans Rome une grosse figure ;
Comblé de mille honneurs , vous irez toutefois
Où sont allés Ancus , & (a) l'Auteur (b) de nos
Loix.

Si quelque mal de tête ou de reins vous obsède ,
Dans l'art des Médecins cherchez un prompt remede.

Voulez-vous vivre heureux ? Eh ! qui ne le veut pas ?

Si la vertu , féconde en celestes apas ,
Peut seule , selon vous , donner cet avantage ,
Renoncez aux plaisirs , & qu'un noble courage
Vous la fasse embrasser sans perdre un seul instant.
Loin de penser ainsi , tenez-vous pour constant
Que la Vertu , ce nom si saint dans les Ecoles ,
N'est , tout considéré , qu'un vain jeu de paroles ,
Et que les fombres (c) Bois consacrés à nos Dieux ,
Sont du bois simplement , sans être rien de mieux.
Eh bien , n'en parlons plus. (d) S'il vous semble ,
au contraire ,

Que la richesse seule ait le secret de faire

(a) *Ancus Marcius , quatrième Roy des Romains.*

(b) *Numa Pompilius , deuxième Roy des Romains.*

(c) *Les Bois sacrés faisoient une bonne partie du culte des Payens.*

(d) *Horace parle ironiquement dans le reste de cette Epitre.*

Le bonheur des Mortels , & de le maintenir ,
 Hâtez-vous ; n'allez pas vous laisser prévenir.
 Vîte ; allerte , avancez : Prenez garde qu'un autre
 Ne fasse entrer au Port sa barque avant la vôtre.
 Prenez garde de perdre : Affrontez les dangers.
 Entretenez commerce avec les Etrangers.
 Que par vous l'Orient soit transporté dans Rome.
 D'un gain tirez un gain : Mettez somme sur somme.

Sçachez vous faire un fonds de mille talens d'or :
 Augmentez-le de mille , & puis de mille encor.
 Ne vous rebutez point ; il vous sera facile
 Déquarrir le monceau par un quatrième mille.
 Et ce sera bien fait ; car , l'Or est un grand Roi ;
 Qui dispense l'honneur , la naissance , la foi ,
 Les talens , le crédit , les Places respectées ,
 Les Amis complaisans , les Femmes bien dotées ;
 Posséder force écus, enfin c'est posséder.
 L'infailible art de plaire & de persuader.
 Le Roy de Cappadoce en Esclaves abonde
 Autant , ou même plus qu'aucun Prince du Monde ,
 Mais il manque d'argent : C'est un fort mauvais point.

Ei donc de ce Roy là ; ne lui ressemblez point.
 Au fameux *Lucullus* il vaut mieux qu'on ressemble,
 Et qu'on ait tant de biens accumulés ensemble ,
 Qu'on ne puisse en sçavoir le prix ni les compter.

Un jour que ce Romain fut requis de prêter
Cent (a) *Chlamydes* , dit on , pour servir au
Théâtre :

« Quoi ! cent, répondit-il ! la demande est folâtre !

« Vous vous moquez ! comment pourrois-je en
fournir tant ?

« Pour vous faire plaisir , je chercherai pourtant ,

« Et je vous enverrai tout ce que j'en possède.

A ce discours bien-tôt la recherche succede ,

Et bien-tôt *Lucullus* écrivant qu'en effet

Il s'en étoit trouvé cinq mille , compte fait ,

Mande à l'Entrepreneur des Jeux que l'on projette

D'en enlever partie ou le tout , s'il souhaite.

Il n'est , comme on le voit , logis si dépourvu ,

Qui ne contienné encor beaucoup de superflû ,

Où fort tranquillement les Insectes se gisent ,

Que le Maître neglige , & dont les Rats (b)
profitent.

Si donc (j'en reviens là) vous vous imaginez

Que le bien rende seul les hommes fortunés ,

Afin d'en acquérir mettez tout en usage ,

(a) *Habillemens militaires des principaux Officiers
Romains , lorsqu'ils étoient à la guerre.*

(b) J'ai pris la liberté de substituer *muribus* à
furibus que je trouve dans le Texte Latin. Il me
semble que la pensée en est plus juste Toutes les Mai-
sons où il y a des meubles inutiles , n'essuyent point le
pillage des *Kolcurs* , mais dans toutes il y a des Rats.
Après tout , l'un ne vaut que l'autre. Qui dit Rat ,
dit Larron.

Et

Et, sans vous dégoûter , poursuivant cet Ouvrage ,
 Trouvez-vous-y toujours au matin le premier ;
 Ne le quittez jamais , au soir , que le dernier.
 Si , selon vous , le rang , si la magnificence ,
 Que des brillans emplois donne la jouissance ,
 peuvent rendre un Mortel pleinement satisfait ;
 Hâtez-vous d'acheter un intrigant valet , (a)
 Qui sçache vous dicter le nom , le domicile
 De chaque Citoyen qui peut vous être utile ;
 Un Valet qui partout accompagne vos pas ,
 Et qui prenne le soin de vous dire tout bas :

» Mon Maître , celui-ci vaut bien qu'on le salue

» Il fait tout remuer dans telle ou telle rue.

» Cet autre est homme verd & fort considéré ,

» Qui donne les faï sceaux & les ôte à son gré.

Puis nommez-les d'un ton civil & populaire ,

Chacun suivant son âge , ou *mon Pere* , ou *mon*
Frere.

Si celui-là vit bien , qui sçait se bien nourrir ;

Levons-nous , il est jour , il est tems de courir

Où des morceaux friands l'appétit nous invite.

Allons vite pêcher : Allons encor plus vite

Chasser , comme autrefois se plaisoit à chasser

Le vain *Gargilius* , lorsqu'il faisoit passer

Le matin au travers de nos Places publiques ,

Ses armes , ses filets , ses chiens , ses domestiques ;

(a) Ces sortes de Valets étoient apellés *Nomenclatores*.

MY. Affin

Afin qu'un Sanglier qu'il avoit acheté ,
 Sur un de ses Mulets en triomphe porté ,
 Vers le soir , au retour de ce plaisant voyage ,
 Parût aux yeux du Peuple un fruit de son courage.
 Courons , dis-je , aux ragoûts les plus délicieux ;
 Donnons dans les excès les plus licencieux :
 Etrouffons nos remords , dédaignons la censure :
 Ne gardons désormais ni règle ni mesure.
 Dignes d'être bannis de la société ,
 Allarmons la pudeur , bravons l'honnêteté.
 Livrons-nous sans réserve à l'empire du Vice ,
 Lâches imitateurs des Compagnons d'Ulyssé ,
 Qui préférèrent tous des plaisirs criminels
 Au plaisir de revoir leurs foyers paternels.
 Bref , si , comme en ses Vers Mimnerme (a) le
 publie ,
 Sans Jeux & sans amour rien n'est doux dans la vie ;
 Eh bien , mon cher , il faut vivre au gré de vos
 vœux ,
 Parmi l'enchantement de l'Amour & des Jeux.
 Adieu. Menagez-vous des jours longs & tranquilles ;
 Si vous avez appris des Dogmes plus utiles ,
 Daignez avec candeur me les apprendre aussi ,
 Sinon , faites usage avec moi de ceux-ci.

(a) Poëte Grec , de la Secte d'Epicure.

F. M. F.

SUITE



SUITE du Discours sur la Question, si l'Enfant né un an & douze jours après l'embarquement de son Pere pour un Voyage de long cours est légitime ? La premiere Partie, est à la page 2576. du Mercure précédent.

QU'on pousse, si l'on veut, ces présomptions encore plus loin, elles ont leurs bornes, & jamais on ne peut être obligé de reconnoître pour légitime un enfant né plusieurs mois au-delà du terme que la Loi, sur l'expérience de tous les tems, a marqué pour les accouchemens. La Nouvelle 39. porte ce terme *jusqu'à la fin du onzième mois*, & ajoute qu'après ce tems, il n'est pas possible que l'enfant soit légitime. Le sentiment le plus commun des Physiciens fixe le terme du plus court accouchement à 182. jours & quelques heures, c'est-à-dire à sept mois commencés, & celui du plus long à 280. jours, c'est-à-dire à neuf mois & dix jours.

Si, malgré des autorités si expresses, on se donne la liberté d'étendre ce terme, chacun en usera suivant ses besoins. Celui-ci le portera jusqu'au 13^e mois, un autre jusqu'au 14^e, ainsi sans fin, & pour éviter un inconvénient chimérique, on donnera réel-

A.vj, lement

lement dans le plus grand de tous les inconvéniens , qui est de rendre les Loix indifférentes & les Jugemens arbitraires. C'est donc une nécessité de s'en tenir aux règles. Elles admettent la présomption du mariage en faveur des enfans. Mais quelque favorable que soit cette présomption , elle ne doit ni forcer nos lumières , ni l'emporter sur la vérité. Ici elle se montre à plein , pour nous conduire : la Loi , *Filius* , sixième au Digeste , de *his qui sui vel alieni juris sunt* ; après avoir établi que le fils est celui qui naît du mari & de sa femme , elle décide que posant le cas où le mari auroit été absent pendant l'espace de dix années , l'enfant qui seroit né pendant ce tems, ne seroit point à lui.

Elle ajoute que , comme il ne faut point écouter le mari , qui ayant toujours habité avec sa femme , refuse de reconnoître l'enfant qu'elle met au monde , il faut l'écouter , avoir égard à sa plainte , & rejeter l'enfant qu'on veut lui donner , s'il prouve que des maladies ou d'autres causes l'ont empêché d'être pere. La disposition de ces Loix ne peut être plus sage. Portons la présomption en faveur des enfans aussi loin qu'on peut aller , à la bonne heure. Mais présumer ce qui est contraire à l'ordre de la Nature , ce qui est physiquement impossible , ce n'est ni justice ni pitié , c'est pure fantaisie.

C'est

C'est ici qu'on peut dire que pour vouloir trop prouver, on ne prouve rien. Est-il donc d'une entière impossibilité que Charles Gras soit légitime ? Est-ce une chose absolument impossible que Jean-Baptiste Gras son pere, se soit dérobé du Vaisseau, pendant qu'il étoit à la rade, qu'il ait passé quelques mois furtivement avec sa femme, & que de retour à Toulon, il ait été porté aux Isles Françaises de l'Amerique ? L'amour dans tous les tems a fait de plus grands prodiges. Or, dès qu'il n'y a pas une impossibilité absolue, il faut saisir avec plaisir & avidement tout ce qui est possible, pour soutenir l'état des enfans, qui est si favorable. Il faut faire & supposer tout ce qui se peut, pour les faire jouir d'un bien si précieux. Est-il même impossible que les Vaisseaux du Roy aient resté en rade pendant deux mois, en attendant le vent favorable, & que ce Matelot ait profité de ce retardement, pour s'échaper jusqu'à Marseille ? Est-il absolument impossible qu'il soit revenu à Toulon, qu'il ait regagné son Navire, précisément la veille de son départ, & au moment qu'il s'est éloigné de nos Côtes ?

Non, ces Faits considérés en eux-mêmes ne renferment aucune contradiction, aucune impossibilité ; mais la fausseté de tous ces Faits est démontrée par les Registres publics
du

du Commissaire des Classes , qui atteste que Jean-Baptiste Gras a commencé la campagne le 24. Mars 1712. qu'il l'a continuée tout de suite & ne l'a finie que le 6. Octobre 1713. ; qu'il a été payé de ses salaires depuis le 24 Mars jusqu'au 6. Octobre , & que par conséquent il a servi tout ce tems-là sans interruption.

Ce n'est pas tout ; pour prouver que le Vaisseau *le Temeraire* n'a pas été en rade pendant deux mois , mais qu'au contraire il a mis à la voile & est parti cinq jours après l'embarquement de Jean-Baptiste Gras sur ce Vaisseau , on a produit le Certificat que voici. *Nous , Commis principal des Classes , préposé au Bureau des Armemens de ce Port par ordre du Roy du 19. Septembre 1735. certifions à tous qu'il apartiendra , que le nommé Jean-Baptiste Gras , de Marseille , Matelot , payé à douze livres par mois , a fait campagne en ladite qualité sur le Vaisseau du Roy le Temeraire , commandé par M. de Bandeville de l'Escadre de M. Caffard , dont la solde a commencé le 24. Mars 1712. & a fini le 6. Octobre 1713. qu'il est resté malade au Cap François ; que ce Vaisseau le Temeraire a mis à la voile de ce Port le 29. du mois de Mars 1712 , & qu'il est arrivé en cette rade le 27. Avril 1714. ainsi qu'il nous appert par les apostilles marquées sur le rôle d'équipage*

d'équipage dudit Vaisseau , déposé audit Bureau des Armemens , en foi dequoi nous avons signé le présent Certificat , pour servir & valloir ainsi que de raison. Fait à Toulon , le premier Mars 1736.

La fausseté de tous les Faits que l'on a avancés , & de ceux que l'on pourroit imaginer , étant invinciblement démontrée , il faut établir , pour conclure la légitimité de Charles Gras , qu'un homme peut être pere , quoique séparé de sa femme par des espaces immenses de Mer ; qu'il peut être pere d'un enfant qui naît après plus de douze mois d'éloignement & d'absence , ou ce qui est la même chose , plus de douze mois après sa mort , ce qui est d'une absurdité si palpable , que le proposer , c'est le réfuter.

Mais l'incapacité de l'héritier n'est pas le seul vice qui infecte le Testament de Charles Chaulan. A ce moyen si victorieux se joint la suggestion la plus manifeste & la plus évidente , pratiquée par Delphine Barrière. Pour en être pleinement convaincu , il n'y a qu'à jeter les yeux sur le Certificat du Curé de la Paroisse des Accoules à Marseille , sur celui du Curé de S. Marcel , sur le faux Extrait mortuaire de son mari , que cette honnête femme avoit fabriqué , pour porter Chaulan à l'épouser ; sur une
lettre

lettre de M. de S. Florentin, & voir tous les autres ressorts qu'elle a fait jouer pour arriver à ses fins.

Voici la teneur des Certificats. *Nous, Curé Perpétuel de la Paroisse de S. Marcel, déclarons en faveur de la vérité, que depuis environ huit ans, que nous avons eû connoissance que le Sieur Chaulan de Marseille, qui habite souvent une maison de campagne qu'il a dans notre Paroisse, étoit depuis un très-long-tems dans un commerce scandaleux avec la nommée Dauphine, dont le mari est apellé Gras, laquelle est anprès dudit Chaulan depuis très-long-tems, nous aurions mis tout en usage pour rompre ledit commerce, & éloigner ladite Dauphine d'auprès de Chaulan, qui témoignoit même être bien aise qu'elle se retirât, ce qu'elle n'a jamais voulu faire, quoiqu'elle fignît le vouloir. Elle a publié d'avoir un garçon de Chaulan, âgé aujourd'hui d'environ 18. ans, qui est toujours auprès de lui. Dans la suite, ladite Dauphine n'auroit rien oublié pour se faire épouser par Chaulan, abusant de la foiblesse de son âge & de l'état de sa maladie, ayant elle-même fait fabriquer un faux Extrait mortuaire de Gras, son mari, au Sieur Curé des Accoules, dont nous, Curé de S. Marcel, aurions découvert la fausseté & empêché le mariage. En effet, ledit Gras, mari de Dauphine,*
revint.

revint il y a environ deux ans , après un long voyage sur Mer , & parut à S. Marcel , auquel nous aurions parlé , & l'aurions arrêté un an à S. Marcel , s'étant depuis embarqué de nouveau. De plus , ladite Dauphine auroit mené Chaulan à Avignon , pour s'y faire épouser , & ensuite mené à Aix , pour faire légitimer ledit Charles , à quoi elle n'auroit pû parvenir. Ladite Dauphine a souvent accablé d'injures le Curé de S. Marcel , lorsqu'il lui représentoit son mauvais état , & le danger auquel elle exposoit le salut de Chaulan , qui ne souhaitoit rien tant que l'éloignement de cette créature ; en foi 'de quoi avons signé à S. Marcel le 18. Janvier 1732. Laurens , Curé de S. Marcel.

Le Curé de la Paroisse des Accoules à Marseille , s'explique en ces termes. Nous Vicaire perpétuel de l'Eglise Collégiale & Paroissiale de Notre-Dame des Accoules de cette Ville de Marseille , certifions que tout ce que dit ici dessus M. le Curé de S. Marcel sur le scandale causé par le commerce infâme entre le Sieur Charles Chaulan & la nommée Dauphine Barrière , est véritable , ledit Chaulan demeurant dans notre Paroisse. Nous attestons outre cela , que ladite Dauphine a tout employé pour nous produire de fausses pièces , & qu'elle a même perverti le sens du Certificat que je lui fis sur la publication du mariage

riage qu'elle a tenté de faire célébrer entre elle & ledit Chaulan; qu'elle n'a jamais voulu suivre le conseil que nous lui avons donné très-souvent, de se retirer d'auprès de Chaulan, pour faire cesser le crime & le scandale; en foi de quoi nous avons signé cette attestation. A Marseille le 19. Janvier 1732. Signé d'Almas.

Voici la teneur de l'Extrait d'Insinuation des Lettres de mariage de Chaulan avec Delphine Barrière. Du 22. Août 1726. Insinué les Lettres de mariage du Sieur Charles Chaulan, fils de feu Charles & d'Anne Roubaud, de cette Ville, d'une part, & honnête femme Delphine Barrière, veuve de Jean Baptiste Gras, fille de feu Guillaume & de feuë Anne Bonnefoi, du Lieu de Redortier, Diocèse de Sisteron, résidente en cette Ville, d'autre; dispense des deux bans. Signé Vintimille, Vicaire Général.

La lettre de M. de S. Florentin à M. de Brancas, est conçûë en ces termes.

A Marly, le 31. Août 1731.

Enfin, M. j'ai reçu des éclaircissemens au sujet de la nommée Delphine & de son fils, & sur le compte que j'en ai rendu au Roy, S. M. me charge d'adresser à M. de Muy un ordre qui enjoint à cette femme de se retirer dans le Comtat, Lieu de sa naissance; & pour

pour ce qui est du fils , de dire aux parens du Sieur Chaulan , de le mettre en apprentissage , & d'obliger ce pere à en faire les frais. J'ai crû devoir vous en donner avis , par rapport à l'intérêt que vous y prenez , & je vous prie de me croire toujours très-parfaitement , M. votre très-humble & très-obéissant Serviteur. Signé Saint Florentin.

Cet ordre ne pût être exécuté , parce que peu de jours avant qu'il arrivât , Chaulan mourut d'un accident d'apoplexie , & le procès commença d'abord après.

Enfin , cette suggestion est clairement prouvée par les Testamens même de Chaulan , qui sont un témoignage éclatant , combien cet homme étoit souple aux volontés de cette petite femme. Dans celui de 1726. il y fait plusieurs legs considérables à Delphine Barrière , sa servante , qu'il qualifie veuve de Jean-Baptiste Gras , à condition toutefois qu'elle gardera viduité sous le nom de son mari prétendu mort , & il révoque ce legs , si elle se remarie.

Quelle délicatesse de sentimens ! Un maître jaloux de la continence de sa servante , jaloux de l'honneur du nom de son mari , jusqu'à révoquer ses libéralités , si sa veuve vient à y renoncer , & à quitter l'état de viduité ?

Une femme si tendrement aimée , une femme si artificieuse & qui a un empire

si absolu sur l'esprit de son maître , qu'elle dispose à son gré de son séjour & de sa personne , lui aura-t-elle laissé la liberté de choisir son héritier ? Elle a sçu fabriquer des actes , pour lui faire entendre que son mari étoit mort , en conséquence elle lui persuade de l'épouser. Cet homme qui n'est plus maître de lui rien refuser , met tout en œuvre pour la contenter sur ce point. Heureusement ce projet inique trouve des obstacles insurmontables dans la vigilance des Curés. Mais aura-t-elle oublié de se dédommager de cette perte par tous les avantages qu'elle aura pû se procurer à elle & à son fils ? On sçait combien les crimes utiles coûtent peu au commun des hommes. Delphine Barrière en a fait trafic toute sa vie ; est-il croyable qu'elle ait voulu s'en épargner un , sans lequel tous les autres lui étoient à charge ? Ce n'est donc pas une témérité d'attribuer à ses suggestions une disposition si contraire à l'honnêteté publique & à la justice.

Il n'en faudroit pas même tant pour tirer cette conclusion. En ce cas une présomption générale suffiroit. La défense de recevoir aucune disposition prononcée par l'Ordonnance contre les Administrateurs , a été étendue aux Confesseurs , aux Médecins , & généralement à tous ceux , qui sans avoir
une

une autorité légitime sur le Testateur , acquierent de l'ascendant , à raison des services qu'ils lui rendent. On a vû à quel point Chaulan a porté toute sa vie la dépendance & la servitude. Sa situation dans les derniers tems avoit encore augmenté sa foiblesse. Représentez-vous un homme dans la décrépitude de l'âge , accablé d'infirmités , ne pouvant presque bouger de son lit , éloigné de tous ses parens ; livré aux sollicitations , aux instances , aux caresses perpétuelles d'une femme , & dans un besoin continuel de ses secours ; est-il en état de la contredire & de lui rien refuser ? Qui peut douter que de telles personnes ne soient comprises dans l'Ordonnance contre les Administrateurs , & par-là incapables de recueillir les dispositions de ceux qui sont soumis à leurs services ?

Si dans ces circonstances , les dispositions en faveur d'une servante sont nulles , elles ne le sont pas moins pour son fils , qu'on doit regarder comme une personne interposée , & par conséquent aussi incapable que la mere de recevoir aucune succession.

Les mêmes motifs qui nous ont déterminé contre le Testament de 1728. nous déterminent aussi contre le legs contenu dans le Testament de 1726. en faveur de Delphine Barrière. Il consiste en la jouissance de deux maisons meublées , dont l'une est dans la
Ville

Ville de Marseille, & l'autre à la campagne, & en la propriété des meubles qui y sont. Qu'on ne dise point qu'il ne s'agit ici que d'un simple usufruit par forme d'alimens. Si tout cet appareil est nécessaire à la subsistance de Barrière, il va trop loin. Les gens de sa profession n'ont pas besoin de cette abondance, & s'il excède son honnête entretien, par cela même il n'a plus de fondement. D'ailleurs ce legs, tel qu'il soit, n'est-il pas infecté du même vice que le Testament de 1728? N'a-t'il pas été suggéré? La Justice ne peut permettre que cette femme profite des libéralités prononcées par elle-même en sa faveur. On ne sçauroit donc disconvenir qu'encore à cet égard tout le droit ne reclame contre ce legs.

Chaulan viendra donc à bout de dépouiller & Delphine Barrière, & son fils, & toute la race. Mais en sera-t'il plus riche, si cette proie qu'il vient d'arracher à d'injustes ravisseurs, un concurrent mieux fondé la lui ravit à lui-même? N'eût-il pas mieux valu souffrir en paix l'injustice de son oncle, que de venir flétrir sa mémoire, & se ruiner lui-même pour faire réparer ce tort à l'avantage d'un autre? Ce tiers qui vient saisir l'héritage, & se placer entre ces contendans, pour leur enlever la succession qu'ils se disputent, mérite en effet tous nos égards; c'est l'Hôpital
Géné.

Général de Marseille, à qui le Testateur par son dernier Testament de 1728. substitué ses biens. Voici en quels termes : *Et venant ledit Charles Gras à ne pouvoir recueillir la succession, le Testateur lui a substitué & substitué l'Hôtel-Dieu, sous le Titre de l'Hôpital Général S. Esprit, & S. Jacques de Galice de Marseille, qui en fera & disposera à son plaisir & volonté.*

Une partie par elle-même si favorable , & qui se présente avec un titre si formel , peut-elle craindre de succomber ? Charles Chaulan prévoit le cas où son héritier ne pourra recueillir son héritage ; le cas arrive , l'héritier est déclaré incapable ; que reste-t'il , qu'à déclarer la substitution ouverte en faveur des pauvres ? Le respect qui est dû à la mémoire des morts , n'exige-t'il pas que dans le cas où les regles s'opposent à l'exécution de leurs dernières volontés , on en laisse au moins subsister tout ce qui peut compatir avec les regles ? Qu'a voulu le Testateur ? Deux choses ; faire du bien à l'héritier écrit ; & à son défaut , faire passer ce bien dans le sein des pauvres. Il s'est trompé dans le choix de son héritier. A la bonne heure qu'à cet égard sa volonté soit sans effet ; mais les pauvres , les pauvres auront-ils aussi quelque incapacité ?

Nous n'avons garde de nous laisser toucher par ce pathétique. La substitution dont

il

Il s'agit, ne peut avoir son effet, parce qu'elle est faite dans un Testament en faveur d'un incapable, qui ne pouvant recueillir la succession, ne sçauroit la transmettre à ses substitués. C'est donc une maxime, qu'une substitution, de quelque espèce qu'elle soit, contenue dans un Testament, nul par suggestion ou par incapacité de l'héritier, participe au même vice, & est censée venir de la même cause, & n'avoir été suggérée que comme une précaution, pour frustrer plus sûrement les héritiers du sang. En effet, le dessein de Chaulan, ou, pour parler plus vrai, le dessein de Delphine Barrière n'a pas été de procurer du bien aux pauvres; ç'a été de faire du mal aux héritiers légitimes, & de leur ôter l'envie d'attaquer le Testament qu'elle dictoit.

Si ces sortes de substitutions étoient autorisées, tous les captateurs, tous les incapables auroient trouvé le secret infailible de fermer la bouche aux héritiers naturels, & d'échaper à la vigilance des Loix. Une substitution inserée dans le Testament, produiroit cet effet. Les parens n'ayant plus d'intérêt, n'auroient plus d'action. D'ailleurs, pourquoi s'aviseroient-ils de débattre un Testament, dont la cassation tourneroit toute au profit des substitués? Ce seroit donc trouver dans le droit, contre le droit même, un moyen pour autoriser & faire valoir les dispositions
les

les plus opofées aux bonnes règles. La Cour, dont la fageffe attentive repouffe inceffamment les abus les plus déguifés, eft bien éloignée de donner entrée à un abus fi palpable.

Elle détruira cet ouvrage d'iniquité. Elle rétablira l'ordre que l'incontinence d'une part, & de l'autre la fuffegtion la plus outrée, ont indignement violé. Chaulan rentrera dans l'héritage qui lui eft dévolu par la nature & les Loix, & Delphine, l'ouvrière de tant de crimes, rentrera dans fon néant. Si les paffions fçavoient être modérées, au lieu de s'engager dans un éclat où il n'y avoit pour elle que de l'infamie à gagner, elle pouvoit, à la faveur de la première difpofition, fe ménager quelque reflource. Elle a voulu tout envahir; ce qu'on ne peut qu'attribuer aux effets de cette juftice invifible qui aveugle le crime, & l'amène à la peine qu'il mérite, en permettant qu'il fe porte aux dernières extrémités de l'impudence.

Par ces confidérations, & dans ces circonftances, nous eftimons qu'il y a lieu de mettre l'appellation & ce dont eft apel, au néant; & par nouveau Jugement, ayant égard à l'évocation, évoquant & retenant le fonds & principal, & y faifant droit, le Testament fait par Charles Chaulan en 1728. fera déclaré nul, &, comme tel, caffé; & de mê-

me suite , sans avoir égard à la substitution qui y est portée en faveur de l'Hôpital Général de Marseille , ni au legs fait à Delphine Barrière dans le Testament de 1726. qui sera annulé en ce chef , les autres dispositions qu'il contient , seront confirmées & exécutées selon leur forme & teneur , & Joseph Chaulan sera mis en possession de cet héritage , avec défenses à Charles Gras & à tous autres , de l'y troubler , à peine de 3000. livres d'amende , & en cas de contravention , d'en être informé.

Le Jeudi 22. Mars 1736. à l'Audience de la Grand'-Chambre , l'Arrêt fut contraire à cet avis. Le dernier Testament de Chaulan en faveur de Gras , fut confirmé avec dépens. L'Arrêt passa à la pluralité de sept Juges contre cinq.



L'HEUREUX TROUPEAU,

F A B L E

A M. L Curé de S. S.

LE Métier de Païteur n'est pas mince travail ;

Qui veut mener ses Moutons paître ,
Ou les ramener au Berçail ,

N'est

N'est pas toujours bien sûr de s'en rendre le maître,
 En vain on les appelle indociles & sourds;
 Ils suivent leur caprice & s'égarent toujours.
 Il est dans les Troupeaux des Moutons difficiles,
 Qu'un Pasteur vigilant voulant rendre dociles,

Traite avec trop de hauteur.

Qu'arrive-t-il ? Sa rigueur

Révolte la gent moutonnaire,

Qui se roidit encor avec plus de vigueur.

Les Moutons sont par fois mutins à leur manière.

Quelquefois on les voit préférer sottement

Une herbe empoisonnée au meilleur pâturage;

Veut-on les guider sagement ?

Messieurs les Moutons font la rage ;

On les harangue vainement ;

Les Harangueurs perdent courage,

Le Troupeau, dont ici je conte le bonheur,

Paît dans un bon pacage, y bondit sans rumeur.,

Le Berger qu'a choisi le plus grand des Monarques

Est de tous les Bergers le plus fait à plaisir ;

Car dès qu'il eut appris qu'on vouloit le choisir,

Il se cacha (c'est bonne marque ;)

En Ministre éclairé, loin d'agir en tyran

Il veut que sa vertu fasse honneur à son rang,

Et non pas que son rang lui serve de mérite ;

Il sçait que du pouvoir l'amour propre s'irrite ;

Il se conduit en pere & non pas en censeur :

2792 MERCURE DE FRANCE

Aux éloquens discours il unit l'éloquence

De l'exemple & de la douceur ,

Et laisse à son Troupeau tirer la conséquence.

Devant lui sans contrainte il sçauroit s'avancer ,

Il respecteroit sa houlette ;

Mais dans le bon chemin qu'il aime à lui tracer ,

Il aime mieux le devancer ,

Et soudain sur ses pas , au son de sa Musette ,

On voit les Brebis s'empressez ;

Le nom de ce Pasteur , sçavant , pieux , affable ,

Je n'oserois le prononcer ,

Car si je l'avois mis en tête de ma Fable

L auroit voulu , je gage , l'effacer.



*REPONSE à une Question de Physique ,
proposée dans le Mercure de Septembre
dernier , à M. l'Abbé Baillard du Pinet ,
par M. Tassel , Horloger à Avignon.*

L Es Expériences que vous avez faites ,
M. sur deux fils de laiton , exposés à la
chaleur d'un four , sans avoir augmenté en
longueur , vous ont donné lieu , dites-vous ,
de douter si le froid ou le chaud élémentaires
allongent & raccourcissent les Métaux. D'ail-
leurs vous croyez que si l'air exerce quelque
action sur la verge d'un Pendule , elle doit
plûtôt

plûtôt la grossir que l'allonger ; vous essayez même de le prouver , & vous concluez votre Lettre par cet Article.

» Je me flate donc , M. qu'en attendant
 » que je sois convaincu par les expériences
 » que vous aurez la bonté d'indiquer au Pu-
 » blic, vous me permettrez de croire que
 » les parties des Métaux sont trop dures &
 » trop compactes, pour céder aux impressions
 » de l'air , tandis que ce n'est qu'avec beau-
 » coup de peine que le feu lui-même peut les
 » séparer , pour s'y faire un passage. Si les
 » Horloges ont des irrégularités dont on ne
 » connoît pas encore bien la cause , il faut
 » chercher & ne pas se lasser , mais rien ne
 » rend le travail plus ingrat , que de mar-
 » cher dans un chemin qui nous éloigne du
 » vrai , bien loin de nous y conduire.

Si je comprends bien le sens de cet Article , vous pensez , M. que les moyens employés pour rectifier les variations qu'apportent les différentes températures de l'air à la longueur d'un Pendule appliqué à une Horloge , sont plusqu'inutiles, & vous craignez même que ce ne soient des remèdes fort recherchés pour guérir un mal imaginaire qui n'existe nulle part.

Toutes ces réflexions, M. vous ont porté à demander à M. l'Abbé du Pinet , au nom du Public, des éclaircissemens sur une dé-

B iij couverte

couverte aussi singulière, dites-vous, que celle dont il s'agit; vous sous-entendez le Thermometre que j'ai appliqué aux Pendules, dont il a donné la description dans le Mercure de Février dernier, & parlé assés avantageusement pour exciter le chagrin d'un Anonyme, qui a fait inserer dans celui d'Avril une Lettre Historique sur l'Horlogerie, à laquelle ce Sçavant n'a point fait de réponse; elle est en effet d'un style peu équitable & sera peut-être cause qu'il s'obstinera à garder le silence.

Il n'en est pas de même de la vôtre, M. vous soutenez vos sentimens par des termes obligeans, vous demandez des éclaircissmens sur certains points de notre Art. Rien de plus juste que de répondre à vos vûes. C'est ce que je me propose de faire dans ce Mémoire, que je diviserai en deux Parties. Dans l'une, je rapporterai mes expériences, & ce que divers Sçavans ont écrit sur la dilatation des Métaux; dans l'autre, j'examinerai par occasion, si la grosseur de la vergé d'un Pendule est nuisible à la justesse de l'Horloge à laquelle il est appliqué.

PREMIERE PARTIE.

EXTRAIT des expériences faites sur la dilatation des Métaux, par M. Musschenbroek, insérées dans le premier Tome de son Traité de Physique, imprimé à Leyde en 1739.

« Tous les Corps solides sur lesquels j'ai
 « fait jusqu'à présent des expériences, se
 « rarefient dans toutes leurs dimensions par
 « le moyen du feu qui les pénètre, & cette
 « rarefaction continuë aussi long-tems que
 « le feu reste dans ces Corps. C'est ce que
 « nous faisons voir à l'œil d'une manière
 « évidente, à l'aide de notre Pirometre, qui
 « fait voir sur le champ & sans peine, de
 « très-petites rarefactions des corps, & même
 « jusqu'à la 12500. partie d'un pouce du
 « Rhein, je donne à chacune de ces Parties
 « le nom de degré. J'ai fait mes expérien-
 « ces sur les Métaux, les demi-Métaux ;
 « plusieurs sortes de pierres, la craye & les
 « briques. Tous ces corps mis d'abord entre
 « le Pirometre, lorsqu'ils sont froids, & ren-
 « dus ensuite chauds par le moyen d'une lé-
 « gere flâme d'esprit de vin, deviennent plus
 « longs qu'ils n'étoient auparavant ; non-seu-
 « lement ils deviennent plus longs, mais ils se
 « dilatent & s'étendent en tous sens. Cela se

B. iiij » voit

„ voit à l'aide d'un Cône de cuivre , qui étant
 „ froid , s'ajuste exactement dans un trou
 „ rond d'une plaque plate de métal , par
 „ lequel on le fait passer , au lieu que lors-
 „ qu'on l'a rendu chaud , il déborde fort du
 „ trou & ne peut y passer , parce qu'il est
 „ gonflé. Si l'on fait chauffer la plaque où
 „ est ce trou , & qu'on ait soin de tenir le
 „ cône froid , le trou se trouve alors plus
 „ large & le cône y passe fort facilement.

„ Quand on chauffe un corps dans un
 „ feu qui a un certain degré de chaleur , il
 „ acquiert , en se rarefiant , un volume dé-
 „ terminé ; mais plus le feu est ardent , plus
 „ le corps en est rarefié , quoique son volume
 „ soit cependant encore d'une grandeur dé-
 „ terminée. C'est ce que j'ai trouvé , à l'aide
 „ de mon Pirometre , dont je fis brûler la
 „ lampe , premièrement avec une seule flâme ,
 „ ensuite avec deux , puis 3. 4. jusqu'à cinq
 „ flâmes égales ; examinant en même-tems
 „ jusqu'à quel point chaque flâme rarefioit
 „ les lingots de métal dont je me servois pour
 „ cet effet ; cela se faisoit avec des flâmes qui
 „ avoient une certaine grandeur , & quoique
 „ je fisse brûler chaque meche pendant plus
 „ ou moins de tems , la dilatation du métal ne
 „ n laissa pas de rester la même après qu'il fut
 „ revenu au point de sa plus grande rarefac-
 „ tion. Pour abreger , j'ai exposé dans la Ta-

„ ble

» ble suivante les differens Métaux que j'ai
» employé, afin que l'on pût voir d'un coup
» d'œil ce qui concerne cette matiere..

*T A B L E qui fait voir la rarefaction des
métaux longs de 5.—8. pouces du Rhein
échauffés par le moyen de l'esprit de vin
allumé, lequel formoit par dessous une flâme
du diamètre d'un 23. centième de ponce.*

avec une flâme au milieu.	Fer battu 80	Acier 85	Cuivre rouge. 89	Cuivre jaune 110	Argen. 78	Etain. 153	Plom. 155
avec 2. flâmes	117	123	155	220	215		270
avec 3. flâmes	142	168	193	275	155		
avec 4. flâmes.	211	270	270	362	260		
avec 5. flâmes.	230	310	310	377	305		

» On peut voir une plus ample description
» de ces Expériences dans les additions que
» j'ai faites à celles des Philosophes de Flo-
» rence ; on y trouvera en effet toutes les
» circonstances qui concernent les Experien-
» ces que je viens d'indiquer, avec la des-
» cription & la figure du Piromètre.

Tout le reste de ce Traité ou Mémoire sur
le feu, qui est de 30. pages in-4°. est inté-
ressant ; d'ailleurs il y en a cinq autres sur

R v cette

cette matiere qui le font encore plus. Ces Mémoires, imprimés au Louvre en 1739. ont pour titre : *Pièces qui ont remporté le Prix de l'Académie Royale des Sciences en 1738.* Comme ce seul titre est un éloge auquel on ne doit rien ajouter, je me contenterai de dire ici que les deux derniers qui sont anonymes, répandent tant de lumières sur la matiere en question, que nous n'avons pû nous dispenser d'en donner ici quelques Extraits.

Il est dit précisément, page 90. dans le premier de ces deux Mémoires, que l'effet le plus universel du feu, c'est d'augmenter le volume de tous les corps dans toutes leurs dimensions. Et à la page 150. que plus un corps reçoit difficilement le feu dans ses pores & plus il s'y conserve long-tems, parce que ce corps résiste également par sa masse & par la cohérence de ses parties à l'effort que fait le feu pour pénétrer dans sa substance & à celui qu'il fait pour l'abandonner; ainsi plus un corps est solide, plus il se refroidit lentement. Il est dit encore, page 125. que le feu étend les corps, selon toutes leurs dimensions.

Dans le second Mémoire, p. 182. on demande » pourquoi tous les animaux sont-
 » ils plus grands le jour que la nuit ? Pour-
 » qu'ont les maisons sont-elles plus hautes à
 » midi qu'à minuit ? Pourquoi toute la Na-
 » ture

» ture est-elle dans une agitation plus qu'
 » moins grande , selon que les Climats sont
 » plus ou moins chauds ? Faudra-t il pour
 » expliquer ces phénomènes continuels re-
 » courir à autre chose qu'au feu ? Son ab-
 » sence ne fait-elle pas sensiblement le re-
 » pos ? Sa présence ne fait-elle pas sensible-
 » ment le mouvement ? Faudra-t-il , encore
 » une fois, imaginer une autre matière que le
 » feu, pour rendre raison de la chaleur?

Pour sentir toute la force de cet article ,
 il faut sçavoir que les Newtoniens n'ad-
 mettent aucune différence entre le feu &
 la chaleur ; par exemple , ils disent que la
 main qui touche la boule d'un Thermo-
 mètre, ne le fait monter que par le feu qu'elle
 contient dans sa substance.

Le même Auteur indique à la p. 200. les
 proportions dans lesquelles le feu embrase
 un corps quelconque. Il établit pour *pre-
 mière Loi* , que le feu communique son
 mouvement aux corps homogènes à pro-
 portion de leur grosseur.

Pour seconde. Qu'il agit en raison inverse
 du quarré de sa distance.

Pour troisième. Qu'il augmente le volume de
 tous les corps avant que d'enlever leurs
 parties.

Pour quatrième. Que les corps retiennent
 leur chaleur , d'autant plus long-tems, qu'il

a failu plus de tems pour les échauffer.

Pour cinquième. Que tous les corps sont échauffés & raréfiés par un feu égal, plus lentement d'abord, ensuite plus rapidement, puis avec plus grande célérité, & de ce point de plus grande célérité, il se raréfie d'autant plus lentement, qu'ils aprochent plus du dernier terme de l'expension.

Pour sixième. Que la raison dans laquelle le feu agit sur les corps, est toujours moindre que la raison dans laquelle on augmente le feu.

Pour septième. Qu'un corps exposé au feu sera d'autant plutôt échauffé, qu'il contiendra plus de soufre dans sa substance.

Pour huitième. Que tous corps homogènes de dimensions égales à feu égal, mais chacun peint ou teint d'une couleur différente, s'échauffent suivant les proportions des sept couleurs primitives: le noir s'échauffe plus vite, puis le violet, le pourpre, le vert, le jaune, l'orangé, & enfin le blanc; par la même raison, le corps blanc garde plus long-tems sa chaleur, & le corps noir est celui qui la perd plus vite.

Et pour neuvième Loi. Qu'il doit y avoir des variations dans la plûpart des loix précédentes.

D'ailleurs, ce sçavant Auteur soupçonne que le feu est la cause de l'élasticité & de l'élec-

l'électricité. C'est à regret que je reste en si beau chemin, M. mais ces citations me paroissent suffisantes.

Que les métaux cedent aux impressions de l'air, cela est évident par le Thermomètre que j'ai imaginé, & dont voici la même description que je donnai à l'Académie Royale des Sciences le 19. Juillet 1738. en lui présentant une Pendule d'observation que j'ai faite pour M. Cassini, & à laquelle il est appliqué.

DESCRIPTION d'un Thermomètre, lequel étant apliqué à une Pendule, a la propriété de rectifier les irrégularités que le froid & le chaud y produiroient, en changeant la longueur de son Pendule.

L'excès dont la dilatation ou la contraction du laiton surpasse celle de l'acier, produit le mouvement de ce Thermomètre. Il est composé de trois pièces principales; la première est un tube de laiton de 42. pouces de long & de 9. lignes de diamètre.

La seconde est une verge d'acier qui a de grosseur 3. lignes en quarré, & de longueur 43. pouces; elle traverse le tube en longueur & s'appuye sur lui, au moyen d'un écrou vissé à sa partie supérieure.

La troisième est un index qui a deux branches à angles droits; l'une de 10. pouces

ces monte le long du tube, & marque les degrés du chaud & du froid sur un limbe gradué & fixé sur le corps du tube ; l'autre qui n'a que 3. lignes, s'appuye toujours au moyen d'un ressort sur une cheville attachée au bas de la verge, laquelle sort en dehors du tube par une ouverture parallèle faite à sa partie inférieure. Au point de concours des branches de l'index est rivé un canon qui entre sur une broche qui lui sert d'axe, laquelle est placée à la partie inférieure du tube, vis-à-vis la cheville fixée à la verge.

Il suit de cette construction que la verge ne peut recevoir aucun mouvement du tube, sans le communiquer à la petite branche de l'index, & sans faire mouvoir la grande dont le rapport étant comme 1. à 40. il suit de là qu'elle parcourt une ligne sur le limbe, lorsque le tube s'allonge ou s'accourcit d'un quarantième de ligne de plus que la verge.

A la partie supérieure du tube est fixé un anneau pour l'accrocher contre un mur, & à l'inférieure de la Verge est percé un trou pour y accrocher un poids de 7. à huit livres. Dans cette position, le Thermomètre marque les degrés du chaud & du froid, comme ceux à liqueurs : on a même éprouvé que dans un air tempéré, si l'on vient à

à l'empoigner, la chaleur de la main fait tourner son index vers le chaud.

A la Pendule d'observation que vous voyez MM. est attachée une plaque de cuivre distante du Cocq de 6. lignes ; un trou quarré de la grosseur de la Verge y est percé vis à-vis de celle du Pendule : la pièce qui porte les ressorts de suspension, a un tenon qui débordé la partie supérieure du Cocq : ce tenon est percé d'un trou rond de même diamètre que celui qui est à la partie inférieure de la Verge.

Pour appliquer le Thermomètre à la Pendule, on le fait entrer dans l'anneau de fer qui retient sa partie supérieure. Ensuite on fait entrer le bout inférieur de la Verge dans le trou quarré de la plaque, & de-là dans le tenon ; alors le Tube s'appuyant sur la plaque, se trouve placé verticalement : une goupille à tête, que l'on passe dans le trou de la Verge & dans celui du tenon, met le Thermomètre au service de la Pendule, & l'en ôte dès qu'on la retire de sa place.

Le Cocq a deux lèvres de l'épaisseur d'une carte ; elles forment une ouverture parallèle de l'épaisseur des ressorts de suspension, laquelle étant perpendiculaire au plan de vibration, détermine l'axe de vibration.

Par cette construction il est évident que ces ressorts montans, & descendans entre les lèvres

lèvres du Cocq par le mouvement du Thermomètre , il en résulte qu'il y aura toujours égale distance entre l'axe de vibration & le centre d'ocilation , supposé que le Tube soit précisément de la longueur nécessaire pour produire cet effet , ce que je n'ose affirmer avant que d'avoir fait les Expériences que je médite pour m'en assurer.

Voilà , M. précisément la description de mon Thermomètre à laquelle je vais joindre les Expériences que j'ai faites sur un semblable Thermomètre en Février 1749. elles furent précédées de celles-ci.

PREPARATION.

Comme la Table de M. Musschenbroek donne la dilatation de l'acier plus grande que celle du fer , je commençai par me proposer avant toutes choses de vérifier ce fait , afin de sçavoir lequel je devois choisir de ces deux métaux ; tant pour faire les Verges de mes Pendules que celles de mes Thermomètres. Pour cet effet, je fis forger 3. Verges de différent fer, de chacune 42. pouces de long sur 4. lignes en quarré , & une autre d'acier de pareille mesure.

Première Expérience.

J'unis ensemble deux de ces Verges ; l'une de fer de roche & l'autre de fer
cassant,

caissant , en passant une goupille ronde à travers des deux à l'extrémité de l'une de leurs parties. Je mis aussi une goupille au bout de l'une de ces Verges , & fis passer à frottement à côté de cette goupille le bout de l'autre , que j'avois taillé en plan incliné , de manière qu'en glissant le bout de l'une sur la cheville de l'autre , je sentoís une foible résistance : je répétois l'opération toutes les fois que je les plaçois sur mes chenets pour les faire chauffer, & les tournois de tems en tems , afin qu'elles prissent une chaleur égale ; ensuite je les tenois verticalement , & remarquois si celle dont le bout étoit taillé en plan incliné , passoit plus ou moins librement sous la goupille : j'observai par ce moyen , qui paroît simple , que la Verge de fer de roche s'allongeoit moins à la chaleur , que celle de fer caissant : je n'ai point recherché de quelle quantité , n'en n'ayant pas besoin.

Seconde Expérience.

J'unis de même la Verge de fer de roche à celle d'acier , & les mis chauffer ensemble ; elle s'allongea davantage à la chaleur que celle d'acier , & en se refroidissant, elle s'accourcit peu à peu , & revint à sa première longueur.

Trois-

Troisième Expérience.

J'unis aussi la Verge de fer de Berry à celle d'acier ; il en fut de même qu'à l'Expérience précédente. D'où je conclus que je devois toujours faire d'acier les Verges du Pendule, ainsi que celles de mes Thermomètres, & que les Expériences sur la dilatation du fer & de l'acier contenuë dans la Table de M. Musschenbroëk, sont peut-être sujettes à erreur, étant faites sur des lames de métal trop courtes : je suis d'ailleurs fort porté à croire que la différence des fers & des aciers pourroit causer cette variation.

Ces Expériences qui me confirmoient dans l'usage de préférer l'acier à tout autre métal pour les Verges des Pendules, jointes au grand froid qu'il faisoit alors, me déterminèrent à commencer celles que je méditois, afin de trouver la longueur de mon Thermomètre. La face de la maison que j'occupe, est bâtie de pierres de taille fort dures ; une petite chambre qui est à côté de mon cabinet est le lieu où je les ai faites.

Je détachai d'une Pendule d'observation qui marchoit alors, un Thermomètre pareil à celui que j'ai décrit, excepté seulement que le mouvement du bout de la branche de l'index qui parcourt les degrés du

du limbe est à celui des ressorts de suspension entre les lèvres du cocq comme 1. est à 200. J'en construisis un autre tout pareil sur une plaque de cuivre, & je l'attachai au bas de la verge du Pendule, de façon que le point où il devoit recevoir du mouvement, fût vis-à-vis le centre d'ocilation de cette verge, que je perçai à ce point d'un trou quarré long.

Ensuite je fis entrer dans le mur à 6. pouces de ma fenêtre une fourchette de fer, pour soutenir mon Thermomètre, dont j'arrêtai avec des cordons la partie supérieure. Au bout de la verge qui débordoit la fourchette par dessous, j'y attachai les ressorts de suspension & le Pendule, le tout posé contre le mur.

Au travers du trou quarré long, dont je viens de parler, je perçai avec un foret un trou dans le mur, & j'y fis entrer à force une cheville d'acier de 2. lignes de diamètre, sur laquelle devoit toujours s'appuyer la petite branche de l'index, lors des Expériences : un limbe gradué & attaché sur le corps de la verge, étoit placé sous le bout de la longue branche de l'index. D'ailleurs, pour tenir le tout en état, j'avois attaché la lentille à 3. pouces au dessous du centre d'ocilation ; en ce cas elle ne faisoit que l'office d'un poids.

A 3. pouces de distance de mon Thermomètre , j'y en plaçai un à liqueur de 3. pieds & demi de longueur , de manière que le milieu de l'un répondoit au milieu de l'autre. Ensuite j'échauffai le lieu jusqu'à-ce que ce dernier marquât le temperé. Ensuite je fis marquer zero aux index. Par cette disposition , il devoit arriver qu'en échauffant ou refroidissant le lieu , l'index du centre d'oscillation devoit rester immobile, pendant que l'autre parcourroit les degrés de son limbe , ce qui n'arriva cependant pas , car ayant échauffé le lieu jusqu'à-ce que mon Thermomètre à liqueur , dont je connoissois la marche, montât au quatre-vingtième degré , je m'aperçûs que l'index du centre d'oscillation avoit parcouru un arc qui annonçoit que ce centre étoit descendu à la chaleur , & que mon tube étoit trop court.

Afin de profiter du grand froid , j'en fis sur le champ construire un autre de 2. pieds de long & de moindre diamètre que le premier. J'attachai à son bout inférieur 2. lames d'acier de même longueur , qui avoient chacune un talon à l'autre bout. Je fis entrer librement le second tube dans le premier sur lequel il s'appuyoit au moyen des talons des lames latérales. Ensuite l'expérience m'annonça que le second tube étoit trop long ; je le rognai peu à peu , & je par-

vins

vins par ce moyen à observer, le 24. Février 1740. qu'en refroidissant le lieu par l'ouverture des fenêtres, ou en l'échauffant, j'observai, dis-je, que l'index du centre d'oscillation restoit immobile, pendant que l'autre parcouroit 29. lignes sur son limbe.

Cette Expérience répétée de la même manière les jours suivans, ne réussit pas avec la même précision : l'index du centre d'oscillation prit 2. à 3. lignes de mouvement tant d'un côté que d'autre du zero, & m'annonça alternativement que mes tubes étoient trop longs, suivant une Expérience, & trop courts suivant l'autre. Alors croyant être parvenu à tout ce que je m'étois proposé d'elles, j'en fis faire un dessin sur le lieu; (je me propose de le faire graver pour le donner au Public.)

Résultat de l'Expérience.

Je mesurai mes tubes; ils avoient 56. pouces; leurs verges & celles du Pendule 95. ce qui donneroit la dilatation de l'acier à celle du cuivre jaune environ comme de 3. à 5.

J'ai dit que le mouvement des index étoit à celui des ressorts de suspension entre les lèvres du coq comme 1. à 200. J'ai observé d'ailleurs que l'index du Thermomètre
 avoit

avoit parcouru 29. lignes sur son limbe dans les Expériences ; d'où résulte que le mouvement des ressorts de suspension a été d'environ un septième de ligne pendant celui de l'index. Ce mouvement des ressorts de suspension prouve que la Pendule auroit retardé dans mon appartement, sans le Thermomètre , d'environ 7. secondes par jour pendant les grandes chaleurs , & avancé d'autant par le grand froid.

Avant que de finir cet article, je dois avertir que si je ne suis point parvenu au dernier degré de précision dans tout ce que je viens d'exposer , au moins puis-je assurer que j'en ai fort aproché.

Des personnes penseront qu'il est comme impossible que cet instrument produise exactement ces petits mouvemens, comme un quatorzième de ligne du tempéré au froid , & autant du tempéré au chaud ; je pensois aussi comme eux , avant d'en avoir imaginé la construction ; mais elle est si avantageuse, si solide , & elle produit si régulièrement ses effets depuis plusieurs années , qu'elle ne me laisse rien à désirer.

Depuis mes Expériences , je me suis toujours servi de deux tubes l'un dans l'autre de chacun 2. pieds 4. à 5. pouces de long.

D'ailleurs j'ai pensé que ceux qui voudroient

droient se servir d'un mur, & calibrer, pour ainsi dire, la verge de leur Pendule du chaud au froid, pourroient attacher l'index du centre d'ocilation au mur même; cette manière seroit bonne, je crois, pour les contre-verges.

Voilà, M. ce que j'avois à vous exposer dans ma première Partie. Le seul & unique objet de la seconde est d'interroger les Sçavans & d'apprendre d'eux, si la grosseur de la verge d'un Pendule seroit indifférente à la justesse de l'Horloge à laquelle il seroit appliqué.

SECONDE PARTIE.

J'ai démontré dans le Journal de Trevoux du mois de Mars dernier, que le chaud ou le froid feroient également retarder ou avancer deux Horloges dont les Pendules différeroient en longueur dans un rapport pris à volonté. Dans ma seconde Réponse du Mémoire & sur le même sujet, j'ai dit même qu'il nous manquoit la solution d'un Problème dont je répète ici l'énoncé.

Une Horloge, bien faite à tous égards; étant donnée, quelle seroit la longueur du Pendule qu'on y devroit appliquer, afin qu'elle allât plus juste avec celui-là seul qu'avec tout autre?

Depuis ce tems-là, j'ai pensé que la solution

tion de ce Problème dépendoit d'un autre ; dont voici encore l'énoncé.

Une Horloge , bien faite à tous égards étant donnée , quelle seroit la forme du Pendule qu'on y devoit apliquer , afin qu'elle allât plus juste avec celui-là seul qu'avec un autre dont la forme seroit différente ?

Des deux choses qui sont à considérer, dans ce dernier Problème , l'une a été trouvée par le célèbre M. Clairau ; il a démontré dans les Mémoires de l'Académie de 1738. pag. 159. que le centre d'ocilation d'un Pendule ne varieroit pas , quoique ce Pendule ocilât dans des milieux de différentes densités.

L'autre qui reste à trouver , est la forme du Pendule qui varieroit le moins par les différentes pesanteurs de l'air qui nous sont indiquées par les différentes hauteurs du Mercure. On croira peut-être que cette recherche est inutile , parce qu'un Pendule qui vibre dans une seconde & décrit de petits arcs, ne peut éprouver que de petites variations , par cette cause. On ajoutera que M. Trabau a démontré cette vérité d'après M. Newton dans son Livre sur le mouvement & l'équilibre , p. 614. D'ailleurs , pour appuyer ces raisons, l'on m'objectera que M. Cassini de Tury, dans les Mémoires de la même année, p. 143. a observé dans les Experiences ingénieuses qu'il a faites sur la propagation du son, que

que la vitesse du son étoit la même , quoi-
que le Mercure fût à différentes hauteurs.
Mais ne peut-on pas répondre à ces ob-
jections , qu'il seroit avantageux de por-
ter les Pendules d'observation à toute la
précision où l'art peut atteindre ? De plus ,
quand même il en seroit de leur mou-
vement comme de la vitesse du son , ce qui
n'est absolument pas , il seroit toujours avan-
tageux aux Horlogers que la Géométrie vou-
lût achever de répandre ses lumières sur ce
sujet. En attendant sa décision , je vais ha-
zarder , M. de dire en abrégé ce que je
pense sur cette matiere.

Je suppose deux Pendules dont la verge de
l'une pese six livres & sa lentille douze ; celle
de l'autre une livre & sa lentille dix-sept. Je
suppose encore que les deux verges soient
d'acier & leur lentille de plomb , il est cer-
tain qu'ils tomberoient de hauteur égale en
tems égaux dans le vuide , mais il n'en se-
roit pas de même dans les milieux de diffé-
rentes densités , comme l'eau ou l'air , puis-
que la superficie de l'un seroit à celle de
l'autre , comme le raport du poids du
plomb est à celui de l'acier , d'où il s'ensui-
vroit nécessairement ,

1°. Que quoique leurs poids fussent égaux
dans le vuide , ils seroient cependant iné-
gaux dans le plain , que s'ils ociloient égale-

II. Vol.

C ment

ment dans le vuide , il n'en seroit pas de même dans le plein ; que cette vérité seroit aperçue si l'on faisoit l'expérience rapportée par M. Pascal dans ses Hydriques , p. 229.

2°. Que quoiqu'ils oscillassent en tems égaux pendant les hauteurs moyennes du Mercure , celui à grosse verge retarderoit & avanceroit plus que l'autre , pendant qu'il seroit dans ses extrêmes , tant par la densité de l'air que par sa pesanteur augmentée ou diminuée.

3°. Que les mêmes variations s'ensuivroient , si on les transportoit au-dessous du niveau de la Mer ou sur les plus hautes Montagnes.

4°. Que quand on avoueroit que ces variations seroient encore plus petites qu'elles ne paroissent , il faudroit aussi avouer qu'il n'en faut pas de grandes pour accélérer ou retarder le mouvement d'un Pendule d'un $\frac{86400}{1}$, ou d'une seconde par jour.

5°. Que lorsqu'un Astronome soupçonne sa Pendule d'erreur , il ne risqueroit rien de consulter la marche antécédente de son Baromètre.

6°. Qu'il n'y auroit nul inconvenient qu'il eût une Horloge qui marquât les minutes , les heures, les jours du mois, & qui lui traçât avec un crayon continuellement jour & nuit sur des cartons de rechange de figure ronde

&

& d'un pied de diamètre ou plus , les hauteurs du Mercure ; ces cartons gravés ou publiés en Table chaque année , pourroient être de quelque utilité aux Physiciens. D'ailleurs voici deux raisons de préférer les Pendules qui ont de petites verges ou peu de superficie , l'un & l'autre étant le même.

Premiere raison. On sçait par approximation que le centre de la lentille du Pendule à petite verge, que j'ai supposé, se trouveroit à environ 37. pouces 3. à 4. lignes de son axe de vibration; mais il n'en seroit pas de même de l'autre, dont le centre de la lentille se trouveroit à environ 40. pouces & plus de son axe de vibration; donc, en ce cas le centre de la lentille parcoureroit le rayon d'un plus grand cercle que l'autre; donc, plus de mouvement & de résistance de la part de l'air, donc, en conséquence de sa longueur, le centre d'ocilation descendroit davantage par la chaleur.

Seconde raison. La lentille d'un Pendule est faite de deux calotes de laiton soudées l'une à l'autre, & remplies de plomb. L'écrou qui est au bas de la verge, la soutient; ainsi par construction sa dilatation l'élève vers le centre d'ocilation; mais comme le laiton & le plomb se dilatent davantage à la chaleur que l'acier, & que le diamètre de la grosse lentille est plus grand que celui de la petite; il s'ensuivra qu'elle remontera davantage vers

C ij le

le centre d'ocilation & retardera moins que l'autre par la chaleur.

Je n'ignore pas qu'il est rapporté dans le *Traité de l'Horlogerie Mécanique*, p. 274, des choses contraires à ce que je viens d'avancer ; qu'une Pendule d'observation à laquelle on avoit apliqué une très-grosse verge d'acier , n'a avancé que de deux secondes par un très-grand froid & retardé autant par un très-grand chaud. On insinuë même que ces petites variations doivent être attribuées plutôt au mouvement qu'au changement des dimensions de la verge ; mais ne pourroit-on pas dire à ce sujet , que qui prouve trop ne prouve rien , & que si l'on admettoit cette conséquence , il s'ensuivroit qu'à chaleur égale une verge, quatre fois plus grosse qu'une autre , s'allongeroit quatre fois moins , & ainsi des autres à proportion ? Ce qui est contraire aux sentimens des plus grands Physiciens.

Voici , M. la fin de mon Mémoire ; j'ai tâché d'y rassembler sous un seul point de vûe & fort en abrégé, ce qui m'a paru de plus intéressant sur les Pendules d'observations ; depuis le retour de Messieurs les Académiciens , qui étoient allés au Nord. Car c'est d'eux & du Livre de la figure de la Terre , par M. de Maupertuis , que l'on tient qu'ils étoient obligés dans ces climats glacés , de
faire

faire entretenir un feu réglé sur le Thermomètre, afin que les verges de leurs Pendules conservassent leurs dimensions. Ils ont aussi inspiré l'émulation avec laquelle on a recherché les moyens de remédier à cet inconvénient, dont une partie est décrite dans le *Traité de l'Horlogerie Mécanique*. D'autres n'y sont point ; telles que quelques contreverges de laiton construites d'une façon particulière, qu'on applique le long de la verge d'un Pendule, pour remonter la lentille ou la descendre, suivant le degré du froid ou du chaud.

Ainsi, M. puisque tant de personnes admettent la dilatation & la contraction des métaux dans les appartemens, & que même M. Graham, célèbre Horloger de Londres, convient que ses Pendules à verges de laiton, varient du froid au chaud de l'Angleterre de 25 à 30. secondes par jour, je vous invite à vous rendre & à penser comme eux.

J'ai l'honneur d'être, M. &c.





ODE SACRÉE

*Récitée par M. D'Antoine , Rhétoricien du
Collegede BELSUNCE , de la Compagnie de
JESUS, le jour que M. l'Evêque de Marseille
consacra son College à l'Immaculée Concep-
tion de LA STE VIERGE , dont il a été parlé
dans le Mercure de Septembre 1742.*

Que vois - je ! Quelle pompe ! Une flatteuse
yvresse

Auroit-elle enchanté mes yeux ?

De quels augustes noms la plus vive allégresse

Fait-elle retentir ces Lieux ?

Pourquoi de tant de fleurs couronner votre tête ?

A qui destinez-vous cette pompeuse fête ?

Et qu'annoncent ces cris qu'on entend dans les airs

A vos transports tout est sensible.

L'airain mêle son bruit flexible

Aux sons harmonieux de vos sacrés concerts.



Mais , quels charmes secrets s'emparent de mon
ame !

Je vois BELSUNCE s'avancer.

L'Esprit Saint , qui toujours & le guide & l'en-
flâme ,

Va par la bouche s'énoncer.

Fuis donc à son aspect , fuis , prophane vulgaire.

Plein de l'amour sacré qui l'inspire & l'éclaire ,

Il vient l'éterniser pour jamais dans ces Lieux.

O bonheur ! Il paroît : il avance :

Mortels , respectez sa présence.

Il vient nous consacrer à la Reine des Cieux.



Inflexible ennemi d'un monstre épouvantable ,

Que l'enfer vomit en fureur ,

Son bras sans cesse armé du glaive redoutable ,

Le poursuit sans cesse en vainqueur.

Abbatuë à ses pieds l'Hydre en vain veut renaître,

C'en est fait ; je la vois pour toujours disparaître.

Et que peut la fureur de ce monstre fatal ?

Son haleine n'est plus mortelle ;

BELSUNCE nous devoüé à celle

Qui foule sous ses pieds le serpent infernal.



Que l'erreur captieuse & la vile ignorance

Respectent ces Lieux à jamais.

La Mere du vrai Dieu , qui départ la science ,

Va nous inspirer désormais.

Quelles clartés ! Quels feux ! quelles vives lumières !

Eloignez-vous d'ici , Dejtés mensongeres.

C'est elle qui jadis renferma dans ses flancs

C iiii Un

Un Dieu , l'Eternelle sagesse ,
 Qui seul , non le Dieu du Permesse ,
 Préside à nos travaux , anime nos accens.



Mere , toujours sans tache , accepte ces prémices
 Que nos cœurs t'offrent en ce jour.
 Daigne du haut du Ciel jeter des yeux propices
 Sur ce gage de notre amour.
 Et toi , temps , destructeur des plus fermes ou-
 vrages,
 Fais toi-même passer jusques aux derniers âges
 Ce Monument fatal au Demon de l'erreur.
 Qu'il soit à la Race future
 Une marque constante & sûre
 De la Foi du Troupeau , du zèle du Pasteur :



*LETTRE de M. D. L. R. écrite au
 R. P. M. TEXTE , Dominicain , Sous-
 Prieur du Noviciat Général de Paris , au
 sujet des Chartreuses de Paris & de Mar-
 seille.*

JE crois , M. R. P. qu'il seroit assés diffi-
 cile de déterminer qui de vous ou de
 moi , a plus de vénération & d'attachement
 pour le Saint Ordre des Chartreux. Nous
 avons

avons l'un & l'autre donné des preuves de cette prédilection, qui ont été rendues publiques, qui ont instruit & édifié les Lecteurs. C'est sans doute, M. R. P. dans cet esprit, que vous semblez me reprocher d'avoir discontinué, ce que j'avois commencé d'écrire sur ce sujet, & en particulier sur ce qui concerne les deux célèbres Chartreuses de Paris & de Marseille. Je conviens, M. R. P. de la discontinuation, mais elle ne prouve en aucune façon le ralentissement de mon zele, il faut plutôt l'attribuer au défaut de certains Mémoires, qu'on m'a fait espérer & dont je n'ai encore reçu qu'une petite partie. Je vais cependant tâcher de profiter de ce peu d'instructions, pour vous faire plaisir, & pour m'en faire beaucoup en même tems.

Commençons, M. R. P. par la Chartreuse de Paris, où vous aviez accoutumé d'aller de tems en tems, pour vous édifier, selon l'expression d'une de vos Lettres, imprimée dans le Mercure, ce que vous faites moins fréquemment depuis que vous êtes chargé d'une partie du régime de votre Monastere, occupé d'ailleurs à écrire pour les intérêts de la Religion, pour l'honneur de votre Ordre en particulier, & pour éclaircir divers Points curieux de notre Histoire. Aussi nos pieux solitaires s'aperçoivent bien de votre absence.

Q. v. ce,

ce , & ils vous en feroient des reproches , s'ils pouvoient être bien fondés.

Pour moi , M. R. P. qui au milieu de mes occupations , me fais un plaisir de les visiter souvent , j'en tire toujours quelques lumières , en sorte que je serois presque en état de faire une Histoire suivie de leur sainte Maison , si je ne trouvois d'ailleurs des obstacles , du moins une forte opposition dans leur modestie presque invincible , qui ne leur permet guères d'écrire , ou de contribuer à écrire sur quoique ce soit , qui puisse les regarder.

Cependant voici un petit Mémoire , qui m'est heureusement tombé entre les mains , après la mort du saint Solitaire , qui l'avoit composé pour sa satisfaction particulière , & que je vous envoie , sans addition ni changement quelconque. J'espère , que vous serez content de sa simplicité. Il est intitulé , *Choses remarquables arrivées dans la Chartreuse de Paris* , & commence ainsi :

» Ce fut S. Louis , qui posa la première Pierre de notre Eglise en 1260.

» En la même année , Dom Joceran , Prieur , demanda aux Visiteurs , & obtint sa démission. Il fût envoyé Prieur à la Chartreuse du Liget , en Touraine , par la (a) Carte-

(a) On appelle ainsi les Décisions du Chapitre Général.

du

» du Chapitre Général de cette année. On n^e
 » voit pas , que son exemple ait été suivi par
 » aucun de ses Successeurs.

» Une Bourgeoise de Paris , nommée *Ave-*
 » *line de Baigneux* , fut , après la fondation du
 » S. Roy , la première Bienfaitrice de cette
 » Maison. Elle donna des Vignes , situées aux
 » environs de Paris. Ces vins ne devoient pas
 » flater le goût de nos Peres..

» Dom Nicolas de l'Epine fut le premier
 » Profes de cette Chartreuse le 27. Septembre
 » 1280..

» Dom Pons , ou Ponce de Sablieres , de
 » Chartreux de Paris , fut fait premier Prieur
 » de la Chartreuse de *Sainte Croix* , en Forez.,
 » fondée l'an 1280. par N. de la Tour de
 » Rossillon , sa Parente. Il fut ensuite Evêque
 » de Grasse , & en cette qualité il prêta ser-
 » ment de fidelité en 1482. à l'Archevêque
 » d'Embrun.

» L'an 1350. on peignit pour la première
 » fois l'Histoire de S. Bruno sur les murailles
 » du petit Cloître.

» En 1418. onze Religieux de cette Maison
 » moururent de la peste.

» Le 30. Septembre 1465. six cent hommes
 » des troupes du Roy Louis XI. étant décam-
 » pés du Port à l'Anglois , vinrent loger dans
 » la Chartreuse pendant une nuit , y firent
 » mille extravagances , & causerent beaucoup
 » de dommages..

G. vj, Lc

» Le 18 Juillet 1484. le Roy Charles VIII.
 » vint dîner en cette Maison , & y trouva le
 » vin du crû de Ville-Neuve le Roy , si bon
 » & si à son goût , que son premier Maître
 » d'Hôtel eut ordre d'en prendre un muid de
 » blanc , & un de claret , qu'il paya *neuf li-
 » vres douze sols parisis*.

» L'an 1503. Dom Gerard Patin , Prieur de
 » cette Maison , fit commencer une Chartreu-
 » se à Maillard , en Brie. Le Chapitre Général
 » avoit approuvé son dessein.

» En l'année 1510. l'Histoire de S. Bruno
 » fût peinte pour la seconde fois sur toile dans
 » le petit Cloître , avec la même Histoire en
 » Vers Latins , nouvellement composée par
 » *Dom Zacharie Benedicti* , Chartreux de la
 » Maison de Vicence en 1508.

» Dom Nicolas l'Huillier , Profes de *Bourg-
 » Fontaine* , fut élu Prieur de Paris en 1508.
 » Déposé en 1518. C'est le dernier Prieur (a).
 » *Etranger* de la Maison de Paris.

» Les opositions des Evêques de Meaux ,
 » jointes à celles des Religieux de cette Mai-
 » son , au dessein de bâtir celle de *Maillard* ,
 » obligerent le Chapitre Général d'ordonner
 » au Prieur d'abandonner ce dessein , & d'en
 » donner les biens à ferme. La Chartreuse de
 » paris les possède aujourd'hui.

» (a) C'est-à-dire qui n'étoit pas Profes de cette
 » Maison.

Dom

» Dom Jean Hamelin , Profes de la Char-
 » treuse de *la Rose* , (a) Hôte en celle de Paris,
 » fut renvoyé en sa Maison , & le Chapitre
 » Général ordonna , qu'à l'avenir on n'envoyât
 » plus de Religieux des autres Maisons , de-
 » meurer en celle de Paris. Cette Ordonnance
 » est de 1533. •

» Le 17. Fevrier 1593. se fit à Paris cette fa-
 » meuse Procession de *la Ligue* , à laquelle
 » n'assisterent point les Chartreux ; ils furent
 » cependant les derniers à prier pour Henri
 » IV. en attendant les Ordres du R. P. Gène-
 » ral , qu'ils reçurent avec joye.

» Le 22. Mars 1596. en signe d'une fin-
 » cère & entière réconciliation avec le Roy.
 » Henry IV. les Chartreux donnerent à dîner.
 » aux Prevôt des Marchands & Echevins de
 » Paris au retour de la Procession Générale ,
 » le jour de la Réduction de cette Ville ,
 » à laquelle assistoit alors l'Evêque , à la tête
 » de son Chapitre , & depuis ils viennent
 » à la Chartreuse tous les ans à pareil jour ,
 » & y dînent.

» Dom Bruno Ruade , Docteur de la Sa-
 » pience à Rome , puis Chartreux & Vicaire
 » de (b) *Vauvert* , fut tiré de sa solitude ,

(a) Hôte , nom qu'on donne aux Religieux de-
 meurans dans une Chartreuse , dont ils ne sont pas
 Profes.

(b) Ancien nom. de la Chartreuse de Paris.

à l'instance du Roy Louïs XIII. & sacré
 » Evêque de Conserans dans notre Eglise le
 » 10. Mars 1624. par Octave de Belle-Garde,
 » Archevêque de Sens, son Prédecesseur dans
 » l'Evêché de Conserans. Ce Religieux Pré-
 » lat fut inhumé dans le Chapitre de la
 » Chartreuse de Toulouse, & eut pour Suc-
 » cesseur l'illustre Pierre de Marca en 1642.
 » L'Histoire de la vie de S. Bruno fut pour
 » la troisième fois peinte en 1648. par *Eustache*
 » *le Sueur*, sur bois, dans le petit Cloître de
 » cette Maison, construit à neuf par Dom
 » Joyeux, Prieur. Sous ces troisièmes Pein-
 » tures sont conservés les restes de la première
 » & de la seconde.
 » L'an 1688. la Province, dite *de France*, fut
 » divisée par le Chapitre Général en deux par-
 » ties, à cause de sa trop grande étendue,
 » & chaque partie a son Visiteur.
 » La seconde Porte d'entrée de cette Mai-
 » son fut construite & élevée en Arc de
 » Triomphe. en mémoire de la Prise de la
 » Rochelle, Monument que l'on consacra à
 » Dieu, en actions de grâces de cet Evène-
 » ment. On y lit l'Inscription suivante.



DECEMBRE. 1742. 2827

» D. O. M. SACRUM. »

» QUO DIE LUDOVICUS REX CHRISTIANIS-
» SIMUS

» SANCTI LUDOVICI HUIUSQUE CARTUSIÆ
» FUNDATORIS, QUANTUM PIETATE, QUAN-
» TUM

» JUSTITIA REGNAT, UT HÆRES, RUPELLA
» FELICITER RECUPERATA, LUTETIAM
» TRIUMPHATOR INTRAVIT. AN. SAL.
» M. DC. XXVIII.

» Le 1. Janvier 1716. entre Matines & Prime,
» des voleurs entrèrent par les fenêtres de l'E-
» glise, & prirent sur le Maître Autel l'Image de
» vermeil de S. Louis, & deux autres Reliquaires
» d'argent. Deux jours après on trouva le S.
» Louis dans les Jardins du Palais dit le Lu-
» xembourg, laquelle Image n'avoit plus sa
» Couronne, qui étoit enrichie de petits dia-
» mants. Il manquoit aussi une Epine, de la
» Couronne de N. S. que le Saint tenoit dans
» ses mains, mais peu de tems après, on re-
» trouva le Sceptre.

» Le 25. Juin 1717. comme on achevoit de
» sonner Vêpres, le tonnerre tomba sur le
» Clocher de notre Eglise, en fondit le plomb,
» détacha les ardoises, & brûla les lattes du
» côté du Levant.

» Le Dimanche, troisième jour de Novem-
» bre 1720. Louis XV. honora la Maison de
» Paris

» Paris de sa Visite. Il y arriva vers les quatre
 » heures du soir , accompagné du Maréchal
 » de Villeroi , Gouverneur de la Personne
 » de Sa Majesté , de M. de Fleury , ancien
 » Evêque de Frejus , son Précepteur , &c.

» Le 19. Juin 1721. jour de l'Octave de
 » la Fête-Dieu , S. M. fit le même honneur
 » aux Chartreux de Paris. Elle arriva vers les
 » cinq heures du soir , assista au Salut , & à
 » la Bénédiction du S. Sacrement.

On voit , M. R. P. par ce petit Mémoire
 Historique , deux Solitaires tirés de la Char-
 treuse de Paris , pour être placés sur le
 Siège Episcopal de deux Eglises de France.
 Ils n'avoient pas plus recherché cette Elé-
 vation , que plusieurs Solitaires de l'O-
 rient , dont les Chartreux représentent au-
 jourd'hui l'état , l'avoient recherchée , lors-
 qu'on alloit les arracher de leur solitude ,
 pour les élever à l'Episcopat , pour le plus
 grand bien de l'Eglise.

Au reste l'Ordre des Chartreux faisant une
 si grande & si précieuse portion de l'Eglise
 Gallicane , je crois , M. R. P. que les Au-
 teurs du grand & utile Ouvrage , *Gallia
 Christiana* , n'auroient pas mal fait de le faire
 entrer dans leur Système Historique ; je
 veux dire , de donner en peu de mots , à la
 suite des Abbayes , &c. de chaque Dio-
 cèse , quelque Instruction sur la Fonda-
 tion.

tion , & sur l'Histoire des différentes Chartreuses , situées dans le même Diocèse. L'Ordre , dont je parle , mériteroit cette distinction par plus d'un endroit , & par celui principalement que j'ai déjà touché , S. Bruno , son Fondateur , ayant été véritablement le Restaurateur de la Vie Solitaire en Occident , &c.

Vous sçavez d'ailleurs , M. R. P. que ce Saint Ordre est actuellement étendu dans toute la Chrétienté Catholique , & qu'on en voyoit autrefois des Maisons florissantes dans les Isles Britanniques , sçavoir l'Angleterre , qui comprend l'Ecosse & l'Irlande. La plus considérable étoit celle de Londres , dont on voit encore aujourd'hui tous les Bâtimens dans une grande Enceinte , qu'on appelle toujours *la Chartreuse*. Je me souviens sur ce sujet d'avoir vû une Carte Géographique peinte sur un mur du Cloître de la Chartreuse de *Gaillon* , dans le Diocèse d'Evreux , laquelle contenoit toutes les Maisons de l'Ordre , selon leur position Topographique , dans les différens Pays où elles existent. L'Ouvrage me parut bien projeté , curieux & assés heureusement exécuté.

Mais, sans sortir de la Chartreuse de Paris, j'ai quelque chose de mieux à vous dire sur le même sujet. Comme nous étions un jour

jour quelques amis & moi dans la Cellule de Dom A.L.M. un Religieux de la Maison m'assûra, qu'on y voyoit autrefois une grande Carte de tous les Pays du Monde Chrétien, où il y a des Chartreuses, & que cette Carte étoit intitulée avec autant de justesse, que de raison, *Orbis Cartusianus* ; mais quelque recherche, qu'on en ait pû faire depuis, on n'a jamais pû la retrouver.

Quelque tems après, ayant toujours cette Carte en tête, j'aportai à la Chartreuse celle qu'un Frere Bénédictin de l'Abbaye S. Germain des Prés a faite, & qui a été gravée, de toutes les Abbayes & autres Maisons de l'Ordre de Saint Benoît, qui sont dans le Royaume de France, ce qui fit grand plaisir à nos bons Solitaires, qui sont presque autant Bénédictins, que Chartreux.

Cette Carte est véritablement fort belle ; par sa justesse, par ses ornemens & par sa grandeur. Un grand Cartouche historié en contient le Titre, qui est tel, LA FRANCE BENEDICTINE. *Carte Générale des Abbayes & Prieurés Conventuels de l'Ordre de S. Benoît, tant d'hommes, que de filles, dressée par F. F. le Chevallier, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. M. DCC. XXVI.*

Deux grandes marges, de six pouces chacune, contiennent en plusieurs Colom-
nes

DECEMBRE. 1742. 283
mes des Tables & autres Instructions nécessaires , pour l'intelligence parfaite du sujet.

Croiriez-vous , M. R. P. qu'un homme de Lettres , qui a vû cette Carte , & qui l'a mal vûë , la citant dernièrement dans une Compagnie , où j'étois , comme un Monument , disoit-il , du faste monacal , soutint avec opiniâtreté , que les marges , dont je viens de parler , sont toutes remplies des noms des Seigneuries , Fermes , & autres Domaines que possèdent les Abbayes & les Maisons Bénédictines , marquées sur cette Carte ? Je voulus lui certifier & lui démontrer le contraire ; ce fut inutilement , & c'est ainsi que le plaisir de gloser & de déclamer en l'air , l'emporte souvent sur l'amour de la vérité.

Cette Carte au reste , que je laissai à la Chartreuse , n'est pas ici une digression , car elle m'a valu un présent considérable dans le même genre , je veux dire , la Carte générale tant désirée , de l'Ordre des Chartreux , sous un Titre différent , à la vérité , de l'*Orbis Cartusianus* , mais la même chose au fonds. Nos Illustres Solitaires l'ayant enfin trouvée , eurent la bonté de me l'envoyer , pour la garder en toute propriété , & en faire tel usage , que bon me semblera. Vous ne la croyez pas tombée en mauvaises mains.

Elle

Elle n'est point gravée , mais elle est toute crites à la main & dans un ordre merveilleux ; c'est , en un mot , l'ouvrage d'un long travail , & le fruit d'une patience & d'une capacité peu communes : sa largeur est d'environ quatre pieds sur un peu plus de hauteur. On y voit sans confusion toutes les Régions où il y a des Chartreuses , c'est-à-dire presque toute l'Europe , avec toutes les instructions & tous les accompagnemens nécessaires à cette sorte d'ouvrage. Le Titre général est *NOVA ET GENERALIS DESCRIPTIO Domorum Sacri Ordinis Cartusienfis per Provincias* , &c. J'espère que vous viendrez la voir au premier jour dans mon Cabinet , & que vous en ferez content.

Mais revenons à notre Chartreuse , dont vous voulez sçavoir l'état présent.

Le R. P. *Dom Pascal le Tonnelier* en est toujours le digne Prieur ; il est en même tems Visiteur de la Province de France , sur Seine.

Dom Clement le Roy exerce depuis près de 20. années la Charge de Vicaire avec une satisfaction générale.

La Communauté est composée d'environ trente Religieux de Chœur , dont quelques-uns , sont jeunes Profes , & n'ont pas encore reçu l'Ordre de Prêtrise , sans compter les Freres Convertis

Que vous dirai je enfin , M. R. P. des dignes

dignes Habitans de cette Solitude , que vous ne sçachiez avant moi ? Ils ont tous la grace de leur Etat ; on a de la peine à les quitter , à sortir enfin d'une Maison , où jusqu'aux Pierres & aux Peintures , tout touche , tout édifie.

Et à propos de Peinture , le petit Cloître est toujours fréquenté par de jeunes Eleves , qui viennent étudier ce bel Art dans les Tableaux de la vie de S. Bruno , Chefs-d'œuvre du Pinceau de l'inimitable *Eustache le Sueur*. Mais Dom Sacristain , qui connoît , & aime fort les Beaux Arts , n'admet à cette Etude , qu'une Jeunesse sage & vertueuse.

Vous ne trouverez plus le Vénérable Dom l'Ancien , ou *Dom Jacques Denis* ; nous le perdîmes le 2. Septembre 1740. âgé d'environ 86. ans. Cette sainte joye , toujours répandue sur son visage , qu'il inspiroit aux autres , ne l'a jamais quitté , & en entrant dans celle du Seigneur , il a emporté tous les regrets de ses Confreres , & de ses Amis.

Dom H. a pris sa place du côté de l'Ancienneté ; c'est un vrai Imitateur du célèbre & parfait Solitaire , dont il porte le nom.

Dom E. continuë dans ses momens de récréation , d'étudier la Nature dans la Botanique , & de la tenter encore quelquefois , mais il
fait

fait là-dessus de grands sacrifices, que je n'ose vous détailler, de crainte de blesser sa modestie. J'en ai, selon lui, déjà trop dit dans mes précédentes Lettres.

Je finis, M. R. P. en satisfaisant à la demande que vous me faisiez il y a quelque tems dans une de vos Lettres ; sçavoir, si j'ai assisté cette année au Motet que le Corps de Musique de Notre-Dame a accoutumé de venir chanter dans le Chœur de la Chartreuse ? Je commence par répondre négativement, ce qui demande quelque explication.

Il est vrai que par un usage établi durant plusieurs années, le Corps de Musique de l'Eglise Métropolitaine, & plusieurs autres bons Musiciens & Symphonistes de la Ville, se rendent dans le Chœur de l'Eglise des Chartreux, un certain jour de l'Été, & à l'issuë des Vêpres des Religieux, ils chantent en leur présence un Motet en l'honneur du S. Fondateur & quelquefois un Pseaume, aussi en Musique. En d'autres jours de la même saison, ils vont en d'autres Eglises éloignées chanter de pareils Motets. C'est, à ce qu'on m'a dit, une manière d'exercice & de récréation pour les Enfants de Chœur. Les Eglises destinées à cet Exercice, sont celles de S. Denis, des Chartreux, de S. Victor, & de S. Martin des Champs. En
fortant

Sortant de l'Eglise, tous ces Musiciens trouvent une ample collation, préparée dans une Sale de la Maison.

J'assistai, M. R. P. pour la dernière fois au Motet des Chartreux le 16. Août 1736. & je vous assure que j'en fus fort satisfait. On chanta en contrepoint l'Antienne *Laudandus Bruno*, & tout de suite un *Te Deum laudamus* à grand Chœur. Il y eut une grande affluence de monde qui remplit toute l'Eglise & une partie du Monastère. Cette Musique fut exécutée par plus de 80. personnes & avec grande Symphonie de toutes sortes d'Instrumens, Timbales, Trompettes, Hautbois, &c.

Je me souviens qu'étant placé dans une des hautes Stalles, du côté opposé à celui du R. P. Dom Prieur, j'avois l'honneur d'être tout auprès d'un grand Religieux, qui me parut plus occupé de quelques pieuses méditations, que des charmes de cette Musique. Qui m'auroit dit, M. R. P. que bientôt ce vénérable Père seroit élu Prieur de Chartreuse, c'est-à-dire Général de tout ce saint Ordre? C'est ce qui arriva au mois d'Avril 1737. à la mort du Général *D. Innocent le Masson*. Or depuis cette Election les Motets ont cessé à la Chartreuse de Paris. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'ignore les motifs & les circonstances de cette
cessation.

cession. L'illustre Général s'appelle *D. Michel Brunier de Larnage*. Il étoit avant son Election, Prieur de la Chartreuse de *S. Hugon*, peu éloignée de la grande Chartreuse. Il est d'une des meilleures Maisons de Dauphiné. M. son Frere est actuellement Intendant Général de la Martinique.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M.R.P. votre, &c.

A Paris le 8. Décembre 1742.



ELOGE DU PETIT.

QU'un autre , prenant le haut ton ,
Du Grand soit le Panégyriste ;
Du petit , du mignon
Je suis l'Apologiste.
Réservez au style pompeux
Les sons majestueux
De l'héroïque Lyre ;
Un Flageolet me doit suffire ;

Cyclopes & Géans ,
Colosses & Titans ,
Vos figures énormes
A mes yeux sont difformes.
Malgré vos injustes mépris ,

Je

Je donne aux Mirmidons le prix.
 A ces mots un Géant farouche ,
 Ouvrant sa large bouche ;
 Enflant , ainsi que des balons ,
 Ses vastes lobbes de poumons ;
 Dira d'une voix mugissante ,
 Vil Embrion , race rampante ,
 Mon souffle va te terrasser
 Calme - toi , Monstre de la Terre ,
 Vain Goliath , d'un coup de pierre
 Je puis te renverser.

C'est à tort que l'on raille
 Une modique taille.

Dans les petits flacons
 Sont les liqueurs délicieuses ;
 Et dans les corps mignons
 Les ames précieuses.

Le sage Esclave de XANTUS ,
 Le fier vainqueur de Darius ,
 • Le délicat Horace ,
 Chéri d'Auguste & du Parnasse ;
 Et l'enjoûé Scarron ,
 Ce Traducteur bouffon ,
 Grands par la renommée ;
 Avoient la taille d'un Pigmée.
 Il est vrai , quelques Conquerants ;
 Quelques Sages ont été grands ;

II. Vol.

D Tel

2838 MERCURE DE FRANCE

Tel fut Bervick , dont la vaillance
Etonna l'Espagne & la France ;
Mais s'il n'eût eû qu'un petit corps ,
Bervick seroit-il chés les Morts ?

Grand Edifice, crains la foudre ;
On fut un siècle à te bâtir ;
Crains le Mineur ; un peu de poudre
Va dans l'instant t'anéantir.

A l'abri de l'orage ,
Vous , heureux Limaçons ,
Dans vos portatives maisons ,
Des vents vous défiez la rage.
Que te serviroit , vain Mortel ,
Si ton chef téméraire
Atteignoit jusqu'au Ciel ?
A tes pieds est ton nécessaire,

Petits , cessez de murmurer ;
Cessez de désirer ,
Quoiqu'elle soit de Mode ,
Des Grands l'encolure incommode,
Au Jeu de Paulme un petit corps
Fait de ses agiles ressorts
Admirer la subtile adresse.
Au Bal ses hardis entrechats ;
La legereté de ses pas
Font briller sa souplesse,

Le

Le Taureau redoute un Lion ,
Qui cède au chérif Moucheron.

D'un saut une puce surpasse
Soixante-dix fois sa hauteur.
Elephant , ta lente vigueur
Traîne à peine ta lourde masse.

Un petit Livre a des apas
Que les *in-folio* n'ont pas ;
De leur grosseur embarrassante
La lecture épouvante ;
Des tablettes poids superflus ,
Ils vieillissent sans être lûs.

Paniers , dont l'immense étalage
A treize pieds de tour ,
Vous serez plus honnis un jour
Que la coëffure à triple étage.

L'Amour , ce Dieu charmant ;
A la figure d'un enfant.
A son Eponse , à sa Maîtresse ,
Veut-on exprimer sa tendresse ?
Mon petit chat , mon petit cœur ,
Sont les mots énergiques ,
Les douceurs patétiques
Qui prouvent notre vive ardeur.
Dis-moi , friand convive ,

Le Cerf , le Bœuf , dans tes repas ,
Sont - ils mets aussi délicats

Qu'ortolan , beccassine ou grive ?

Dis - moi , préfère - t'on

La citrouille au petit melon ?

Des Dindons le chant ridicule

Vaut - il celui des Rossignols ?

Fleuriste , Amant de l'Auricule ,

Tu hais Pavots & Tourne-sols.

Enfin un long Ouvrage

Paroît fastidieux ;

Un laconique a l'avantage

De n'être jamais ennuyeux.

A Spissons , par M. C. A.



*LETTRE de M. Tanevot , écrite de Versailles
à M. D. L. R. le 31. Décembre 1742.*

J'Ai l'honneur , Monsieur , de vous en-
voyer une petite Pièce de Vers que j'a-
dresse au célèbre M. Rigaud , sur la perte d'un
ami commun. C'étoit M. Collin , ancien
Musicien du Roy , qui est mort âgé de
89. ans , homme aussi respectable par ses
mœurs & sa solide piété , qu'estimable par
différens talens , dont il n'a jamais fait qu'une
espèce

espece d'amusement, & que sa modestie a
 laissé ignorer, autant qu'il lui a été possible.
 Il a été, M. de ces personnes, qui satisfaites
 de s'occuper agréablement, ne tiennent comp-
 te de produire leurs Ouvrages, & pour qui
 rien ne semble exister au-delà de leur Cabi-
 net. C'est, je crois, le devoir d'un ami de les
 déceler. Je m'imagine qu'il est comptable au
 Public des heureux travaux qui sont venus
 à sa connoissance, du moins lorsque la mort
 de ces Artistes solitaires lui en donne une
 entière liberté. La Musique fit une partie de
 l'éducation de M. Collin. La Nature l'avoit
 doué d'une belle voix, qui l'ayant fait con-
 noître de Louis XIV. engagea ce Monarque
 à se l'attacher, en le plaçant à la Musique
 de sa Chapelle. La tranquillité & même le
 loisir que cette situation lui procuroit, le
 porterent à cultiver les dispositions qu'il avoit
 pour le Dessin. Il a laissé * entre autres
 Morceaux, les Portraits de Louis le Grand,
 de Monseigneur, de M. le Duc de Bourgo-
 gne, du Roy d'Espagne, & de Madame de
 Maintenon. Ces Portraits sont dessinés à
 l'Encre de la Chine, & on peut dire que ce
 sont des chefs-d'œuvres en ce genre. Les
 quatre premiers sont faits sur les Originaux
 peints par M. Rigaud, & le cinquième d'a-

** Ces Portraits & beaucoup d'autres Ouvrages sont
 actuellement dans le Cabinet de M. son fils, à Paris.*

D iiij près

près M. Mignard. Il n'a pas moins réüssi dans la Miniature , & je puis citer avec confiance une Copie sur le Tableau d'un grand Maître, représentant Adam & Eve , & une autre qu'il a faite de l'excellent Tableau de saint Louis , de la main de Jouvenet , & placé dans la Chapelle de Versailles. Il s'est encore exercé avec le même succès dans le Pastel & dans la Gravûre , & j'ai été témoin plusieurs fois des loüanges que ses Ouvrages ont reçûs par la bouche des plus grands Connoisseurs. Je me flate, M. que plein de goût & de zèle, comme vous l'êtes pour les talens, vous me sçavez quelque gré de vous avoir fait connoître ceux dont je vous entretiens ici, & que possédoit un homme dont vous estimez le Fils depuis long-tems. C'est M. de Blâmont , Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roy , mon ami intime , & à qui vous avez donné souvent de justes éloges dans votre Journal. Vous sçavez qu'il a un frere Professeur de l'Académie de Peinture , & très - distingué dans son Art. Je ne puis me dispenser d'ajouter à leur occasion , que les talens semblent être affectés à leur famille. Ils ont eû deux oncles paternels , dont l'un est mort Lieutenant Colonel du Régiment de Lenoncourt , qui ont excellé dans les Mathématiques , le Génie , le Dessin & même la Peinture. M. Collin a laissé encore deux filles.

filles. L'aînée est veuve d'un Officier du Roy. La cadette a épousé M. Mouchot, Inspecteur Général de la Manufacture du Tabac, au Havre. Que n'aurois-je point à vous dire à leur sujet, si je ne craignois de blesser leur modestie ? Qu'il me soit permis du moins, pour suplérer à mon silence, de vous assurer que vous ne sçauriez penser d'elles trop avantageusement. Je suis avec un très parfait attachement, M. votre, &c.

T A N E V O T.

XX

A M. RIGAUD, Peintre ordinaire du Roy, sur la mort de M. Collin

Sèche, sèche tes pleurs, & des yeux de l'esprit
Contemple dans le sein de la Béatitude
Ton ami, dégagé de notre servitude,
Posséder le seul bien que ton ame chérit.
Vois ce sage Vieillard, prosterné près du Trône,
Qui brille avant les tems d'un éclat immortel,
Des Elus triomphans recevoir la Couronne,
Et l'offrir en hommage aux pieds de l'Eternel.
Ta foi t'a révélé ces Mysteres Augustes,
Le Juste saintement pleure la mort des Justes,
C'est pour eux que le Ciel réserve ses trésors,
Et le Dieu d'Abraham n'est pas le Dieu des Morts.

D. iiij

Qui

2844 MERCURE DE FRANCE

Oùi , tu le sçais , Rigaud ; j'ai vû ta douleur rendre ,
 Lorsque de ton ami tu couronnois la cendre ,
 Et que tu retraçois les exemples pieux ,
 D'un vol anticipé le suivre dans les Cieux.
 Je l'ai vû ; quel Spectacle aux yeux d'une famille ;
 Aux yeux de ces enfâns qui sembloient en ce jour ,
 Entre leur pere & toi partager leur amour !
 J'ose le dire ; en eux le même zèle brille ;
 De ton ami fidèle ils te donnent les droits ;
 Leur cœur reclâme aussi tout ce que tu leur dois ;
 Mais quoi ? tu les préviens ; ton amitié sincere
 Tient lieu d'adoption , & tu leur rends un Pere.



LETTRE de M. Boyer le jeune , où l'on
 examine , *s'il est plus utile de se fixer
 à une Etude particulière , que d'embrasser
 toutes sortes de connoissances.*

VOtre dernière Lettre , Monsieur , vient
 de me troubler agréablement dans cette
 dangereuse habitude où j'étois de lire beau-
 coup & sans réflexion. Une fatale expé-
 rience acheve de me convaincre , & je
 me sens trop intéressé à faire usage de
 vos sages avis , pour n'y pas donner toute
 l'attention qu'ils méritent. Ce n'est pas que
 je ne me fusse déjà aperçu des suites fâcheuses
 que pouvoit avoir une coutume où je trou-
 vois

vois tant de charmes ; mais je n'avois pas la force de les surmonter , & je ne pouvois me vaincre sur cette envie démesurée ; qui m'étoit devenuë naturelle , de feüilleter toutes sortes de Livres. C'est à vous , M. qu'étoit réservée la gloire d'une victoire qui me paroît décisive , si j'en dois juger par les avantages que votre complaisance a scû me ménager. Me voilà maintenant revenu de mon erreur , & prêt à sacrifier à la solidité de vos raisons certains motifs d'amour propre qu'un goût peu sûr pourroit encore me suggérer pour me défendre.

Que vos Leçons sont charmantes, M. Qu'elles sont propres à réformer ce goût dépravé ! Les Livres, comme vous remarquez fort bien , nous présentent en abondance les moyens de nous instruire ; mais il est nécessaire de distinguer ceux qui peuvent nous être utiles à quelque égard , de ceux qui ont l'unique avantage de délasser ou de distraire. Heureux , ajoutez-vous , qui scait se borner dans ce vaste champ que les Sciences & les Belles - Lettres nous offrent , & qui connoît l'art de s'occuper à autre chose qu'à ce qui ne peut qu'amuser !

Des réflexions si judicieuses m'ont fait réfléchir, à mon tour, sur la manie qu'ont la plupart des nos jeunes gens , d'entrer dans toutes sortes de connoissances , sans se fixer à

De aucune.

aucune. Jaloux du titre d'esprits universels ; qu'ils croient avoir acquis , ils veulent absolument paroître ne rien ignorer de ce qui s'appelle Science ou Belle Littérature. Ils regardent comme indigne d'eux de s'appliquer à une étude particulière , qui leur paroît bornée & trop au dessous de leur génie. Je craindrois , M. de passer dans votre esprit pour téméraire , si en me voyant élever contre un préjugé si commun , vous ne sçaviez que j'en ai été moi-même la victime. Cela seul ne me donne-t-il pas droit de le combattre vivement ?

Je n'oublierai jamais le Proverbe que vous m'avez si souvent répété ; & dont je n'ai pas sçu profiter jusqu'à-présent. *Qui trop embrasse, mal étreint* : rien n'est si vrai, & rien n'exprime en termes plus concis & plus naturels tout ce que je prétends dire aujourd'hui. Personne ne disconvient que cette vaste connoissance qui constituë l'homme sçavant , n'ait ses agrémens & son utilité ; mais une telle érudition passe les bornes des esprits ordinaires. Laissons-la à ces Génies supérieurs , qui sans craindre de succomber sous une multitude d'objets differens , leur donne à tous en particulier une même attention. Rien ne les étonne , & ils voyent , d'un coup d'œil , ce qui seul occupe entièrement les autres. Les Langues & les Sciences,

Sciences , quelque'étendues qu'elles soient , n'ont rien de difficile ni d'abstrait pour eux. Ont-ils un Problème à résoudre ? Ils le font avec cet esprit pénétrant qui porte la clarté dans tout ce qu'ils disent. Leur propose-t-on quelque nouveau Systême ? Ils le dévelopent avec cette sagacité qui leur en fait connoître le foible , en même tems qu'ils en sentent toutes les beautés. Faut-il traiter quelque point d'Histoire , de Géographie , ou de Chronologie ? Ce n'est-là pour eux qu'un simple amusement.

Des Génies si rares ne peuvent être des modèles pour le plus grand nombre d'esprits , qui sont hors d'état de posséder tant de richesses. Leurs idées sont bornées , & ils ne peuvent , sans s'ébloüir , embrasser un si grand nombre de connoissances. A quoi bon après tout se mettre inutilement en frais pour user son esprit , pour ainsi dire , à des choses pour lesquelles il n'est pas fait ? Et pourquoi tenter d'aprofondir toutes les Sciences , si nous ne pouvons espérer de les comprendre ? Devons-nous rougir de ne nous appliquer qu'à un seul objet, dès qu'un plus grand nombre surpasse nos forces ? Mais non , semblables à ces enfans qui se battent contre un fardeau plus pésant qu'eux , après avoir fait d'inutiles efforts pour le traîner , nous nous roidissons contre ce que

le sens commun nous dit être impossible? Nous nous plaçons uniquement à entretenir ce faux goût qui nous persuade que nous savons tout ce que nous ignorons réellement.

L'orgueil, qui nous domine, est l'unique cause d'une façon d'agir aussi bizarre. Notre amour propre se sentiroit blessé, si nous croyions être redevables de quelque connoissance à tout autre qu'à nous-mêmes. Mais voulons nous juger sainement du mérite du prétendu Génie universel? Écoutons-le au milieu de ce Cercle dont il fait l'admiration. Quel torrent! Tout le monde est surpris de l'entendre. Théologie, Poësie, Philosophie, Histoire, Mathématiques, Belles Lettres, tout est de sa compétence, & il n'est rien dont il ne parle d'un ton vraiment magistral. Amateur de lui-même, & empressé à s'attirer des éloges, il fait un si bel étalage de sa vaste érudition, qu'on n'ose plus lui disputer l'avantage d'être le plus entendu de la compagnie. On n'est pas long-tems cependant à se désabuser sur son compte, pour peu qu'on le connoisse. La facilité qu'il a de s'exprimer, & son heureuse mémoire ne sauraient empêcher qu'on ne pense de lui, comme ces voyageurs, à qui la multitude des choses qu'ils ont vûes ou apprises, donne la confiance de
parler

parler de tout , quoiqu'ils ne puissent juger de rien.

Que conclure de-là , si ce n'est qu'il vaut mieux s'attacher précisément à une étude, que d'embrasser tout ce qui n'est pas de notre portée? N'est-on pas d'ailleurs plus flaté de posséder une seule science , que d'avoir une idée légère & superficielle de toutes en général? On est heureux , je l'avoue , lorsqu'à quelque science particulière on joint plusieurs autres connoissances. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'avoir l'esprit si étendu , & comme dit le fameux Pope (Essai sur la Critique chap. 1. v. 71.)

Tous n'ont pas obtenu tous les dons en partage ,
Mais chacun a le sien ; qui le connoît est sage.

Il n'est personne , pour peu de talens qu'il ait , qui ne puisse suppléer à ce qui lui manque , en s'appliquant à quelque étude qui l'occupe utilement. Qu'il n'ait point de talent décidé , je le suppose , n'y aura-t-il rien dans les Belles-Lettres qui lui plaise , & qui l'amuse noblement? Il doit suivre son goût , & se déterminer pour ce qui le satisfera d'une manière solide. Tel se sent de la disposition pour l'Histoire ou pour la Poësie , qui n'en a pas pour la Physique. La connoissance de la Nature occupera plus sérieusement

serieusement cet autre qui dédaigne tout ce qui lui paroît frivole. Par-là chacun réussira dans l'étude particulière qu'il s'est proposée, & pourra se rendre aussi utile qu'agréable au Public.

Je me suis trouvé souvent dans des Assemblées où j'étois surpris d'entendre raisonner sur toutes sortes de matières tant d'esprits superficiels, qui auroient pû, en cultivant leurs talens, se rendre capables de sçavoir quelque chose. Eh quoi ! me disois-je en moi-même, n'y auroit-il pas plus d'agrément pour ces beaux Esprits, à s'entretenir d'une manière qui pût les instruire en les égayant ? Chacun ne pourroit-il pas parler pertinemment du sujet qu'il auroit le mieux examiné, & se communiquer mutuellement ses réflexions ? Ce seroit-là une espèce d'Académie, où l'on entendroit tantôt éclaircir un point curieux d'Histoire ou de Littérature, & tantôt expliquer quelque trait intéressant qui regardât les Beaux Arts ou les Sciences ? N'y auroit-il pas infiniment plus à profiter dans une telle Assemblée, que dans ces Sociétés qui paroissent brillantes, & où cependant il ne faut que de la hardiesse pour passer de l'état d'ignorant à celui d'homme sçavant & entendu ?

Que de Matières effleurées, que de Systèmes

têmes échancrés , & que d'Auteurs indignement écrasés par certains Génies universels qui font l'ornement de ces Sociétés ! J'en ai vû quelquefois, qui plus sages & plus réservés en aparence , se font gloire d'un goût exquis pour juger de tout , sans distinction & sans discernement. Mais je ferois trop long , si j'entrois dans le ridicule de ces prétendus beaux Esprits qui , malgré la raison & le bon sens , veulent passer pour des Génies universels.

Je ne prétends pourtant pas m'élever ici contre l'esprit de la Conversation , qui exige dans les Assemblées ordinaires une connoissance générale de tout ce qui orne l'esprit. Qu'il me soit seulement permis de faire des souhaits pour qu'on en fit un meilleur usage. J'avoueraï même que le personnage d'un Sçavant , qui s'est borné à une étude particulière , n'est souvent rien moins que ridicule en compagnie , s'il est incapable de s'écarter de son sujet & de se mesurer au génie des autres. Mais ne doit-on pas convenir avec moi , qu'un tel inconvénient ne sçauroit balancer les avantages qui reviennent d'une étude particulière ?

Verrions-nous tant de progrès dans les Arts & les Sciences , si les Sçavans à qui nous devons les plus belles Découvertes , s'étoient

s'étoient attachés à toutes les Sciences en général ? Leur auroit-il été aussi facile de les connoître , que celle à laquelle ils se sont heureusement bornés ? Auroient-ils eû des idées assés précises & assés déterminées , pour embrasser sans confusion tant d'objets differens , ou plutôt leur sçavoir n'auroit-il pas été un vrai cahos où ils se seroient perdus eux-mêmes ? Chacun a son talent , chaque talent son objet , & il n'est pas de plus sûr moyen pour le remplir , que de s'y fixer. Que de mortifications n'épargnerons-nous pas par-là à l'amour propre ? S'il n'a pas le talent de se taire sur ce qu'il ignore , ne pourra-t-il pas aspirer à un autre talent plus flatteur pour lui ? Voulons-nous en effet nous faire écouter & nous attirer une estime générale ? Apliquons-nous à une étude pour laquelle nous ayons quelque disposition , & qui puisse nous rendre utiles. Ce sera en nous en faisant des idées claires , que nous viendrons à bout de l'aprofondir & de la connoître , autant qu'elle le mérite.

Voici cependant un inconvénient qu'ont à craindre les personnes assés sensées pour ne s'apliquer qu'à un seul objet. C'est cette pédantesque érudition , que certains esprits étalent avec d'autant plus de confiance , qu'ils se flatent de ne pas se méprendre. L'expérience du monde ne sçauroit les dissuader ,

&

& leur faire perdre l'habitude de ne rien dire qui ne soit appuyé de plusieurs passages le plus souvent mal assortis , & toujours plus propres à embrouïller qu'à éclaircir les idées.

Un second inconvénient , qui n'est pas moins dangereux que le premier , c'est de se trop prévenir pour ses propres idées , de ne faire cas que de ce que l'on sçait , & d'y faire pour ainsi dire tout revenir. S'est-on attaché à la Poësie ? On la met au-dessus de toutes les Sciences, sous prétexte qu'elle les renferme. Etudie-t-on l'Histoire ? On l'aime bientôt par passion , & on ne veut entendre parler d'autre chose. S'applique-t-on à la Physique ? On la regarde comme la seule Science nécessaire , la seule qui soit importante & utile ; mais jusqu'où ne pousse-t-on pas la prévention ? Vous aurez peine , M. à vous persuader qu'un célèbre Auteur de notre tems puisse croire d'aussi bonne foi qu'il l'a soutenu , que c'est l'ignorance de cette dernière Science qui a donné lieu aux Hérésies du siècle passé. Rien n'est plus risible. Je ne puis m'empêcher de vous rapporter en finissant , la réflexion que M. l'Abbé des Fontaines fait à ce sujet (Observ. sur les Ecrits modernes, Tom. 3. p. 278.) » L'ignorance de la Physique , dit-il , n'avoit point encore été donnée jusqu'ici comme une
» source

» source d'Hérésies. Ce trait me rapelle ce-
 » lui du Maître à danser de Moliere , qui
 » prétend que toutes les fautes qu'on com-
 » met dans le monde sont causées par l'i-
 » gnorance de l'art de la danse.

Les esprits cultivés & ennemis de tout préjugé , éviteront ces inconvéniens où l'on peut tomber en s'apliquant à une seule Science , ou à quelque étude moins relevée. Quoiqu'il en soit , il n'est pas moins vrai que le plus sage parti est de s'attacher uniquement à un point dont on ne s'écarte pas , bien loin de voltiger sans cesse autour de toutes sortes de connoissances. J'espère , M. que vous ne désapprouverez pas ma façon de penser dans une matière qui est toute de pratique , & qui par là me paroît plus digne de votre attention. J'ai l'honneur d'être &c.

D'Aix en Provence , ce 28. Octobre 1742.

ADDITION (*ou Réponse*) à la Lettre précédente , par M. Chaix.

Je tiens ma parole, M. je vous adresse les réflexions que j'ai faites sur votre Lettre ; heureux , si réunies aux vôtres elles pouvoient trouver quelque crédit !

La préférence d'une étude particulière à une étude générale dépend des avantages & des inconvéniens qui peuvent suivre de l'une

Pune ou de l'autre. C'est par leur opposition qu'on doit conclure sur laquelle des deux il est plus utile de se fixer.

Inutilement , M. je parlerois des avantages qu'on peut retirer d'une étude universelle. La succession des tems nous a démontré qu'elle étoit impossible dans l'exécution. De tant de grands génies qui ont vécu , & dont nous avons la mémoire en vénération, y en a-t'il qui l'ayent embrassée ? Y en a-t'il qui ne l'ayent point crû au-dessus de leurs forces ? Les inconvéniens même qui s'en ensuivent , ne prouvent-ils pas démonstrativement combien elle est au-dessus de la pénétration & des plus grands efforts de l'esprit humain ?

Qui ignore que la moindre Science est encore d'une trop grande étendue pour pouvoir être possédée à fonds ? Sans parler de l'étude du Droit , de la Physique , des Mathématiques , Sciences trop vastes pour pouvoir être entièrement approfondies par un seul homme, la seule Géographie ne l'absorberoit-elle pas tout entier ? Quel nombre étonnant de Royaumes, de Provinces, de Villes , d'Isles ; que de diversité , que de variation dans leurs noms ; que de difficultés à reconnoître la situation de celles qui sont détruites ; leurs confins , leur distance des unes aux autres ?

Y a-t'il moins de connoissances à réunir dans.

dans l'étude de l'Histoire & de la Chronologie ? Dans celle-ci , que de différentes époques ! Quelle foule de Rois qui se sont succédés ! Quelle diversité de sentimens dans les Auteurs ! Que d'aplication pour les concilier ! Ce n'est point assés pour celle-là d'acquérir une connoissance exacte des Faits ; il faut encore y joindre celle de la Religion , des mœurs , usages , forces , maximes , politique des Peuples qui en sont l'objet.

Comparez , M. à cette étendue de fatigues que demande de nous chaque Science , le peu de tems que nous avons à vivre , les devoirs que nous avons à remplir , les momens nécessaires au soutien de notre vie ; & vous jugerez sans peine , non - seulement qu'elle est trop courte pour être employée à l'étude de plusieurs , mais qu'une seule suffit , & au-delà pour en consommer la plus longue durée.

Quel génie assés heureux , disons mieux ; quel esprit assés téméraire pour embrasser toutes les Sciences ! Il n'est qu'une présomption aveugle qui pût se complaire dans cette idée. S'il faut des travaux immenses pour réussir dans une seule , en faut-il moins pour y joindre les idées legeres mais vraies des autres qui y ont relation ? On ne peut le desavoüer. Plusieurs Sciences semblent se donner la main. Quoique borné à une seule,

ON

On ne doit point négliger les principes de celles qui y ont quelque connexité ; mais ce n'est point à dire qu'on doive s'y appliquer indéfiniment. Cette étude générale ne doit servir qu'à fortifier la particulière & concourir à une plus juste précision des systèmes que l'on y forme.

Il est au contraire autant d'avantages réels dans l'application à une étude particulière qu'on y rencontre peu d'inconvéniens. La Nature nous donne à tous nos talens. D'abord que l'esprit les a reconnus il ne lui reste qu'à se borner. C'est alors que réduit à la connoissance de l'objet qui lui est propre , il l'examine de toutes les faces , il le manie , le discute & l'aprofondit. Comme moins d'obstacles s'oposent à ses travaux , il les surmonte plus facilement.

Qui ne sçait , M. que ceux qui ont écrit sur diverses Sciences ne les ont point entièrement aprofondies ? On ne lit point Sénèque & Montagne , sans s'apercevoir de ce défaut. On ne reconnoît presque plus Plutarque , lorsqu'il quitte son caractère d'Historien. Combien d'Auteurs bornés même à une seule Science , n'ont pû encore en posséder toutes les parties ? On a reproché à notre Gassendy , un des plus fameux Mathématiciens du Royaume , d'ignorer l'Algebre & plusieurs secrets de la Géometrie.

Un

Un autre avantage qui revient d'une étude particulière , consiste en ce que l'esprit n'ayant qu'un objet à remplir , s'y applique avec plus de facilité , & n'est point distrait par une foule de connoissances étrangères à son sujet , souvent contraires entr'elles , & qui loin de le ramener à son but , ne font au contraire que l'en éloigner.

L'expérience ne nous apprend-elle pas encore, de quelle utilité sont pour les Ecrivains les Traités faits exprès , sur quelque Science qu'ils puissent rouler ? Pourquoi sont-ils plus recherchés ? Quelle est la cause de cette préférence , si ce n'est que leurs Auteurs s'étant appliqués à cette Science particulière , on leur doit la justice de croire qu'ils l'ont parfaitement possédée , & que les principes qu'ils en ont donné , sont & plus certains & plus soutenus ? Aurions-nous des Systèmes de Physique , de Géometrie , de Médecine , si leurs Auteurs avoient embrassé d'autres Sciences ? Et de tout tems n'a-t-on pas regardé l'*Encyclopedie* comme une source d'erreurs , dont il n'étoit pas possible qu'une foule de connoissances entassées & mal digérées , pût nous défendre ?

Les inconvéniens que vous relevez , M. dans ceux qui s'appliquent à une seule Science , ne sont que trop fréquens , je l'avoue. Mais qu'il est difficile de se garantir
des

des traits séducteurs de l'amour propre ! Un air d'érudition qui veut se montrer & se faire applaudir par tout , a quelque chose de trop séduisant pour celui qui se flatte de le posséder ; & je sçais que s'en dépouïller c'est sans doute , le dernier effort de la modestie.

Vous eussiez pû encore , M. relever la cause de ces mêmes inconvéniens. On la trouve rapportée avec un autre exemple, dans le quatrième Tome du Traité de l'Opinion , page 475. » L'origine du Pédantisme & de » la prévention des Sçavans , se trouve (dit » cet Auteur , en citant le P. Malbranche) » dans les traces que les esprits animaux im- » priment fortement dans le cerveau. Un » Auteur s'applique à un genre d'étude ; les » traces du sujet de son occupation , s'im- » priment si profondément & rayonnent si » vivement dans tout son cerveau , qu'el- » les confondent & qu'elles effacent quel- » quefois les traces des choses , même » fort différentes. Il y en a eû un , par » exemple , qui a fait plusieurs volumes sur » la Croix. Cela lui a fait voir des Croix par- » tout , & c'est avec raison que le P. Morin » le raille de ce qu'il croyoit qu'une Médaille » représentoit une Croix , quoiqu'elle repré- » sentât toute autre chose.

Au reste , je ne pense point que la société soit intéressée à ce qu'on s'applique à une étude

de particuliere. Si on ne parloit dans un cercle que de ce qui a raport à elle , on seroit réduit à des personnages muets , dès qu'il n'en seroit point question. Il est de l'intérêt d'une compagnie que chaque Acteur y joie son rôle ; & quoique je ne doute pas que quiconque sçait un peu de tout , ne sçait pas grand chose , comme c'est une conversation suivie qui en est l'ame , il convient aussi qu'on soit en état d'y parler de tout ce qui peut en faire le sujet. La seule précaution qu'il y a à prendre , est de connoître ses forces , & de ne rien avancer & soutenir dont nous ne soyons certains , ou qui soit au-dessus de nos connoissances.

Je trouve enfin , M. une double utilité dans l'application à une Science particulière ; utilité par raport à soi-même ; on ne peut l'acquérir & l'aprofondir que par ce moyen. Utilité par raport au Public ; on ne lui donne , en lui communiquant ses connoissances , que des principes & des décisions sûres , qu'une longue & sérieuse application sur le même objet a dû fournir.

D'Aix en Provence, le 7. Novembre 1742



*ODE tirée du Pseaume V. Verba mea
auribus percipe , &c.*

O Souverain Dieu de mon ame ,
Prêtez l'oreille à mes accens ;
Exaucez mes vœux innocens ;
Dès le matin je vous reclame ;
Je vous connois , Seigneur, pour un Dieu d'équité,
Implacable ennemi de toute impiété ,
Et dont le bras puissant , aux yeux de la Nature ,
Enleve pour jamais l'infidèle opresseur ,
Qui du venin de l'imposture
Sur l'humble infortuné distile la noirceur.



Oùi , sûr qu'à vos regards célestes
La fraude est un monstre odieux ,
Et qu'au mensonge audacieux
Vos jugemens seront funestes ;
Contre l'oppression , les allarmes , l'ennui ;
Sur vos bontés , mon Dieu , je fonde mon apui ;
Et marchant avec zele à cette Maison sainte ,
Où réside avec vous mon suport immortel ,
J'irai , saisi d'une humble crainte ,
Adorer vos grandeurs aux pieds de votre autel.

Dans cette route de justice
 Vous accompagnerez mes pas ,
 Et loin des portes du trépas
 Vous serez mon guide propice ;
 Par vous j'éviterai les abîmes profonds ,
 Que mes lâches rivaux , en adresse féconds ,
 S'efforcent nuit & jour de creuser pour ma perte ,
 Ainsi bravant la mort & la froide terreur ,
 De leur malignité couverte
 Le Juste confondra l'homicide fureur.



O Race insensée & sauvage !
 Leur cœur ignore l'équité ,
 Et le mensonge détesté
 Est pour eux le plus doux langage ;
 On dirait que leur bouche est un sépulchre affreux ,
 Toujours prêt d'engloutir dans son sein ténébreux
 Celui dont la vertu fait la ferme assurance ,
 Et leur langue sur lui ne verse un miel flatteur
 Que pour noircir son innocence ,
 Et le faire périr par ce piège imposteur.



Perdez cette troupe , ennemie
 De vos célestes vérités ;
 Que leurs projets déconcertés
 Tourment à leur propre infamie ;

Qu'il

Qu'il s'ouvre sous leurs pas un abîme éternel,
Où de leurs noirs forfaits le tissu criminel
Précipite avec eux leur orgueil sanguinaire ;
Orgueil dont ces méchans élevant jusqu'à vous
L'excès impie & téméraire ,
N'ont pas craint d'irriter votre juste courroux.



Mais ceux de qui la confiance
En votre immortelle bonté ,
Leur a justement mérité
Les trésors de votre clémence ,
Grand Dieu , qu'ils soient comblés d'un tranquille
bonheur ;
Que leurs jours soient sereins , que leurs ames ,
Seigneur ,
S'enyvrent à jamais dans des flots d'allégresse !
Que toujours assistés de vos soins bienfaisans ,
Et guidés par votre sagesse ,
De trouble & de péril ils soient toujours exempts !



Alors , le serviteur fidèle ,
Témoin des dons de votre amour ,
Vous glorifiera chaque jour
D'avoir récompensé leur zèle,
Et par des chants de gloire élevés dans les airs
Sans cesse il vous rendra mille hommages divers ;
E ij Quand

Quand il reconnoîtra que votre aide invincible
 Leur est contre les traits de leurs vains ennemis
 Comme un bouclier invincible,
 En qui seul de leurs jours le salut est remis.



OBSERVATIONS sur une Disserta-
 tion inserée dans le XV. Volume des
 Causes Célèbres ; *des Peines qui étoient
 en usage chés les Romains.*

LE style de la Dissertation de M. G. de P.
 n'est pas ce que je me propose d'exami-
 ner. Son zèle infatigable suffiroit pour ren-
 dre excusables les fautes de cette espece.
 Mais ce qui m'a paru mériter un éclaircisse-
 ment, c'est que cet Auteur, qui n'a pas assez
 étudié l'esprit du Droit Public des Romains,
 s'est trompé dans quelques endroits, & n'a
 pas expliqué ceux qui devoient l'être davan-
 tage. J'ai crû qu'il étoit d'autant plus im-
 portant de faire connoître ces petits défauts,
 que ce point de l'Histoire & de la Jurispru-
 dence Romaine est très-intéressant, & ce-
 pendant presque oublié parmi nous : tel est
 le seul motif qui m'a déterminé à donner
 ces Observations, & je suis bien éloigné de
 penser à détruire la réputation que M. de P.
 s'est acquise par le grand nombre de ses
 Ouvrages.

II

Il est nécessaire de faire quelques réflexions préliminaires sur les principes de Droit Public, qui étoient établis parmi les Romains. Ces fiers Républicains extrêmement jaloux de leur liberté, & qui ne respiroient tant l'indépendance que parce qu'ils étoient tous remplis du desir de la domination, avoient attaché à la qualité de Citoyen Romain des prérogatives conformes à leurs sentimens. On ne reconnoît pas moins l'esprit qui les animoit dans l'autorité despotique qu'ils donnoient aux Peres de famille, que dans la haine qu'ils avoient pour le Gouvernement Monarchique. Chacun de ces superbes Citoyens, Arbitre souverain de la vie de ceux qui lui étoient subordonnés dans sa maison, pouvoit regarder non seulement ses esclaves, mais ses enfans & sa femme même, moins comme des *personnes* que la Nature avoit fait égales à lui-même, que comme des *choses* dont il pouvoit disposer. Le principe fondamental de l'ancien Droit étoit en effet, que tout ce qui étoit soumis au pouvoir du Pere de famille, *In manu Patrisfamilias*, étoit considéré *tanquam res Mancipi, non tanquam persona*. Ulpian. *Fragm. IX. I. Heineccius, Antiq. Roman. ad tit. . lib. 1. Instit.* Les cérémonies de leurs mariages, si connus sous les noms de *confarreatio coemptio*; ou bien une espèce de

E iij. Pres-

Prescription fort extraordinaire , qui s'acqueroit par la possession paisible d'un an , & qu'une absence de trois nuits pouvoit interrompre , mettoient ainsi une femme dans la même condition à l'égard du Pere de famille que celle dans laquelle ses enfans étoient par leur naissance, *in manu , in dominio Quiritario , in numero suorum. Aul. Gell. Noct. Attic. lib. 3. c. 2.*

Le pouvoir souverain de chaque Citoyen dans sa maison , pour disposer de ce qui lui appartenoit ; le pouvoir souverain du Peuple assemblé , pour décider des affaires de la République ou sur l'état d'un Citoyen, voilà en abrégé ce qui faisoit les droits des Romains ; si l'on veut sçavoir le détail de tous les avantages qu'ils en retiroient , on peut consulter Spanheim , *de orbe Romano* , Sigonius , *de antiquo jure Italia* , Barn. Brissou ; *Select. Antiq. Romanar.* & M. Heineccius , dans l'Ouvrage que j'ai déjà cité.

Je remarquerai seulement ici deux règles particulières qui s'observoient scrupuleusement dans l'ancien Droit. La première , qu'aucun Citoyen ne pourroit perdre cette qualité que de son consentement. Cicéron le dit expressément dans son Oraison , *pro domo sua ad Pontifices ; hoc juris à majoribus proditum est , ut nemo civis Romanus , aut civitatem aut libertatem possit amittere , nisi Auctor factus sit.* L'autre

L'autre , qu'aucun Citoyen ne pouvoit jouir en même tems du Droit de Bourgeoisie dans deux Villes , sans un privilège particulier. C'est encore Cicéron qui nous l'apprend dans son Oraison, *pro A. Cecinna, nam cum ex jure nostro duarum Civitatum civis esse nemo possit , tunc amittitur Civitas , cum is qui profugit , receptus est in aliam Civitatem.*

Si l'on examine présentement la manière dont M. G. de P. a expliqué les peines qui étoient en usage parmi les Romains , il sera facile de voir qu'il n'a pas assez fait attention aux principes ci-dessus , & qu'il ne pouvoit cependant se dispenser de les rapporter afin de donner au Public des idées claires & certaines sur cette matière qui en dépend entièrement.

Il commence par donner la définition du plus grand changement d'état qui pût arriver à l'égard d'un Citoyen Romain , & qui est appelé en Droit *maxima capitis diminutio*. Il dit que ce changement se fait lorsqu'un homme perd le droit de Citoyen Romain, avec la liberté, & que c'est ce qui arrive à ceux qui sont faits *esclaves de la peine*. C'est une Traduction littérale de la définition des Instituts , mais qui ne peut certainement paroître intelligible , si l'on ne donne une explication de ce que signifie être fait *esclave de la peine*. Il auroit été assez difficile à M. de P. de la donner suivant les principes du

E iiij Droit

Droit Romain , puisqu'il entendoit par ces mots autre chose que ce que ces Jurisconsultes ont entendu, & qu'il a cru que cela ne signifioit que le genre du suplice auquel un Citoyen Romain pourroit être condamné ; lui ôtant l'exercice de la liberté , il devenoit dès-lors esclave de la peine.

Voici en effet ce qu'il dit , p. 594. de ce Volume , où il veut établir que ceux qui sont condamnés en France aux Galeres, sont faits esclaves de la peine , de même que ceux qui étoient condamnés aux Mines chés les Romains. » C'est une fausse subtilité , dit » M. de P. d'avancer que nous ne recon- » noissons point en France d'Esclaves , & » que le suplice le plus rigoureux n'ôte point » aux hommes la liberté avant la vie. » N'est-ce pas être Esclave de la peine , que » d'être obligé de la souffrir dans toute sa » rigueur , sans aucun relâche & sans au- » cune modération , & peut - on soutenir » qu'il reste la moindre ombre de liberté à » un criminel *chargé de chaînes qui ne » fait jamais ses volontés ?*

Mais ce terme de *Servi pœna* a un autre sens , & ce n'étoit , ainsi que l'ont ingénieusement observé MM. Gerard , Noodt & Heineccius , qu'une fiction inventée par les Romains , afin qu'il ne parût pas que des Citoyens Romains fussent condamnés à des
peines

peines capitales. On a vû que de tout tems ils ont eu une attention extrême à faire en sorte que les têtes des moindres d'entre eux fussent regardées comme quelque chose de très-précieux & très-sacré à toute la République. Les Loix des Décemvirs contenoient une disposition, qui remettoit à la seule assemblée du Peuple dans les Comices, le pouvoir de juger de la vie d'un Citoyen Romain, *ne de capite Civis Romani nisi Centuriatis Comitibus rogato.*

Cette Loi fut renouvelée par celle que C. Sempronius - Gracchus fit rendre à-peu-près dans les mêmes termes; elle est opposée par Cicéron dans son Oraison *pro C. Rabirio*. La Loi Valeria défendoit aux Magistrats de faire exécuter contre les Citoyens Romains aucune condamnation de peine capitale lorsqu'ils apelloient de la Sentence à l'Assemblée du Peuple: cette Loi qui d'abord avoit été portée par L. Valerius, surnommé *Publicola*, fut ensuite renouvelée deux fois par deux Consuls de la même famille, & Jules-César en inséra la disposition dans la Loi *Julia de vi*. *Vid. Catalog. Leg. antiq. ab Ulrico Zasio & L. 7. ff. ad L. Juliam de vi publica.*

C'est pour assurer encore davantage le privilège de la qualité de Citoyen Romain, & pour faire croire qu'un homme décoré d'un titre si glorieux ne pouvoit souffrir l'igno-

E. v. minie

minie d'une peine capitale , qu'ils feignirent que ceux qui étoient condamnés à mort , ou même aux Mines, devenoient aussi-tôt Esclaves , en sorte que c'étoient des Esclaves & non des Citoyens qui étoient punis ainsi ; *V. Noodt Probabil. lib. 3. c. 12.* C'est ce qui a fait appeller *Servi pœna* ces Citoyens condamnés. *Servi pœna* , dit Justinien , *efficiuntur atrocitate Sententia.* Ce qui prouve sans réplique qu'ils n'étoient Esclaves que par fiction , c'est que de véritables Esclaves appartiennent à quelqu'un , *servitute dominio alieno subjicimur.* Mais ceux-là ne devenoient pas les Esclaves du Prince , par la condamnation même aux métaux. *Non Cæsaris servi sunt damnati in metallum, sed servi pœna. L. 17. ff. de pœnis.* C'étoit donc une espece de servitude entièrement dûë à la subtilité des Jurisconsultes , mais ce n'étoit pas la contrainte à laquelle ces Criminels alloient être soumis pour toutes les actions de leur vie , ce n'étoit pas le poids des chaînes dont ils devoient être toujours accablés qui leur faisoit donner ce nom : car non-seulement ceux qui étoient condamnés aux Mines devenoient esclaves de la peine , mais encore ceux qui étoient condamnés à mort , *Qui ultimo supplicio damnantur statim libertatem & Civitatem amittunt, L. 29. ff. de pœnis.* De sorte que M. G. de P. ne devoit pas moins

moins regarder comme *esclaves de la peine* ceux qui en France sont condamnés à être pendus , que ceux qui sont condamnés aux Galeres , si cette qualité n'avoit pas son origine dans les principes que j'ai fait voir , qui ont un raport essentiel avec les mœurs de ce Peuple , & qui nous sont entièrement étrangers. Au surplus , l'Empereur Justinien voulant écarter de la Jurisprudence Romaine tout ce qui dépendoit davantage de la subtilité que de l'équité naturelle, abolit cette espece de changement d'état, *Novel. 22. c.8.*

M. G. de P. ayant ensuite donne la définition du moyen changement d'état , parle de l'interdiction du feu & de l'eau , & dit que l'on étoit mort civilement autrefois par l'interdiction du feu & de l'eau, mais il est important de prendre garde que ce n'étoit point le Jugement d'interdiction du feu & de l'eau qui operoit la mort civile ; il y donnoit seulement occasion. Il faut se rappeler ici ce que j'ai dit ci dessus , que les Citoyens Romains ne pouvoient perdre cette qualité sans leur consentement ; c'est par une observation religieuse de cette maxime , que l'on avoit établi la peine de l'interdiction du feu & de l'eau , afin de contraindre le Citoyen Romain condamné , à sortir de lui même *ex agro Romano* & à choisir une autre Ville , dont le choix lui fit perdre la
E vj qualité

qualité de Citoyen Romain. Il lui étoit libre cependant de ne pas faire ce choix , & il pouvoit se laisser mourir à Rome , afin de conserver l'honneur du Droit de Citoyen Romain ; c'étoit par conséquent le renoncement qu'il faisoit à cette qualité , & non point la condamnation , qui le faisoit mourir civilement. *Qui Cives Romani capitalium erant damnati* , dit Cicéron , *Orat. pro domo* , *non prius hanc civitatem amittebant quam erant in eam recepti quo vertendi , hoc est mutandi soli causa venerant. Vid. Barn. Brissom. S. antiq. lib. 2. cap. 5.* On ne peut s'empêcher d'admirer encore ici l'exactitude singulière que les Romains apportoient à ne point violer les privilèges dont ils avoient accompagné le nom de Citoyen Romain ; telle fut cependant la peine que la Loi *Pedia* prononça contre les complices du meurtre de Jules-César ; Suetone , dans la Vie de Neron , fait mention de cette Loi , chap. 3.

Il est aisé de voir que cette peine qui ne tendoit qu'à la privation des droits de Citoyen Romain , ne donnoit aucune atteinte à la liberté , quoiqu'un Jurisconsulte l'ait mise au nombre des peines qui la détruisoient. *Callistr. L. 5. ff. de extraord. cog.* Mais il faut distinguer entre la liberté naturelle , que cette condamnation ne pouvoit ôter , puisqu'elle n'opéroit aucun esclavage

ni réel , ni feint , & la liberté qui étoit particulière aux Citoyens Romains , & qui n'étoit que l'effet & la jouissance de toutes leurs prérogatives , qui se perdoit avec le droit de Cité. *Cujac. ad Novell. 22.*

Le Président Brissou a pensé que la déportation dans une Isle avoit succédé à l'interdiction du feu & de l'eau ; son sentiment est appuyé sur des Loix fort précises , & M. de P. n'est pas blâmable de l'avoir dit après de semblables autorités, qui ont pu l'y déterminer. Cependant M. Heineccius, sçavant Jurisconsulte Prussien , prétend après Huberus , que la déportation a été ajoutée à l'interdiction du feu & de l'eau , & ne la pas fait abolir. Voici le passage de Tacite qu'il cite. *Servilius & Cornelius qui perditio scaurorum famosi, quia pecuniam à Vario Ligure acceperant delationis omittenda causâ , in Insulas interdictio igni & aqua demoti sunt. Annal. Lib. VI. Cap. 30.* On voit par ce passage que Servilius & Cornelius auxquels on avoit interdit le feu & l'eau , au lieu d'avoir la liberté de se retirer où ils voudroient , furent obligés de se retirer dans des Isles , qui leur furent assignées ; mais cet exemple particulier ne m'empêche pas de croire avec nos Jurisconsultes, qui devoient , sans doute être instruits de ces changemens , que la déportation ayant été introduite , la peine de l'inter-

l'interdiction de l'eau & du feu , cessa bientôt d'être en usage.

M. G. de P. rapporte differens genres de supplices qui étoient usités dans le Droit Romain , mais il a omis ce qu'il y a de plus curieux , en négligeant de parler des peines prononcées par la Loi des 12. Tables.

Cette Loi portoit la peine du Talion contre ceux qui avoient blessé quelqu'un , & ne vouloient point transiger avec lui. *Si membrum rupit ni pacit , Talio esto.* On voit dans Aulugelle, *Noët. Att. Lib. 20. Cap. 1.* une dispute agitée au sujet de cette punition , entre le Jurisconsulte Sextus Cæcilius , & le Philosophe Favorinus. Ce dernier soutient que cette Loi blesse l'humanité , & qu'elle est inutile , parce qu'il est impossible de l'exécuter ; qu'en effet cette Loi ne permettant de blesser une personne que sur un principe d'égalité , il falloit pour y satisfaire , faire une blessure entièrement semblable à celle que l'on avoit reçu , mais qu'il paroïssoit bien difficile de casser un bras par exemple , de la même manière que le sien avoit été cassé par hazard. Ces Objections sont réfutées par Sextus Cæcilius , qui fait voir qu'il n'y a aucune injustice dans cette Loi. Premièrement , par cette maxime de Droit naturel , que l'on ne doit pas
faire

faire à autrui ce que l'on ne voudroit pas souffrir soi-même , & en second lieu , par la condition dont cette Loi modere la condamnation qu'elle porte , puisque ce n'est que contre ceux qui ne veulent pas transiger , qu'elle doit être exécutée. Il répond à l'impossibilité de l'exécution qui lui est opposée , en disant qu'elle n'étoit pas telle qu'on la suposoit , puisque l'on demandoit seulement *eundem animum , eundemque impetum in eadem parte corporis rumpendi*. Il ajoute que rarement cette peine étoit exécutée , parce que ceux qui ne vouloient pas la souffrir , en étoient quittes pour payer des dommages & intérêts arbitrés par le Juge.

Une autre peine de la Loi des 12. Tables, étoit celle de 25. sols contre celui qui avoit insulté quelqu'un ; *Si injuria alteri faxit, 25. aris pœna sunt*. Le Jurisconsulte Labeo rapportoit à ce sujet, qu'un homme assez insolent, nommé Veracius , faisant consister son plaisir dans les insultes qu'il faisoit , avoit coutume de sortir suivi d'un Esclave , qui portoit une bourse pleine de monnoye , afin de pouvoir payer sur le champ les honnêtes gens à qui il prenoit plaisir de donner des soufflets.

C'est aussi par la Loi des 12. Tables qu'avoit été introduit le supplice d'être précipité de la Roche Tarpeyenne , dont parle M.

G.

G. de P. Il avoit été établi contre ceux qui portoient un faux témoignage : *Qui falsum testimonium dixerit è Saxo Tarpeio dejicitor.* Aul. Gell. *ibid.* Toutes ces peines furent depuis abolies, & ne subsistoient déjà plus, lorsque les Jurisconsultes nous ont donné les décisions que nous avons dans le Digeste.

A l'égard de la peine du fouët, M. de P. s'est trompé, lorsqu'il a dit que cette peine avoit été défendue à l'égard des Citoyens Romains par la Loi *Valeria* ; j'ai fait voir ci-dessus que la Loi *Valeria* autorisoit seulement les Citoyens Romains à appeler à l'Assemblée du Peuple des condamnations à peine capitale, que les Magistrats prononçoient contre eux. Ce fut la Loi *Porcia*, que Marcus Porcius Caton fit rendre, qui déchargea pour toujours les Citoyens Romains de ce supplice ignominieux, & le réserva aux Esclaves. *Porcia Lex*, dit Ciceron, dans l'Oraison *pro C. Rabirio*, *virgas ab omnium Civium corpore amovit : Porcia lex libertatem Civium liciori eripuit.* Vid. *Catalog. leg. antiq. ab Ulrico Zasio.*

M. de P. a dit à ce sujet, que S. Paul s'étoit plaint de ce qu'on lui avoit fait souffrir la peine du fouët, quoiqu'il fût Citoyen Romain ; il veut parler apparemment du chap. 16. des Actes des Apôtres, dans lequel S. Luc. rapporte que Paul & Silas étant à Philippe, Ville.

Ville de Macedoine, furent battus de verges par l'ordre des Magistrats, qui ayant appris le lendemain qu'ils étoient Citoyens Romains, vinrent leur en faire des excuses. Mais S. Paul étant allé depuis à Jérusalem, & ayant été condamné à subir le même supplice, fut mis en liberté, aussi-tôt qu'il eût déclaré sa qualité, *Act. Apostol. Cap. 22. v. 25. & seq.*

M. de P. n'auroit pas dû obmettre la peine qui avoit été établie contre les parricides. Romulus avoit crû qu'il étoit inutile de faire une Loi pour la punition de ce crime, parce qu'il pensoit que les hommes ne pouvoient pas être capables d'une cruauté semblable. On se vit obligé dans la suite d'employer la terreur du supplice, & les Loix des douze Tables ordonnent celui-ci : *Qui parentem necassit caput ob nubitio culeoque insutus, in profluentem mergitor.* *Jacob. Gothof. Leg. XII. Tab. Tab. VII.* Cneus Pompée ajouta encore quelque chose à la rigueur de ce supplice, & fit rendre la Loi *Pompeia de Parricidiis*, qui porte qu'un homme convaincu de parricide, après avoir été fouetté jusqu'à effusion de sang, seroit renfermé & cousu dans un sac de cuir, avec un Chien, un Coq, un Vipere, & un Singe, & jetté ensuite dans la Mer, genre de mort affreux, dans lequel le desespoir & la rage précédent nécessairement

fairement la mort du coupable ; mais ce supplice n'étoit infligé qu'à ceux qui avoüoient ce crime , par une distinction assez bizarre , puisqu'un homme qui nie un crime dont il est convaincu , est encore plus coupable que celui qui l'avoüe. Auguste en profita pour sauver un criminel de ce supplice , dont la rigueur l'effrayoit , & dans ce dessein il lui demanda , quoiqu'il fût convaincu , *Certe patrem tuum non occidisti ?* afin de l'engager à nier. *Sueton. in August. C. 33.*

Je finirai, en remarquant que M. G. de P. qui rapporte la forme dans laquelle les Jugemens se rendoient , a oublié de dire que dans le commencement le Peuple Romain donnoit de vive voix son suffrage dans les Comices , soit pour la nomination des Magistrats , soit pour le Jugement des accusés , mais comme cette manière de s'expliquer occasionnoit des inimitiés , on y apporta remède , par les Loix *Gabinia* & *Cassia*. La première regla que le Peuple , dans l'Élection des Magistrats , donneroit son suffrage par bulletins. La Loi *Cassia* établit le même usage pour les Jugemens qui se faisoient dans ces Assemblées ; ce fut conformément à ces Loix , que le Préteur ayant acquis l'autorité de juger , on se servit à son Tribunal de bulletins pour donner les suffrages. *Zafius , Catalog. Leg. Antiq.* G . . . D. A.

A Orleans , le premier Décembre 1742.



*PORTRAIT de Mlle ... de la Ville de
Donnemarie , en Montois , près Provins.*

S T A N C E S

J'Ai le visage long , & la mine gentille.

Je suis d'un affés bon accord.

Mon teint est toujours frais , & je tiens de famille ,

Un maintien grave , un froid abord.

Quoique je ne sois pas une beauté parfaite ,

J'ai la douceur peinte en mes yeux ,

Le son de voix charmant , la taille affés bien faite ,

Le geste & le ris gracieux.

Je suis , quoiqu'affés jeune , à mes parens utile ;

Je les gouverne avec raison.

Nous vivons en commun , & comme plus habile ;

J'ai tout le soin de la maison.

Je suis propre , & l'on voit régner en ma parure

Une noble simplicité.

Je suis bonne œconome , & j'use avec droiture

Des biens de ma Communauté.

Je suis d'ailleurs timide , & mon indifférence

A jusqu'ici gardé mon cœur.

Si

2880 MERCURE DE FRANCE

Si je le donne un jour , ce sera la prudence
Qui choisira le possesseur.

J'assiste volontiers le pauvre en sa misère :
Les malheureux me font pitié.

J'aime la compagnie , & veux qu'on soit sincère
Quand on m'offre son amitié.

Souvent quand on me parle , ou quand on m'en-
visage ,

Mon teint se charge de couleur ;
N'en soyez pas surpris : j'eus toujours en partage
La modestie & la pudeur.

J'ai la santé fort bonne , & ma tranquille vie
Peut en entretenir le cours.

Ma fortune est honnête , & je puis sans envie
Passer heureusement mes jours :

Je tire ma naissance , & mon sort favorable

D'un riche & sage Citoyen ;

Mais ma famille est plus recommandable

Par sa vertu , que par son bien.

POR-

*PORTRAIT d'une autre aimable Dlle de
la même Ville.*

S T A N C E S.

J'Ai le visage ovale , & la bouche vermeille ;
L'œil bleu , le teint tant soit peu brun.
Pour l'esprit & la taille , on voit peu ma pareille ;
Mon mérite n'est pas commun.

Malgré ma complaisance & mon humeur joyeuse ,
La raison régle mes plaisirs.
Ma mémoire est fidelle , & je suis généreuse ;
J'ai peine à fixer mes desirs.

Sans ma démarche lente & ma tête panchée ,
Je captiverois tous les cœurs :
Mais ce sont des défauts , dont je suis peu fâchée ,
J'enchaîne mille adorateurs.





REPONSE à la Question proposée dans le Mercure de France du mois d'Octobre dernier, sçavoir, lequel des deux Amans doit être le plus flaté, de celui qui fait la fortune de sa Maîtresse, en l'épousant, ou de celui qui tient d'elle sa fortune, à M. B. de la R...

S'Il ne s'agissoit, Monsieur, que d'amitié ou de pure générosité, il seroit facile de décider en faveur de celui qui partage sa fortune avec quelqu'un, car quel est l'homme, qui ayant un peu d'ame, ne se sente infiniment plus flaté de donner, que de recevoir ? Se plaire à faire des heureux, ce n'est pas seulement un héroïsme, c'est un attribut de la Divinité. Mais votre Question regarde l'amour uniquement, & comme le cœur, préoccupé de cette passion, agit par des principes bien differens, je pense que l'amour propre trouve mieux son compte chés l'Amant qui tient sa fortune de sa Maîtresse, que chés celui qui fait la fortune de la sienne ; (quoique je les suppose tous deux également aimables, également amoureux & se croyant également aimés. C'est ce que je tâcherai de prouver par les raisons qui me paroîtront les plus plausibles.

Pour

Pour traiter cette Question avec ordre , j'établis quatre avantages , capables de flater nos Amans en devenant Epoux.

- 1°. Posséder la personne aimée.
 - 2°. La rendre heureuse.
 - 3°. Triompher de ses Rivaux ;
- Et 4°. Jouir d'une réputation suivie d'applaudissemens.

Ces deux Amans possèdent les objets de leur amour , avec cette difference , que celui qui fait la fortune de sa Maîtresse , ne la doit peut-être qu'à cette même fortune , quelques témoignages de tendresse qu'il en reçoive , car le beau sexe pour l'ordinaire joue ce rôle avec tant de naturel , qu'on prend aisément le change. L'autre au contraire ne peut s'y tromper ; il tient certainement sa Maîtresse des mains seules de l'amour , & la raison qui doit l'empêcher d'en douter , c'est qu'on donne tous les jours le cœur , sans que les biens en soient ; mais le don des biens suppose toujours celui du cœur.

Chacun d'eux rend sa Maîtresse heureuse ; le premier en lui consacrant ses richesses , & le second en se donnant à elle plein d'amour & de reconnoissance , ce qui est d'un prix inestimable au goût d'une femme qui sçait aimer.

L'un triomphe de ses Rivaux probablement

ment , parce qu'il est le plus riche , l'autre ; parce qu'on le juge le plus aimable & qu'il est le plus aimé.

Enfin la réputation qu'ils se font tous deux dans le monde , les complimens qu'ils reçoivent de tous côtés , flatent l'amant indigent comme l'amant opulent. Celui-ci passe pour un galant homme , pour un homme à beaux sentimens , & on le loue du bon usage qu'il fait de sa fortune ; on regarde celui-là comme un homme d'un mérite frappant , comme un homme fait pour gagner les cœurs , & chacun lui dit qu'il est digne de son bonéheur.

Pesez bien tous ces avantages , vous trouverez que ceux de l'amant devenu riche par la générosité de sa maitresse , l'emportent sur ceux de l'amant qui fait la fortune de la sienne. Or l'amant qui doit être le plus flaté , est incontestablement celui qui a les plus grands avantages de son côté ; donc celui qui a obligation de ce qu'il est à sa maitresse , doit être le plus flaté ; cela paroît démontré.

Voyons néanmoins quelles objections on peut faire pour rehausser les avantages de l'amant qui fait la fortune de sa maitresse , & alterer ceux de l'autre Amant ; & commençons y répondre.

Pre-

Premiere Objection

Quand un homme de mérite & opulent obtient la main de sa maîtresse, pourquoi en donner toute la gloire à la fortune, & lui ôter par-là l'honneur de la victoire qu'il a sur ses Rivaux, à la vérité moins riches que lui ? Supposé que cela soit ainsi, son amour propre lui persuadera le contraire, & cette erreur est toujours flateuse, d'ailleurs il a le plaisir de posséder une aimable femme, la gloire de la rendre heureuse, & la satisfaction de la voir pénétrée de la plus vive reconnaissance. On a pour lui de l'estime, de la vénération même ; on le lui confirme par des éloges, enfin le titre d'homme généreux ne vaut-il pas bien celui de joli homme ?

Je réponds à cela que le malheur des riches, est de ne pouvoir compter sur le cœur de leurs amis & de leurs maîtresses, car comment discerner si c'est à la fortune ou à la personne que ces hommages s'adressent ? Qu'un Amant dans ce cas fait peut-être une ingrate en faisant une heureuse, une jolie femme ne trouvant jamais ses apas trop payés. Que de posséder les charmes sans le cœur, ce n'est qu'une possession imparfaite, peu flateuse pour un homme délicat. Que pour tirer vanité de la réputation & des louanges que lui acquiert sa générosité, il faudroit que

cette générosité fût pure, c'est-à-dire qu'elle n'eût pas la volupté pour principal objet, ce qui est impossible dans cette conjecture-ci. On aura beau dire que l'amant dont il est question, doit être excepté, je le veux, mais où est la preuve? Il n'en est point, & l'objection tombe.

Seconde Objection.

Plus vous avez reçu, plus vous devez; & la moindre faute qui vous échape contre cette obligation, vous expose aux reproches du Bienfaiteur (qui la plupart du tems, par caprice, après une peinture humiliante de l'état d'où il vous a tiré & une longue énumération de ce qu'il a fait pour vous,) vous traite d'ingrat & de mauvais cœur. C'est la fâcheuse situation où se peut trouver l'amant enrichi par sa maîtresse; joignez à cela le chagrin d'être soupçonné de n'avoir donné sa main que parce qu'on la lui a dorée, & par-dessus tout cela, l'idée mortifiante, qu'il pouvoit arriver qu'un autre homme, avec autant de mauvaises qualités que notre amant en a de bonnes, lui eût été préféré, par la raison que la justesse du goût ne détermine pas toujours le choix d'une femme.

Je réponds à cette deuxième Objection, qu'un honnête homme ne craint jamais de trop devoir à la personne aimée, que sa reconnaissance surpasse, ou du moins égale
les

les bienfaits qu'il a reçûs. Que ces prétendus reproches ci - dessus allegués n'étant qu'imaginaires , ne sont pas capables de faire à l'impression sur l'esprit de cet Amant. Qu'à l'égard des soupçons peu favorables qu'on pourroit avoir contre la pureté de ses sentimens , la conduite qu'il se propose de tenir , peut les détruire en peu de tems , & c'est ce qui le console. Je conviens qu'un autre homme inférieur à lui en tout point , pouvoit avoir le même bonheur , mais cela n'est point , c'est donc une supposition chimérique & qui fait tomber aussi cette dernière Objection.

Ces deux Objections totalement ruinées par les réponses qui les suivent , loin d'énervier la conséquence de mon Argument , lui donnent encore de nouvelles forces , de sorte qu'il est indubitable , à ce que je crois , que c'est l'Amant qui tient la fortune de sa Maîtresse en l'épousant , qui doit être le plus flaté.

S'il reste encore quelque chose à objecter , j'avoue de bonne foi que je ne l'ai pas prévu , ainsi je ne pousserai pas plus loin la Dissertation. Je suis, M. votre , &c.

De l'I. . . Chev.

Ce 21. Novembre 1741.



E N I G M E.

A H ! Qu'il est aux Mortels difficile de plaire !
 J'ai vu tout un Peuple en priere ;
 Pour m'obtenir , quand je ne venois pas ,
 Et lorsque pour le satisfaire ,
 Chés lui j'arrêtois trop mes pas ,
 Il me pressoit de finir ma carrière.
 Lecteur , es-tu dans l'embarras ?

Laffichard.



L O G O G R Y P H E.

J'Allois rampant dans ma jeunesse ,
 Mais à présent , dans ma vieillesse ,
 Je voltige de fleurs en fleurs.
 Je suis paré des plus vives couleurs ;
 Je suis , dit-on , un peu volage ;
 En des comparaisons on me met en usage ,
 Huit lettres composent mon nom.
 Je t'offre , cher Lecteur , une sorte d'oignon ;
 Un arbre fort commun en France ;
 Le Fleuve qui procure une grande abondance ,
 Ou de grandes calamités ;
 Un animal qui par ses cruautés

Passe

Passe partout pour redoutable ;
 Le principal mets d'une table ;
 Je t'offre encore, ami Lecteur ,
 La plante aux Fileuses utile ;
 L'Instrument avec quoi l'on pile ;
 Ce qui du Jeu d'Echecs est le plus foible Acteur
 Un certain Hôte des Garennes ;
 Belle Ville en l'Etat de Gouges ;
 La belle fille d'Inachus ,
 Dont la garde jadis au vigilant Argus
 Causa la mort la plus funeste.
 Enfin , pour te dire le reste ,
 Un des parens de Mahomet ,
 Pour qui tous les Persans ont un pieux respect.
 Le plus grand Royaume d'Asie ;
 Une-Riviere d'Italie ,
 Et ce que donnent douze mois
 Aux simples Bergers comme aux Rois.

D. V. * *

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

HISTOIRE ROMAINE, depuis la Fondation de Rome, jusqu'à la Bataille d'Actium, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République.

F iij

que,

que , par M. *Rollin* , ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collège Royal , & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome VIII. revû depuis la mort de l'Auteur, par M. *Crevier* , Professeur de Rétorique au College de Beauvais. *A Paris* , chés la veuve *Etienne* , Libraire , rue S. Jacques , vis-à-vis la rue du Plâtre , à la Vertu , 1742. in-12. de 548. pages , sans un Avertissement de l'Editeur , l'Eloge de M. Rollin , par M. de Boze , Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres , & une Table des Matières.

L'Eloge de M. Rollin par M. de Boze , dont il vient d'être parlé dans ce Titre , est quelque chose de si intéressant , qu'on nous saura gré sans doute d'en trouver ici un Abregé , tiré du Journal des Sçavans du mois d'Octobre dernier.

M. Rollin étoit le second fils d'un Maître Coutelier de Paris. Il avoit été destiné à suivre la même Profession , & avoit même obtenu des Lettres de Maîtrise. Un Bénédictin des Blancs-Manteaux , dont il alloit souvent entendre ou servir la Messe , démêla en lui de grandes dispositions pour les Lettres , mais sa mere , qui étoit restée veuve , femme de mérite dans son espèce , étoit hors d'état de seconder ses dispositions.

Une

Une bourse qu'on obtint pour lui dans le Collège des Dix-huit, y suppléa. Le sort du jeune Rollin, dit M. de Boze, fut décidé en conséquence, & dès lors il parut tout autre, même aux yeux de sa mere.

Les progrès qu'il fit, passerent les espérances qu'on en avoit conçûes, ce qui ne fait pas moins l'éloge de son caractère que de son esprit. Les parens de ses compagnons d'étude, les plus distingués par leur naissance, ou par leur rang, envoyoient ou alloient eux-mêmes prier sa mere de trouver bon que son fils passât avec leurs enfans ses jours de congé, & fut associé à leurs plaisirs, comme à leurs exercices.

A la tête de ces Parens illustres, dit M. de Boze, étoit M. le Péletier, le Ministre, dont les deux fils aînés avoient trouvé un redoutable concurrent dans ce nouveau venu. Leur pere, qui connoissoit mieux qu'un autre les avantages de l'émulation, ne chercha qu'à l'augmenter.

Quand le jeune Boursier étoit Empereur, ce qui lui arrivoit souvent, il lui envoyoit la même gratification qu'il avoit coutume de donner à ses fils, & ceux-ci l'aimoient, quoique leur rival; ils l'amenoient chés eux dans leur carosse; ils le descendoient chés sa mere, quand il y avoit affaire, ils l'y attendoient; & un jour qu'elle remarqua

E iij qu'il

qu'il prenoit sans façon la première place, elle voulut lui en faire une forte reprimande, comme d'un manque de sçavoir vivre, mais le Précepteur répondit humblement que M. le Péletier avoit réglé qu'on se rangeroit toujours dans le carosse, suivant l'ordre de la Classe.

M. Rollin n'avoit que 22. à 23. ans, lorsqu'il eut la Chaire de Seconde au Plessis. Peu de tems après, il passa à celle de Rhétorique, où il avoit eû pour Maître l'Illustre M. Hersan, qui depuis se démit encore en sa faveur, avec l'agrément du Roy, de la survivance d'une Chaire d'Eloquence au Collège Royal.

La nécessité de composer des Tragédies pour la distribution des Prix à la fin de chaque année, étoit, dit M. de Boze, l'unique chose qui embarassoit un peu M. Rollin. Quelque sensible qu'il fût d'ailleurs aux beautés des anciens Poètes Dramatiques, il étoit trop persuadé que ces sortes de représentations ne convenoient point dans les Colléges, où elles faisoient seulement perdre un tems précieux aux Maîtres & aux Ecoliers; & on se rappella à ce sujet que M. le Péletier en ayant voulu faire représenter chés lui par Messieurs ses fils & les jeunes gens qu'il avoit associés à leurs études, M. Rollin étoit le seul qu'on ne put jamais y charger d'aucun Rôle. Un certain fonds d'ingenuité,
attaché

attaché à toutes les parties de son caractère, l'empêchoit de se revêtir un instant du moindre personnage étranger.

M. de Boze ajoute qu'à cet article près, aucun Professeur n'exerçoit ses fonctions d'une manière plus brillante. Il faisoit souvent des Harangues latines où il célébroit les Evenemens du tems les plus mémorables, mais le Grec lui sembla toujours mériter une sorte de préférence. On commençoit à le négliger dans les Ecoles de l'Université; il en ranima l'étude, & il en fut, pour ainsi dire, le véritable Restaurateur. Il regrettoit fort qu'on eût abandonné l'usage de soutenir des Thèses en Grec. M. Boivin, le cadet, & lui en avoient donné le dernier exemple, & n'ayant pas assez d'autorité pour rétablir cet usage, il en introduisit un autre encore plus utile, celui des Exercices publics sur des anciens Auteurs Grecs & Latins.

Les plus jeunes des fils de M. le Péletier se distinguèrent les premiers dans ces sortes d'Exercices. M. Rollin en relevoit ordinairement l'éclat par des Pièces de Vers qu'il adressoit, tantôt à ceux qui faisoient ces Exercices, tantôt à leurs Parens. M. de Boze remarque qu'il en composa trois à l'occasion des Exercices de M. l'Abbé de Louvois: la troisième, dit-il, a cela de singulier, qu'elle explique avec une netteté & des graces ini-

F v mirables

mitables l'Estampe de cette Thèse fameuse que M. le Marquis de Louvois, son pere, lui fit dédier au Roy, à son retour de la prise de Mons.

M. Rollin après avoir professé huit ou dix ans au Plessis, quitta sa Chaire de Rhétorique, pour se livrer à l'étude de *l'Histoire Ancienne*, ne retenant de ses fonctions publiques que celles de la Chaire d'Eloquence au Collège Royal, qu'il n'exerçoit encore que par survivance.

A la fin de l'année 1694, l'Université le nomma Recteur, & elle le continua deux ans, ce qui étoit alors, dit M. de Boze, une grande distinction.

En cette qualité, il fit deux fois aux Ecoles de Sorbonne le Panégyrique du Roy, que la Ville venoit de fonder. On n'y vit jamais un Auditoire plus nombreux & plus choisi. Ces deux Discours furent regardés comme autant de chefs-d'œuvre; le dernier, surtout, qui avoit pour objet l'établissement des Invalides; et cependant, comme cet objet n'avoit pas rempli toute la fécondité du génie de M. Rollin, il fit distribuer le même jour dans l'Assemblée une Ode sur les autres embellissemens de Paris. La description de ses portes en Arc de triomphe, sermoit seule dans cette Ode un nouveau Panégyrique, jencore plus digne de son Héros.

Quelque

Quelque tems après , on engagea M. Rollin à se charger de la Principauté du Collège de Beauvais. C'étoit alors une espece de desert; il y avoit peu d'Ecoliers & point de Discipline ; c'est à M. Rollin qu'il est redevable de l'état florissant où il est actuellement. Voici un trait qui marque la confiance qu'on avoit en M. Rollin.

Un homme de Province, homme riche, & qui ne le connoissoit que de réputation , lui amena son fils pour être pensionnaire au Collège de Beauvais, ne croyant pas que cela pût souffrir aucune difficulté. M. Rollin se défendit de le recevoir, sur ce qu'il n'avoit pas un pouce de terrain qui ne fût occupé , & pour l'en convaincre , il lui fit parcourir tous les logemens. Ce pere au desespoir , ne chercha point à l'exprimer par de vaines exclamations. Je suis venu , lui dit-il , exprès à Paris ; je partirai demain ; je vous enverrai mon fils avec un lit ; je n'ai que lui ; vous le mettrez dans la cour , à la cave , si vous voulez ; mais il sera dans votre Collège , & dès ce moment-là je n'en aurai aucune inquiétude. Il le fit , comme il l'avoit dit. M. Rollin fut obligé de recueillir le jeune homme , & de l'établir dans son propre cabinet , jusqu'à ce qu'il lui eût ménagé une place ordinaire.

En 1712, M. Rollin quitta la Principauté
E vj, palité.

palité de Beauvais. En 1715, il donna une Edition de Quintilien, duquel il retrancha, dit M. de Boze, tout ce qu'il y trouva d'inutile pour former des Orateurs ou des gens de bien; il orna le Texte de petites notes choisies, mit des Sommaires raisonnés à la tête des Chapitres, & une élégante Préface à la tête de l'Ouvrage.

En 1719, l'Université chargea M. Rollin d'une Harangue Solemnelle, en forme d'action de grâces pour l'Instruction gratuite que le Roi venoit d'y établir. Le sujet, dit M. de Boze, étoit grand; il l'égala par la noblesse & la magnificence des expressions. Il y parla en Maître consommé de l'ordre, du choix & du goût des études, & ce qu'il en dit, fit naître le plus ardent desir d'avoir quelque jour sur cette matière un Traité complet de sa façon.

Quelques années après, les desirs du Public furent satisfaits. M. Rollin donna son Traité de la manière d'étudier & d'enseigner les Belles-Lettres. Il entreprit ensuite d'écrire *l'Histoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens & des Grecs*. Les XIII. Volumes, qui la composent, parurent dans l'intervalle de 1730 à 1738. Le dernier Volume de *l'Histoire Ancienne* fut suivi de près du premier Volume de

de l'*Histoire Romaine*, dont cinq ont paru du vivant de l'Auteur, & le 6. & le 7. n'attendoient, pour voir le jour que les Cartes Géographiques, qui devoient les accompagner.

Outre ces grands Ouvrages, M. Rollin avoit, comme on a vû, composé des Harangues Latines, & un assés grand nombre de Pièces de Vers. Celles-ci ont été inserées en 1727, dans un Recueil de Pièces choisies; à l'égard des Harangues, il est à souhaiter qu'on les donne au Public; il n'y en a aucune, dit M. de Boze, d'imprimée, & probablement aucune qui ne mérite de l'être.

M. de Boze ne parle point du succès qu'ont eû les Ouvrages de M. Rollin, parce que, dit-il, tout en retentit encore dans les Pays Etrangers, comme en France. On peut voir dans l'Eloge même les suffrages glorieux qu'ils ont obtenus, & le commerce flatteur que M. Rollin a eû avec un Prince, qui en l'honorant se faisoit honneur à lui même.

M. Rollin avoit plus de 60. ans, quand il commença à écrire en François. L'élégance & la pureté de son style, furent donc, dit M. de Boze, un nouveau Spectacle auquel on ne s'attendoit point. Il sembloit les avoir acquises dans le moment par la seule envie d'être plus utile. L'Académie Françoisse elle-même en a souvent rendu témoignage.

Mais

Mais il pensoit si modestement de lui-même , qu'il ne cessoit de s'étonner de ce qu'il étoit devenu Auteur , & loin d'avoir jamais rien tiré de ses Ouvrages , dont le prodigieux débit auroit fait la fortune de tout autre , il ne s'étoit embarrassé , en les donnant au Libraire , que de la manière dont il le dédommageroit , s'ils n'avoient pas assés de cours.

Le Roy avoit nommé M. Rollin à une place d'Associé dans l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres , lors du renouvellement de 1701 ; mais quelque temps après , les occupations de M. Rollin ne lui permettant pas de remplir à son gré les fonctions d'Académicien , il avoit demandé la vétéranee & l'avoit obtenüe avec toute la distinction qu'il méritoit.

M. Rollin est mort le 14. Septembre 1741 , âgé de 80. ans , sept mois & quelques jours.

MEMOIRES pour servir de preuves à l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Bretagne , tirés des Archives de cette Province , de celles de France & d'Angleterre , des Recueils de plusieurs Scavans Antiquaires , & mis en ordre par Dom Hyacinthe Morice , Prêtre Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Premier Volume , qui sera

sera suivi de deux autres , auxquels le Libraire travaille en diligence , & qui contient une Préface sur les mœurs & les usages des Bretons Armoriquains , la Table ou l'Inventaire des Pièces contenues dans ce Volume , avec une Table très ample pour les matières. Dom Morice a jugé à propos de faire imprimer les preuves avant l'Histoire , afin que dès que celle-ci paroîtra , le Lecteur soit tout à coup à portée de s'assurer de la vérité de la narration , en la confrontant aux preuves. *A Paris* , chés Charles *Ofmont* , Imprimeur-Libraire , rue S. Jacques , à l'Olivier.

Prault , pere , Libraire , Quai de Gêvres , publiera incessamment une nouvelle Edition des *Fables de la Fontaine* , avec un Commentaire. Cette Edition a été revûë avec grand soin sur celles qui avoient été données par l'Auteur lui-même. Elle est très-bien imprimée , sur de bon papier & en très-beaux caractères.

LA CHRONOLOGIE & la Topographie du nouveau Breviaire de Paris , où l'on trouve les principaux points de la vie & de la mort des Saints , qui sont imprimés dans le Calendrier & dans les Légendes , & la description des Lieux qui se rencontrent dans les mêmes Légendes & dans les Canons de Prime , avec
des

2900 MERCURE DE FRANCE

des Tables très-commodes. On y a ajouté un Supplément à la Topographie pour les Diocèses de Blois, d'Evreux, de Sées & de Coutances, par M. B.... Prêtre, 1742. *in-12*. Cet Ouvrage se trouve à Paris, chés Jean-Baptiste Hérissant, Imprimeur, rue Neuve Notre-Dame, aux trois Vertus.

HISTOIRE DES EMPIRES ET DES REPUBLIQUES, depuis le Déluge, jusqu'à J. C. &c. par M. l'Abbé Guyon. Tome X. Lacédémone. II. Partie, *in-12*. de 502. pages, 1741. A Paris, chés Hyppolite-Louis Guérin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin; Jean Villete, à S. Bernard & à la Croix d'or, & Charles-Jean-Baptiste Delespine, à la Victoire & au Palmier.

HISTOIRE UNIVERSELLE de Diodore de Sicile, traduite en François, par M. l'Abbé Terrasson, de l'Académie Française. Tomes III. & IV. On sçait que ces deux Volumes ont été précédés de deux autres, qui contiennent l'Histoire véritable ou fabuleuse, ou plutôt mêlée de vrai & de faux, des principales Nations connues dans l'Antiquité profane.

RELATION de ce qui s'est passé dans le Royaume de Maroc depuis l'année 1737. A Paris,

Paris , chés *Chaubert* , à l'entrée du Quai des Augustins , du côté du Pont S. Michel , à la Renommée & à la Prudence , & chés *Durand* , rue S. Jacques , au Griffon, in-12. 1742.

OBSERVATIONS SUR LES PLANTES , & leur analogie avec les Insectes , précédées de deux Discours , l'un sur l'accroissement du corps humain , l'autre sur la cause pour laquelle les bêtes nâgent naturellement , & que l'homme est obligé d'en étudier les moyens. *A Strasbourg* , chés Jean-Renaud *Doulffeker* , 1741. & à *Paris* , chés la veuve *Ganeau* , Libraire , aux Armes de Dombes. Volume in 8°. de 134. pages , sans la Préface & l'Épître Dédicatoire à M. le Cardinal de Rohan , Evêque & Prince de Strasbourg.

On a parlé fort au long dans le *Mercur* du mois d'Octobre dernier , p. 2237. de l'HISTOIRE NOUVELLE de la Ville & Principauté d'Orange , divisée en plusieurs Dissertations &c. imprimée l'année dernière à Avignon. Une personne des plus intelligentes sur ces matieres , qui a lû l'Histoire en question , & qui cherche moins à critiquer qu'à concourir à la perfection des bons Ouvrages , s'exprime ainsi dans une de ses Lettres au sujet de cette Histoire.

J'y

J'y ai trouvé , dit-il , quelques bons Mémoires pour les derniers tems , mais en général , j'y souhai terois plus d'ordre , plus d'exactitude , & plus de recherches. L'Auteur a ignoré , par exemple , une Race entiere des Comtes ou Princes d'Orange , Branche de la Maison de Montpellier , dont le détail & les preuves se trouvent dans le second Volume de l'Histoire de Languedoc , qu'il pouvoit consulter.

CATALOGUE des Livres de la Bibliotheque de MM. BOSSUET , anciens Evêques de Meaux & de Troyes, qui a dû se vendre à l'able le Lundi 3. Decembre 1742. dans une des Sales du Couvent des RR. PP. Augustins. *Le prix étoit marqué sur chaque Livre.* Le Catalogue se distribue à Paris , Quai des Augustins , chés Gandonin, Piget & Barois , fils. M. DCC. XLII. *Brochure in-8°.*

CATALOGUE des Livres de la Bibliotheque de feu M. le Chevalier de Charost. 1. vol. in-8° de 500. pages. *A Paris* , chés Jacques Barois , Quai des Augustins , à la Ville de Nevers.

L'Auteur de ce Catalogue , fait précéder un court Avertissement qu'il est important de lire. Le goût pour les Livres , dit-il , a toujours été la passion dominante de M. le Chevalier

Chevalier de Charost. L'Illustre Défunt a passé la plus grande partie de sa vie à former la Bibliothèque dont je présente le Catalogue au Public ; les Gens de Lettres & les Curieux qui prendront la peine de le lire , remarqueront du premier coup d'œil quels soins & quelle attention il a apportés , pour ramasser une si belle collection de Livres curieux & rares. On y trouvera un choix de ce qui est de plus singulier dans chaque genre , tant pour le fond des Ouvrages , que pour les Editions &c.

La vente s'en fera incessamment en la manière accoutumée , & on indiquera par des Listes ce qu'on doit vendre chaque jour.

Cette vente sera ouverte dans une Salle du Couvent des Grands Augustins , le 7. Janvier 1743.

COMMENTAIRE sur les Enseignes de Guerre des principales Nations du Monde , & particulièrement sur les Enseignes de Guerre des François. Par ETIENNE BENETON. Ecuyer , ancien Gendarme de la Garde du Roy. 1. vol. in 12. d'environ 400. pages *A Paris* , chés *Thiboust* , Imprimeur du Roy , Place de Cambrai. M. DCC. XLII.

L'Auteur nous apprend , avant que d'entrer en matière , que cet Ouvrage a commencé à paroître il y a quelques années. Il étoit
fair

fait en ce tems-là pour être partagé en plusieurs Dissertations , qui devoient traiter de la Bannière de Saint Martin de Tours , de l'Oriflâme , de l'Etendart de France , & de la Cornette blanche : ces quatre Enseignes ayant été , dit-il , successivement les Enseignes dominantes de notre Nation , il y a eu des portions de ces Dissertations imprimées dans le *Mercur de France* des mois de Février & de Juin 1733. Mais comme ces portions ne partagent point l'Ouvrage selon la volonté de l'Auteur , que les Dissertations ne sont point dans leur entier , & qu'il a trouvé depuis de quoi les augmenter, il a jugé à propos de retoucher tout l'Ouvrage , & de le donner au Public sous un titre nouveau. Ce titre de *Commentaire* le distinguera de deux autres Ouvrages dont il est la suite, sçavoir l'*Histoire de la Guerre* & le *Traité des Marques Nationales* du même Auteur. Il s'est prudemment abstenu de la plûpart des passages Grecs & Latins qu'il avoit préparés , dans la pensée que la narration en seroit plus coulante , & qu'en citant les Auteurs de ces passages , les preuves tirées par leur moyen ne souffriroient aucun affoiblissement. On peut dire en général que ce Livre renferme beaucoup de choses curieuses & intéressantes; & qu'il instruit agréablement de plusieurs Faits amenés sans affectation par le sujet même , & choisis avec discernement.

AVIS

AVIS au sujet de l'Histoire de Bourgogne.

L'Auteur de cet Ouvrage , qui comptoit mettre incessamment son troisième volume sous la Presse , ayant enfin découvert un trésor qu'il avoit long-tems inutilement cherché , se croit obligé , loin de poursuivre à présent l'impression de ce volume , de le retoucher tout entier , pour ne pas priver le Public des richesses que ce trésor lui fournit : c'est-à-dire , des Traités , Ordonnances , Lettres , Mandemens & autres Actes des Ducs , des Duchesses , même de nos Rois , qu'on y trouve en grand nombre ; & de ce que ces titres , jusques à présent inconnus pour la plûpart , nous apprennent de nos Ducs & des Duchesses leurs Epouses , de leur Maison & de leurs Officiers , de leurs diverses entreprises , de leurs guerres , des Seigneurs & des Gens d'armes qui les y ont accompagnés , de leurs voyages , de leurs largesses , & de ce qui concerne le Gouvernement de leurs Sujets , de leur Pays & même du Royaume ; ce travail demande du tems ; on s'y applique sans relâche , & l'on espere que les personnes qui ont eû les deux premiers volumes par souscription ou autrement , attendront le troisième sans inquiétude , puisque l'on ne diffère de le leur donner , que pour le rendre plus riche & plus digne de leur attention & de leur curiosité.

Nouv.

NOUVEAU TRAITE' DE PHYSIQUE sur toute la Nature , ou Méditations & Songes sur tous les Corps dont la Médecine tire les plus grands avantages pour guérir le corps humain , & où l'on verra plusieurs curiosités qui n'ont point paru , à *Paris* , chés *Didot* , Quai des Augustins , à la Bible d'or , 1742. Tome I. de 231. pages , & le second de 172.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE ; où l'on traite de l'origine & du progrès , de la décadence , & du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François ; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque siècle ; de leurs anciennes Ecoles ; de l'Etablissement des Universités en France ; des principaux Colléges ; des Académies des Sciences & des Belles-Lettres ; des meilleures Bibliothèques anciennes & modernes ; des plus célèbres Imprimeries , & de tout ce qui a un rapport particulier à la Littérature , avec les Eloges Historiques des Gaulois & des François qui s'y sont faits quelque réputation , le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits , des Remarques Historiques & Critiques sur les principaux Ouvrages ; le dénombrement des principales Editions , le tout justifié par les citations des Auteurs originaux , par des Religieux Bénédictins

dictins de la Congrégation de S. Maur. Tome VI. qui comprend le dixième siècle de l'Eglise. *A Paris*, chés *Chaubert*, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée & à la Prudence, & Compagnie, 1742. Volume in 4° de 717. pages.

ETAT DE LA MEDECINE *ancienne & moderne*, avec un Plan pour perfectionner celle-ci, par M. *Clifton*, Docteur en Médecine, Médecin de S. A. R. le Prince de Galles, Membre du Collège des Médecins & de la Faculté Royale de Londres, traduit de l'Anglois par M. L. D. *A Paris* chés *Quillan*. Vol. in 12. de 248. pages.

De Bure, l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, à S. Paul, qui a acheté le Fonds du *Recueil des Actes, Titres & Mémoires*, concernant les Affaires du Clergé de France, vient de mettre le XII. Tome en vente. Ce dernier Volume renferme deux Parties; la première contient les Remontrances & Harangues faites aux Rois & aux Reines par le Clergé de France, tant aux Etats Généraux qu'aux Assemblées Générales & Particulières du Clergé, depuis l'Assemblée Générale convoquée en la Ville de Melun en 1579. jusqu'à celle de 1735. La seconde comprend les Cahiers & Mémoires en forme de remontrances

ces présentées à nos Rois par le Clergé de France , avec plusieurs Edits , Déclarations , Arrêts donnés en conséquence pendant le même espace de tems. On a mis à la fin une suite des Harangues qui avoient été omises dans la partie de ce Volume , qui les contient , ou qui n'ont été faites que depuis que cette partie a été imprimée. De Bure débite séparément les Volumes qui composent cette grande Collection.

On trouve aussi chés lui le quatrième Volume du *Traité de la Police* , imprimé en 1738. dont il a pareillement acheté le Fonds.

AMOURS DE THE'AGENE ET DE CHARICLE'E. Nouvelle Traduction , très-bien imprimée & enrichie de Vignettes & de Figures assorties au Sujet. *A Paris* , chés *Coutelier* , Quai des Augustins , en deux petits Volumes.

On a reçu depuis peu d'Angleterre le Programme qui suit. Le Sujet est intéressant pour la République des Lettres , qui ne peut que gagner à de pareils événemens.

OMNIBUS *ubique Eruditis S. P. D. Thomas Osborne , Bibliopola Londinensis.*

Cum Literariæ Reipublicæ Leges id a Bibliopolis potissimum exigant , ne quam celebriorem Bibliothecam prius divelli patiantur quam

quam præstituta venditionis dies satis pervulgata sit, quo viri docti de librariâ suppellectile sibi comparandâ consilium capere, & Academiarum Præfecti suos per otium Catalogos excutere possint, me meum munus non melius explere posse existimavi, quam si operam darem ut quam paucissimis esset ignotum ad me pervenisse *Bibliothecam Harleianam*, Librorum quadrigena Millia complectentem, quos, immensis fere sumptibus, multos per annos undique coëmerunt Comites Oxonienses, Viri bonarum Literarum amantissimi, &, quod ex Catalogo patebit, rei librariæ peritiâ præstantissimi. Nihil illis prius in votis fuit quam ut quicquid prisci emisserunt Typographi, a se congereretur, quo factum ut eorum Bibliotheca Editiones Fausti Moguntinas, Venetas Jensonii & Spirensium, Romanasque Udalrici Galli, Sweynheimii & Pannartzii frequentissimas ostentet; nec ibi alium locum obtineant Aldus, Stephani, Elsevirius, quam qui auro inter Gemmas posito contingit. Neque illorum Opera sunt prætermissa qui juverunt Literas nascentes, natas sustulerunt; neque Grammaticus Campanum, Aretinum, aut Philelphum abesse queretur, neque Bessarionem aut Ficinum desiderabit Philosophus, neque Germanis suis deerit Maximilianus, neque Gallis Froissardus, neque Italis Dantes aut

II, Vol.

G Petrarcha

Petrarcha. Si quis Theologiæ studiosus accēferit , Sacrorum BIBLIORUM Editiones , a Fausti ævo ad nostra tempora , per omnes fere linguas continuatas spectabit ; si quis Historias scrutari voluerit , apud nos Scriptores inveniet qui cujusque fere Regis & Populi res gestas memoriæ prodiderunt ; qui verò carminibus magis capietur , illum omnium temporum ad se invitant Poetæ. Id denique mihi gratulor quod tantos Literarum thesauros nullus unquam Bibliopola in publicum protulerit. Utque honestæ etiam Voluptati litetur , Effigies virorum illustrium ædificiorumque celebriorum quinquagesies millenæ , quas de optimis præstantissimi cujusque Interioris tabulis expresse runt peritissimi cælatores , eodem tempore vendentur.

PAUCIS diebus conficietur , quale publicis commerciorum ministris commode tradi potest , specimen Catalogi , cujus duo tomi priores circiter Idus Febr. anni proxime infrequentis edentur. A xiv. Cal. Maias patebit Bibliotheca cuivis idoneo Spectatori contemplanda. IV. Non. Maias instruetur Venditio.

VENALES apud me sunt quas in alia quadam inveni Bibliotheca SUPREMÆ ANGLORUM CURIÆ EPHEMERIDES *Anglice* , *The Journals of the House of Lords* , MSS. tomis CV. in folio comprehensæ , quæ cum exemplari archetypo accurate sunt collatæ.

On écrit de Marseille , que le 26. & le 27. du mois de Novembre , les Pensionnaires du Collège de BELSUNCE de la Compagnie de Jesus , dédièrent à M. l'Evêque de cette Ville , un Exercice Litteraire , dans lequel ces Mrs selon leur usage , rendirent compte des connoissances particulieres qu'ils avoient acquises pendant les vacances. Ils mériterent les aplaudissemens d'une Assemblée nombreuse & choisie , qui vit surtout avec plaisir , le succès de plusieurs expériences sur la Nature & les propriétés de l'Air ; des couleurs , & de l'aiman. Ces expériences furent expliquées par Mrs les Philosophes. Les Rhétoriciens firent le caractère des meilleurs Auteurs François. Les Humanistes répondirent sur l'Histoire de Provence, les Troisièmes , sur l'Histoire de l'Ordre de Malthe , les Quatrièmes , sur la situation & les mœurs des differens Etats de l'Europe ; les Cinquièmes , sur l'Histoire des trois Guerres Puniques ; les Sixièmes & les Septièmes , sur l'Histoire du Regne des Rois de Juda & d'Israël ; le nombre considérable des répondans qui paroissoient successivement , & surtout des Etrangers , fixa encore l'attention de l'Assemblée ; & c'est ce grand nombre qui nous empêche de donner au Public les noms de tous ces Messieurs.

2912 MERCURE DE FRANCE

LEÇONS GRATUITES DE MATHEMATIQUES. M. de Prémontval fait avertir le Public, que l'ouverture de ses Conférences doit se faire le 9. du présent mois de Décembre de cette année 1742. à trois heures précises après midi.

Ce nouveau Cours aura pour objet la Méchanique, la Sphère, & la Physique expérimentale. Pour donner à ces matières différentes l'étendue qu'elles demandent, on a pris le parti de remettre à l'année prochaine, le Traité d'Optique qu'on avoit promis d'y joindre.

Les Conférences tiendront, comme à l'ordinaire, les Dimanches & Fêtes matin & soir; le matin, depuis neuf heures jusqu'à onze, & le soir, depuis trois heures jusqu'à cinq.

Les doutes qu'on affecte de répandre, malgré l'expérience de cinq années, obligent à répéter qu'on ne demande absolument d'autre reconnoissance des soins qu'on se propose de prendre, que l'attention & l'assiduité nécessaires pour en profiter.

L'Adresse est rue des Noyers, la quatrième porte cochère à droite, du côté de la rue saint Jacques.

Ceux qui auront de ces Avis, sont priés de vouloir bien se prêter au désir qu'on a de servir le Public, en avertissant les personnes de leur connoissance.

On

On écrit d'Auxerre , que M. Martineau des Chesnez , premier Avocat du Roy au Bailliage & Siège Présidial d'Auxerre , Subdélégué de M. l'Intendant de Paris , qui dès l'âge de 24. ans , a sçu mériter la confiance & l'estime de MM. de Harlay , Hérault , & d'Argenson , Intendans de cette Généralité , à prononcé suivant l'usage , à la rentrée du Présidial , un fort beau Discours sur *l'Amour du bien Public*. Ce jeune Magistrat parla avec toute la dignité & toute l'éloquence possible devant un Auditoire nombreux & rempli de Gens d'esprit de tous les Etats , qui ne purent s'empêcher d'avoüer que les Talens de cet Orateur méritoient d'être exercés sur un Théâtre moins borné. La Famille de Mrs Martineau est des plus distinguées & des plus anciennes de la Robe du Présidial d'Auxerre.

L'Académie des Belles-Lettres , Sciences & Arts , établie à Bordeaux , distribue chaque année un Prix de Physique , fondé par feu M. le Duc de la Force. C'est une Médaille d'or de la valeur de 300. livres.

Elle propose chaque Sujet deux ans d'avance , afin que les Auteurs ayent plus de tems pour travailler leurs Ouvrages.

Elle avoit proposé pour cette année 1742.

1914 MERCURE DE FRANCE

la matière de l'Electricité. Le Prix a été remporté par M. Desaguliers, Chapelain de M. le Prince de Galles, & Membre de la Société Royale de Londres.

Elle a proposé deux Sujets pour l'année 1743. Le premier, *la cause de l'élevation des Vapeurs & des Exhalaisons dans l'Air* ; & le second, *l'Origine & la formation des Pierres figurées*. L'Académie a préféré ce Sujet à beaucoup d'autres, parce qu'il est susceptible de plusieurs expériences, & qu'étant une fois éclairci, on pourra mieux sçavoir, s'il est utile ou pernicieux, pour la qualité & la quantité des fruits, d'effeuiller les Arbres fruitiers, les Vignes, &c. en quelle quantité, dans quel cas, en quelle saison, &c.

Tous ces Faits de pratique sont aussi importants qu'incertains, pour ceux qui cultivent la Terre.

Les Dissertations sur ce sujet ne seront reçues que jusqu'au 1. Mai de l'année 1744. Elles peuvent être en François ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caractères bien lisibles.

Au bas des Dissertations, il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté, la même Sentence, avec son nom, son adresse & ses qualités, d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les Paquets seront affranchis de port, & adressés

adressés à M. le Président *Barbat*, Secrétaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau Rouge, ou au sieur *Brun*, Imprimeur Aggrége de l'Académie, rue S. James.

A Bordeaux ce 25. Août 1742.

ESTAMPES NOUVELLES.

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes & des Personnes illustres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou. Il vient de mettre en vente ceux de

PHILIPPE VI. DIT DE VALOIS, XLIX. Roy de France, mort à Nogent-le-Roy le 28. Août 1350. après 23. ans de Regne, dessiné par A. Boizot & gravé par Pinssio.

CHARLES I. DE COSSE, COMTE DE BRISSAC, Maréchal de France, Grand Maître de l'Artillerie, Colonel Général de l'Infanterie & de la Cavalerie Légere, Grand Pannetier & Grand Fauconier de France, Viceroy en Savoye, Piémont, Italie, Gouverneur de Paris, Ile de France & Picardie, mort à Paris le 31. Décembre 1563. âgé de 57. ans, peint par A. L. & gravé par Pinssio.

THIMOLEON DE COSSE, COMTE DE BRISSAC, Colonel Général de l'Infanterie Francoise, Grand Pannetier & Grand Fauconier de France, Gouverneur d'Anjou, de la Touraine

G iij &

& du Maine, tué au Siège de Mucidan dans le Périgord en 1569. âgé de 26. ans, peint par A. L. & gravé par Pinssio:

MICHEL NOSTRADAMUS, Médecin, né à S. Remy, en Provence le 14. Décembre 1503. mort le 2. Juillet 1566. peint par A. L. & gravé par Boulanger.

JEAN DE LA FONTAINE, de l'Académie Française, né à Château Thierry le 8. Juillet 1621. mort à Paris le 13. Mars 1695. peint par Hyacinthe Rigaud & gravé par Pinssio.



SPECTACLES.

EXTRAIT de la Parodie Nouvelle de l'Opera d'Hypolite & Aricie, représentée sous le même Titre sur le Théâtre Italien, le 11. d'Octobre dernier.

A C T E U R S.

Thésée,
Hypolite;
Aricie,
Phédre,
Oenone;
Pluton,

le sieur Rochard.
la Dlle Deshayes.
la Dlle Silvia.
la Dlle Sidoni.
la Dlle Sticotti.
le sieur Sticotti.
Mercure,

Mercure ,
Diane ,
Tisiphone ,
Les Parques , &c.

le sieur Carlin.
la Dlle Thomassin.
le sieur Vincent.

Cette Parodie a été reçûe très-favorablement du Public , & les représentations en ont été nombreuses. Elle est de la composition de M. Favatt ; Auteur de la *Chercheuse d'Esprit* & du *Prix de Cythere* , Pièces représentées avec succès sur le Théâtre de l'Opera Comique en 1741. & 1742. La Musique de cette dernière Parodie , qui est très-bien caractérisée , est du sieur Blaise , & la composition des Ballets , lesquels ont été applaudis , est du sieur des Hayes. Tous les Rôles de la Parodie ont été parfaitement bien remplis & exécutés au mieux par tous les Acteurs , soit pour le chant soit pour la danse.

Le Théâtre représente dans la première Scène le Temple de Diane ; Aricie y paroît seule , & chante sur l'Air , *Qui des deux pourrons-nous choisir ?*

L'Amour excite mon desir ,

Et je m'offre à Diane ;

Qui des deux pourrai-je choisir.

Pour vivre avec plaisir :

Cherchons la paix :

G. v. Non

Non , le monde profane
 N'a jamais
 Que faux attrait ;
 Mais sans amans
 Perdrai-je ici mon tems
 Dans les-ennuis ?
 C'est encor pis.

Hypolite vient joindre Aricie au Temple
 de Diane , & chante sur l'Air : *A l'ombre de
 ce verd bocage.*

Vous immolez à la Déesse
 Des jours si chers , si précieux ;
 On doit consacrer sa jeunesse
 Au Dieu qui brille dans vos yeux.
 Le cœur est fait pour la tendresse ;
 Il est oisif dans ce séjour ;
 Notre hyver est à la Sagesse ,
 Notre Printems est à l'Amour.

Aricie lui répond sur l'Air : *Notre Beauté
 foumet tout l'Univers.*

Quel intérêt y prenez-vous, Seigneur ?
 Vous n'aimez rien , les Filles vous font peur.

Hypolite répond sur le même Air.

Je rends les armes ;
 J'ai pour vos charmes

Un

Une pitié
Qui passe l'amitié.

Aricie est fort étonnée de trouver Hypolite sensible, & chante sur l'Air : *A l'Amour, rendons les armes.*

Bon , Monsieur , vous voulez rire :

HYPOLITE.

Non , ma foi , c'est en honneur ;
Tenez , tout vers vous m'attire ,

Je soupire ;
C'est vous dire

Que je porte un tendre cœur.

ARICIE.

Que venez-vous de m'apprendre ?

HYPOLITE.

Ah ! calmez votre courroux ;
L'Amour ne peut vous surprendre .

Je perds un espoir si doux ;
Vous n'avez pas le cœur tendre.

ARICIE.

Abrégeons. Il est à vous.

Hypolite charmé de cet aveu , chante sur l'Air : *Ah ! qui vous a , qui vous a , qui vous a*

a ?

G vj,

Je

Je n'aurois jamais crû cela
De la fierté d'Aricie.

ARICIE.

Bon , but à but nous voilà ;
Trop de résistance ennuie ,
Bannissons , bannissons , bannissons la ,
Bannissons la cérémonie.

Hypolite & Aricie finissent la Scène par
un *Duo* , & chantent sur l'Air : *Ah ! Thérèse.*

Ah ! Déesse ,
Ta Sagesse
Devoit punir notre penchant ,
Tout m'accuse ;
Mais excuse ;
Nous nous aimons innocemment ;
Tu vas jouer un rôle
Drôle ,
En servant
Les feux d'un galant.
Ah ! Déesse , &c.

Après ce *Duo* , la Grande Prêtresse de
Diane vient danser une *Entrée* , exécutée
par le sieur Deshayes , en femme , laquelle
a été généralement applaudie , mais Aricie
apercevant Phédre accompagnée de sa Nour-
rice , trouve à propos de faire finir la danse ,

& s'adressant à Aricie , chante sur un Menuet
de l'Opera , sur l'Air : *Agnès qu'au paravant.*

Par des nœuds éternels ,
Ma chere Aricie ,
Vous allez être unie
Aux immortels :
Pouvez - vous faire mieux ?
Ah ! qu'il est glorieux
D'aller , ma Mie ,
De pair avec les Dieux !

ARICIE.

C'est trop d'honneur , hélas !
Je ne m'en flate pas :
Qui moi Divinité !
Je m'en tiens à l'humanité :

Phédre , qui n'est pas trop contente de la
réponse d'Aricie , chante sur l'air : *Comment
donc , petite Effrontée.*

Comment donc , petite Volage ,
Vous osez avoir de tels sentimens ?
Je prétends & - j'entends
Qu'avec Diane l'on s'engage ;
Dans ces lieux si charmans ,
On est à l'abri des Amans ;
Comment donc , &c.

Aricie répond :

Oh ;

Oh vraiment ,
 Oh , vraiment ,
 On réfléchit à mon âge ,
 Oh , vraiment ,
 Oh , vraiment ;
 A présent
 Mon cœur se sent.

PHÈDRE.

Un tel langage est nouveau.
 Songez combien il est beau
 D'être sage.

ARICIE.

Que vient-elle nous conter ?
 Ah ! je dois me contenter
 De vous imiter ;
 Oh , vraiment , &c.

Phèdre paroissant fort déconcertée, adresse
 la parole à Hypolite, & chante sur l'Air : *La
 Bergère de nos Flammes*.

Vous voilà tout comme un nigaud ,
 Vous souffrez qu'elle me raisonne !
 Réprimandez là comme il faut.

HYPOLITE.

Nous ne devons gêner personne.
 C'est trop de rigueur.

B

Et si son petit cœur
Prend goût pour le ménage,
On doit se reprocher
De vouloir l'empêcher
D'en faire un bon usage.

Dans une des Scènes suivantes, le Théâtre représente les Enfers; Thésée paroît accompagné de Tisiphone, qui ne cesse de le tourmenter: Thésée lui dit, sur l'Air:
Diablezot.

Eh! quoi ne puis-je vous quitter?
Laissez moi respirer, Madame.

TISIPHONE.

Non, ne pense pas éviter
L'ombre de ta première femme;
Je veux toujours te tourmenter;
C'est moi qui double Tisiphone.

THÉSÉE.

Tu m'as tant tourmenté là haut!

TISIPHONE.

Crois-tu qu'ici je sois moins bonne?
Diablezot.

Dans la Scène suivante, l'Enfer s'ouvre;
on voit Pluton sur son Trône, les Parques à
scs

ses pieds. Thésée lui adresse la parole & chante sur l'Air : *Quand on parle de Lucifer*—

Salut à Monsieur Lucifer ,

Souverain du sombre Empire ;

à part. Avec sa grand fourche de fer ,

Sa gravité me fait rire.

haut. Je suis fatigué d'être dans l'Enfer ;

Permettez que je me retire , &c.

Pluton , fatigué des importunités de Thésée , fait assembler un Tribunal composé d'Avocats , de Procureurs , d'Huissiers & de Greffiers infernaux ; & chante sur l'Air : *Que devant vous tout s'abaisse.*

Or , écoutez honorable assistance ;

Deux insolens sont venus ici-bas ,

Pour me traiter comme un mari de France ;

Jugez le fait , vous étiez dans le cas.

Que l'on opine ;

A Proserpine.

On fait affront ;

Aussi bien qu'à mon front.

Le Chœur des Démones répond sur l'Air : *Que le mal de dents.*

Que le Phlégéon ,

Le Styx , le Ténare ;

Que tout se prépare.

A venger le front
De Monsieur Pluton ;
Qu'en style barbare
L'on dresse un Façon ;
L'honneur se répare ,
Quand on y déclare
L'affront tout au long.

Thésée vient interrompre Pluton & l'Assemblée infernale , & lui dit sur l'Air : *C'est ce qui vous enrhume.*

Vainement j'appelle Pirithoüs ;
Ah ! mes cris aigus
Ne sont plus entendus ,
Et ma voix se consume ;
Je fais des efforts qui sont superflus :
C'est ce qui m'enrhume.

Pluton lui répond sur l'Air : *Amis , sans regretter Paris.*

Il n'est qu'un moyen pour le voir ;
C'est de perdre la vie ,
Et ces trois Sœurs ont le pouvoir
De remplir ton envie.

Mercuré vient de la part de Neptune , demander Thésée à Pluton , & chante sur l'Air : *Nous autres bons Villageois,*

4916. MERCURE DE FRANCE

Il n'a pas crû faire mal ;
Ayez pour lui quelque indulgence ;
S'il servoit votre rival
Hélas ! c'étoit par innocence.
Qu'il sorte de votre manoir ,
Car Neptune veut le ravoir ;
Ne devons-nous pas , entre nous
Excuser les sots & les foux ?

Pluton se rend enfin à la prière de Neptune , & chante ce couplet qu'il adresse aux Parques , sur l'Air : *Le Gourdin*,

Qu'il sorte donc de ces Lieux ;
Mais il n'en sera pas mieux.
Parques , je vous en conjure ,
Avant qu'il suive Mercure ,
Dites sa bonne aventure.

Les Parques exécutent l'ordre de Pluton , & prédisent à Thésée qu'il va retrouver les Enfers chés lui.

A la dixième Scène , le Théâtre représente le Palais de Thésée ; on voit la Mer dans le fonds.

Phédre accompagnée d'Oenone , chante sur l'Air , *A sa Voisine*.

Galante Mere des Amours ,
En moi ton feu pétille ;

Com-

Combien as-tu joué de tours
 A ma tendre famille ?
 Chés nous ton goût passa toujours
 De Mere en Fille.

Elle continuë sur l'Air : *Ah ! mon mal ne vient que d'aimer.*

Fais qu'Hypolite m'aime bien
 Et je ne te blâme de rien ;
 C'est toi qui formas mon lien ;
 Dans le fond j'en ai honte ;
 Mais hélas mon crime est le tien ;
 Je mets tout sur ton compte.

Hypolite survient & trouve Phédre , ils s'entretiennent quelque tems sur la mort de Thesée ; après quoi Phédre chante sur un Air du Ballet des *Sens* : *de l'Amour tout subit les Loix.*

C'est trop feindre ;
 Connois mon sort ;
 Qu'ai-je à craindre ?
 Ton Pere est mort.
 Il n'est guères
 De Belles-Mères ,
 Dont les Beaux-fils
 Ne soient haïs ,
 Mais je donne

Dans

Dans l'autre excès ;
 Je suis bonne ,
 Et tu me plais ;
 Ma Couronne
 Et ma personne ;
 Tout est à toi ,
 Mon Roi,

Hypolite , qui aime toujours sa chère
 Aricie , répond à Phédre sur l'Air : *Si le Roy
 m'avoit donné Paris.*

Croyez-vous que de ces biens
 Moi , je me soucie.
 Je suis content si j'obtiens
 Ma chere Aricie :
 Je l'aime avec loyauté ;
 Gardez votre Royauté ,
 Laissez-moi ma Mîe ,
 O gué ,
 Laissez-moi ma Mîe.

Phédre , piquée au vif de ce qu'elle vient
 d'entendre , chante encore ce couplet sur
 l'Air : *Monsieur le-Prevôt des Marchands.*

Puisque tu ne peux me souffrir ,
 Barbare , fais-moi donc mourir ;
 Rends-toi digne fils de ton pere ;
 Des Monstres il fut la terreur ;

Un seul échape à sa colere ;

Frape ; ce Monstre est dans mon cœur.

Phédre arrache en même tems l'épée
d'Hypolite , pour s'en fraper ; Thesée , qui
a paru un moment auparavant au fonds du
Théâtre , & qui a été le témoin de ce dé-
fordre , en demande la raison à Phédre ,
qui paroît aussi embarrassée qu'Hypolite ;
elle répond à Thesée , & chante sur l'Air :
Ab ! j'ai tout vu.

N'approchez point ; l'Amour est outragé ;

Que l'Amour soit vengé ;

De vous je prens congé.

Phédre & Hypolite se retirent ; Thesée
ferient Oenone , pour apprendre ce qui s'est
passé pendant son absence ; Oenone chante
sur l'Air : *l'occasion fait le larron.*

La Reine enfin... Ce fer armé contre elle...

THESEE.

Que veux tu dire avec ton fer armé ?

Quel accident a brouillé leur cervelle ?

Ne puis-je mieux être informé ?

Oenone repond sur l'Air : *tu iueras ton
Pere & ta Mere*

Sçaches donc qu'un Amour funeste....

THESE

THÉSÉE.

Ah ! j'entens ; épargne le reste.

Oenone se retire , & Thésée continue sur
le même Air :

Qu'ai-je appris ! J'ai le cœur navré ,

Je cède à toute ma colere :

Méchant enfant dénaturé ,

Vous voulez honnir votre pere !

Des Matelots & des Marelotes viennent
sur le rivage de la Mer , pour célébrer le re-
tour de Thésée , par des chants & des dan-
ses. Thésée , loin d'approuver leur zèle , les
oblige de se retirer.

Hypolite survient & chante seul ce Vers ,
sur l'Air de l'Opera.

Ah ! Faut-il en un jour perdre tout ce que j'aime !

Il continue sur l'Air : *le fameux Diogene*,

Mon pere , avec menace

De ses Etats me chasse

Assés mal à propos :

Moi , à plein d'innocence ,

Je n'ai pour ma défense

Osé dire deux mots.

Aricie vient joindre Hypolite , à qui elle
fait des reproches de ce qu'il veut la quitter ,
Hypolite

DECEMBRE. 1742. 2935

Hypolite la rassûre & chante sur l'Air : *On y
va deux , on revient trois.*

Hé bien ! Faisons une chose ;

Suivez-moi.

ARICIE.

Que dis-tu là ?

HYPPOLITE.

L'Hymen recouvrira cela.

ARICIE.

Tenez.... je n'ose ;

Je le voudrois bien , mais oui-da ;

Le monde glose !

Hypolite lui repond , sur l'Air : *Allons
donc , Mademoiselle.*

Allons donc , Mademoiselle ;

Vous n'avez point de raison ;

Quand l'occasion est belle ,

Vous feignez hors de saison ;

Allons donc , Mademoiselle ,

Vous n'avez point de raison.

Il continue sur l'Air : *Comme deux sceaux
dans un puits.*

Reçois ma foi.

ARICIE.

ARICIE.

Reçois aussi la mienne.

Ensemble.

Je suis à toi ;

Quel heureux jour pour moi !

HYPOLITE.

Nous n'avons pas languì long-tems ;

Tout d'un coup nous voilà contens ,

Pourvù que cela tienne !

Dans mes amours

Je vais droit à la fin.

ARICIE.

Pour moi je fais toujours

La moitié du chemin.

Hypolite & Aricie entendent des Cors de Chasse & d'autres Instrumens qui annoncent l'arrivée de Diane ; la Fête est composée de Chasseurs , de Chasseresses & de Bucherons , lesquels forment un Divertissement agréable & des mieux exécutés. Diane paroît & chante sur l'Air : *L'occasion fait le larron.*

Je viens aider à votre mariage.

ARICIE.

Auriez-vous dû prendre cet emploi-là ?

DIANE

DECEMBRE. 1742. 233

D I A N E.

Comme Croissant, je préside au ménage,

Et comme Lune à l'Opéra:

Elle continuë sur l'Air : *Si ma Philis vient
en vendange.*

D'avoir causé tant de ravages.

Phédre & Thésée enfin soulas,

On leur a fait jouer de si bons personnages,

Qu'au dénoûment ils ne s'exposent pas.

Diane chante encore ce Couplet, qu'elle
adresse à Hypolite, sur l'Air : *Toujours va
qui danse.*

à Hyp. Diane a pris tes intérêts;

J'ai fait dédire Neptune :

Je te fais Roy de ces Forêts.

H Y P O L I T E E T A R I C I E.

Pour nous, quelle fortune !

Diane ordonne de venir rendre Hommage
au nouveau Roy, & de continuer le Diver-
tissement, qui est terminé par deux Vaude-
villes, dont voici quelques Couplets.

Premier Vaudeville.

Heureux qui flate votre goût !

On te le de le suivre en tout ;

I. H. Vol.

H

Mais

Mais souvent on s'abuse ;

Quand on ne fait pas ce qu'on veut ,

Messieurs , on fait ce que l'on peut ;

C'est une excuse.



De chérir ces Muguets coquets ;

Qui portent de petites tolets ,

A tort on nous accuse ;

On reçoit les gens à rabats ;

Quand les Guerriers sont aux combats ;

C'est une excuse.



On doit toujours fuir un Amant ;

Il ne faut pas , me dit Maman ,

Qu'à l'entendre on s'amuse ;

Je fuyois Colin , mais hélas !

En fuyant , je fis un faux pas ;

C'est une excuse.



Autens , Acteurs timpanisés ;

Ne soyez pas scandalisés

Des jeux de notre Muse ;

Vous ne seriez pas critiqués

Si vos talens n'étoient marqués ;

C'est une excuse.



Cette

Cette Pièce a beaucoup d'endroits
 Qui doivent vous paroître froids ;
 Messieurs , on s'en accuse ;
 Mais nous avons bâti cela
 Sur des paroles d'Opera ;
 C'est une excuse.

Second Vaudeville

Tous nos Tendrons sont aux abois ;
 Vla c' que c'est que d'aller aux bois.
 Nos Bucherons sont gens adroits ;

Quand on va seulette ,
 Cueillir la noisette ,
 Jamais l'amour ne perd ses droits.
 Vla c' que c'est que d'aller aux bois.



Jamais l'Amour ne perd ses droits ;
 Vla c' que , &c.

Un jour ce petit Dieu fournois

Dormoit à l'ombrage ,
 Sous un verd feuillage ;

Dorine approche en tapinois.
 Vla , &c.



Dorine approche en tapinois !

Vla , &c,

Elle dérobe son Carquois ,

En tire une fleche
 Propre à faire breche ,
 Dont elle se blessa , je crois ,
 Vla , &c.



Dont elle se blessa , je crois ,
 Vla , &c.

Depuis ce tems , je l'aperçois
 Qui pleure , qui rêve ,
 Morguenne alle endève ;
 L'imprudente s'en mord les doigts ,
 Vla , &c.

Nous n'avons pas pû rendre cet Extrait plus court , voulant d'ailleurs remplir nos engagemens , pour mettre le Lecteur en état de juger des nouveautés qui paroissent sur les Théâtres de Paris.

On trouve cette Parodie imprimée , chés la veuve *Delormel* , rue du Foin , à sainte Geneviève ; chés *Briasson* , rue S. Jacques , à la Science , & chés *David* , le jeune , rue du Hurpoix , au S. Esprit. On trouve aussi les Airs notés de la Parodie & des Vaudevilles chés Mad. *Borain* , à la Regle d'or , rue saint Honoré , & chés *le Clair* , rue du Roule , à la Croix d'or.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON apprend de Constantinople, que les affaires entre le Grand Seigneur & Thamas Kouli Kan, étoient toujours dans la même situation, & que le peu d'empressement du Grand Seigneur à conclure un accommodement avec ce Prince, faisoit juger que Sa Hauteſſe n'étoit pas fort persuadée de la sincérité des offres du Roy de Perse. On croit que Thamas Kouli Kan cherche seulement à gagner du tems, jusqu'à ce qu'il ait trouvé le moyen d'apaiser les troubles dont ses Etats sont agités, & cela est d'autant plus vrai-semblable, qu'il a fait défilér plusieurs Corps de troupes vers les frontieres de la Géorgie, depuis qu'il a obligé les Lesghis de rentrer dans l'obéissance.

RUSSE.

ON mande de Pétersbourg du 20. du mois dernier, que la Czarine a appris par un courrier dépêché par M. de Wisniakow, son Ministre à Constantinople, que l'affaire du Reglement des Limites entre les Etats de S. M. Cz. & ceux du Grand Seigneur étoit entièrement terminée, & que les Commissaires nommés par les deux Puissances, étoient convenus que la domination de la Czarine s'étendrait jusqu'à la Mer d'Asoph, & que la séparation de l'Empire Ottoman & de la Russie seroit fixée du côté de Kytikermen à dix-huit Werstes en-deçà de cette Place. Ce Ministre assure en même-tems la

H. iij. Czarine.

Czarine , que la Porte est fort satisfaite de la manière dont les Limites ont été réglées , & qu'à en juger par les dispositions dans lesquelles le Grand Seigneur paroît être ; Sa Hauteſſe est dans le deſſein de continuer de vivre en bonne intelligence avec S. M. Cz.

Depuis que les Fortifications d'Asoph ſont démolies , on a donné ordre de construire une autre Fortereſſe dans un Lieu très-avantageuſement ſitué ſur le bord du Tanais & en-deçà de ce Fleuve , à 60. Werſtes au deſſous de Fort Sainte Anne ; & l'on a déjà commencé à y travailler,

Le Comte Ernest Biron & ſes deux Freres ſont fort indispoſés depuis quelque tems , & S. M. Cz. leur a envoyé M. Smith, ſon Médecin ordinaire pour avoir ſoin d'eux.

Il eſt faux que la Czarine ait permis à quelques-unes des perſonnes exilées en Sibérie, de revenir à Pétersbourg , & à d'autres de changer le lieu de leur exil ; S. M. Cz. au contraire , a fait écrire aux Gouverneurs des Villes de cette Province , de veiller de plus près ſur toutes les démarches des priſonniers dont la garde leur eſt confiée , mais elle leur a recommandé auſſi de les traiter , non-ſeulement avec douceur, mais encore avec les égards dûs à leur qualité.

On a appris de Moſcow du 19. du mois dernier , que le 18. la Czarine fit aſſembler au Palais les Senateurs , les Miniſtres d'Etat & les Généraux , ainſi que les Evêques & les autres perſonnes qui compoſent le Synode, & qu'elle leur déclara qu'en vertu du pouvoir que les Teſtamens faits par le Czar Pierre I. & par la Czarine Catherine , & auxquels les Etats de Ruſſie avoient juré de ſe conformer, lui donnoient de désigner ſon Succéſſeur au Trône , elle nommoit en cette qualité le Duc de Holſtein, ſon neveu. Tous
les

Les Ordres de l'Etat aplaudirent unanimement à la disposition que la Czarine faisoit en faveur de ce Prince, & s'étant engagés par serment à suivre cette disposition, ils reconnurent le Duc de Holstein pour Héritier Présomptif du Trône de Russie. On fit en même-tems une salve de cent pièces de canon, pour annoncer cet événement au Peuple, & le même jour la Czarine fit publier un Edit, qui porte que depuis qu'il a plu au Tout-Puissant de la faire parvenir au Trône, elle n'a cessé de donner des marques de son attention pour le repos & le bonheur de ses Sujets, & qu'afin de rendre l'un & l'autre plus durables, elle a jugé à propos d'assûrer la succession de la Couronne de Russie au Duc de Holstein, qui outre qu'il lui est plus proche par le sang, a toutes les qualités que les Peuples doivent le plus désirer dans un Souverain.

ALLEMAGNE.

ON a appris de Vienne du 28. du mois dernier, que le Prince Joseph de Lobckowitz a été dépêché à la Reine de Hongrie par le Prince de Lobckowitz, pour informer S. M. de la prise de Leutmeritz dont ce Général s'est emparé la nuit du 25. au 26. du même mois.

Selon les dépêches par lesquelles le Prince de Lobckowitz donne part de cette nouvelle à la Reine, ce Général ayant feint de renoncer au dessein d'assiéger Leutmeritz, & s'étant retiré pour cet effet à quelque distance de la Ville, le Marquis d'Armentieres, qui y commandoit, en a fait sortir un détachement, pour aller au-devant d'un Convoi qu'il attendoit, & lorsque le Prince de Lobckowitz a sçu que ce détachement n'étoit plus à portée de secourir Leutmeritz, il a marché

H iiij avec

avec toute la diligence possible, pour se rapprocher de la Ville. Il l'a attaquée de plusieurs côtés en même tems, & les François n'étant pas en assez grand nombre pour la défendre, elle a été emportée d'assaut. Près de 260. hommes de la garnison ont été tués en cette occasion, & elle s'est rendue prisonnière de guerre.

Depuis l'arrivée du courrier par lequel la Reine a appris que le Prince Charles de Lorraine se disposoit à faire replier du côté de Schardingén & de Passaw l'armée qu'il commande en Bavière, on a reçu avis que cette armée avoit marché le 17. à Tummeldorf, le 19. à Megerstatt, & le 21. à Schardingén, & que le Comte de Kevenbüller de son côté s'étoit rendu le 21. à Vilsboven avec le Corps de troupes qui étoit sous ses ordres; que le même jour, le Prince Charles de Lorraine avoit visité les retranchemens du camp de Schardingén, & qu'il avoit examiné les diverses dispositions faites par le Baron de Berenklaw, de la conduite duquel il a paru très-satisfait; qu'ayant été instruit la nuit du 21. au 22. par ses espions, que l'armée Impériale commandée par le Comte de Seckendorf avoit quitté les environs de Braunaw, & qu'elle avoit passé l'Inn pour aller à Tann, afin de faciliter sa jonction avec l'armée Française, il avoit pris la résolution de tâcher de se rendre maître de la première de ces deux Villes, ou du moins de resserrer le Corps de troupes que le Comte de Seckendorf y avoit laissé pour la garder & de lui couper la communication avec l'armée Impériale; que dans ce dessein il avoit détaché le Baron de Berenklaw, pour aller chercher une partie de l'artillerie qui étoit à Oberhauss & à Passaw, & qu'ayant fait distribuer du pain aux troupes & de l'avoine pour les chevaux; ils'étoit remis

la

Le 23. en marche , pour s'avancer vers Braunaw ; Ce Prince a côtoyé l'Inn jusqu'à Seuschperg , & il est arrivé le 24. à Altheim.

Le bruit court que la plus grande partie de l'armée Françoisse a déjà passé l'Iser , & que le Maréchal de Broglie paroît déterminé à obliger toutes les troupes de la Reine d'abandonner entièrement le Pays qui est entre cette rivière & celle d'Inn.

Le Prince Charles de Lorraine est attendu incessamment de Bavière avec le Comte de Königsegg , & il laissera au Comte de Kevenhuller le commandement général des troupes.

On continue de travailler avec beaucoup d'assiduité à separer les Archives de l'Empire de celles de la Maison d'Autriche.

On a appris de Munich du 9. de ce mois , que toute l'armée Françoisse ayant passé l'Iser , & que le Maréchal de Broglie , qui étoit allé à Straubingen , étant retourné à cette armée , elle a continué sa marche vers l'Inn ; que le Comte de Seckendorf , après avoir laissé une forte garnison dans Braunaw , & un Corps de troupes Impériales dans le camp de Ranshoven près de cette Place , pour la garde du pont qu'il a fait construire sur l'Inn ; a passé cette dernière rivière avec le reste de l'armée de l'Empereur , pour venir à la rencontre du Maréchal de Broglie ; que dès que le Prince Charles de Lorraine a été averti que le Comte de Seckendorf s'étoit éloigné de Braunaw , il a decampé de Schardingen , & qu'il s'est avancé vers la première de ces deux Places , dans le dessein d'en former le Siège ; que sur l'avis du mouvement de ce Prince , le Maréchal de Broglie , a prêté la marche de l'armée Françoisse ; qu'il a fait entrer un secours dans Braunaw , & qu'il a obligé le Prince Charles de

H. v. Lorraine

Lorraine de retourner à Schardingén.

M. de la Croix, Commandant de deux Compagnies Franches des troupes Françoises, ayant été détaché par le Marquis de Balincourt quelque tems avant qu'il eût été entré dans Braunaw avec le secours que le Maréchal de Broglie y a envoyé, il a rencontré un Corps de 800. Hussards Autrichiens, & quoiqu'il n'eût alors avec lui qu'environ 300. hommes, il a attaqué ce détachement avec tant de valeur, qu'il l'a mis en deroute, les ennemis ayant eû dans ce combat près de 200. Hussards tués ou blessés.

Divers détachemens de l'armée Impériale ont remporté aussi plusieurs avantages sur les troupes de la Reine de Hongrie. Un de ces détachemens dans une rencontre a tué 40. Cuirassiers & 60. Hussards, & il a fait 50. prisonniers, du nombre desquels on dit qu'est le jeune Comte de Palfy.

On mande de Hambourg du 8. de ce mois, que les derniers avis reçûs de Bohême confirment que le Prince de Lobckowitz a reçû ordre de la Cour de Vienne, de détacher une partie des troupes qu'il commande, pour aller renforcer en Bavière l'armée de la Reine de Hongrie.

Ces avis ajoutent que les Autrichiens, après s'être rendus maîtres de Leutmeritz, ont marché au Château de Teschen, dont ils se sont emparés.

On a appris en même tems, qu'un Corps de Hussards des troupes de S. M. H. étant rentré dans les environs d'Egra, depuis que l'armée de cette Princesse a pris la route de la Bavière, le Marquis d'Herouville, Lieutenant Général des armées de S. M. T. C. lequel commande dans la Place, a détaché le 19. du mois dernier 300. tant Cavaliers que Dragons, lesquels ayant rencontré 100. de ces Hussards dans un Village, les y attaquèrent, en taillèrent une partie en pièces, & firent 50. prisonniers.

Il y a eû aussi une action entre un autre détachement de la garnison d'Egra & 200. des Hussards Autrichiens, & ces derniers ont pris la fuite. Depuis ce tems, il n'en a plus parû aucun dans les environs d'Egra, & la garnison peut faire venir librement des Convois des Cercles d'Ellenbogen & de Pilsen, desquels elle a exigé plusieurs contributions.

On mande de Hambourg du 15. de ce mois qu'un courier qui y a passé a rapporté que les Autrichiens ayant levé le siège de Braunaw la nuit du 9 au 10, & qu'ayant fait descendre à Cherberg le pont qu'ils avoient près d'Ering, le Comte de Sekkendorf en avoit fait jeter un le 12. entre cette dernière Ville & celle de Fravestein; que le 13. une partie de la Cavalerie des troupes Impériales & Françoises s'étoit remise en marche, & que l'armée de la Reine de Hongrie s'étoit retirée du côté de Schardingen.

Le 8 du mois dernier, Fête de la Conception de la Ste Vierge, le nouveau Recteur de l'Université & les Doyens des quatre Facultés de Vienne, jurèrent, suivant la coutume, de défendre l'Immaculée Conception.

On mande de Ratisbonne du 21. du mois dernier, que le Prince Charles de Lorraine s'étoit retiré entre Schardingen & Passaw le 13., après avoir été obligé de lever le siège de Braunaw; que l'extrême rigueur de la saison empêchant de continuer les opérations militaires, le Maréchal de Broglie avoit fait cantonner entre l'Inn & l'Isar les troupes qui sont sous ses ordres, & que le Comte de Sekkendorf avoit fait prendre des quartiers aux troupes de l'Empereur. Une partie de ces troupes a été distribuée le long de l'Isar, depuis le Danube jusqu'à Munich, & une autre partie est restée sur le bord de l'Inn & vers les Frontières de la Haute-Autriche.

H vj Celle

Celles que commande le Comte de Saxe , sont de l'autre côté du Danube , & elles sont postées de telle sorte qu'elles peuvent conserver la communication avec l'armée du Maréchal de Broglie.

La veille du jour que ce Général s'avança pour faire lever aux Autrichiens le siège de Braunaw , le Baron de Berenklaue avoit donné ordre que 3500. hommes se tinssent prêts à donner la nuit suivante un assaut à la Ville , mais il revoqua cet ordre sur l'avis de l'approche du Maréchal de Broglie.

Le Major Général Berenklaue fit aussitôt défilier son armée , & tous les équipages du Corps de troupes qu'il commandoit , & à peine se fut-il mis en marche , pour aller rejoindre le Prince Charles de Lorraine , qu'on vit paroître les troupes Impériales & Françoises. Les premiers prirent poste du côté de Simbach entre Braunaw & l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine , & les troupes Françoises camperent du côté des montagnes. Le Maréchal de Broglie détacha en même tems un Corps de 700. hommes de Cavalerie , pour donner la chasse à 8. ou 900. Hussards Autrichiens , qui ayant repassé le pont que le Prince Charles de Lorraine avoit fait jeter sur l'Inn , le replierent & le firent descendre vers Schardingem.

I T A L I E .

ON a appris de Florence du 5. de ce mois , que les troupes du Grand Duché de Toscane se sont assemblées sur la Frontière du côté de l'Etat Ecclésiastique & du Duché de Massa Carrera , mais qu'elles n'agiront point contre les Espagnols , à moins que ceux-ci ne forment quelque entreprise contraire à la neutralité dont on est convenu pour la

la Toscane. L'intention du Grand Duc est qu'elle soit observée de la part de cet Etat avec la plus grande exactitude, & le Comte de Traun, qui commande les troupes de la Reine de Hongrie en Italie, ayant fait demander dans la Toscane une certaine quantité de Fourage, la Régence a refusé de lui en fournir, afin de ne pas violer les engagements qu'elle a pris avec le Roi d'Espagne.

Suivant les derniers avis reçus de Lombardie, la Reine de Hongrie ayant engagé le Roi de Sardaigne à permettre que les troupes Piémontoises rentrassent dans le Bolonois, ces troupes, ainsi que celles de S. M. H. ont repassé le Panaro.

Quelques lettres de Savoye marquent qu'on y avoit appris que le Roy d'Espagne avoit nommé le Marquis de la Mina, pour commander à la place du Comte de Glimes, l'armée Espagnole qui est en Dauphiné.

On a appris de Chamberry du 23. du mois dernier, que le 18. les Espagnols ayant fait une marche forcée, ils allerent se poster dans les environs du Château d'Aspremont, & que le soir un de leurs détachemens investit ce Château, où il y avoit 200. hommes, tant soldats que payfans armés, qui se sont défendus avec beaucoup de valeur jusqu'au 21, qu'ils se sont rendus prisonniers de guerre.

Le Roy de Sardaigne n'a pas jugé à propos de détacher un Corps de troupes pour aller au secours de ce poste, parce que Sa Majesté a craint que les Espagnols en attaquant le Château d'Aspremont, n'eussent d'autre objet que de l'engager à separer ses troupes, & de lui livrer bataille, lorsqu'il ne seroit plus à portée de réunir ses forces. S. M. a quitté son camp de Montmelian, pour s'avancer à N. D. de Mians, & les deux armées qui ne sont l'une & l'autre qu'à trois lieues de cette Ville, & qui

qui sont en présence, sont jour & nuit sous les armes.

On mande de Florence du 15. de ce mois, que la nuit du 9. au 10, on sentit à Sienne une violente secousse de tremblement de terre, & que le 17. il y en eut une à Firizano dans la Lunegiana.

On a appris de Ville-Franche du 28, de ce mois, que l'équipage d'un Vaisseau revenant des Côtes d'Afrique, & qui avoit été obligé par une tempête de relâcher en cette Ville, a apporté la nouvelle, que le Dey & la Régence de Tunis paroissent disposés à accorder au Roy de France toutes les satisfactions convenables au sujet des différends survenus entre S. M. T. C. & cette Régence; qu'ils étoient convenus d'un armistice avec les Commandans des Vaisseaux du Roy de France, qui sont à la Côte, & qu'en conséquence la liberté du Commerce avoit été rétablie.

Suivant les derniers avis reçus de l'armée du Roy de Sardaigne, ce Prince ayant abandonné le camp dans lequel il s'étoit retranché près du Château des Marches, s'est retiré avec toutes ses troupes dans les environs d'Aiguebelle, & l'Infant Don Philippe ayant envoyé le Comte de Sada, Lieutenant Général des armées du Roy d'Espagne, avec un Corps de troupes pour sommer les habitans de Chambery de se rendre; ils ont ouvert aux Espagnols les portes de leur Ville.

P O R T U G A L.

ON a appris de Lisbonne du 4. de ce mois, que les Bernardins tinrent le 13. dans leur Convent d'Alcohaça un Chapitre Général dans lequel ils élurent pour Général de leur Ordre dans le Royaume de Portugal le Pere Guillaume de Vafconcellos,

concellos, Abbé de Ste Marie de Bouro, & ~~et~~
devant leur Procureur Général à Rome.

ESPAGNE.

UN Armateur Espagnol s'est emparé d'un Vaisseau Anglois commandé par le Capitaine Beach, qui revenoit de la Caroline, d'un Vaisseau de Darmouth, qui revenoit de Terre Neuve, & d'un Brigantin, qui alloit à Venise.

On a, après de Madrid du 18. du mois dernier qu'un Vaisseau d'avis arriva le 27. Novembre à Corcublón en Galice, & que les lettres que ce Bâtiment a apportées de la Havane, d'où il est parti le 3. Octobre, marquent que les Anglois, irrités des dommages qui ont été causés à la Nouvelle Géorgie par les Espagnols, avoient tâché de surprendre les Ports de Mantanzas & de Baracoa, mais qu'ils n'avoient point réussi dans leur entreprise, & que quelques-uns de leurs Bâtimens s'étant présentés devant le principal Port de la Floride, ils avoient été vivement attaqués par six Galiotes armées en guerre, qui leur en avoient fermé l'entrée, & qui les avoient obligés de se retirer.

Les mêmes lettres portoient que le Gouverneur de la Nouvelle Espagne, sur l'avis qu'il avoit reçu du dessein formé par l'Amiral Vernon de tenter, avant que de revenir en Europe, une descente sur quelque une des Côtes du Golfe du Mexique, avoit pris les mesures nécessaires pour s'y opposer; qu'il s'étoit appliqué particulièrement à mettre la Ville de la Vera Cruz en état de défense, & que non seulement il avoit posté plusieurs Corps de troupes en differens endroits sur les bords de la Mer, mais que 10000. habitans étoient prêts à monter à cheval au premier signal, pour se porter où l'on auroit besoin de leur secours.

GRANDE-BRETAGNE.

ON a appris de Londres du 10. de ce mois, que par la suppuration qu'on a faite, il paroît que depuis le commencement de la guerre les Espagnols ont enlevé 452. Vaisseaux Anglois.



MORT DES PAYS ETRANGERS.

LE 31. Décembre, Charles Philippe de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Grand-Trésorier & Electeur du S. Empire Romain, Duc de Baviere, de Juliers, de Cleves, & de Berg; Prince de Meurs, Comte de Veldentz, de Spanheim, de Marck, & de Ravensberg, Seigneur de Ravenstein &c. mourut à Manheim âgé de 81. ans deux mois moins quatre jours, étant né le 4. Novembre 1661. Il étoit fils de Philippe Guillaume de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Grand-Trésorier & Electeur du S. Empire Romain, mort à Vienne le 2. Septembre 1690. & d'Elizabeth-Aurelie de Hesse-Darmstadt, morte le 4. Août 1709. Il avoit d'abord embrassé l'Etat Ecclésiastique, s'étant fait recevoir Chevalier de l'Ordre de Malthe, mais il l'abandonna ensuite, & fut fait Général Feldt-Maréchal des armées de l'Empereur. Il eut en 1704. l'Ordre de la Toison d'or, & le Gouverne-

Gouvernement du Tyrol, & il succeda dans l'Electorat à Jean Guillaume son frere, mort sans enfans, le 8. Juin 1716. Il avoit été marié 1°. à Berlin, le 1. Août 1688. avec Louise-Charlotte Radzivil, veuve de Louis Margrave de Brandebourg, morte le 25. Mars 1695. fille de Bogisslas, Prince de Radzivil. 2°. le 15. Décembre 1701. avec Thérèse Lubomirski, morte à Inspruck, le 6. Janvier 1712. fille de Joseph Charles Prince de Lubomirski. Il avoit eu de la premiere, outre plusieurs enfans morts jeunes, Elizabeth Auguste de Baviere, née le 17. Mars 1693. mariée le 2. Mai 1717. avec Charles-Emanuel de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Prince héréditaire de Sultzbach, morte avant lui, le 30. Janvier 1728. sans laisser d'Enfans mâles, & de la seconde il avoit eu deux filles mortes jeunes; ainsi par la mort de cet Electeur sans enfans mâles, l'Electorat & ses autres Etats héréditaires passent à Charles-Philippe Duc de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Prince de Sultzbach, Marquis de Berg-op-zoom, son cousin du 5. au 3 degré; ce Prince est né le 11. Décembre 1724 & fils unique de feu Jean Christian Duc de Baviere, Comte Palatin, Prince de Sultzbach, mort le 20. Juillet 1733. âgé de 34 ans, & de Henriette de la Tour d'Auvergne, Marquise de Berg-op-zoom,

op-zoom, morte à l'âge de 28. ans le 28.
Juillet 1728.

華：果果果果果果果：果果果果果果果：果果

LE ROSSIGNOL RÉGENT,

TABLE

Jadis un Rossignol, aussi jeune qu'aimable ;

Qui par les plus tendres accens,

Dans la saison désagréable,

Sçavoit ressusciter les charmes du Printems,

Fit bien loin de son voisinage ,

Tant de bruit par sa belle voix,

Qu'on vint lui proposer de quitter son Bocage,

Pour se faire Habitant des Bois.

• Laissez-!à cette Solitude,

Lui dit le Député, « venez dans nos Forêts,

» Tranquille, & fans inquiétude ,

« Vous n'y connoîtrez de regrets ,

« Que ceux d'avoir long-tenus , dans ce bosquet
sauvage ,

« Perdu vos charmantes leçons;

» Chés nous, vous aurez l'avantage

De nous voir accourir en foule à vos chansons,

» D'ailleurs, si de notre jeunesse

« Vous daignez prendre quelques soins ,

« Vous verrez qu'à l'envi, nous piquant de la
« gessé, » Nous

• Nous

« Nous préviendrons tous vos besoins.
 Séduit par ce discours frivole ;
 Avec le Député , sans faire ses adieux ,
 Il part , & va tenir École
 Loin du séjour de ses ayeux.
 On l'attend : il arrive , & voit sa classe pleine
 De mille petits Oisillons ,
 Qui jasant à perte d'haleine ,
 Sont tous moins differens en habits qu'en façons ;
 Le secret des Métamorphoses ,
 Que par malheur il n'avoit pas ,
 Eût au pauvre Régent , pour bien régler les
 choses ,
 Epargné bien de l'embarras ,
 Car il fut toujours difficile
 De prendre le milieu nécessaire en tel cas ,
 Pour réveiller un imbécile ,
 Qui souvent ne vous entend pas ,
 Et moderer l'ardeur d'un esprit né facile ,
 Qui ne veut aller qu'à grands pas.
 Après avoir pris ses mesures ,
 Autant bien qu'il le put , pour faire que chacun ,
 Se plôyant aux mêmes allures ,
 Fît un profit sûr & commun ,
 Il chante , & de son Art , quoique jeune , en grand
 Maître ,
 Donnant les premières Leçons ,
 A chaque moment il voit croître

Le

2552 MERCURE DE FRANCE

Le nombre des Oiseaux qu'attirent ses Chansons ,

D'abord , il en eut de la joie ,

Mais voyant quelque tems après ,

Sur les pas du Butor , le Canard avec l'Oye ,

Accourir du fonds des Matais ,

Il pensa fermer sa Boutique ,

« Quoi ! des Oisons , dit-il ? Je doute qu'Apollon ,

» Tout Dieu qu'il est de la Musique ,

» Pût faire un Chantre d'un Oison ,

« Voyons ! pourtant , voyons ce qu'on en pourra
faire ;

» S'ils font des progrès , j'y consens ;

» S'ils n'en font point , c'est leur affaire ,

« Qui pourra m'imputer la perte de leur tems ?

» Personne. Hélas ! le pauvre Hère

Comptoit sans son hôte en ce point ;

Car , ajoutant en vain , au travail ordinaire ,

Le zèle avec le plus grand soin ,

Il vit bientôt plus d'une mere ,

Venir en glapissant lui faire son procès ;

L'une le trouve trop severe ,

Et peu contente des succès

De son fils , qui pourtant en sçait plus que son
pere :

La voilà contre le Régent

» A déclamer chés sa Commere ;

« C'est un Capricieux , un Rustre , un Négligent ;

» Oh ! bien , dit l'autre , sa méthode ,

» S'il

« S'il faut vous parler franchement ,
 « Me déplaît en tout point. Vive l'ancienne mode ;
 « Les choses alloient uniment ;
 « J'en suis pour les routes vulgaires ;
 « Et je soutiens qu'il faut s'en tenir bonnement
 « A suivre pas à pas nos Peres,
 « Qui venoient je ne sçais comment ,
 « Fraper tout droit au but ; mais lui , tout au con-
 traire ,
 « Vent toujours que le jugement ,
 « Comme une baze nécessaire ,
 « Soit de tous les progrès le premier fondement ;
 « Vraiment , si nous le laissons faire ,
 « On verra tout commandement ,
 « Le fils chés vous , chés moi , ne ressembler au
 pere
 « Que par les griffes seulement ;
 Enfin l'une & l'autre Commere
 Sçurent si bien draper l'infortuné Régent ,
 Que mille sots pour s'en défaire ,
 Auroient donné tout leur argent.

Régens ? Est-il un sort plus triste que le vôtre ?
 Ces baudets en dix fois dix ans ,
 N'apprendroient pas leur Patenotre ;
 Il faut pourtant en faire au plutôt des Sçavans.
 Si dans un Eleve docile
 Vous cultivez un beau talent ,

Vous

Vous ne faites , dit-on , rien qui ne soit facile ;

Il suffit pour en faire autant ,

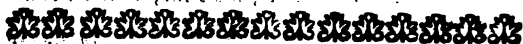
De n'être pas un imbécile.

Ainsi de tous les soins que le jour & la nuit

Vous prenez pour le rendre habile

L'ingratitude est tout le fruit.

De Bourges , par M. Luneau.



F R A N C E ,

NOUVELLES DE LA COUR , DE PARIS , &c.

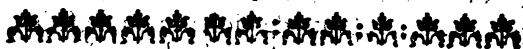
ON a appris que le Maréchal de Belle-Isle sortit la nuit du 16. au 17. de ce mois , avec l'armée du Roy , de la Ville de Prague , où il n'a laissé que 1800. hommes par détachemens sous les ordres de M. Chevert , Brigadier , avec les malades & les convalescens de l'armée.

Le 17. à cinq heures du soir , le Maréchal de Belle-Isle arriva à Tucklowitz , qui est à sept lieues de Prague , & il y surprit un quartier de Cuirassiers , dont plusieurs furent tués , & le reste fait prisonnier.

Le mauvais tems & la fatigue des chevaux ayant empêché l'armée de continuer sa marche le lendemain , le Maréchal de Belle-Isle la fit rester le 18. à Tucklowitz. Il en partit

à

à l'entrée de la nuit , & il arriva le 21. à Sté-
ben , qui est à la moitié du chemin de Pra-
gue à Egra , sans que les ennemis , qui l'ont
suivi & qui ont été repoussés toutes les fois
qu'ils ont voulu inquiéter l'armée du Roy
dans la marche , ayent pû s'y opposer.



ARRETS NOTABLES.

EDIT DU ROY , portant réunion
de la Jurisdiction de la Vicomté du
Havre au Bailliage de la même Ville. Don-
né à Versailles au mois de Septembre 1742.
Registré au Parlement de Rouën le 13.
Octobre suivant , par lequel S. M. ordonne
l'exécution des huit Articles contenus dans
l'Edit.

AUTRE , concernant les Mariages ;
pour le ressort du Parlement de Flandres.
Donné à Versailles au mois de Septembre
1742. Registré au Parlement de Flandres le
15. Octobre suivant , par lequel il est dit ce
qui suit.

Louis , par la Grace de Dieu , &c. Nous
avons été informés que ni l'Edit du mois de
Février 1556, par lequel les enfans qui se
marieroient,

marieroient sans le consentement de leur pere ou mere avant l'âge fixé par cette Loi ; seroient sujets à la peine de l'exhérédation , ni l'Ordonnance de Blois , ni les autres Ordonnances , Edits ou Déclarations qui ont été donnés en differens tems par les Rois nos Prédécesseurs , sur la matière des Mariages & sur les Rapt de violence ou de séduction , n'ont pas encore été adressés à notre Court de Parlement de Flandres , si l'on en excepte l'Edit de 1697. & la Déclaration du 15. Juin suivant , qui ont été enregistrées dans cette Court , en sorte que les dispositions importantes de ces Loix , dont le grand objet a été de maintenir l'honneur & la dignité du Mariage , de pourvoir à la sûreté , à l'union & à la tranquillité des familles , ne sont point exécutées dans les Provinces du ressort de ce Parlement , parce qu'elles y sont ignorées : d'où il arrive que , dans les cas qui n'ont point été réglés par l'Edit du mois de Mars 1697. ou par la Déclaration qui l'a suivi , on ne peut avoir recours qu'à quelques Ordonnances particulières & insuffisantes , qui ont été faites pendant que ces Provinces étoient soumises à une autre domination. Et comme il ne peut résulter de ce défaut de Loix , qu'une Jurisprudence non-seulement incertaine , mais souvent différente de celle qui est établie dans

dans les autres Tribunaux de notre Royaume. Nous avons résolu de réparer enfin une omission qui peut suspendre quelquefois les suffrages des Juges , ou en partager les sentimens, faute de regles également reconnues qui puissent les réunir. C'est pour faire cesser cet état d'incertitude dans une matière si intéressante pour le Public, que Nous avons jugé à propos d'adresser à notre Parlement de Flandres le présent Edit , dans lequel il trouvera toutes les dispositions des Ordonnances sur les Mariages , qu'il ne connoît pas encore , non - seulement insérées & transcrites en leur entier , mais confirmées de nouveau, en tant que de besoin, par notre autorité. Ainsi , d'un côté , Nous mettrons les Officiers de notre Parlement de Flandres en état de suivre constamment les mêmes regles qui s'observent dans les autres Tribunaux , & de faire regner par-là une parfaite uniformité dans leurs Jugemens , pendant que d'un autre côté , Nous ferons aussi connoître ces regles à des peuples fidèles , qui ne méritent pas moins que nos autres sujets, de recueillir les fruits de tant de dispositions salutaires qui ont été faites pour affermir l'état des hommes , en assurant la liberté , la solennité , la validité des Mariages , qui sont le lien & la source des amilles , le principe & le fondement de la société civile. A ces

I I. Vol. I causes,

causes , & autres considérations à ce Nous mouvantes, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale :

Nous avons par ces présentes signées de notre main, dit & ordonné, disons & ordonnons, voulons & nous plaît, que l'Ordonnance de Henry II. du mois de Février 1556. les articles XL. XLI. XLII. XLIII. XLIV. & CCLXXXI. de l'Ordonnance de Blois du mois de Mai 1576. L'Article XXV. de l'Edit de Melun du mois de Février 1580. L'Article XII. de l'Ordonnance du mois de Décembre 1606. La Déclaration du 26. Novembre 1639. & notre Déclaration du 22. Novembre 1730. de toutes lesquelles Loix les dispositions sur ce qui regarde les Mariages, sont transcrites en entier, pour ne faire avec ces présentes qu'une seule & même Loi, soient observées & exécutées selon leur forme & teneur, dans le ressort de notre Cour de Parlement de Flandres, ainsi qu'elles le sont dans le ressort des autres Parlemens de notre Royaume, auxquels elles ont été adressées, & de la même manière que si chacune desdites Ordonnances, ou desdits Edits & Déclarations, avoit été adressée séparément, & enregistrée audit Parlement de Flandres, & c.

ARREST du 2. Septembre , portant que les Capitaines de Navires & autres Bâtimens qui , dans la quinzaine du jour de la déclaration de leur arrivée dans les Ports de Mer , ne représenteront pas aux Bureaux des Fermes , les balles , ballots , tonneaux & caisses en même nombre contenu en la déclaration d'arrivée , seront censés & réputés avoir introduit clandestinement dans le Royaume , des Marchandises de contrebande , & comme tels condamnés en la confiscation de la Marchandise , laquelle sera évaluée à trois mille livres , & en outre en une amende de pareille somme ; à moins qu'il ne soit justifié d'un empêchement legitime , & constaté au déchargement desdits Bâtimens , que lesdites balles , ballots , tonneaux & caisses , n'ont pû être représentés aux Bureaux desdites Fermes dans la quinzaine de leur arrivée.

AUTRE du 4. qui ordonne l'exécution des Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. portant Règlement pour le Commerce des Isles : Casse trois Sentences de la Jurisdiction des Traittes du Havre , des 25. Octobre , 14. & 21. Novembre 1741. Et condamne les sieurs Vaustable , le Bouïs & de la Haye, David Lainé & Jean Feray , à payer les droits d'Entrée des Marchandises arrivées de Marseille & Dunkerque , au Havre ,

I ij &

& par eux déclarées à la destination de l'entrepôt pour les Isles & Colonies Françoises, conformément à l'Article X. des Lettres Patentes de 1717.

AUTRE du 9. qui renvoye pardevant M. Feydeau de Marville, Lieutenant Général de Police, toutes les contestations nées & à naître dans la Communauté des Maîtres Brasseurs à Paris, par rapport à l'administration & conduite des affaires de ladite Communauté, pour être par lui jugées souverainement & en dernier ressort.

ARREST du 2. Octobre, portant Règlement sur les Opositions au Titre ou au Sceau des Offices dépendans des Ordres du Roy.

AUTRE du même jour, qui fixe à quatre années l'entrepôt des Marchandises propres pour le Commerce de Guinée.

AUTRE du même jour, qui supprime le Droit de Péage prétendu, par le sieur Duc de Luxembourg, au lieu de Migennes, Généralité de Paris.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Doyens ruraux, Cures &

& autres Bénéficiers des Prevôtés de Longwy , Montmedy , Marville , Thionville , Sierck , Rodemack , Sarrelouis , & Duché de Carignan , dépendans de l'Archevêché de Treves , la somme de deux mille cinq cent livres par chacune année , tant que l'imposition du Dixième aura lieu , à commencer du premier Octobre 1741. ils demeureront déchargés de l'exécution de la Déclaration du Roy du 29. Août 1741.

DECLARATION du Roy , en faveur des Receveurs particuliers des Finances de Lorraine & Barrois. Donnée à Versailles le 4. Octobre 1742. Registrée en la Chambre des Comptes , le 7. Novembre suivant.

ARRÊT du 16. Octobre , qui ordonne que les Maîtres de Verreries de Verres à Vitre , seront tenus d'établir incessamment un Magasin de ladite Marchandise dans la Ville de Paris , tant pour la consommation ordinaire de ladite Ville , que pour subvenir aux besoins imprévus.

ORDONNANCE DU ROY du 30. pour mettre le Régiment d'Infanterie Allemande , ci-devant commandé par le sieur d'Appelgrehn , ainsi que la Brigade d'Officiers réformés sous le titre de Royal-

I iij Suedois,

1962 MERCURE DE FRANCE

Suédois , par laquelle S. M. ordonne que ledit Régiment portera le nom de *Royal-Suédois* , ainsi que la Brigade d'Officiers réformés de ce Régiment , entretenus dans ses places : S. M. voulant que les ordres pour la marche dudit Régiment , les Commissions, Lettres de S. M. & Brévets pour remplir les charges qui viendront à y vacquer , soient expédiés à l'avenir sous le nom de *Royal-Suédois*.

AUTRE du même jour portant augmentation de trente mille hommes de Milice , dont la levée doit être faite dans les Villes Capitales & autres qui en ont été exemptes par le passé , & subsidiairement dans les autres Villes & Paroisses du Plat-Pays des Provinces & Généralités du Royaume , par laquelle S. M. ordonne l'exécution des 11. Articles contenus en ladite Ordonnance , au bas de laquelle est l'Etat contenant la répartition desdits 30000. hommes de Milice qui doivent être fournis par les Villes & Généralités du Royaume , en exécution de ladite Ordonnance.

AUTRE du 31. Octobre pour augmenter le Régiment de Hussards d'Esterhazy , de deux Compagnies nouvelles de cinquante chacune, en former deux Escadrons de cent
cin-

cinquante Maîtres ; & établir un Cornette en chacune des Compagnies , tant anciennes que nouvelles.

AUTRE du premier Novembre portant règlement pour le paiement des troupes de S. M. pendant l'hyver prochain.

ARREST du 6. qui ordonne que le recouvrement de la partie du Dixieme que doivent suporter les possedans Fiefs de Provence , sera fait par le Trésorier dudit Pays de Provence , & que celui du Dixieme des Villes d'Arles , Marseille & Terres adjacentes , sera fait par les Receveurs Généraux des Finances de Provence , Trésoriers Généraux des Terres adjacentes.

AUTRE du 13. qui ordonne qu'en payant par le Clergé du Diocèse de Metz , dans le courant de la présente année , la somme de cinquante-cinq mille livres par forme de don gratuit , sur les récépissés du Garde du Trésor Royal , les biens Ecclésiastiques de ce Diocèse seront dispensés de l'exécution de la Déclaration du 29. Août 1741.

SENTENCE de Police du 23. qui condamne le nommé Latour , Marchand de Vin , rue de la Vannerie , à l'Enseigne du
I iij Franc

Franc Pineau, en cinq cent livres d'amende, pour avoir reçu chés lui une Assemblée de Peintres & Brocanteurs, qui y apor-toient & vendoient des Tableaux & autres Marchandises ; lui fait défenses de récidiver à peine de fermeture de son Cabaret : Et défend pareillement à tous Cabaretiers, Marchands de Vin, Traiteurs, Limonadiers & autres, de souffrir chés eux de semblables Assemblées.

ARREST du 27. qui modère à vingt sols du cent pesant, les droits d'entrée sur les Beurres venant d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & ce, pendant le tems seulement porté par celui du 18. Septembre 1742. qui a permis l'entrée desdits Beurres.

AUTRE du 30. concernant la réformation des Chemins qui sont dans l'étendue de la Capitainerie de la Varenne des Tuilleries.

ORDONNANCE du Roy du premier Décembre pour empêcher les Voituriers de passer dans les routes des forêts de Sa Majesté.

ARREST du 11. qui proroge pour trois années, à compter du premier Janvier 1743.

la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la Déclaration du 10 Novembre 1727. être levé sur les Marchandises venant des Isles françoises de l'Amérique.

ORDONNANCE de Police du même jour, qui fait défenses à toutes sortes de personnes, masquées ou non masquées, qui n'auront pas été invitées aux Repas, Festins de Nôces, Assemblées, qui se feront chés les Traiteurs, Marchands de Vin, soit de jour ou de nuit, de s'y introduire avec violence, à peine d'être arrêtés & punis comme perturbateurs du repos public.

ORDONNANCE du Roy du 16. portant création de trente-six Compagnies de Hussards, de cinquante Maîtres chacune.

AUTRE du même jour pour augmenter le Régiment de Hussards d'Esterhazy, de quatre escadrons de cent cinquante Maîtres chacun.

AUTRE du même jour portant augmentation de troupes de Cavalerie & de Dragons.

AUTRE du même jour, pour former sept Bataillons d'Infanterie Allemande, de huit Compagnies chacun, & les Compagnies de quatre-vingt hommes chacune.

Lv *APRO*

A P P R O B A T I O N. -

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second Volume du *Mercur de France du mois de Décembre*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Janvier 1743.

HARDION.

T A B L E.

P I E C E S F U G I T I V E S. Imitation de la VI ^e	
Epître d'Horace ,	2767
Suite du Discours sur une Question ,	2775
L'heureux Troupeau , <i>Fable</i> ,	2790
Réponse à une Question de Physique à M. l'Abbé Baillard du Pinet ,	2792
Ode Sacrée , récitée au Collège de Belsunce à Marseille ,	2818
Lettre écrite au sujet des Chartreuses de Paris & de Marseille ,	2820
Vers, Eloge du Petit ,	2836
Lettre de M. Tanevet à M. . . ,	2840
A M. Rigaud , Peintre ordinaire du Roy , sur la Mort de M. Collin ,	3843
Lettre de M. Boyer le jeune , sur une Question ,	2844
Addition ou Réponse à la Lettre précédente , par M. Chaix ,	2854
Ode tirée du Pseaume V. <i>Verba auribus percipe</i> , &c.	2861
Observations sur une Dissertation des Causes Cerebrales ,	2864
Portrai ,	

Portrait de Mlle . . .	2879
Portrait d'une autre Dlle ,	2881
Réponse à une Question proposée dans le Mercure d'Octobre dernier ,	2882
Enigme , Logogryphe , &c.	2882
NOUVELLES LITTÉRAIRES , DES BEAUX-ARTS, &c.	
Histoire Romaine , depuis la Fondation de Ro- me , &c.	2889
Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire Ec- césiastique & Civile de Bretagne ,	2898
Fables de la Fontaine ,	2899
La Chronologie & la Topographie du nouveau Breviaire de Paris ,	<i>ibid.</i>
Histoire des Empires & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à J. C. &c.	2900
Histoire Universelle de Diodore de Sicile , &c.	<i>ibid.</i>
Relation de ce qui s'est passé dans le Royaume de Maroc ,	<i>ibid.</i>
Observations sur les Plantes , & leur analogie avec les Insectes ,	2901
Catalogue des Livres de la Bibliothèque des Evê- ques de Meaux & de Troyes ,	2902
Catalogue de la Bibliothèque du feu Chevalier de Charost ,	<i>ibid.</i>
Commentaire sur les Enseignes de Guerre des prin- cipales Nations du Monde ,	2903
Nouveau Traité de Physique ,	2906
Histoire Littéraire de la France ,	<i>ibid.</i>
Etat de la Médecine ancienne & moderne ,	2907
Recueil des Actes , Titres , &c. du Clergé de France ,	<i>ibid.</i>
Amours de Théagène & de Chariclée ,	2908
Programme reçu d'Angleterre , <i>Omnibus</i> , &c.	<i>ibid.</i>
Leçons	

Leçons gratuites de Physique ;	2912
Discours prononcé à Auxerre par M. Martineau,	2713
Académie des Belles-Lettres à Bordeaux ,	<i>ibid.</i>
Eftampes nouvelles , Portraits des Hommes Illuf-	
tres , &c.	2925
Speftacles , Parodie d'Hypolite & Aricie , Extrait ,	3916
Nouvelles Etrangères, Turquie & Ruffie ,	2937
Allemagne ,	2919
Italie ,	2944
Portugal ,	2946
Efpagne ,	2947
Grande Brètagne ,	2948
Morts des Pays Etrangers ,	<i>ibid.</i>
Le Roſſignol Régent , <i>Fable</i> ,	2950
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2954
Arrêts notables ,	2955
Table du Volume	
Table Générale de toute l'année.	

Errata du premier Volume de Decembre.

- P** Age 2579. ligne 5. survéquit, *lisez*, survécut.
P. 2608. l. 10. une, *l.* un.
P. 2610. l. 24. il fut ensuite présenté, *l.* on présenta ensuite.
Ibid. l. 26. il fut appelé, *l.* on apella.
P. 2611. l. 24. a, *ôtez ce mot.*
P. 2622. l. 7. poid, *l.* poids.
P. 2631. l. 2. du bas, Encens *l.* de l'Encens.
P. 2696, l. 10. Premier Médecin, *l.* Premier Chirurgien.
P. 2706. l. 15. fut, *l.* est.
P. 2711. l. 21. mari, *l.* marie.
P. 2713. l. 4 détail, *l.* détail.
P. 2749. l. 9. même Chapelle, *l.* Chapelle du Château de Versailles.
P. 2750. l. 18. Château, *ajoutez*, de Versailles.
P. 2752. l. 21. Le même jour, *l.* Le 8. de ce mois.
P. 2757. l. 14. de, *ôtez ce mot.*

Fautes à corriger dans ce Livre.

P. 2771. l. 2. du bas, dans une Note, *l'un ne vaut que l'autre*, l. *l'un vaut l'autre*.

P. 2805. l. 5. du bas, mis, l. *fis*.

P. 2837. l. 5. de, l. *des*.

P. 2876. l. 12. & 13. *seulement*, l. *seulement*.

P. 2877. l. 4. du bas, un, l. *une*.

P. 2884. l. 13. & 14. *bonheur*, l. *bonheur*.

P. 2886. l. 3. *conjecture*, l. *conjoncture*.

P. 2916. l. 3 du bas, *Sidoni*, l. *Sidenie*.



TABLE GENERALE

De l'Année 1742.

Les chiffres précédés d'un Astérique, sont pour le second Volume du mois de Juin.

A

A bsalon, Tragédie,	334
Académie Française,	466
— Des Sciences,	754. 1180. 2694
— Des Inscriptions,	754. 2686
— De Soissons,	755
— Des Jeux Floraux,	2015. 1208
— De Marseille,	2050. 1709
— De Lyon,	758
— D'Arras,	339
— De la Rochelle,	1396
— De Pau,	1836
— De Montauban,	2052
— De Bordeaux,	2504. 2913
— De Dijon,	2271
— De Villefranche,	2262
— De Chirurgie,	561. 2696
Ajax, Opera,	1859
Alexandrie, son Commerce dans les Gaules Septentrionales,	1491. 1529
Ambassade Ottomane,	* 845
Amiante,	50
Amour pour Amour, Comédie,	566. 1428
Amusemens du Cœur & de l'Esprit.	543. 2038. 2665
	Andrezel

T A B L E

Andrezel (Picon d')	* 965
Andri (Nicolas)	1671
Antiquités , 295. 1760. 1834. 1922. 2397. 2590.	
2630. Ecclésiastiques ,	701
Apophtegmes en Vers ,	1092
Aramond (Gabriel d')	* 866
Arrêts notables , 229. 659. 1789. 1892. 1907.	
2426. 2597. 2955	
Arierefais ,	2708
Atles ,	512
Arlequin Baron Suisse , Comédie ,	2723
Art de guérir les playes (l')	2467
Artillerie ,	136
Aulaire (François-Joseph de Beaupoil de Saint)	
	2763
Aurore Boreale ,	1375

B

B Anlieu de Paris ,	649
Barometre ,	759
Barthélemi des Martyrs ,	2367
<i>Bergeretta</i> ,	1930
Blancheur ,	123
Bonnac (Usson de)	* 957
Bossuet (Œuvres de)	536
Bouquet , 1107. 1122. 1380. 1763. 1964. 2329.	
2418. 2612	
Breves (François Savari de)	* 871
Brumoi (le P. Pierre)	1609
Bureau Typographique , 18. Musical , 224. 1099.	
	2571

C

C Abeistan ,	761. 766
Cabinet (le) Comédie ,	2281
<i>Cainonis-castrum</i> ,	1128
<i>Cametiera</i> ,	

DES MATIÈRES.

Cameriera (la) Comédie ,	1448
Cantate ,	2435
Capitulations renouvelées ,	* 1033
Cartes Géographiques ,	353. 1191. 1416. 1614 ^e 2248. 2275. 2509. 2713
Castellane (de)	* 975
Censeur , quel il doit être ,	2616
Cercle. Méthode de le diviser ,	2176
Cesý (Harlai de)	* 902
Chançons ,	2039. 2589
Chançons	2039. 2589
Chartreuses ,	2820
Collége Royal ,	2505
Collin	2840
Comte de Warvic (le) Tragédie ,	2525
Conétablie ,	2604
Contes ,	1793. 1925. 1955
Contusions de la tête ,	2703
Cora ,	711. 1703. 1915
Cordato (Constantin Mauro)	1506
Cours de Chimie ,	786
Critique des Conseils à Racine ,	1088. 1547
Curce (Q.)	1855

D

D Épart du Guerrier Amant (le) Ballet ,	797
Diablintes ,	2181
Dictionnaire de la Bible ,	318
Dieux travestis (les) Comédie ,	1858. 2515
Discours ,	2005. 2564. De l'état d'un enfant né plus d'un an après l'embarquement de son pere , 2576. 2779
Dissertation sur l'Eucharistie ,	1832

E.

T A B L E

E

E gypte ,	637
Eglogue ,	2029
Elegie ,	2667
Embarras du choix (l') Comédie ,	568
Enfans de Langues ,	* 1000
Enigmes , 131. 306. 521. 738. 1141. 1381. 1578.	
1794. 2013. 2234. 2465. 2512. 2663. 2888	
Enseignes de Guerre ,	2903
Ephrem (Œuvres de S.)	1168
Epigrammes ,	339. 2665
Epitaphe ,	2044. 2416
Epithalame ,	670
Epitres en Vers , 228. 302. 443. 509. 1057. 1118.	
1331. 1715. 1894. 1978. 2045. 2174. 2179.	
2194. 2232. 2424 2595 Imitée d'Horace. 2767	
Estampes , 154. 351. 563. 780. 1182. 1415. 1611.	
1837. 2067. 2272. 2506. 2710. 2915	
Etrennes ,	1. 57. 203. 268
Etude ,	2844
Expériences de Phisique ,	3744

F

F ables , 152. 293. 510. 548. 1505. 1991.	
2950. 2629. 2790	
Fait singulier ,	2670
Fête d'Auteuil (la) Comédie ,	1859
Fêtes , 622. Des Foux ,	1801
Fièvres ,	765

G

G auls , son ancien Gouvernement ,	434
Géographie , Méthode pour l'étudier ,	1828
Guilleragues (la Vergne de)	* 956

H.

DES MATIERES.

H

H Aye (de la)	* 904
Harangues ,	367. 461
Hecquer (derniers Ouvrages de)	2448
Hennuyer (Jean)	2129
Hypolite & Aricie , Opera , 2072. Parodie ,	2281.
	2916
Histoire de Loraine , 292. d'Espagne , 1143. des	
Empires , 1154. D'Italie , 1168. De Languedoc ,	
1585. D'Orange , 2237. 2901. De Bourgogne ,	
2905. Des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Do-	
minique , 1811. De la Philosophie Hermetique ,	
311; Naturelle , 2249. Remarquable ,	2009
Hommes Illustres de France ,	518
Horlogerie ,	254. 692. 2301
Houtteville (Claude-François)	2761

I

J Ettons ,	156
Jeux Scéniques ,	2691
If ,	1406
Imitation de J. C. Auteur de ce Livre ,	2346
Imprimerie ,	769. 2275
Ingénieur François (le parfait)	1814
Isbé , Opéra ,	796. 1200
Isotta ,	1968
Jublent ,	2182
Juif baptisé ,	2103

L

L Ampe à Caffetiere ,	1421
Langue vivante ne se peut fixer , 466. Gau-	
loise , 6 37. 206. 424. Turque ,	684
Latin (Méthode pour apprendre le)	2376
Le Laboureur (Jean-Baptiste)	1608
Leonce , Evêque ,	478
Lettre ,	1718
Lion ,	

T A B L E

Lion (Description de)	1825
<i>Livriacum in Alneto</i> ,	154
Logarithmes ,	760
Logoglyphes , 132. 307. 522. 739. 1140. 1342.	
1579. 1795. 2014. 2235 2466. 2663. 1288	
Lune (mouvement irrégulier de la)	768

M

M Achines ,	160. 565
Madrigal ,	2045
Mahomet , Tragédie ,	1859
Maison de France ,	1981
Marcheville ,	* 901
Marcouffis ,	1279
Mari , garçon (le) Comédie ,	368. 789
Mécanique de l'esprit ,	2404
Médailles , 563. 779. *990. 1610. 1765. 2262.	
	2687. 2709
Mémoires de Monville ,	321
Métaux , si le froid & le chaud élémentaires les al-	
longent ou racourcissent ,	1956. 2792
Méthode pour apprendre à lire ,	18
Molieres (Joseph Privat de)	1671
Montaigu (Jean de)	1279
Montfaucon (D Bernard de)	58
Mort (incertitude des signes de la)	1497
<i>Museo delle statue veneziane</i> ,	1165

N

N Il (le)	2698
Noailles (François & Gilles de)	* 868
Nointel (Olier de)	* 903
<i>Nozze Letterarie oltramontane</i> ,	1831

O.

DES MATIERES.

O

O bservations Astronomiques ,	768
Odes. L'Hyver , 15. La véritable Sagesse , 34	
L'Humeur , 82. L'Idolâtrie , 216. Les Douceurs	
de l'Hyver , 230. Le Cœur fixé par la Foi , 417.	
A la Vertu , 457. La Sagesse , 474. La Simplicité	
Chrétienne , 655. La Mélancolie , 1059.	
A Voltaire , 1131. L'Histoire , 1409. La Vie	
Champêtre , 1485. A l'Evêque de Grasse , 1525.	
A M. de Vence , 1567. L'Eté , 1757. L'Ennui ,	
1997. Les Avantages de la Vieillesse , 2016. Le	
Vrai Bonheur , 2267. La Beauté , 2341. La Lib-	
erté , 2387. L'Amour , 2392. A Climene ,	
2555. Le Souverain Bien , 2650. Anacréontique ,	
699- Sacrée , 2812. Tirées des Pseaumes , 252.	
672. 1780. 2400. 2861. Imitées d'Horace , 349.	
	463. 2004
O racles (les) Parodie ,	161
O rdre de S. Lazare , 2416. D e la Boisson , 88.	
	2198
O riens <i>Christianus</i> ,	1817
O s (crue des)	1170
O sservazioni Letterarie ,	326

P

P aris (Description de)	742. 1798. 2363
Peines en usage chés les Romains ,	2864
Pétrifications (Traité des)	1815
Phéniciens , leur Commerce dans les Gaules Sep-	
trioniales ,	1491. 1529. 1927
Philosophe aimable ,	1108
Plantes Marines ,	2694
Poèmes ,	1084. 2020. 2025. 2036. 2475
Poésies du Roy de Navarre ,	1823
Pontificat des Empereurs Romains ,	2638
	Poulie

T A B L E

Poulie Conique ,	770
Présens du Roy ,	* 1013
Prieres des Agonisans ,	1317
Prix de Cythere (le) Opera Comique ,	1618
Procession de S. Denis ,	1570
Proverbe ,	2419

Q

Q uatre Arlequins (les) Comedie ,	1444
Quarrain ,	1171
Questions ,	1393. 2211. 2654. 2882

R

R Agonde. Ballet ,	360
Recueil Alphabétique de Questions de Droit ,	535
Réflexions de M. Aurele ,	1600
Religion , 2439. Des Gaulois ,	79. 442
Remedes Répercussifs ,	2696
Rollin (Charles)	2045. 2890
Romans , 245. 732. Très-anciens ,	1064
Roche (M. de)	1166
Rouviere (Arnaud de la)	1609

S

S Age (N. le)	2560
Saïde Mehemet ,	* 849. * 976
Salignac (Biron de)	* 880
Sanci (Harlai de)	* 900
Sonets ,	187. 2575. 2676
Stances ,	47. 726. 1315. 2365
Style Epistolaire , 271. 1123. Marotique :	1356
Sulpice Severe (Œuvres de)	1835

DES MATIERES.

T

T Ableaux , 2054. Imprimés ,	1839
Théâtre Critique , 1602. 1818. Espagnol ,	2055
Thèmes (abus des)	1300. 1334
Theodoret ,	525
Tire-tête ,	2706
Tragédie. Sentiment & intérêt qui doivent y entrer ,	2642
Traille ,	758
Tremblement de Terre ,	384. 604
Trigonometrie d'Ozanan ,	1137

V

V Alet embarrassé (le) Comédie ,	1213. 1846
Vento (Christophe de)	* 869
Verité ,	1362
Ver e ardent ,	2277
Vers à M. d'Argenson , 123. A la Tour 153. Le bon usage de la Poësie , 283. Sur le Tableau d'Athalie , 550. A la Chaussée , 580. A Mlle Gauffin , 583. A ma Muse , 631. Sur la mort d'un Oiseau , 644. Le laurier du Mont-Saint Pere , 691. Le Séminaire d'Issi , 786. Amusement Poétique , 1294. Sur la Sécheresse , 1354	
A la C. de M. R. 1361. Le Philosophe Chrétien , 1374. A Saïd Mehemet * 978. A Mlle D.... 1545. Plutus clairvoyant , 1699. A Destouches , 1743. Les douceurs de la Campagne , 1913. Sur une absence , 1928. A Joly , 2012. S'il est plus avantageux d'être utile qu'agréable , 2127. l'Ombre de Bibis , 2361. A M. P. T. 2374. La Paresse , 2444. le Thé , 2461. Eloge de Bori , 2563. Sur des Manchettes brodées , 2569. Marotiques , 2601. Portraits , 2636. 2879. 2881 Dépit	

TABLE DES MATIERES:

pit Misantropique ,	2640. 2661	Horoscope ;	
2673. d'Assouci ,	2677.	Eloge du Petit ,	2836.
Sur la mort de Collin ,			2843
Vieillards intéressés-(les) Comédie ,			1440
Vieillesse extraordinaire ,	626. 778. 1660. 2323.		
	2544. 2549. 2764		
Villeneuve (Louis Sauveur de)			* 968
Ulaftus (Diamantes)			* 1007
Voltaire ,			507
Voyage du Levant ,	747.	des Isles de l'Amérique ,	
			2243

Z

Zodiaque ,			781
------------	--	--	-----

SEP 29 1938



SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936